JUILLET 2022

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU MARDI 28 JUIN 2022

(Volume 1)

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 12 juillet 2022
www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin – Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sommaire de l’Assemblée Plénière du 28 juin 2022 (Volume 1)

1 - RAPPORT/DGSG /N°112538 DAP2022_0012.....01
OBJET : MOTION RELATIVE A LA CONVENTION CANNE SUCRE

2 - RAPPORT/DGSG /N°112267 DAP2022_0013.....06
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 09 FÉVRIER 2022

3 - RAPPORT/DGSG /N°112376 DAP2022_0014.....165
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 MARS 2022

4 - RAPPORT/DGSG /N°112441 DAP2022_0015.....266
OBJET : RAPPORT D’ACTIVITÉ 2021

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0012-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2022_0012

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 28 juin 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 6

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
RAMAYE AMANDINE
RATENON JEAN HUGUES
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-HONG RÉGINE

Absents :
MAILLOT FRÉDÉRIC
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
HOARAU DENISE
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGSG / N°112538
MOTION RELATIVE A LA CONVENTION CANNE SUCRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0012-DE

REGION REUNION

Séance du 28 juin 2022
Délibération N°DAP2022_0012
Rapport /DGSG / N°112538

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

MOTION RELATIVE A LA CONVENTION CANNE SUCRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la motion relative à la convention canne sucre, présentée en séance par le groupe majoritaire,

Vu la procédure d'urgence demandée,

Considérant,

- les précédentes motions de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 30 juillet 2021 et 22 novembre 2021 sur la filière canne sucre rhum énergie,
- les lettres des 11 février 2022 et 17 juin 2022 adressées respectivement au Président de la République et à Madame la Première Ministre,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter la motion relative à la convention canne sucre, ci-jointe ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 07/07/2022
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0012-DE

Motion relative à la convention canne sucre
(urgence demandée)

Considérant la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional le 30 juillet 2021 , demandant à l'État

- « *de confirmer son engagement pour la reconduction de l'ensemble des aides dont l'aide compensatoire de 38 millions d'euros* ;

et proposant

- « *l'organisation d'états généraux sur la canne afin de définir et partager avec l'ensemble des acteurs une feuille de route pour l'avenir de la filière* » ;

Considérant la motion adoptée par à l'unanimité par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional le 22 novembre 2021 sur la filière canne sucre rhum énergie, demandant à l'Etat de

- « *prendre au plus vite ces engagements que toute la filière attend. En effet, ceux-ci sont indispensables pour permettre aux partenaires de l'interprofession de mener, dès le premier trimestre 2022, les négociations de la Convention Canne qui doit impérativement être signée avant le démarrage de la campagne sucrière 2022* » ;

Considérant la lettre en date du 11 février 2022 co-signée par la présidente du Conseil Régional , l'ensemble des élus et les acteurs de la filière , adressée au Président de la République, sollicitant son intervention pour *que*

- « *l'Etat prenne rapidement les engagements indispensables pour la filière canne-sucre et le territoire réunionnais, préalable indispensable à l'ouverture de négociations constructives* ».

Considérant la lettre en date du 17 juin 2022 cosignée par la présidente du Conseil Régional et le président du Conseil Départemental ,adressée à madame la Première Ministre, demandant à l'Etat :

- « *une réévaluation de l'aide aux planteurs qui doit être portée à 20 millions d'euros* ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0012-DE

- *« que toutes les externalités liées à la canne(énergie, alcool) soient valorisées au niveau approprié afin de contribuer à l'équilibre financier de la filière et sécuriser ainsi le revenu des planteurs ;*
- *« qu'un dispositif soit mis en place par l'Etat afin que les industriels puissent continuer à garantir le prix d'achat de la tonne de cane aux planteurs sur toute la durée de la convention canne 20222-2027 ;*
- *« de façon complémentaire, l'activation des clauses de sauvegarde dans les accords commerciaux. »*

Le Conseil Régional, réuni en assemblée plénière le 28 juin 2022 :

- regrette que toutes ces alertes et propositions n'aient pas été prises en compte à leur juste valeur, compte tenu de l'urgence et de la gravité des problèmes posés ;

- constate la situation actuelle de blocage ;

- souligne qu'en aucun cas les planteurs doivent subir les conséquences d'un désaccord entre l'Etat et les industriels sur les mécanismes de garantie du prix de la tonne de canne ;

- considère que tout scénario se traduisant par une baisse du prix de la tonne de canne payée aux planteurs est inacceptable ;

- rappelle que ce prix n'a pas varié depuis plus de 30 ans alors que les coûts de production (intrants, fret..) ont augmenté et subissent de surcroit une forte hausse depuis la guerre en Ukraine ;

- estime que le maintien du prix actuel de la tonne de canne est un plancher minimum et qu'il doit être garanti sur toute la durée de la convention canne ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0012-DE

- demande à l'Etat de procéder aux nécessaires arbitrages budgétaires à la hauteur de l'enjeu et de trouver les voies d'un accord avec les industriels permettant de garantir ce prix ;

- demande aux producteurs de rhum et d'énergie de convenir avec les sucriers des modalités assurant un meilleur partage de la valorisation des ces produits issus de la canne au profit des planteurs.

H. Bello
P LEBRETON
M. Cesari
MARATCHIA
Pascal PLANTE
A. VIENNE
P. BOULEVART
C ANNETTE
HOARAU Jacquet
A. CHANE KAYE BÔNE
A. Rouvin
Siton
N. Sitou
Homan
Jean Jacques Morel
B. Picardo

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2022_0013

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 28 juin 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 6

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
RAMAYE AMANDINE
RATENON JEAN HUGUES
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-HONG RÉGINE

Absents :
MAILLOT FRÉDÉRIC
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
HOARAU DENISE
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGSG / N°112267
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 09 FÉVRIER 2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

REGION REUNION

Séance du 28 juin 2022
Délibération N°DAP2022_0013
Rapport /DGSG / N°112267

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 09 FÉVRIER 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGSG / 112267 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 09 février 2022, ci-joint.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 07/07/2022
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE 09 FÉVRIER 2022 à 09h00
sous la présidence de Madame Huguette BELLO
la Présidente du Conseil Régional

Madame Huguette BELLO :

Mesdames, Messieurs, bonjour et merci à vous d'être présents pour cette Assemblée plénière.

Ainsi que l'usage l'exige, je déclare ouverte cette session du Conseil Régional et je demande à **Patrice BOULEVART** qui est notre plus jeune conseiller régional de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Merci.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Madame la Présidente, mes chers collègues élus, bonjour. Je vais procéder à l'appel.

ABMON-ELIZÉON Liliane	**Présente**
AHO-NIENNE Sandrine	**Présente**
ANNETTE Christian	**Présent**
BADAT Rahfick	**Procuration à Michel VERGOZ**
BAREIGTS Ericka	**représentée**
BELLO Huguette	**Présente**
BERTILE Wilfrid	**Présent**
BOULEVART Patrice	**Présent**
CESARI Maya	**Présente**
CHABRIAT Jean-Pierre	**Présent**
CHANE-HONG Régine	**Présente**
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	**Procuration à BOUVELART Patrice**
CHANE-TO Marie-Lise	**Présente**
CORBIÈRE Evelyne	**Présente**
COSTES Yolaine	**Présente**
GIRONCEL DAMOUR Nadine	**Présente**
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	**Présente**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

HOARAU Denise	**Procuration à Madame AHO-NIENNE**
HOARAU Fabrice	**Présent**
HOARAU Jacquet	**Présent**
LAGOURGUE Jean-Louis	**Présent**
LEBRETON Laëtitia	**Présente**
LEBRETON Patrick	**Présent**
LOCAME VAISSETTE Patricia	**Procuration à M. Jean-Jacques MOREL**
MAILLOT Frédéric	**Présent**
MARATCHIA Jean-Bernard	**Présent**
MOREL Jean-Jacques	**Présent**
NABÉNÉSA Karine	**Présente**
NATIVEL Lorraine	**Présente**
NIRLO Richard	**Absent**
OMARJEE Normane	**Présent**
PAYET Johnny	**Présent**
PICARDO Bernard	**Procuration à M.Jacquet HOARAU**
PLANTE Pascal	**Présent**
POINY-TOPLAN Stéphanie	**Présente**
PROFIL Patricia	**Présente**
RAMASSAMY Nadia	**Procuration à Mme COSTES**
RAMAYE Amandine	**Présente**
RAMIN Sabrina	**Procuration à M. Johnny PAYET**
RATENON Jean-Hugues	**Présent**
SIHOU Mickaël	**Présent**
SITOUZE Céline	**Présente**
TECHER Jacques	**Présent**
VERGOZ Michel	**Présent**
VIENNE Axel	**Présent**

<u>Madame Huguette BELLO :</u>

Merci. Je constate donc que le quorum est atteint et que par conséquent notre Assemblée peut valablement délibérer mais auparavant je dois saluer les présences des deux présidents du Comité Économique et Social, **Monsieur Dominique**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

VIENNE et le Comité de la Culture qui est aussi présent ; je vous remercie pour le travail assidu et persévérant que vous faites dans vos Commissions. Merci à vous pour les contributions parce que vous appuyez sur la sonnette à chaque fois et nous tenons compte de cela. Merci. Je remercie, donc, l'ensemble de mes collègues. C'est aussi le signe de l'intérêt que chacun porte au bon fonctionnement de notre Collectivité et aux dossiers prévus à l'Ordre du Jour. Et nous aimerions – moi, en tant que Présidente de Région, j'aimerais d'ailleurs qu'il y ait une grande assiduité dans les Commissions pour qu'on n'ait pas beaucoup de questions, parce qu'on examine tout en Commissions et je regrette que dans les Commissions il y ait beaucoup d'absents. C'est vraiment regrettable. Il ne faut pas reproduire ce qui s'est produit dans les temps anciens et que chacun est indemnisé pour les présences dans les Commissions et nous aimerions que tout le monde participe aux Commissions et apporte sa contribution dans le travail qu'il y a à faire dans les Commissions.

Avec la transmission des rapports qui vous ont été communiqués le 27 janvier dernier, vous avez été destinataires des procès-verbaux des Assemblées plénières des 27 octobre et 22 novembre 2021. Je sais que vous nous aviez demandés, Monsieur MOREL avait demandé que l'on transmette, que ça soit les documents écrits, et donc cela a été fait. Juste je le dis publiquement, c'est dans le dossier de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, c'était en bleu pâle et pour les yeux, ce n'est pas très bon.

Bon. Alors, s'il n'y a pas d'observations de votre part, je vous propose d'arrêter ces procès-verbaux. Est-ce qu'il y a des remarques sur les procès-verbaux ? S'il n'y a pas de remarques, l'arrêt du procès-verbal de l'Assemblée plénière du 27 octobre 2021 et l'arrêt du procès-verbal de l'Assemblée plénière du 22 novembre 2021 – personne n'a d'observations à faire là-dessus ? Merci à vous.

Nous avons reçu 3 motions qui ont été déposées à l'ouverture de cette séance et je demande à leurs auteurs ou à un représentant du groupe d'en donner lecture. Il y a la motion du groupe Objectif Réunion – la motion d'urgence pour demander l'ouverture du viaduc de la Nouvelle Route du Littoral. Qui la présente ? Qui c'est qui la lit ? Monsieur MOREL ?

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Oui, Madame la Présidente, merci de me donner la parole à cette ouverture des débats ; nous sollicitons le vote d'une motion d'urgence pour demander l'ouverture du viaduc de la NRL. Le texte en est le suivant :

- Considérant qu'il y a urgence à ouvrir la NRL ;
- Considérant, en effet, qu'au moment où, à nouveau, un cyclone, des chutes de pierres, une énième fois, viennent bloquer toute circulation sur la Route du Littoral, paralysant ainsi une grande partie de l'activité économique et mettant en danger la vie des Réunionnaises et des Réunionnais ; il est impératif d'agir.
- Considérant que la bretelle de raccordement avec les 8,5 km, la NRL sécurisée, est aujourd'hui livrée mais reste fermée à la circulation ;
- Considérant que le viaduc et la bretelle sont tous deux exploitables et que la preuve en a été donnée puisque, dès la levée de l'alerte rouge en fin de semaine dernière, une centaine de camions a emprunté ce parcours en convoi ;
- Considérant, par ailleurs, que prétendre geler le viaduc au prétexte qu'il faut effectivement changer des accropodes défectueux ou réparer des fissures d'ailleurs, ne résiste pas un instant à l'analyse. Il suffit, en effet, de neutraliser une des 6 voies ou 2 des 6 voies, il en resterait 4 pour la réserver aux grues et aux engins affectés à la manipulation des accropodes et aux réparations, laissant libres les voies subsistantes ;
- Considérant qu'il est aujourd'hui possible de livrer la plus grande partie de la NRL, soit plus de 8 km qui courent de Saint-Denis à la Grande Chaloupe ;
- Considérant que la sécurité et la vie quotidienne des Réunionnais doivent passer avant toute considération politicienne ;
- Considérant qu'il appartient à la Région en tant que maître d'ouvrage d'ouvrir maintenant cette route aux automobilistes réunionnais ;

les élus du Groupe Objectif Réunion – j'ajouterai pas seulement mais une majorité de Réunionnais disent *touche pas notre route, nou veut notre route*. Ouvrez dès maintenant le viaduc de la NRL à la circulation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci à vous, **Monsieur MOREL**. Cette motion sera, comme d'habitude, renvoyée en Commission mais tout à l'heure, on aura un certain nombre de réponses à apporter aussi par rapport à ce que vous, vous dites.

La deuxième motion – on va rester sur la route – je vais donner la parole à **Jacques TECHER** pour la motion sur la route de Cilaos.

Monsieur Jacques TECHER :

Il s'agit d'une proposition de motion relative à la RN5 et à la sécurisation de la section dite Ilet Furcy.

La saison cyclonique 2017/2018 a été relativement intense et a occasionné de nombreux dégâts dans la microrégion Sud avec les passages successifs des cyclones Berguitta, Dumazile et Fakir. La RN5, seule route d'accès au Cirque de Cilaos, a particulièrement été impactée sur l'ensemble de son linéaire. Une section de la RN5 a même dû être définitivement fermée au droit de l'Ilet Furcy au lieu-dit le Grand Détour. Plusieurs grands effondrements successifs ont coupé la route à cet endroit et il s'est avéré au final qu'elle ne pouvait être rouverte au pied de son rempart instable, non sécurisable. Le BRGM a, par la suite, recommandé d'abandonner ce tracé et de rechercher une nouvelle continuité d'itinéraire.

L'accès au Cirque de Cilaos et aux îlets qui se succèdent le long de la RN5, Petit Serré, Pavillon, Peter Both, Palmiste Rouge et le centre-ville de Cilaos, avait été coupé pendant près de 4 mois. Une route temporaire a pu être réalisée pour assurer la continuité de la RN5 entre les Aloès et Ilet Alcide composée, entre autres, de 2 radiers fusibles et d'une route digue – la RN 1005. Par la suite, le projet a été conforté par la mise en place de 2 ponts Bailey, l'un en lieu et place de l'étroite passerelle Pierre Méhaignerie qui menait à Ilet Furcy, l'autre pour se substituer au radier en amont – une rampe de contournement de l'Ilet Furcy a également été réalisée pour se connecter à la route digue qui contourne cet îlet. L'ensemble de cet aménagement a été finalisé en 2019. Il permet donc de rétablir la continuité de la

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

RN5 sans avoir en particulier à transiter par l'Îlet Furcy dont la traversée est une étroite rue bordée d'habitations riveraines.

Le problème qui se pose – le radier, aval, reste fusible et le pont Bailey, amont, est susceptible d'être submergé, voire emporté par des crues quinquennales. Ses appuis ont été confortés en 2021 pour rendre les fondations des piles entre les 2 rives moins sensibles à l'érosion et aux affouillements. Un projet de passerelle piétonne en parallèle est envisagé pour permettre à minima un passage à sec pour les piétons en cas de coupure de la route par une crue du Bras de Cilaos. Le radier fusible a été emporté et réparé à de nombreuses reprises par des crues depuis sa réalisation en 2018 et il a encore été de même cette année pendant le passage, dans le Nord, du cyclone Batsirai. Il devra être reconstruit après la décrue dans quelques jours.

En parallèle de cette solution provisoire édifiée en situation de crise, la Région a décidé de la mise en œuvre d'un projet pérenne et définitif entre les Aloès et Ilet Furcy. Les études sont en cours et 2 concertations publiques ont déjà été organisées. La nouvelle route, d'une longueur de 6 km se développe entre les 2 remparts en franchissant le Bras de Cilaos à plusieurs reprises. Il est estimé à ce jour à 130 millions d'euros. Les travaux, à l'issue des procédures obligatoires, évaluations environnementales, incidences sur les milieux aquatiques, déclaration d'utilité publique, pourraient démarrer en 2024/2025 pour s'achever en 2028/2029.

Dans le cadre du comité de pilotage mis en place pour faciliter l'avancement de ce projet, les services de l'État, la DEAL et le parc national de La Réunion demandent la réalisation d'une étude paysagère globale de l'ensemble de l'itinéraire (qui doit aussi faire l'objet, à terme, d'une opération de sécurisation), et la définition d'une partie d'aménagement paysager quand bien même la dimension risque « la recherche de la zone de moindre risques » constitue la plupart du temps le critère prépondérant pour définir un nouveau tracé.

En septembre 2021, la Région, sous l'impulsion du maire de Cilaos, légitimement inquiet de la fragilité de la RN 1005, a demandé à l'État de pouvoir envisager plus rapidement et en urgence, la construction d'une section permettant de contourner

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

l'Îlet Furcy avec la réalisation de 2 ponts qui rendraient l'aménagement définitif et résistant aux crues du Bras de Cilaos. Le projet comprenant 2 ouvrages et une nouvelle voie de contournement hors d'eau est sommairement évaluée entre 40 et 50 millions d'euros. Il conviendrait de le réaliser dans une configuration technique, compatible avec l'aménagement final complet.

Dans sa réponse, le représentant de l'État, déclare ne pas être opposé à un tel phasage opérationnel mais maintient sa demande d'une approche paysagère globale sur l'itinéraire, alors même par ailleurs que les études globales de sécurisation n'ont pas été engagées.

Cette exigence ne paraît pas compatible avec l'urgence de la réalisation d'une route pérenne, résiliente aux crues et compatible avec les enjeux de desserte d'un cirque ou vivent 6 000 habitants et que visitent chaque année près de 500 000 touristes. Les habitants du Cirque de Cilaos ne peuvent plus se retrouver à la merci de chaque forte pluie et risquer encore d'être enclavés plusieurs mois si, par exemple, le pont Bailey amont devait être emporté.

Il convient donc de se rapprocher auprès de Monsieur le Préfet de La Réunion pour obtenir un allègement des processus d'études et des procédures en vue d'une mise en service dans les meilleurs délais d'un contournement pérenne de l'Ilet Furcy au vu de l'urgence de la situation et des enjeux.

Les conseillers régionaux, réunis en Assemblée plénière, demandent de souligner l'urgence de la réalisation de 2 ponts pérennes permettant de contourner l'Ilet Furcy et demandent à l'État son concours utile et son appui pour la réalisation de ces ponts afin d'atteindre l'objectif de mise en service rapide d'un tronçon pérenne et sécurisé.

Madame Huguette BELLO :

Merci. En gros, on demande que l'État et le parc national assouplissent les règles pour qu'on puisse avancer ; parce que sinon, on va rester au même point - à chaque fois qu'il y a des évènements climatiques, il y a – on ne débat pas là-dessus mais on peut en parler – et il y a donc ces 4 points qui sont : la Nouvelle Route du Littoral

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

bien-sûr, la Route de Cilaos, le Cap Lahoussaye et les Orangers. Il y a même un cinquième point – c'est Saint Joseph à Manapany. Et donc, à chaque fois c'est la même chose. On ne peut pas continuer ainsi. C'est vrai qu'on est en zone tropicale et qu'on est dans cette région ultrapériphérique. Mais il y a vraiment besoin qu'il y ait un assouplissement des règles et que l'on ne vienne pas, tout beau, tout nouveau, qu'on vienne nous dire – nous qui subissons ça à chaque fois et c'est de l'argent jeté à la mer - quand je pense, et ça c'est de la compétence du Département, pont du Ouaki dans le fond-là, qui relie la Rivière Saint-Louis et Saint-Pierre, et on a là – 3 / 4 fois dans l'année, quelques fois c'est 4 fois dans l'année – à recommencer à remettre un pont dans le fond de la rivière dans le Bras de Cilaos. Et ça, c'est vraiment de l'argent littéralement jeté à la mer alors que l'on peut vraiment aller vers un objectif, de faire quelque chose de durable. *L'argent nou na na comment ici pour jeter à la mer comme ça*. Donc, on a vraiment besoin que cela soit considéré.

C'est pareil pour ces 2 ponts qui se trouvent toujours dans le Bras de Cilaos et qui se trouvent sur le territoire de la Commune de Saint-Louis et qui doivent désenclaver les 6000 habitants de Cilaos, les 230 habitants de l'Ilet à Furcy et les 500 000 touristes qui montent. Donc, on a besoin vraiment que l'on nous entende, que l'on nous écoute, qu'on soit autour d'une table et que l'on travaille. Parce que c'est de l'argent public que l'on doit considérer et c'est l'intérêt général surtout qui doit prévaloir dans tout ça. Et ce n'est pas ce qui se passe à chaque fois – tout le monde est obligé de mettre la main sur la tête, appelle la radio et ça ne peut pas durer, **Monsieur MOREL**.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :
Oui Madame la Présidente. Il va de soi que je partage des soucis des maires successifs puisque notre collègue **TECHER** a eu l'honnêteté intellectuelle de préciser que les deux maires ont émis cette revendication légitime. Mais j'aurai une demande de vote sur l'urgence de la motion que j'ai présentée – pour qu'on puisse voter l'urgence sur la motion d'ouverture du viaduc de la NRL.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

C'est parce que, moi, j'ai considéré qu'il n'y avait pas d'urgence parce que, dans ce que vous dites, vous dites « considérant qu'il y a urgence à ouvrir la NRL ». C'est pour ça je dis, je renvoie en Commission.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

… le viaduc – parce que le titre, regardez bien, c'est « motion d'urgence pour demander l'ouverture du viaduc ».

Madame Huguette BELLO :

On va mettre aux voix…

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

… le viaduc de la NRL. Et la conclusion, c'est « demande d'ouverture immédiate du viaduc ». Je souhaiterais, conformément au règlement, que nous mettions au vote sur l'urgence.

Madame Huguette BELLO :

Bien. **Monsieur MOREL**, on va renvoyer en Commission et au cours de la séance, je pense qu'on aura l'occasion d'en débattre.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Oui mais il faudrait qu'il y ait un vote.

Madame Huguette BELLO :

Oui, on va voter. Mais bien sûr qu'on va voter…

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Je me doute du résultat du vote mais je souhaiterais conformément, même si nous sommes minoritaires, que nous puissions acter le fait que la majorité considère qu'il n'y a pas d'urgence.

Madame Huguette BELLO :

Non, on ne contreviendra pas aux règles établies. Et donc, on va voter. Qui est pour que l'on renvoie en Commission ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Monsieur Jacques TECHER – Madame Lorraine NATIVEL – Madame Huguette BELLO – Monsieur Patrick LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE – Madame Karine NABENESA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI + procuration de Madame Ericka BAREIGTS – Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT – Madame Régine CHANE-HONG – Madame Evelyne CORBIÈRE – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART + procuration de Madame CHANE-KANE-BONE TAVEL Anne – Madame Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA – Monsieur Pascal PLANTE – Madame Stéphanie POINY-TOPLAN – Madame Patricia PROFIL – Monsieur Jean-Hugues RATENON – Monsieur Mickaël SIHOU – Monsieur Axel VIENNE et Madame AHO-NIENNE + procuration de Madame Denise HOARAU.

Madame Huguette BELLO :

Qui est pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Monsieur Jean-Jacques MOREL + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Johnny PAYET + procuration de Madame Sabrina

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

RAMIN – Monsieur Michel VERGOZ + procuration de Monsieur Rahfick BADAT – Monsieur Jean-Louis LAGOURGUE – Madame ABMON-ELIZÉON – Madame CHANE-TO Marie-Lise – Madame COSTES + procuration de Madame Nadia RAMASSAMY – Monsieur Jacquet HOARAU + procuration de Monsieur Bernard PICARDO.

Madame Huguette BELLO :

Bien. Motion renvoyée en Commission. Je vais demander l'urgence pour la Route de Cilaos et tout simplement pour que l'on puisse aller discuter avec le Préfet et le parc national, les autorités environnementales pour que l'on puisse avancer là-dessus ; tandis que la Nouvelle Route du Littoral, c'est quelque chose aussi qui est entre nous. Si, on aura … Non, on a des choses à dire … moi, je vais vous dire, 11 ans – en 11 années, vous n'avez pas réussi à ouvrir une route, vous n'allez pas nous demander en 7 mois de l'ouvrir comme ça, à la commande.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Le viaduc est fini, Madame. Il y a des camions qui roulent dessus. Pourquoi on ne peut pas faire rouler des voitures ?

Madame Huguette BELLO :

Moi, je vais vous dire aussi une chose, **Monsieur MOREL**. Je ne suis pas ingénieurs des routes.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

… moi non plus …

Madame Huguette BELLO :

… je consulte des ingénieurs des routes et les experts et il y a des choses à dire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

… mais si des gros camions roulent dessus, pourquoi pas les voitures ?

Madame Huguette BELLO :

Vous n'êtes pas ingénieur, ni moi.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Moi non plus.

Madame Huguette BELLO :

Et donc, là-dessus on n'est pas d'accord.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Et moi, je constate que vendredi il y a 100 camions qui roulaient sur la route.

Madame Huguette BELLO :

On va en discuter en Commission. Je vais faire voter l'urgence pour la Route de Cilaos.

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Monsieur Jacques TECHER – Madame NATIVEL Lorraine – Madame Huguette BELLO – Monsieur Patrick LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE – Madame Karine NABENESA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI + procuration de Madame Ericka BAREIGTS – Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT – Madame Régine CHANE-HONG – Madame Evelyne CORBIÈRE – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE –

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur BOULEVART + procuration de Madame CHANE-KAYE-BONE – Madame Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA – Monsieur Pascal PLANTE – Madame Stéphanie POINY-TOPLAN – Madame Patricia PROFIL – Monsieur Jean-Hugues RATENON – Monsieur Mickaël SIHOU – Monsieur Axel VIENNE - Madame AHO-NIENNE + procuration de Madame Denise HOARAU.

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame, ce sont des postures qui sont surprenantes, Madame la Présidente. Je suis vraiment gêné. La Route du Littoral, c'est le cordon ombilical de La Réunion.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur VERGOZ.**

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame, vous prenez, nous prenons.. pardonnez-moi Madame. Je souhaite vous aider. Nous prenons des risques énormes. Non, mais ça prouve que vous êtes bien intentionnés. Ça prouve qu'une grande partie de mes collègues est bien intentionnée. Quand vous appelez demi route alors que les deux tiers sont livrés, ça procède d'une démarche intellectuelle peu rassurante.

Madame la Présidente, s'il vous plaît, sachons raison garder. Vous prenez le risque en tant que compétente de cette route tous les jours, peut-être au sortir de cet hémicycle, nous apprenons un drame sur cette route. S'il vous plaît Madame, faites que la raison l'emporte. Je suis prêt à vous accompagner. Bien sûr que nos beaux cirques méritent toutes les attentions. Mais vous ne pouvez pas renvoyer en Commission une route qui accueille 80 000 voitures par jour avec tous les risques que cela comporte tant le moment que l'on connaît avec la période cyclonique. S'il vous plaît Madame, interdisons-nous ces risques inutiles. La Réunion nous regarde. Ouvrez le viaduc s'il vous plaît. Nous avons 2 voies seulement que vous ouvrez aujourd'hui – 2 voies ; sur un peu plus haut, nous avons 6 voies. 6 voies disponibles

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

sur 8 kilomètres 500. Pourquoi nous en priverions-nous ? Plus encore de cette sécurité-là ? S'il vous plaît. Il n'y a pas de débat, d'affrontement politicien à faire là-dessus.

Oui, la Route de Cilaos, l'étude d'impact, mais ça n'a rien à voir avec l'épée de Damoclès que nous avons depuis, depuis, depuis sur notre tête, s'il vous plaît. Il y a que la raison inonde cet hémicycle, Madame. Vous êtes capable de la porter cette raison.

Madame Huguette BELLO :
Monsieur VERGOZ, il y a tout un débat technique à avoir sur la Nouvelle Route du Littoral. C'est pour cela qu'on renvoie tout cela en Commission. **Madame AHO-NIENNE**.

Madame AHO-NIENNE Sandrine :
Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. Alors, le Groupe Le Cap tient à rappeler à l'Assemblée que la NRL a été construite pour sécuriser les Réunionnais et nous protéger des chutes de roches qui ont été parfois tragiques. Cela requiert, nous l'avons dit et nous le redisons, un engagement au-delà des clivages partisans – c'est pour l'intérêt de La Réunion.

La presse fait état aujourd'hui de nouvelles très inquiétantes ; en plus des accropodes défectueux, nous entendons dire qu'il y a des piles qui sont fissurées et nous comptons sur vous, Madame la Présidente, pour faire toute la lumière sur ces informations et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité qui doit passer au-delà de toute autre considération. Il faudra, bien entendu, finir cette route et nous ne sommes plus à quelques mois près. La sécurité doit primer avant tout.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Je donne la parole à… Oui, **Monsieur MOREL**.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Moi sur l'urgence uniquement. Parce que vous avez raison ; là, ce n'est pas un débat technique, là. C'est le débat sur l'urgence. En droit, on débat sur l'urgence. En réalité, comment peut-on considérer qu'il y a urgence pour 5 000 Cilaossiens éminemment respectables ; j'ai dit aux collègues que je partageais et qu'il n'y a pas urgence pour 500 000 Réunionnais et 70 000 utilisateurs, jour, de cet axe essentiel pour le fonctionnement économique de La Réunion ? Il y a eu des chutes de pierres – grâce à Dieu, la roulette russe, ça a épargné les voitures. Si on sort d'ici – comme l'indiquait **Michel VERGOZ** tout à l'heure, ou demain ou dans une semaine et qu'il y a une famille réunionnaise qui est écrasée par des roches, mais vous vous rendez compte de la responsabilité de nous tous ?

La Route du Littoral doit devenir un sujet d'intérêt général et de consensus politique et plus un sujet d'affrontement. Il n'est plus temps de regarder 11 ans en arrière. Vous avez un viaduc avec 8 kilomètres qui est roulable. On vous demande instamment de faire fi des considérations politiciennes et du débat sur la finition de la route et d'ouvrir cette bretelle qui a été financée par l'État ; vous avez lancé un appel à l'État à juste titre – la route, elle est roulable ; il faut l'ouvrir maintenant parce qu'autrement un drame nous guette. Je vous l'indique solennellement. Vous prenez une responsabilité immense. Il y a un délit qui s'appelle la mise en danger d'autrui et il est clair – je comprends que mes propos vous gênent, **Monsieur ANNETTE**. Je comprends que mes propos vous gênent. Mais vous n'avez pas l'habitude de la démocratie ; laissez-moi terminer.

Donc il y a, bien-sûr, des choses qui nous concernent tous et je vous demande – non, **Monsieur ANNETTE** m'interrompait ; je pense qu'il pourrait avoir la courtoisie de me laisser finir ; même si ça le fait sourire quand je parle de possibilité d'une voiture écrasée et d'une famille qui serait endeuillée. Ça le fait rire, dont acte.

Bien. Voilà, solennellement l'opposition vous demande de considérer qu'il y a urgence pour la Route de Cilaos, certes mais également pour la Route du Littoral.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Bien. Il y a eu un vote et je demande à chacun de respecter le vote qui a été défini tout à l'heure en ce qui concerne l'urgence. Et nous avons, tout à l'heure, des informations importantes à vous donner sur la Nouvelle Route du Littoral et donc, entendez aussi cela. C'est un dossier, comme je vous l'ai dit, qui est un dossier éminemment technique et c'est pour cela qu'on renvoie en Commission. Madame **AHO-NIENNE** a parlé tout à l'heure ; elle a dit des choses tout à fait louable, tout à fait juste. Et pour Cilaos c'est un dossier que l'on doit engager et c'est pour cela que l'on demande l'urgence. Sur le dossier de Cilaos, il faut absolument engager ce dossier.

Je donne la parole à **Jacques TECHER**.

Monsieur Jacques TECHER :

Madame la Présidente, sans vouloir rentrer dans le débat stérile et politicien qui est annoncé ce matin – on vous demande, Madame la Présidente, de déclarer l'urgence de livrer, d'ouvrir la circulation le viaduc déjà réalisé. Il faut rappeler que ce chantier qui a démarré en 2008 – initié en 2008 et démarré en 2014 – avait été annoncé être livré par l'ancienne majorité, Madame la Présidente, devait être livré en 2020. Nous sommes en 2022. Que s'est-il passé entretemps ?

Une nouvelle majorité a été élue par les Réunionnaises et les Réunionnais et vous avez annoncé que vous allez faire la clarté, la transparence sur le déroulement de ce chantier, sur son mode d'exécution et surtout sur toutes les conséquences non mises sur la place, non connues qui étaient dans les tiroirs. Vous avez organisé cette Assemblée plénière au mois d'octobre 2021 au cours de laquelle beaucoup d'éléments ont été mis sur la place et il faut le dire, il y a eu de graves errements, de graves dysfonctionnements, pour ne pas parler de graves déraillements. Et nous espérons que nous allons en connaître les issues très prochainement.

Madame la Présidente, vous avez souhaité, lors de cette Assemblée plénière en 2021 que les élus se prononcent sur ce qu'on avait entendu, ce qu'on avait comme éléments, notamment sur des imperfections au niveau des accropodes, au niveau

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

d'autres éléments qui étaient connus. Ce n'est pas un scoop, la presse l'annonce ce matin, notamment sur les piles. C'était une rumeur qui persistait depuis 1 an et demi et qui a été confirmée.

Vous avez demandé à l'Assemblée de voter une demande d'expertise des ouvrages déjà réalisés. Je pense, Madame la Présidente, que cette expertise, avec les éléments qui sont confirmés aujourd'hui par la presse, qui sont dans les données techniques des services de la Région, que cette expertise soit rapidement engagée, pour enlever le doute, pour enlever toute incertitude qui doit peser sur votre décision de mettre en service le viaduc. Et pourquoi on ne peut pas mettre en service ce viaduc ? Et on ne peut pas laisser à la Collectivité, à Madame la Présidente prendre la décision de signer l'autorisation d'ouvrir ce viaduc. Pour ouvrir ce viaduc, chère Madame …

Monsieur Michel VERGOZ :

Est-ce que le débat est ouvert, Madame ?

Monsieur Jacques TECHER :

Comment ?

Monsieur Michel VERGOZ :

Est-ce que le débat est ouvert sur la Route du Littoral, Madame la Présidente ?

Madame Huguette BELLO :

Non, il n'est pas ouvert. Le président de la Commission vous donne un avis. Vous avez donné le vôtre.

Monsieur Jacques TECHER :

Monsieur VERGOZ, laissez-moi parler. Chacun son tour.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

Je vous fait simplement remarquer que vous n'êtes pas technicien…

Monsieur Jacques TECHER :

Chacun son tour. Vous me respectez. Chacun son tour. Je ne vous ai pas interrompu.

Monsieur Michel VERGOZ :

Vous assistez aux débats de l'Assemblée nationale, du Parlement ?

Monsieur Jacques TECHER :

Vous ne m'interrompez pas. Madame la Présidente, pourquoi vous ne pouvez pas signer l'ouverture de cette route ? Parce que pour signer l'ouverture de cette route, il faut que l'ouvrage soit réceptionné. Pour que cet ouvrage soit réceptionné, nous savons dans quelles conditions l'ouvrage du viaduc, l'ouvrage du pont a été réceptionné en mars 2020 dans un contexte électoral spécifique. Ce viaduc, aujourd'hui, il est raccordé par des digues – 4 digues. Ces 4 digues ne sont pas encore réceptionnées. Et pour savoir et pour informer les élus de l'opposition, le Groupement a demandé en décembre 2020 à la Région de réceptionner ces ouvrages. Nous avons refusé la réception ; vous le savez, Madame la Présidente. Nous avons refusé la réception parce que nous estimons que les garanties de normes, de conformités ne sont pas remplies. Et nous avons adressé un courrier détaillé, spécifique au Groupement pour leur demander de lever toutes ces incertitudes avant que la Présidente se prononce sur la réception de ces digues de raccordement.

Donc, tant que ces digues de raccordement ne seront pas réceptionnées, il sera impossible pour vous, Madame la Présidente, de signer l'ouverture de cette route. Parce que ces digues sont soumises encore à des aléas techniques et des

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

incertitudes qui ne seront levées qu'après expertise. Expertise, je le rappelle et le collègue **Christian ANNETTE** à chaque fois me le martèle – une expertise indépendante, totalement indépendante du Groupement et de la maîtrise d'œuvre et voire même, de nos services – des services de la Région et de l'État. Une expertise qui nous, qui vous permettra vraiment de regarder cette situation en toute sérénité et en toute responsabilité.

Donc, sur le plan technique, Madame la Présidente, et sur le plan règlementaire, on ne peut pas donner, laisser prospérer la demande de l'opposition.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur TECHER**. Je donne la parole à **Wilfrid BERTILE** pour la motion de solidarité avec Madagascar.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Il est proposé à l'Assemblée de voter une motion de solidarité avec Madagascar. Le Conseil Régional de La Réunion, réuni en Assemblée plénière, le 9 février 2022

- Considérant les conséquences dramatiques du passage du cyclone BATSIRAI sur la côte Est de Madagascar faisant 21 morts et 150 000 sinistrés sans compter les dégâts matériels considérables dont la destruction d'importantes rizières dans le centre du pays ;
- Considérant que cette catastrophe naturelle vient quelques jours après la violente tempête Anna qui avait fait 40 morts et 110 000 sinistrés et après de longs mois de sécheresse meurtrière dans le Sud ;
- Considérant que ces drames frappent un des pays les plus pauvres du monde, d'où est issue une grande partie du peuplement de La Réunion

Le Conseil Régional dit toute sa tristesse et sa consternation devant les malheurs et les souffrances du peuple malgache et l'assure de sa solidarité agissante

- décide de se concerter avec le Département pour arrêter les modalités d'une aide financière d'urgence ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

- décide d'envoyer dans les meilleurs délais une mission à Madagascar afin de prendre la mesure des urgences et de jeter les bases de la politique de co-développement que la Région veut initier avec la grande Île ;

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BERTILE**. Ces motions seront transmises pour instruction et avis des Commissions - avis aux Commissions concernées. Avant de passer à l'Ordre du Jour …

Monsieur Jacquet HOARAU :

Oui, Madame la Présidente, concernant la Route de Cilaos, il y a eu un vote pour l'urgence ou quoi ?

Madame Huguette BELLO :

On l'a fait, oui.

Monsieur Jacquet HOARAU :

Mais on n'a pas demandé notre avis ?

Madame Huguette BELLO :

Si on a voté.

Monsieur Jacquet HOARAU :

Non.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Vous étiez hors sujet.

Monsieur Michel VERGOZ :

Vous n'avez pas dit qui était contre.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Il faut que l'opposition sur l'urgence sur Cilaos soit interrogé aussi. Nous on considérait qu'il y a urgence pour le viaduc de la Route. Donc, je souhaite que les collègues soient interrogés pour l'urgence sur Cilaos. Vous avez voté mais pas nous.

Monsieur Michel VERGOZ :

Le décalage est tellement énorme entre ces deux votes, Madame, qu'il nous faut le second.

Madame Huguette BELLO.

Oui, bon.

Monsieur Michel VERGOZ :

Oui, je vous embête ; écoutez, je vous vois une fois tous les 3 mois.

Madame Huguette BELLO :

Mais on a dit tout à l'heure. Je donne la parole à **Jacques TECHER**.

Monsieur Jacques TECHER :

Madame la Présidente, je pense qu'il faut ramener chaque chose à sa proportion gardée. Le sujet de la Route du Littoral est un sujet complexe, grave, très risqué.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

On l'a déjà dit, collègue…

Monsieur Jacques TECHER :

Le sujet de la Route de Cilaos, il remonte à 2018 où la route a été emportée et on a construit 2 nouveaux radiers fusibles. Le sujet c'est de déconnecter 2 ouvrages prévus dans le projet qui a été initié en 2019 – 2 ouvrages d'art de pont à l'entrée et à la sortie d'Ilet Furcy. Monsieur le Préfet est favorable à cette hypothèse mais il pose une condition réglementaire qui vient encore contraindre le délai et l'urgence. L'urgence de cette motion, c'est de demander qu'on puisse rencontrer d'urgence Monsieur le Préfet pour alléger les procédures. Il ne s'agit pas d'aller mettre en circulation une voie qui est en construction ou qui va être construite ; il s'agit d'aller discuter avec Monsieur le Préfet en urgence pour pouvoir lever les contraintes réglementaires qui pèsent sur les procédures liées à la construction de ces 2 ouvrages qui viennent, pour l'instant, maintenir deux radiers fusibles. Ces radiers fusibles, tous les ans ils sautent et ils mettent à bas, ils mettent à plat l'économie touristique et l'économie d'une ville de 6 000 habitants et qui reçoit 500 000 touristes. C'est tout simplement l'objet de cette motion et c'est pour ça qu'on sollicite l'urgence de cette motion.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Et vous auriez été considérés si vous ne m'aviez pas interrompue tout à l'heure lors du vote. Alors je vais faire voter si c'est ça qui vous gêne. Vous nous avez interrompu et vous êtes passé à un autre sujet.

Monsieur Jacquet HOARAU :

Non, c'est bien parce que je voulais vous dire qu'en ce qui me concerne, moi je vais voter l'urgence de la Route de Cilaos puisque je suis cohérent avec la demande d'urgence également pour la Route du Littoral. Et je vais aller plus loin

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

concernant la Route de Cilaos puisque ça nous concerne nous ; nous sommes un peu limitrophes au Tampon. Ce n'est pas l'objet du débat et de la motion mais je souhaite qu'à un moment dans cette Assemblée, il y aura également une discussion sur l'accessibilité de la Ville de Cilaos puisque, indépendamment des ouvrages qui vont être faits ou qui seront faits, j'imagine que la solution d'entrée à Cilaos par la trentaine de kilomètres actuelle est une solution peut-être très fragile et qu'il faudrait réfléchir également à une liaison éventuelle entre Cilaos et la Plaine des Cafres qui ferait 8 kilomètres au lieu d'une trentaine actuellement. Parce qu'on pourra tout faire pour essayer de sécuriser cette Route de Cilaos – on a commencé par le passé quels que soient les Présidents de Région qui se sont succédés et jusqu'à maintenant, ce ne sont que des rustines. Et je crains qu'à l'avenir, vu la grandeur de la route et la dangerosité de cette route avec une falaise sur tout le long du linéaire, je crains que même avec tous les engagements financiers qu'on voudrait porter à cette route-là, je crains que ce ne seront que des rustines et peut-être réfléchir un jour sur un accès plus court, plus sécurisé entre la Plaine des Cafres et Cilaos.

Madame Huguette BELLO :

Merci pour votre contribution. **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :

Oui, Madame la Présidente. Je me permets de rebondir à ce que dit mon collègue de Cilaos, directement concerné par ce dossier qui est aussi important.

Quand j'entends mon collègue dire qu'il faut voter une motion d'urgence pour pouvoir avoir un rendez-vous avec le Préfet, chers amis, les bras m'en tombent. Je n'ai jamais entendu dans un hémicycle régional que des autorités légalement …

Monsieur Jacques TECHER :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

S'il vous plaît, **Monsieur VERGOZ**, je suis d'accord mais on est sur des sujets très graves aujourd'hui ; vous n'allez pas faire un débat sur un sujet qui n'existe pas…

Monsieur Michel VERGOZ :

S'il vous plaît, Monsieur TECHER, je veux bien ; on est sur la Route du Littoral mais quand même, là vous n'êtes pas sérieux… je ne peux pas vous laisser dire ça …je ne peux pas vous laisser dire ça…

Monsieur Jacques TECHER :

Moi non plus je ne peux pas vous laisser.

Madame Huguette BELLO :

Vous arrêtez, tous les deux. Je reprends la parole.

Monsieur Jacques TECHER :

Madame la Présidente, il faut mettre de l'ordre dans cette Assemblée. On inverse la charge…

Monsieur Jacques TECHER :

Mais la vérité, **Monsieur VERGOZ**, c'est qu'on parle de sujets très graves – vous êtes en train … ne croyez pas qu'on va vous laisser tomber…

Madame Huguette BELLO :

S'il vous plaît, je reviens au règlement intérieur, **Monsieur VERGOZ**. Le règlement intérieur dit : « *après les délibérations du Conseil Régional sont prises à la majorité des suffrages exprimés ; en cas de partage celle du Président ou de la Présidente est prépondérante. Article 47 – Clôture d'un débat : Après avoir*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

consulté l'Assemblée, le ou la Présidente peut prononcer la clôture d'un débat en estimant que les conseillers sont suffisamment éclairés et lors du vote, en cas de partage des voix, etc…, etc… » Cette discussion est close.

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame, il n'y a pas besoin d'une motion d'urgence pour prendre un rendez-vous chez le Préfet ; ça nous rabaisse. Je suis indigné par cette motion d'urgence

Madame Huguette BELLO :

Cette discussion est close. On était passé à la motion sur Madagascar. Je suis maître de ces débats. **Monsieur VERGOZ**, c'est moi qui préside ces débats et pas vous. Taisez-vous.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je n'ai jamais contesté cette chose-là Madame ; je dis simplement qu'il y a des choses qui sont inaudibles dans cet hémicycle.

Madame Huguette BELLO :

En tout cas, on vous entend et je crois qu'on m'entend. Ce débat est clos. Avant de passer à l'Ordre du Jour, Mesdames et Messieurs… Ne m'interrompez pas.

Monsieur Michel VERGOZ :

Dire aux Réunionnais qu'on fait une motion d'urgence pour rencontrer Monsieur le Préfet, les bras m'en tombent. Ça prouve que vous nous réservez des choses après…

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Ne m'interrompez pas. Ça ne se fait pas. Vous n'oseriez pas peut-être avec un Président mais vous osez avec moi, **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :

J'étais à 400 lieues d'imaginer que j'allais tomber dans ce guet-apens …

Madame Huguette BELLO :

Avant de passer à l'Ordre du Jour, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais partager avec vous quelques informations.

Concernant l'actualité des Régions, nous suivons avec attention la loi 3 DS – Déconcentration – Décentralisation- Différenciation – Simplification qui est en cours d'adoption définitive cette semaine par le Parlement après l'approbation du texte par la Commission Mixte paritaire.

Le texte comporte de nouveaux équilibres dans la répartition des compétences, notamment entre l'État et les Régions, entre les Régions et les Intercommunalités, entre les Intercommunalités et les Communes. Des avancées sont obtenues mais elles restent en-deçà des ambitions exprimées et c'est pourquoi les Régions de France ont travaillé sur l'élaboration d'un livre blanc de la décentralisation qui sera rendu public prochainement avec un volet spécifique à l'outre-mer auquel nous avons apporté notre contribution. Ce livre blanc sera adressé à l'ensemble des candidats à la présidence de la République. Je veillerai à ce que vous soyez destinataires de ce document qui sera mis en débat dès qu'il sera finalisé.

L'actualité immédiate, c'est bien entendu les conséquences du passage du cyclone BATSIRAI qui est passé à proximité de notre île et qui a touché de plein fouet la côté Est de Madagascar. Nous devons exprimer notre solidarité vis-à-vis de nos voisins de la grande île. Je vous informe que j'ai échangé hier avec le Président du Conseil Départemental, Cyrille MELCHIOR et nous avons convenu d'une action concertée du Département et de la Région pour apporter une aide

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

concrète à Madagascar. Nous devons arrêter ensemble les modalités de cette aide en ayant le souci de son efficacité.

Sans commune mesure avec Madagascar, notre île a subi aussi les impacts du cyclone. S'agissant de notre Collectivité, c'est surtout le réseau routier qui a souffert et comme, plus particulièrement, les ouvrages particulièrement exposés aux falaises de la Route du Littoral, du Cap Lahoussaye et de Cilaos.

Comme vous l'a exposé notre collègue **Jacques TECHER,** les travaux de sécurisation de la RN5 revêtent un caractère prioritaire. Ce sera l'une des priorités du programme routier de notre mandature. Cet évènement climatique a rappelé également l'urgence du chantier de la Nouvelle Route du Littoral, chantier dont nous héritons et qui est à l'arrêt depuis 2019.

Je partage l'impatience des Réunionnais de voir livrer le plus rapidement possible la première partie de cette route avec le Viaduc. Je ne ferai pas d'annonce imprudente ou trompeuse comme ceux qui avaient annoncé l'ouverture du viaduc avant décembre 2020 en sachant que c'était impossible. Pour ma part, je tiendrai en toutes circonstances un langage de vérité et de responsabilité.

Comme vous le savez, les réparations doivent être faites notamment au niveau des accropodes, des travaux qui ne peuvent raisonnablement pas cohabiter avec la circulation automobile sur le chantier comme ça a été dit tout à l'heure. La nécessité de ces travaux est, à première vue, confirmée par les premières observations que nous faisons de l'impact du cyclone. Les discussions sont en cours avec le Groupement des entreprises pour qu'ils reprennent ces travaux le plus rapidement possible, notamment les travaux de remplacement des accropodes mal posés.

Comme je l'ai dit vendredi dernier, l'intérêt général, l'intérêt des Réunionnais dicte l'urgence des travaux. J'espère donc que ce sera le cas dans les prochains jours. En toute hypothèse, la Région prendra ses responsabilités.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Nous sommes également pleinement mobilisés pour relancer le chantier d'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral dans sa partie entre La Grande Chaloupe et La Possession. Les échanges que nous avons eus avec l'État se déroulent dans un climat constructif et nous souhaitons pouvoir vous présenter prochainement une solution techniquement et financièrement soutenable. L'éventail des solutions se resserre, notamment à la lumière des constats que nous faisons sur la pénurie des matériaux ; vous comprendrez que l'option que nous préconisons est le viaduc.

L'Ordre du jour appelle les points suivants. Je vous donne lecture des points que nous allons examiner, des dossiers que nous allons examiner lors de cette séance. Nous voudrions lier le projet de mandature 2021-2028 de la Région Réunion avec les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022. Je pense que c'est plus simple. Et je vais vous demander de donner votre avis ; je vais vous demander de voter, si vous êtes d'accord pour qu'on lise et qu'on mette ensemble Projet de Mandature et Orientations Budgétaires. Qui est pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Monsieur Jacques TECHER – Madame NATIVEL Lorraine – Madame Huguette BELLO – Monsieur Patrick LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE – Madame Karine NABENESA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS - Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT – Madame Régine CHANE-HONG – Madame Evelyne CORBIÈRE – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART + procuration – Madame Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT - Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA – Monsieur Pascal PLANTE – Madame Stéphanie POINY-TOPLAN – Madame Patricia PROFIL – Monsieur Jean-Hugues RATENON – Monsieur Mickaël SIHOU – Monsieur Axel VIENNE et Madame AHO-NIENNE + procuration de Madame Denise HOARAU – Monsieur Jean-Louis LAGOURGUE – Monsieur Jean-Jacques MOREL + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Johnny PAYET + procuration de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Sabrina RAMIN – Monsieur Michel VERGOZ + procuration de Monsieur Rahfick BADAT – Madame ABMON ELIZÉON – Madame CHANE-TO Marie-Lise – Madame COSTES + procuration de Madame Nadia RAMASSAMY – Monsieur HOARAU Jacquet + procuration de Monsieur Bernard PICARDO.

Madame Huguette BELLO:

Merci Madame. Merci pour votre vote. Je sais que ça va faciliter le débat que ça soit lié. Conformément à l'article 42 du Règlement Intérieur, je vous propose d'examiner en premier lieu, le rapport Égalité Femme Homme. Je sais que ça vous tient à cœur et le second point sera bien entendu les Orientations Budgétaires.

Et nous allons, donc, démarrer cette séance par l'examen du rapport relatif à l'Égalité Femme Homme et je donne la parole à **Evelyne CORBIÈRE**. Nous savons aussi que cette période où il y a eu un confinement mondial et un confinement ici à La Réunion, que les discriminations et les violences faites aux femmes, elles ont augmenté.

Nous allons aller vers le 8 mars, la Journée Internationale des Droits des Femmes mais il ne faut pas attendre le 8 mars pour venir apporter soutien, solidarité à la moitié du ciel de La Réunion. Je donne la parole à **Evelyne CORBIÈRE**.

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. Merci de me donner la parole pour présenter ce rapport.

Ce rapport répond à une obligation de la Collectivité vis-à-vis de l'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et prévoit que les Collectivités territoriales présentent préalablement au débat sur les Orientations Budgétaires un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Donc, ce que nous allons observer, c'est d'abord l'égalité professionnelle, également la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité en matière de droit et d'état civil en matière de parité et également au regard de la lutte contre la précarité.

Avant d'aller plus avant, il faut aussi souligner que la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique a renforcé les dispositions sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Elle prévoit en particulier la réalisation de plans d'action pluriannuels sur l'égalité professionnelle pour mettre en place des dispositifs de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes sur le lieu de travail.

Donc, la préparation de ce rapport a permis de nous rendre compte de la situation de la Collectivité régionale en matière d'égalité hommes femmes pour l'année 2020. Je tiens à saluer le travail fourni par l'ensemble des services qui y ont contribué. En effet, pour déployer un véritable plan d'action, encore faut-il avoir des éléments sur lesquels s'appuyer.

Ce rapport a été examiné par la Commission Cohésion Sociale et Solidarité qui a pris acte et qui a rappelé que nous nous inscrivons dans une politique régionale qui soutient l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, il nous faut encourager et soutenir les actions en faveur de l'égalité et c'est une mission transversale que la Collectivité entend décliner tout au long de l'exercice de la mandature.

Dans ce rapport, la première partie est consacrée à un rappel du contexte local et je tiens quand même à rappeler, en effet, que 51% de la population réunionnaise sont des femmes. En 2018, l'INSEE avait dénombré 71 990 familles monoparentales à La Réunion et dans 88% des cas, le parent est une femme. On constate aussi et en même temps que la pauvreté touche majoritairement les femmes et les foyers notamment allocataires du RSA. Cela concerne 2 foyers sur 5.

Au niveau de l'emploi, on retrouve la même tendance. A la Réunion, 52% des demandeurs d'emploi sont des demandeuses d'emploi. Elles sont plus diplômées et plus qualifiées que les hommes mais elles ont plus de difficultés à accéder à un

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

emploi. Alors, certains justifient ce constat par la difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale. En outre, les femmes sont plus souvent en CDD qu'en CDI et sont majoritaires dans les métiers dits féminins. Nous parlons là de la division inégale du travail. A l'échelle nationale, la part des femmes approche et dépasse même les 90% dans 8 métiers.

Comme il n'y en a que 8, je vais me permettre de les souligner. Il s'agit des métiers d'assistante maternelle, aide à domicile, employée de maison, secrétaire, secrétaire de direction, coiffeuse, esthéticienne, infirmière et aide-soignante.

Le rapport souligne également les disparités qui existent au niveau du travail partiel – ce sont des inégalités qui persistent puisqu'on a donc 68% des emplois à temps partiel qui sont occupés par des femmes. Et la répartition des tâches familiales, il faut le reconnaître, et la prise en charge des enfants qui reposent sur une vision stéréotypée – des rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes.

Ainsi, tout indique que la pauvreté et la précarité sont majoritairement féminines et plus encore à La Réunion. Quant aux salaires, les écarts entre les salaires des hommes et les salaires des femmes persistent tout au long de la vie professionnelle et impacte logiquement la retraite.

Voilà donc pour le rappel du contexte local et ce sont quelques éléments que j'ai voulu mettre en lumière avec vous ; le rapport est un peu plus détaillé.

Au niveau de la Collectivité régionale, nous notons que sur 45 Conseillers régionaux, il y a donc 23 femmes et 22 hommes. La loi sur la parité de 2000 a imposé la représentativité des femmes dans les instances politiques et consultatives et désormais, l'équilibre est attendu. Et logiquement la surreprésentation des hommes ou des femmes est pointée et cette parité devient maintenant un critère éclairant en matière d'égalité. Ce rapport apporte un éclairage donc sur les politiques publiques et la Région est en charge des lycées, de la formation professionnelle et du développement économique. En un mot, elle a la responsabilité de ce qu'on peut appeler le développement humain. Il est donc normal et attendu que nous nous

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

penchions sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au regard de nos responsabilités.

En matière d'éducation, d'apprentissage, d'orientation et de formation professionnelle, les chiffres confirment la tendance.

J'ai relevé quelques chiffres. En 2020, 96% des filles réussissent au BAC contre 93% des garçons. On s'est habitué à entendre que les filles réussissent mieux que les garçons et ces données le confirment. S'il fallait retenir 2 chiffres en matière d'orientation, on pourrait citer ceux-là. 91% des inscrits dans la licence Sciences pour la Santé au Tampon sont des femmes. Et par contre, elles ne représentent que 5% en licence Informatique. Donc, vous le voyez, les filles s'engagent davantage dans le parcours sanitaire et social et dans le secteur tertiaire. Et je veux encore me référer aux métiers que j'ai cités précédemment.

Donc, il revient à la Collectivité d'encourager la mixité, de briser les schémas socioprofessionnels stéréotypés qui conduisent à des choix d'orientation et de filières sexués. Ces schémas nous enferment dans une espèce de fatalité qui emprisonne la part de rêve et d'espoir que portent chaque jeune.

Au niveau de notre tissu économique, on constate une très faible représentativité des femmes à la tête des entreprises, TPE et PME. La Collectivité soutient et encourage l'entreprenariat des femmes. Nous savons que les inégalités sont grandes et qu'il faut rattraper le retard considérable qui a été pris. Le monde économique doit s'habituer à faire confiance aux femmes qui créent une entreprise et je veux parler là d'une étape fondamentale que sont, le financement, la création et le montage des dossiers.

Dans le cadre du Plan d'Action Pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Région Réunion a déterminé 4 axes qui favorisent l'égalité professionnelle, notamment au regard des écarts de rémunération, au niveau de l'évolution et du plan de carrière. Il s'agit aussi de développer des dispositifs favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes et là, il va falloir déployer des outils, des structures, des dispositifs et pour prévenir également et

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

résoudre les situations de discrimination, de harcèlement moral, sexuel, de violences sexistes ou sexuelles sur le lieu de travail.

La Réunion a besoin de tous ses citoyens qu'ils soient hommes ou femmes. Et si nous voulons apporter une réponse à la pauvreté, à la précarité, à la violence, aux discriminations, alors il faut que nous fassions reculer les inégalités et y compris celles qui touchent 51% d'entre nous, à savoir les femmes.

Notre ambition est de donner à toutes et à tous les mêmes chances pour étudier, pour se former, travailler et s'investir librement. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :
Je vous remercie. Nous allons pouvoir maintenant engager le débat sur ce rapport qui est extrêmement riche. Je donne la parole à qui veut la prendre sur un grand sujet. *Personne y veut pas causer* ?

Madame Virginie GOBALOU :
Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Je ne devais pas intervenir sur ce volet mais l'analyse qui vient d'être faite par notre collègue est quand même assez alarmante et je trouve étonnant qu'on ne puisse pas en débattre. Il y a beaucoup à dire puisque les femmes sont moins rémunérées ; elles sont moins reconnues dans leur travail. Elles ont moins de postes à responsabilités et quand elles exercent des postes à responsabilités, elles sont discriminées. N'en parlons plus si c'est une période de grossesse. Certains employeurs disent femmes jeunes, grossesses en cours. C'est le mot qui est dit, Madame la Présidente, malheureusement dans certaines entreprises ; on ne recrute pas ; on donne la priorité à un homme. Et je trouve regrettable dans notre île à La Réunion que les pouvoirs publics ne prennent pas à cœur cette problématique qui touche beaucoup de femmes à La Réunion. Et je pense qu'il y a une politique à mener. Il y a de la prévention à faire même s'il y a des textes – cette égalité, le chemin il est encore long pour avoir cette égalité. Même dans le milieu politique, la femme elle est aussi discriminée parce que nous sommes femmes. Certains disent de manière qu'on entende pas – la femme c'est la vaisselle

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

à la maison, c'est la lessive. Non, nous sommes quand même des femmes intelligentes. Il ne faut pas non plus nous barrer la route – je dis bien nous barrer la route – quand nous voulons prendre des initiatives que ce soit dans le milieu économique, dans le milieu culturel, sportif, dans le milieu politique dans notre milieu à nous, c'est-à-dire à l'île de La Réunion. Donnons cet exemple où la femme, elle a quand même connu des périodes difficiles – les mentalités ont évolué. La femme, elle a cette culture – c'est-à-dire de faire évoluer son île. Elle donne aussi cette éducation à ses enfants pour que les petits quand ils grandissent, ils respectent la femme dans son intégralité. Voilà mon message fort que je veux faire passer aujourd'hui à toutes les classes, que ce soit la classe politique, la classe économique surtout – chez les employeurs, la femme elle est capable. *Alors, respecte à nous.* Merci.

Madame Huguette BELLO :

Ericka. Madame BAREIGTS.

Madame Ericka BAREIGTS :

Merci Madame la Présidente. Quelques mots suite au rapport qui vient d'être présenté par notre collègue. Peut-être pour dire que d'abord ce sont les femmes qui prennent la parole ; ce serait bien qu'un homme aussi prenne la parole pour qu'on comprenne bien que tous, nous nous sentons concernés par un problème qui n'est pas un problème de femmes mais qui est un problème d'égalité ; qui est un problème qui se pose à la société pas aujourd'hui, depuis que la société est société et depuis que le monde est monde. Et les femmes portent une histoire collective forte qui nous met nous-mêmes bien souvent en situation d'infériorité. Nous nous autolimitons. C'est lourd à porter. Et donc, ça veut dire qu'il nous faut des politiques publiques extrêmement fortes pour un résultat aléatoire qui sera très long à obtenir. Je le dis parce que souvent on est, maintenant, dans une société de l'éphémère, de l'immédiateté, on fait une politique et le lendemain on veut avoir une affaire tout de suite. Ça ne marche pas pour les femmes ; ça ne marche pas non plus pour certains investissements.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Donc, il faut du temps au temps et il faut aussi les moyens. Je dis surtout pour les moyens. Parce que je sens bien que ça peut apparaître comme un gadget ce débat lorsqu'on a à traiter du réchauffement climatique, de la protection de la biodiversité, de l'emploi, de la transformation économique de notre pays, là on se dit l'égalité des femmes, on a fait des siècles sans, on va pouvoir continuer quelques siècles sans aussi. Et je crois que c'est une erreur. Il n'y a pas une société qui fonctionne bien s'il n'y a pas d'égalité. Et si chacune, nous ne trouvons pas notre place, alors nous ne pouvons pas être de bonnes épouses, de bonnes femmes, de bonnes mères, de bonnes grands-mères, de bonnes cousines, de bonnes tantines ; tout ça, on ne peut pas. On doit s'épanouir dans cette société pour être femme pleinement, comme nous l'entendons.

Et donc, je pense que parce que c'est difficile, l'éducation est un vecteur important, dès toute petite, dès tout petit pour que peut-être après, en grandissant, les hommes se sentent concernés par ce problème ; nous devons faire l'égalité fille garçon. Nous devons apprendre à nos petites filles à faire respecter leur corps. Leur corps est à elle, qu'à elle, à personne d'autre. Nous devons travailler sur leur estime de soi pour qu'elles se sentent capables toujours d'être là où elles souhaitent être.

Donc, c'est un travail aussi beaucoup avec l'éducation, à l'école, dans les collèges, dans les lycées, dans les centres de formation professionnelle et beaucoup dans les lycées professionnels pour que nous soyons sur des métiers genrés et qu'on arrête d'avoir des approches genrées des métiers.

Et il y a une belle réussite, Madame la Présidente, à Saint-Paul sur le lycée Vue Belle – les mallettes pédagogiques sur l'éducation sexuelle. Je n'aime pas dire ce mot, « l'éducation sexuelle » parce que je crois qu'il n'y a pas d'éducation sexuelle – mais cette mallette pédagogique à Saint-Denis, nous l'avons achetée ; nous en avons pris une cinquantaine et peut-être qu'on pourrait généraliser la présence de ces jeux de société créés par des jeunes, pour sensibiliser des jeunes, des jeunes hommes et des jeunes garçons sur cette égalité entre autres, sur ce respect du corps pour que peut-être demain, nous arrivions à moins de viols, moins d'agressions sexuelles, moins de grossesses très jeunes et non désirées et plus de respect de ce que nous sommes, nous. Merci.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Je donne la parole à **Frédéric MAILLOT**, ensuite à **Jean-Bernard MARATCHIA.** Merci.

Monsieur Frédéric MAILLOT :

Bonjour chers collègues. *Mi pense que la pire chose qui té peut arriver dans ène débat comme ça, c'est que té un homme n'y intervienne pas. Et moi, mé té veut parler justement d'éducation. Que c'est vraiment ça qu'il est question. Mais mi prendrai le contrepied, chère collègue* ***Madame BAREIGTS****. Mi pense que c'est aussi sur les garçons, les hommes qu'il faut faire le travail. Ma pa lire ène étude ; moi pas parti tape dan' Google mais mi pense que 100% des féminicides a été commis par des hommes.*

Donc, c'est dès l'enfance, en fait, qu'il faut travailler sur les hommes. C'est dès l'enfance qu'il faut travailler sur le marmaille pour dire à li, c'est pas out corps. Donc, respecte. Respecte parce que c'est pas out corps. Mais en même temps dire que notre bann ti sœurs, nout bann filles, de faire respecte zot corps mais il faut dire aussi aux bann garçons de respecter aussi le corps de la femme. Et dès l'école, en fait, il faut arrêter avec bann clivage que nous connaît – rose pour les filles, bleu pour les garçons, la poupée c'est pour les filles, ce genre de choses. Et sans vouloir faire de politique, bien qu'il est question, néna des élections importantes li arrive dan pays-là bientôt et nou néna des candidats en fait qui remettent ça en cause, le rôle, l'égalité homme femme en cause. Et lé de notre devoir à nous, que lé leaders d'opinions de dire qu'il faut faire attention, que notre voix y compte à chaque fois que nous vote parce que néna un candidat lé parti remette en cause une chanson de Daniel Balavoine quand li dit « Mon fils, ma bataille ». Li dit qu'il est en train de tuer le rôle du père. Et ce genre de discours-là, il faut faire attention. Donc, le travail en fait, les agresseurs, dans la majorité c'est des hommes. Donc, le travail, le premier travail peut-être à mener, c'est sur les hommes.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Merci. Je donne la parole à **Jean-Bernard MARATCHIA**.

Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA :

Madame la Présidente, chers collègues. Moin, juste pou dire un petit mot. Moin mi lé agriculteur mi néna des amies agriculteurs c'est des femmes. Et il n'y a pas longtemps, l'avait la Journée Mondiale de la Femme Agricultrice. Et en posant des questions à mes camarades femmes agriculteurs, mi demande à zot quand zot y arrive zot case-là, qui fait devoir marmailles ? Ben, zot y dit à moins c'est zot. Qui fait manger ? C'est zot. Moin agriculteur, quand mi arrive la case, mi fait plus rien. Et mi admire ces femmes-là parce que sortir dans les champs toute une journée et refaire toute le travail arrivées à la maison, eh ben, ça veut dire qu'une femme est plus qu'un homme au niveau agricole. Parce que le travail que zot y mette dans le champs et quand zot y arrive zot case le soir, et c'est formidable. C'est pourquoi mi dit il faut que nos femmes au niveau agricole, il prend des responsabilités parce que zot la un peu honte quand la presse souvent y appelle à nous pou trouver une femme qui coupe la canne, néna beaucoup mais zot la honte parce que c'est un métier pas terrible ; les gens rigolaient quand on disait agriculteurs. Maintenant ça change. Mais la femme est beaucoup pour le monde agricole. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci et bravo **Jean-Bernard** parce que d'autant que dans l'histoire des civilisations, les premiers agriculteurs n'étaient pas les agriculteurs, c'était des agricultrices; c'était des femmes et les hommes étaient des chasseurs. Et les femmes étaient les agricultrices et les éleveuses. Je vais donner la parole à **Céline SITOUZE**.

Madame Céline SITOUZE :

Merci Présidente. Bonjour chers collègues. Je voulais juste revenir sur un point – **Madame CORBIÈRE** sur le rapport – c'est celui de l'orientation. Parce qu'il y a une problématique majeure, c'est la pauvreté et la faible rémunération pour les femmes. Et lorsque l'orientation est mal engagée, eh bien, les jeunes filles s'orientent de façon majoritaire dans les métiers dédiés aux personnes qui sont faiblement rémunérées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

L'orientation est, dorénavant, une compétence pleine et entière de la Région, Madame la Présidente. Donc, il nous revient pleinement de nous saisir de cet aspect essentiel pour faire en sorte que les jeunes Réunionnaises puissent davantage s'orienter vers des filières qui sont aussi mieux rémunérées. **Evelyne** a cité un axe, un aspect économique de notre économie, de notre société, c'est celui du numérique. Il est clair que le numérique porte, amène des postes où on a des rémunérations importantes. Et pourtant on a très peu de jeunes filles qui s'orientent vers ces filières.

Il ne s'agira pas seulement pour notre Collectivité d'aller au sein des lycées et de faire des campagnes pour, comment dire ? – orienter ces jeunes filles. Il s'agira également pour les entreprises qui devront recruter ces jeunes femmes de faire le nécessaire pour qu'elles arrivent et qu'elles trouvent des places au sein de ces entreprises. Donc, nous voyons bien qu'il s'agit là d'une responsabilité qui est entièrement partagée par l'ensemble de la population, qu'on soit chef d'entreprise, qu'on soit collectivité régionale, qu'on soit un éducateur.

Madame Huguette BELLO :

…le chef d'entreprise aussi doit être notamment s'il a des subventions de l'État et des nôtres en particulier, nous ne voudrions pas entendre que ces chefs d'entreprise ne veulent pas embaucher des femmes jeunes sous prétexte qu'elles vont donner la vie et qu'elles sont jeunes, et puis qu'on ne les prend pas parce que, dans un instant, elles vont être enceintes, elles vont être absentes, elles vont avoir les congés de maternité. C'est pour ça on plaide un congé de paternité comme ça se passe dans les pays du nord, de telle sorte que les hommes aussi peuvent prendre leurs congés de paternité et élever aussi les enfants comme d'autres.

Je donne la parole à Evelyne.

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Merci Madame la Présidente. En effet, chers collègues, vous avez relevé sur des éléments importants. Moi, je voulais revenir effectivement sur la charge du travail. Les chiffres nous disent qu'actuellement, 66% du travail domestique est accompli par les femmes. Alors, si on veut l'égalité, il faut aussi intervenir à ce niveau-là. Ce n'est pas parce que c'est du domaine privé qu'on n'intervient pas. Bien au contraire. Et comment on peut intervenir et je pense qu'elle est là la réflexion et elle est là notre responsabilité en tant que politique publique.

Effectivement, il faut mettre les moyens au niveau de la formation, de la prévention, de l'éducation de la jeunesse. Mais, il faut aussi qu'on regarde ce qu'il se passe dans le monde professionnel. Et moi, ce qui m'interpelle, c'est quand on constate l'inégale répartition du travail, quand on constate que le travail partiel est en majorité féminin et quand on dit que les heures supplémentaires sont davantage prises par les hommes que par les femmes, il faut se poser la question, pourquoi ? Est-ce que les femmes n'ont pas besoin de travailler en plus ? Est-ce qu'elles n'ont pas envie d'avoir un travail à temps plein ?

Et jusqu'à aujourd'hui, on essaie de trouver des réponses un peu au hasard. Et une des préconisations au niveau de la Collectivité, c'est justement d'aller interroger les agents féminins. Parce qu'il y a assez qu'on parle à la place des femmes et sans savoir quels sont vraiment leurs besoins, leurs attentes et leurs ambitions professionnelles. Je pense que déjà dans la méthode il faut qu'on change d'angle de vue parce que, finalement, on continue de reproduire un système qui conduit au plafond de verre où on décide à la place des femmes.

Alors, elles sont 51% dans la population ; elles travaillent pour beaucoup d'entre elles même si elles sont les plus touchées par le chômage ; mais elles travaillent. Elles sont sur le marché du travail et donc, il nous faut aller voir ce que, elles, elles en pensent et quelles sont leurs attentes à elle. Parce qu'on ne peut pas réaliser l'égalité homme femme sans les hommes c'est vrai, mais sans les femmes.

Je voulais aussi attirer votre attention sur la page 21 du rapport où on a le revenu salarial net horaire moyen annuel. Et si vous regardez les chiffres, vous voyez,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

évidemment les femmes démarrent avec un revenu salarial plus bas, et elles n'atteignent jamais l'égalité et avec les conséquences que ça a.

Je crois qu'il nous faut aussi qu'on informe les femmes sur les conséquences et les incidences sur leurs carrières du fait qu'elles ne se positionnent pas sur les heures supplémentaires, sur les choix qu'elles font au niveau des répercussions économiques au niveau de leurs salaires mais aussi de leurs retraites. Voilà. Merci à tous.

Madame Huguette BELLO :
Moi, je pense aussi que quand on dit qu'il ne faut pas que nous on aille, mais l'académie doit aller. Parce que, pour des métiers qui sont en général, que l'on pense ne pas être destinés aux femmes, pour que ça soit ouvert. On a quand même une femme ingénieure astronaute – Madame VELIO – qui est à Kourou. Il y a quand même là-aussi un travail à faire. L'académie, l'université, on doit pouvoir aller dans les lycées pour proposer un certain nombre de filières aux filles. Je ne voudrais pas – c'est Bertot BRECHT qui dit « on parle tout le temps d'Alexandre Le Grand mais on ne parle pas de sa mère ». On parle de l'Empereur Inca Atahualpa et lorsqu'on parle de femmes Incas, on parle que de la Malinche – de celle qui a trahi. Et donc, quand on parle de manière négative de dirigeantes femmes, c'est aussi cela. A part ça, elles sont oubliées dans l'histoire. L'histoire a aussi été écrite par les hommes.

Regardez, même ici à La Réunion, on s'est penché – il y a que Clélie GAMALEYA qui a écrit ce petit livret sur Heva, le combat des femmes qui a été mené ici à La Réunion et qui est important. Vous savez que, sans le combat que les femmes ont menés pendant la dernière guerre, nous ne voterions pas. Tout ce travail, ça n'est pas comme ça que le Général de Gaulle a publié l'ordonnance d'Alger pour le droit de vote des femmes alors que la France était très en retard. C'est la Nouvelle-Zélande là, *le côté en bas là dans le Sud dans l'hémisphère Sud* qui a fait voter les femmes avant tout le monde bien qu'il y ait eu sans doute aussi des discriminations vis-à-vis des autres populations qui vivent sur ce territoire. Et donc, il y a à voir cela aussi. Moi je trouve qu'à un moment donné on n'avance pas. On n'a qu'à voir les procès qui se passent aux assises. On a l'impression, on a dit qu'il faut 400 à 450

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

ans – c'est l'Organisation des Nations Unies qui le dit pour arriver à l'égalité. Moi, je crois que là, on marche à pas comptés. La marche des femmes, c'est vraiment à pas comptés. C'est pour ça que ce document est un document extrêmement important avec aussi un certain nombre de faiblesses. Lorsque l'on parle par exemple et que l'on met ça sur le plan national, on parle du télétravail, on dit que ça serait bien le télétravail pour les femmes pour qu'elles puissent garder les enfants à la maison. Et c'est repris nationalement. Alors qu'on sait parfaitement que lorsqu'on fait du télétravail, on fait du télétravail. Lorsque vous avez une téléconférence et vous fermez la porte, vous ne pouvez rien faire que de faire ce travail-là. Et on comprend aujourd'hui que le télétravail c'est rester à la maison pour garder la grand-mère, pour garder les enfants ou ceci ou cela. C'est une drôle de conception du télétravail aussi. Ça n'est pas cela aussi que nous voulons pour le télétravail. Nous voulons un travail plein et entier. Et ça, dans le rapport, on n'a pas fait gaffe mais dans ce rapport-là, il y a aussi ce problème que l'on soulève et nous ne voulons pas que ce soit un télétravail dirigé seulement pour les femmes avec les femmes que *zot y garde marmailles la case* ; ce n'est pas ça. On ne garde pas les enfants à la maison lorsqu'on fait du télétravail ; on fait que ce que l'on a à faire.

Qui voulait parler ? **Jean-Pierre CHABRIAT**.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Je voudrais attirer l'attention sur un point particulier de la problématique où on est finalement, sans doute il faudra qu'on observe les chiffres avec une grande attention, avec Madame la Rectrice en particulier et au niveau national, il y a même eu une question à l'Assemblée nationale hier sur ce sujet et qui est vraiment un sujet sensible. C'est le recul qui semble s'opérer sur la part des jeunes femmes qui font des mathématiques au lycée. Et une fois qu'on a entamé cette révolution silencieuse, malheureuse pour moi, on va enclencher tout un processus de recul encore plus important sur la présence de jeunes femmes dans les domaines des métiers dits scientifiques, techniques, etc… alors que… et d'évidence, elles ont une intelligence singulière qui est l'intelligence féminine à apporter à ces métiers.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Donc, les chiffres sont là. Ils sont relevés par le Ministère même de l'Éducation nationale, même si la réponse du Ministre hier à l'Assemblée nationale disait un peu autrement mais le département de son ministère indique effectivement – je donne un seul chiffre. En 2019 avant la réforme de la mise en place des spécialités au lycée, 56% des jeunes filles faisaient mathématiques-physique-chimie on est tombé à 36% aujourd'hui sur la doublette physique-chimie. 20 points de moins. Et quand on regarde les courbes, il y a un vrai décrochage. Je ne dis pas que la réforme est bien ou n'est pas bien. C'est juste qu'il faut qu'on fasse vraiment attention sur les conséquences de cette réforme et de travailler en amont dès la classe de seconde avec les jeunes filles pour qu'on ne se retrouve pas en situation compliquée dans les années à venir.

Alors, tu disais tout à l'heure cher collègue que 5% faisait de l'informatique ; il faudrait rappeler aux jeunes femmes que la première personne qui a écrit un algorithme informatique était une jeune femme anglaise Ada Lovelace et qui a donné naissance au langage Ada en informatique.

Madame Huguette BELLO :
Et une grande mathématicienne c'était Hypatie qui a été tuée à Alexandrie. **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :
Je serai vraiment injuste de ne pas prendre la parole dans ce débat puisque si je suis là, je le dois à ma mère. Et j'ai assisté récemment à un accouchement ; je peux vous dire je vous invite à vous y essayer. Je ne sais pas si je serai capable de faire ça moi. C'est fou. Et après, on est happé par l'actualité qui est moribonde, mortifère, tout ce qu'on veut. Vous ne pouvez pas empêcher la société d'être aussi une partie du grand hôpital. C'est comme ça. Le problème c'est qu'est-ce qu'on fait pour empêcher ces exactions-là. Et c'est horrible.

Moi, ce que je voudrais vous dire c'est que j'ai appartenu à un parti de gauche socialiste qui a fait énormément pour les femmes. Personne ne l'a dit dans cet

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

hémicycle et je trouve ça monumentalement injuste Madame la Présidente. Je ne citerai pas de nom. Je citerai simplement en regardant **Virginie**, les socialistes, dont j'étais. Hélas, les fossoyeurs de la grande maison n'ont pas eu ça en tête la nécessité de préserver l'histoire. Mais elle est inscrite **Virginie**, et personne ne pourra l'effacer même avec la plus belle éponge. Et la plus grande éponge. Si vous êtes là, les femmes, c'est parce qu'il y a eu des conquêtes sociales. Et ces conquêtes sociales qui vous ont servies, qui ont honoré notre nation, elle a été faite par des hommes et des femmes – pardonnez-moi – qui faisaient de la politique Madame, et vous en étiez. Je pense même que vous avez été au cœur de l'actualité, de la parité entre autres. Quand vous faites, par exemple, le non cumul des mandats, ça ouvre des espaces. Est-ce que je peux vous témoigner que certains sont grognons ? Puisqu'on ne peut pas mettre deux hommes sur la liste ; ils font une paire et ils n'aiment pas ça.

Madame Huguette BELLO :

La loi propose, le machisme dispose …

Monsieur Michel VERGOZ :

Non, la loi dit Madame : là, lui, le machisme ne dispose pas là. En l'occurrence c'est la loi qui prime et c'est la loi qu'on a votée. Je peux vous dire, vous et moi, ok ? Et on ne cite pas cela. Je trouve qu'il y a une monumentale injustice parce qu'on donne l'idée à nos jeunes que ça s'est fait en claquant des doigts ; en jouant au petit Poucet sur le digital, sur internet. Non, il y a des hommes et des femmes qui se sont battus pour ça.

Deuxième remarque. Je me faisais cette remarque à moi-même. De plus en plus de femmes dans les nominations – pas aux élections, aux élections c'est une obligation – les hommes ils peuvent causer, on ne les entend plus maintenant – même les pires grognons. Mais dans les nominations sur les grands corps d'État, vous regardez. Tous les jours, ça se passe. Je me demande s'il n'y a pas plus de femmes que d'hommes qui arrivent aux affaires de la haute administration au niveau national ? Regardez. Ça, ce sont des conquêtes. C'est une revendication de la base, du

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

peuple. Et je pense que là, il faut être fier de nos élus, mes amis. Ça n'a pas été fait au coin de la rue, sur internet en barrant une route. Ça a été fait parce que les hommes et les femmes se sont investis là-dedans. Je termine, Madame la Présidente. Vous êtes une grande militante pour les femmes et je reconnais que je suis très peu de choses à vos côtés. J'ai loué votre action. Elle a été courageuse à bien des égards, bien des fois. Mais aujourd'hui, il faut dire aux femmes : « *Demande plus la charité. Prend zot place*. Soyez les meilleures. Soyez en avant ». Moi, je ne dois rien à la femme, si ce n'est le respect et la considération.

Vous êtes mes collègues mes amis mais pardonnez-moi, il y aussi des gens qui ne sont pas bien chez les femmes aussi. Permettez-moi de vous le dire. Ça ne choque pas quand même ? Le caractère de femme ne contribue pas à une quelconque immunité. Sur la bêtise, par exemple. Un grand monsieur disait : « Préservez-moi de deux choses. Il y a deux choses qui sont infinies. L'univers et la stupidité humaine ». Il a eu raison le grand monsieur. C'était un savant, lui. Eh bien, Madame, moi je dis aux femmes, prenez votre place. Regardez ce que je vous dis si c'est vrai. Ça fait 40 ans que je fais de la politique. Je n'ai jamais distingué un salaire de femme et un salaire d'homme, pardonnez-moi. Cela me choque. Mais cela, quand je le dis, je ne fais pas avancer le dossier ; quand je le fais, c'est mieux.

Quand vous venez dans ma ville, dans notre ville, regarder ce qu'il se passe, alors vous regardez si les actes sont en accord avec les paroles. Chez moi, c'est comme cela.

Par contre, je vais vous dire une chose. Soyez capables aussi d'accepter le débat un peu chahuté. Ce n'est pas parce que vous êtes femmes que vous êtes fragiles. Et j'en ai côtoyé, Madame la Présidente, des femmes à caractère. Donc, prenez votre place mais n'attendez pas, s'il vous plaît, que nous vous la fassions votre place. La démocratie vous a ouvert mille espaces. Engouffrez-vous. Mais c'est sur vos qualités d'abord et vos qualités, j'allais dire, uniquement, que vous serez au-dessus des autres. Je suis prêt à relever le défi.

N'abusez pas de votre posture, Madame ; mesdames, pardonnez-moi. Merci à vous.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Voilà. Pour les hommes aussi c'est pareil. Je donne la parole à **Evelyne CORBIÈRE**. Ensuite, je donnerai la parole à **Monsieur MOREL**.

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Merci Madame la Présidente. Je voulais juste revenir sur un point. Je milite également dans la cause féminine et plus précisément la cause féministe. Et je tiens à dire que je n'ai jamais rencontré des femmes qui demandent. Toutes les femmes que j'ai rencontrées se battent. Les filles, dans l'éducation qu'on donne actuellement, et depuis de coutume, l'éducation traditionnelle – les filles ont l'habitude d'être éduquées à se battre. Parce que, pour être une mère – parce que c'est la vocation première traditionnelle qu'on donne aux filles de par le monde – eh bien, pour diriger une famille et assurer la survie de ses enfants, il faut savoir se battre. Donc, moi je n'ai jamais rencontré des femmes qui demandent. Toutes se battent. Donc, ça c'est un premier point de vue.

Mais ce qui est intéressant c'est que nous sommes justement des femmes dans cette Assemblée – si on fait un petit sondage, je ne crois pas que l'une d'entre elles s'identifie comme une personne qui demande, encore moins quelqu'un qui se dit fragile. Je ne pense pas que la fragilité soit une caractéristique féminine. Et nous sommes là, justement, pour parler de l'égalité et pour abolir tous ces préjugés. Donc, nous savons nous battre ; nous apprenons à le faire et je parle, je pense, au nom de beaucoup de femmes.

La question aujourd'hui c'est prendre notre place, celle qui nous revient. Celle qui nous revient au niveau politique, au niveau public, au niveau professionnel. Et je tiens quand même à rappeler – les chiffres nous disent – qu'il y a un écart salarial de l'ordre de 18%. Ça, ça n'est pas rien. Ça c'est du réel. Et c'est face à ça qu'on doit se mettre à travailler ensemble pour faire reculer cette inégalité. Et je veux encore rappeler qu'il faut faire attention au télétravail. Ça a été un point sur lequel on a insisté avec les services et les directions parce que – méfions-nous de ce télétravail. C'est vrai que c'est une disposition nouvelle. C'est dans l'aire du temps. Parce que

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

parfois, sous couvert d'une mesure moderne, on renvoie les femmes à la maison. Et le problème, c'est qu'on a mis des décennies à obtenir une place sur l'espace de travail, à avoir un espace dans le travail, au bureau, dans l'usine et que sais-je. Et de nous renvoyer en télétravail, c'est encore laisser cet espace professionnel à la main des hommes.

Vous le savez, Mesdames, dans le monde professionnel, à part la question technique du salaire, des carrières, il y a aussi l'environnement et le climat social. Il n'est plus question en 2021 de voir ressurgir et se développer encore plus les blagues sexistes, les considérations salasses à l'encontre des femmes. Parce que, ça, c'est le terreau des discriminations et des inégalités. Donc, nous nous disons – le télétravail, c'est une mesure intéressante mais faisons bien attention à ne pas renvoyer les femmes à la maison où elles ne vont pas faire du télétravail mais du multi-travail – un travail pour lequel elles seront rémunérées et un autre qui sera gratuit et au bénéfice de la société. Donc, nous avons émis des réserves et moi, j'attire l'attention des collègues là-dessus ; donc, tout ça pour vous dire que l'égalité, elle est voulue mais on se bat pour l'obtenir et on sait le faire. Merci.

Madame Huguette BELLO :
Est-ce que le télétravail c'est pour avoir un lieu de travail parce que, pour un certain nombre de femmes, il est démontré que la maison, la case, est le lieu le plus dangereux qui soit pour un certain nombre de femmes. Je tenais à le dire. **Monsieur MOREL**.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :
Oui, Madame la Présidente. Merci de me donner la parole. Je souscris bien sûr à beaucoup de choses qui ont déjà été dites, en particulier aux remarques de mon collègue, **Michel VERGOZ**, mais c'est vrai et là-aussi je m'associe, qu'à côté de vous, nous jouons les petits bras. Vous qui êtes militante historique de la cause des femmes à La Réunion et nous le concédons volontiers – chacun contribue, je pense, à sa façon et en fonction de ce qu'il peut et de mon côté, par exemple, je suis

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

extrêmement attaché à la lutte contre les violences familiales qui touchent les femmes, qui touchent les enfants. C'est un sujet qui est essentiel.

Il y a une dimension, à mon sens, sur lequel on insiste pas assez, c'est le côté matriarcal de la société réunionnaise. Parce que la femme fait tout. La femme est un pilier. C'est-à-dire que vous avez, non seulement les tâches – elle porte le ménage mais elle fait tout – sur les papiers, on sait très bien que lorsqu'on a affaire à une famille, les comptes à la banque, les papiers de l'administration, les impôts, les enfants, elle fait absolument tout – il y a une notion de véritable pilier, qui est peut-être plus important encore qu'en métropole. Là il y a une spécificité de la société réunionnaise – on en parle mais on n'insiste pas forcément assez.

Et puis, clin d'œil à mon collègue **VERGOZ**, c'est vrai que la gauche a sûrement fait mais qu'il n'y a pas si longtemps avant-guerre, les femmes ne votaient pas en France. Et qui leur donne le droit de vote ? C'est le Général de Gaulle.

Madame Huguette BELLO :

Je vais vous dire que le Général de Gaulle, il n'aurait pas octroyé le droit de vote aux femmes s'il n'y avait pas eu, à la fin de la guerre, une telle mobilisation des femmes. Il y avait des fédérations de femmes qui avaient plus de 3 millions d'adhérentes. C'est un peu comme la contraception lorsqu'il a dit à son ministre – le Général de Gaulle était comme ça – et il a dit « Faites. » – je ne sais plus comment il s'appelle le ministre, pour qu'il dise. Parce qu'on aurait dit qu'Yvonne, qu'est-ce qu'elle dit là-dedans parce qu'elle était contre que les femmes divorcées viennent à l'Élysée, etc… Mais lui, il a dit – il avait l'intelligence pour ce faire – parce qu'en Grande Bretagne, il y avait ces grands mouvements de femmes, où il y avait des femmes qui ont été tuées, qui sont mortes et il y a eu cet acte du Général de Gaulle que, comme vous, nous reconnaissons, et magnifique pour que les femmes puissent avoir le droit de vote. Mais il faut souligner aussi le combat des femmes. On n'a qu'à rappeler aussi Olympe de Gouges qui a été exécutée parce qu'elle voulait monter à la tribune. Il y a tous ces combats qui ont été menés par des femmes qui ont été tuées et lorsque vous dites aussi, vous parlez de matriarcat, ça n'existe pas. Ce sont de grandes sociologues qui ont travaillé là-dessus et qui, dans toutes les sociétés sauf

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

dans la mythologie quand on parle des Amazones. Et je vous dis ce que j'ai lu et que certaines sociologues ont constaté et qui disent que les sociétés matriarcales, ça n'existe pas. Et puis, je voudrais aussi souligner, au début du siècle dernier, tous les combats qui ont été menés par des femmes et qui d'ailleurs ont été tuées. On a qu'à parler de Rosa Luxembourg ; Rosa Luxemburg qui a été écrasée et qui a été tuée. Il ne faut pas oublier non plus Clara Zetkin, cette Allemande qui a internationalisé le mouvement de femmes.

Moi, je regrette qu'aujourd'hui il n'y ait plus ces grandes rencontres qu'il y a eu dans le passé. La dernière c'était la Conférence de Pékin. Ce n'est pas pour dire que Pékin respecte quoique ce soit mais pour dire que là, c'était une rencontre mondiale. Tous les pays du monde étaient présents. On a adopté beaucoup de conventions contre les discriminations qui sont faites aux femmes et un paquet de conventions qui ont été adoptées. Je regrette qu'il n'y ait plus… que le monde qui est souvent en guerre aujourd'hui et que les premières victimes sont les plus faibles – celles qu'on considère comme les plus faibles les enfants, les personnes âgées, les femmes et qu'on passe son temps à s'entretuer et on ne voit pas comment il faut plus humaniser notre terre, notre planète qui doit être plus humains et les femmes, je pense qu'elles sont un pont, elles sont un lien constant pour qu'on ait une considération plus humaine, plus solidaire, plus partageuse. Je dis la même chose, c'est un pléonasme mais bon… Et donc, on a besoin de tout ça. Il y a quelqu'un qui a demandé la parole. **Monsieur HOARAU.**

<u>Monsieur Jacquet HOARAU</u> :

Madame la Présidente et chers collègues, mon collègue **Michel VERGOZ**, à juste titre, a expliqué que son parti auquel il appartenait avait fait beaucoup pour tendre à l'égalité homme-femme. J'en prends acte. C'est une réalité mais je ne voudrais pas non plus qu'on croit que c'est le parti socialiste qui a l'exclusivité de la promotion de la femme. Mais je mesure tout ce qui a été fait dans votre parti.

Pour ma part, moi je suis centriste depuis toujours et j'ai milité pendant de très très nombreuses années à l'UDF. Et tout à l'heure dans cet hémicycle, il y a eu des noms de femmes qui ont été cités dans les interventions précédentes et en tant que

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

centriste, je ne voudrais pas non plus passer sous silence le combat qu'a mené la centriste Simone VEIL concernant la promotion de la femme. Et je pense que son action, son combat, sa détermination et les autres femmes qui l'ont précédé également – Madame la Présidente en a cité quelques-unes tout à l'heure – eh ben, toutes ces personnes je n'oserais… dire qu'elles ont été les pionnières mais en tout cas, lorsqu'elles ont fait ces combats, la situation et le regard sur la femme étaient encore plus compliqués qu'aujourd'hui.

Alors, en tant que centriste, je suis fier d'avoir appartenu et soutenu un parti qui a permis également à commencer à avoir un regard différent sur la femme et du coup, d'avoir participé à une évolution de la société dans ce domaine. Merci.

Madame Huguette BELLO :
Tout le monde salue le combat de Simone VEIL qui est entrée au Panthéon. Il ne faut pas oublier – si la gauche n'était pas présente son texte n'aurait pas été adopté à l'Assemblée nationale. Ça oui, il faut reconnaître aussi tout ça. Voilà. Mais n'a point de droite, de gauche là… mais bon, c'est un combat qui doit nous rassembler pour que la moitié du ciel plus de la moitié du ciel puisque les femmes sont à 51% ici à La Réunion et 52% en France hexagonale. Et donc, moi ce que je regrette et ce que nous voyons en Europe, les droits des femmes qui reculent ; lorsque l'on voit la Pologne sur la liberté pour l'avortement, on voit aussi que c'est un recul. Il n'y a pas qu'en Europe, dans le monde il y a des reculs par rapport à tout ce qui a été gagné avec beaucoup de difficultés et quelque fois des personnes qui ont été mises en prison et qui ont été tuées. Et je n'oublierai pas non plus, à La Réunion, dans l'histoire des femmes, celles qui ont été oubliées, ce sont les premières qui ont résisté. Ce ne sont pas des marrons qui ont résisté d'abord mais ce sont des marronnes parce que ce sont elles les premières qui se sont enfuies pour ne pas être sous la domination d'hommes qu'elles ne voulaient pas. Et ça aussi, il ne faut jamais oublier.

Je vais donner la parole à **Lorraine NATIVEL.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Lorraine NATIVEL :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je voudrais intervenir après les propos tenus par notre collègue, **Monsieur VERGOZ**. Des propos que je ne partage pas bien sûr dans leur totalité. Ce que je voudrais dire aujourd'hui – je voudrais rendre hommage à ces femmes qui occupent des professions « non réservées aux femmes ». Et je pense notamment à ce qu'a fait allusion tout à l'heure Monsieur **Bernard MARATCHIA** parce que j'étais présente à cette Journée Internationale des Agricultrices ; eh ben, je peux vous dire **Monsieur VERGOZ**, ce sont des femmes déterminées, des femmes qui en veulent, des femmes qui s'organisent, des femmes qui n'attendent pas – elles se battent pour leurs droits ; elles se regroupent et se battent pour leurs droits.

C'est clair que les avancées sociales qu'on a obtenues sont dues au travail des parlementaires. Aujourd'hui j'appelle aussi les parlementaires à être aux côtés de ces femmes qui se battent pour que leurs conditions sociales avancent.

Quand on voit des femmes agricultrices qui n'ont pas droit aujourd'hui aux congés de maternité, on se dit que cela, ce n'est pas normal et que l'on ait à se battre pour cela, c'est encore moins normal.

Voilà. Mais c'est clair que la lutte est longue. Quand on discute avec ces femmes qui sont jeunes, elles ont conscience qu'elles se battent pour que ça soit leurs filles, leurs petites filles qui profitent de ces avancées. Voilà. Je vous remercie.

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame la Présidente, je voudrais juste faire souligner… je n'ai pas mis en opposition les élus et les citoyens. Je veux dire, à la limite collègue, une vérité première, une palissade, les élus sont la résultante du choix des citoyens. Donc, il faut remonter les problèmes des citoyens. Donc, n'enfonçons pas des portes ouvertes.

J'ai dit que, politiquement, le dernier maillon de la chaîne pour faire avancer les choses, c'est vous. C'est les politiques qui ont décidé et l'histoire veut effectivement

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

que la gauche ait été en première ligne là-dessus. Bien sûr collègue Jacquet, il a raison, Simone VEIL elle est au Panthéon. Donc, tout ce que je dirai sur Simone VEIL apparaîtra dérisoire par rapport à son chantier énorme.

Et vous avez vu qu'il faut se battre ; rien n'est acquis. La Présidente de la Commission maltaise, il faut la mettre sous tutelle – enfin, je veux dire, sous vigilance. Et on le sera. Moi, je fais confiance à mon Président. Et il l'a dit. Donc, voilà.

Cessons de nous opposer les uns, les autres. Si j'ai pu mal me faire comprendre, je vous prie de m'excuser mais à force de m'excuser, je finirai par que m'excuser. C'est évident. Moi, je n'ai pas à vous démontrer que je suis un des vôtres, les femmes. Il faut arrêter. Le problème c'est que moi, j'ai une si haute considération sur la femme que j'aimerais qu'elle-même elle se fasse entendre et qu'elle joue des coudes. C'est pas insultant que de le dire. Je veux dire, vous êtes capables de vous défendre toutes seules. Moi, je connais des femmes qui sont capables de s'occuper, dans un débat, de multiples bons hommes en même temps. Je veux dire… voilà. Est-ce que tu comprends ce que je veux te dire ? Mais replace les politiques. C'est les politiques qui décident…

Madame Lorraine NATIVEL :
J'ai bien compris mais néanmoins, les femmes n'attendent pas. Elles sont organisées. Elles se battent. Elles sont debout. C'est ce que je voulais vous dire. Il faut faire attention à ce qu'on dit parce que, clairement sur le terrain, c'est mal ressenti.

Monsieur Michel VERGOZ :
Je vais t'amener mes agricultrices – fortes, à Sainte-Rose ; il y en a 3 ou 4 …

Madame Lorraine NATIVEL :
Je viendrai les rencontrer, **Monsieur VERGOZ.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

Bien sûr et avec plaisir. Et je n'aurai pas peur que tu les emmènes dans tes convictions. Puisque j'aurai les miennes à leur expliquer. Non, moi je ne suis pas en compète là-dessus avec vous. S'il vous plaît, ressaisissons-nous. Moi, je considère, Madame la Présidente, que vous êtes une citoyenne comme moi. Et votre caractère de femme ne m'oblige pas, si ce n'est à être respectueux comme les autres, mais ne m'oblige pas à me mettre inférieur. Vous voyez ce que je veux dire ? Mettez-vous à la même hauteur. Voilà ce que je voulais dire et je viens de comprendre que vous ayez mal pris la cause. Non, la politique a été faite avant vous, les jeunes.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Il n'y a pas de caractère d'homme ni de caractère de femme. **Monsieur HOARAU.**

Monsieur Jacquet HOARAU :

Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, excusez-moi de reprendre la parole. Juste pour vous dire que tous les combats sociétaux - selon les combats qui ne sont pas acquis – mon collègue **Michel VERGOZ** vient de le rappeler et nous sommes tous d'accord – et j'en veux pour preuve ; il y a un candidat aux élections présidentielles qui dit qu'il est contre le football féminin et qu'il ne voit pas pourquoi le football féminin existe. Vous imaginez l'énormité de ces propos. Et hier je discutais avec quelqu'un – vous savez que je suis dans le milieu sportif depuis longtemps – et il me disait qu'en gymnastique, les hommes ont 6 agrès et les femmes, 4. Notamment, les femmes ne font pas les anneaux.

Donc, un exemple encore pour vous dire qu'il faut continuer le combat et effectivement, moi je suis un sportif et j'aime bien le football, j'aime bien regarder les matchs de foot féminin qui sont d'un très bon niveau d'ailleurs. Merci.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci infiniment. Je pense que tout le monde s'est déjà suffisamment exprimé et je vous prie de bien vouloir prendre acte du rapport égalité hommes-femmes 2020 et nous passons sans plus tarder à l'examen du rapport relatif aux Orientations Budgétaires en lien avec le projet de mandature.

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents, les Orientations Budgétaires 2022 sont la première traduction des Orientations de la mandature et s'articulent, comme vous le savez, autour de 3 axes : le développement durable, le développement humain, le développement économique et la transition écologique.

Nos collègues auront l'occasion, tout à l'heure, de vous présenter les mesures phares de notre projet, je souhaiterais en préambule, vous donner l'esprit dans lequel s'inscrit notre projet. En premier lieu, nous avons dû tenir compte de l'état dans lequel nous avons trouvé la Région. Une région dont les ratios financiers ont été particulièrement dégradés, une Région lourdement endettée, une Région ayant abandonné des pans essentiels de ses missions fondamentales comme la formation professionnelle, une Région privilégiant une logique de guichet plutôt que de projets, une Région dont l'efficacité de l'action publique a été obérée par une gestion erratique des ressources humaines, bref une Région qui s'était éloignée de sa mission essentielle : bâtir le développement durable de La Réunion dans ce contexte, l'œuvre de redressement et d'assainissement est une étape indispensable pour remettre la Région sur les deux bons rails. C'est ce à quoi nous nous sommes employés, dès le premier jour, mais ce qui nous importe c'est ce qu'attendent les Réunionnais, c'est une Région qui inscrit son action dans le cadre d'une vision de développement de notre île ; nous portons l'ambition d'une Réunion dynamique, solidaire, écologique, valorisant ses ressources humaines et naturelles inestimables, une Région ouverte sur le monde en valorisant ses atouts spécifiques découlant de sa triple appartenance à la France, à l'Europe et à l'Océan Indien.

C'est pour ça que nous faisons du développement humain la pierre angulaire de notre mandature – c'est sur le socle de la formation, de l'éducation, de l'investissement dans la connaissance que se construit le développement. Nous sommes bien conscients que la réalisation de notre programme exigera des moyens

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

budgétaires alors même qu'ils sont lourdement obérés par le poids financier de la Nouvelle Route du Littoral dont le règlement financier définitif demeure inconnu ; la reconquête des marges de manœuvre financières imposera des efforts de gestion et des choix dictés par les priorités que nous aurons arrêtées.

Leur première traduction se liront dans le premier Budget Primitif de plein exercice de la mandature que nous examinerons dans environ un mois, le 16 mars. Pour l'heure, je vous invite à débattre de nos Orientations Budgétaires. À la lumière de notre projet de mandature et avant d'ouvrir les débats, j'invite les Présidents des Commissions sectorielles à donner l'avis des Commissions. Je donne la parole à **Madame Stéphanie POINY-TOPLAN,** présidente de la Commission Identité, Culture et Sport pour donner l'avis de la Commission qu'elle préside.

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Dans le cadre de ce projet de mandature, la Commission Identité, Culture et Sport lors de sa réunion du 28 janvier 2022 a émis un avis favorable sur le projet d'Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2022 qui s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations de la mandature.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole maintenant à **Madame Maya CESARI**, présidente de la Commission Aménagement, Développement durable et transition écologique pour sa Commission.

Madame Maya CESARI :

La Commission Aménagement, Développement durable et transition écologique émet un avis favorable sur les Orientations Budgétaires de l'année 2022 en déclinaison des priorités de la mandature dans les secteurs de l'aménagement, du logement et de l'environnement relevant de l'axe 1 sur le développement humain et

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

solidaire, de l'axe 3 sur le développement durable et la transition écologique de notre mandature.

Concernant l'aménagement du territoire, Axe 3, la Commission souligne l'acte majeur de mise en révision du Schéma d'Aménagement Régional qui marquera notre mandature régionale et pour lesquels les moyens nécessaires devront être mis en œuvre en 2022 afin d'assurer sa pleine réussite et sa pleine appropriation par les acteurs de l'aménagement et plus largement, par l'ensemble de la population réunionnaise.

La Commission a, par ailleurs, souhaité que la Région puisse définir des moyens de mise en œuvre opérationnels du Schéma d'Aménagement Régional à travers des dispositifs spécifiques d'accompagnement des projets.

La Commission souligne l'importance à accorder aux principes de rééquilibrage du territoire, du respect de l'environnement et de la valorisation de la biodiversité, notamment à travers la mise en place de l'Agence Régionale de biodiversité. Elle note également que pour les territoires ruraux et les hauts, il y aura lieu de définir une véritable politique d'aménagement dans un cadre stratégique renouvelé et une nouvelle gouvernance adaptée aux orientations et aux ambitions des territoires.

Elle souligne enfin les outils à mettre en place pour permettre notamment de mesurer et d'évaluer les politiques et les moyens de rééquilibrage du territoire. Concernant l'environnement et la transition écologique, toujours Axe 3, la Commission insiste sur la complémentarité des actions dans les domaines de la biodiversité et notamment sur l'important du rôle et de la mission de coordination et d'animation de cette future agence régionale de biodiversité qui sera créée cette année en 2022. Il s'agira de finaliser le Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets avec un objectif affiché de zéro déchet valorisable enfoui à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, afin de dynamiser l'emploi local, la Région accompagnera la restructuration des filières de l'économie circulaire. En 2022, la Commission souhaite que les expérimentations et des actions soient mises en œuvre en matière de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

prévention pour limiter l'entrée des déchets sur le territoire, notamment pour diminuer, par exemple, le suremballage en lien avec les importateurs.

Concernant le risque Requin, la Commission demande le transfert du dispositif Vigie Requin pour renforcer le Groupement d'Intérêt Public Centre de sécurité Requin afin de mutualiser les moyens humains et techniques pour renforcer la sécurité des activités nautiques et de loisirs de l'île.

S'agissant de la transition énergétique, la Commission salue la mise en œuvre du Plan Régional Solaire avec un objectif ambitieux en matière de photovoltaïque visant un toit solaire pour chaque réunionnais. De même, le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique, le SARÉ, permettra d'accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements.

De plus, la lutte contre la précarité énergétique constitue un axe majeur avec le renforcement du dispositif éco-solidaire et la poursuite du dispositif SLIME – Schéma Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie et permettra de venir en aide aux foyers réunionnais les plus modestes. En 2022, il s'agira également de soutenir une expérimentation sur le chauffage thermique solaire dans les hauts en lien avec les EPCI.

Concernant le logement enfin, Axe 1, outre le SARÉ, la Commission souligne que la production de logements et notamment de logements sociaux reste une priorité pour La Réunion. La Région Réunion souhaite apporter cette contribution d'abord pour relancer des projets d'aménagements fonciers. Aussi, elle se félicite que la Région apporte sa contribution à l'aménagement de foncier pour la production de logements sociaux et de logements intermédiaires à travers le FRAFU – Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain. Elle demande cependant d'impulser une nouvelle dynamique sur les problématiques d'aménagement avec les partenaires concernés et de faire évoluer les pratiques pour répondre aux besoins du territoire et aux ambitions de la mandature régionale.

Enfin, pour la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements, la Commission souligne la nécessité de l'action régionale en matière de mal logement

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

sur le territoire qui est un des leviers de réduction des inégalités sociales. La Collectivité souhaite mobiliser les fonds européens – les prochains FEDER – pour la rénovation énergétique des logements sociaux. Elle demande que l'on s'appuie sur les EPCI pour une mise en œuvre coordonnée et sur des champs différents des travaux de rénovation énergétique du parc privé. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Madame CESARI**. Je donne maintenant la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT**, Président de la Commission Développement humain.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

La Commission du Développement humain réunie le 1er février 2022 a émis un avis favorable sur les Orientations Budgétaires 2022 relatives au secteur Éducation, Formation, Enseignement supérieur, Recherche de l'Axe 1 – Développement humain et solidaire.

La Commission souligne la volonté de la Collectivité de porter, pour la jeunesse, une politique éducative ambitieuse que cela soit dans les lycées, la formation professionnelles ou encore dans l'enseignement supérieur et d'engager une nouvelle dynamique en faveur d'une véritable politique de formation professionnelle innovante et de qualité et d'instaurer pour le développement de nos territoires une nouvelle structuration de l'espace de la recherche.

Je pourrai rajouter, si vous me le permettez, Madame la Présidente, pour indiquer à nos collègues que 2022 sera une année particulièrement stratégique sur ce champ puisque nous devons écrire le Schéma Régional de la formation s'agissant des formations sanitaires et sociales et santé, le Schéma Régional de la Voie Technologique, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Schéma Régional de la S3 et le Schéma Régional de la vie étudiante. Tout cela concerne le développement humain que nous devrons connecter en plus au Schéma mère – le SRDEII.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci **Jean-Pierre CHABRIAT**. Je donne la parole à **Fabrice HOARAU**, Président de la Commission Transports, Déplacement et Travaux.

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente. La Commission Transports, Déplacement et Travaux émet un avis favorable sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022 dans le secteur Déplacement et Mobilité au service du développement durable qui sont conformes au projet de mandature 2021-2028 de la Région Réunion.

Elle tient, néanmoins, à souligner les principaux enjeux pour accompagner le développement économique et l'aménagement du territoire dans le cadre des politiques publiques suivantes en profitant au maximum de l'effet de levier offert par les Plans de relance en cours : France Relance, REACT UE en parallèle et de la clôture du POE 2014-2020 et du démarrage du POE 2021-2027.

Pour doter l'île d'infrastructures modernes, l'objectif principal sera la mise en service au plus tôt du tronçon Saint-Denis – la Grande Chaloupe de 8 kilomètres de la Nouvelle Route du Littoral. Les conditions d'achèvement de la NRL entre La Grande Chaloupe et La Possession seront définies dans le cadre fixé par l'Assemblée plénière du 26 octobre 2021.

Par ailleurs, la politique de grands travaux sera poursuivie dans le domaine routier et les projets liés au Réseau Régional de Transport Guidé. Pour la mise en œuvre d'une politique régionale de mobilité durable en faveur du transport et des déplacements ambitieuse, en matière de transports il s'agira de favoriser toutes actions permettant de développer une alternative au tout-automobile en particulier afin d'inciter à l'usage des transports collectifs une gratuité progressive sera mise en place sur le réseau Cars Jaunes dans l'objectif d'une gratuité totale. L'offre de transport sera renforcée également, une augmentation des fréquences des lignes les plus chargées, de multiples opérations en faveur des modes doux seront engagées dans le cadre des Plans de relance.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Enfin, maintenir le Réseau Routier Régional à un haut niveau de service est aussi un impératif. Concernant le secteur routier, la Région poursuivra sa politique de conservation du patrimoine routier, de développement, de modernisation et de sécurisation du Réseau Routier Régional pour contribuer à l'essor et à l'aménagement du territoire réunionnais y compris dans ses dimensions patrimoniales et touristiques. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Fabrice HOAREAU**. Je donne la parole maintenant à **Wilfrid BERTILE**, Président de la Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et relations internationales.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente. La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et relations internationales réunie le 4 février 2022 a émis un avis favorable aux premières Orientations Budgétaires 2022 de la nouvelle mandature sous l'angle du cadrage financier des affaires européennes, du co-développement régional ainsi que des affaires générales, à savoir les ressources humaines, les systèmes d'information, le patrimoine et l'immobilier, la logistique ainsi que les affaires juridiques et la commande publique.

`

La définition des Orientations Budgétaires 2022 a été rendue complexe du fait d'un contexte économique et financier international et national très incertain lié à la crise sanitaire qui n'est pas encore stabilisée, en particulier avec les nouveaux variants qui perturbent l'organisation des entreprises et des institutions. Le retour d'une croissance dynamique à l'échelle mondiale engendre une nette augmentation de l'inflation du fait de l'envolée des prix des matières premières, de l'énergie et du coût de transport.

Au niveau national, la dette publique atteint plus de 115% du PIB en 2021, soit 275 milliards d'euros de plus qu'en 2020. La croissance en 2022 devrait être soutenue

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

avec une prévision de 4% après un rebond de 6,25% en 2021 permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 contre 8% en 2021. Il resterait, néanmoins, encore élevé et atteindrait 155 milliards d'euros.

La revalorisation des règles budgétaires des états membres de l'Union Européenne imposera à la France de revenir à un déficit public inférieur à 3% du PIB et à un taux d'endettement inférieur à 60% du PIB qui était les critères de Maastricht.

L'association des Collectivités à ce redressement n'est pas encore mise en œuvre en 2022 mais l'État pourrait proposer un nouveau plan de redressement des comptes publics dans la prochaine loi de finances 2023 et la nouvelle loi de programmation des finances publiques associées en faisant participer les Collectivités dont la dette ne représente pourtant que 10% de celle de l'ensemble des administrations publiques locales.

Les principales dispositions concernant les Régions dans le PLF 2022 sont les suivantes :

- Nouvelle baisse de 50 millions d'euros de la DCRTP et de la DTCE au niveau des Régions ;
- La baisse des frais de gestion de CVAE et de CFE alloués aux Régions avec une conséquence de près de 127 millions en diminution – l'adoption d'un amendement gouvernemental a permis pour la seule année 2022 une compensation de 107 millions d'euros à destination des Régions ;
- La nouvelle disposition – la transposition de la décision de l'Union Européenne 2021-991 du 7 juin 2021 relative au régime d'octroi de mer ;
- La réforme de la péréquation régionale avec la création d'un nouveau fonds de solidarité qui est bénéficiaire à la Collectivité de Corse et des Régions et Collectivités d'outre-mer; ce fonds sera alimenté chaque année par une fraction dynamique du produit de TVA des Régions métropolitaines ;
- Enfin, l'habilitation à modifier par ordonnance le régime des responsabilités des gestionnaires publics.

Dans ce cadre, il s'agira de redonner à l'institution régionale une vision à moyen/long terme pour construire l'avenir de notre territoire. La Région travaillera avec les autres

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

échelons territoriaux à une harmonisation des compétences et le transfert des actions d'hyper proximité en se recentrant sur ses compétences propres.

Le cadre financier retenu pour la construction du Budget Primitif 2022 veille à pérenniser les équilibres budgétaires et financiers à court, moyen et long termes et les rendre compatibles avec les ratios cibles de désendettements et d'épargne. Le budget de la Région doit ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant dans l'investissement qu'en fonctionnement. Il s'agira d'une part de stabiliser, puis réduire la dette régionale particulièrement élevée à un milliard 317 millions d'euros à fin 2021 et tendre à un ratio dynamique de désendettement de moins de 9 ans. Il est important que la Région présente en 2021 un taux d'endettement de 231% - le taux le plus élevé de toutes les Collectivités réunionnaises. D'autre part, de conforter le niveau d'épargne afin de permettre le financement de la nouvelle programmation des investissement de la mandature.

La Région devra ainsi tout mettre en œuvre pour conforter son épargne, ce qui signifie qu'il faudra réduire nos marges, nos charges de fonctionnement, et nos frais de structure. Afin de permettre le maintien d'un niveau d'investissement élevé, il conviendra, en outre, de mobiliser tous les co-financements possibles pour réduire les besoins de financement et favoriser les projets les mieux cofinancés et renoncer aux projets non prioritaires ou trop lourds à financer notamment financés par l'emprunt.

La préservation des équilibres financiers de la Collectivité restera une exigence de votre Commission tout au long de cette mandature. Cela garantira et maintiendra la confiance de nos partenaires externes, financiers et institutionnels pour les années à venir. D'autant que notre Collectivité doit faire face à des incertitudes liées d'une part, à des contentieux nées sous l'ancienne mandature relatifs à la Nouvelle Route du Littoral et d'autre part, à la situation financière de la compagnie aérienne régionale très impactée par la crise sanitaire. Nous devons ainsi retrouver les bases d'une gestion financière assainie.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Les résultats des deux audits organisationnel et financier en cours viendront conforter la mise en œuvre des travaux budgétaires, financiers, de contrôle et organisationnel de la Collectivité dès 2022.

La poursuite du chantier de la certification des comptes devrait favoriser la modernisation des performances en termes d'organisation et de gestion.

Enfin, une évaluation systématique des politiques publiques sera à engager afin d'assurer de la pertinence de nos actions en faveur du territoire et de la population. Et qui est aussi un retour d'investissement sur les financements publics.

S'agissant des systèmes d'information, la Commission tient à souligner la nécessité de développer des outils d'aide à la décision et au contrôle de nos politiques publiques par le développement de tableaux de bord de pilotage. Par ailleurs, elle appelle également à prendre en considération les personnes éloignées du numérique.

En matière de ressources humaines, la Commission souligne l'importance de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des ressources humaines de la Région, d'assurer un meilleur contrôle du travail réalisé, notamment par l'amélioration du système de badgeage et de favoriser l'emploi de travailleurs en situation de handicap dans un objectif d'atteindre le taux légal d'emploi de 6% des effectifs.

Elle souhaite également qu'une attention particulière soit apportée à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, notamment sur le volet des lignes directrices de gestion.

Enfin, elle demande que, conformément à la compétence régionale relative à la formation professionnelle, notre Collectivité développe l'accueil d'un plus grand nombre de stagiaires au sein de ses services.(Il serait mal fondé de dire aux entreprises privées et aux institutions de prendre des stagiaires si elle-même n'en prenait pas).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

S'agissant du patrimoine, il conviendra pour la Collectivité régionale de conforter la valorisation et la gestion de ses immobilisations. En définitive, la Commission des Affaires Générales, Financières, Européenne et relations internationale veillera, dans le cadre d'une gestion responsable, à valoriser les marges de manœuvre utiles afin de développer, dès 2022, les 3 axes prioritaires de la mandature – l'humain et la cohésion sociale, le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons, le développement durable et la transition écologique qui sont aussi les grands axes de notre mandature. Je vous remercie de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Wilfrid BERTILE**. Je donne la parole maintenant à **Patrick LEBRETON**, Président de la Commission Développement Économique et Innovation.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Madame la Président, mes chers collègues. La Commission Développement Économique et Innovation, réunie le vendredi 4 février dernier, a émis un avis favorable sur les Orientations Budgétaires de la Région, notamment dans le domaine du développement économique, de l'innovation, du numérique, de l'internationalisation des entreprises et de la croissance bleue pour l'exercice 2022.

A cette occasion, elle tient à souligner que ces Orientations Budgétaires s'inscrivent pleinement dans le cadre du projet de la mandature 2021-2027 en proposant dès cette année, dès cet exercice, la mise en œuvre de son axe 2 consacré au développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons. Celles-ci s'articuleront également avec l'écriture du nouveau SRDEII – Schéma Régional de Développement Économique d'innovation et d'internationalisation des entreprises dont les travaux démarrent.

La Commission souligne l'orientation prioritaire qui est celle d'inscrire les interventions régionales dans une logique de projets, comme vous l'avez dit Madame la Présidente, et de mettre en place un accompagnement spécifique en direction des

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

TPE et des microentreprises afin, notamment, de leur faciliter l'accès aux aides européennes. Ainsi, à l'entame de la nouvelle mandature, la Commission propose de conduire un programme d'actions articulé autour des thèmes suivants :

- La nécessité de mieux soutenir les entreprises par l'amélioration et la simplification des procédures administratives, notamment dans le cadre de la définition des cadres d'intervention du programme opérationnel européen FEDER 21-27 ;
- La mobilisation des ressources internes de la Collectivité et de ses partenaires traditionnels, notamment les Chambres consulaires, l'Agence Régionale de Développement NEXA pour amplifier et rationnaliser l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets ;
- Il s'agira de poursuivre nos interventions en faveur des entreprises et de la création d'emplois dans les secteurs prioritaires en privilégiant davantage les instruments financiers et la contractualisation pour accompagner les projets de création de développement et de transmission d'activités ;
- La réalisation de zones d'activités économiques, le soutien aux opérations Cœur de Ville, la mise en œuvre du nouvel octroi de mer en concertation avec les acteurs concernés, la mise en cohérence des missions de nos opérateurs pour une meilleure efficacité dans l'action publique.
- Par ailleurs, le tourisme particulièrement affaibli par les crises successives a vu ses indicateurs de résultat se dégrader considérablement dans la période récente. L'objectif sera la relance du tourisme dans le cadre d'un plan d'actions fondé sur les orientations du Schéma d'Aménagement et de Développement Touristique Régional – la SDATR – adaptées au nouveau contexte et sur une gouvernance rénovée du secteur afin qu'il redevienne un moteur de développement majeur de l'économie locale.
- La Commission souligne également la volonté d'impulser le développement de l'économie sociale et solidaire qui présente un haut potentiel en termes de création d'emploi.

  L'année 2022 sera l'occasion de définir les grands axes stratégiques de ce secteur, qui constitue un thème prioritaire du SRDEII, d'organiser la gouvernance du secteur et d'étudier la mise en place d'une banque de l'ESS pour le financement des projets.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

- En outre, la question de l'exercice plein et entier par la Région de sa compétence dans le domaine de l'agriculture est posée par la nouvelle mandature et sera discutée avec le Conseil Départemental corrélativement au sujet du transfert de la fonction d'autorité de gestion du FEADER.
- S'agissant du secteur de l'innovation, la Commission relève que la création d'une Agence Régionale de l'Innovation (ARI) s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet de mandature régionale ; il est instamment demandé aux services de tout mettre en œuvre pour que l'agence soit opérationnelle le 1er janvier 2023. Les autres orientations sont approuvées par les membres de la Commission.
- Concernant le numérique, la Commission demande que l'action régionale en faveur de l'aménagement numérique du territoire et en particulier du très haut débit, fasse l'objet d'une communication grand public afin de valoriser et de rendre visible l'intervention régionale pour l'ensemble des Communes.

  Par ailleurs, les projets relatifs au sujet de la cyber sécurité pourraient faire l'objet d'un partenariat avec NEXA dans le cadre du repositionnement de ses missions en matière de sécurité économique.
- Pour l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel, la Commission approuve la poursuite de la structuration de la filière, le soutien des projets et l'accompagnement de l'émergence de la création réunionnaise de jeux vidéos.

  Concernant la professionnalisation du secteur, la Commission demande la réalisation d'un état des lieux de l'offre de formation aux métiers de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel afin de proposer des axes de développement permettant de répondre aux besoins de la filière. Elle demande également que les services associent pleinement l'ILOA, à ces travaux et soit prise en compte dans la construction de la nouvelle offre.
- Dans le domaine de l'internationalisation des entreprises, la Commission s'est exprimée favorablement aux Orientations suivantes en 2022 :
  - Le renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation autour du chef de filât de la Région pour la mise en œuvre d'une feuille de route partagée ;
  - L'amélioration de l'accompagnement des entreprises exportatrices ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

- L'amélioration de l'attractivité du territoire dans le cadre d'une démarche de marketing territoriale inclusive et par la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil des investissements directs étrangers ;
- L'amélioration de la connectivité de l'île et de la chaîne logistique dans les domaines de l'aérien du maritime et du numérique ;
- Enfin dans le domaine de la pêche et de la croissance bleue, la Commission souligne l'importance de mieux accompagner ce secteur et se félicite du nouveau rôle de la Région en tant qu'autorité de gestion déléguée du FEAMPA 21-27.

En outre, la Commission souligne la nécessité de réaménager et de revaloriser des espaces de l'ex-ARDA de l'Étang-Salé et d'accompagner les projets d'innovation dans les secteurs de l'aquaculture, de l'hydroponie, de l'aquaponie, de l'agriculture, etc… et souhaite le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de ce site dans le cadre d'expérimentations. Merci de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci. **Monsieur Patrick LEBRETON**, je donne la parole à **Evelyne CORBIÈRE**, Présidente de la Commission Cohésion sociale et solidarité.

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Je vous remercie. La Commission Cohésion sociale et Solidarité, lors de sa réunion du 4 février 2022 a émis un avis favorable sur le projet d'Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2022.

S'agissant de l'Axe « Mieux faire vivre la démocratie participative », la Commission souhaite que la nouvelle mandature transforme réellement la parole citoyenne en acte.

Les grands axes de ces Orientations Budgétaires offrent d'ores et déjà des réponses très concrètes à cette volonté. D'autres modalités complèteront ces dispositifs. La Commission retient l'exigence d'une parfaite transversalité élus, services, instances, citoyens dans le développement de cette démocratie participative. Restaurer la

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

confiance entre citoyens et élus et Collectivités s'obtiendra au prix d'une réelle transparence de l'action publique. Seul un portage politique fort en fera une réussite.

Enfin, la Commission demande à ce que l'accent soit aussi porté sur l'évaluation des politiques publiques régionales en y associant les citoyens. Permettez-moi de rajouter, Madame la Présidente, qu'en matière d'égalité, de prévention et de lutte contre les discriminations, la Commission souligne qu'elles se déclinent selon des lignes transversales des Orientations Budgétaires dans tous les axes, que ce soit le développement humain, le développement économique ou le développement durable. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Madame CORBIÈRE**. Maintenant que les Présidents des Commissions ont donné leur avis, nous pouvons à présent engager les débats. Parce que ce qui peut être intéressant, c'est que nous fassions par axe et qu'on commence par le Développement humain et solidaire si vous en êtes d'accord ; ce serait bien que l'on prenne chaque axe et que l'on décline nos interventions. Ça serait pédagogique pour ceux qui nous suivent. *Ou la pa envie de faire ça*… Bon…**Céline SITOUZE.**

Madame Céline SITOUZE :
Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Concernant l'axe 1 et l'aspect Éducation, moi je ne vais pas revenir sur les mesures qui sont énoncées dans le document, chacun d'entre nous l'avons reçu. Mais en matière d'éducation, il ne s'agit pas seulement pour nous de répondre à nos obligations mais bien d'avoir une politique éducative pour répondre aux enjeux et aux défis économiques de notre territoire. Et quelle que soit notre place au sein de cette assemblée, nous avons tous la même préoccupation. Le développement économique de La Réunion doit se faire, pour les Réunionnais, par les Réunionnais. Ce développement économique harmonieux doit donc être lié à une politique éducative ambitieuse – une politique éducative ambitieuse qui encourage la réussite scolaire, qui donne la possibilité à nos jeunes de se former à un métier qui les passionnerait. Une politique éducative qui accompagne les potentiels de notre terre. C'est cela que traduit le programme

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

très ambitieux de construction de 4 lycées. Le secteur de la mer, l'économie bleue, secteur dynamique pour notre territoire avec la construction, enfin, du lycée des métiers de la mer au Port, le secteur du tourisme – 1er secteur économique de notre territoire avec un deuxième lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme, un lycée des métiers forestiers ; et puis, pour une question d'équité d'accès à la scolarité, un lycée à Cilaos. Notre collègue Jacques TECHER, y est attaché parce qu'il sait, mieux que d'autres, que l'éloignement nuit gravement à la réussite scolaire et que ce ne sont pas toujours les mêmes qui doivent se réveiller à 4 heures du matin pour prendre le bus. Il est temps d'arrêter certaines injustices.

Mais bien sûr, nous ne sommes pas naïfs ; un lycée ne sort pas de terre en 2 – 3 ans. Aussi en partenariat avec le Département et le rectorat, nous lancerons la construction de micro lycées qui prendront la forme de classes de Seconde, rattachées à des Collèges dans des villes qui n'accueillent pas de lycées notamment car nous devons veiller à l'équité en termes d'accès à l'éducation. A la construction de nouveaux lycées, se juxtapose la réhabilitation. Un plan de 350 millions d'euros est déjà engagé ; nous en assurerons le suivi car nos enfants doivent travailler dans des bâtiments modernes, confortables, agréables, qui donnent envie d'étudier.

Et puis, vous l'avez dit Présidente lors de la campagne, mais aussi lors de notre installation, nous devons nous attaquer à chaque contrainte financière qui s'érige entre un jeune, une jeune réunionnaise et le savoir. 42% des familles réunionnaises vivent sous le seuil de pauvreté. Quelle en est la traduction concrète pour nous au sein de nos lycées. Eh bien, cela se concrétise par la moitié de nos 45000 lycéens qui sont des mineurs pauvres. Alors, notre première mesure sera la gratuité des livres. Dès la rentrée d'août 2022, nos 45 000 lycéens auront des manuels scolaires gratuits. Quel outil plus emblématique du savoir que le livre – quelle que soit sa forme, physique, papier ou numérique. Et cela n'aura échappé à personne que la crise COVID a accentué la digitalisation de notre société et de l'éducation. Cela nous conduit à mettre en place le cartable numérique.

En quoi consiste ce cartable numérique ? Eh bien, c'est l'ordinateur portable sur lequel la jeune fille ou le jeune homme trouvera ses manuels scolaires et bon nombre d'applications qui lui permettront d'améliorer sa scolarité. Ça sera aussi

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

l'occasion pour nous d'enfin trouver une solution pour alléger le poids des cartables de nos jeunes – une bonne nouvelle pour le dos et la santé de nos enfants.

Et en matière de la santé, le premier médicament est l'alimentation – que cette situation soit d'Hippocrate ou pas, peu importe. Mais nous sommes tous convaincus qu'il est important que nous ayons les moyens de bien manger. Mais comment accéder à une alimentation saine et équilibrée quand on dispose de peu de moyens. C'est pour cela que, sur le mandat, nous fixerons le prix maximum d'un euro par repas pour la cantine.

Et puis, il est un tabou que nous souhaitons combattre : c'est celui qui éloigne certaines jeunes filles de l'école pendant quelques jours chaque mois, celui de la précarité menstruelle. Nous mettrons dans chaque lycée un distributeur de protections hygiéniques gratuites pour permettre aux jeunes filles qui en ont besoin de rester en cours.

Et puis, Présidente, un dernier point – celui du décrochage scolaire ; comment assurer le développement économique de notre territoire quand tant de jeunes Réunionnais quittent le système éducatif sans diplôme. Alors, déclarer la lutte contre le décrochage scolaire grande cause régionale est une évidence pour notre mandature. Pour cela, nous travaillerons en partenariat avec le rectorat, les associations des parents d'élèves, les services médico-sociaux, les missions locales, le réseau d'éducation populaire pour ne laisser aucune partie de notre jeunesse sur le carreau.

Je n'irai pas plus loin dans les mesures éducatives Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Je donne la parole à Madame **Karine NABENESA**.

Madame Karine NABENESA :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Merci Présidente. Madame la Présidente, chers collègues. Pendant notre mandature et dès 2022, nous l'affirmons, nous allons réinvestir le champ de la formation professionnelle. Nous sommes, Présidente, la seule Collectivité territoriale à laquelle la loi confère le pouvoir de définir de proposer des formations aux demandeurs d'emplois. C'est dire combien notre rôle en la matière dans le contexte de notre île est majeur. Nous l'affirmons ici et nous allons, dès 2022, occuper pleinement notre place dans ce secteur qui a été laissé à l'abandon. Parce que nous sommes pleinement convaincus de la nécessité de former notre jeunesse, d'accompagner l'acquisition du savoir, véritable tremplin pour obtenir et créer un emploi.

La formation professionnelle, c'est une autre voie possible pour obtenir un diplôme, une qualification, un savoir-faire par l'apprentissage en milieu pratique de gestes professionnels. La formation professionnelle, c'est une réponse quand l'éducation nationale et la formation initiale ne sont pas adaptées. Ce sont des formations rémunérées pouvant aller du CAP jusqu'à l'équivalent d'un BAC+4. Alors, oui Madame la Présidente, nous allons reprendre notre place de chef de file dans ce domaine car notre territoire en a besoin.

L'ancienne mandature a commis l'injure de bouder une manne financière de l'État de 50 millions d'euros par an en 2020 et 50 millions d'euros encore en 2021. Cette manne financière a été mise à disposition des Régions par l'État pour l'achat de formations sur le territoire. Je veux parler du PACTE ; c'est pas moins de 100 millions d'euros qui ont été sacrifiés aux Réunionnais. Inadmissible dans un territoire comme le nôtre si durement touché par le décrochage scolaire, le chômage, la précarité et la pauvreté. Quand je pense aux gaspillages caractérisés de l'époque où l'argent a pourtant été bien fané ici et là, c'est sur l'instruction de notre pays que l'on a fait des sacrifices.

Alors, en 2022, nous pouvons vous l'annoncer, nous reviendrons à l'attaque du PACTE et nous signerons avec l'État un nouvel accord prochainement. Dès notre arrivée, nous avons réengager les discussions pour réparer cette double faute parce que, priver notre territoire de 100 millions d'euros, c'est tout autant de formations et il est important pour nous de réparer cette injustice qui était faite aux Réunionnais. Re-signer le PACTE, réengager notre investissement pour proposer aux Réunionnais,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

aux jeunes en sortie du système scolaire ou demandeurs d'emplois une nouvelle offre, une nouvelle offre diversifiée, retoiletter et faire en sorte que cette offre corresponde davantage aux métiers en tension, répondre davantage aux secteurs à potentiel, répondre davantage aux secteurs de demain.

Vous l'aurez compris, nous allons et nous voulons former plus, former mieux, former juste pour le territoire et pour les Réunionnais. Nous proposerons, dès 2022, 12 000 places de formation contre 8 000 en 2021. Par la formation professionnelle, nous voulons des Réunionnais formés mais pas seulement formés sur des métiers d'exécutants qui sont, nous le savons, faiblement rémunérés. Nous souhaitons permettre aussi à ceux de la voie professionnelle d'obtenir et d'accéder à des métiers d'encadrement à des métiers innovants, à des métiers en devenir. De même, nous souhaitons des Réunionnais infirmiers, des Réunionnais kinésithérapeutes, des Réunionnais orthophonistes.

Alors, oui nous allons ouvrir, décloisonner le champ du possible dans la formation professionnelle pour tirer notre territoire vers le haut. C'est la raison pour laquelle, dès 2022, nous proposerons aux Réunionnais une offre nouvelle, territorialisée allant du CAP à l'équivalent du BAC +4 par la voie de la formation professionnelle. Et c'est déjà en marche parce que le Conseil d'Administration de l'AFPAR – pour ne pas citer l'AFPAR, dès 2021 en décembre, a validé un retour à l'étage de son offre et nous pouvons le dire – dès cette année, nous allons donc enrichir la carte de formation sur de nouveaux secteurs : le secteur de l'intelligence artificielle, des métiers de la mer, de l'immobilier, du numérique et de bien d'autres domaines encore qui seront caractéristiques des métiers de demain, des métiers d'avenir parce que l'objectif c'est, effectivement, mettre le pied à l'étrier pour permettre à tout un chacun de trouver un emploi.

Ainsi donc, dès 2022, nous proposerons donc 12000 places de formation dont 1500 sur les secteurs en tension, 2 800 dans le secteur sanitaire et social, 700 sur les savoirs de base.

Pour être encore plus près des besoins du marché et travailler en bonne intelligence et en complémentarité avec nos partenaires, nous allons renouer le dialogue avec

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

les entreprises. Pour consolider notre cap et notre feuille de route pour La Réunion, 2022 verra le lancement de deux schémas stratégiques essentiels avec nos partenaires institutionnels syndicaux, ceux de la formation professionnelle que sont le CPRDFOP – c'est le schéma stratégique sur la formation professionnelle et le schéma sanitaire et social dont **Monsieur CHABRIAT** a parlé tout à l'heure.

Enfin, pour lutter contre le décrochage scolaire et permettre de raccrocher le décrocheur, le néo bachelier aussi et on a souvent tendance à minimiser l'impact de la crise – les premières victimes ce sont ceux qui sont sortis du BAC et qui ont subi cette crise et notamment la période de confinement – nous allons donc stabiliser les parcours d'insertion en complément des autres partenaires – et cela, Céline en a parlé tout à l'heure – grâce à l'orientation professionnelle qui est un champ de compétence plein et entier de la Région Réunion et accompagner dans la découverte nos jeunes de leur force, de leurs compétences et de leurs centres d'intérêts par la création d'une Maison de l'Orientation que l'on espère, dans le Nord-Est, pour être le pendant de la Cité des Métiers qui se trouve actuellement dans le Sud à laquelle sera adossée la Caravane de la Jeunesse pour aller dans les territoires des hauts et dans nos cirques notamment.

Vous l'aurez compris, nous serons aux côtés des Réunionnais pour les aider à faire barrage au ravage du chômage en les accompagnant par l'acquisition des compétences.

Être mieux formé, c'est la clé à l'indépendance et à l'épanouissement de soi. Je vous remercie Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Je passe la parole à **Madame Stéphanie POILY-TOPLAN**, **Madame Laëtitia LEBRETON et Monsieur MOREL.** Merci.

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Merci. Dans ce premier axe, on parle d'excellence culturelle. Et quand on parle d'excellence culturelle, plusieurs points sont importants dont la démocratisation de la culture – parce que chaque Réunionnais doit avoir accès à la culture et sous toutes ses formes. Il doit pouvoir être confronté à l'art sous toutes ses formes également et quel que soit son âge et son milieu social.

La culture permet le voyage – voyage de l'esprit mais aussi d'avoir une visibilité, une connaissance sur nos racines, sur notre histoire, sur ce que nous sommes et sur ce que nous serons. Cette démocratisation passe par le milieu scolaire. Il s'agit ici d'inciter les jeunes Réunionnais et les initier à l'art de manière générale par le biais de partenariats mais également d'évènements tel que nous l'avons proposé : un grand concours dans les lycées et nous devons valoriser également nos talents réunionnais – qu'ils soient professionnels ou non et leur permettre d'exposer leurs travaux et de se professionnaliser.

Donc, de manière plus concrète, pour atteindre ces objectifs, il faudra renforcer le soutien aux acteurs culturels et aux structures, les salles, CRR, etc…, revoir les cadres d'intervention qui sont déjà existants ; les formations professionnelles dans ce milieu, l'enseignement artistique sont également importants pour atteindre cette excellence culturelle tout comme la répartition d'événements culturels sur toutes les microrégions. Et je terminerai en disant que la culture réunionnaise doit également être mise en valeur par la littérature, par la langue créole ; notre patrimoine culturel également, qu'il soit matériel – c'est-à-dire les différents sites historiques ou qu'il soit immatériel et je parle là de nos coutumes, de notre histoire. Et je le répète assez souvent mais la culture, c'est le savoir – le savoir vivre et le savoir être. Et il est nécessaire de lui donner une place centrale dans notre société. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je donne la parole à **Laëtitia LEBRETON**.

Madame Laëtitia LEBRETON :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Je vous remercie de me donner la parole. La crise sanitaire que nous traversons depuis 2 ans a mis en exergue les faiblesses de notre système de santé mais aussi ses forces, telles qu'une capacité d'adaptation ainsi que la coopération permanente entre les secteurs publics et privés. Nous avons maintenant davantage de visibilité sur les améliorations à apporter.

La Région souhaite s'engager dans une politique régionale de santé ambitieuse et proactive afin d'améliorer l'offre de soins existante mais également en développant l'offre de formations sanitaires et sociales comme l'a expliqué ma collègue tout à l'heure.

Notre territoire a besoin de davantage de soignants – médicaux, paramédicaux. Nous allons développer et enrichir cette offre de formation des métiers de la santé dans le cadre du Schéma de la Formation Sanitaire et Sociale. En partenariat avec le CHU, l'UFR Santé et l'Université de La Réunion, nous travaillons sans relâche à l'ouverture d'un deuxième cycle complet des études médicales à La Réunion afin d'avoir davantage de médecins localement. Nous travaillons également à la relocalisation de l'IUS Nord, dit IFSI – Institut de Soins Infirmiers afin d'offrir de meilleurs conditions de formation à ces futures infirmiers et infirmières qui nous sont chers et très précieux actuellement.

Nous souhaitons également investir pleinement dans l'ouverture d'une école d'orthophoniste dès 2023. Nous nous engageons aussi à coopérer avec les différents intervenants afin de développer l'offre de soins pour les patients réunionnais. Le dialogue est établi et nous allons continuer à travailler ensemble. Chacun de nous a dans son entourage un ami ou un membre de sa famille qui a été touché par le fléau qui est le cancer. La plupart des cancers peuvent être guéris mais pour cela, ils doivent être diagnostiqués et dépistés le plus tôt possible.

Nous souhaitons accompagner le CHU dans une démarche moderne et performante de dépistage des cancers en cofinançant, via la deuxième phase de REACT UE, un TEP-scan numérique qui permettra de réduire considérablement les délais d'attente que la population connaît actuellement et qui se chiffrent à plusieurs mois. Cet outil permettra d'augmenter les dépistages et d'améliorer le suivi.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Par ailleurs, nous faisons le choix d'allouer une enveloppe dédiée pleinement à la santé sur les fonds FEDER du programme opérationnel 2021-2027. Cette enveloppe nous permettra de développer l'offre de soins d'oncologie actuellement trop pauvre dans l'hôpital public. Les patients n'ayant d'autres choix que se tourner vers le secteur privé.

Enfin, nous lancerons le Plan Régional de Prévention pour la Santé contre 3 maladies qui aggravent la mortalité : le diabète, l'alcoolisme et l'obésité. Nous souhaitons également nous engager, soutenir les actions communales en matière de prévention des risques liés aux grossesses précoces par le biais de grandes campagnes de prévention et de tests de sensibilisation. Je vous remercie pour votre attention.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Laëtitia LEBRETON**. Je donne la parole à **Jean-Jacques MOREL**.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :
Madame la Présidente, chers collègues, si vous voulez sur la méthode, moi j'ai plutôt envisagé les choses de façon transversale. Moi, j'ai une lecture en diagonale à la fois de vos orientations et de votre projet puisque des choses se regroupent et de façon très juste cette fois. Par contre, vous avez proposé de regrouper ces deux thématiques.

Je dirai que, vu de l'opposition, il y a deux impressions qui se dégagent – d'abord, une impression quand même de continuité, de reconduction. Bien sûr, la précédente mandature a fait ce qu'elle avait à faire mais on ne fait jamais tout à 100% et il y a des choses qui n'ont certainement pas été menées à terme ou qui sont améliorables. Mais quand même, quand même, je note que sur des sujets aussi importants que les ordinateurs, par exemple, le POP pour les lycéens, pour les billets d'avion – la Continuité territoriale ; on va voir, puisque vous avez annoncé que vous allez

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

remoduler un certain nombre de choses et c'était des projets phares de la mandature précédentes, des deux mandatures précédentes et vous les maintenez.

Je pourrai prendre d'autres exemples. Page 60, vous parlez des associations, on sait que le tissu associatif est considérable dans notre île. Vous dites, la majorité continuera à accompagner en 2022 les associations. Page 87, sur la pêche, je prends des exemples au hasard, la Région continuera à contribuer au financement des organismes de structuration de la pêche. On ne peut que s'en féliciter mais il y a une impression qui se dégage après les critiques très virulentes ; une impression, je dirai, de copier-coller, et que finalement on se dit, ce n'était pas si mal avant sur toute une série de sujets.

A ce stade d'ailleurs, je m'arrête un instant et j'ouvre une parenthèse. Sur la santé financière de la Région, votre majorité – bon, c'est de bonne guerre – ne cesse de dire que la Région est en quasi faillite ; sauf que les chiffres sont têtus. Si vous regardez la notation de la Collectivité, et c'est important – je vois le collègue qui est maire et il sait dee quoi il parle ; il est maire depuis longtemps – vous regardez les grandes agences et notamment FITCH – l'agence américaine qui existe depuis plus d'un siècle, qui emploie 3 000 personnes, en décembre 2020 – ça ne remonte pas à des années – qu'est-ce que dit FITCH par rapport à la Région Réunion ? 1) Perspective stable, 2) Capacité de désendettement inférieure à 12 ans, 3) écoutez bien, la note c'est important la note ; A-. Donc, A-, c'est peut-être pas A+. Mais on va quand même à A, B, C, D – on n'est pas en queue de peloton dans la position d'un élève médiocre en C ou en D.

Alors, oui il y a un endettement mais quand on achète une case, vous n'empruntez pas vous ? Mais c'est pareil. La Région quand elle fait un lycée, quand elle fait une route, quand elle fait un établissement je dirai pour la formation, elle emprunte. Alors, voilà la réalité. Il faut tordre le cou à cette fable qui est de dire que la Région est en grande difficulté financière. Je note aussi d'ailleurs un certain paradoxe qu'il y a une certaine contradiction au moins apparente à vouloir faire la gratuité des Cars Jaunes -donc faire payer finalement le contribuable – parce que rien n'est gratuit et vous le savez très bien – on fait payer le contribuable plutôt que l'usager. Quel coût ça a ? On ne le sait pas bien et s'il n'y a vraiment plus d'argent, pourquoi prendre de telles

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

mesures ? Parce que là, il y a un coût considérable. Quand vous entendez Madame SITOUZE pour les livres, c'est une bonne mesure qui ne doit pas coûter si cher. En revanche on sait que les transports, ça coûte très cher.

Donc cette impression de, finalement, de continuité elle marque les documents qui nous ont été communiqués.

Deuxième impression, on a quand même le sentiment, à la lecture de ces liasses, que c'est un projet qui n'est pas précis, qui n'est pas chiffré et qui, dans le temps, ne fait pas l'objet d'un calendrier. On n'a pas l'impression que ce soit un projet qui soit innovant. Alors, c'est vrai qu'il y a beaucoup de plans, il y a beaucoup de schémas, il y a beaucoup d'études. Moi, je pense que les Réunionnais attendent autre chose que des vœux pieux. On donnait l'exemple tout à l'heure de la lutte contre le cancer ; mais qui peut être contre la lutte contre le cancer – c'est un drame qui est la première cause de mortalité en France. Donc, bien sûr qu'on est pour.

Quand on parle de la vie étudiante, les majorités successives ont toujours été attachées à la promotion de la jeunesse et des études. Il y a un schéma de la vie étudiante mais l'étudiant lambda lui, qu'est-ce qu'il a à faire du schéma de la vie étudiante ? Le boug li attend concrètement de savoir est-ce que sa bourse y va monter ? est-ce qu'il pourra se déplacer ? Est-ce qu'il aura un accès plus facile aux langues, à l'anglais, au chinois ? Bref, concrètement, on ne voit pas en quoi la vie des étudiants Réunionnais va s'améliorer.

Deuxième manquement. Moi, je n'ai rien vu sur le coût de la vie. Pas plus tard que ce matin, les actualités indiquaient que le coût de la vie en France va augmenter entre 3 et 3,5% à l'année et à La Réunion, ça risque d'être le plus. Entre 3 et 3,5%. Quelles mesures la Région Réunion entend-elle prendre pour participer à ce coût de la vie qui va flamber ? Et des familles qui sont déjà pauvres et vous le savez très bien – le 15 du mois, le frigidaire est vide et ils vont se retrouver en grandes difficultés. Là, il y a une problématique qui est centrale qui est la question du pouvoir d'achat des familles réunionnaises. Et moi, je n'ai pas vu – bon, le Gouvernement a pris en métropole un chèque énergie – mais à La Réunion nous, qu'est-ce que la Région décide de faire ?

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Deuxième manquement, je vais passer vite parce qu'on a débattu largement de la Route du Littoral. Moi, je distingue bien le moyen terme qui est la finition de la route – il manque 2,2 kilomètres et bien sûr, ce n'est pas avec une baguette magique qu'on va finir le mois prochain, contrairement au viaduc – excusez-moi, je le dirai jusqu'à satiété – qui est livrable de suite.

Pour finir la route, on attend quand même un peu plus que des expertises, des audits, des discussions. On attend un calendrier sur un sujet qui est majeur – le financement de l'État oui, vous avez tout à fait raison Madame la Présidente, c'est le moment ou jamais – vous avez l'élection présidentielle. Il y a Mélenchon qui arrive, les autres vont venir, faut leur dire alors est-ce que vous vous engagez sur le cofinancement de la finition de la NRL.

Mais il y aussi un problème de fond par rapport à cette route. Quel pays peut se construire qu'il s'agisse d'une maison, d'une école, d'une caserne, d'une route sans carrière ? Mais vous n'échapperez pas à ce débat. Vous n'y échapperez pas parce que c'est la base et on est le seul pays au monde à devoir dire à d'autres pays, nous allons importer les galets de chez vous. Mais on marche sur la tête.

Donc, il y a évidemment une question, une attente essentielle de toutes les entreprises qui travaillent dans le bâtiment. Il faut lancer un appel pour qu'il y ait des propositions pour ouvrir – ici ou là, je n'en sais rien – une carrière et il y va pas seulement de l'avenir de la Route du Littoral mais de l'avenir de l'ensemble du secteur du bâtiment et des travaux publics à La Réunion.

J'ajoute, pour finir, puisqu'on nous parle de transparence – on découvre qu'il y a des fissures qui sont antérieures au cyclone sur certains poteaux. Pourquoi on n'en a pas fait état avant le cyclone ? On attend que le cyclone arrive et le jour où il y a la plénière, on parle des fissures. Donc, ces fissures – et l'article d'ailleurs, le journaliste qui a écrit fait l'objet d'une honnêteté intellectuelle qui n'est pas tout le temps la règle. Il dit – attention, ni les accropodes défectueux ni les fissures ne remettent en question que la route est roulable. Et il donne l'exemple du pont de l'île de Ré qui faisait l'objet de fissures analogues et qui ont été réparées parce que, bien

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

sûr, les entreprises ont une responsabilité et des assurances. Donc, réparer ne veut pas dire barrer ce viaduc qui peut être livré immédiatement puisque les camions l'empruntent déjà mais je n'insisterai pas plus longtemps sur cet aspect qui a été largement défloré tout à l'heure.

Troisième manquement. De quel port voulons nous ? Je ne parle pas du port de Saint-Gilles, je parle du port de la Pointe des Galets. Aujourd'hui, vous avez des temps d'attente qui sont considérables. Et les armateurs payent pour un cargo de 40 000 tonnes – ça doit être de l'ordre de 30 000 $, c'est-à-dire 25 000 € par jour qui mouillent pour attendre puisque le port est encombré et ça bénéficie à nos voisins, par exemple de l'île Maurice. Est-ce qu'il faut agrandir ce port ? Est-ce qu'il faut un quai supplémentaire ? On sait que la zone à conteneurs est saturée. Comment peut-on l'agrandir ? Mais c'est la question centrale de l'ouverture de La Réunion sur le monde qui est posée. Et je n'ai pas, là aussi, trouvé de réponse.

Quatrième manquement. Sur l'énergie, il y a effectivement un pavé qui fait 500 ou 600 pages ; ça m'a peut-être échappé parce que j'essaie de parcourir, mais je n'ai pas vu de plan énergétique précis pour notre île. Et l'énergie, nous le savons, c'est la clé de voute de tout développement. Dans 40 ans, il n'y a plus de pétrole. Donc, on parle de voitures électriques. C'est très bien mais comment va-t-on produire l'électricité pour alimenter les batteries des voitures électriques que le Réunionnais branchera chez lui le soir ? Est-ce que c'est l'éolien ? Est-ce que c'est le solaire ? Est-ce que c'est le gaz ? On sait que le gaz liquéfié prend une importance considérable – je n'ai pas vu une réponse.

Je vais prendre un exemple précis. Le Président de TOTAL a annoncé, il y a 3 jours, qu'il avait rencontré le Président Mozambicain – c'est à trois heures et demi de vol de La Réunion, en disant que le projet d'exploiter un des plus grands gisements de gaz du monde qui avait été stoppé en raison des menaces terroristes, il souhaitait reprendre dès 2022. Est-ce que la Région Réunion va participer à un pool qui pourrait intégrer non seulement La Réunion mais Mayotte – puisque Mayotte est à une heure de vol de Maputo – et l'État français sur l'exploitation du gaz liquéfié ? Est-ce que La Réunion va râter ce train ou est-ce qu'on aura, à travers la vision qui

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

pourrait être celle de votre majorité des réponses précises sur ce point – et vous voyez, je ne vais pas développer mais la vision régionale qui pourrait en découler.

Manquement suivant et je m'arrêterai là ensuite. Il y a une question qui me tient à cœur et dans cette société qui est réglementée où le consommateur, le contribuable, le chef d'entreprise, écrasés par les règlements, il y a la question de la libération de la terre réunionnaise. Alors, il y a des abréviations que je déteste, sar, CDPNAF, etc… mais derrière ces abréviations, il y a des réalités humaines. Est-ce qu'on va tolérer plus longtemps que des technocrates parisiens qui ne connaissent rien à l'île de La Réunion, qui n'y ont parfois pas mis les pieds, gèlent des milliers d'hectares de la terre réunionnaise. Où on ne peut rien faire ; ça ne peut pas être des terres agricoles. Ça ne peut pas être des terres pour habiter. A) c'est une réserve naturelle. Bon, moi je suis un partisan de la nature, mais je dis l'homme – au sens étymologique du terme – avant la nature. Vous savez, parfois je ressors cœur lourd de certaines audiences où – et mon confrère **OMARJEE** ne me contredira pas – où on détruit la case d'un petit habitant des hauts, que ce soit à Salazie ou à Saint François, parce qu'on leur dit, vous n'avez pas le droit de construire. Et il a construit sur la terre de ses ancêtres. Et on dit non, on va détruire, on ne peut rien faire. Donc, oui il y a une évolution à travers le Schéma d'Aménagement Régional qui doit être entreprise rapidement parce que vous savez que toutes ces choses-là sont longues et qu'il appartient à votre majorité de faire évoluer cette réglementation au nom de la différenciation par rapport à ce qui existe en métropole – je n'entrerai pas dans le débat constitutionnel parce que la différenciation est prévue par la Constitution et il n'y a pas besoin d'aller chercher ce que **Monsieur VIRAPOULLÉ** a fait pour obtenir une différenciation pour l'outre-mer.

Alors, il y a des détails mais vous savez, Madame la Présidente, le diable se cache parfois dans les détails comme on dit. Moi, j'ai noté parce que les gens sont venus vers moi, qu'il y a des couacs.

À titre d'exemple, depuis un mois le personnel et les jeunes de l'URMA – l'Université des Métiers au Port travaillent sans courant. Un mois, c'est avant le cyclone. Au point de faire cours, tenez-vous bien, à l'extérieur. Mais pourquoi ils viennent me voir,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

moi ?Je ne sais pas. Je suis un opposant – peut-être ma porte est ouverte, je ne change pas de téléphone. Il y a un problème. On fait classe dehors.

Alors, je ne vais pas m'attarder là-dessus mais attention aux détails. Restez à l'écoute. Alors voilà, l'opposition ne pouvait pas ne pas relever un certain nombre de manquements, je l'ai indiqué, de vide, de doute, d'absence de réponse aux grandes questions – quels aménagements du territoire ? J'en parlais. Quels projets pour l'énergie ? Je le disais. Mais aussi, quels projets industriels pour La Réunion ? Je ne vois pas. Quels projets industriels ? Quels projets sur la recherche ? Quelle porte d'avenir pour notre jeunesse.

Alors, à toutes ces questions, nous ne voyons pas de réponse. Il y a des réponses vagues, bien sûr. Mais nous ne voyons pas de réponses précises, circonstanciées, chiffrées – combien ça coûte ? À quel moment ? Vous me direz que vous n'êtes qu'à 8 mois et c'est la réalité et c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs vous l'observerez, je ne vais pas critiquer votre projet de mandature qui a reçu l'onction du suffrage universel mais à ce stade, sur le budget 2022, je considère qu'il y a quand même beaucoup de questions qui sont restées sans réponse. Faites attention. Hâtez-vous parce que le temps passe vite.

Madame Huguette BELLO :

Bien, je vous remercie **Monsieur MOREL** pour votre intervention. Mais quant à la dernière réflexion que vous faites, vous avez eu des années pour répondre à toutes les questions que vous posez au cours de cette séance. Et je pense que vous avez bien mal lu notre projet de mandature et nos orientations. Ça n'est pas encore le Budget Primitif où l'on doit vous donner des chiffres. Lorsque vous dites que c'est une impression de reconduction, mais nous nous sommes des Républicains et nous sommes dans la continuité administrative. Nous ne sommes pas des brutaux. Nous n'avons pas interrompu un projet de tram-train comme votre courant l'a fait et sans autre forme de procès. Et vous savez aussi que le problème de fond de la Région, c'est le problème de l'endettement. On ne peut pas dire que lorsque l'on est endetté à hauteur de 1 milliard 341 millions d'euros, il n'y a pas un problème fondamental.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Nous, notre volonté c'est de ramener le désendettement à 9 ans et non pas porté à 12 ans comme ça l'est porté aujourd'hui.

Vous dites que c'est une fable. Les Fables de la Fontaine *ni apprend nou ça*. Et ça, vous voyez combien notre situation est difficile. Vous parlez du pouvoir d'achat. Mais la gratuité du bus, la mise à 1 euro de la restauration scolaire, le Car Jaune, les livres, ça participe au pouvoir d'achat. Et ne me parlez pas de gratuité moi qui avais ma pauvre maman qui attendait l'argent – on n'appelait pas ça comme ça. Et Dieu seul sait, si mon papa a été un travailleur – un travailleur de la terre et vous pensez que moi, si je n'avais pas de bourse, je serai partie à l'école. Moi, je m'insurge contre tous ceux qui, aujourd'hui, parlent de la gratuité et disent que c'est nous qui payons la gratuité alors qu'aujourd'hui nous avons des gouvernements qui suppriment l'impôt sur la fortune alors que ce sont les plus riches qui doivent payer pour que notre société soit plus juste, pour que notre société soit plus solidaire.

Je suis révoltée quand on dit, oui moi je suis contre la gratuité. Mais toi, tu n'as pas parti l'école gratuite toi ? To la pas rentre l'école maternelle, l'école primaire, to la pas fait ton collège gratuit ? Il y avait très peu d'écoles privées à l'époque et tout le monde n'a pas participé à ça. Et donc, quand on a 65% aujourd'hui de boursiers ici à La Réunion, ça n'est pas la charité que nous faisons. Nous organisons notre société pour qu'elle soit plus juste, pour que chacun prenne sa place, pour que les hommes, les femmes, pour qu'ils prennent leur place.

Et vous avez parlé aussi des fissures – et les autres prendront la parole aussi pour répondre – nous venons d'avoir les conclusions d'expertise qui ont été faites. Vous croyez que l'on aurait caché cela à la population réunionnaise. Ça n'est pas notre genre.

Vous parlez du Port. L'aménagement de la zone arrière portuaire où nous avons les 90 hectares où le Grand Port doit prendre 20 hectares, vous croyez qu'il n'y a pas eu une négligence extraordinaire que ça soit ce terrain qui appartient au Département et que c'est seulement maintenant qu'on démarre alors qu'on sait qu'il y a 375 000 équivalent 20 pieds qui viennent dans ce port. Vous n'avez pas bien lu puisque nous allons mettre en place cette compagnie régionale maritime et nous allons soutenir

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

ces entreprises, ici à La Réunion, qui portent ce projet. Nous n'allons pas revisser AIR AUSTRAL en mettant beaucoup d'argent. Ce sont des chefs d'entreprise à La Réunion qui veulent le faire et le faire pour qu'on n'ait plus cette relation Sud/Nord mais que l'on ait cette relation aussi Sud/Sud.

Vous avez parlé du Mozambique où il y a un port en eaux profondes qui s'appelle Nacala et donc, c'est cette coopération régionale qui a été lourdement négligée – la mandature précédente, les deux mandatures précédentes, nous avons besoin de mettre en place une coopération régionale qui soit respectueuse. Il y a Madagascar où vous voyez le cyclone qui passe. Nous avons besoin de plus, de mieux parler et ne pas dire seulement nous allons donner des dizaines de milliers d'euros. Il y a plus. Il y a mieux à faire. Et cela aussi, c'est cette coopération qui permettra d'avoir un circuit, de mettre en place ce que l'on appelle le circuit court, de permettre de discuter avec le Gouvernement ; notamment le Gouvernement malgache pour que le paysan malgache, il plante du riz pour lui mais il plante aussi pour nous. Et que ça sera bien sûr bien plus court – ça sera un trajet bien plus court que d'acheter le riz avec la Thaïlande.

Et donc, c'est aussi cela. Moi, je laisserai la parole tout à l'heure à **Christian ANNETTE** pour parler du Schéma d'Aménagement Régional. Mais je pense, **Monsieur MOREL**, franchement je pense que vous n'avez pas lu attentivement notre projet de mandature et les remarques que vous faites, nous, nous sommes… – à un moment donné, vous avez parlé d'un … j'ai perdu le fil …. Mais ce que vous pensez que nous, on ne va pas continuer et qu'on va sabrer, on n'est pas là. On est là pour nous occuper à ne pas avoir une politique clanique mais d'avoir le souci de l'intérêt général, le souci des 860 000 habitants de La Réunion et pour qui – on répète à chaque fois ce chiffre – où il y a 40% d'entre eux qui vivent mal. On a l'apparence vraiment de la prospérité quand, dans certains endroits, lorsque l'on passe arrive un cyclone et vous allez voir comment tous ces aspects-là sont mis à la lumière et qu'ils nous disent quel est le travail que nous avons à faire pour avoir une politique de développement qui soit un développement durable pour qu'on ait aussi des logements qui soient des logements durables. On a construit beaucoup sans doute mais on a mal construit et que des personnes se trouvent aujourd'hui dans de grandes difficultés et c'est le cyclone qui met en exergue tout cela.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Je vous remercie et donc, je vais donner d'abord à **Normane OMARJEE** et ensuite à **Christian ANNETTE**, à **Patrick LEBRETON**, à **Lorraine** et à **Virginie**. Voilà. **Normane OMARJEE** a la parole.

Monsieur Normane OMARJEE :

Je vous remercie, Madame la Présidente. Chers collègues, je regardais ce document-là qui est l'Orientation Budgétaire 2022 et je me dis qu'en effet, vous l'avez dit Madame la Présidente, que nous ne sommes pas là à discuter du vote du budget. Nous sommes là à discuter d'un certain nombre de choses qui sont éminemment sérieuses.

C'est vrai qu'il suffit, simplement, non pas de dire manière transversale le document qui a été transmis, mais simplement de regarder le document qui est sous nos yeux. Ensuite, ont été pointés 5 manquements. Je considère aussi paradoxal et la rhétorique sert à cela, aussi paradoxal que cela puisse être, le premier manquement qui nous est fait, c'est la continuité. C'est quand même assez incroyable. J'ose espérer que nous aurons donc un vote unanime sur le programme tel qu'il est présenté ici devant vous. Soyons sérieux l'instant de quelques secondes. Je crois savoir en étant sérieux que nous ne sommes plus en train de discuter du droit d'inventaire de la majorité régionale précédente. C'est fini. Nous sommes à la tâche. Nous sommes, en effet, en responsabilité et nous ne sommes pas dans des effets d'annonces permanents.

Sur la Route du Littoral – parce que c'est un élément quand même … soyons sérieux – vous avez parlé de maisons tout à l'heure. Quand on construit une maison, en effet, il y a un certain nombre de choses qui sont faites – quand on inaugure sa case, on regarde s'il y a des toilettes pour pouvoir accueillir ses amis. Quand on inaugure une Route du Littoral, on s'assure que le lendemain, cette route puisse être livrée et que les Réunionnais et les Réunionnaises puissent y rouler. C'est ce qui n'a pas été fait. Vous êtes sérieux quand vous dites à cette majorité : soyons sérieux l'instant d'une seconde, que nous porterions une responsabilité pénale – c'est ce qui a été dit. Vous êtes sérieux quand vous dites avec force sous forme de communiqué, sous

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

forme de débat dans l'hémicycle, sous forme d'interview. Vous êtes sérieux à nous dire, nous cette majorité régionale, que nous faisons de la politique en ne voulant pas ouvrir la Route du Littoral ? Et vous êtes sérieux ? Vous y croyez vraiment ? Vous croyez sérieusement que nous sommes assis à cette table à discuter de la Route du Littoral avec une volonté farouche et politicienne de notre part, de ne pas prendre nos responsabilités ? Vous avez parlé tout à l'heure, à juste titre, de l'histoire politique française, notamment sur les femmes. Mais soyons sérieux l'instant d'une seconde – vous n'y croyez même pas à ce que vous dites. Vous le savez, ce n'est que des postures politiques. Nous ne sommes pas là pour cela. Vous croyez sérieusement – et je m'adresse à mon ami, mon collègue et mon confrère, **Jean-Jacques MOREL** ; vous connaissez la maison Région Réunion ; vous croyez que les administratifs, les élus, la Présidente en responsabilité ne sont pas à la tâche ? Et si elle pouvait être livrée, cette route, nous ne le ferions pas ?

Non, mais soyons sérieux. Arrêtons à un moment donné de discuter de choses qui ne méritent pas de polémiques. Moi je le dis très solennellement ; nous nous sommes engagés en politique pour éviter ce genre de sujet, ce genre de débat ; je le dis avec force parce que j'y crois à ce que je vous dis là. Vous le savez et il nous arrive aussi, l'opposition est la vigie nécessaire de cette majorité. C'était nécessaire l'opposition. Il nous arrive aussi d'être des fois dans l'opposition ou d'être en désaccord. Mais vous croyez sérieusement que nous ne sommes pas en train de travailler à se casser la tête ? Quel manque de respect pour les administratifs de cette grande Collectivité qu'est la Région quand on évoque la Route du Littoral de la manière suivante.

Je le dis. J'en aurais terminé simplement en vous disant par ailleurs et je m'en excuse d'en avoir pris ce ton, mais en effet, j'écoute avec beaucoup de patience ce qui est dit depuis tout à l'heure et je vous le dis, je suis estomaqué. Nous ne sommes pas, ici, à discuter des élections législatives qui arrivent. Moi, je le dis très sensiblement.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, de rappeler la chronologie des faits. Cette Route du Littoral a déjà été inaugurée. Vous avez raison. Cette Route du Littoral a déjà été inaugurée sans qu'on en fasse polémique plus qu'en avant que pendant une

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

élection. Elle est terminée cette élection. Nous sommes à la tâche. Et nous sommes face à des Orientations Budgétaires sérieuses et j'en aurais terminé en disant tout simplement sur – parce qu'il faut tout dire aux Réunionnais – le rapport FITCH, je l'ai lu là. Il y a un endettement qui, hors bilan, c'est écrit – il faut tout lire quand on lit un bilan – un endettement hors bilan de la Région à hauteur de 180 millions d'euros. Vous le savez. Vous ne l'ignorez pas. Il s'agit d'AIR AUSTRAL. Vous avez 2 sujets qui sont majeurs. C'est un héritage qui nous a été donné. Nous sommes des locataires à la place qui est la nôtre. Et quand on rend la clé, pour reprendre votre métaphore, quand on rend une maison à ceux qui vous succèdent, on rend une maison propre, lavée, nettoyée et on se dit : maintenant, c'est à ton tour. Et dans 6 ans, dans 7 ans, ce sera à nous de rendre cette maison propre.

Voilà. J'en aurai terminé, Madame la Présidente. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Je donne la parole à **Christian ANNETTE**.

Monsieur Christian ANNETTE :
Madame la Présidente, merci. Je voudrais répondre à certains élus de l'opposition, qui sont dans une posture que je regrette vraiment parce qu'ils ont lu ce projet de mandature, ces Orientations Budgétaires en diagonal, ce qui explique la légèreté de leurs propos.

Nous sommes en France dans un pays particulièrement inégalitaire. Tout le monde le sait. La méritocratie, c'est presque un leurre. L'ascenseur social est cassé depuis des lustres. En France, nous sommes dans une société d'héritiers et **Monsieur MOREL**, pour pas le nommer, voudrait peut-être que cela perdure advitam aeternam. Il s'érige contre la gratuité. Il trouve peut-être que c'est de l'assistanat. Et moi aussi, je le regrette. Je suis, bien sûr, engagé politique – je suis socialiste car je crois en 2 choses: une meilleure redistribution de nos richesses et la restauration de la puissance publique. Voilà pourquoi je suis socialiste et voilà pourquoi je suis engagé et voilà pourquoi je me bats. Donc, je dénonce cette posture. C'est très léger

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

comme propos des attaques et moi, je voudrais dénoncer aussi très vertement cette manœuvre cynique, grossière, outrancière de la part de certains élus de l'opposition qui voudraient aujourd'hui opérer une inversion de responsabilité vis-à-vis de la Route du Littoral. Mais, c'est inacceptable.

Et je termine très rapidement par ce propos de **Monsieur MOREL** qui est la preuve de sa lecture rapide. Il ne va pas au fond des choses. Il fait référence à l'agence FITCH à la notation en disant on a eu A-. Mais c'était super. Vous critiquez la Région mais A- c'est super. Et non, **Monsieur MOREL**, A- c'est une très mauvaise note de l'agence FITCH. Vous avez d'abord le triple A, puis le double A+, puis le double A, puis le double A- , puis le A+, le A et le A- ; voilà notre héritage.

Donc, de grâce, lisez le dossier – faites les observations que vous avez à faire – c'est votre rôle et c'est le rôle de l'opposition bien entendu. Mais faites des observations qui soient justifiées, décentes et travaillées. C'est tout ce que je voulais dire, Madame la Présidente et si vous le voulez bien, je vais prendre la parole un peu plus tard pour parler d'aménagement.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je donne la parole à **Lorraine NATIVEL**. Et ensuite à **Virginie**, ensuite à **Monsieur CHABRIAT**, ensuite à **Monsieur BERTILE**, ensuite à **Madame AHO-NIENNE**.

Madame Lorraine NATIVEL :

Merci Madame la Présidente. En préambule, je voudrais dire à **Monsieur MOREL** ; **Monsieur MOREL**, vous parlez de continuité politique et j'ai envie de vous dire que non, nous n'avons pas de problème d'égo. Nous aurions eu une politique de rupture totale, on nous aurait traité de tous les noms aujourd'hui.

Ce qui est bon pour la population, nous l'avons gardé. Vous parlez de notre soutien, de notre continuité au niveau de l'accompagnement des associations. **Monsieur MOREL**, vous connaissez très bien le tissu associatif. Et vous savez que derrière ces

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

associations, nous avons des familles qui sont en grandes difficultés. Parler de l'absence d'éléments chiffrés – mais j'ai envie de vous dire **Monsieur MOREL**, c'est tout à fait normal. Aujourd'hui, nous sommes là pour parler des Orientations Budgétaires – les éléments chiffrés viendront par la suite lorsqu'on votera le Budget Primitif. Alors, s'il vous plaît, je vous demande un peu de patience. Et puis je voudrais, **Monsieur MOREL**, vous rassurer – si besoin s'en faut – en vous présentant la refonte du dispositif de la Continuité territoriale.

Conformément à nos engagements, chers collègues, nous avons commencé la refonte de ce dispositif. Dès notre arrivée aux responsabilités, nous avons renoué le contact avec l'État. Notre première volonté était que l'État retrouve la place qui est la sienne. Parce que, comme vous le savez, c'est l'État qui a la compétence de la Continuité territoriale entre l'hexagone et les territoires d'outre-mer et aujourd'hui, il est de nouveau autour de la table.

Ce dispositif a subi une première évolution en septembre 2021. Ce changement a concerné seulement la tranche 2 – c'est-à-dire les familles dont le quotient familial se situe entre 6 001 € et 11 991 € - cette tranche, initialement prise en charge par la Région par l'attribution d'une aide de 300 €, est depuis prise en charge par LADOM à hauteur de 360 €. L'aide de LADOM est donc plus avantageuse pour ces familles que l'aide régionale.

Pour les deux autres tranches, il n'y a pas eu des changements. Notre volonté, aujourd'hui, est de continuer à faire évoluer ce dispositif en inscrivant l'équité au coeur de ce dernier. Et nos objectifs sont multiples. Tout d'abord, nous voulons continuer à accompagner les familles les plus nécessiteuses qui veulent voyager pour une raison ou une autre. Parce que, nous le savons, nombre de parents, de grands-parents qui ont des enfants et des petits-enfants installés en métropole, ont envie de voir leurs conditions d'installation, leurs conditions de vie, ont envie de les voir tout simplement.
Ces enfants et ces petits-enfants n'ont pas les moyens bien souvent de payer un billet pour venir voir leurs parents. Toutes ces raisons qui sont légitimes et compréhensibles. Et c'est pour cela que la Collectivité continuera aux côtés de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

LADOM à accompagner ces familles en leur proposant une aide plus avantageuse que l'actuelle.

Deuxième objectif : l'analyse de la typologie des foyers fiscaux de la tranche 3 nous renseigne qu'un certain nombre de familles à revenus plutôt aisés ont bénéficié jusqu'à présent du dispositif. Cette tranche qui n'est pas prise en charge par LADOM et compte tenu, bien sûr, du contexte budgétaire devra être révisée afin de rester dans l'esprit d'équité, de cohérence et de justice sociale qui a été notre fil conducteur pendant tout le temps de la réflexion ainsi que le souci de la soutenabilité budgétaire du dispositif.

Renforcer l'accompagnement de notre jeunesse, c'est très important pour nous. Lorsque nous discutons avec les familles qui ont des enfants qui font des études en dehors de La Réunion, leur plus grand regret, leur plus grand souhait c'est que leurs enfants puissent rentrer une fois par an. De plus, si nous prenons en considération le contexte sanitaire actuel avec toutes les conséquences que cela suppose au niveau du moral de nos jeunes, nous trouvons cela inacceptable. Et c'est pour ces raisons que nous devons permettre à nos jeunes étudiants de rentrer une fois par an dans leur île. Rentrer pour se ressourcer auprès de leurs familles. Rentrer aussi pour se reconnecter au monde économique local. Si nous voulons que nos forces vives, formées ailleurs, reviennent travailler pour leurs territoires, nous devons favoriser le retour au pays pour ceux qui le souhaitent. Nous devons mieux accompagner notre jeunesse pour que les difficultés financières de leurs familles ne constituent pas un frein à leur réussite.

Et enfin, cette refonte donnera lieu à la mise en place d'une aide exceptionnelle à la continuité funéraire. Aujourd'hui encore, combien de familles organisent des cagnottes Letchis sur les réseaux sociaux ou lancent des appels sur une radio bien connue afin de récolter les fonds pour pouvoir rapatrier le corps d'un proche à La Réunion. Nous souhaitons que les familles endeuillées puissent se consacrer pleinement à leur douleur au lieu de se débattre dans les méandres des administrations.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Nous travaillons en collaboration avec le Département qui possède une certaine expertise en la matière et avec LADOM à la mise en place d'un numéro unique pour faciliter leurs démarches. Lorsque nous avons un proche en fin de vie ou décédé, lequel d'entre nous ne désire pas assister à ses derniers jours ou assister à ses obsèques – c'est ce que nous voulons permettre aux familles qui n'ont pas les moyens de le faire.

Pour terminer, je voudrais bien sûr rassurer la population parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Nous serons aux côtés de l'État pour la gestion de ce dossier. La Collectivité ne supprimera pas la Continuité territoriale. Nous n'abandonnerons pas les familles nécessiteuses qui ont l'habitude d'utiliser cette aide et qui en ont besoin. Aujourd'hui, ce que nous ne voulons plus, c'est faire en lieu et place de l'État. Nous prenons nos responsabilités en permettant à nos concitoyens de bénéficier des aides qui leurs sont dues. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Virginie GOBALOU**.

Madame Virginie GOBALOU :

Oui, Madame la Présidente, merci. Concernant les Orientations Budgétaires, il est vrai si **Monsieur MOREL** ne participe pas aux Commissions, vous n'allez pas pouvoir – je dirai – construire avec nous mais vous allez donner une certaine vérité et pouvoir commenter bien sûr les avis de chaque commission. Alors, comme a dit Madame la Présidente, nous avons une indemnité et le règlement, même les textes prévoient que, quand on est indemnisé, on pointe présent et on ne s'absente pas. On reste bon élève.

Oui, Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole. Je reviendrai sur les Orientations Budgétaires qui constituent un moment fort pour notre Collectivité et il préfigure l'adoption du premier budget de notre nouvelle mandature dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. Mais nous portons une responsabilité collective pour répondre aux attentes des Réunionnais qui nous

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

regardent et qui attendent des réponses des solutions aux problèmes socioéconomiques, culturels, environnementaux.

Madame la Présidente, mes chers collègues, notre mandature doit être une mandature de réalisation, de responsabilisation. Et à la lecture de ces Orientations Budgétaires, nous avons mis en avant les grands axes qui structurent notre projet de mandature tels le développement humain et solidaire, notre économie et le développement durable de notre territoire.

Je tiens à souligner mes chers collègues – eh oui, depuis notre arrivée dans cette nouvelle majorité, nous travaillons. La participation de notre Présidente à cette réunion du 13 septembre 2021 à Matignon en présence du Premier ministre, de la Présidente Carole DELGA dans le cadre du Plan relance 2030. Et vous, Madame la Présidente, vous avez réitéré les exigences pour La Réunion, notamment pour l'emploi, la formation et insister sur la solidarité nationale pour que notre île puisse faire face aux grands enjeux d'investissement à venir.

Enfin, je reviendrai sur la partie logement concernant le logement, le parc locatif et la rénovation énergétique. Vous savez, beaucoup de réunionnais sont confrontés au mal logement. Le mal logement à La Réunion a des répercussions directes que l'on connaît sur de nombreuses composantes de la vie quotidienne de chaque Réunionnaise et Réunionnais. On peut citer quelques aspects fondamentaux tels que la qualité de vie, la santé des citoyens, la réussite éducative de nos jeunes car pas tous les Réunionnais peuvent inscrire leurs enfants dans une école privée – le bien-être, le confort de nos aînés et l'égalité sociale.

Le parc social compte plus de 75 000 logements sociaux et cela n'est pas suffisant et les Collectivités, les exécutifs n'arrêtent pas d'alerter sur le mal logement. En effet, d'après le 27ème rapport de la fondation Abbé Pierre, la production du logement social chute inexorablement. De 3 000 logements en 2017, nous passons à 1 600 en 2020. Par conséquent, ce sont aujourd'hui plus de 21 000 ménages – écoutez bien, Monsieur MOREL – 21 000 ménages réunionnais qui sont actuellement en attente d'un logement locatif social. Ces différents éléments posent plusieurs problématiques – celui de la difficulté d'accès au logement pour les personnes les plus démunies et

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

quand on dit les plus démunis, c'est la raison pour laquelle la Présidente et sa majorité décide d'aller vers certaines gratuités et donner du pouvoir d'achat aux plus démunis qui n'ont pas de pouvoir d'achat, Monsieur MOREL ; mais aussi la nécessaire adaptation des logements des personnes âgées et fragiles. Quand on sait qu'en France, la population âgée entre 75 et 84 ans, augmentera de 49% entre 2020 et 2030. Ce constat amène inévitablement les politiques publiques à s'adapter au vieillissement de la population mais plus spécifiquement à La Réunion, dans notre île, un élément majeur doit être pris en compte, à savoir comme l'ont dit les autres collègues, 40% des Réunionnais qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Le mal logement est une affaire de tous les acteurs publics quel que soit leur niveau de compétences. Et la Région souhaite être un acteur majeur de la cohésion sociale et du développement du territoire réunionnais.

Le souhait de la mandature, **Monsieur MOREL**, est de lutter efficacement contre les inégalités sociales. Ainsi, nos principales interventions consistent à contribuer à une politique en faveur du logement équitable, à travers notamment le FRAFU. Il s'agit aussi d'accompagner les citoyens à la rénovation énergétique – vous en parliez tout à l'heure – dans leurs logements.

En ce qui concerne le FRAFU, la Région entend favoriser l'émergence d'opérations de construction de logements sociaux et intermédiaires. Par ailleurs, l'accompagnement des citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements se fera au travers de plusieurs actions à travers, notamment, le parc social. Oui, **Monsieur MOREL**, oui, nous travaillons pour que La Réunion avance et dans ce parc social, dans le cadre du PO – du Programme Européen FEDER, écoutez bien : 21 millions d'euros sur le programme 2021-2027. Et nous allons le cibler sur des travaux de rénovation énergétique des logements sociaux par l'installation des chauffe-eaux solaires ; c'est une manière de redonner le pouvoir d'achat – le confort thermique – production de l'énergie solaire en vue d'une autoconsommation, c'est aussi donner du pouvoir d'achat aux Réunionnais.

Également, nous apporterons une attention particulière et nous serons vigilants sur les obligations qui incombent aux bailleurs sociaux et sur leurs engagements, en particulier sur la qualité et la durabilité des logements rénovés. Et dans le parc privé

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

pour les bénéficiaires, il s'agira aussi de communiquer sur le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique et de déployer les actes pour les particuliers.

La communication du SARE sera réalisée en cohérence avec celle du cadre territorial de compensation et de projet qui consiste à améliorer, rénover, favoriser la transition des maisons individuelles par une utilisation rationnelle de l'énergie.

La troisième action sera d'orienter le dispositif d'amélioration de l'habitat privé sur des travaux de rénovation énergétique. Ce travail sera effectué bien évidemment en concertation avec les EPCI qui sont compétents dans le cadre de la politique de l'habitat et du plan de lutte contre l'habitat indigne sur l'ensemble du territoire.

Enfin, il est indispensable pour la réussite de nos actions et de nos interventions de poser un partenariat, un dialogue durable avec toutes les parties prenantes sur la thématique du logement. La Région Réunion engagera les premières discussions pour poser les termes d'un nouveau partenariat avec les opérateurs pour améliorer la qualité des logements des plus démunis et exiger le respect des impératifs de réhabilitation. En 2022, la Région sera présente notamment dans les instances de l'ADIL, là où se représente, Monsieur MOREL, une façon pour nous de vous dire que cette majorité travaille et que nous sommes aussi des Républicains. Comme l'a dit Madame la Présidente, nous sommes aussi des progressistes, nous voulons du bien pour notre île de La Réunion. Voilà. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Patrick LEBRETON**.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Madame la Présidente, mes chers collègues, j'interviendrai – je l'avais prévu mais forcément un certain nombre d'éléments que j'allais avancer … je n'ai pas été dépouillé mais ont été utilisés. Mais je pense qu'il y a, en effet, puisque nous sommes en période de débat, des choses à dire. **Monsieur MOREL** m'a interpellé

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

tout à l'heure. Et je regrette que notre organisation d'aujourd'hui a été, je dirai, un peu contournée de son Ordre du Jour de départ. Et nous sommes très respectueux puisqu'on a perdu pratiquement une heure sur des sujets qui portaient sur des motions notamment. Certains ont voulu écrire les motions autrement en en faisant qu'un seul mot ou deux avec une contraction, *l'é*motion mais l'émotion, il aurait fallu l'avoir bien avant.

Quand vous parlez de gratuité, moi ça m'a choqué. Moi, fils de petit agriculteur et couturière qui, si je n'avais pas eu la bourse, je n'aurai pas pu avancer. J'ai entendu aussi, moi, dans les débats de campagne la gratuité n'existe pas. Ça qui dit ça,c'est ça qui veut pas aider le plus faible. Parce que, mets un euros comme on a dit s'il faut. Mais, moi je dis tout simplement que quand on veut afficher une position sociale, on recherche les recettes. Je suis là pour cela. Et quand on les a, il faut aussi qu'on flèche les dépenses. Et flécher les dépenses dans un département pauvre, une Région pauvre comme la nôtre, vers les plus faibles, ça s'appelle la solidarité.

Et quand, sur un autre terrain, Monsieur **Jean-Jacques MOREL**, vous nous interpellez comme ce matin sur la NRL – la Nouvelle Route du Littoral, moi je ne peux m'empêcher de repenser au film que votre capitaine avait tenu le 30 mars de l'année dernière sur un viaduc avec force, samoussas et drapeaux pour inaugurer un segment de route qu'il n'allait pas livrer. Alors, je veux bien qu'on nous dise tournons la page, oublions. Comment on peut oublier 11 ans ? Vous savez, je vais vous donner une expression : Depuis qu'on est arrivé, on n'ouvre pas trop grand les portes de placard. On n'ouvre pas trop vite et trop grand de peur qu'il y a un peu de cadavres y tombe dessus nous. Et il y en a. Oui, Mon**sieur VERGOZ**, il y en a. Il y en a et si on le dit, c'est parce que justement on en découvre tous les jours. Alors, sur la NRL, moi je vais vous dire. Vous voulez nous culpabiliser ? Moi, je vais vous dire vers qui on ne veut pas faire la gratuité. On n'est pas au service, nous, d'un quelconque groupement. Si des malfaçons ont été faites, il faut les réparer. Il y a eu un contrat ou pas ? C'est ça notre position. Je n'ose pas dire et si demain un pilier y tombe, *moi ma la vu*, comme vous certainement, en 2007 après GAMED, le pont de la Rivière Saint-Etienne tombait en côtes de chocolat. Avant c'était pas possible. *Mais quand lé arrivé, ben l'était possible. Ah, la fé*. Oui, et ça s'est produit.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Alors il faudrait quand même qu'en termes de responsabilité pour la sécurité des Réunionnais, nous n'oublions pas qui il faut culpabiliser. Ceux qu'il faut culpabiliser, ce sont ceux qui ont inaugurer sans ouvrir. Ce n'est pas à eux aujourd'hui de nous dire ouvrez vite.

Deuxièmement, ceux qu'il faut culpabiliser, ce sont ceux qui ont mal façonné et qui, aujourd'hui, tardent à reprendre les travaux. Si demain la Montagne tombe sur les Réunionnais, c'est eux les responsables. C'est eux qui n'ont pas terminé cette route. Parce que *demande à nou l'argent*, c'est bien mais de l'autre côté aussi, il faut réaliser le contrat. Ça c'était une petite part.

Alors, sur notre projet pas chiffré. Avant d'arriver aux chiffres, vous nous disiez que nous vous donnons une impression de continuité. D'abord, vous dire que dans les OB, en général on ne donne pas les chiffres, si on est habitué. Dans les Orientations Budgétaires, on donne les axes d'une politique. C'est dans les budgets qu'on les affine et on les donne. C'est pour ça que les chiffres que vous voulez aller chercher et triturer, on ne les a pas tous. Bien sûr qu'on en a un certain nombre ; vous pensez bien. Et en plus, les audits sont en cours – on attend que les chiffres nous tombent. Ils ne sont pas encore arrivés. Donc, si vous, vous les avez il y a un problème. Par contre, on a quelques autres chiffres. Et ça, on peut vous dire aujourd'hui. S'il y a une impression de continuité, croyez-moi, il y a un dossier sur lequel on ne continuera pas comme vous. C'est les finances. Là, vous avez fauté.

J'ai employé le terme de prévariquer parce que votre ancien chef de file n'était pas venu à une séance qui rendait compte de son double mandat mais aujourd'hui, moi je vais dire tout simplement en reprenant et en étant d'accord avec mon collègue **Christian ANNETTE** et mon collègue **Normane OMARJEE**, mon voisin – vous dire que la note de FITCH, *non nou n'y prend pas* ça comme quelque chose – elle aurait pu être pire mais *nou prend pas ça* du tout comme un élément qui nous gratifie de quoique ce soit. Puisque, entre nous soit dit, quand vous dites la note de FITCH, elle est venue noter nos intentions. Qu'est-ce qu'on projette ? *Quoi nou envisage* de faire ? Et puis, elle a regardé aussi l'héritage que l'on a. Alors, la note de FITCH, moi

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

je vais vous dire, avant d'arriver à celle de ces derniers temps, ce qu'elle disait déjà, je crois, en 2018.

En 2018, elle disait ceci dans le chapitre « Dettes, Engagements, Bilan hors liquidité » : une forte hausse d'endettement. Fin 2017, la dette de La Réunion s'élevait à 1 milliard 28 millions d'euros et représentait 169,3 % des recettes réelles de fonctionnement contre 308,5 millions d'euros seulement fin 2013. Voilà la différence. Voilà ce que vous avez fait. Et la hausse sensible de la dette de ces dernières années, s'explique principalement par la construction de la Nouvelle Route du Littoral et j'y reviendrai dans un instant sur mon exposé.

Alors, aujourd'hui, ce qu'il faut savoir – et elle le disait déjà – dans le paragraphe d'après, la dette par habitant est élevée pour une Région française. Elle était proche de 1200 € en 2017 contre une moyenne nationale d'environ 400 €. Trois fois plus. D'accord ?

La dette de la Région est estimée à plus de 5% du PIB régional en 2017 et devrait dépasser 6% à moyen terme contre une moyenne aux alentours de 1,2% pour l'ensemble des Régions françaises. Voilà les chiffres que FITCH donne. Et FITCH, il est venu et il n'a pas contredit ce que FCL a dit. Et FCL a été justement armé, commandé, agréé, contractualisé par la précédente équipe. Et elle nous dit, Finances Consultants, la Région est la Collectivité réunionnaise la plus endettée et même au plan national avec 237% - nous c'est tout simplement, *il faut aller cherche la Corse sinon nu bat tous les records*.

Et même si on ne veut pas manier la litote, on ne voudrait pas pousser trop loin parce qu'on est quand même là pour dire que *demain nou veut construire*, eh bien il y a un vrai danger qui plane sur notre tête. Et ça, c'est des éléments que nous avons. Et nous, quand nous vous présentons les Orientations Budgétaires, et que vous aurez le BP et que vous aurez le CA prochainement, vous verrez que nous faisons déjà des efforts. Et je vous donnerai quelques chiffres dans un instant. Il faut juste que je retrouve mon papier qui a dû se perdre parmi d'autres mais j'ai plus ou moins les chiffres en tête.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Alors, ce que je veux, ce matin dire, en finissant sur notamment la note, eh bien on a été noté nous sur une amélioration attendue de l'épargne de gestion. C'est pour ça que *la donne à nou* 7 … Mais malheureusement, on nous dit que vous avez un niveau de dette croissant. C'est ça aussi que FITCH, notamment, *la dit à nou*. On ne peut pas faire parler les chiffres comme on veut, n'importe comment et à un certain moment, il y a une étape de vérité.

Alors, Madame la Présidente, sur l'intervention que j'ai à faire, moi je voulais justement dire – je ne reviendrai pas sur ce que **Wilfrid BERTILE** a fait tout à l'heure puisqu'il a donné l'avis de la Commission CAGERFI (Commission Affaires Générales / Finances) ; mais je veux vous parler moi de ce que l'on envisage dans les années qui viennent. En effet, en termes d'orientation, de Nouvelles Gestion Financière de la Région – la NGF, c'est vers cela que nous voulons véritablement nous orienter demain. Nous connaît nous. Quelles sont les recettes sur lesquelles on peut tabler ? Mais, dans le même temps, nous savons aussi que si, par exemple, le parc des véhicules électriques augmente, eh bien, la taxe sur les carburants sera moindre. Et certainement, il y a une gymnastique à opérer sur l'octroi de mer et les taux à moduler. Parce que demain, on veut intervenir là-dessus.

Et heureusement l'article 31 de la Directive Européenne qui est retranscrit en droit interne a permis le renouvellement de la décision d'autorisation du régime de taxation différenciée d'octroi de mer et ça a été adopté le 7 juin de l'année dernière et ça permet la poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027.

Alors, sorti de ces éléments de contexte, j'en viens pour vous dire que la situation financière de la Région, ce n'est pas qu'on prenne plaisir à répéter ; c'est que simplement, il est important pour nous de nous donner la culture de la recette et de la diminution de la dépense. Parce qu'il faut inculquer ça aux services. Il faut donner ça à toutes nos directions. Pas seulement la direction financière. *Mais quand nou nou en train* de faire ça, dans ce contrat de confiance qu'on veut établir, mais il faut que tout le monde tire dans le même sens. Il ne faut pas que des élus, même s'ils sont de l'opposition, il disent à ben non – les services, continuez comme c'est. Continuez. Mais non, il ne faut pas continuer puisque la population il *veut plus fait zot*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

confiance. *Autorise à nou quand même de dire que nous, nous avons aujourd'hui cette légitimité d'orienter autrement.*

La situation de la Région Réunion à fin 2019, c'est-à-dire avant la crise, contrairement aux autres Régions, ne lui permettait pas de faire face au besoin de protection de la population réunionnaise sans risque de plus grandes détériorations de sa santé financière. Ça c'est une vérité. Les conseillers financiers mandatés par la Région – je viens de donner le nom tout à l'heure – FCL notamment – n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur l'impérieuse nécessité d'arrêter ce cycle budgétaire et financier mortifère pour les finances de la Région. L'augmentation non maîtrisée des dépenses de fonctionnement a provoqué un assèchement de nos finances régionales, une perte de nos marges financières, une réduction de l'épargne, c'est des chiffres quand même. Ce n'est pas de la phraséologie. La décision était prise alors – puisque l'autofinancement était insuffisant de recourir massivement à l'emprunt, ce qui a eu pour conséquence une aggravation de la situation financière de notre collectivité. Les chiffres *lé têtus hein*. Un encours de dette, la Présidente l'a dit, au 1er janvier 2021 de plus d'un milliard 300 millions. Lé toujours là. Une capacité de désendettement de plus de 11 années même si on verra qu'avec une situation, presque 12. On peut sur l'année 2021 peut-être voir quelques éclaircies – *nou espère* que ce sera au rendez-vous. Un taux d'endettement de 237%, on l'a dit. Une épargne brute de 106 millions insuffisante pour le financement des investissements hors NRL. De plus de186 millions en 2010, cette épargne s'est réduite à 106 millions au cours de la dernière décennie sous l'effet de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Avec de tels indicateurs, comment a-t-on pu envisager réaliser un investissement hors normes pour les finances régionales comme celui de la Nouvelle Route du Littoral sans prendre quelques précautions budgétaires. Et c'est ça qui s'est fait.

Oui mes collègues, quelques années ont suffi à l'ancienne majorité pour mettre à bas une gestion financière construite depuis plus de 30 ans au service du développement de La Réunion. L'ancienne majorité a agi par imprudence financière. Elle n'a pas tenu compte de l'expérience de ses prédécesseurs.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Pourquoi mi dit ça ? Parce qu'aujourd'hui, on a la NRL qui nous bloque. Rappelez-vous. Les premiers emprunts contractés par la Région sous le mandat du Président Pierre LAGOURGUE pour la réhabilitation et la construction des lycées, les déviations de l'Étang-Salé, de Saint-Gilles et de Sainte-Marie ; rien que ça pour les citer. Rappel à zot, la Route des Tamarins réalisée par le Président Paul VERGÈS, la Région avait fait appel là-aussi à l'emprunt. Ben, ils ont fait l'emprunt pour les contrats, les projets, les investissements, je dirai, de grandes envergures. Et pourtant, ces mandatures ont laissé à chaque fois, en 92 à Monsieur SUDRE, puis à Madame SUDRE, en 2010 à Monsieur Didier ROBERT, une situation financière qui permettait à leurs équipes respectives la possibilité financière de réaliser leurs projets politiques. Vous, vous ne nous avez pas laissé une situation comme celle-là. Vous avez rompu la chaîne de responsabilité financière et budgétaire qui existait.

Alors, la nouvelle majorité installée depuis juin doit travailler d'arrache-pied à la remise en état de nos finances régionales. Et si ça vous retarde par rapport à votre repas, *moi mi peu dire*, nous non. *Parce que nous ne connaît pas quelle heure nou sorte nou à chaque fois pour travailler sur ça*.

Le maître-mot aujourd'hui est le redressement de nos finances. Ce redressement doit être effectif dès cette année. *Nou a commencé* en 2021 d'ailleurs. Savez-vous qu'il y a 105 emplois de moins sur le tableau de nos effectifs ? *Nou a pas règle des comptes. Nou en train de redresser les comptes*. C'est toute la différence. Et pourtant, il y a des élections cette année. Présidentielles d'abord et législatives ensuite. *Et nou a pas regardé ça ; nou lé dedans*. Alors, il nous faut définir la nouvelle gestion financière. Le contexte c'est que la définition de la nouvelle gestion financière doit tenir compte du contexte particulier au niveau européen – on l'a dit tout à l'heure ; où la suspension jusqu'à fin 2022 des règles budgétaires issues du traité de Maastricht, eh bien devrait être effacée. Ce n'est pas bon pour nous. Et en ce qui concerne la France, ce Gouvernement prévoit un retour progressif du déficit sous les 3% à l'horizon 2026/2027. Alors cette objectif passe avant tout par une diminution des dépenses publiques et de l'endettement. Et je vois mal les Collectivités ne pas être sollicitées au titre de l'effort de guerre comme aime à le répéter le Président de la République.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Pour la Région Réunion, le cadre financier est aussi incertain. Quels seront les contours de la nouvelle loi de programmation des finances publiques, **Wilfrid** l'a dit tout à l'heure et il a donné les chiffres. Je ne les répète pas. Mais nous avons véritablement à craindre que les transferts financiers, par exemple, en provenance de l'État, au lieu d'être stables, puissent diminuer. Ça nous inquiète.

Pour la définition de cette NGF (Nouvelle Gestion Financière), nous devons aussi agir sur nos dépenses et notamment les dépenses de fonctionnement. Je l'ai dit, l'audit financier en cours de réalisation va nous donner des pistes précises. D'ores et déjà, un effort doit être effectué sur l'ensemble des postes de dépenses de fonctionnement pour redresser nos finances régionales. Le montant des charges courantes et d'un niveau tel qu'il faudra bien les réduire pour retrouver des marges de manœuvre. Cet effort sur les dépenses se fera dans un cadre précis. Inscription au budget de l'ensemble des dépenses obligatoires et réglementaires. Inscription prioritairement au budget des dépenses adossées à l'encaissement des recettes. C'est ce que j'appelle la culture de la recette. Ce qui a pour conséquence une réduction de l'effort net de la Région. Ben oui. Je le dis. Ce ne sera peut-être pas facile – Monsieur BLARD n'est plus là mais je peux le regarder. Il faudra qu'on ait le courage de dire aux Communes – les financements à 95% qui frôlent la légalité, eh bien, on ne peut pas s'endetter pour jouer au Père Noël électoraliste.

Donc, il faudra limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement. Et s'agissant de l'endettement de la Région, il est impératif pour elle de s'éloigner de ce seuil d'alerte avec une trajectoire qui la ramène vite à 9 années. Ce critère sera-t-il repris ? Nous nous devons de réfléchir et être vigilants dans nos discussions avec l'État. Si ces contrats financiers devraient revenir très bientôt comme, par exemple, les contrats de Cahors, alors en termes de moyens d'actions, je l'ai dit, cette nouvelle gestion financière doit impérativement puiser ses fondements dans la définition d'un cadre financier d'une surface financière qui préfigure notre cadre budgétaire.

Nous savons qu'aujourd'hui, la taxe sur les carburants et l'octroi de mer représente à elle seule, 40% de nos recettes. À nous de travailler à ce qu'on garde ce cadre-là sur les recettes possibles de notre Collectivité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Autre point de solidité de nos ressources, le nouveau programme opérationnel européen qui donne une visibilité à la Région sur les concours financiers attendus de l'Europe pour la période 2021-27. Mais je vous le dis, les efforts que nous sommes dans l'obligation de faire, nous les demanderons aussi aux bénéficiaires des aides de la Région. Est-il acceptable, mes collègues, que les cadres de certains de nos organismes satellites soient mieux rémunérés que le personnel de direction de la Région ? C'est à ce type de question, comme ça, que j'aimerais à l'avenir que majorité et opposition répondent. Parce qu'on verra aussi peut-être quelques surprises. Je ne m'étends pas sur le contenu.

Mais ça aussi, ça fait partie de ce que l'est derrière les portes dans les placards et que *nou y ouvre pas* trop vite – ce n'est pas à l'IRT fort heureusement qu'on a ce cas, mais enfin il faut être vigilant partout.

Alors, vous l'aurez compris, nous reprenons une situation financière très délicate. J'avais écrit catastrophique. Mais je veux être optimiste face à FITCH et face aux autres. Mais face à nous aussi. Mais nous reprenons une situation financière très délicate que par les actions que nous allons mener sur les recettes et les dépenses, que nous sommes convaincus qu'elle nous permettra au travers de cette nouvelle gestion financière, d'être en capacité de les redresser nos finances régionales, de financer les actions prévues à notre projet de mandature et dans les présentes Orientations Budgétaires 2022.

Je m'en excuse si mon discours a été un peu vert quelque fois. On me connaît plutôt rose. Mais le cœur n'y est pas. Et les chiffres non plus pour que ça soit rose. Peut-être demain ? À nous de travailler avec notre Présidente et avec tous les conseillers. Merci mes amis.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Patrick LEBRETON.** Je donne la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT**.

<u>Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT</u> :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Concernant le développement humain, **Monsieur MOREL**, vous avez évoqué plusieurs points sur lesquels j'aimerais peut-être apporter des éléments de précision ou voire des éléments de réponse.

Concernant la continuité de l'ordinateur portable, il s'agit plus qu'une continuité. Il s'agit d'une nouveauté que d'inscrire dans un objet finalement issu de la pierre, de l'humanité. C'est-à-dire que cet ordinateur portable, effectivement, c'est un bel outil à disposition des jeunes étudiants, des lycéens, mais il était vide. Et l'objectif de notre collègue, l'objectif de notre majorité, c'est de le remplir de savoir. De savoir des humains, pour qu'effectivement, les jeunes puissent disposer d'une bibliothèque fiable, notamment les livres des lycées pour avoir plus de connaissances à disposition.

Comme l'a dit la Présidente, nous ne sommes pas là pour détruire, nous sommes là pour construire sur des fondations, parfois fussent-elles fragiles. En tout cas, nous reprenons les fondations, nous les consolidons. Et puis, nous tentons d'aller beaucoup plus loin. Donc ça, parce que ce cartable numérique auquel nous sommes particulièrement attachés, un cartable numérique c'est aussi faire en sorte d'apporter plus de facilités aux lycéens en ayant un cartable allégé.

Vous savez, je discutais avec des collègues des lycées, notamment là où je suis au Conseil d'Administration à Saint-Paul IV, quand on fait le point de l'ensemble des ordinateurs disponibles dans un tel lycée, on en est à 2 000, quand on intègre l'ordinateur portable. Sauf que souvent, il n'est pas utilisé. Il n'est pas opérationnel simplement parce qu'il n'est pas rempli comme le professeur le souhaite.

Donc, il faut rendre efficace tout cet investissement et l'objectif pour nous, c'est d'amplifier et rendre efficaces les investissements et l'investissement le plus important, c'est le savoir pour développer la connaissance et non pas de disposer simplement d'un objet pour aller sur internet et regarder You Tube.

Concernant la vie étudiante que vous avez évoquée. On est en 2022 ; force est constater que si je reprends même des rapports du CESER qui datent d'il y a 25 ans, on en est toujours au même point. Il faut s'attaquer au problème et je ne suis ni devin

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

ni magicien. Il faut que je rencontre tout le monde. D'ailleurs, on n'est pas chef de file sur la vie étudiante. C'est l'Académie donc en concertation avec la DASEN – l'adjointe à la rectrice, Madame Sandrine INGREMEAU nous nous sommes mis d'accord sur le fait de piloter dès cette année ; ce n'est pas une obligation mais on ne peut pas s'attaquer à ce problème. Et je vais vous expliquer pourquoi. Et la vie étudiante va concerner, certes, la ville de Saint-Denis, la principale ville universitaire – certes, la ville du Tampon, certes, la ville de Saint-Pierre, mais aussi Saint-Benoît, mais aussi le Port parce qu'il y a des campus d'enseignement supérieur au niveau de ces villes. Donc, c'est toute La Réunion qui sera concernée par ce dispositif relatif à la vie étudiante et il faut qu'on s'attaque au problème.

Et je veux simplement vous dire que mon premier objectif, notre premier objectif, sur la vie étudiante va rejoindre un autre problème qui est un problème de solidarité vis-à-vis notamment de la population et des boursiers – c'est la question du logement étudiant. Il ne s'agit pas de la fête étudiante – il s'agit tout d'abord du logement étudiant d'un logement décent, d'un logement accessible et d'un logement à proximité des lieux d'enseignement pour que les jeunes puissent effectivement étudier en toute sérénité et de plus en évitant de la mobilité. Vous voyez, c'est un projet global. Et sur cette vie étudiante, alors nous sommes tout à fait humble. La Collectivité régionale ne pourra pas faire sans l'État, ne pourra pas faire sans les Communes concernées, ne pourra pas faire sans les EPCI ; ce n'est pas possible.

Je vais même plus loin ; ça concerne les 24 Communes de La Réunion. Parce que si quelqu'un veut étudier aujourd'hui dans le domaine du social, par exemple, à Saint-Benoît ou étudier dans le domaine de la technologie à l'IUT à Saint-Pierre, il y a des choix qui se font. Simplement, parce qu'il n'y a pas de logements étudiants. Ce n'est pas acceptable. Et de mon point de vue, nous devons prendre véritablement…

Vous savez, je l'ai dit à la Présidente, je l'ai dit à mes collègues de la majorité, la première priorité de l'enseignement supérieur, ce n'est aucun bâtiment d'enseignement supérieur. C'est le logement étudiant. Si vraiment on va au fond des choses. Parce que sans logements étudiants, il n'y a pas d'études supérieures. Et ça nous concerne tous au niveau de La Réunion qu'un jeune de Sainte-Rose puisse aller étudier à Saint-Denis pour que nous tous, au niveau de La Réunion, nous

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

soyons concernés par le logement étudiant d'un jeune de Sainte-Rose qui vient à Saint-Denis ou qui va à Saint-Pierre – ça ne concerne pas que Saint-Pierre ou Saint-Denis, etc…

Donc, cette question de la vie étudiante, chers collègues, prenez-le sous l'angle tout d'abord du logement étudiant en liaison avec le travail que même notre collègue **Madame GOBALOU** sur la solidarité du logement d'une façon générale. Et n'oublions pas que 60% des étudiants réunionnais sont boursiers.

Permettez-moi de faire un rappel. Nous aimons tous citer le Général de Gaulle. Et moi, j'aime beaucoup citer Les Jours Heureux. Et les orientations du Conseil national de la Résistance au sortir de la guerre. Une des priorités de ce Conseil national de la Résistance, c'était de donner la possibilité effective pour tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture, la plus développée qu'elle soit et ceci quelle que soit la situation de fortune des parents.

Vous savez, moi je ne m'éloigne pas. Si on me demande les lignes directrices sur lesquelles je suis particulièrement intransigeant quand je vais, en tant que citoyen voter, c'est ce qui est inscrit dans Les Jours Heureux. On le cite souvent. Moi, je le lis. Je l'applique. Et ça, quand on parle de gratuité des livres – la gratuité n'est qu'une façon d'accéder à la possibilité effective pour tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture.

La gratuité du Car Jaune pour les étudiants, c'est la même chose. C'est une possibilité. Ce n'est qu'un moyen d'y arriver. Ce n'est pas une question de gratuité. Je suis enseignant à l'Université et j'aime à dire aux jeunes : moi, je veux payer des impôts. Et je suis fier de payer des impôts. Pour qu'effectivement, la solidarité dans la société puisse fonctionner pour pouvoir appliquer les valeurs auxquelles je crois. C'est-à-dire, cette possibilité de l'instruction, cette possibilité de l'information. Donc, vous voyez. C'est un tout. Ce n'est pas une gratuité isolée.

En même temps, les impôts c'est le Trésor Public. Comme le disait si bien notre ami Jean-Luc MÉLENCHON récemment, il faut amplifier le Trésor Public et non le Trésor privé. Le Trésor Public, j'y crois – le Trésor Public c'est le service public. Le service

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

public, c'est la solidarité et la solidarité c'est la possibilité pour développer l'éducation, pour développer le progrès. Parce que nous sommes des hommes de progrès. Nous croyons au progrès, au progrès social et ça passe bien évidemment en priorité par l'éducation, en priorité par le savoir et en priorité par le développement de la connaissance.

Donc, vous voyez, la vie étudiante elle va nous concerner tous. Madame la Présidente de Région avec la Rectrice, invitera l'ensemble des acteurs de La Réunion, les 24 maires, les Présidents des EPCI, l'État. Nous devons avoir des assises sur cette question de la vie étudiante et dessiner un schéma directeur, non pas pour les 6 ans à venir – et là, même avec vous, nous devons être d'accord, nous tous. Il s'agit de l'avenir des Réunionnais. C'est un projet à 20 ans ; on ne l'a pas fait suffisamment, très insuffisamment. Je parle avec conviction parce que j'y crois.

Vous savez pourquoi on n'utilise pas bien nos locaux à l'Université ? Pourquoi on les ouvre à 8h30 et on les ferme à 18h00 ? Pour des problèmes de transport parce qu'il n'y a pas de chambres d'étudiants à côté. Si tous les étudiants avaient une chambre, franchement on ferait comme ailleurs. On ferait cours jusqu'à 20 h / 21 h. Où est le problème ? Et on optimiserait davantage nos locaux. Il ne s'agit pas d'investir dans des amphi, dans des locaux, etc. Le premier problème, c'est le jeune, la vie étudiante.

Vous avez parlé de l'URMA tout à l'heure. Nous ne sommes pas sourds aux difficultés. Nous avons connaissance de ces difficultés. Mais nous avons aussi connaissance du fait que j'ai été extrêmement surpris – il n'y a pas de WIFI au Crous. Et ça dure depuis 10 ans pratiquement. On en est là. Il y a des problèmes d'inscription d'étudiants infirmiers et de sages-femmes à l'Université. On est en février 2022. Ces mêmes étudiants qui ont payé la contribution de vie étudiante, ils n'ont toujours pas leurs cartes d'étudiant. On est conscient de tous ces problèmes mais nous travaillons avec chaque acteur au quotidien. Comme le dit **Patrick LEBRETON**, nous sommes au travail. Nous n'avons pas la responsabilité des inscriptions des étudiants. Nous n'avons pas la responsabilité du WIFI au Crous. Nous avons déjà invité le Directeur du CROUS. Il y a une enveloppe financière qui est réservée. Je viens d'apprendre par un sms après l'avoir activé 4 fois, le dossier

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

n'est toujours pas déposé– on est en mars 2022 et ça veut dire qu'en septembre 2022, il n'y aura toujours pas de WIFI au Crous. Alors qu'on est en situation de crise, on veut des étudiants connectés – on est parfaitement à l'écoute humblement – nous ne savons pas répondre dans l'immédiat à toutes les questions. Nous nous mobilisons pour tenter de répondre au plus tôt à toutes ces questions.

Je vais aborder, si vous le voulez bien – il y a aussi la question de la recherche et de l'enseignement supérieur. Force est de constater, et je l'ai indiqué à la Présidente de Région, à Madame la DGS, au Directeur de Cabinet, il n'y a pas de direction d'enseignement supérieur dans cette Région ? Il n'y a pas de direction recherche ? Il n'y a pas d'archivage numérique de tous les projets de recherche financés sur le FEDER ?

C'est-à-dire, aujourd'hui, si moi-même je veux faire un bilan technique, un bilan scientifique de ce qui a été fait, c'est de la folie. Ce n'est même pas organisé. Je le dis et vous le savez très bien – ça me semble assez évident que dans l'avenir les Collectivités régionales auront un rôle encore plus important sur le développement de l'enseignement supérieur en Région et sur le développement de la recherche. Je l'ai indiqué et je le dit : pendant cette mandature nous devons mettre en place un outil nous permettant, effectivement, de pouvoir répondre pleinement à vos questions ceci étant, même sans ces directions, même sans les outils, nous travaillons à la question et avec ma collègue **Maya CESARI**, en liaison avec l'Agence Régionale sur l'innovation, nous voulons connecter cette recherche, cette innovation, les start-ups, les entreprises – le schéma, il est clair – les laboratoires de recherche des pôles d'innovation reliés à des domaines d'intérêt majeur et reliés à des pôles d'innovation qui eux-mêmes fabriquent des start-ups pour demain qu'il y ait de la valeur ajoutée, construire des entreprises et, nous l'espérons, des emplois.

Alors, humblement, une fois de plus, ni Maya, ni moi, ni même la Présidente, n'avons la totale responsabilité de tout ça. Nous allons à nouveau réunir l'ensemble des acteurs. Nous avons un an. Vous savez, nous sommes aux responsabilités – donc, forcément, vous pouvez dire c'est votre boulot de vous en occuper. Mais, il y a 5 à 6 schémas régionaux enchâssés pour construire l'avenir, pour faire de la stratégie de la Collectivité régionale sur l'ensemble de ces sujets. Les stratégies pour moi, ce ne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

sont pas que des paroles. C'est véritablement définir clairement les objectifs qu'on a commencé à introduire dans les objectifs de la mandature et puis dans les Orientations Budgétaires. Mais c'est ensuite décrire des plans d'actions ; associer ces plans d'actions, c'est définir des moyens nécessaires pour réaliser des actions qui elles-mêmes vont permettre d'atteindre les objectifs. Et je ne suis ni devin ni magicien et il me faut travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs parce que si nous voulons réussir collectivement, alors il nous faut travailler avec tout le monde.

Nous avons déjà un certain nombre d'idées mais en même temps, ça serait particulièrement maladroit de parler directement tout de suite des domaines d'intérêt majeur d'orientation, alors que la concertation n'a pas été parfaitement réalisée.

Donc, l'année 2022 sera capitale en tout cas pour nous deux sur ces questions de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation. Mais, je suis d'accord avec vous et comme me disait un vieil ami dominicain, nous tissons un lien d'amitié parce que simplement vous me donnez à réfléchir. Et je n'oublie pas ce que vous m'avez dit ; ça va alimenter ma réflexion et notre réflexion pour aller plus loin au niveau des stratégies d'enseignement supérieur et nous essaierons de vous apporter des éléments concrets, en tout cas plus concrets dès l'année prochaine, après avoir établi des schémas.

Je vous avoue – j'y tiens particulièrement – hier j'ai reçu le Directeur de l'École d'Architecture. Nous avons la volonté de faire en sorte que cette école d'architecture, en liaison avec l'État, devienne une école d'architecture autonome et de plein exercice réunionnaise, avec une vocation indiaocéanique et sur les deux rayons d'action.

De la même façon, nous sommes en discussion avec – et je participe au Conseil d'Administration de l'École Supérieure d'Art – avec l'État nous avons, avec la Présidente, avec les élus la volonté de faire en sorte que cette école devienne une école nationale supérieure d'art de La Réunion. Ça va amplifier notre action dans le domaine de l'enseignement supérieur. L'ILOI qui est un bijou et je l'avais indiqué à Madame la Présidente, cet ILOI il faut qu'autour de l'art autour de l'ILOI, autour du Centre de l'Image du Port, nous ayons un véritable campus autour de l'art au Port. Il

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

faut qu'on construise un centre de formation de l'image beaucoup plus moderne, beaucoup plus accueillant pour les étudiants réunionnais. Parce que simplement si vous visitez les locaux, vous serez parfaitement d'accord avec moi. Il faut investir de l'argent dans l'enseignement supérieur au Port au niveau de l'ILOI, au niveau de l'École Supérieure d'Art.

Il n'y a pas – je tiens à le dire – ce n'est pas pour mettre de côté, c'est aussi pour montrer qu'il y a autre chose à faire. Si on prend l'exemple aussi de l'IRTS, là aussi je suis membre consultatif du Conseil d'Administration. J'ai participé à des discussions avec la direction de l'école. Vous le savez, cette école est aujourd'hui dans un bâtiment qu'on devrait fermer. Il faut le raser; il est en zone inondable. Là aussi, il y a des actions à mener. On me dit de raccourcir mais j'ai encore de l'énergie. Ensuite je pourrai vous parler de l'autonomie énergétique si vous le souhaitez…

Madame Huguette BELLO :

Non, mais tout à l'heure…Parce que sinon les autres y attendent *zot* tour. Nous avons encore 4 intervenants. Je vais donner la parole à **Wilfrid BERTILE**, ensuite à **Sandrine AHO-NIENNE**, à **Michel VERGOZ** et à **Amandine RAMAYE**. Donc, **Wilfrid**.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Madame la Présidente, excusez-moi, comme on est encore au Point 1, je passe la parole. J'interviendrai dans l'axe 2.

Madame Huguette BELLO :

Je vais passer la parole à **Sandrine AHO-NIENNE**.

Madame Sandrine AHO-NIENNE :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame la Présidente, je vais faire une intervention globale sur les 3 axes. Je ne vais pas souligner les manquements mais plutôt émettre des propositions et même mettre des propositions chiffrées puisqu'aujourd'hui, on débat des Orientations Budgétaires et peut-être que vous pourriez les intégrer dans le Budget Primitif qui sera présenté d'ici un mois.

Alors, il est important pour notre Groupe le « CAP » de prendre la parole lors de cette séance qui dans un sens est une séance inaugurale. Alors, après avoir présenté votre projet, la majorité que vous conduisez, en décline aujourd'hui les conditions de possibilités de réalisation tant sur le plan technique que sur le plan budgétaire. En langage courant, on peut dire qu'on entre aujourd'hui dans le dur. Et chacun est conscient, Madame la Présidente, du contexte général. Alors, dans ce contexte la Collectivité est nécessairement appelée à identifier des priorités et en tant que groupe attentif aux intérêts du Sud, il nous semble important de rappeler les grands enjeux d'aménagement et de développement de notre territoire.

Alors, ces enjeux, Madame la Présidente, ils sont décisifs pour le devenir de l'ensemble de La Réunion et tout le monde dans cette Assemblée connaît le rôle moteur du Sud dans le développement de notre île, brillamment exposé par notre collègue **Wilfrid BERTILE** dans ses travaux.

Le Sud regroupe 3 équipements structurants : le port Lislet Geoffroy de Saint-Pierre, l'aéroport de Pierrefonds et le CHU Sud Réunion. Et le devenir de ces 3 équipements est aujourd'hui crucial. L'actualité récente, vous l'avez vu, a mis en exergue le Port de Saint-Pierre qu'il a fallu dépolluer, nettoyer après le passage du cyclone BATSIRAI. Il faut préciser aussi que ce Port est le seul accessible en temps de houle moyenne à forte entre Saint Philippe et la Rivière des Galets. Donc, il en va de la sécurité des pêcheurs.

C'est donc un refuge indispensable à tous les petits pêcheurs actifs dans cette zone qu'il font vivre une activité importante, non seulement du point de vue économique mais aussi du point de vue culturelle. Alors, vous savez Madame la Présidente, à quel point l'identité de Saint-Pierre est liée à la pêche et à l'héritage des pêcheurs.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

De cette interaction, entre la pêche et le port de plaisance que le Port de Saint-Pierre tire son identité et son modèle économique particulier.

Or, aujourd'hui, une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de ces activités. Ce sont les aléas naturels que nous voyons qui prennent une importance considérable avec la proximité immédiate de la Rivière d'Abord. L'estuaire de la rivière est rempli de roches et la zone portuaire est constamment menacée d'embourbement par les sédiments. Tous les Réunionnais ont vu les images impressionnantes de la rivière d'abord en crue – l'endiguement de cette rivière permettrait de sécuriser le quartier de Bassin Plat et ne plus mettre en danger ses 2 500 habitants mais également de libérer du foncier. La régulation d'un cours d'eau, c'est évidemment l'affaire de tous et je peux dire aujourd'hui que la Commune du Tampon, située en amont, est consciente de cette nécessité et est en accord avec ce projet.

Alors, pour le réaliser, la Région Réunion pourrait mobiliser des fonds européens à hauteur de 12 millions d'euros. Là encore, je voudrais insister sur le caractère accidentogène de la situation actuelle. Alors, ne pas agir, c'est prendre le risque de la pollution, de la submersion et c'est mettre en danger la population et mettre en péril l'activité économique qui est liée aujourd'hui à la pêche, aux activités nautiques et aux activités touristiques.

A l'inverse, Madame la Présidente, régler ce problème c'est conforter un continuum économique et culturel qui nourrit un ensemble d'activités à la fois dynamique et ancré dans la tradition.

Le projet de votre mandature, Madame, accorde une place éminente au désenclavement. C'est sous cet angle que je souhaiterais aborder également 2 autres priorités pour le Sud. A grande échelle, l'aéroport de Pierrefonds constitue un outil de désenclavement territorial. On sait que cet équipement est né de la volonté des personnalités politiques d'orientations différentes et de leur volonté de travailler avant tout en direction du développement de notre pays. Aujourd'hui, cet outil est sous utilisé. Après des années de turbulences et de crise sanitaire, que vaut un aéroport sans avions ? Un signe positif de la reprise de l'activité a été envoyé avec

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

l'arrivée de la compagnie EWA. C'est une manifestation encourageante qui doit être suivie d'un déploiement aérien à grande échelle. Je pense qu'il y a désormais, dans cette Assemblée, un consensus pour dire que Pierrefonds doit vivre et que le Sud de l'île doit continuer de disposer de son infrastructure aéroportuaire tant pour le transport de personnes que pour le transport de marchandises.

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, même s'il est absent, **Normane OMARJEE**, nous comptons sur vous pour impulser cette dynamique et permettre à l'aéroport de Pierrefonds de prendre véritablement son envol.

Le désenclavement, c'est aussi avant tout l'amélioration des transports. A l'échelle du Sud, tout doit être fait pour fluidifier la circulation entre l'Étang-Salé et Saint Joseph. Dans cette zone, le trafic ne cesse de croître et la situation préfigure le coma circulatoire avec 20 000 véhicules de plus sur nos routes tous les ans. La solution, là encore, a été identifiée de longue date ; elle réside dans la construction d'une contournante dans les hauts de Saint-Pierre. Nous savons les difficultés et le coût d'un tel équipement qui s'élève tout de même à près de 120 millions d'euros. Donc, ce ne sera pas pour tout de suite.

Soulignons, en revanche, que des travaux de moindre ampleur, peuvent être réalisés et très vite afin de soulager grandement la circulation. Il s'agit, Madame la Présidente, des giratoires de la ZI4 à Pierrefonds et du giratoire de la Cafrine à Grand-Bois. Pour un coût moindre de 35 millions d'euros, de nombreuses TPE, PME réunionnaises s'installent aujourd'hui dans ces zones d'activité et permettent de créer des milliers d'emplois. Ne l'oublions pas, nous devons tout faire pour lutter contre le chômage.

Ces équipements routiers, chers collègues, sont à portée de réalisation ; le foncier appartient à la Région et les études sont réalisées. Ces deux giratoires bénéficieraient à l'ensemble de la microrégion Sud et fluidifieraient la circulation avec les villes avoisinantes comme Saint Joseph, le Tampon ou Saint-Louis.

Enfin, Madame la Présidente, il me serait impossible de conclure sans un mot sur le CHU Sud Réunion. Nous connaissons votre attachement et votre dévouement

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

envers cette institution décisive ; vous êtes d'ailleurs la Présidente du Conseil de Surveillance. La situation est connue. Ces installations en première ligne de toutes les crises sanitaires sont, il faut le dire, cannibalisées par le Nord. Notre CHU Sud est devenu la variable d'ajustement de l'application de politique de santé publique dans l'île.

Pour notre groupe, agir pour les microrégions, c'est agir dans l'intérêt de La Réunion toute entière. Ainsi, nous ne pouvons imaginer la poursuite d'un modèle ou pour mal habiller Saint-Denis on déshabillerait Pierre. Le devenir de La Réunion ne peut être pris en otage par des logiques de déséquilibre héritées de l'histoire. Je sais que nous désirons tous ici l'égalité entre les territoires et cela fait partie de votre projet de mandature.

J'espère Madame la Présidente, mes chers collègues élus que cette Assemblée entendra ce plaidoyer. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Madame AHO-NIENNE, je vous remercie pour votre intervention. Ce que vous soulignez là aujourd'hui, on en a la conscience mais il ne peut être considéré que dans un ensemble où nous avons le devoir de rééquilibrer notre territoire – on entend le Grand Sud, on entend aussi l'Est – j'entends les 5 microrégions de La Réunion que nous avons l'impérieux devoir de rééquilibrer. Et donc, une région qui a vraiment été abandonnée, c'est la Région Est et nous ne parlons pas des hauts sur lesquels il y a des infrastructures qu'il faut que l'on mette. Moi, j'entends ce que vous dites. J'entends lorsque vous parlez du Centre Hospitalier Universitaire qui doit aussi être dans un ensemble.

Nos hôpitaux, les hôpitaux de toute la nation sont en grandes difficultés et le nôtre en particulier ; je ne parle pas là du nombre de lits supplémentaires qu'il faudrait qu'il y ait à la fois dans le Nord, dans le Sud, dans l'Est, dans l'Ouest mais nous devons parler aussi du coefficient géographique du personnel, d'un personnel qui est insuffisant et si nous voulons faire un cycle de médecine complet, d'avoir plus de professeurs, plus de PUPH et donc, il y a tout ça qu'il faut considérer.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

On ne peut pas considérer seulement une région. Je la considère. On considère. Nous, on est là pour l'intérêt général, pour l'intérêt des 860 000 Réunionnais qui vivent sur cette terre. On a, pour la Commune de Saint-Pierre, vous avez la rivière d'Abord, l'impact que vous avez sur le quartier de Bassin Plat que je connais bien parce que j'y ai vécu. Pour la Ravine Blanche, cela concerne les quartiers qui sont en amont de la route Nationale 1, notamment ceux qui sont concernés par les affluents de Bras de Douane, chemin Albora en amont de la Ligne des Bambous, la Ravine Don Juan, la Route Nationale 3, la Ravine Concession, l'aval de la Ligne Paradis. Tout à l'heure, **Jean-Bernard MARATCHIA** nous disait que les infrastructures qui ont été construites notamment à Ligne Paradis impactent les planteurs et les planteurs impactent les riverains, les riverains disent c'est la faute des planteurs.

Nous, nous avons le devoir aussi lorsque nous mettons en place les infrastructures de bien regarder ce que nous faisons. Et là aussi, ils reprochent les faits aux agriculteurs mais le reproche ça doit être fait à tous ceux qui mettent en place des infrastructures, lorsque l'on bétonne des surfaces, il y a des conséquences, il y a des ravines que l'on ne voyait pas et qu'on voit tout d'un coup apparaître.

Pour la Ravine des Cabris, les débordements sont identifiés à l'amont sur le Chemin Diagonale, Chemin Joseph Avril, Chemin Marcel Hoarau et tout le monde doit se rappeler de Firinga où il y a toutes les ravines – il y a même la maison de la sénatrice qui avait été envahie par les eaux. Là aussi, nous devrions voir aussi les permis de construire distribués ici ou là. Nous devons tous – tous ceux qui sont aux responsabilités, de distribuer des permis de construire dans des zones où on n'aura pas des ravines qui débordent, des étangs qui sont à côté.

Le quartier de Bassin Plat, il a été identifié parmi les zones prioritaires dans le Programme d'Action et de Prévention des Inondations – le PAPI ; il est prévu de reconduire la mesure FEDER dans le cadre du prochain programme opérationnel européen FEDER 2021-2027 et vous savez que le taux maximum est de 85%. Et le problème qui se pose, **Madame AHO-NIENNE**, *nou la pas de dossier, zot la pas dépose le dossier*. Alors, il faut dire aux services de vite déposer le dossier.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Et donc, voilà ce que j'ai à répondre là-dessus. Mais la gestion du Port de pêche, ça n'est pas de notre compétence ; vous le savez – c'est l'EPCI qui a la gestion du Port de Saint-Pierre comme le TCO qui a la gestion du Port de Saint Gilles. Et le dragage, il n'y a pas de dispositif Région aussi pour faire des opérations de dragage.

C'est ça, le FEDER peut intervenir sur le volet aménagement touristique, le FEAN pour des investissements, dans notre dossier, pour la pêche. Et donc, nous avons conscience du travail que nous avons à faire sur le Grand Sud mais sur toute La Réunion en général. On ne focalise pas sur une région en particulier. Nous avons une Région qui est une Région pauvre, qui manque d'infrastructures et nous avons le regard et l'action à mener sur tout le territoire de La Réunion et notamment ceux qui ont été abandonnés – je parle de l'Est, je parle des hauts et donc, on a bien besoin de mener des actions, de porter des projets et cela est décrit dans nos orientations ; nous avons le devoir de le faire. Mais je vais donner la parole maintenant à **Amandine RAMAYE**.

Madame Amandine RAMAYE :

C'est pas à vous, **Monsieur VERGOZ** ? Non ? C'est bon ? OK, merci.

Donc, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit **Monsieur MOREL** tout à l'heure donc notre programme, c'est une impression de continuité de ce qui a été fait par vos amis et vous-mêmes lorsque vous étiez au pouvoir pendant 11 ans. Et quand on écoute notre Présidente, mes collègues, **Madame NATIVEL** sur la Continuité territoriale, je dirai simplement que *zot a donne à nou le riz et nous, nous garde le riz, nous rajoute le cari*. Car le plat était pauvre car incomplet.

Aussi, vous avez parlé de transversalité, je tiens à souligner qu'à plusieurs reprises, au cours des débats, les mots « démocratie » , « transparence », ont été employés et le l'occurrence ces termes font référence à la moralisation de la vie publique et politique et le mode de gouvernance. Et en tant que vice-présidente, déléguée à la démocratie participative, je salue les orientations de cette mandature car notre

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

société est en pleine mutation et nos concitoyens sont légitimement de plus en plus exigeants à l'égard de la puissance publique.

Il est donc important de réaffirmer une éthique de responsabilité du service public régional. C'est pourquoi dès notre arrivée, comme nous l'avons dit, souligné tout à l'heure, nous avons jugé nécessaire l'exercice de transparence vers une Assemblée plénière spéciale pour un des dossiers les plus explosifs et polémiques qu'on connaît encore aujourd'hui à La Réunion – c'est la NRL. Et nous sommes engagés à continuer à faire toute la transparence sur ce dossier et sur les autres dossiers qui viendront au fur et à mesure des avancées. Car celui qui paye a le droit de savoir.

Aussi, nous savons tous que La Réunion est durement frappée par le chômage, la pauvreté, une jeunesse qui a été trop longtemps abandonnée et cette crise sanitaire que nous traversons encore aujourd'hui ne nous aide pas.

À côté de cela, nous devons préparer La Réunion de demain et notre jeunesse sera pour nous une des clés principales, notre priorité car *zot lé capables.* Et aujourd'hui, dans le cadre de cette nouvelle mandature et de ces débats sur notre projet et les Orientations Budgétaires, notre ambition est de tout mettre en œuvre pour plus d'égalité des chances et un développement humain et économique, plus harmonieux et durable.

Comme nous le savons, la démocratie a beaucoup souffert ces dernières années avec une défiance qui s'accroît vis-à-vis des politiques ; c'est pourquoi nous voulons que les citoyens soient des acteurs à part entière et non que des consommateurs bénéficiaires. Et pour sortir de cette logique de guichet et être une région responsable et citoyenne, la nouvelle mandature fait le choix de mieux faire vivre la démocratie participative et l'expression citoyenne dans les grandes décisions régionales.

C'est pourquoi nous proposons de

- mettre en place de nouvelles instances citoyennes représentant l'ensemble du territoire afin de valoriser la prise de responsabilité des jeunes, de nos

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

citoyens, dans le cadre de leur engagement volontaire en lien avec l'action régionale,

- mettre en place un nouvel espace consultatif conjoint qui sera saisi par les élus dans le cadre de consultations sur des sujets spécifiques et précis,
- de proposer aux citoyens des canaux d'expression complémentaires leur permettant de solliciter la Collectivité sur des sujets précis également via des motions et un référendum citoyen,
- de mettre également en place une plateforme de consultation en ligne afin d'associer le plus grand nombre de Réunionnais à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques et d'étudier également la mise en place de budget participatif dans le cadre de projets citoyens pour rendre le Réunionnais acteur du développement de son territoire – une déclinaison complètement dédiée aux lycéens sera également à initier, etc…, etc…

La démocratie participative comme champ transversal est un vaste chantier où tout est à créer et à revisiter à travers le regard citoyen pour un travail de co-construction.

Et justement, nous invitons la population à prendre toute sa place dans ce projet de mandature, ce qui n'a pas été véritablement le cas ces dernières années. Et par la même occasion, nous vous invitons, vous aussi élus de l'opposition, à participer à la réussite de ce projet car, soyons honnêtes, la réussite de cette mandature sera une réussite pour notre île. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Pardon, **Monsieur VERGOZ.** Moi la pas oublier que ou devait intervenir**…**mi voit ou là. Mais cause à ou.

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci Madame la Présidente. Vous m'oubliez souvent ; le problème, c'est que je ne me froisse pas, vous l'avez remarqué. L'important, c'est qu'on se parle.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

C'est dommage que **Maître OMARJEE** soit parti. Parce qu'il a dit pour moi un élément de langage majeur de la séance d'aujourd'hui. Soyons sérieux. Il l'a répété dix fois, quinze fois « soyons sérieux ». C'est un mot que je reprendrai à mon compte, compte tenu de tout ce qu'on a entendu dans cet hémicycle ce matin.

La première chose, je vous dis, ce n'est pas iconoclaste ce que je vous dis – c'est un constat, c'est factuel. Ce n'est pas pour déranger qui que ce soit. Heureusement qu'en 2010, il y a eu un changement de majorité. Et je le dis en pesant mes mots ; pourquoi ? Parce qu'il y a eu le rapport – vous dites FITCH qui semble être votre livre de chevet. Moi, j'ai connu que KUFFLER n'est-ce pas ? KUFFLER. Je suppose que FITCH n'est pas loin. Sauf qu'à l'époque, il y avait 3 pompes aspirantes – pas une mais 3 pompes aspirantes de l'argent public de la Région. Je les cite dans le désordre : le tram-train – dans l'ordre si vous le voulez – budgétivore s'il eut fallu le répéter, la Route du Littoral et la Maison des Civilisations.

Je me rappelle que nos prédécesseurs, une précédente majorité avaient fait de ces 3 soutiens de financement, un référendum. Attendez, vous étiez avec moi, Monsieur le Premier Vice-Président, **Madame GOBALOU**, nous portions une liste ensemble en 2004, en 2010 qui s'appelait « Pour un avenir plus humain ». S'il y a des gens qui sont un peu qualifiés pour en parler, c'est bien nous. A moins que vous ne m'acceptiez plus chez vous. Mais je serai chez vous. Parce que ce que nous avons fait ensemble est plus fort que toutes les colères, voire les haines que nous cultivons aujourd'hui. Et c'est dommage.

Alors, soyons sérieux. Quand on ouvre dans l'hémicycle ce matin sur une motion banale, objectivement factuelle, ouvrez la Route du Littoral, ouvrez le viaduc, pas la demi route. Ça c'est les gens qui me disent la demi route. Je sens dans quel couloir ils courent. La demi route. Ce n'est pas une demi route ; c'est un deux tiers de route. Peu importe. Ouvrons la Route du Littoral. Mais, c'est pour nous-mêmes. Ce n'est pas pour vous mettre en posture insoutenable. C'est parce que moi il m'arrive de penser qu'un éboulement de masse, type 2006, le dernier qui fait 2 morts, peut arriver. Il peut arriver en sortant de la salle. Et moi, ça me désolerait de vous montrer du doigt – je ne le ferai pas parce que des familles Réunionnaises seraient en perdition. Ça peut nous arriver tout à l'heure.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Donc, soyons – oui, je l'ai dit – on t'a rappelé mais je n'avais pas ton numéro – soyons sérieux… Et donc, je le disais, sur la motion de ce matin – c'est délirant – j'ai écrit tout à l'heure pour moi-même – c'est sidérant qu'une motion d'urgence soit refusée au vote ; c'est-à-dire en transparence, Madame la Présidente, c'est tout en votre honneur, sur la nécessité d'ouvrir le débat en urgence nous est refusée. Et dans le même temps – j'étais assis heureusement – je n'ai jamais entendu ça dans un hémicycle. Dans le même temps, on vote une motion d'urgence sur une route nationale pour qu'on puisse avoir un rendez-vous avec le Préfet pour une question d'étude d'impact. Mais c'est délirant. Moi, je ne sais pas ce qu'il en est ressorti mais j'ai dit à mes collègues personnellement, si vous pouviez m'effacer en disant que je n'ai pas participé à ce vote, ça m'arrangerait. Ce n'est pas de notre niveau, ça. Donc, si je vous dis cela, c'est pour rebondir sur soyons sérieux.

Madame la Présidente, moi je ne vais pas débattre aujourd'hui des orientations de la majorité. Vous êtes élue démocratiquement ; vous faites votre chemin. On l'a dit ; on l'a répété. Je n'ai pas besoin de changer de groupe pour dire ma majorité ou mon opposition. Enfin, ma soutenance ou ma non soutenance avec vous. Quand les choses seront bonnes, on les votera. Et quand elles ne sont pas bonnes, je n'ai pas besoin de constituer un groupe pour cela. Fût-il de deux, c'est possible. Certains l'ont démontré déjà. Et ils ont fait vite. Ils ont eu une réaction à la vitesse de l'éclair. Et qui est politiquement parlante. Il ne faut pas la minimiser.

Alors, mise en garde sur quoi, Madame la Présidente ? Et je parle à votre sagesse. Et vous en avez autant que d'autres dans cette salle. L'emballement de l'intox de la désinformation et de la manipulation, s'il vous plaît, je ne peux plus supporter ça. Allez sur Facebook, vous allez voir. Si vous avez des enfants – moi, je n'ai plus d'enfants en bas-âge, j'ai des petits enfants, ils ne sont pas sur le continent. Mais je pense à vous, aux mamans, aux papas s'il vous plaît, c'est gravissime l'intox. Et on ne peut pas supporter une seule seconde que dans cet hémicycle – institution par excellence – que l'on puisse jouer avec les pensées, avec les idées, avec le factuel.

On n'a pas dégagé le tram-train, comme certains l'ont dit ce matin. Cessez de dire ce faux argument. Le tram-train a été stoppé, arrêté pour absence de financement, le 30

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

juin 2011 par une décision de la Cour administrative d'Appel de Bordeaux. C'est celui qui conteste ça – ça c'est de la mauvaise foi ; si vous me dites que ça, c'est noir et je vous dis, non c'est blanc. Si vous me dites que ça c'est encore noir, je vous dis non, c'est blanc. Et la troisième fois, je ne vous parle plus. Parce que c'est inutile. Et on peut se tromper, même de bonne foi. Mais la mauvaise foi, c'est suicidaire.

La deuxième chose. On fait un peu de la campagne électorale – bien m'en garde – mais je n'ai pas mis mon drapeau dans ma poche. Mais puisqu'on fait de la campagne électorale, l'ISF on s'en plaint. OK. Mais est-ce que vous savez que La Réunion a été sauvée d'une cessation de paiement sur le RSA, Madame la Présidente, qui en parle ? Est-ce que vous savez qu'en 2020, la France hexagonale prend une décision initiée par le Président de la République – vos oreilles dussent-elles siffler – que Cyrille MELCHIOR a obtenu de l'État, la nation, la recentralisation du RSA ? Et je vous rappelle que …

Madame Huguette BELLO :
Il n'était pas le seul.

Monsieur Michel VERGOZ :
Pardonnez-moi, Madame, je ne vous ai pas entendu. Mais c'est plus important que l'ISF ça Madame parce que l'ISF, on peut la décomposer, on peut en discuter. Mais quand vous dites une partie du tout, je vous parle du tout. Je vous parle de ce qui a marché, de ce qui n'a pas marché. Lorsque vous tirez un trait sur la taxe d'habitation qui est rendue – au moment où je vous parle – à 90% des gens, je me dis mais quelle injustice. Et moi, je me rappelle en tant que maire, qu'est-ce qu'on ne m'a pas dit ? Des copains dans cette salle ; oh tu vas voir, on aura des recettes communales en moins. Nenni. Cela a été compensé à l'euro près. C'est des milliards dont on parle. C'est une réalité. Et en 2023, elle sera réalité réelle pour tous les français.

Qu'est-ce à dire, Madame de la crise COVID ? Le maire que je suis – hélas, dans cette salle je ne suis pas tout seul mais vous devriez quand même être entendante de la solidarité nationale qui est venue à nos côtés quand même.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Attendez. 25 milliards, comme ça pour faire de l'activité partielle – chômage ? Ah c'est bon. C'est un Président de riches. Attendez mais jusqu'à quand ? Qui monte à Paris pour défendre ça ? Quand est-ce que vous serez plus crédible ? Il y a un moment donné, on ne sera plus crédible. Il y a d'autres exemples encore. Mais le moment viendra.

Je voulais faire cette parenthèse aussi, c'est mon second propos pour vous dire que c'est debout qu'on va se mettre en marche. Et pas couché.

Madame Huguette BELLO :

Inaudible.

Monsieur Michel VERGOZ :

Pardonnez-moi Madame, je poursuis. Sur le logement étudiant, et là je vous rends grâce ; j'étais en Commission permanente de la Région, il n'y a pas très longtemps et des élues dans cette salle, des femmes – faut les citer. Oui, Madame – ont émis l'idée selon laquelle il faudrait Monsieur, collègues activer la non occupation de nos chambres dans les lycées pour les ouvrir demain matin à nos étudiants. Banco, je vote.

J'ai dit à Madame la Présidente, on commence lundi. Qu'est-ce que vous attendez ? Alors, moi je pensais qu'il y en avait 4 ou 5 de chambres. Mais il paraît qu'il y en a 30 ici, 40 là-bas, 50 là-bas. Mais c'est honteux. C'est de la provocation. Collègue, c'est toi qui devrais te saisir de ce dossier, je t'apporte mon soutien.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Je ne comprends pas où est la provocation.

Monsieur Michel VERGOZ :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Provocation, c'est de laisser cette affaire en l'état, collègue. Troisième chose…

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Cher collègue, je voulais juste vous le dire …

Monsieur Michel VERGOZ :

Je ne t'ai pas coupé ; s'il te plaît, tu as fait 27 minutes.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

On le découvre…

Monsieur Michel VERGOZ :

Comment on le découvre ? Mais, votre découverte ; je m'en suis ouvert auprès de Madame auprès de Madame. Je leur ai dit mais bravo, qu'est-ce que vous faites ? Vous y étiez, **Madame NABENESA.** C'est vous qui avez soulevé ça avec **Madame SITOUZE**, en Commission permanente. Vous avez déjà oublié ? Mon dieu, heureusement que je note tout ça moi, parce que si en l'espace de 15 jours, on oublie les choses, les choses intéressantes…

Mais Madame, pendant 11 ans je n'y étais pas mais je vous parle avec la même passion. Je suis Réunionnais comme vous. Je veux vous aider et vous avez peur de moi.

Troisième chose, Madame. Sur la Compagnie Régionale Maritime, vous avez dit une phrase qui m'a heurté et je me suis dit qu'il faut que je vous parle. Vous avez dit, Compagnie Régionale Maritime parce que les entrepreneurs souhaitaient – moi je souhaite discuter et être dans le débat et j'espère qu'il sera transparent ce débat, parce que c'est vital quand on connaît l'état de nos ailes. D'accord ? AIR AUSTRAL entre parenthèses, en passant – personne ne vous le dira – 130 millions de PEG, de prêts garantis par l'État et 20 millions hier de subventions. C'est-à-dire gratis. Oui,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

mais ça emmerde certains, je comprends ça. Mais mes amis, quand c'est la vérité, c'est la vérité. Comme dit créole, il n'y a qu'une seule couleur.

Le circuit court, moi j'ai entendu – faites attention Madame – je vous ouvre le regard là-dessus. J'ai entendu dire – et quand vous m'appelez circuit court, je pense au maraichage, je pense aux légumes, je regarde mon collègue agriculteur, attention que certains objectifs c'est d'en faire de Madagascar, notre jardin potager. À moindre frais. Il faut en parler aux agriculteurs ça, collègues, hein. Il ne faut pas biaiser là-dessus. Ce n'est pas un débat qui date d'aujourd'hui. C'est un débat qui date de bien avant. De 2010. Auquel j'ai participé, j'ai entendu des choses.

Bon le meneur d'hier n'est plus le meneur d'aujourd'hui. Mais ça n'empêche pas qu'un cabotage entre Maurice ou La Réunion, entre nous, c'est faire fi de la mondialisation qui est une réalité. Il ne faut pas que nous ayons peur.

Je souhaiterais aussi vous dire, la NRL, j'ai vu ce matin à la une – je remercie les journalistes – s'il faut vous défendre, je serai le dernier de ceux-là. Ah oui. Parce que sans vous, ce matin, j'étais dans le tunnel – c'est le cas de le dire. Mais pas de la route en corniche qui ne se construit plus. J'apprends quoi ? Qu'en 2019, il y a une fissure. Bon sang mais c'est bien sûr. Et me voilà technicien. Heureusement, effectivement, **Maître MOREL** l'a souligné, les journalistes ont mis des précautions pour présenter cela.

Mais vous imaginez l'enrichissement, collègues sur la culture de la peur ? Là-dessus on fait passer les camions, les machins sont fissurés, les camions plongent dans ... Mais mes amis, vous voulez me dire que les Réunionnais ne font pas ces raccourcis-là ? Ils sont exactement dans cette communication et on ne leur en veut pas. Puisqu'il nous appartient de leur ouvrir, de leur éclairer les chemins. On n'a pas pris le chemin des spots-là. C'est le moins que je puisse dire.

Vous pensez normal qu'élu que je suis de la Région, Madame, membre de votre Commission permanente, j'apprends par la presse que la Continuité territoriale, dont je n'étais pas un fana – puisque certains disent, on va le plumer là-dessus, **Vergoz** – ben, plumez-moi – vous serez étonné de voir que j'assume. Parce que moi, je suis

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

dans une majorité qui m'a accepté. Moi, je ne vais pas faire le cacou moi tout seul – quand la majorité ne me plaît plus, moi je m'en vais. À géométrie variable. Moi, je ne suis pas comme ça, moi.

Oui, Madame. Comment pouvez-vous dire cela… Vous vouliez que je revote pour vous ? Mélenchon, c'est non. Je ne vous fais pas d'injure en vous disant cela. Vous dites Macron, c'est non. Et ben, dont acte. Ce n'est pas pour ça que je vous en veux.

Je dis simplement ceci, mes amis … Madame, pardonnez-moi, ça c'est la culture stalinienne de 1982. Oui, Philippe quand il était chez moi, il a vu que la rose grimpait et qu'est-ce qu'il a fallu, il a fallu salir. Et ça c'est ce qu'ils savent le mieux faire ça. Salir les staliniens.

Je poursuis, Madame. Je poursuis. J'ai échangé beaucoup de temps avec vous Madame, en bas dans l'hémicycle lorsqu'il y avait d'autres majorités auxquelles l'ancien Président participait. OK ? Alors, allons-y doucement sur les leçons que l'on peut donner de cohérence aux uns et aux autres. Ma vieille maison socialiste, aujourd'hui, elle est détruite. Les fossoyeurs l'ont brulée. Bien m'a pris de ne pas participer à ce saccage. Et c'est ma fierté.

Je vous dis sur les 50 millions d'euros de la Continuité territoriale. J'apprends ce matin par la presse que ce ne serait pas 50 mais 20. Alors, je vais voir mes 172 pages – 179, les Orientations Budgétaires. Mais j'étais saoulé. À un moment donné, je dis à ma compagne, mais ils n'ont pas fait ça exprès, de me saouler, avec la lecture. Ben, j'ai arrêté.

Et ce matin, je suis venu en live – je veux dire mais qu'est-ce que vous allez me dire ? Et j'entends – je lis dans la presse ; heureusement que j'ai lu, ce n'est pas 50 millions que vous préservez, Madame, pour la Continuité territoriale. C'est votre choix, je le respecterai votre choix. C'est 20 millions. Non mais attendez, entre 50 millions et 20 – c'est ce que les journalistes ont dit hein. Moi, je ne sais pas. Je parle sous couvert. Entre 50 et 20, vous en ferez des déçus et des dégâts là. Qui explique ça ? C'est à nouveau **Monsieur MOREL** ? Monsieur Pierre, Paul, Jacques ? Ne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

mettez pas **VERGOZ** là-dedans, hein. Parce que moi, je viens pour vous là hein. Il faut arrêter là.

Ah oui, Madame. Viens – tout le monde y vient… je vais vous dire une chose, Madame la Présidente. Venez respectueusement.

Madame Huguette BELLO :
Ce n'est pas respectueux d'insulter toute la classe politique.

Monsieur Michel VERGOZ :
S'il vous plaît, je termine. S'il vous plaît, Madame.

Madame Huguette BELLO :
Vous réécrivez l'histoire.

Monsieur Michel VERGOZ :
… alors sur du factuel ; ce matin quand vous dites à l'Assemblée et aux Réunionnais que pour avoir un rendez-vous pour parler d'un aménagement, il faut une motion votée en urgence par le représentant de l'État, j'ai peur que vous ameniez ça dans vos rédactions. Je n'ai jamais vu un Préfet autant disponible depuis 2020 en direction des élus. Mais de quoi vous parlez ? Mais c'est injuste. Ce gars, il est matin, midi et soir – si ce n'est pas le cyclone, c'est le Tresta Star. Si ce n'est pas le Tresta Star, c'est le COVID. Si ce n'est pas le COVID, c'est la guerre… Mais mes amis, qui peut mieux faire ? Où allez-vous tirer… ? un peu de respect, s'il vous plaît. C'est cela que je suis venu vous dire ce matin. Soyons sérieux, collègues, soyons sérieux. Soyons sérieux. Parce qu'on ne l'est pas du tout, sérieux.

Et je voudrais te dire ; tu vois, la transparence entre les élus, c'eût été de nous dire dans les 50 centimètres que nous avons, dans les 30 centimètres que nous avons, que la Continuité territoriale est supposée descendre de 50 à 20 millions d'euros ; je

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

pense que c'eut été en ton honneur de le faire. Tu ne l'as pas fait – je l'ai appris dans la presse. Mais c'est une technique qui perdure hein. Ce n'est pas une technique nouvelle. C'est une technique que j'ai connue dans les années 2000 et 90.

La transparence, on a encore du chemin à faire. S'il y a quelque chose que je fais mien c'est ton élément de langage de ce matin. Soyons sérieux. Soyons sérieux. Et rappelons-nous que cette séance d'aujourd'hui, elle a été ouverte sur une chose totalement sidérante – surtout pas sérieuse – qu'est la fameuse motion sur le viaduc de la Nouvelle Route du Littoral qui a été rejetée par un vote démocratique et pour accepter, dans un même vote, une autorisation de rendez-vous avec Monsieur le Préfet pour l'étude d'impact d'une route nationale.

Mes chers amis, la haine a toujours été mauvaise conseillère. Vous transpirez un peu de haine. Allons reprendre … C'est mon sentiment … Et la culture de la peur, elle est très très très mauvaise démarche. Sortez de là. Il appartient de votre responsabilité de sortir de la culture de la peur. Vous êtes, vous, les rassureurs. Les rassureurs du peuple. On en est loin de cette posture-là. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci et croyez, Monsieur – je ne sais pas si vous connaissez le texte d'Aragon sur les frères Manouchian – regarde ène ti coup – moi, je suis assez d'accord avec ces Manouchian qui vont mourir fusillés et puis qui disent « je n'ai pas de haine en moi pour le peuple allemand. »

Nous c'est pareil. Nous n'avons pas de haine en nous. Je ne crois pas ; nous vivons sur cette terre de La Réunion et donc, ce n'est pas cela que nous voulons pour faire prospérer. Votre intervention accrédite quand même ce que vous avez mis en œuvre depuis 2010 et qui nous amène à la situation que nous connaissons aujourd'hui où nous avons un endettement de 1 milliard 314 millions d'euros. Il ne faut pas non plus que vous réécriviez l'histoire. Il faut que vous parliez de ce que vous savez exactement - lorsqu'on a fait la motion pour la Route de Cilaos, c'était tout simplement pour que l'on puisse assouplir à la fois les règles…

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Michel VERGOZ :

Avoir un rendez-vous avec le Préfet, j'ai compris… ah non mais si vous revenez, c'est enregistré, tout ça … ce n'est pas bien sérieux. Ça a été dit par mon collègue maire. Sinon, j'apparais comme un ridicule là…

Madame Huguette BELLO :

Non ça n'est pas ça. Ne transformez pas les propos sur un sujet qui est sérieux, je vais donner la parole à **Monsieur LEBRETON** et ensuite à **Christian ANNETTE**. Voilà. **Monsieur BERTILE et Monsieur CHABRIAT**

Monsieur Michel VERGOZ :

Monsieur BERTILE a passé la main tout à l'heure…

Monsieur Patrick LEBRETON:

Bien. Si je peux avoir la parole, que la Présidente m'a donnée.

Madame Huguette BELLO :

C'est Monsieur **Patrick LEBRETON** ; je lui ai donné la parole.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Je voudrais, moi, intervenir en réponse à 2 personnes. La première, c'est Madame **Sandrine AHO-NIENNE** mais dans la construction. Et la deuxième à **Michel VERGOZ** dans la vérité.

Le premier point – et croyez-moi, je ne joue pas du tout sur l'actualité, mais vous me tendez une perche naturelle, une certaine actualité. Vous parliez tout à l'heure des endiguements sur notamment la Commune de Saint-Pierre. Et la Présidente l'a dit,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

les ravines on en a partout. Et qui sont dangereuses dans les hauts comme dans les bas. Les plans de résorption de radiers, c'est pour franchir les remparts parce qu'avant, il n'y avait pas les moyens financiers et techniques d'y parvenir.

Le PAPI, ce fameux plan qui permet à nous de prévoir les endiguements, eh bien, ce sont les compétences, notamment la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques – la GEMAPI qui est conférée aux intercommunalités - donc, à la CIVIS, donc à la CASUD.

Je suis bien placé pour parler. La Région a mis, via le FEDER, des fonds en place et ils n'ont pas été sollicités. Nous, pour pouvoir les solliciter à Saint Joseph, on a dérogé à la règle parce que la CASUD a refusé la compétence GEMAPI à l'époque. D'accord ? Et ce n'est pas mon sujet. Je le dis quand même. Pour le faire, la Commune fait l'endiguement et après, on demande au Préfet de voir la Chambre Régional des Comptes pour dire au Président de la CASUD, il faut rembourser. Voilà comment ça se passe cette intercommunalité.

Et je vous parle d'une autre. Vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur – la Grande du Sud. Ça viendra. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui mais je peux la placer quand même. La Rivière d'Abord ou même la Ravine des Cabris. Avant d'être à Saint-Pierre, parce qu'en fait, elle aurait dû s'appeler la Rivière d'Après à Saint-Pierre. Et j'ai vu lors de Firinga, dans le Port de Saint-Pierre, les brindilles, les bouteilles qui traînaient etc… En fait, c'est toute notre société de consommation qui était déjà à remettre en question, mais la Rivière d'Abord est au Tampon. La Rivière d'Après est à Saint-Pierre. Et on ne fera pas un endiguement si on ne fait pas l'un après l'autre. Ou l'un avant l'autre plutôt. D'où la nécessité de mettre en cohérence les petites intercommunalités en grandes intercommunalités. Mais il ne faut pas dire devant l'État, *moi lé pour et derrière faire un mariage derrière la cuisine.*

Je ferme le débat mais je vous dis quand même que s'il y a que 28 millions aujourd'hui sur la ligne FEDER, ben c'est parce que la Région a attendu les dossiers ; nous, on a répondu. D'autres ne l'ont pas fait. Et ben, c'est comme ça aussi qu'on risque de perdre demain comme on a fait hier pour l'assainissement collectif quand on était pas venu chercher et que c'était une obligation ? Je reviens

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

maintenant et je réponds à mon ami **Michel VERGOZ.** Et tout à l'heure, il a parlé de 2010 et 2004. Mais entre 2004 et 2010, il y a 6 ans.

Choisir un avenir plus humain, je m'en souviens ; je n'étais pas sur la liste mais je l'ai soutenu. En 2010, je l'ai soutenu au premier tour. Mais moi au deuxième tour, quand vous dites mon cher **Michel**, heureusement qu'en 2010 il y a eu un changement, je ne partage pas ce point de vue-là. Ah non, heureusement moi non.

Passez à Saint Joseph, vous allez voir ce que moi j'ai eu de l'ancienne. Alors, vous me parlerez de la médiathèque ; Paul VERGÈS a posé la première pierre d'une contournante – 5,4 kilomètres qui, en 11 ans, n'a pas été terminée. D'accord ? Mais je voulais vous dire calmement et te dire, **Michel VERGOZ**, c'est une belle signature au bas de la politique qui nous coûte très cher aujourd'hui que *ou la fait* ce matin, avec nous ce midi.

Et le deuxième point – mais très amicalement – je dirai la chose suivante : quand je traverse Sainte-Rose, je comprends que tu sois avec la droite de Didier ROBERT mais je comprends aussi pourquoi moi, je suis resté à gauche. Voilà.

Madame Huguette BELLO :
La parole à **Christian ANNETTE** et c'est seul **Christian ANNETTE** qui parle.

Monsieur Christian ANNETTE :
S'il vous plaît, **Monsieur VERGOZ**, je vous ai laissé parler. Alors laissez-moi parler s'il vous plaît. Merci Madame la Présidente. **Normane**, si tu permets, je reprendrai ton expression « soyons sérieux ; soyons un peu sérieux » et je la servirai à notre collègue **Michel VERGOZ**. Soyons un peu sérieux. Cessons de refaire l'histoire. Ça me rappelle, quand j'entends notre collègue Michel VERGOZ, il me rappelle une émission que certains ont vu à la télé qui s'appelle « On refait le match ». Ça vous dit quelque chose ? Avec Saccomano. J'ai l'impression de revoir ça. On refait l'histoire ou on fait l'histoire toujours à son avantage en changeant les choses. Je redis aujourd'hui ce que j'ai dit tout à l'heure ; vous êtes en train d'essayer par une

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

manœuvre grossière et outrancière d'inverser les responsabilités sur la Route du Littoral. On arrête avec ce sujet. On devient sérieux et on redevient sérieux. Maintenant Madame la Présidente, je voudrais si vous me permettez, aborder une sujet qui devrait obtenir l'adhésion du plus grand nombre. Être un peu moins clivant et je veux aborder le développement économique, notre axe 2. Parce que le développement économique, c'est bien la clé de la création, des créations d'emplois. Et si c'est un axe important et majeur de notre mandature, c'est qu'on tient à lutter contre le chômage par le développement économique. Des emplois particulièrement haute valeur ajoutée, des emplois à destination en priorité de nos jeunes diplômés qui, trop souvent, sont obligés de partir pour faire le bonheur d'autres entreprises à l'extérieur. Voilà ce dont je veux vous parler. Et ce développement économique, vous l'avez vu dans vos documents – nous l'envisageons sous l'angle de l'internationalisation. Ça veut dire quoi ? Très simplement améliorer l'offre réunionnaise en matière de compétitivité pour prendre notre place dans le bassin Océan indien. C'est un impératif si on veut prendre toute notre place dans notre bassin Océan indien – c'est un impératif pour sortir de notre situation de non développement d'aujourd'hui. Donc, nos voisins ne vont pas nous attendre. Ni les Mauriciens, ni les Malgaches, ni les Comoriens, ni personne d'autre. À nous d'enclencher cette politique volontariste. Et tout à l'heure notre collègue **Pascal PLANTE** nous parlera de l'internationalisation.

Alors, notre problème de développement économique, vous le savez tous. Ici, on l'a dit. La droite, la gauche, tous les élus ici – notre gros problème, c'est qu'on manque cruellement de foncier économique. C'est le problème. On manque de foncier économique. Et nous avons donc décidé de corriger cette défaillance. Mais cette défaillance, elle a été entretenue pendant des décennies. Et vous le savez bien tous ; elle a été entretenue pendant des décennies par des situations de rentes et de spéculations foncières. Alors, ne vous inquiétez pas, Mesdames et Messieurs les élus, votre collègue tout à l'heure demandait à ce qu'on libère la terre réunionnaise, eh bien nous avons bien l'intention de libérer la terre réunionnaise et d'y implanter des zones d'activités économiques car c'est là notre salut – pour l'emploi ; c'est ce que nous allons faire. Le non développement économique, ça a pour conséquence son lot de chômeurs, de malheureux. Et nous sommes, je le rappelle, le Département le plus pauvre de France, après la Guyane et Mayotte. Mais ça devrait

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

nous travailler. Nous devrions mettre fin à cette spéculation foncière ; malheureusement ce n'est pas le cas.

Mais nous avons décidé, cette mandature a décidé de relancer la création et le développement des zones d'activités économiques. Alors, je veux parler en particulier la zone aéroportuaire de Gillot, qui est sous notre maîtrise d'ouvrage. Je veux aussi parler d'accompagner tous les EPCI, la CINOR, avec la plaine de Gillot qui est dans le prolongement de cette zone d'activités Pierre Lagourgue. Mais aussi accompagner le Sud avec la zone de Pierrefonds. L'Est, avec la zone d'activités de Beau Vallon. Voilà ce que nous souhaitons faire. Et je voudrais quand même, parce que vous m'accorderez qu'on ne peut pas se contenter, on ne peut pas accepter d'arriver à Gillot, la porte d'entrée de La Réunion et d'avoir un triste spectacle ; c'est-à-dire une zone d'activités en friche. La voilà la porte d'entrée de La Réunion. Comment être crédibles dans ces conditions ? Ce n'est pas possible. Donc, il faut batailler, il faut changer ces choses. Parce que la Plaine de Gillot, cette zone d'activités aéroportuaire, c'est un joyau en matière de foncier économique. Un joyau. Et nous devons le valoriser pour les entreprises, pour l'export, pour l'internationalisation.

Alors, nous avons bien l'intention, avec une large concertation, que ce soit avec l'aéroport, les services de l'État, les EPCI, les Chambres consulaires, le CESER, avec tout le monde, nous allons définir ce que nous voulons faire – définir des objectifs, définir les filières à implanter, définir une stratégie pour que cette zone soit effectivement demain cette zone d'activité, cette vitrine, cette tête de pont à destination de notre bassin Océan indien, voire plus.

La voilà notre ambition et pour ça, il s'agira pour nous – **Monsieur PLANTE** en parlera – aussi d'accompagner les PME. Les accompagner pour tisser ce lien. Avec l'aérien, ça ne se crée pas du jour au lendemain. Donc, ça il faut entraîner les TPE, les PME dans cet exercice. Mais je veux dire aussi que nous devons faire appel à tous ces Réunionnais du monde – vous les connaissez. Ceux-là ils ont osé. Ils ont pris des risques. À qui mieux qu'eux ont développé cette faculté, cette expertise en matière d'internationalisation ? En matière d'export ? Nous devons leur faire confiance. C'est à ce prix que nous nous en sortirons. Sans export, sans

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

internationalisation, je pense que nous sommes condamnés à être toujours dans une économie de comptoir où le développement ne se fait pas au profit des Réunionnais. Où les investissements n'ont que peu de retombées sur le territoire aussi bien en matière de création d'emplois que de développement.

Donc, il faut en finir avec ce modèle ; il faut nous tourner volontairement vers l'internationalisation. Et je veux dire ici que l'action que nous voulons mener sur les zones d'activités, c'est une action qui donnera une assise à notre ambition d'internationalisation. Et ce projet que nous avons, nous allons bien sûr aussi le développer sur la zone arrière portuaire au Port. Nous allons le faire avec le Département. Nous allons faire pour développer toutes les activités industrielles de La Réunion, logistiques. Il faut le faire aujourd'hui. On a que trop perdu de temps. Il y a urgence.

Et je pense, Madame la Présidente, qu'il est temps aujourd'hui de redonner une perspective – c'est bien le but. Redonner une perspective à nos concitoyens – le voilà le but. Et c'est bien, pour beaucoup d'entre eux, donner du sens, structurer leur vie, donner du sens à leur vie ; pour beaucoup d'entre elles et d'entre eux, c'est d'avoir un métier à la hauteur de leur qualification. C'est cela notre objectif. C'est pour cela que nous nous battons. Nous voulons réussir cela. Nous voulons que chacune, chacun ait un emploi à hauteur de sa compétence car c'est le seul moyen ; c'est l'unique moyen de sortir de la grande pauvreté – c'est l'unique moyen de sortir de la pauvreté tout court. De ne plus être soumis au pouvoir politique. C'est le seul moyen, je dirai, de retrouver un peu de sa dignité, un peu de sa fierté. Donc, voilà l'enjeu pour nous, Madame la Présidente, voilà notre objectif, voilà ce que nous proposons. Et je pense que nous mettrons tout en œuvre pour réussir. Nous nous battrons sur tout le territoire pour lutter contre ce qui est le lobbying, contre les réticences de certains réseaux pour continuer dans cette politique de rentes foncières où c'est toujours une Réunion qui favorise les héritiers. Toujours et toujours.

Donc, voilà en quelques mots – et je pense que ces propositions sur le développement économique – je pense que ces propositions sur la relance des zones d'activités dans l'Est, dans le Sud, dans l'Ouest et dans le Nord, fera

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

l'unanimité au moins – obtiendra la plus large adhésion et du côté de nos élus de l'opposition aussi.

Voilà Madame la Présidente, ce que je voulais dire. Et je vous remercie pour ce temps de parole.

Madame Huguette BELLO :
Merci infiniment. Je vais donner la parole à **Wilfrid BERTILE** et ensuite à **Jean-Pierre CHABRIAT.**

Monsieur Wilfrid BERTILE :
Oui merci Madame la Présidente de me donner la parole. Compte tenu de l'avancée de l'horaire, je vais simplifier et alléger ce que j'avais à dire et m'en tenir plus exactement à l'ouverture de nouveaux horizons aux relations extérieures.

Bon, sans vouloir relancer la polémique, par rapport à ce matin – mais très rapidement - on ne peut que remarquer, ce matin quelqu'un avait dit il faut développer le pouvoir d'achat, etc… en disant que nous, nous étions indifférents à la misère. Mais il faut quand même faire remarquer que c'est au cours de ces 10 dernières années que La Réunion est passée du social à l'humanitaire. Il y a 15 ans, on ne parlait pas d'humanitaire à La Réunion – on ne distribuait pas de colis alimentaires, etc… parce que les gens étaient dans la misère mais le social suffisait. Maintenant on est passé dans l'humanitaire comme dans les pays en voie de développement et c'est ces 15 dernières années.

De même, on est en train de faire un foin sur la NRL mais dans quelques mois la NRL sera ouverte. Enfin, du moins la partie viaduc. La Présidente s'y est engagée ; je ne vois pas pourquoi, comme disait le Général de Gaulle que beaucoup de monde a cité ce matin, on sauterait sur sa chaise comme un cabri en criant : « ouvre la route, ouvre la route, ouvre la route ». Dans quelques mois, de toute façon, la route sera ouverte.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Cela dit, pour parler un peu des relations internationales de La Réunion puisque tout le monde en parle et que ce matin on disait qu'il y avait plus de continuité que de rupture, ben moi je vais dire que dans ce domaine, il y aura plus de ruptures que de continuité. Je pense que c'est fini les voyages *batte carré* – 12 déplacements à Maurice en 5 ans pour le président de Région. Mais je parle que de Maurice – je veux dire c'est incroyable. C'est fini les voyages *batte carré,* c'est fini les voyages faire le vantard dans les pays Chine, Australie, etc…avec le chéquier. C'est fini de jouer aux diplomates en culotte courte ; il faut maintenant se mettre à travailler sérieusement.

Et puis nous, nous voulons agir sur le plan à la fois sur la plan multilatéral que le plan bilatéral. Sur le plan multilatéral, bien entendu nous allons investir davantage au niveau de la COI ; nous allons travailler dans ce cadre-là. De même, depuis un an la France est membre de l'Indian Ocean RIM Association qui regroupe 23 pays de l'Australie à l'Afrique du Sud en passant par l'Inde, l'Iran, l'Indonésie ou encore la Thaïlande. Et il faudra qu'on s'y investisse aussi. De même que l'on adhère à l'IOTO – à l'Indian Ocean RIM Association pour le Tourisme et que l'on participe pleinement au niveau de l'océan Indien à ces actions-là.

De même, je pense qu'il faudra mettre l'accent sur le développement de la francophonie ; la francophonie recule énormément à Madagascar et il est important de sauver la francophonie à Madagascar si on veut sauver la francophonie dans la zone océan Indien parce que sur Madagascar c'est 90% de la population de la Commission de l'Océan indien et donc des actions seront menées en ce domaine.

De même Christian a fait allusion – il faudra établir des liens avec la diaspora pour deux raisons. D'abord pour que les gens de la diaspora soient les ambassadeurs de La Réunion dans les endroits respectifs où ils sont installés et surtout que certains Réunionnais compétents puissent revenir à La Réunion faire valoir leurs compétences, les mettre au service du développement de La Réunion – donc, on va établir des liens très étroits avec la diaspora.

Il y aura aussi la Coopération bilatérale et dans nos orientations de la mandature, le terme de coopération, on le laisse un petit peu de côté parce qu'on préfère le terme

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

de co-développement. La coopération, c'est quelqu'un qui arrive, qui apporte des choses – il y a un donateur ; il y a quelqu'un qui reçoit – il y a des relations un peu asymétriques. Tandis que quand il y a le co-développement, ce sont des relations gagnant-gagnant ; ce sont des relations d'égaux et donc c'est important que l'on change cette mentalité-là.

De même, il faut qu'on fasse - le proverbe dit « qui trop embrasse, mal étreint » - on a 19 accords de coopération. C'est beaucoup trop. Sauf à avoir un service de coopération de 50 personnes et avoir des élus à la Coopération qui sont absents du département pendant 200 jours par an parce que c'est à peu près ce qu'il faut si on veut faire marcher ces accords de coopération véritablement. Donc, on voudrait réduire la surface mais gagner en profondeur. Donc, définir, redéfinir un certain nombre de priorités. Et bien entendu, il ne s'agit pas de renoncer à la coopération avec l'Inde et avec la Chine mais il faut plus s'appuyer, non plus aller vers une coopération institutionnelle puisque l'Inde et la Chine, on ne joue pas dans la même cour de récréation. On n'est pas dans la même division. Mais on peut s'appuyer sur des Réunionnais d'origine indienne et d'origine chinoise – c'est notre valeur ajoutée, c'est notre avantage comparatif par rapport aux autres pour développer des actions dans ces 2 grands pays-là qui sont les deux grandes puissances démographique et économiques mondiales.

De même, on va mettre l'accent sur le co-développement avec des pays qui nous sont complémentaires, notamment Madagascar et le Mozambique et aussi Mayotte. Madagascar, contrairement à ce qu'on dit, ce n'est pas pour aller faire des légumes et des fruits. Avec Madagascar, c'est pour faire du riz. C'est pour faire de la viande bovine. C'est pour faire des intrants pour nos aliments animaux, ça veut dire du maïs, du soja, etc… et non pas, bien entendu, faire de la concurrence à nos agriculteurs.

Le Mozambique, les contacts sont également très prometteurs et Monsieur notre collègue **MOREL** semblait découvrir qu'il y a du gaz dans le nord du Mozambique ce matin mais on a un programme de formation professionnelle entre le Grand Port Maritime que la Région appuie et le Ministère des Transports du Mozambique. On est parti en mission là-bas. Une mission technique du Mozambique va venir dans

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

quelques semaines ; une mission politique, nous l'espérons, viendra un peu plus tard avec l'Ambassadeur de France et le Ministre des Transports du Mozambique. Donc, on est en train d'investir le Mozambique ; il faut investir le Mozambique parce qu'effectivement, dans quelques années, le centre de gravité de notre région du Sud-Est de l'océan Indien sera dans le Nord du Mozambique où les ressources gazières équivalent à celles du Golf Persique, si on en croit les scientifiques et les économistes.

Il faut aussi un co-développement avec Mayotte. Je sais que ce n'est pas facile à exprimer pour un certain nombre de gens mais c'est ou le co-développement avec Mayotte ou Bras Fusil, généralisé. Moi, je pense qu'il faut qu'on fasse du co-développement avec Mayotte. On peut leur apporter beaucoup. Et il faut développer aussi les Comores. Parce que, tout le monde le dit, la meilleure façon de casser l'immigration non régulière, c'est de développer les pays émetteurs, les pays d'origine. Tout le monde le dit depuis des dizaines d'années mais on ne fait pas grand-chose. Donc, il faut développer les Comores puisque l'immigration Comorienne, si on ne développe pas les Comores, déstabilisera Mayotte. Mayotte déstabilisée, viendra à La Réunion et déstabilisera La Réunion. Donc, vous voyez que nos intérêts sont également bien compris au-delà des actions humanitaires et de solidarité.

On a parlé de la Compagnie maritime régionale ; donc, on ne peut pas faire du développement régional sans faire une compagnie maritime régionale bien évidemment. Et puis, il faut passer d'une logique de guichet à une logique d'actions. Donc, on va mettre en place une structure qui va mettre La Réunion en coopération, les intercommunalités, les collectivités, les Communes, etc…

Voilà, j'espère ne pas avoir été trop long mais il suffit de lire, d'ailleurs, nos Orientations Budgétaires pour voir que tous ces projets-là figurent dans les textes qui vous ont été soumis.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je donne la parole à **Monsieur CHABRIAT**.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Je voulais revenir sur un point pour répondre à **Madame AHO-NIENNE**. Excusez-moi. Sur le développement du Sud et du CHU, il y a quand même une forte volonté qui est en continuité dans le développement du CHU concernant les études de santé en particulier. L'UFR de santé est situé dans le Sud à Saint-Pierre avec un développement de deuxième cycle et aussi associé à ce deuxième cycle et cet UFR, le développement, comme vous le connaissez, du Centre de Simulation qui va être unique dans l'océan Indien, de formation ; le Centre aussi de Gestion des cohortes médicales – le premier centre qui sera basé à l'hôpital de Saint-Pierre. Et tout ça, ça forme un pôle de développement important, en tout cas poursuivi au niveau du développement de La Réunion.

Mais je m'adresse aussi à la Réunionnaise que vous êtes pour comprendre aussi – vous voyez, si je visite Saint-Pierre, moi je suis émerveillé par le Campus de Saint-Pierre aujourd'hui à Terre-Sainte. Et quand je visite l'IRTS, je me dis quand même qu'il faut aussi faire des efforts à l'IRTS.

Donc, vous voyez, dans ce rééquilibrage, je pense qu'il faudrait aussi que nous ayons des yeux de Réunionnais dans tous les endroits. Et donc, il faut faire en sorte que nous puissions aussi engager ; il y a beaucoup de financements à engager vers le CHU et l'UFR Santé – il faut aussi engager dans un cadre de rééquilibrage.

Madame Sandrine AHO-NIENNE :

Vous parlez de la partie formation mais moi je parlais de la partie soins.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

La partie soins est aussi en accompagnement puisque quand il y a la formation, il y a aussi, je sais, des postes de MCUPH ; des postes de PUPH et qu'il y a une continuité qui s'enclenche pour le coup. Mais bon ; on est en tout cas attentifS à cet équilibre, y compris à Saint-Pierre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Enfin, un petit mot quand même en direction de notre collègue **Michel VERGOZ** sur la culture de la peur. Je crois que le premier à avoir introduit la culture de la peur, c'est notre collègue **MOREL** à propos de la peur d'un éboulement. Et moi, je suis scientifique. De manière statistique, regardez les chiffres sur le nombre de morts.

Madame Huguette BELLO :
Je donne la parole maintenant à **Patricia PROFIL**.

Madame Patricia PROFIL :
Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Chers collègues, bonjour. Je voudrais intervenir aujourd'hui sur une échéance que nous aurons bientôt, c'est-à-dire les Jeux des Îles de l'océan Indien. Mais dans un premier temps, j'aimerais faire peut-être une petite genèse et un petit historique en essayant d'être assez concise pour ce que j'aurai à présenter.

Donc, les Jeux des Îles de l'océan Indien ont été créés à l'initiative de l'Île de La Réunion dans le but d'instaurer l'amitié et la compréhension mutuelle entre les peuples des îles de l'océan Indien dans l'esprit de l'olympisme. Il contribue à la coopération régionale par le développement du sport dans la région avec la participation des sportifs des différentes îles membres.

C'est ainsi qu'ont eu lieu en 1979 à La Réunion, les premiers Jeux des Îles de l'océan Indien avec la participation des 5 îles – les Comores, les Maldives, l'Île Maurice, les Seychelles et La Réunion. Nous fêtons donc aujourd'hui ces 43ème années.

L'objectif de ces Jeux de l'océan Indien, il faut le rappeler :

- développer les échanges entre les îles de l'océan Indien afin d'instaurer l'amitié, la compréhension mutuelle entre les peuples des îles de l'océan Indien dans l'esprit de l'olympisme,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

- contribuer à la coopération régionale par le développement du sport dans la région avec la participation des sportifs des différentes îles membres,
- tout mettre en œuvre pour établir une solidarité entre les îles de l'océan Indien et
- susciter des échanges techniques et sportifs destinés à élever le niveau sportif des îles,
- promouvoir également la mise en œuvre des politiques sportives en faveur des jeunes ;
- développer les pratiques sportives et favoriser l'amélioration du niveau de pratique par des rencontres entre les jeunes de l'océan Indien ; et enfin
- développer la formation de cadres dans le domaine du sport et de la jeunesse, des actions communes de formation de cadres techniques, d'arbitres sont organisées afin que des cadres compétents dans tous les pays membres puissent assurer le développement des activités et leur amélioration qualitative.
- La collaboration étroite avec les organismes sportifs locaux continentaux et internationaux sous l'égide des états et gouvernements des îles membres de l'océan Indien permet le bon déroulement et la pérennisation des Jeux des Îles de l'océan Indien à organiser à peu près tous les 4 ans ;

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que cette année, l'année prochaine – donc en 2023 – nous aurons les 11ème Jeux des Îles qui seront programmés pour avoir lieu à Madagascar en juillet / août. 7 îles seront représentées par environ 2200 participants dont 1600 athlètes environ ainsi que 600 officiels et VIP.

En termes de pays qui seront représentés et territoires concernés, nous avons les Comores, Madagascar, les Maldives, Maurice, Mayotte, les Seychelles et La Réunion. Ce qu'il faut savoir et qu'il est important de noter dans notre politique de coopération régionale, c'est que l'organisation des Jeux des Îles de l'Océan indien répond aux 4 critères de coopération :

- Développement commun,
- Mise en œuvre commune,
- Financement commun et
- Personnel commun.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Maintenant, si vous le voulez bien, nous allons nous attarder sur le contexte actuel et la situation dans laquelle nous nous trouvons par rapport aux prochains jeux de l'année prochaine. Les Jeux de l'océan Indien de 2023 représentent une lueur d'espoir pour nos sportifs face aux contraintes liées à la crise sanitaire : Annulation des manifestations sportives, impossibilité de s'entraîner et un objectif prioritaire pour nos athlètes en attendant les manifestations sportives d'envergure dans la zone Océan indien depuis plus de 2 ans maintenant.

Pour notre jeunesse, nous avons la volonté de soutenir, à travers ces Jeux de l'océan Indien, la mise en place d'un camp Jeunes pendant la durée de ces jeux et nous avons aussi un projet en association avec les lycées, donc en partenariat avec le rectorat pour la réalisation d'un journal numérique des Jeux des Îles. C'est un projet qui est en train de se concrétiser avec différents services. Et pour s'approprier cette manifestation et suivre la préparation de la délégation réunionnaise à Madagascar mais également pendant la durée des jeux.

Nous savons donc que ce qu'il se passe à Madagascar – nous avons une pensée bien sûr toute émue pour ce peuple malgache qui a souffert à travers ces derniers cyclones mais ça ne nous empêche pas de croire que ce pays qui a déjà montré sa capacité à organiser les Jeux des Îles en 2007, Madagascar saura être à la hauteur de ce qui est prévu puisqu'il y a eu une réunion du CIJ qui a eu lieu les 18 et 19 janvier pour déterminer le nombre de disciplines qui seront prévues dans cette manifestation.

Donc, ce nombre de disciplines qui était à 14 au dernier Jeux des Îles à l'Île Maurice, risque de passer à 23 ; ce qui fait qu'on aura une incidence budgétaire concernant notre participation en tant que nos collectivités. Même si le mouvement sportif se réjouit de cette ouverture de ce nombre de disciplines qui sera beaucoup plus important, il ne reste pas moins vrai que le côté budget et côté financier reste une préoccupation pour que ce soit la Région, que ce soit le Département et nous-mêmes. Mais nous savons pertinemment que la tâche ne sera pas facile pour nous mais en tant que Collectivité régionale, nous serons aux côtés de nos partenaires sportifs et nous veillerons à ce que justement ces Jeux des Îles puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Nous avons déjà commencé à travailler sur un certain nombre de projets que je vais vous présenter dans la présentation que je vous ai faite aujourd'hui. Je n'ai retiré que 2 ; c'est-à-dire le camp des jeunes et le concours qu'on lance avec l'académie de La Réunion pour une mascotte et un journal numérique des Jeux des îles. Et on a un projet qui est encore costaud et qu'on vous présentera très prochainement.

Donc je disais que, la Région, nous allons porter haut notre présence et notre voix au sein de ces Jeux des Îles et nous allons aussi dans le cadre – parce que notre collègue Wilfrid nous parlait de co-développement tout à l'heure – nous allons montrer que les Jeux des Îles représentent bien un espace de co-développement pour nous dans le cadre de la coopération régionale. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Patricia PROFIL**. Je vais passer la parole au dernier intervenant sur ce dossier des axes de la mandature parce que *si zot la pas lève zor doigt tant pis pou zot*, il faut clore à un moment donné. **Frédéric MAILLOT**. La dernière, ce sera **Ericka BAREIGTS**. Et après c'est fini. Arrête un coup. *Zot la fine assez causer*.

Monsieur Frédéric MAILLOT :

Merci Madame la Présidente de donne à moin la parole. Moin la pou lire les axes-là, mi voit nou na bann mots : solidaire, économique et transition écologique et moi, moin lé élu à l'ESS et donc lé transversales aux 3 axes. Au mois de novembre dernier, les collègues nou la fé les états un peu généraux de l'ESS et ceux qui dit qu'on est dans la continuité, mi lé pas très d'accord parce que les acteurs de l'ESS té attende que le té regroupe à zot depuis 5 ans que zot l'avait pas été réuni pour parler de l'Économie Sociale et Solidaire – ce que nou la fé en novembre dernier à peine arrivés.

Donc après avoir pris connaissance et fait état des lieux du secteur de l'ESS, nou fait un constat en fait. Moi envie de dire qu'il faut animer mais il faut plutôt réanimer en fait, ce secteur-là. Et nou dirige à nou après avoir concerte à nous avec les acteurs

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

vers une banque de l'Économie Sociale et Solidaire. Parce que les projets y manquent pas, lé innovant, y regorge de projets et il rentre totalement dans les valeurs de l'ESS de remettre les femmes et les hommes – za vu, moi mette les femmes avant – au cœur des projets, penser à l'intérêt général avant le profit et respecter l'environnement.

Mais zot y dit à nou, quand zot y rode l'argent dans les banques dites traditionnelles, le mot Social et Solidaire y fait peur à zot ; bizarrement aux banques, le mot Économie y fait pas peur à zot.

Donc, nous dirige à nou vers la création de cette banque. Mi sera très court. Nou nena pour but en fait d'harmoniser l'économie, le social et la solidarité. Et cette banque, Madame la Présidente et chers collègues, li sera un peu l'accordeur en fait pou faire chanter à l'unisson ces 3 mots : l'Économie, Social et Solidaire.

Applaudi pas ; celle-là était gratuite ***Monsieur VERGOZ.***

Monsieur Michel VERGOZ :
Oui mais mi rajouter pour supporte à ou.

Monsieur Frédéric MAILLOT :
Ou voit na d'zaffaire lé gratuit.

Monsieur Michel VERGOZ :
C'est une loi des socialistes. Je suis même en train de défendre ta démarche. Tu t'imagines ?

Monsieur Frédéric MAILLOT :
Mi té y attende pas.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Frédéric MAILLOT, est-ce que vous avez terminé ? Si vous avez terminé, je donne la parole à **Ericka BAREIGTS**.

Madame Ericka BAREIGTS :

Oui Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Je vais être succincte. En fait, j'étais assez bonne élève et je me disais qu'on était dans l'ordre. Mais je me suis rendue compte que tout a maillé et qu'on allait finir sans parler de la biodiversité et de l'écologie.

Au final, si on n'en parle pas, ça veut dire qu'on a fait un débat pour rien. Parce que pas d'économie, pas de terre réunionnaise. S'il n'y a pas de terre réunionnaise, on fait où le *zafer* ? Dans l'océan, dans l'eau ? Il faut qu'on préserve notre terre. Pour préserver notre terre, il faut avoir un sujet sur comment on la préserve. Et c'est vrai que c'est transversal mais c'est plus que transversal. Je ne vais pas passer toutes les mesures magnifiques qui sont dans notre projet de mandature parce qu'on a le document à lire. Mais c'est juste pour dire qu'on n'est pas sur des mesurettes. C'est vraiment un projet de société qui interroge bien sur nous. Mais nos enfants et nos petits enfants et nous on va préparer l'héritage. Et on ne voudrait pas que l'héritage ressemble à l'héritage qu'on vient d'avoir de la Région. Il faut que ce soit un bel héritage. Que nos enfants et nos petits-enfants, ils aient la faune, la flore. Quand on dit endémique, c'est-à-dire qu'elle est unique au monde. Si elle disparaît, il n'y en a plus dans le monde entier. Ce sont les seuls spécimens que nous avons ici. Et s'ils sont sur cette terre, c'est parce qu'ils trouvent leur équilibre sur cette terre. Et s'ils sont sur cette terre, c'est parce qu'ils apportent un équilibre à cette terre. Et si nous déséquilibrons tout ça, alors, nous mettons en cause la vie ; la vie animale, la vie végétale – donc notre vie. Ça, c'est le premier point et c'est pour ça que c'est un enjeu vital.

La deuxième chose qui nous interpelle et au lendemain de ce phénomène climatique du cyclone qui n'est pas passé sur nous ; et heureusement parce que ce pays n'est pas prêt à avoir un cyclone.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Je fais une petite parenthèse ; quand, dans les hauts de Saint-Denis, il y a encore les vieux poteaux de 30 ans que la touffe de bambous fait tomber et qu'on laisse Le Brûlé pendant 5/6 jours sans électricité, il y a un sujet sur l'énergie – on parle de la sécurité ou de l'autonomie énergétique mais il faut aussi que les opérateurs et l'opérateur EDF fassent aussi des investissements pour protéger et pour sécuriser notre réseau électrique. C'est la petite parenthèse. Mais il y a le réchauffement climatique. Il y a le réchauffement et la montée des eaux. C'est la deuxième chose. Et cette montée des eaux, elle est due à notre activité humaine aussi. Un degré de réchauffement de l'océan Indien sur les dernières 50 années qui se sont écoulées. Une augmentation de la hauteur de l'eau de 5 mm sur les 30 ans. Et les choses ne sont pas là pour s'arranger. Et lorsqu'on est sur une île, même si on n'est pas en Polynésie où la terre est à la hauteur de la mer, néanmoins, il y a un vrai risque et un sujet d'aménagement sérieux. Parce que sur la bande littorale, c'est là où on a densifié et sur la bande littorale, c'est là où il y a plus de vie. Et donc, la montée des eaux est un vrai phénomène.

Et puis, reprendre un peu l'axe de coopération. C'est le 3ème point. C'est que tout est lié. Ce que nous ferons à La Réunion aura un impact sur les autres états et régions de la zone. Ce que les autres pays de la zone feront ou ne feront pas, auront un impact sur notre devenir aussi, à nous. Et dans cette réflexion, il y a la question démographique. Je pense à Madagascar mais pas que. Plus de 51 millions d'habitants dans les 20 ans qui viennent, ça n'est pas une mince affaire.

Quand tu dis la coopération avec Mada, pour l'ensemble des problématiques d'autonomie, entre autres, alimentaire en coopération ou en co-construction avec eux, mais si le schéma climatique est notre investissement pour préserver notre terre et nos terres de l'archipel océan Indien, alors il n'y aura plus de vie.

C'est pour ça, Madame la Présidente, que toutes les questions qui ont été posées – que ce soit la protection des ravines, l'électricité, la GEMAPI, les terres agricoles, tout ça – tout est lié à notre action autour de la transition écologique et de la préservation de notre biodiversité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

C'est pour ça que cette agence régionale, entre autres, mais pas que ; cette Agence Régionale de la Biodiversité qui est attendue maintenant depuis 2016, la loi 2016 et qui n'a jamais été créée, qui ne sera pas un machin, qui sera un outil de coopération, de collaboration avec tous ceux qui oeuvrent depuis bien longtemps – et je pense aux associations qui ont porté haut le sujet de la biodiversité – alors, nous allons pouvoir – je l'espère en tout cas, c'est l'ambition que nous portons pour cette mandature, nous allons enfin pouvoir dire que nous avons préservé la terre réunionnaise.

Madame Huguette BELLO:

Merci **Ericka BAREIGTS**. Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, parce qu'il n'y a pas de vote sur ce projet d'Orientations Budgétaires, vous demander de bien vouloir prendre acte du rapport des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022 et nous allons passer au rapport suivant. Et je demande à notre collègue **Jean-Pierre CHABRIAT** de procéder à une présentation du rapport.

Et avant de le faire, cher **Jean-Pierre CHABRIAT**, je vais donner la parole à **Maya CESARI** pour qu'elle nous donne lecture de l'avis de la Commission.

Madame Maya CESARI :

Merci Madame la Présidente. La Commission Aménagement, Développement durable et transition écologique a émis un avis favorable sur le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie révisée de la Réunion couvrant la période 2019 – 2023 et 2024 – 2028 ainsi que sur le Schéma Régional Biomasse.

Elle souligne l'importance de ce document stratégique pour définir les priorités d'action du territoire en matière d'énergie. La PPE révisée constitue une étape essentielle qui permet d'orienter le territoire vers l'autonomie énergétique.

La Commission souligne les objectifs ambitieux de cette PPE révisée qui permettront aux territoires d'atteindre un mix électrique proche de 100% d'énergie renouvelable dès 2023 grâce à des actions importantes en matière de maîtrise de la demande en

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

énergie et surtout le développement des énergies locales matures, en particulier le photovoltaïque et l'éolien terrestre. Elle précise que la conversion des centrales thermiques se fera sans augmentation des puissances installées, que l'importation de biomasse est actuellement nécessaire au regard des ressources locales de biomasse disponibles et mobilisables pour la production d'énergie en respectant des critères de durabilité et de traçabilité de cette ressource.

S'agissant des objectifs de développement des énergies renouvelables, la Commission souhaite accélérer leur développement en privilégiant les énergies renouvelables locales dont les puissances installées vont augmenter ; l'objectif étant de doubler ces puissances installées, notamment pour le solaire et l'éolien.

Elle souligne également la volonté de la Région de poursuivre le développement des autres énergies renouvelables telles que la géothermie, les énergies marines et à moyen terme, l'éolien offshore pour la production d'hydrogène vert.

A cet effet, elle souligne l'élaboration en 2022 par la Région, en lien avec l'ensemble des acteurs, d'un Plan Régional Solaire qui sera décliné en un toit solaire pour chaque Réunionnais et également l'engagement d'un programme de rénovation énergétique des logements.

Enfin, la Commission demande de décliner le Plan européen et national hydrogène sur le territoire, en particulier pour les transports et les flottes captives en contribuant ainsi à une mobilité décarbonée.

Madame Huguette BELLO :

Je donne la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT**.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Madame la Présidente, je vous remercie de bien vouloir me donner la parole pour introduire cette Programmation Pluriannuelle de l'Énergie mais je vais le relier, si

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

vous le permettez, au projet de mandature et aux actions phares du projet de mandature sur la question de l'énergie à La Réunion.

En effet, dans notre projet chers collègues, nous avons exprimé notre volonté de nous engager pleinement vers l'autonomie énergétique du territoire réunionnais. Cet objectif politique de l'autonomie énergétique du territoire, nous l'avons compris. Nous en avons mesuré l'enjeu. L'enjeu c'est la souveraineté énergétique de notre île. Et vous savez, en ces périodes difficiles de crises sanitaires, en ces périodes de crises liées au changement climatique, en ces périodes de crises liées à des crises météorologiques – je pense notamment à BATSIRAI que nous avons subi la semaine dernière, nous pouvons apprécier avec encore plus davantage d'acuité cet enjeu de l'autonomie énergétique qui est finalement synonyme d'une part de notre liberté d'agir et synonyme de vivre pleinement dans une société moderne.

Cet objectif politique d'autonomie énergétique du territoire réunionnais, j'aime à le rappeler, que notre république, la République française l'a compris puisque notre Assemblée nationale l'a inscrite dans la partie législative du code de l'énergie à l'article L100-4 Alinéa 4 – qui précise effectivement que la France a pour objectif d'accompagner les territoires, de faire parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030 avec comme objectif intermédiaire 50% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020.

Comme l'a précisé notre collègue **Michel VERGOZ**, c'est la loi qui prime et c'est la loi ; c'est le code de l'Énergie. Nous devons nous inscrire dans cet objectif d'autonomie énergétique. Et même si cela est difficile, même si le chemin est pentu, c'est un objectif prioritaire parce qu'il s'agit en bout de course de la question de la transition écologique du développement durable de notre Île de La Réunion.

Ainsi, l'autonomie énergétique de La Réunion suppose que notre île soit indépendante matériellement sur le plan énergétique. Cette autonomie énergétique, elle est entière et elle intègre tous les champs énergétiques de notre territoire. C'est-à-dire, la mobilité – qu'elle soit mobilité humaine ou mobilité de biens matériels mais elle concerne aussi l'énergie électrique. Et je vous en donnerai quelques chiffres.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Cette autonomie énergétique doit donc traduire un équilibre entre notre consommation d'énergie et notre production d'énergie.

Collectivement donc, nous avons décidé d'avoir un objectif intermédiaire, 50% d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 au sein de notre territoire ; et nous sommes en 2022.

Donc, je vous propose de réaliser un instantané polaroïd, une petite photo sur le bilan énergétique de notre territoire en 2022. Si nous prenons une base de consommation de 100, une consommation énergétique de 100, nous produisons de manière indépendante un équivalent de 14%. C'est-à-dire que notre taux de dépendance énergétique territoriale reste et demeure à 86%. Nous sommes loin des 50% et vous voyez que l'écart technique est de 34%. Donc, on est à 34%. Et n'oublions pas qu'on a un objectif à 2030 de 100%.

Alors, nous pouvons nous interroger sur cette situation. Est-ce que le plan d'actions qui a été établi alors et les moyens afférents ont – est-ce qu'il était erroné ? Est-ce que les acteurs ont manqué d'ambition collective ? Est-ce que les efforts ont-ils été trop superficiels ? C'est beaucoup d'interrogation. Mais avec les interrogations, ça nous permettra de regarder lucidement la situation pour pouvoir encore mieux se projeter dans l'avenir.

Donc, l'examen lucide de notre situation nous contraint d'une part à penser autrement et d'autre part, oblige chaque acteur du secteur de l'énergie à sortir de sa zone de confort. Pour faire quoi ? Pour amplifier notre travail en commun, pour faire évoluer nos trajectoires, pour améliorer notre feuille de route et enfin pour engager notre responsabilité sociale et respecter, comme j'aime à le dire, le mémorandum de l'ancrage territorial dans le secteur de l'énergie.

En 2030, à une consommation énergétique territoriale de 100 unités – donc nous devrions produire 100 unités – c'est un défi, je vous l'avoue et collectivement, nous pouvons nous l'avouer qui est énorme. Et vous voyez, plus qu'une prière, autonomie énergétique doit devenir notre mantra quotidien. Nous voilà donc au pied du mur de ce que d'aucun ne pourrait dire que c'est impossible. Et j'ai un vieil ami qui me

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

disait : quand le possible devient impossible, il ne reste plus qu'à tester l'impossible. Donc, testons l'impossible et mettons vraiment comme objectif en 2030, l'autonomie énergétique même si, en vérité, nous aurons certainement à repousser, un peu les échéances.

Mais fixons les objectifs – gardons le cap ; le fil rouge, il doit être tenu. Nous ne lâcherons rien. Pour vous éclairer sur notre consommation énergétique qui est globale, j'ai rassemblé des chiffres qui ne sont pas – c'est des ordres de grandeur. Si on va dans le détail absolu, je ne suis pas sûr des pouillèmes après la virgule et je voulais vous donner une indication.

Sur 100 unités de consommation énergétique, 47% sont consacrés à la mobilité des biens et des personnes ; 43% à la consommation électrique et 10% destinés à la production de chaleur industrielle. Et dans cet ensemble, sur la mobilité, nous produisons quoi ? Zéro. Sur la production de chaleur, nous produisons quoi ? Zéro. Et sur la consommation électrique, il y a 43% mais sur ces 43%, 14% sont déjà de la production locale, ce qui représente, grosso modo, dans la consommation électrique, 30%. Mais globalement ce n'est que 14% de l'autonomie énergétique réunionnaise.

Voilà. Donc, vous voyez, les ambitions sont importantes. Il faut augmenter de manière massive – la première étape, souvent on le dit dans les réunions d'expert – c'est d'augmenter de manière massive, la chose la plus facile – c'est la production d'énergie électrique. Il est vrai que quand on s'attaque au transport, il y a la question de l'essence, il y a la question du fioul, à importer, etc…

Mais finalement, la voiture électrique nous oblige à réfléchir autrement. Et dès lors qu'on va s'orienter vers la voiture électrique, il ne sera plus question de produire, d'importer du fioul pour les automobiles ou de l'essence. Il sera question de produire de l'énergie électrique pour les automobiles. Ou d'avoir un autre type de carburant – je pense notamment à l'hydrogène. Mais ça c'est dans un avenir plus lointain.

Donc, pour traduire nos ambitions politiques territoriales, en matière d'énergie, en stratégie énergétique, nous devons enchâsser plusieurs stratégies dans un ensemble qui est décrit par un document de synthèse finalement c'est cette célèbre

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui rassemble les éléments. Et c'est ce dont on doit parler aujourd'hui.

Donc, on a une vraie opportunité. En tant que zone énergétique non connectée à un continent, à un ensemble de productions beaucoup plus massif, La Réunion a l'opportunité de disposer de sa propre feuille de route pluriannuelle de l'énergie.

Cette Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est un document stratégique qui établit les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire. Donc, c'est un document important et c'est un document que nous avons pris en mains au mois de juillet avec des validations qui avaient déjà été faites et le chemin était déjà bien avancé.

Alors, cette programmation pluriannuelle de l'énergie comprend plusieurs volets. Le premier volet et non des moindres, c'est la sécurité de l'approvisionnement énergétique tout simplement. Le deuxième volet, c'est l'amélioration de l'efficacité énergétique – ensuite il y a des questions de baisse de consommations de l'énergie, donc de la maîtrise de l'énergie. Il y a les volets du développement des énergies renouvelables – de récupération de l'énergie, etc…

Dans l'organisation, la première PPE a été approuvée par décret en avril 2017 et couvre la période 2016/2018 et nous avons entamé une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, sur la période 2019 – 2028 avec une révision à mi-parcours, c'est-à-dire en 2023.

Bien; nous sommes en février 2022 et nous devons valider la première phase de cette PPE 2019 – 2028. Cette validation a été retardée sur la base de plusieurs désaccords dont celui relatif à l'intégration des UVE des déchets dans le système énergétique réunionnais, cette page est tournée et je reviendrai sur quelques éléments essentiels de cette Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Il m'importe de vous indiquer le sens politique de la démarche qui a été engagée au-delà de toute la présentation technique que vous pouvez voir sur le diaporama et dans les documents que vous pouvez consulter, tout d'abord c'est que, compte tenu des retards dans la validation de cette PPE, l'étoffe de cette PPE à peine terminée, nous

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

devons remettre l'ouvrage sur le métier pour 2023. Nous devons la réviser. Et c'est une chance. Parce que ça me permettra, ça nous permettra d'infléchir encore plus peut-être – je l'espère – la trajectoire pour favoriser encore plus notre ancrage territorial et pour favoriser encore plus la volonté exprimée de manière plus claire, plus significative, cette volonté de l'autonomie énergétique.

Cette autonomie énergétique et je l'indique, notamment à notre Président du CESER qui est présent, je l'en remercie ; nous ne l'oublions pas, c'est notre fil rouge. Et nous ne lâcherons rien. La PPE a été démarrée en 2015 ; la loi du 19 août 2015 dit que nous devons être autonomes. Et nous avions 15 ans pour réaliser cette autonomie énergétique. Qu'est-ce qui a été réalisé en 7 ans ? Du point de vue des chiffres, en termes de pourcentage, pas grand-chose. Rien. Il y a eu une augmentation mais la part de production d'énergies renouvelables locales au sein du mix énergétique réunionnais électrique, n'a pas évolué. On est à 30%. Et donc, quand nous avons découvert ce document, enfin que je connaissais un petit peu, mais quand nous avions à travailler sur ce document, il y avait plusieurs interrogations. Mais je tiens à vous dire quand même ce qui est important. Ce qui est important, c'est ce qui est présenté ici.

Tout d'abord, la maîtrise de l'énergie. Les actions de maîtrise de l'énergie doivent nous permettre de nous éviter de consommer 438 gigawatt-heure en 2028 et 263 en 2023. C'est-à-dire que nous veillerons, en tant que Collectivité régionale à ce que l'on atteigne ces objectifs, à ce qu'on évalue la démarche pour atteindre les objectifs.

Le 2ème point important, c'est la fin de l'utilisation du charbon. Alors, certes nous nous situons dans un cadre national et international – c'est-à-dire que nous aussi, nous devons faire notre part de diminution d'émission des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en particulier du CO2. Et donc, c'est l'objectif quand on parle d'utiliser les énergies renouvelables, contrôlées au niveau des centrales du Gol, de Saint-André et du Port. C'est cet objectif, c'est de décarboner au moins partiellement et en grande partie, c'est central.

Alors, on peut avoir des discussions sur le sens de la décarbonation. Globalement quand même, si on travaille sérieusement, comme l'a précisé un certain collègue, je

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

pense que nos industriels sont sérieux et respectent les réglementations européennes, les directives européennes avec des forêts parfaitement contrôlées, on doit atteindre ces objectifs de décarbonation.

Mais le plus important pour nous en tant qu'élus régionaux, c'est de dire que cette puissance thermique, elle n'augmentera pas jusqu'en 2028. Toute augmentation de la production d'énergie électrique sera réalisée, en termes de puissance en tout cas, et puis on le verra dans les chiffres au niveau de l'énergie sur la base de l'introduction des énergies renouvelables locales dans le mix énergétique. Et sur ces énergies renouvelables locales l'immense défi que l'on doit réaliser aujourd'hui en moins de 6/7 ans, c'est de doubler – de faire 2 fois et demi la puissance installée de photovoltaïque à La Réunion. Et ça, c'est un point majeur qui a été décisif dans le fait de dire OK. On ne casse pas tout ; on prend le meilleur, on avance et on va infléchir en 2023 dans le cadre de la révision de la PPE en écoutant tout le monde, en écoutant les critiques. Moi, j'écoute les critiques et on fera en sorte d'intégrer, d'améliorer le processus pour que – je le dis en toute sincérité à notre Président du CESER – nous, majorité, nous sommes particulièrement attachés à ce mémorandum de l'ancrage territorial et dans le domaine de l'énergie, nous ferons en sorte qu'effectivement nous puissions infléchir sur une pente beaucoup plus énergique, la route vers l'autonomie énergétique.

L'autre élément important qui est inscrit dans le projet de décret au niveau de l'énergie, c'est que toute production d'énergie renouvelable locale sera prioritaire dans le mix énergétique. Elle est prioritaire devant les centrales thermiques – dès lors qu'on installe de l'énergie renouvelable locale, elle est prioritaire – EDF doit le prendre en priorité sur le réseau électrique.

Donc, j'ai envie de dire, c'est à nous de jouer en tant qu'élus régionaux. C'est à nous de prendre conscience de nos responsabilités. C'est une vraie – c'est un vrai projet à la fois écologique – un projet industriel aussi pour La Réunion – un projet pour l'emploi à partir du moment, ou effectivement, nous nous y engageons pleinement.

On peut passer à la diapositive suivante. Donc, ici avec ces tableaux, on exprime un peu de manière différente, l'éclairage sur l'introduction du mix énergétique et en

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

particulier sur la part des énergies renouvelables locales et on montre finalement, que la part des ENR dans le mix énergétique, biomasse comprise, c'est-à-dire la bagasse comprise, on doit passer de 19% à 42% en 2023 et en 2028 à 47%.

Et donc, ici il y a un point de détail et nous avons inscrit dans notre projet de mandature un élément qui répond à ce détail. Sur cette part d'introduction massive d'énergie photovoltaïque, il y a plusieurs options possibles. Et j'ai indiqué à tous les acteurs que j'ai rencontrés, que l'option préférée, soutenue par la Collectivité régionale, sera le Plan Solaire Régional qui consiste à dire que nous voulons un toit solaire pour chaque Réunionnais.

Donc, il s'agit d'abord, avant de le traduire en fait d'une question d'état d'esprit – vous savez, je vais revenir en arrière. Il y a 180 000 chauffe-eaux solaires sur les toits réunionnais aujourd'hui. Nous en sommes très fiers. Nous sommes une, si ce n'est la première région française à avoir autant d'énergie thermique d'eau chaude sanitaire effectuée à l'aide de chauffe-eau solaire. Notre volonté, la volonté de la Présidente, c'est de dire que demain nous voulons 180 000 dispositifs photovoltaïques sur le toit des Réunionnais à un horizon. Et c'est ça l'objectif. C'est ça l'objectif du Plan Solaire Régional. De se donner cette ligne, qui est notre ligne rouge. Et c'est parce que nous aurons réussi cette première action et de dire nous voulons des toits solaires pour les Réunionnais que alors nous aurons une certaine crédibilité de dire qu'effectivement, nous nous dirigeons vers l'autonomie énergétique.

Moi, j'apprends en marchant et une marche après l'autre, il faut les réussir. Et la première marche et le premier défi à relever dans cette Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, c'est de dire que sur les 300 mégawatts de PV que nous devons installer, effectivement, massivement nous devons introduire des toits solaires pour les Réunionnais. Et j'insiste si vous le permettez – je sais que je suis un peu long ; et on me demande de raccourcir – mais je ne peux pas faire l'impasse sur un point.

Nous avons demandé, je ne veux pas m'approprier la démarche, mais nous avons demandé aux acteurs de penser à la solidarité énergétique et à la question de la précarité énergétique. C'est-à-dire, au-delà des dispositifs pour une maison

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

classique qui correspond à 3 ou 5 kilowatts de puissance installée ; nous avons demandé d'étudier des dispositifs permettant simplement de pouvoir effacer des factures énergétiques avec des installations de petites puissances pour des habitations, pour des citoyens qui se trouvent en situation de précarité énergétique. Cette démarche aussi a été engagée. Nous voulons une démarche sociale.

Pour terminer, au-delà de tous les chiffres que nous avons présentés, c'est qu'il y a ce Plan Solaire Régional et qui est majeur. Et nous pensons aussi qu'il faut à tout prix, dans le cadre de la révision de la PPE mais tout aussi dire à l'ensemble des acteurs que nous ne pouvons pas nous satisfaire du plan biomasse existant. Ce plan biomasse, il faut le réviser. Il faut le réviser et vraiment le maximiser, l'utilisation de la biomasse locale pour augmenter la part de l'énergie de biomasse locale à La Réunion et sans conflit d'usage ni avec les plantations de canne à sucre pour produire du sucre. Mais nous devons analyser – il y a des potentiels et ce sont les industriels même qui disent qu'il y a des potentiels. Donc, nous devons chaque pourcent de biomasse grappillé ; nous le prenons parce que ça fait partie du développement durable et de la volonté de faire de l'énergie électrique.

Je répondrai à **Monsieur VERGOZ** sur les véhicules électriques ; j'ai été parfaitement rassuré par l'opérateur d'État qui dit qu'aujourd'hui nous pouvons absorber sur le réseau électrique local, 140 000 véhicules électriques à partir du moment où effectivement, la charge est contrôlée.

Donc, il y a des possibilités de développement. Il y a d'autres soucis – je ne vous cache pas. En transparence, nous avons le souci de la gestion des batteries électriques aujourd'hui qui n'est pas réglé. C'est clair. On ne va pas se mentir sur ces questions-là. C'est un problème environnemental sérieux, comme vous l'avez dit. Et avec mon collègue **Fabrice HOARAU**, on s'attaque à cette question de la gestion durable des batteries lithium-ion.

En attendant, ce qu'on appelle de notre vœu, la voiture électrique hydrogène – parce que dans un plan à un horizon de 15/20 ans, les modèles économiques montrent qu'il y a des possibilités de faire de l'éolien offshore massivement, éventuellement pour produire de l'hydrogène par électrolyse. Et là, c'est une projection globale.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

C'est la raison pour laquelle, si vous voulez, que dans cette PPE, il y a aussi des expérimentations, il y a aussi des explorations qui sont maintenues aussi bien sur l'hydrogène, aussi bien sur la géothermie, aussi bien sur l'éolien offshore et sur les SWAC. Mais j'ai demandé et j'ai insisté auprès de l'ensemble des acteurs il n'est pas question pour nous de s'engager sur des recherches hasardeuses ou des recherches trop fondamentales ; nous voulons des technologies matures.

L'éolien offshore est en train de devenir mature au niveau international et en particulier dans les mers d'Asie. Le SWAC, il y a des technologies matures qui sont installées en Polynésie française. L'hydrogène, aujourd'hui il y a un plan hydrogène européen et français ; il y a des technologies matures. Dans la biomasse, il y a des technologies matures. Nous voulons engager La Réunion sur l'autonomie énergétique mais sur la base des technologies matures.

À côté de cela, il y a aussi des questions d'impact environnemental. Effectivement, dans cette PPE, ce qu'on peut démontrer c'est que, en allant vers l'autonomie énergétique, en réalisant même les premières opérations de cette PPE, nous allons quand même diminuer considérablement l'impact environnemental de l'utilisation du fioul en particulier et nous avons exprimé notre volonté de développer ce Plan Solaire Régional pour créer des emplois pérennes à La Réunion dans le domaine de l'énergie solaire, avec les entreprises. Et nous les avons consultées, que ça soit de l'installation, de la production et de la maintenance sur le système photovoltaïque, en liaison avec ma collègue **Maya CESARI**.

Pour terminer, c'est connecté dans le projet de mandature, il faut aussi penser à tout ce qui est la formation professionnelle. Donc, en liaison avec Maya CESARI sur le pôle d'innovation, on doit mettre en place un pôle d'innovation dans le domaine de l'énergie, de l'énergie intelligente ; en liaison avec ma collègue **Karine NABENESA** dans ce pôle de l'innovation, nous devons installer non pas de grandes formations mais nous devons installer l'AFPAR. Nous devons installer des formations qui nous permettent effectivement de créer de l'emploi pour des citoyens qui parfois se trouvent en difficulté mais qui peuvent devenir des acteurs importants pour notre autonomie énergétique demain. Voilà, je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Nous pouvons maintenant engager le débat s'il y a des Conseillers régionaux qui veulent prendre la parole. Autrement, je vais vous prier de bien vouloir prendre acte du rapport de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Schéma Biomasse 2019-2028.

Je vous invite – merci infiniment pour cette belle présentation. Je vous invite à présent à examiner le rapport suivant qui a trait au Budget de la Région 2021 – Titre de recettes – admissions en non-valeur.

Non, il n'y a pas de vote sur la PPE. Il n'y a pas de vote. Il faut prendre acte.

Budget – Titre de recettes – admissions en non-valeur Provisions. Il y a quelque chose à dire Monsieur AUBRY ?

Monsieur AUBRY :

Juste pour vous dire qu'il faut approuver la PPE et le SRB pour la transmission à l'état ainsi que les déclarations environnementales, c'est ce qui est à l'écran. Voilà.

Madame Huguette BELLO :

Alors, puisqu'on ne doit pas prendre acte mais voter, votons. Contre ? Abstention ? Voilà un dossier bien mené qui est adopté.

Et nous venons au rapport suivant – Budget de la Région 2021 et avant d'ouvrir le débat, je donne la parole à **Wilfrid BERTILE** pour nous donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Merci Madame la Présidente. Il s'agit d'un dossier qui vient souvent. C'est des admissions en non-valeur. Donc, les élus ont l'habitude de ce genre d'opération. La Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales donne un avis favorable sur la proposition du rapport.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Débat. Pas de débat. Vote. Contre ? Abstention ? Dossier adopté. Nous allons maintenant passer à l'examen du rapport suivant. Régularisation des comptes de tiers et je donne toujours la parole à **Wilfrid BERTILE** pour donner l'avis de la Commission.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Même avis, Madame la Présidente. La Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales donne un avis favorable aux propositions du rapport. C'est aussi un exercice qui se fait couramment dans les Collectivités.

Madame Huguette BELLO :

Bien merci. Débat. Qui souhaite prendre la parole ? Je vote, on fait voter ? Contre ? Abstention ? Dossier adopté.

Le dernier rapport, c'est la délégation accordée au premier et deuxième vice-présidents pour signer les actes administratifs d'achat, de vente ou d'échange de biens immobiliers au nom de la Région Réunion. **Wilfrid BERTILE** a la parole.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

La Commission a émis un avis favorable sur la proposition d'accorder une délégation générale aux 1er et 2ème vice-présidents aux fins de signature de tous les actes passés en la forme administrative.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0013-DE

Madame Huguette BELLO :

Débat. Pas de débat. Vote. Contre ? Abstention ? Dossier adopté.

Nous avons donc épuisé l'Ordre du Jour. Je vous donne rendez-vous le 16 mars prochain pour une Assemblée plénière consacrée notamment au vote du Budget 2022. Je vous remercie infiniment d'avoir participé activement à ce débat. Mes remerciements vont également aux services qui ont veillé tard pour préparer tous ces dossiers et qui ont veillé également au bon déroulement de cette séance. Merci à vous. Je déclare la séance levée. Merci.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2022_0014

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 28 juin 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 6

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
RAMAYE AMANDINE
RATENON JEAN HUGUES
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-HONG RÉGINE

Absents :
MAILLOT FRÉDÉRIC
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
HOARAU DENISE
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGSG / N°112376
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 MARS 2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

REGION REUNION

Séance du 28 juin 2022
Délibération N°DAP2022_0014
Rapport /DGSG / N°112376

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 MARS 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGSG / 112376 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 18 mars 2022, ci-joint.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 07/07/2022
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 18 mars 2022 à 9h00 sous la présidence de Madame Huguette BELLO – La Présidente du Conseil Régional

Madame Huguette BELLO :

Chers collègues, bonjour. Ainsi que l'usage l'exige, je déclare ouverte cette session du Conseil Régional et je demande au plus jeune d'entre nous, d'entre les élus, à **Patrice BOULEVART** de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Très bien. Bonjour à tous.

ABMON-ÉLIZÉON Liliane	**Présente**
AHO-NIENNE Sandrine	**Procuration à Mme Denise HOARAU**
ANNETTE Christian	**Présent**
BADAT Rafick	**Présent**
BAREIGTS Ericka	**Présente**
BELLO Huguette	**Présente**
BERTILE Wilfrid	**Présent**
BOULEVART Patrice	**Présent**
CESARI Maya	**Présente**
CHABRIAT Jean-Pierre	**Présent**
CHANE-HONG Régine	**Présente**
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	**Présente**
CHANE-TO Marie-Lise	**Présente**
CORBIÈRE Evelyne	**Procuration à Mme Lorraine NATIVEL**
COSTES Yolaine	**Présente**
GIRONCEL DAMOUR Nadine	**Présente**
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	**Présente**
HOARAU Denise	**Présente**
HOARAU Fabrice	**Présent**
HOARAU Jacquet	**Présent**
LAGOURGUE Jean-Louis	**Procuration à Mme CHANE-TO**
LEBRETON Laëtitia	**Procuration à Mme Huguette BELLO**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

LEBRETON Patrick	**Présent**
LOCAME VAISSETTE Patricia	**Procuration à Mme Yolaine COSTES**
MAILLOT Frédéric	**Présent**
MARATCHIA Jean-Bernard	**Présent**
MOREL Jean-Jacques	**Procuration à M. Michel VERGOZ**
NABÉNÉSA Karine	**Présente**
NATIVEL Lorraine	**Présente**
NIRLO Richard	**Présent**
OMARJEE Normane	**Présent**
PAYET Johnny	**Présent**
PICARDO Bernard	**Présent**
PLANTE Pascal	**Présent**
POINY-TOPLAN Stéphanie	**Présente**
PROFIL Patricia	**Présente**
RAMASSAMY Nadia	**Absente**
RAMAYE Amandine	**Présente**
RAMIN Sabrina	**Présente**
RATENON Jean-Hugues	**Procuration à Mme POINY-TOPLAN**
SIHOU Mickaël	**Présent**
SITOUZE Céline	**Présente**
TECHER Jacques	**Présent**
VERGOZ Michel	**Présent**
VIENNE Axel	**Présent**

<u>Madame Huguette BELLO :</u>

Merci à vous. Je constate donc que le quorum est atteint et que, par conséquent, notre Assemblée peut valablement délibérer. Je remercie l'ensemble de nos collègues pour leur présence à cette Assemblée plénière. C'est le signe de l'intérêt que chacun porte au bon fonctionnement de notre Collectivité et aux dossiers prévus à l'ordre du Jour et également à tout l'intérêt que l'on porte pour cette terre de La Réunion qui a tellement besoin que l'on s'occupe d'elle.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Au préalable, je voudrais vous remercier de votre compréhension concernant le report de cette séance qui était initialement prévue le 16 mars. Cette date du 16 mars prendre, en effet, une place dans l'histoire de notre Collectivité et de La Réunion avec la signature à Matignon du protocole d'accord relatif à l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral, vous le savez. C'est, en effet, un acte historique qui a été accompli au regard de la nature, de la portée et du contenu de ce protocole que nous vous avons distribué.

Par délibération de l'Assemblée plénière en date du 27 octobre 2021, vous m'aviez donné mandat pour négocier avec l'État sa participation financière pour l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral. Alors que, vous le savez, la totalité des subventions de l'État a été consommée pour la seule réalisation – la réalisation du seul premier tronçon – l'engagement de l'État de financer à parité avec la Région le surcoût correspondant au dernier tronçon de la Nouvelle Route du Littoral, vous le savez, était vraiment loin d'être acquis.

C'est désormais une décision actée dans le protocole que vous avez sous les yeux et qui représente une contribution de 420 millions d'euros. Alors que le chantier de la Nouvelle Route du Littoral est à l'arrêt depuis 2 ans – depuis 2019, plus de 2 ans, l'accord de l'État pour financer à hauteur de 50% la solution du viaduc permet enfin de garantir l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral. Le Premier Ministre, vous le savez, a tenu à saluer ce choix – un choix courageux, a-t-il déclaré.

Compte tenu des difficultés récurrentes et avérées d'approvisionnement en matériaux pour toutes solutions en digue et les aléas importants et lourds de conséquences qui en découlent en termes de procédure, de délai et des coûts, le choix du viaduc est celui de la raison. Le choix du viaduc est celui de la sagesse. C'est le choix d'une solution maîtrisée, d'une solution sécurisée permettant de garantir l'achèvement du chantier. Lorsqu'il y a eu BATSIRAI, vous auriez dû voir les vagues déferler sur l'ancienne route. Nous avons vu aussi l'éboulement. Et donc, mettre à l'abri de la falaise et de la houle, le meilleur moyen c'est vraiment le viaduc.

Et force est de constater que si le premier viaduc a pu être terminé, le chantier de la digue, vous le savez, est toujours à l'arrêt. L'expérience du chantier de la Nouvelle

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Route du Littoral commencé en 2014, fait clairement apparaître l'échec de la solution digue. À noter que la digue de 3,6 kilomètres entre Saint-Denis et le premier viaduc a coûté, au kilomètre, plus cher que le viaduc contrairement à ce qui se dit dehors du fait notamment de l'inflation du coût des matériaux.

Nous pouvons raisonnablement envisager avec le second viaduc la livraison définitive de la Nouvelle Route du Littoral avant la fin de la présente décennie. Et nous espérons pouvoir ouvrir le premier viaduc à la circulation au second semestre 2022 après l'achèvement des travaux de réparation des accropodes.

Ce protocole Matignon 3 est une excellente nouvelle pour notre Collectivité. C'est une excellente nouvelle pour La Réunion. Et nous devons apprécier cela vraiment à sa juste valeur. Il est bien évident que sans cette contribution, notre Collectivité aurait été dans l'impossibilité de supporter seule le coût de l'achèvement de la NRL. Nous aurons, bien entendu, des efforts à consentir pour boucler sur nos fonds propres le financement.

Dans cette perspective, nous avons également obtenu l'inscription dans le protocole l'accès de prêt à taux dédié sur fonds d'épargne à hauteur maximale de 213 millions d'euros. Ce protocole engage désormais l'État, engage la Région. J'ai demandé aux services – vous l'avez eu ou pas, le protocole ? – Né *na ? na point ? la gagné ?* Nous aurons, bien entendu, lors des prochaines séances à examiner et à prendre des décisions pour sa mise en œuvre.

Un mot concernant les transporteurs. Nous avons eu, vous le savez, une réunion avec l'ensemble des organisations représentatives des transporteurs le 28 février dernier en présence du Préfet en salle Pavageau. Le choix de la solution du viaduc leur a été clairement annoncé. Les positions exprimées ont été très variées ; la grande majorité prenant acte de cette décision. Ça, il faut que vous le sachiez ; ce ne sont pas ceux qui font beaucoup de bruit qui ont, là-dedans, plus raison. Vous savez, moi, je dois dire – dans un certain nombre de pays, ces groupes de pression sur les politiques existent. Et vous connaissez leur appellation. Et donc, nous on ne veut pas se laisser dominer par cela.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

S'agissant des problématiques soulevées concernant ce secteur professionnel et qui ne se réduisent pas à la NRL, le Préfet a proposé la mise en place d'une conférence logistique opérationnelle. La première réunion de cette instance est en cours de programmation - probablement la semaine prochaine. Personne ici à La Réunion n'imagine que pour construire un viaduc, on n'aura pas besoin de transporteurs. Et donc, il y a aussi là-dedans tous les petits transporteurs qu'il ne faut pas oublier ; qu'il ne faut vraiment pas négliger. Parce qu'ils ont bu la tasse. Ce que vous devriez savoir aussi, c'est que les transporteurs ont empoché 100 millions d'euros dans cette affaire. Et donc, ça vous devez le savoir.

Aussi importante que soit la Nouvelle Route du Littoral, ce dossier ne saurait également occulter les autres priorités de la mandature. Nous aurons tout à l'heure, lors de l'examen du budget primitif, l'occasion de mesurer les efforts que nous engageons dans tous les secteurs relevant de notre compétence pour mettre en œuvre notre projet de mandature. Et je pense que vous avez bien pris connaissance de ces rapports sectoriels qui sont vraiment une mine de travail pour chacune et chacun d'entre nous et pour la Collectivité et tout cela en faveur de La Réunion.

L'une de nos grandes priorités, vous le savez, c'est le développement humain et la formation. Sur ce plan, nous avons mis à profit notre déplacement à Paris pour procéder en présence de la Haut-Commissaire aux compétences, Carine SEILER, à la signature avec l'État pour les années 2022 et 2023, le Plan d'Investissement dans les compétences communément appelé le PACTE.

Malheureusement, au cours du mandat précédent, les jeunes Réunionnais, la formation a été négligée et nous avons perdu malheureusement 100 millions. Cet accord permet à La Région de reprendre son rôle de chef de file en matière de formation professionnelle et de bénéficier d'importants crédits d'État afin de mettre en place notre politique d'insertion des Réunionnais, les plus éloignés de l'emploi, une politique qui se veut désormais ambitieuse. Il n'est quand même pas normal que sur 332 500 personnes qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, vous avez là-dedans 47% de mineurs. Ce sont des humains. Qu'on a 42 000 décrocheurs ici à La Réunion. Ce sont des humains. Ce sont des personnes qui doivent être insérées, formées pour produire l'avenir dans ce pays.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

L'ancienne majorité s'était retirée du PACTE. Je vous le disais tout à l'heure - notre mandature a souhaité reprendre place, reprendre sa place - comme d'ailleurs l'ensemble des autres Régions dans la grande famille du PACTE, dans une démarche partenariale et un cadre contractuel avec l'État. C'est pour nous une évidence car aucun moyen ne doit être sacrifié lorsqu'il s'agit de la formation des jeunes Réunionnais, de nos jeunes.

Dans le cadre de ce nouvel accord, sous réserve de l'engagement de la Région d'investir 24 millions d'euros annuel de formation professionnelle, l'État s'engage à verser à la Collectivité une enveloppe de 66 millions d'euros de crédits supplémentaires couvrant les 2 années 2022 et 2023. Ce sont donc entre les fonds propres de la Région et les crédits compensés par l'État, 104 millions d'euros qui pourront être investis dans la formation ces 2 prochaines années. Dans la ligne droite de notre projet de mandature, nous investissons massivement dans le développement humain. Par la signature de cet avenant au PACTE, la Région Réunion repart sur le bon pied en matière de formation professionnelle. C'est un véritable saut qualitatif que nous devons accomplir pour réussir la mise en œuvre de ce PACTE. C'est une chance pour La Réunion. C'est une chance pour notre Collectivité. C'est une chance pour nos jeunes. C'est une chance pour notre territoire, une chance pour tous les Réunionnais qui pourront en bénéficier.

Telles sont les principales informations que je voulais partager avec vous à l'ouverture de cette séance. Mesdames, Messieurs, nous avons reçu également deux motions qui ont été déposées à l'ouverture de cette séance ; je demande à leurs auteurs ou à un représentant du groupe de nous en donner lecture.

La première motion est la motion relative au nouveau dispositif de Continuité territoriale. Qui nous la lit ? **Madame COSTES.**

Madame Yolaine COSTES :
Merci Madame la Présidente, bonjour à tous.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

- Considérant que bien qu'étant une compétence de l'État, les mesures d'aide à la Continuité territoriale mises en œuvre par l'État français pour les citoyens de l'île de La Réunion située à 10 000 kilomètres et 11 heures de vol de la métropole sont insuffisantes ;
- Considérant que l'ouverture au monde, le maintien du pouvoir d'achat des familles réunionnaises et la réduction des inégalités concernent pleinement la région Réunion ;
- Considérant que le dispositif de Continuité territoriale, porté par la Région Réunion de 2010 à juin 2021, permettant un voyage annuel s'inscrivait dans cette démarche ;
- Considérant que les Réunionnaises et les Réunionnais se sont appropriés ce dispositif car il correspondrait à un réel besoin comme le prouve l'émission de plus d'un million de bons de continuité territoriale durant cette période,

les élus du Groupe Objectif RéUnion

- regrettent la diminution de la fréquence de l'aide qui passe d'une fois tous les ans à une fois tous les 3 ans pour l'ensemble des Réunionnais et la diminution du montant de l'aide allouée aux citoyens des classes moyennes ;
- Demandent que l'ambition de la Région Réunion reste de permettre à l'ensemble des Réunionnais de circuler au moins une fois par an dans le sens Métropole – Réunion ou Réunion – Métropole à un prix du billet soutenable pour les ménages ;
- Insistent sur la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des foyers Réunionnais par l'allocation d'aides dans le cadre des déplacements aériens entre La Réunion et la Métropole, qu'elle soit allouée par l'État ou à défaut par la Région Réunion.

Madame Huguette BELLO :

Cette motion sera transmise pour instruction et avis aux Commissions concernées. Il y a la deuxième motion de soutien au peuple Ukrainien. Qui la lit ?

Monsieur VERGOZ :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

C'est moi Madame.

Madame Huguette BELLO :

Monsieur VERGOZ.

Monsieur Michel VERGOZ :

- Considérant que depuis le 23 février 2022, les forces armées russes ont envahi le territoire ukrainien en violation du droit international et de la souveraineté territoriale de l'Ukraine ;
- Considérant que cette agression est la plus grave en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale ;
- Considérant le droit du peuple ukrainien à vivre en paix dans un pays démocratique, prospère et souverain ;
- Considérant qu'il est indispensable de trouver un dénouement par les voies diplomatiques dans le respect du droit international ;
- Considérant que le nombre de personnes ayant fui la guerre depuis l'invasion du pays par l'armée russe a atteint les 3 millions selon l'Organisation Internationale pour les migrations et que parmi eux, on compte plus de 1,4 million d'enfants selon l'UNICEF ;
- Considérant que le Commissaire européen à l'aide humanitaire estime à plus de 7 millions le nombre de réfugiés qui pourraient être déplacés ;
- Considérant que la Croix Rouge qui a renforcé sa présence en Ukraine et dans les pays frontaliers lancent un appel aux dons pour aider les réfugiés qui quittent l'Ukraine en leur fournissant un abri, des biens de première nécessité ainsi que des fournitures médicales,

les élus du Groupe Objectif RéUnion réunis en Assemblée plénière ce jour

- Condamnent fermement l'agression russe en Ukraine ;
- Expriment leur solidarité et leur soutien au peuple ukrainien et
- Demandent que la Région verse une subvention exceptionnelle en faveur des réfugiés ukrainiens.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Alors on a mis, Madame la Présidente, à la Croix Rouge mais l'actualité a bougé depuis – le ministère des Affaires Étrangères nous a envoyé aux Collectivités, entre autres, aux Mairies, un canal sécurisé pour alimenter les aides en direction de l'Ukraine. Ce canal c'est le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités. Et donc on amenderait ce texte en laissant la Croix Rouge mais en disant en faveur des réfugiés ukrainiens par le biais du FACECO – c'est le fameux Fonds d'Action Extérieure des Collectivités mis en place par le ministère des Affaires Étrangères ou par tout autre canal sécurisé, bien évidemment la Croix Rouge. Voilà pour la précision. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Cette motion, comme l'autre motion, sera transmise pour débat, instruction et avis aux Commissions concernées. Merci infiniment.

Notre Ordre du Jour d'Assemblée comporte les points suivants dont je vous donne lecture.

- Un rapport d'information relatif à l'état des indemnités des élus 2020 ;
- Le projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice.

Sans plus attendre, nous allons démarrer cette séance par le premier point – le Rapport d'information à l'état des indemnités des élus au titre de l'année 2020.

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique a adopté des mesures visant à valoriser et encourager l'engagement dans la vie politique locale. À ce titre, l'article 93 précise notamment que chaque année, les Régions établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Régional au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein du Syndicat Mixte, des Sociétés Publiques Locales ou encore Sociétés d'Économie Mixte Locale.

Cet état, de façon nominative, présentant l'ensemble de indemnités doit être communiqué chaque année aux Conseillers régionaux en préalable à l'examen du budget de la Région. Ce rapport d'information n'appelle pas de débat ni de vote, je

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

vous propose d'en prendre acte. Et nous allons donc passer à l'examen du rapport relatif au projet du Budget Primitif de la Région pour 2022.

Ce Budget Primitif est la traduction budgétaire de notre projet de mandature et il s'articule naturellement autour des 3 axes du développement humain, du développement économique et de la transition écologique. Il est marqué par une double préoccupation : replacer la Région dans une trajectoire financière saine et opérer des choix permettant de financer notre projet de mandature.

Je tiens à souligner, pour une vision globale et complète, que ce Budget Primitif s'articule avec celui du FEDER et du POCTE. Je passe la parole à notre premier Vice-Président, **Patrick LEBRETON** pour une présentation des grandes lignes de ce Budget Primitif 2022. Merci à vous, **Monsieur LEBRETON**.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Madame la Présidente, merci. Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents des Conseils Consultatifs, Mesdames, Messieurs les journalistes, mes chers collègues élus, nous ouvrons, ce matin avec l'examen et le vote du Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2022, un nouveau livre de comptes. C-O-M-P-T-E-S, vous avez bien compris.

Ce livre trace nos engagements pris devant les Réunionnaises et les Réunionnais en juin 2021 lors de notre élection et notre vision pour l'avenir de La Réunion. Son écriture a débuté il y a de cela 8 mois lorsque notre majorité a pris connaissance des chiffres et des résultats du Compte Administratif 2020.

Une analyse financière rétrospective et prospective menée durant les mois qui ont suivi a abouti à la nécessité d'un changement d'orientation dans la stratégie financière de notre Collectivité. La politique du tout emprunt avait atteint ses limites. Il vous a fallu dès lors, Madame la Présidente, pour soulager les Réunionnaises et les Réunionnais du poids de cette dette cumulée ces 10 dernières années, prendre des décisions courageuses qui relevaient moins d'une inflexion que d'un changement radical de stratégie.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Le chemin que vous avez montré, la ligne de conduite que vous avez définie, Madame la Présidente, ne sont pas sans difficultés. Loin des facilités, des tentations, elle commande les efforts à réaliser pour redresser nos finances régionales. Épargne brute, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, la culture de la recette sont le socle de vos décisions courageuses, les arcs boutants de notre nouvelle gestion financière.

Le Budget Primitif 2022, premier budget de notre mandature, traduit à lui seul pleinement cette nouvelle orientation, ces nouveaux principes de gestion posés sur les Orientations Budgétaires – cette nouvelle gestion financière que nous avons appelée de tous nos vœux.

Votre budget, Madame la Présidente, fait appel tout d'abord à la sincérité. Il intègre ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes devant donner lieu à une exécution en 2022. Votre budget marque une maîtrise contenue de l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,3% hors PACTE, qui s'accompagnent d'une optimisation des recettes et notamment des subventions européennes. La preuve que l'on s'est engagé dans un cercle vertueux, c'est que nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses. Ainsi, l'augmentation des recettes de fonctionnement égale +8,4%. Avec 141 millions d'euros, votre budget fait de l'épargne brute une véritable ressource de financement qui permettra la mise en oeuvre d'un plan d'investissement ambitieux au service du développement du territoire.

Votre budget – votre premier budget, Madame la Présidente, restaure la confiance avec nos partenaires en ramenant la capacité de désendettement de notre Collectivité à 9,3 années proche de la norme nationale. Votre budget contient, pour la première fois depuis 2014, une diminution de l'encours d'emprunt.

Votre budget enfin, Madame la Présidente, donne une priorité aux grands équipements structurants et à l'investissement humain. La Région Réunion, comme le montre le PACTE que vous avez signé avec l'État en ce mercredi 16 mars 2022, réinvestit le champ de la formation professionnelle pour développer les compétences des Réunionnaises et des Réunionnais et enrichir ainsi le capital humain. Dans les

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

grandes masses, le budget consolidé, c'est-à-dire le budget principal et ses budgets annexes, s'élèvent à 900 millions d'euros.

Le Budget Principal 2022 – **Wilfrid BERTILE**, le Président de la Commission des Affaires Générales et des Finances, va l'annoncer tout à l'heure – établit une marque à 863 millions d'euros, hors dettes, d'un montant colossal de 86 millions d'euros ; ce Budget Primitif 2022 fait le triple 7. En effet, il irrigue avec ses 777 millions d'euros toutes nos compétences régionales.

Il finance les 3 axes de notre mandature que sont :

1) Le développement humain et solidaire de la société réunionnaise pour 252 millions d'euros ;
2) Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et de l'innovation pour 62 millions d'euros ; 55 millions hors dispositif COVID ;
3) Le développement durable et la transition écologique pour 267 millions d'euros ; 210 millions d'euros hors NRL, soit une augmentation de 75 millions hors NRL et des dépenses liées au COVID par rapport au Compte Administratif 2021 qui devrait être voté bientôt.

Dans le domaine du développement économique, ne nous méprenons pas. Le Budget consolidé comprend à la fois les ressources du Budget Principal soit les 62 millions d'euros énumérés et soulignés auparavant et les fonds européens.

La Région entend ainsi pleinement utiliser l'effet levier des fonds européens pour porter son intervention globale dans le domaine économique à un montant de 146 millions d'euros en 2022 – c'est-à-dire qu'on fait l'addition des 62 millions d'euros de nos ressources propres et des 84 millions d'euros attendus du FEDER.

Aucun secteur d'intervention n'est mis de côté. Aucune dépense n'est minorée. Aucune recette exagérée. Notre budget 2022 porte une ambition collective au service des Réunionnaises et des Réunionnais.

Je voudrais, Madame la Présidente, mes chers collègues, m'arrêter maintenant sur un point capital, central de notre gestion financière. Il s'agit de la dette. Cette dette

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

qui n'a cessé d'augmenter depuis 2010 passant de 369 millions d'euros en 2010 à 1 milliard 317 millions d'euros au BP 2021. Cette dette, nous nous devons de la rembourser. Nous nous devons d'honorer les engagements financiers pris par la Région Réunion.

2021, 2022, 2023, 2024 – 4 années où l'annuité de cette dette connaît son plus haut pic avec plus de 80 millions d'euros.

La non prise en compte de cette réalité, de cette contrainte forte qui pèse sur la mise en œuvre de nos politiques budgétaires et publiques régionales, nationales et européennes si aucun changement radical n'avait été opéré dans la stratégie de financement de nos investissements, aurait été de nature à compromettre durablement le rôle clé de la Région Réunion en matière d'investissement ; c'est ainsi que pour 2022 le plan de financement des investissements fait appel davantage à l'épargne et aux subventions plutôt qu'à l'emprunt ; aurait été de nature à compromettre la bonne exécution des programmes opérationnelles 2021-2027 ; aurait été de nature à compromettre la démarche partenariale dans laquelle nous nous inscrivons avec l'État.

Oui, ce budget démontre qu'au tout emprunt, une autre voie est possible – celle de faire appel à nos propres capacités. En l'occurrence, pour la Région à faire appel à l'épargne brute. Comme l'énonce la Commission des Finances dans son avis, ce chemin budgétaire est d'une difficulté certaine.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint Secrétaire Général, la direction financière à la tête de laquelle se trouve **Madame FERRÈRE**, s'y sont attelés et ont permis au cours de nombreuses réunions avec l'ensemble des directions, la concrétisation de notre volonté de changement. Je tiens personnellement, ici et maintenant, ce matin et au nom du Conseil Régional à les remercier.

L'épargne brute s'est redressée ainsi que va l'affirmer notre collègue **Wilfrid BERTILE**. Ce redressement, sans augmentation des taux de la fiscalité indirecte, doit s'inscrire dans la durée. Je vous fais part de ma volonté d'aller plus loin, de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

tendre vers un niveau plus élevé encore. Nous sommes de celles et de ceux qui préparons l'avenir. Nous avons devant nous des investissements connus, un chantier à terminer – celui de la NRL, qui mobilisera des budgets importants. Pour autant, la Région entend répondre aux autres besoins d'investissement sur l'ensemble du territoire.

À cet égard, le budget 2022 se caractérise par un niveau d'investissement hors NRL, conséquent, qui contribue à soutenir l'activité économique, en particulier celle des bâtiments et des travaux publics. Nous avons l'ambition, la volonté, de contenir, par un bon niveau d'épargne brute, l'évolution du recours à l'emprunt.

Pour conclure, Madame la Présidente, nous sommes parvenus à cette embellie financière qu'il nous revient de pérenniser. Toutefois, nous ne devons pas oublier les orages qui s'amoncellent dans notre ciel budgétaire : la restructuration d'AIR AUSTRAL et les prêts contentieux de la NRL. En outre, nous ne devons pas perdre de vue le nouveau contexte né de la guerre en Ukraine qui aura des impacts sur notre économie et le pouvoir d'achat des Réunionnais. En dépit de cette nouvelle donne, nous devons garder l'ambition de redonner à nouveau à la Région Réunion une vision à moyen et long terme en mettant l'humain au cœur de notre projet régional. Je vous remercie de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup **Patrick LEBRETON**. Et je n'oublie pas non plus de remercier les Assemblées consultatives, le CESER, le CCEE. Je salue les Présidents et toute l'administration qui travaillent avec vous pour le travail, les avis que vous avez donnés et qui sont, évidemment, pris en considération, aidants. Merci, merci à vous. Je remercie également toute l'administration du Conseil Régional qui travaille chaque jour que Dieu fait.

Et donc, avant d'ouvrir les débats, j'invite les Présidentes et les Présidents des Commissions sectorielles à donner lecture de l'avis des Commissions. Je donne la parole d'abord à **Wilfrid BERTILE,** Président de la Commission Affaires Générales,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Financières, Européennes et Relations internationales. C'est à vous **Monsieur BERTILE**.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Chères et chers collègues, je vais donc vous donner lecture de l'avis de la Commission. La Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations internationales réunie le 10 mars 2022 donne un avis favorable à la majorité sur le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022, aussi bien en ce qui concerne le Budget Principal que les Budgets Annexes et les Budgets autonomes.

L'avis de la Commission est articulé autour de 5 points :

- Le premier point concerne les objectifs du Budget Primitif 2022. Ce Budget Primitif pour l'exercice 2022 est essentiel sur plusieurs points.
  Il est le premier budget de notre nouvelle mandature. Il traduit à lui seul, sur le plan budgétaire, les 3 axes d'intervention présentés lors des premières Orientations Budgétaires de la mandature que sont
  - le développement humain et solidaire de la société réunionnaise,
  - le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation,
  - le développement durable et la transition écologique ainsi que l'avait rappelé tout à l'heure le Premier Vice-Président, **Patrick LEBRETON.**
- Le deuxième point concerne la nouvelle stratégie financière et notamment un focus sur l'épargne brute pour la mise en œuvre des actions pour assurer leur financement pérenne. Le budget opère un changement radical dans la stratégie de financement des investissements.
  Comme l'a dit **Patrick** tout à l'heure, à la stratégie du tout emprunt qui a atteint ses limites, ce budget prend un autre chemin – celui de travailler l'épargne brute pour en faire une véritable ressource de financement des investissements.
  Ce changement radical permet un moindre recours à l'emprunt. Ce chemin budgétaire est d'une difficulté certaine car il nous commande d'agir sur les

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

dépenses de fonctionnement tout en inculquant la culture de la recette aux services. Le redressement des finances régionales est à ce prix.

Pour mémoire, l'épargne brute du Budget Primitif 2021 s'établissait à 122 millions d'euros – l'épargne brute du Budget Primitif 2022 est, elle, d'un montant de 141 millions d'euros, soit 19 millions d'augmentation.

- Le troisième point concerne les grands chiffres du Budget Primitif – son budget total est de 863 millions d'euros.

  Comme tous les budgets, il se subdivise d'abord en une section de fonctionnement, puis une section d'investissement.

  Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 444 millions d'euros, dont 20,5 millions d'euros d'intérêt de la dette. Ces dépenses de fonctionnement voient leur évolution contenue à +1,3% hors PACTE – on en a beaucoup parlé tout à l'heure, notamment dans l'intervention de Madame la Présidente. Les 1,3%, c'est l'accord qui avait été passé par l'État par le passé.

  Les recettes de fonctionnement s'élèvent, quant à elles, à 585 millions d'euros. Elles progressent de 7% hors PACTE.

  Ces chiffres traduisent les efforts réalisés pour atteindre un bon niveau d'épargne brute puisque les recettes augmentent plus vite que les dépenses.

  Pour ce qui concerne la Section d'investissement, dans le contexte de redressement des finances régionales, le Budget Primitif 2022 est marqué par un haut niveau de dépenses d'investissement, 418 millions d'euros contre 380 millions d'euros en 2021.

  Les recettes d'investissement sont d'un montant de 278 millions d'euros. Elles sont en diminution du fait du moindre recours à l'emprunt. Hors cessions et emprunts, ces recettes évoluent fortement, +124,5% du fait d'une meilleure mobilisation des subventions en provenance de l'Europe et de l'État.

- Le point 4 concerne le recours à l'emprunt. Le recours à l'emprunt est de 53 millions d'euros, soit une diminution de 79% par rapport au Budget Primitif de 2021. Pour la première fois, l'encours de la dette diminue. Il est de 1,3 milliard au Budget Primitif 2022 contre 1,4 milliard au Budget Primitif de 2021.

  Cette diminution est due, rappelons-le, à la nouvelle stratégie de financement des investissements axée sur l'épargne brute – on en a parlé tout à l'heure.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

- Le 5ème et dernier point concerne le ratio de désendettement. De plus de 11 années au Budget Primitif de 2021, ce ratio est ramené à 9,3 années au Budget Primitif de 2022 et ceci, grâce au bon niveau d'épargne brute – cette tendance qui nous rapproche, disons, de ce qui est préconisée par l'orthodoxie budgétaire doit être poursuivie dans le temps pour atteindre et passer même en-dessous du chiffre de 9% qui est l'objectif cible.

En conclusion, la Commission constate une embellie financière liée à nos efforts de gestion et à une meilleure mobilisation des subventions de l'Europe et de l'État. Mais cette embellie ne doit pas nous faire oublier, ainsi que l'a dit **Patrick LEBRETON** en conclusion de son intervention, les deux risques financiers qui peuvent venir percuter la mise en œuvre de cette bonne gestion financière, les contentieux liés à la NRL et la situation financière d'AIR AUSTRAL. Nous avons aussi à nous préparer à l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral pour sa portion Grande Chaloupe – La Possession.

Enfin, la Commission rappelle la nécessaire actualisation de la PPI-PPF en lien avec celle de la trajectoire d'équilibre. Voilà Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :
Stéphanie POINY-TOPLAN, Présidente de la Commission Identité, Culture et Sport pour qu'elle donne l'avis de sa commission.

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN :
Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. La Commission Identité, Culture et Sport qui s'est réunie le 11 mars 2022 émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif 2022 relatif au secteur du Sport et au secteur de la Culture et du Patrimoine Culturel. Elle souligne l'augmentation des crédits de 1,3% en fonctionnement et de 38,5% en investissement, évolution qu'elle souhaite accentuer encore en 2023.

J'aimerais rajouter aussi que nous réitérons notre intention de placer la culture au cœur de notre projet et pour cela, nous prévoyons, entre autres, la rénovation des

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

dispositifs et les cadres d'intervention ainsi que d'autres interventions, notamment pour une meilleure couverture du territoire, notamment pour les salles de spectacle et les salles de création, etc… Et nous prévoyons d'exploiter aussi le Domaine du Moka – la Villa de la Région pour permettre aux artistes d'exposer leurs talents – les objectifs ici sont de promouvoir l'innovation, la création de tous les arts et la démocratisation de la culture sous toutes ses formes.

Nous soutenons les artistes, les associations, les compagnies par exemple, mais aussi l'enseignement artistique. Les jeunes Réunionnais ont une place primordiale dans ces projets car c'est l'éducation artistique et culturelle qui commence dès le plus jeune âge. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je vais donner la parole maintenant à **Madame Maya CESARI**. Mais peut-être avant, je vous donne une information, puisque j'entends la musique des klaxons dehors. Pour vous dire que la Conférence Logistique Opérationnelle qui a été proposée par le Préfet de La Réunion lors de la réunion du 18 février, se tiendra à la Chambre de Commerce le mercredi 23 mars – pour que vous le sachiez.

Maintenant, je donne la parole à **Maya CESARI**, Présidente de la Commission Aménagement, Développement durable et transition écologique.

Madame Maya CESARI :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Avis de la Commission Aménagement, Développement durable et transition écologique.

En préambule, comme l'a dit le Premier Vice-Président, la Commission réunie le 8 mars a tenu à faire part de ses inquiétudes concernant l'actualité en Europe liée à la guerre en Ukraine qui aura également un impact majeur sur l'augmentation des coûts de l'énergie, des carburants, des matières premières et de l'alimentation des élevages, notamment.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

En outre, s'agissant de l'axe 3 du projet de mandature intitulé Développement durable et transition écologique par une excellence environnementale, la Commission a souhaité distinguer les politiques publiques concernant des projets routiers classiques de celles relevant véritablement du développement durable en mettant en exergue les objectifs de l'axe 3 sur la décarbonation des énergies et la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Concernant l'aménagement du territoire, le montant des crédits prévus au Budget Primitif 2022 s'élève à 4 538 800 € pour mener la procédure de révision du Schéma d'Aménagement Régional, priorité de notre mandature et pour contribuer à la construction de la ville réunionnaise de demain, au développement des hauts et à l'espace rural réunionnais.

La Commission demande, par ailleurs, d'avoir une approche globale et transversale s'agissant de la réalisation des zones d'aménagement concertées.

Concernant la biodiversité, le montant des crédits prévus au Budget Primitif 2022 s'élève à 903 736 €, incluant la création de l'Agence Régionale de Biodiversité de La Réunion, priorité de notre mandature qui permettra de coordonner les actions et d'asseoir une gouvernance partagée.

Au regard des enjeux que représente la préservation de la biodiversité de La Réunion, la Commission recommande d'accentuer l'effort financier de la Région en complément des autres financements tels que le FEDER, l'Office Français de la Biodiversité et autres.

Concernant la planification des déchets et l'amélioration du cadre de vie, le montant des crédits prévus au Budget Primitif 2022 s'élève à 4 867 625 € pour achever l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dans le cadre d'une démarche partenariale et concertée.

À ce sujet, la Commission souhaite que des actions volontaristes soient mises en place dans la gestion des déchets du BTP. S'agissant du Plan de Gestion du risque d'inondation, la Commission souligne l'urgence à réaliser des projets pour protéger

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

les citoyens et souhaite que les intercommunalités qui ont cette compétence puissent être véritablement accompagnées.

Enfin, la Commission rappelle que la qualité de l'eau est un facteur essentiel pour la santé. Et elle salue les travaux amorcés qui permettent le renouvellement de ces canalisations, la limitation des fuites et améliorent ainsi le rendement des réseaux.

Concernant la transition écologique, le montant des crédits prévus au Budget Primitif 2022 s'élève à 15 115 900 € en augmentation de 30% en lien avec l'augmentation des recettes prévues dans ce secteur. Il s'agira d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan solaire régional en déclinaison des priorités de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie révisée.

L'objectif ambitieux de la Collectivité s'inscrit pleinement dans la trajectoire vers l'autonomie énergétique de notre territoire et vise à avoir un toit solaire pour chaque Réunionnais. En outre, la Commission souligne le déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique – SARE sur l'ensemble du territoire et la poursuite des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Concernant enfin le logement, le montant des crédits prévus au Budget Primitif 2022 s'élève à 7 855 000 € permettant de soutenir des projets d'aménagement du foncier pour la production de logements sociaux et de logements intermédiaires à travers le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain et en impulsant une nouvelle dynamique sur les problématiques d'aménagement avec les partenaires.

La Commission signale également l'élaboration d'un nouveau dispositif pour la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements sociaux dans le cadre d'un partenariat avec les bailleurs en sollicitant les crédits du FEDER sur le PO 2021-2027.

Au final, la Commission émet un avis favorable sur le Budget primitif de l'année 2022 en déclinaison des priorités de la mandature dans les secteurs de l'aménagement,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

de la transition écologique et du logement dont le montant total s'élève à 33 241 061 €. Merci.

Madame Huguette BELLO :

… ça va être un dossier complet, le toit solaire, etc.. ; Président de la Commission du Développement humain, je donne la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT**.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Merci Madame la Présidente. La Commission Développement humain qui s'est réunie le 8 mars 2022 a émis un avis favorable sur le Budget 2022, relatif en particulier aux secteurs Éducation, Formation, Enseignement supérieur, Recherche de l'axe 1 intitulé « Développement humain et solidaire. »

Ce budget se traduit par une enveloppe globale de 149 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 180 millions d'euros en crédits de paiement. Comme vous pouvez le constater, ce budget est en augmentation de 7,5% par rapport à 2021 et il est conforme aux orientations stratégiques de la Collectivité et concrétise les engagements de la Collectivité de porter pour la jeunesse réunionnaise une politique éducative ambitieuse, d'engager une nouvelle dynamique en faveur d'une véritable politique de formation professionnelle innovante et de qualité, et d'instaurer pour le développement de nos territoires une nouvelle structuration de l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Commission peut souligner que, dès ce premier exercice budgétaire de la mandature, ce projet décline les projets emblématiques en faveur de la réussite éducative. Ainsi, en complément des 24 millions d'euros mobilisés pour la construction de nouveaux lycées ou leur réhabilitation, elle propose l'inscription d'une enveloppe de plus de 11 millions d'euros pour la réalisation, dès 2022, de mesures phares de cette mandature, à savoir

- l'instauration de la gratuité des manuels scolaires en faveur de toutes les familles des lycéens,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

- la mise en place des manuels numériques pour les élèves de classes de Seconde ou encore
- la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les lycées, et cela à titre expérimental afin de lutter contre la précarité menstruelle.

Permettez-moi ici de souligner l'engagement de notre Vice-Présidente **Céline SITOUZE** sur ces sujets et une très forte implication qui nous a permis, effectivement, d'aboutir à la proposition de mise en œuvre et la réalisation, dès 2022, de ces actions prioritaires.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Commission se réjouit du choix de la Collectivité de réinvestir dans une nouvelle contractualisation avec l'État pour la mise en œuvre du PACTE réunionnais d'investissement dans les compétences sur la période 2022-2023.

L'engagement de la Région pour le développement des compétences des Réunionnais se traduit ainsi par un budget en augmentation de plus de 12% par rapport au Budget 2021 – soit une enveloppe de crédits de paiement de plus de 97 millions d'euros.

À nouveau, je voudrais associer à cette démarche et à ma lecture, l'implication sans faille de notre collègue Vice-Présidente, **Karine NABÉNÉSA** sur ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, la Commission salue la mise en place d'un budget à hauteur de 11,7 millions d'euros en crédits de paiement, qui démontre l'engagement et toute l'ambition de la Collectivité de s'inscrire dans une nouvelle stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de relever les défis scientifiques, technologiques, sociaux, en faveur de l'innovation, du développement économique, territorial et régional.

Enfin, Madame la Présidente, permettez-moi aussi de remercier l'implication importante de nos services administratifs et techniques pour la préparation de ce budget.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Je donne la parole maintenant à **Fabrice HOARAU**, Président de la Commission Transports, Déplacements et Travaux.

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente. Je vais vous donner donc l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux qui se situe dans l'axe 3 : « le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale. »

La Commission, réunie le 8 mars, émet un avis favorable sur le projet du Budget Primitif de la Région au titre de l'exercice 2022 pour les secteurs Déplacements et Mobilité au service du développement durable dont les propositions issues du débat sur les Orientations Budgétaires sont conformes au projet de la mandature 2021-2028 de la Région Réunion.

En 2022, les principales interventions financières de la Collectivité se traduiront comme suit :

Tout d'abord, pour doter l'île d'infrastructures modernes, un montant d'un peu plus de 56 millions d'euros est inscrit en crédits de paiement au Budget Primitif 2022 afin de permettre la mise en service au plus tôt du tronçon Saint-Denis – Grande Chaloupe, soit 8 kilomètres de la Nouvelle Route du Littoral.

Par ailleurs 16 millions sont inscrits en vue de poursuivre la politique de grands travaux dans le domaine routier et les études liées au Réseau Régional de Transport Guidé.

Sur une politique régionale de mobilité durable en faveur du Transport et des Déplacements ambitieux - en matière de transports, un montant d'un peu plus de 21 millions d'euros est inscrit en crédits de paiement pour le développement de l'intermodalité et les transports en commun afin de promouvoir une alternative au tout automobile.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Par ailleurs, un montant d'un peu plus de 33 millions d'euros est inscrit pour la gestion du réseau interurbain Car Jaune et l'amélioration des gares routières. Il faut aussi maintenir le Réseau Routier Régional à un haut niveau de service.

À ce titre, concernant le secteur routier, un montant d'un peu plus de 101 millions d'euros est inscrit pour la conservation du patrimoine routier ainsi que le développement, la modernisation et la sécurisation du réseau afin de contribuer à l'essor et à l'aménagement du territoire réunionnais, y compris dans ses dimensions patrimoniales et touristiques.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la Commission souligne la forte progression de l'activité en faveur de la commande publique soit plus de 72% hors dépenses pour la Nouvelle Route du Littoral.

Par ailleurs, afin de garantir les objectifs fixés par la Collectivité, la Commission souhaite une maîtrise du déroulement des opérations majeures à travers notamment la fiabilisation des plannings de réalisation. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Fabrice HOARAU**. Je donne la parole à **Lorraine NATIVEL** en remplacement d'**Evelyne CORBIÈRE** pour la Commission Cohésion Sociale et Solidarité.

Madame Lorraine NATIVEL :

Merci Madame la Présidente, bonjour à tous. La Commission Cohésion sociale et Solidarité, réunie en date du 4 mars 2022, émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif 2022, à la fois responsable et solidaire qui est en parfaite cohérence avec les Orientations Budgétaires de la nouvelle mandature adoptées lors de l'Assemblée plénière du 9 février dernier.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Elle souligne avec satisfaction les objectifs poursuivis en matière d'assainissement budgétaire, en particulier avec la maîtrise de l'endettement car le besoin de financement 2022 est inférieur au remboursement de l'annuité de la dette.

Dans le même temps, des engagements forts sont pris en faveur de la jeunesse réunionnaise par la mise en œuvre de moyens supplémentaires tant pour la formation, l'accompagnement et l'épanouissement des étudiants en mobilité que pour leur insertion professionnelle.

S'agissant de la Continuité territoriale, elle se félicite du projet de refonte du dispositif régional qui sera plus juste et soutenable financièrement et s'inscrira dans le cadre d'une politique cohérente et harmonisée avec l'État.

La Commission rappelle que la Collectivité a bien attiré l'attention des services de LADOM sur la nécessité de mettre en place des moyens pour l'accueil et l'accompagnement des usagers étant donné que les démarches se font de façon dématérialisée.

Elle souligne que les services de la Région et de l'État travaillent étroitement sur cette question. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Patrick LEBRETON**, président de la Commission Développement Économique et Innovation.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Merci Madame la Présidente. La Commission Développement Économique et Innovation, réunie le 10 mars, émet un avis favorable sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2022 consacré au Développement économique, à l'internationalisation, à l'innovation et à l'économie bleue.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Ainsi, le budget global consacré est de 28 811 359 € en crédits de paiement sur la section d'investissement, 29 623 094 € en crédits de paiement sur la section de fonctionnement.

Dans le domaine du développement économique, du tourisme et de l'agriculture forte et durable et de l'économie sociale et solidaire, le budget mobilisé est de 18 066 540,35 € en crédits de paiement sur la section d'investissement et 23 982 738,03 € en crédits de paiement sur la section de fonctionnement.

La Commission tient à souligner que l'action économique de la Collectivité régionale s'inscrira en 2022 dans un contexte global marqué par le reflux de la crise sanitaire mais aussi par les effets prévisibles de la guerre en Ukraine sur l'économie régionale et le tourisme.

Au plan local, le contexte est toutefois porteur de nouveaux développements par la révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation – le SRDEII, le lancement de la prochaine programmation des fonds européens ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'octroi de mer en cohérence avec les Orientations de la mandature 2021-2028.

Sur ce plan, la Commission relève que les propositions d'actions inscrites au budget 2022 du secteur Économie, intègrent pleinement les projets de la nouvelle mandature tels que la prise en compte des outils de financement des entreprises, le Fonds Régional d'Investissement et le Fonds Réunionnais d'Investissement stratégique dans la mise en œuvre d'instruments financiers dans le cadre du prochain PO FEDER en cohérence avec les conclusions de l'étude ex-ante ;
2) la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des entreprises pour le montage des dossiers de demandes de subventions ainsi que des prestations à la carte pour les entreprises auprès des experts reconnus ;
3) la mise en place d'un fonds d'aide à la création d'activités ;
4) la relance du secteur touristique vers un tourisme durable, authentique et écoresponsable s'appuyant sur une gouvernance rénovée et partagée du secteur ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

5) la gouvernance du secteur de l'agriculture d'une part, et d'autre part ,le renforcement du partenariat avec les structures agricoles et la filière de l'industrie agroalimentaire pour une plus grande autonomie alimentaire ;
6) Enfin, l'abondement des fonds d'intervention des structures d'accompagnement des entreprises ESS et dans un contexte budgétaire qui demeure contraint, la Commission préconise de favoriser tous les effets de levier possibles, notamment par l'élargissement de l'offre régionale en matière d'ingénierie financière pour soutenir le tissu des entreprises réunionnaises et par une mobilisation accrue et plus efficiente des fonds européens.

Dans le domaine de l'export et l'internationalisation des entreprises, l'action régionale se déclinera en 3 axes :

1- Structurer la coordination des acteurs autour d'une vision et d'une feuille de route partagée ;
2- Améliorer le soutien à l'internationalisation des entreprises ;
3- L'attractivité du territoire.

Le budget consacré à ce secteur est de 2 033 407 € en crédits de paiement.

Dans le domaine de l'innovation, le budget est consacré en renforcement de la gouvernance de l'écosystème, de l'innovation et de la recherche au financement des programmes d'actions des structures d'accompagnement à l'innovation et au soutien des projets innovants. Le budget consacré à ce secteur est de 2 531 000 € en crédits de paiement.

Dans le domaine du numérique, le budget permet de poursuivre les projets d'aménagement du territoire, THD, étude des câbles sous-marins, développement e l'internet des objets ; le soutien à la transition numérique des entreprises et de rester mobilisés pour l'inclusion numérique. Le budget consacré à ce secteur est de 4 232 000 € en crédits de paiement.

Dans le domaine de l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel, le budget est consacré à la structuration de la filière, au développement de la professionnalisation et de l'accompagnement des auteurs et des équipes de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

tournage, au soutien des projets de films et enfin, à l'accompagnement de la création réunionnaise de jeux vidéos. Le budget consacré à ce secteur est de 4 766 000 € en crédits de paiement.

Dans le domaine de la pêche, croissance bleue et économie de la mer, le budget est consacré à la mise en place du FEAMPA, à la structuration de la filière pêche, aquaculture et aux initiatives de développement local par les acteurs locaux. Le budget consacré à ce secteur est de 2 843 389 € en crédits de paiement. La Commission émet donc un avis favorable.

Madame Huguette BELLO :

Merci Monsieur le Premier Vice-Président. Nous pouvons à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? **Karine NABÉNÉSA**.

Madame Karine NABÉNÉSA :

Merci Présidente, chers collègues bonjour. Présidente, cette Assemblée plénière, vous l'avez dit, marque un tournant, un tournant historique à plus d'un titre. Elle est bien sûr au regard de la NRL mais pas que. Elle est aussi au regard d'une compétence spécifique, une compétence exclusive que la loi a confié uniquement à la Région – celle de la formation professionnelle.

Nous pouvons le dire, et notre premier budget parle de lui-même, nous changeons de cap en matière de formation. La formation professionnelle n'est plus le parent pauvre de cette Collectivité en matière de politique publique. +12%, mon collègue l'a rappelé sur l'axe « Développement humain et solidaire », ce n'est ni plus ni moins la transcription de notre projet de mandature, celui de mettre l'humain au cœur de notre vision.

Investir dans l'éducation, dans la formation professionnelle, c'est investir dans le Réunionnais. C'est croire en nous, en notre territoire. Investir dans notre capital humain, c'est notre choix – le choix que nous portons. Un choix en rupture avec les pratiques de cette Collectivité où la formation était délaissée, vous l'avez dit

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Présidente. À notre arrivée, nous ne pouvions nous satisfaire du retrait de la Région Réunion depuis 2019 du PACTE – le Plan d'Investissement à la compétence. Cette situation nous était insupportable, incompréhensible.

Comment comprendre que la Région Réunion, chef de file de la formation et de l'orientation professionnelle, seule Collectivité territoriale compétente en la matière, puisse faire le choix politique, en 2019, de se désengager du PACTE et cela dès la première année alors qu'elle avait signé un contrat pour 3 ans avec l'État ?

Comment comprendre ce choix ? Celui de refuser de disposer de plus de 100 millions d'euros pour mettre à disposition des Réunionnais la possibilité de monter en compétences pour trouver un emploi ou se perfectionner ?

Comment comprendre ce choix et s'en satisfaire quand cette même année 2019, alors que la Région décide d'arrêter le PACTE, nous sommes le département de France le plus ravagé par le chômage avec un taux de 18% ? Quand, en cette même année 2019, l'illectronisme et l'illettrisme touchent plus de 23% de la population réunionnaise ? Quand cette même année 2019, 24 000 jeunes de 18 ans quittent l'école sans diplôme ? Quand 322 800 Réunionnais vivent avec moins de 900 € par mois ? Quand 110 500 enfants mineurs sont pauvres ?

Comment s'en satisfaire quand la pauvreté touche 55% des familles monoparentales constituées très majoritairement de mères seules avec enfants ? Comment se satisfaire de ce choix quand paradoxalement, alors que nous sommes la Région de France la plus pauvre, la plus précaire – nous sommes paradoxalement l'une des deux seules Régions sur les 18 de France à dire non à la manne financière du PACTE.

Présidente, là où il y a un chemin, là où il y a la volonté, il y a un chemin. Et vous nous le prouvez une nouvelle fois. Nous avons réengagé, dès notre arrivée, les discussions avec l'État pour recréer la confiance et affirmer avec force notre volonté d'accompagner notre capital humain, nos forces vives. Il n'est jamais rien donné avec facilité à un enfant pauvre. Et la pauvreté pour nous, ce n'est pas une fatalité. Et nous ne sommes pas disposés à maintenir nos concitoyens dans cette situation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Accompagner par l'éducation, par la formation professionnelle notre pays, c'est un acte de justice sociale. Et nous le portons. Oui, nous croyons à la femme et à l'homme réunionnais. Oui, nous décidons d'investir massivement et stratégiquement dans notre capital humain, dans notre matière grise pour tordre le cou à cette réalité détestable des chiffres qui nous poursuit.

Investir dans la formation professionnelle, c'est proposer des béquilles, un tremplin à toutes celles et ceux que l'école a laissé sur le bord du chemin. C'est offrir un nouveau départ et l'accès à son émancipation, à son autonomie, à un emploi digne et décent. C'est croire que l'on peut momentanément tomber mais avoir la possibilité de se relever.

Là où il y a la volonté, il y a un chemin et c'est ainsi que, mercredi, nous avons signé à nouveau le PACTE. Et je m'en réjouis en tant que Déléguée à la Formation professionnelle. Nous apportons ainsi la garantie d'injecter plus de 100 millions d'euros sur 2022 et 2023. 100 millions d'euros de formation professionnelle, d'accompagnement individuel personnalisé, de parcours de formations intégrées ; le défi est de taille mais nous sommes déterminés.

En étroite relation avec nos partenaires : le Pôle Emploi, les Missions locales, les OPCO, les entreprises, nous entrons dans une année charnière et stratégique pour préparer l'avenir. Nous allons redéfinir 2 schémas stratégiques importants. Celui du CPRDFOB et celui du Schéma Sanitaire et Social. Par ces biais et par notre volonté, nous enrichirons l'offre de formation en lien et pour coller au territoire.

Nous proposerons d'autres méthodes d'apprentissage que celles que l'on voit dans le chemin de l'école. Nous accompagnerons l'investissement dans la qualité des formations.

Réengager la Région dans la mobilisation collective d'accès à l'emploi, c'est vouloir élever les compétences des demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés, de longue durée, des décrocheurs scolaires, les mères célibataires. C'est contribuer à faire face aux difficultés de recrutement dans certains secteurs comme l'hôtellerie, la

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

restauration, le BTP. C'est faire face à cette contradiction inacceptable et insoutenable d'entreprises qui ne trouvent pas, ici, de réponses à leurs besoins alors que le taux de chômage est le plus élevé de France. C'est un acte qui nous engage et que nous relèverons collectivement, celui de produire l'avenir. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je donne la parole à **Christian ANNETTE**. Ceux qui veulent intervenir, vous me le faites savoir. **Wilfrid BERTILE, Lorraine NATIVEL, Céline**.

Monsieur Christian ANNETTE :

Merci Madame la Présidente. Alors, je voudrais inscrire mes observations dans ce que vient de dire **Madame NABÉNÉSA** et reprendre certaines de ses remarques.

La Réunion a un vrai défi, un vrai problème à régler – c'est celui de l'emploi comme vous le savez tous. Ce que je dis là est d'une banalité affligeante. Tellement affligeante qu'on a le sentiment que le chômage fait partie de notre paysage. C'est quelque chose de naturel ; on a l'impression que c'est une fatalité – or, ce n'est pas une fatalité.

Bien sûr, il y a eu des politiques publiques pour essayer d'enrayer ce chômage mais ce sont des politiques publiques qui ont souvent manqué d'ambition. Alors, il nous faut aujourd'hui restructurer le tissu économique, soutenir ses acteurs. Et ces acteurs économiques, depuis très longtemps, ils réclament de façon unanime de l'immobilier d'entreprise, des zones d'activités ; ça fait des décennies qu'on le demande – ça fait des décennies qu'on le constate, qu'on l'entend mais on n'a pas fait grand-chose – force est de le constater.

Alors, notre projet de mandature, tout le monde l'a eu, a décidé de corriger ce lourd handicap. Et le programme FEDER 2021-2027 consacrera 13,3 millions d'euros à la création des zones d'activités et l'immobilier d'entreprise. Il s'agit là d'un premier financement pour démarrer les opérations et un rendez-vous d'étape en 2014 qui,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

selon la maturité des projets, permettra d'approvisionner les comptes au profit des EPCI pour, effectivement, financer les aménagements.

D'une façon plus générale et sur l'ensemble du territoire, nous nous engageons à relancer la zone d'activités aéroportuaire. Vous la connaissez tous – quand vous arrivez à La Réunion, quand vous quittez La Réunion, c'est cette friche, c'est un gâchis parce que c'est une véritable opportunité de développement économique à destination de l'export. Donc, on sait cela ; depuis des décennies dans cette zone – elle est là depuis 2000, elle a été créée. On passe à côté, on le regrette mais on n'a pas mis tout en œuvre pour que ce soit un succès alors qu'on en a besoin. Alors que tous les jours on parle du chômage.

Et dans le prolongement de cette zone, il y a la Plaine de Gillot. Un espace qui a été inscrit au SAR 1995 – il y a 27 ans – pour faire une vaste zone d'activités. Il y a 27 ans que cet espace est inscrit au SAR. Nous n'avons rien fait ; tous les jours, nous pleurons nos chômeurs. Tous les jours, et nous avons des chômeurs au plus près de nous. Mais nous n'avons pas eu la volonté d'aller plus loin.

La semaine prochaine, doit se tenir la toute première réunion entre la Région et nos correspondants de la CINOR pour coconstruire, pour mettre les bases de la co-construction de cet espace global. Voilà un premier pas. Et c'est la marque aussi de la volonté de la Région d'appuyer tous les EPCI dans le développement économique, dans le développement des zones d'activités.

Il y aura dans l'Est le même effort qui sera fait pour la zone d'activités de Beau Vallon – enfin, offrir de l'immobilier d'entreprise aux chefs d'entreprise de l'Est. Offrir de l'emploi dans l'Est qui est considéré comme une zone dortoir depuis trop longtemps. Et offrir à la population de l'Est, de l'emploi dans son bassin de vie. Quelles améliorations de leurs conditions de vie ? Mettre fin à tous ces embouteillages quotidiens, à ce coma circulatoire qui nous est promis dans quelques années – voilà ce que va permettre ce rééquilibrage d'activités dans l'Est de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

La Présidente a parlé tout à l'heure d'une zone très importante qui est la zone arrière portuaire, qui est pleine de promesses. Cette zone arrière – 34 ans – alors que c'est une zone qui est pleine de promesses, au cœur de l'économie bleue. Une zone qui est au cœur de l'export maritime, de la production industrielle. Et en plus, c'est un foncier qui est maîtrisé et donc qui nous promet un bel avenir avec beaucoup de créations. Ce qui est important, ce sont les retombées pour la population – les retombées économiques mais surtout les retombées en matière d'emploi. C'est bien là notre plus grand souci, l'emploi.

Alors, je voudrais aussi citer la zone de Pierrefonds qui est en plein essor mais là aussi, nous avons eu l'occasion de nous rendre à Pierrefonds visiter cette zone d'activités. Et la Région apportera tout son soutien au développement de cette zone.

Alors tout le monde a compris que ces zones d'activités, elles sont dédiées à la production de biens et de services, à la production d'activités Hi-tech, à l'innovation, la recherche, l'export – ce dont on a besoin à La Réunion. Et tout cela sera fait, non pas par la Région et par les EPCI mais par une large concertation après avoir défini ensemble le cahier des charges. Voilà ce que nous avons.

Et le soutien de la Région à la création de cet immobilier d'entreprise est primordial. Primordial parce qu'en plus de créer de l'emploi bien sûr, il va favoriser, renforcer notre compétitivité, favoriser la création d'emploi mais surtout, ça va augmenter notre attractivité dans le bassin océan Indien. On parle toujours de notre ancrage. Mais c'est un mot.

Comment ancrer notre vie, comment vivre dans notre bassin océan Indien si nous ne sommes pas en mesure d'attirer des investisseurs étrangers de la zone ? Si nous ne sommes pas capables d'échanger avec nos voisins, d'installer nos propres entreprises à l'extérieur. Et ces échanges, cette prise, cette montée en gamme de nos zones d'activités doit nous permettre de faire cela – l'ancrage dans l'océan Indien et de prendre un peu de distance pour réduire notre trop grande dépendance – vous le savez tous – avec l'espace européen.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Voilà donc ce que je veux dire sur les zones d'activités mais de façon un peu plus globale – chacune et chacun a compris le caractère majeur de ces projets. Offrir – le but c'est quoi ? On ne crée pas des zones d'activités pour créer des zones d'activités ; on ne crée pas de l'économie pour créer de l'économie. Le but c'est bien d'offrir des vraies perspectives de vie à nos concitoyens.

Alors, en 2 mots : le dernier rapport de l'INSEE qui est paru en décembre 2021 nous dit des choses que l'on sait déjà. Mais dit des choses avec plus de précisions et plus de gravité. Que dit ce rapport ?

Ce rapport dit que La Réunion, nous sommes un territoire pauvre. Ça ne fait pas plaisir à entendre. Un territoire avec un taux d'emploi très faible et un territoire de fortes inégalités. La richesse créée par habitant est de 37% inférieure à la richesse créée sur le territoire national. Ce n'est pas 10%, ce n'est pas 12% ; 37%. Imaginez le gap à rattraper.

Et on avait l'impression de vivre quand même dans un certain confort - bien sûr qu'on regrettait le chômage, mais on ne mettait pas tout en œuvre pour le surmonter. 37%, ça veut dire que la richesse produite par habitant à La Réunion en 2018 était de 22 300 quand, sur le territoire national, il est de 35 700. Et notre chiffre d'aujourd'hui, 22 300 correspond au montant national d'il y a 24 ans. Je pense que c'est là un élément qui doit nous faire réfléchir. Nous devons tous travailler à la réussite de ces zones d'activités. Nous ne pouvons pas continuer à avoir derrière nous un boulet. 24 ans de retard ; la pauvreté, **Madame NABÉNÉSA** l'a dit, je ne reviens pas dessus – 3 fois plus forte à La Réunion que sur le territoire national, 39%.

Mais, un autre chiffre, le dernier, important. Je vous ai dit l'emploi est beaucoup plus rare à La Réunion. Seules 46% des personnes entre 15 et 64 ans, 46 personnes ont un emploi. Alors ce chiffre est de 66% sur le territoire national. 20 points de plus. Ce qui m'intéresse moi, c'est les 20 points de moins. Et on continuait à vivoter. On continuait à prendre quelques mesurettes – pas que des mesurettes mais quelques petites mesures pour lutter contre le chômage. Alors qu'il faut prendre le taureau par ses cornes. Et ce chiffre de 46%, c'est le taux de l'emploi. Qu'est-ce qu'il révèle ? Il

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

révèle en particulier la faiblesse de notre économie – c'est la conclusion de l'INSEE – à favoriser l'inclusion sociale par l'emploi. Vous voyez – l'emploi, l'emploi, l'emploi.

C'est pour toutes ces raisons, Madame la Présidente, que sous votre impulsion, nous sommes déterminés à créer ces zones d'activités. En effet, **Madame NABÉNÉSA** vient d'en parler. On va faire de la formation. Mais à quoi nous servirait-il à La Réunion – d'avoir un territoire avec une jeunesse éduquée, formée ? Avoir un territoire à la biodiversité reconnue par tout le monde. Ah c'est super – La Réunion, c'est le top. Des modes de transport collectifs, performants, modes de gestion des ordures performants – tout serait super mais à quoi cela nous servirait-il si nos concitoyens n'avaient pas d'emploi ? Et qu'ils étaient forcés à être condamnés à l'exil ? ça serait un beau territoire de carte postale pour les gens de l'extérieur mais pour nos concitoyens, ce sera un véritable cauchemar au quotidien.

Or, on le vit – c'est devenu banal. C'est, Madame la Présidente, le défi que nous avons décidé de relever ensemble. L'emploi, l'emploi, l'emploi – toujours l'emploi. Parce qu'il faut qu'on sorte des slogans et la création des zones d'activités. La création d'immobilier est aujourd'hui le meilleur outil - l'outil le plus sûr pour créer de l'emploi.

Voilà. L'emploi, c'est sortir nos concitoyens de la pauvreté mais encore plus que ça un emploi à hauteur de nos compétences – c'est un gage d'émancipation pour tous nos concitoyens. Et c'est là le but, c'est là notre projet de mandature. Merci Madame la Présidente. Merci pour votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci à vous. Je vais donner la parole à **Wilfrid BERTILE** ; est-ce qu'il y a d'autres ? Monsieur le Maire de Sainte-Marie, Monsieur le Conseiller régional.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente de me donner de nouveau la parole. Chers collègues, cette séance est importante puisqu'il s'agit du vote du budget. Elle est d'autant plus

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

importante et ça a été souligné déjà qu'il s'agit du premier budget de la nouvelle majorité issue des urnes le 27 juin dernier.

On a l'habitude de dire que le budget est la traduction d'une politique. Et que son vote détermine les contours d'une majorité. Si nos collègues de l'opposition étaient objectifs, celle-ci devrait s'élargir. Parce que nous sommes sur la bonne voie. Mais nous aurions tort de crier victoire trop tôt car les problèmes de fond demeurent et les temps sont incertains, de lourds nuages noirs obscurcissant l'horizon des actualités.

L'étude du budget qui nous est soumis et replacée dans la trajectoire financière de la Région donne l'impression d'une nette amélioration de la situation. **Patrick LEBRETON** l'a dit tout à l'heure et c'est dans les documents – c'est un budget équilibré. C'est aussi un budget sincère puisque toutes les dépenses obligatoires ont été inscrites à ce Budget Primitif – les Budgets supplémentaires qui interviendront dans l'année, devraient être des Décisions Modificatives techniques et non destinés comme on a pu voir par le passé à abonder des prévisions volontairement insuffisantes dès le départ pour présenter un équilibre factice.

Les indicateurs principaux évoluent favorablement. La durée de désendettement passe de 11,6 à 9,3 années avec l'objectif d'atteindre dans la présente année le ratio de 9 ans recommandé pour une Collectivité comme la Région.

De même on constate une augmentation de l'épargne qui traduit une volonté de disposer de marges financières accrues. Ces indicateurs sont comme les inscriptions de notre carnet de santé. Ils traduisent notre entrée dans les clous de l'orthodoxie financière. Ils nous permettent de nous présenter sans honte devant les banques. Et surtout, ils témoignent d'une bonne gestion de l'argent publique, d'une gestion en bon père de famille comme disent les notaires – il ne peut d'ailleurs en être autrement puisqu'il s'agit de l'argent du contribuable – d'un argent qui ne nous appartient pas, que nous ne pouvons dépenser qu'avec parcimonie.

Ce redressement du budget a été reconnu par les Conseils consultatifs. Il a été obtenu par des choix forts, à la fois simples et compliqués – pour reprendre le titre d'une chanson entendue ici même, dans cet hémicycle, le 8 mars dernier lors d'une

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

manifestation pour la Journée Internationale des Droits de la Femme. Un redressement budgétaire et simple à énoncer. Il suffit de baisser les dépenses et d'augmenter les recettes. Mais c'est compliqué à mettre en œuvre. Pour augmenter les recettes, nous nous sommes refusés à (*inaudible*) la fiscalité ou à recourir à l'emprunt. Nous avons exploré avec succès les possibilités de cofinancement offertes par l'État et la Commission européenne.

Pour diminuer les dépenses, nous avons fait des économies, comme des loyers de complaisance trop élevés ou réorienter des politiques onéreuses dans des domaines qui n'étaient pas de notre compétence. Mais il serait imprudent de notre part d'exulter et de montrer nos biceps. Car au-delà des choix qu'il fallait faire, nous avons profité d'une conjoncture favorable, de possibilités ouvertes par des politiques de soutien de résilience ou de relance, mises en œuvre par l'État ou la Commission européenne consécutivement à la crise sanitaire de la COVID.

Nous avons connu une embellie mais rien ne dit que celle-ci durera. Nous devons rester mobilisés et vigilants. En effet, même si la situation semble améliorée, des dossiers lourds demeurent ; comme l'achèvement de la NRL et ses contentieux et achèvement de la NRL pour lequel nous devons trouver les 420 millions pendants de ceux de l'État. Ou comme AIR AUSTRAL pris dans les turbulences sans cesse renouvelées que connaît le transport aérien.

Ces dossiers handicapants seraient-il réglés ? Il n'en reste pas moins que les causes structurelles des difficultés budgétaires de la Région demeurent. La première est, dans la durée, la faible évolution des recettes de fonctionnement. Que l'on voit quand on regarde les graphiques de l'évolution budgétaire, le budget plafonne depuis de très nombreuses années.

Cela est dû notamment à la stagnation des dotations de l'État – cela est dû aussi à la faiblesse des recettes fiscales, consécutives à un tissu d'entreprises moins dense que celui de l'hexagone et aussi à une recentralisation de la fiscalité directe par l'État qui est remplacée par des dotations figées, ce qui réduit les marges de manœuvre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Cela est dû enfin à une part trop importante des dépenses de fonctionnement qui ont, comme on l'a vu, fait considérablement baisser notre épargne.

À ces causes structurelles, s'ajoutent des temps incertains avec la succession de crises cumulatives, crises sociales avec les Gilets Jaunes, crise sanitaire avec la Covid 19, crise géopolitique avec la guerre en Ukraine. Face à cette embellie, qui comme celle de l'œil du cyclone peut ne pas durer, face aux dossiers encore en suspens et face aux faiblesses structurelles de notre budget, il nous faut continuer à mobiliser tous les financements possibles à faire des économies et des choix courageux, à gérer notre patrimoine de façon dynamique, à mettre en œuvre notre projet de mandature adopté au cours de nos précédentes sessions. Ce projet de mandature est notre vision de La Réunion de demain. On en a déjà parlé.

Pour terminer, permettez à l'élu en charge de la pêche d'user d'une métaphore nautique. Désormais le cap est fixé. Nous avons en notre Présidente une capitaine qui tient bien la barre et en nos administratifs et en nos élus, un équipage volontaire qui nous permettront de l'atteindre. Le navire réunionnais vogue plus sereinement vers l'avenir. Pour paraphraser Georges Brassens, nous avons hérité d'un bateau appelé les Coquins d'abord. Si on n'avait pas changé de majorité, il serait sans doute devenu le Radeau de la Méduse. Nous n'avons pas la prétention d'en faire la péniche du bonheur, pour reprendre le titre d'un film sorti en 1958 mais tout simplement un même et beau bateau sur lequel nous sommes tous embarqués et que nous avons le devoir de mener ensemble à bon port. Je vous remercie pour votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Oui, **Monsieur BERTILE**, c'est vrai. Nous n'exultons pas mais nous travaillons. Nous persévérons. Nous croyons et nous allons produire l'avenir de cette terre par ce travail. Nous croyons.

Voilà. Je vais donner la parole à **Madame Lorraine NATIVEL**. Ensuite, à **Madame Céline SITOUZE**. Quels sont les Conseillers régionaux qui veulent prendre la parole ? **Virginie** et …

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Lorraine NATIVEL :

Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, pour présenter ce budget, nous avons beaucoup travaillé. Nous avons exploré toutes les pistes pour diminuer les dépenses. Parmi ces pistes, celle de la Continuité territoriale. Or, vous le savez tous, depuis 2015 l'État et la Région proposaient chacun son propre dispositif de Continuité territoriale.

En 2019, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes pointait les risques encourus par la Collectivité, le dispositif supporté seul par la Région représentait annuellement un coût oscillant autour de 50 millions d'euros. 50 millions d'euros non investis dans les besoins de notre territoire pourtant si nombreux.

La Continuité territoriale entre la Métropole et ses espaces ultramarins relève de la responsabilité de l'État en vertu de l'article 1803 du Code des Transports. Et parce que l'ancienne mandature a refusé l'aide de l'État en se substituant à ce dernier dans cette prérogative, nous avons souhaité recentrer ce dispositif.

Le rapport sera présenté en Commission permanente le 25 mars. Je vais donc vous présenter les grandes lignes de cette refonte.

L'analyse des données statistiques selon la typologie des foyers fiscaux ayant bénéficié de l'aide régionale sur les dernières années, montre qu'un certain nombre de familles à hauts revenus ont bénéficié de la Continuité territoriale. Que la fréquence de sollicitation, de l'aide par les usagers des deux premières tranches de revenus, correspondait à une demande tous les deux an et demi, voire tous les deux ans trois quarts.

Compte tenu de tous ces éléments et de la nécessité d'ajuster le dispositif régional dans un contexte budgétaire contraint, la Région a souhaité agir en complémentarité avec l'État afin que le dispositif régional soit plus cohérent et plus équitable et que les familles réunionnaises les plus modestes bénéficient des mesures correspondant au mieux à leurs besoins.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Cette refonte nous permettra d'accompagner davantage nos jeunes qui font des études en métropole en leur permettant de venir se ressourcer une fois par an sur leur île ; cette crise sanitaire a été particulièrement difficile pour eux et leurs familles. Des mesures ont été mises en place. Des besoins se sont exprimés. Nous entendons continuer cet accompagnement.

Cette refonte nous permettra également de proposer des mesures plus adaptées dans le cadre de la continuité funéraire et des obsèques. Ces deux dernières mesures vous seront présentées ultérieurement.

Le nouveau dispositif de Continuité territoriale qui entrera en vigueur dès le 1er avril se présente de la façon suivante :

- La périodicité de l'aide régionale sera alignée sur celle de l'État en proposant une aide à la Continuité territoriale une fois tous les 3 ans ; ce qui veut dire que, si, par exemple, une personne voyage cette année, le prochain voyage avec un bon de continuité aura lieu en 2025.
- Le calcul du quotient familial s'appuiera sur le revenu fiscal et non plus sur le revenu imposable et cela dans un souci d'équité en considérant les familles qui pratiquent l'optimisation fiscale ;
- Concernant les tranches 1 et 2, c'est-à-dire les familles dont le coefficient familial se situe entre 0 et 11 992 €, les usagers s'adresseront à LADOM. Le dossier se fera en ligne et le bon d'aide qui est de 460 € pour les familles de la tranche 1 et de 360 € pour les familles de la tranche 2, arrivera également directement dans les foyers.

  La 3ème tranche qui se caractérise par un coefficient familial compris entre 11 992 € et 26 030 € et un plafond de ressources avoisinant les 102 000 €, cette tranche n'est pas prise en charge par LADOM.

  Néanmoins, nous avons souhaité accompagner les familles de la classe moyenne toujours bien sûr, en respectant ce fil rouge d'équité et de justice. Le plafond de cette tranche a été abaissé à 65 000 €, le coefficient familial en vigueur restant le même.

  L'aide accordée à la tranche 3 sera donc de 200 € et sera assuré uniquement par la Collectivité régionale.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Pour résumer :

- La tranche 1 aura une aide de 460 €
- La tranche 2, une aide de 360 €
  Ces familles devront s'adresser uniquement à LADOM.

- Et la tranche 3 une aide de 200 €
  Et ces familles devront s'adresser à la Région

L'aide à la Continuité territoriale interviendra une fois tous les 3 ans.

Bien entendu, au lancement de ce nouveau dispositif, nous avons anticipé, la Collectivité continuera à accompagner les usagers par un accueil téléphonique et un accueil physique pendant une période intermédiaire. Nous ne fermerons pas le 1er avril nos centres d'accueil de Continuité territoriale. Je veux rassurer la population ; elle ne sera pas lâchée.

Nous travaillons en étroite collaboration avec LADOM Réunion afin de ne pas pénaliser nos usagers. Je voudrais, avant de terminer, adresser mes remerciements les plus sincères aux administratifs qui ont beaucoup travaillé pour que ce dossier aboutisse. Je voudrais remercier également la Direction Régionale de LADOM qui a été d'une grande collaboration et bien entendu remercier la Direction Générale de LADOM Paris qui était en déplacement en ce début de semaine dans notre département afin de finaliser la convention qui vous sera bientôt présentée. Nous leur adressons un grand merci d'être de nouveau autour de la table dans une relation de confiance restaurée. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je donne la parole à **Céline SITOUZE**.

Madame Céline SITOUZE :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Merci Présidente ; bonjour à tous. Présidente, moi je me souviens qu'il y a, lors des premières semaines de notre installation au sein de cet hémicycle, les craintes que nous avions tous en tant qu'élus et administratifs sur notre capacité à mener à bien le projet pour lequel nous avions été élus en juin 2021.

Alors, je voudrais saluer le travail de l'ensemble des élus, notamment le vôtre Présidente et celui de **Madame NABÉNÉSA** qui, à travers les chèques que vous nous avez ramenés cette semaine, nous ont permis à tous notamment moi en tant que Vice-Présidente Déléguée à l'Éducation, de voir aboutir un certain nombre de mesures, et notamment une qui est essentielle, qui avait été remise en cause ici, il n'y a pas moins d'un mois par un Conseiller régional, notamment la gratuité des manuels scolaires.

Cette gratuité sera réelle dès la rentrée d'août 2022. Parce que jusqu'à maintenant nous avions, au sein des lycées, des familles qui louaient des manuels scolaires pour 100 € et pour certains, 200 €. Donc, dès la rentrée d'août, tous nos lycéens – enseignement privé et public – 50 000 jeunes Réunionnais pourront avoir accès gratuitement à des manuels scolaires. Et je voudrais saluer le travail réalisé pendant des décennies par les Associations de Parents d'élèves qui se sont substituées à l'État et à la Collectivité régionale et qui, grâce à leur engagement, ont permis à de nombreux jeunes Réunionnais de disposer de manuels scolaires. Nous travaillons avec elles parce que le nouveau dispositif que nous proposons, effectivement, peut interpeller certaines d'entre elles mais elles sont toutes favorables à la gratuité des manuels scolaires.

Et puis, il y a l'expérimentation du cartable numérique. À l'attribution d'un ordinateur portable pour un usage personnel, familial qui était de rigueur, qui était de coutume ici, nous proposons aujourd'hui d'en faire un véritable outil pédagogique. Parce que nous sommes là pour faire en sorte que le niveau scolaire de nos élèves, de nos enfants, augmente. Donc, l'ordinateur portable sera toujours gratuitement mis à disposition de tous les jeunes entrant en Lycée professionnel comme en Lycée d'enseignement technologique ou général.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Les Secondes, pas moins de 15 000 élèves, auront cette année accès à des manuels numériques. Bien sûr nous avons travaillé en partenariat étroit avec le Rectorat pour que la liberté pédagogique des enseignants soit préservée et nous mettrons toujours à disposition des équipes enseignantes, les manuels papiers qui existent déjà pour que la transition numérique et papier puisse se faire de façon la plus sereine qui soit.

Nous continuons ce travail parce que c'est une expérimentation, pour la première année, avec les Secondes. Nous prendrons en considération en fin d'année les remarques qui nous seront remontées, d'un côté comme de l'autre, pour faire en sorte que les prochaines années, cette transition devienne permanente et que nos jeunes Réunionnais puissent travailler dans un cadre numérique que nous savons, pour chacun d'entre nous qui sommes des professionnels quelles que soient notre branche d'activités, nous ne pouvons pas couper court à l'ordinateur et au numérique à l'heure d'aujourd'hui.

Donc, voilà juste ce que je voulais souligner, Madame la Présidente, concernant l'éducation.

Madame Huguette BELLO :

Il y a tant et tant…donc on met la lumière là-dessus. Je vais donner la parole à **Monsieur VERGOZ.**

Madame Yolaine COSTES :

Un petit mot, Présidente, juste pour apporter une précision sur le déroulement au niveau de la Continuité territoriale des relations avec l'État. Alors, effectivement, on a travaillé ensemble en partenariat jusqu'en 2015. En 2015, l'État se retire ou en tout cas met des mesures telles qu'on estime qu'elles ne sont pas en adéquation avec les besoins de la population réunionnaise. Et à partir de janvier 2020, les négociations recommencent avec le Ministère des Outre-mer. La publication des nouvelles mesures par l'État dont vous bénéficiez, ont été annoncées le 1er juillet 2021, soit 3 jours après le changement de mandature. C'est simplement pour vous dire

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

qu'effectivement, la négociation, elle a duré plus d'un an entre le ministère des Outre-mer et la Région Réunion ; et qu'effectivement, il y a eu des mesures différentes proposées par l'État, mesures sur lesquelles vous vous appuyez pour mettre en œuvre une nouvelle continuité.

Je ne vais pas revenir sur la Continuité ; je pense que j'ai dit ce que j'avais à dire toutes ces années. Voilà. Pour moi, c'est une réelle mesure d'égalité des chances, en particulier face à la mobilité. Mais je voulais juste apporter cette précision. La négociation avait bien eu lieu pendant un an et demi et 3 jours après le changement de la mandature, l'État propose une nouvelle formule qui est plus favorable aux Réunionnais. Tant mieux. Voilà.

Madame Huguette BELLO :

Je donne la parole à **Lorraine NATIVEL** qui suit avec une attention soutenue ce dossier et qui a travaillé beaucoup avec toute l'administration et qui va donner son point de vue. Parce que nous savons aussi que cette Continuité territoriale c'était 53 millions d'euros et donc, on a considéré qu'on brûlait un lycée presque tous les ans. Alors, que pendant toute cette mandature passée, on a construit qu'un seul lycée et que les autres lycées étaient en attente.

Ce qui nous importe, vous le savez aussi, c'est la formation des jeunes Réunionnais et vous savez aussi ce qui est entrepris, là aujourd'hui, c'est la continuité aussi pour les étudiants, le voyage aller-retour. Tous les ans, les étudiants vont pouvoir revenir ici à La Réunion. Il y a la continuité funéraire, bien sûr en lien aussi avec les autres autorités, le Département et les autres institutions.

Je vais donner la parole à **Lorraine NATIVEL** pour que, elle qui suit ce dossier, vous donne vraiment ce travail qui est un travail de fourmi qui a été fait. On a pesé tout dans ce dossier.

Madame Lorraine NATIVEL :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Oui, pour répondre à **Madame COSTES Yolaine** qui était élue déléguée effectivement à la Continuité territoriale, je ne voudrais pas revenir sur l'historique. L'histoire de ce dossier, on la connaît tous.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, **Madame COSTES,** c'est vrai que lorsqu'il y avait une aide de l'État, la Collectivité pouvait venir en accompagnement comme nous le faisons aujourd'hui. L'ancienne mandature a décidé de refuser – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure – l'aide de l'État et d'assurer seule ce dossier, cette Continuité territoriale, cette aide au voyage.

C'est vrai qu'en juillet 2021, l'État revient en proposant une aide plus adaptée mais ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est que tout ce travail, depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités, il y a eu un travail énorme en direction de la Direction Générale de LADOM qui n'avait plus confiance en la Collectivité et il a fallu – c'est ce que j'ai dit tout à l'heure lorsque j'ai terminé mon propos – restaurer cette relation de confiance.

La Directrice Générale était donc à La Réunion lundi. Nous avons eu une réunion mardi pour finaliser la convention et c'est vrai que jusqu'au dernier moment, il a fallu batailler pour que les termes de cette convention nous soient favorables parce qu'il y a beaucoup de méfiance de la part de l'État vis-à-vis de la Collectivité.

Aujourd'hui, cette confiance elle est restaurée parce qu'il y a eu un gros travail. Les services sont allés à Paris rencontrer les services administratifs de la Direction Générale et c'est ce qui nous permet aujourd'hui, de proposer ce dispositif qui est adapté aux familles Réunionnaises, qui est adapté aux besoins de nos familles et qui nous permet aussi de ne pas tout investir sur nos fonds propres et de consacrer ces fonds – Madame la Présidente vient de le dire – 52 millions, ce ne sont pas 5 millions. Donc, c'est énorme et alors que l'aide de l'État est là et aujourd'hui, notre volonté c'est vraiment d'être en accompagnement, d'utiliser cette aide, que cette aide puisse bénéficier à toutes nos familles au lieu de la rejeter.

Donc, moi je ne reviens pas sur l'historique mais ce que je veux dire c'est qu'il y avait un accompagnement qui pouvait être mis en place et qui n'a pas été fait. Donc

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

aujourd'hui nous, nous le faisons parce que nous voulons bien gérer l'argent de cette Collectivité. On l'a dit tout à l'heure – ce n'est pas notre argent ; donc, il y a énormément de besoins du territoire et il faut vraiment que l'on puisse consacrer tous les fonds à la population et à leurs besoins. Voilà.

Madame Huguette BELLO :

Comme cela a été dit tout à l'heure, l'aide vient vraiment pour les plus déshérités et dans les rapports, dans tout ce qui a été fait comme travail, on avait remarqué aussi, que ceux qui voyagent le plus, 33% de ceux qui voyagent, ce sont les classes qui ont beaucoup plus d'avantages et pour autant l'aide régionale n'est pas supprimée puisque ces personnes ont 200 € d'aide pour cela.

Je vais donner la parole à **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci Madame la Présidente. La première des choses, c'est que je ressens un climat plus serein, indéniablement. Par rapport aux 3 autres, Madame la Présidente*, ti pas ti pas, nou lé pour arriver*. On peut espérer.

Mais en tout cas, ça veut dire que quelque part les étoiles qui ont été dissipées, ici et là, depuis Paris ont ramené un peu de raison. Je m'en félicite, Madame. C'est dans la sérénité qu'on retrouvera le chemin. Un chemin pas facile, je vous ai dit déjà. Ça, on est d'accord tous là-dessus.

Alors, quelques remarques sur la catastrophe financière qui nous était annoncée il y a quelques mois sur le bout du bout qu'on avait atteint, qu'on allait basculer dans le précipice, etc… Réjouissons-nous, mis à part un collègue ici qui n'a pas pu s'empêcher de changer les pneus avant d'arriver pour éviter les dérapages. Tout ça, ça a été bien. J'ai entendu quoi moi sur la dette ? J'ai entendu quoi sur les finances ? Embellie financière. Qu'est-ce que je peux dire après ça moi ?

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

En 7 mois, vous avez réussi, selon vos propres mots, faire de l'embellie financière de notre institution. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Après, on ne peut pas s'empêcher de dire « wow, en 7 mois ils ont fait ça. Qu'est-ce qu'ils sont forts ! » Ou bien la catastrophe annoncée n'était pas le diagnostic réel. Ou bien, à la limite je regrette de ne pas avoir voté pour vous. C'est vous qui direz la réalité de la conclusion que j'apporte. Mais ça c'est en termes de boutade. Félicitons-nous.

Et je me dis, pour terminer sur cet aspect financier, Madame la Présidente, vous le savez puisque nous avons été ensemble pendant de longues années ici, qu'est-ce que cela aurait été si nous avions le tram-train, la MCUR et la NRL ? Le pire ne s'est pas produit. Je m'en réjouis.

Sur d'autres points, sur la formation. Bravo – **Madame NABÉNÉSA**, là aussi vous avez des mots qui m'enlèvent toute explication de la bouche. Je n'en trouve pas ; vous dites la formation n'est plus le parent pauvre. Wow, qu'est-ce que vous voulez que je dise après ça, moi ? Et quand on sait que dans la dernière Commission permanente vous avez fait une belle intervention sur l'abondement de l'État à partir de votre avenant au PACTE. C'est 36 millions d'euros. Wow, je dis vous êtes forte, Madame. Moi, je regrette presque. Vous allez nous faire regretter.

36 millions d'abondement pour 2022/2023 sur la formation professionnelle. Et vous citiez même en introduction de votre déclaration préliminaire, ce sont des importants crédits de l'État. J'aime, moi, qu'on souligne l'objectivité de nos mots, de nos paroles, des idées qu'on avance. C'est important pour ceux qui nous écoutent. Merci à vous Madame la Présidente.

Sur AIR AUSTRAL, bien sûr qu'on est inquiet. Mais là aussi, il faut rajouter que tous ces budgets peuvent se faire grâce encore à l'aide de l'État. Alors, ce n'est pas un gros mot, l'État. C'est nous. C'est nous, l'État. Mais l'État met 120 millions d'euros, de mémoire, de garantis et 20 millions d'euros de subventions – c'est-à-dire de l'argent donné - de l'État à nous. Donc, comme on est quand même dans le constat de l'effort du pouvoir central vers la Région, est-ce que je peux souligner que vous avez fait un sacré coup dans Matignon 3. 420 millions d'euros. Et en l'espace de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

quelques jours, et avant le 19, on est aujourd'hui le 18 ; on est en avance de 2 jours. C'est passé près mais on sentait que votre volonté était de signer.

Ça veut dire quoi mes amis ? Ça veut dire 420 millions d'euros, après ce que l'État a donné à AIR AUSTRAL, après ce que l'État - pardonnez-moi, c'est la même Réunion que l'on habite – a donné en recentralisant le RSA. Ce n'est pas anodin ça. Ça veut dire que l'État souhaitait faire une même solidarité en direction du Département de La Réunion et en direction de la Région.

Alors, si vous concluez que je suis en campagne – oui, vous pouvez le penser. Mais vous savez, pendant 5 ans, j'ai tellement pris de coups que je n'ose même pas vous les rendre tant j'ai souffert et que je suis altruiste, je n'aimerais pas vous faire souffrir. Mais je vous ai dit. Je vous dis la vérité. Et aujourd'hui, cette objectivité dans le constat nous honore.

Sur la Continuité territoriale, budget – vous avez mis fin, dont acte. C'est votre droit. Vous avez la majorité pour le faire, collègue **NATIVEL**. Vous l'avez fait. Et aprèss, vous … on habille… N'habillez plus cela de Continuité territoriale s'il vous plaît. C'est un vieux débat ça, qui a animé cette salle, Madame la Présidente sous vos prédécesseurs – pas celui d'avant mais celui d'avant d'avant celui d'avant. Comment ? La Continuité territoriale Corse, mes amis, vous savez c'est combien vous ? Ça n'a rien à voir avec ce dont on parle.

Je veux dire simplement – je pense que cela t'a échappé – mais c'est une aide au voyage. N'ayons pas peur des mots. On a tourné la page de la Continuité territoriale qui était chèrement assumée, effectivement, en solidarité locale et que vous mettez fin parce que vous avez besoin d'un peu d'oxygène, je comprends – tout le monde le comprend. Vous avez la majorité pour le faire, vous le faites.

Mais appelons un chat, un chat. La Continuité territoriale telle qu'elle a été conçue avant vous, c'est fini. Alors, n'allez pas mettre LADOM contre ici, contre là-bas. LADOM c'est l'aide de l'État – entre vous et moi, c'est peanuts à côté de la vraie Continuité territoriale. On peut se le dire. Ce n'est pas grand-chose je veux dire. Ce

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

sont quelques millions de LADOM, d'accord ? Ce n'est pas, ça n'a rien à voir avec la hauteur de ce que l'État donne en Corse.

Moi, j'essaie d'être objectif. Je ne vois pas pourquoi on appellerait ici avec cette sémantique l'aide qu'on donne au voyage alors que ce n'est pas du tout une Continuité territoriale. Voilà. Mais, c'est ma position depuis toujours.

Sur la NRL, moi je ferai 4 remarques sur la NRL.
D'abord, 1 – la première – je me félicite de la décision d'ouvrir le viaduc que vous avez annoncée officiellement, Madame la Présidente, il y a 2 jours pour le courant du mois de septembre, pour le courant du second semestre 2022.

Madame la Présidente, je vous le redis solennellement ici. Faites-le. Faites-le vite. Ne vous embarrassez pas des majors qui vous diront oui, mais nous avons 2 routes en bas – 4 voies dont 2 qui restent quand le cyclone arrive, avec la mer et puis nous en avons 6 en haut. 6 voies, d'accord ? Donc, il nous reste 2 voies en bas. Alors quand ça pète, nous avons encore 6 là-haut. Neutralisons 2. Dites à nos majors que l'on paie même s'ils ouvrent des contentieux. Parce qu'ils y trouvent leurs intérêts. Ce n'est pas à vous que je vais dire cela. Le contentieux, c'est quasiment une méthode de faire pour essayer d'avoir encore plus. Eh bien qu'est-ce que je vous propose ? Dites-leur de prendre 2 voies et de s'arranger avec leurs tétrapodes mal formés. Et puis, libérons les 4 autres voies aux Réunionnaises et aux Réunionnais.

Pourquoi Madame la Présidente ? Mais, je serai de ceux qui seraient les plus tristes, les plus abattus de tout le pays si jamais il nous arrive une tuile avec un éboulement de masse. Je vous redis les choses telles qu'elles sont.

Donc, fin de l'incompatibilité supposée entre l'ouverture de ce viaduc de 8 kilomètres et le changement des tétrapodes - je trouve qu'on devrait même anticiper encore les choses et mettre les majors devant leurs responsabilités. Et ce n'est pas pour ça qu'ils vous lâcheront au niveau des recours.

Moi je me félicite, en deuxième remarque, des accords de Matignon. Alors, on me dit c'est pour le viaduc. Oui, c'est pour le viaduc parce que la majorité voudra le viaduc.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Mais si vous faites autre chose, si vous laissez la digue, l'État paiera sans aucun problème. Mais c'est votre majorité qui décide Madame ; vous l'avez cette majorité et vous avez quasiment, non pas pris la décision finale – une décision finale, c'est un débat, il faut acter…

Madame Huguette BELLO :

… quand-même…

Monsieur Michel VERGOZ :

…oui, tout à fait. Mais je peux vous citer la première phrase en noir qui dit « la Région a fait son choix ». Et l'État vous suit. Mais c'est vous qui avez fait le choix. S'il vous plaît, on termine.

Mais c'est arrêté. De quoi a-t-on peur ? Moi, je ne voterai pas cela mais j'assume l'actualité. Et je me félicite qu'il y ait eu 420 millions. Parce que quoiqu'il arrive, ces 420 millions d'euros serviront. Ils ne seront pas jetés à la mer. Ils serviront pour la digue ; ils serviront pour la deuxième partie du viaduc – soit. Dont acte. C'était inespéré pour la Région, pour vous-mêmes. Et j'allais dire, c'est une respiration pour La Réunion. Ça, c'est clair. Merci au Gouvernement. Tiens, tiens, je fais de la politique-là.

Cette actualité met en relief, bien évidemment, l'attention du Gouvernement à l'égard de La Réunion. On l'a dit ; on n'y revient plus. Maintenant, sur les repères. J'ai lu hier ; j'entends encore aujourd'hui. Pas dans cette salle-là. Mais ça reviendra. Chassez le naturel par la porte ou par la fenêtre, il reviendra au galop par les conduites de climatisation.

Il y a des repères sur lesquels je ne peux pas vous laisser, d'un trait de plume, passer dessus. Le premier repère, je vous invite quand vous voulez, où vous voulez pour un débat public – la Route du Littoral, dans sa conceptualisation actuelle et dans son opérationnalité, a été arrêtée à l'unanimité en séance permanente du

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Conseil Régional sous la Présidence de Monsieur Paul VERGÈS, le 2 mars 2010. Je répète, le 2 mars 2010.

Alors, à l'unanimité – alors, ce qu'il reste dans cet hémicycle, il y a moi effectivement et mon ami, le Directeur du Cabinet – vous y étiez, Monsieur, dans la salle. Vous restez mon ami. Mais, si je vous dis ça mes amis, c'est parce que j'ai lu encore hier. Il paraît que c'était quelque chose qui a été ramené - Non, c'est une décision unanime après qu'un comité de pilotage eut travaillé pendant des mois et des années. C'est au mois de février 2010 – le Comité de pilotage rend sa réflexion et nous dit, voici. Et parmi le voici, il y a viaduc digue avec 3 ou 4 Variantes - variante 1, variante 2, variante 2, variante 4 – peut-être que tu m'éclaireras. Mais je les ai, à la maison, toutes ces réflexions. Donc, je suis prêt à les ressortir quand vous voulez.

Je dis ça pourquoi ? Parce qu'il y a un grand monsieur qui disait – « l'opinion est libre ; Les faits sont sacrés. » Et ça, je n'y dérogerai pas. Et vous me mettrez un couteau sous la gorge que je vous dirai que pour les générations qui nous écoutent – n'abrutissons pas les esprits qui sont suffisamment abrutis comme cela.

Et lorsque j'ai voté, Madame, Mesdames, mes collègues – je regarde ma collègue, Maire de Saint-Denis, j'ai parlé au nom des socialistes, Monsieur – j'étais président du groupe Socialiste à l'époque. Donc, s'il vous plaît, je n'attends aucune solidarité de quiconque. Mais je souhaiterais simplement que quand *lé blanc lé blanc, quand lé noir, lé noir, quand lé vert, lé vert*. La mauvaise foi, c'est la pire des choses.

Je voudrais simplement terminer sur une autre affaire. Je rappelle que la présidence que vous décriez, à laquelle je n'ai pas participé, elle est arrivée dans cet hémicycle le 24 mars 2010. C'est-à-dire 3 semaines après que l'ancienne majorité ait choisi à l'unanimité – Droite, Gauche, Communiste, Socialiste, ensemble.

J'appelle les journalistes, j'appelle les médias en général. S'il vous plaît, Messieurs, aidez-moi. Parce que sinon, mon rôle d'élu est inutile. Si nous falsifions la réalité des faits, je ne sers plus à rien. Si vous voulez être éclairés, alors je suis prêt à vous donner du factuel.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Deuxième chose, le 24 juin, lorsque dans cet hémicycle on décide, sur la Route du Littoral, Madame, que vous avez en responsabilité aujourd'hui – et je vous redis, Madame, si je peux vous aider, je vous aiderai. Et ce n'est pas dit de façon malsaine, ça. C'est ça. Parce que vous traitez des affaires de La Réunion. Je suis comme vous, un vrai Réunionnais.

Je vous dis quoi ? Je vous dis que le 24 juin 2010, dans cet hémicycle, il a été décidé 2 choses : arrêter le péage et faire une deux fois trois voies. Je répète : une deux fois trois voies. C'est-à-dire que si on n'avait pas décidé cela le 24 juin 2010, on serait là dans une nasse aujourd'hui. Je ne peux pas laisser la vérité être falsifiée de cette nature. Ce n'est pas possible. Et il ne me reste plus longtemps en politique à agir, Madame. Mais dussais-je porter cela sur ce qui me reste à faire en politique, je le ferai.

Troisième chose, lorsque le 30 juin 2011 – et ça se tient – le Tribunal de Bordeaux annule le tram-train, c'est la Cour Administrative d'appel de Bordeaux, qui, le 30 juin 2011 annule le tram-train et nous montre rétrospectivement ce qu'on a évité. Le pire. Sans tunnel, sans tram-train et s'il y avait une deux fois deux voies – et non plus une fois trois voies sur le viaduc, on était mort à ce moment-là. On n'était pas en train de courir après une deuxième phase de viaduc. On était en train de se demander comment on va passer – est-ce qu'on met des ailes à nos voitures ? Ou est-ce qu'on fait nos passages nord-ouest en drone ? Voilà la réalité, les repères.

Et pardonnez-moi. Je ne laisserai à personne le soin de rappeler cela à La Réunion toute entière. Je compte sur votre bonne foi, mes amis. On peut se tromper de bonne foi sur le RSA. Et à partir du moment où on vous éclaire, prenez la lumière. Prenez la pour vous tous seuls, ce n'est pas grave ça. Mais éclairez le chemin.

Je termine en vous disant – je suis solidaire, nous sommes solidaires de vous, Madame. Par contre, réglons ces aspérités-là. D'accord ? Je sens que le viaduc, si vous faites un effort, le viaduc il est ouvert ; à condition qu'on vous entende bousculer un peu les majors. Moi, les majors ce n'est pas mon problème – je vous dis tout de suite. L'histoire des tétrapodes, l'histoire des machins, si vous savez comment les juges vont faire. Tiens le 24 mars, c'est-à-dire demain ou après-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

demain, on a un grand rendu qui va peut-être étonner La Réunion. La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux rend un jugement en appel sur les déchets du SIDNE. 240 millions de marchés en jeu. Vous pensez que je dors comme ça le soir en pensant qu'on va faire la fête ? On va jouer, on va s'amuser, on va faire des feux d'artifice ? C'est la réalité. Et croyez-moi, Madame, on risque d'être très étonnés quoiqu'il arrive.

Je dis à la Région à laquelle j'appartiens – apaisez les interrogations, Madame. Vous avez un chemin, vous savez où vous allez. Expliquez-le. Dites pourquoi vous choisissez le viaduc. Ne m'imposez pas de vous suivre là-dessus, ou nous suivre là-dessus, je ne vous suivrai pas pour la simple et bonne raison que j'ai voté ; c'est enregistré.

Je suis moi viaduc – digue. En quoi, objectivement, j'ai été éclairé pour être viaduc 1, viaduc 2 ? En quoi ? Et plus je pense à cela et je vous écoute, et plus je me dis qu'il n'y a aucun fait objectif pour changer ta position. Sinon tu es – comment on appelle ça en créole ? – un vendeur de courses, vulgairement pour que tout le monde comprenne, d'accord ? Et je le répèterai encore, qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce que les transporteurs ils ont tout faux ? Moi, je leur demande de se calmer. De s'apaiser. De discuter, de venir – vous avez prévu une conférence opérationnelle/logistique avec Monsieur le Préfet. Qu'on y participe et qu'on essaie de trouver un plus petit – et je rêve – d'un plus grand dénominateur commun entre nous.

Vous ne pouvez pas me dire que des gens qui ont investi dans leurs entreprises puissent, du jour au lendemain, voir les règles du jeu changer sans qu'on les avertisse…

Madame Huguette BELLO :

Ils ont eu 100 millions…

Monsieur Michel VERGOZ :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Je vous avais dit Madame. Vous avez dit dans votre introduction ; je ne l'ai pas repris pour pas remettre de l'huile sur le feu mais je vous ai entendu, Madame la Présidente, dire qu'ils avaient gagné 100 millions d'euros.

Ne stigmatisons pas les gens. Si vous saviez le nombre de millions d'euros que se mettent des gens dans la poche dans notre beau pays alors qu'ils le font – ça leur arrive plus d'une fois – dans des conditions très critiquables. Alors, moi ce que je vous demande c'est, apaisons les choses. Apaisons les choses.

Et j'arrête en vous disant, j'ai suivi la Guadeloupe – DOM et à un moment donné, le Gouvernement a dit, qu'est-ce que vous voulez ? Il n'y a pas de sujet tabou.

J'ai suivi la Corse aussi. C'est une belle île - c'est peut-être la plus belle île au monde. Et le Gouvernement – après la mienne, bien évidemment – le Gouvernement dit la même chose. Ça veut dire quoi mes amis ? La responsabilité réunionnaise, elle est déjà convoquée. Il faudra bien qu'on dise, nous-mêmes Réunionnais, ce que l'on est capable de faire sans nous référer à chaque instant à Paris.

420 millions, *y trouv' pas* sous la roche ou sous le pied de figue. D'accord ? Et à mon sens, ça va être un gros mot dans un mois – c'est un SDF que j'ai connu, il y a 30 ans et que j'ai accompagné dans un petit peu de rayon de soleil - qui a un petit rayon de soleil aujourd'hui. Et qui vient me voir hier et qui me dit – c'est important ça. Ça m'a secoué. Mais ça n'a pas changé mes convictions. Et aujourd'hui, il a sa petite voiture, il a sa maison, etc… Il vient me voir et il me dit : « *Monsieur le Maire, fais ça pou moin ». Ben mi dit à li là mi gagne pas mon enfant, mi gagne pas. Mi dit mais nou a déjà fait beaucoup. Li dit à moin ça qui lé derrière li compte pas*. » Je vous remercie mes amis.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur VERGOZ**. Vous avez dit plein de choses parce que vous avez parlé des majors. Mais l'histoire de La Réunion, elle est jalonnée de majors si l'on commence par la Compagnie des Indes Orientales, c'était un major aussi à l'époque. Et donc, vous avez les compagnies maritimes, les compagnies aériennes, le

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

commerce qui, dans ce pays, c'est colossal – tous ces majors qu'il y a ici à La Réunion, c'est colossal.

Et je voulais dire aussi pour le RSA, ça n'est pas tombé dans le bec de tout le monde comme ça en un seul coup. Nous étions parlementaires. Dans cette salle, il y a des personnes qui ont été parlementaires ; nous n'avons pas cessé de demander la recentralisation du RSA. Et donc, si vous n'avez pas entendu, relisez les comptes-rendus de l'Assemblée nationale – les questions que nous avions posées.

Ensuite, on a perdu en formation professionnelle 100 millions d'euros, on a – la majorité précédente a tourné le dos à l'État. Nous, on travaille dans un esprit de partenariat. Parce que – vous l'avez dit tout à l'heure – l'État c'est nous. Et donc, on travaille en partenariat avec l'Etat. C'est ce que nous, nous efforçons de faire tous les jours. Et donc, c'est pour cela - vous parlez des routes – on a, à La Réunion – vous avez un bon dossier que l'on vous a transmis pour les rapports sectoriels – nous avons 393 kilomètres de routes nationales, 140 kilomètres deux fois deux voies, 112 kilomètres d'échangeurs et bretelles. Et ce que nous faisons aujourd'hui, c'est que pour ces routes qu'il faut aussi entretenir et qui sont souvent en très mauvais état, vous le savez nous avons augmenté de 40% les crédits pour ces routes et nous savons parfaitement les entrées de telle ou telle ville, combien elles sont engorgées, combien il faut travailler là-dessus. On a un beau dossier, on a un beau rapport ; il y a à maintenir les chaussées, les ouvrages d'art et je vois même que là-dedans, nous allons travailler également au pont suspendu de la Rivière de l'Est. Vous avez vu dans ce dossier.

Vous voyez, nous sommes au travail. **M. VERGOZ**, vous croyez sans doute que le viaduc – ça a été quelque chose de mûrement réfléchi – de travaillé… Bien sûr, bien sûr que cela l'a été … Vous savez parfaitement que nous, on ne va pas ouvrir de nouvelles carrières. Sinon pourquoi depuis 2019, il n'y a rien qui se passe. Il n'y a rien qui se passe.

<u>Monsieur Michel VERGOZ :</u>

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Il y a une nouvelle carrière, Madame la Présidente. Pardonnez-moi, il y a une nouvelle carrière.

Madame Huguette BELLO :

Chutt, chutt, chutt, chutt. Il n'y a rien qui s'est passé. Et donc maintenant, c'est quand même quelque chose. Et nous, nous prenons le taureau par les cornes et nous travaillons pour mettre en œuvre ce viaduc. Nous discutons en partenariat avec le Gouvernement et nous mettons en œuvre ce viaduc où il n'y a pas 420 millions ; 426 millions pour nous.

Et donc, ce travail c'est un travail sérieux – c'est un travail, je dirai même, vertueux. Nous le faisons et puis à partir de là, la sécurité des Réunionnais sera vraiment assurée. C'est l'économie, c'est l'emploi, c'est la sécurité et c'est ça que nous voyons dans ce projet, dans ce travail que nous allons faire et que nous espérons terminer avant cette décennie.

Mais je vais donner la parole à **Monsieur LEBRETON** et ensuite **Monsieur NIRLO**. C'est à vous

Monsieur Patrick LEBRETON :

Madame la Présidente, mes chers collègues. Dans l'intervention je n'avais pas prévu de mettre un mot sur le RSA, mais je voudrais interpeller **Michel VERGOZ** s'en rappelle certainement, comme beaucoup d'autres mon cher collègue. En 2004, quand il s'est agi de la décentralisation du RMI, puisqu'on ne l'appelait pas encore le RSA et que, Monsieur RAFFARIN – ça vous parle, c'est aujourd'hui un grand macroniste, avait presque imposé aux Collectivités, eh bien la présidente du Département de l'époque – une autre macroniste, Madame Nassimah DINDAR – tout feu tout flamme, avait sauté dans ses bras.

Quand, au niveau de la Région, vous interveniez au nom du groupe socialiste pour demander justement à ce que sur les techniciens dans les lycées, nous ne fassions peut-être pas le pas aussi rapidement, nous au Conseil Départemental, on

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

demandait, on suppliait la Présidente surtout de ne pas prendre le RMI. Parce qu'il était clair pour nous, que c'était une erreur monumentale. On sortait tous les socialistes – il n'y en avait pas beaucoup au niveau du Conseil Départemental. Eh bien, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Ils ne nous ont pas écoutés. Elle ne nous a pas écoutés.

Donc, aujourd'hui, quand on dit que c'est un grand cadeau de l'État, oui avant les Députés, il fallait d'abord écouter les élus du peuple qui, même s'ils sont dans l'opposition, quelquefois, ont de bonnes idées et de bons réflexes.

Alors, ce matin j'entends nous avons échappé à la catastrophe financière. Eh bien, moi je le dis – on l'a évité mon cher collègue grâce à un changement de stratégie de financement des investissements. On n'était pas sur cette voie-là quand la précédente majorité y était. Certains et certaines d'entre vous en font partie. Donc, vous vous rappelez quand même ce que vous avez pris l'habitude de voter au cours des années.

Si vous avez oublié – je vais vous le rappeler – 2 rapports de la Chambre Régionale des Comptes qui va peut-être fermer votre amnésie. Parce que je pense que c'est important. Moi, je le dis aujourd'hui. On l'a évité grâce à un changement de stratégie de financement des investissements – ça a été une décision courageuse de la Présidente, d'aider les ménages réunionnais en les soulageant du poids de la dette.

Nous sommes la Région la plus endettée de France. On n'est pas en train de dire que l'année dernière, on a noirci le tableau pour faire un meilleur saut cette année. Ça c'est une réalité. Et si on continuait sur la voie qui était celle de la précédente majorité régionale, eh bien on aurait pu retourner le classement et on aurait toujours été en tête – tête en bas. Voilà la réalité.

Alors, on ne veut plus de cette performance-là. Et quand je parle de décisions courageuses, eh bien dans les ratios d'endettement par habitant, au BP 2021, nous étions à 1 640 € par habitant. Au BP 2022, on est à 1 511 € par habitant. Voilà la traduction. -129 €. Ça veut dire qu'on est en train de donner de nouvelles orientations.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Les éléments du CA 2020 – on ne l'a pas inventé ça, le compte administratif ? C'est en parallèle du compte de gestion, du receveur, du percepteur. Donc, l'épargne brute, on l'a dit l'année dernière, était de 106 millions d'euros, insuffisante pour soutenir et relancer les investissements. Au BP 2022, on fait 141 millions. Comme ça, ça ? Bien sûr qu'il y a des recettes. Et qu'il y a eu un ciel un peu plus clément. C'est nous qui avons employé le terme d'embellie. Mais, souffrez – c'est un peu votre expression, **Monsieur VERGOZ** – souffrez que l'on puisse vous dire aujourd'hui, que nous *la mis* aussi un peu d'effort. On n'a pas continué le délitement budgétaire, on n'a pas continué le dévoiement budgétaire qui consistait à recruter ses camarades par masse. Souffrez qu'on vous le dise. Mais acceptez quand même.

Au BP 2022, oui nous *la passé* à 141 millions d'euros. Aujourd'hui, on est sur une capacité de désendettement de 9,3 années sur le BP. Et sur le prochain CA, on est en prévisionnel – on sera à 9,5 années. Et *nou désespère* pas encore d'améliorer d'ici la fin de l'année sauf que l'année dernière, en Compte Administratif, on était à 11,7. Et si vous prenez le contrat de confiance, on était plutôt dans le contrat de défiance.

Sur la NRL, sur la NRL mes chers collègues, on semble aujourd'hui nous dire sachez raison garder. Mais la raison, elle est chez nous. On n'a pas écouté les lobbies. Est-ce que vous avez entendu ce que Madame la Présidente a dit tout à l'heure dans son introduction ? Dans de grands pays, il y a des lobbies qui, malgré le suffrage universel qui passe, disent, imposent, intiment l'ordre tout simplement de dire que c'est nous qui donnons l'orientation. C'est nous qui traçons la route. Ces routiers-là, aujourd'hui, *zot y bouchent la route*. Mais il faudra la réouvrir.

Pour cela, on a voulu d'abord réouvrir – eh bien, la route financière – la NRL sous la précédente majorité – mais **Monsieur VERGOZ**, mon cher ami, mes chers collègues, Monsieur le Premier Ministre a dit – elle était encalaminée. *Fait pense à moin quand moi l'étais jeune avec notre ti mobylette*. Kréol dit *tire la calamine*. Il a fallu Monsieur CASTEX *pou ramène à nou cette expression* et me rappeler cet élément de jeunesse. *Moi la penser à mes genoux pluchés*.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Eh bien, aujourd'hui, on est d'accord, l'État nous donne cette possibilité-là. *Mais l'État pourquoi la pas donne* aux autres avant ? Pourquoi la précédente majorité n'a pas rencontré Monsieur CASTEX ? Parce que vous n'étiez pas sur la voie financière de vouloir tout simplement nous donner les éléments pour avancer. Pourquoi je me permets de dire ça aujourd'hui ? Eh bien, tout simplement parce que, sur le financement de notre politique – je reprends 2 rapports – 2 conclusions de rapport de la Chambre Régionale des Comptes – le gendarme financier, le gendarme budgétaire.

En janvier 2014, il nous conseillait une marge de manœuvre et il disait « la marge de manœuvre que s'est donnée la Région pour assurer le financement de ce projet NRL est modeste. » *Si mi rajouterai ou mi préciserai*, c'est est «trop » modeste. Et le message nous était passé de ne pas laisser les dépenses de fonctionnement s'envoler et de travailler l'épargne de gestion. Ce que la précédente majorité *la pas fait*.

Quand on veut parler du PACTE qui est un investissement humain – je tiens à le dire – il ne faut pas que *nou prend ça* comme seulement une dépense de fonctionnement – ce qu'a fait la précédente majorité. Eh bien, dans son rapport du 22 février 2019, pour l'examen des exercices 2015 et suivants, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que le PACTE va peser sur les finances de la Région pour un montant de 54 millions dont les deux tiers sont à sa charge en 2018, soit 36 millions. Et il disait la stratégie de la Région explicitée dans le contrat de confiance 2018-2020 est en contradiction avec le Plan d'Investissement dans les compétences.

Il est demandé à la Région de contenir ses dépenses de fonctionnement et parallèlement de préfinancer une partie des dépenses de formation liées au PACTE. La CRC disait à l'époque, pour respecter le taux d'évolution plafond de 1,25, la Collectivité devra diminuer sur cette période ses dépenses réelles de fonctionnement. La précédente majorité ne l'a pas fait.

Donc, ce n'est pas nous que *la noirci* le tableau. Ce sont leurs actes qui ont tout simplement assombri toutes perspectives possibles. La précédente majorité ne l'a pas fait. Nous on l'a fait et on le fait aujourd'hui. C'est ce qui explique que oui, le

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Gouvernement – et le Premier Ministre l'a précisé – qu'on n'est pas de la même couleur politique mais on se donne les moyens de travailler ensemble pour être un des territoires français – La Réunion est un des beaux territoires – et donc c'est pour cela, en effet, que ces actes importants ont été faits.

Je pense que ça, c'est des signes forts qui, à mon sens – mais nous y prenons la voie – nous donnerons, tout simplement, la possibilité véritablement de redresser nos finances. Aujourd'hui, je peux vous assurer mes chers collègues, qu'on a véritablement pris le chemin. Voilà Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO:
Merci, je vais donner la parole à **Monsieur NIRLO**.

Monsieur Richard NIRLO :
Merci Madame la Présidente de me donner la parole et j'aurais voulu, bien évidemment, saluer mes bien chers collègues élus.

Madame la Présidente, à travers la présentation de ce projet de budget 2022, j'aurais voulu tout d'abord saluer et me réjouir de cet accord qui a été trouvé avec l'État pour terminer ce projet de la Route du Littoral qui était devenu l'Arlésienne et qui était devenue aussi, et à travers toutes ces polémiques inutiles, nous étions devenus la risée du monde.

Alors, oui il faut terminer cette Route du Littoral et il faut la terminer le plus rapidement possible parce qu'on a besoin de tourner la page et d'arrêter toutes ces polémiques inutiles dont La Réunion n'a pas besoin. La Réunion a besoin aujourd'hui de développement économique, développement touristique, développement culturel et sportif – c'est ça que nous devrions défendre.

Tout à l'heure, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de **Monsieur ANNETTE**. Oui, il faut développer les zones d'activités économiques. Et je peux vous

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

assurer que le Maire de Sainte-Marie que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, eh bien je suis prêt à apporter ma pierre à l'édifice.

Oui, nous avons du foncier à mettre à la disposition. Et je n'oublie pas non plus que je suis le Vice-Président de la CINOR. Et il faudra effectivement nous rencontrer. Parce que les Réunionnais ont besoin avant tout d'emplois pour la bonne et simple raison, Madame la Présidente, mes bien chers collègues, que lorsqu'on n'a pas un emploi, on n'a pas tout simplement de dignité.

Voilà. Et parce que moi, j'en ai marre de voir, et ça me crève le cœur de voir, tous ces chômeurs qui sont perdus. Et je ne vous explique pas, avec de plus en plus tous ces gens qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté – c'est pour ça qu'on doit se battre. C'est pour ça qu'on est là. Il faut assumer nos responsabilités. Mais on doit le faire ensemble. Allons arrêter avec toutes ces polémiques.

J'aurais voulu aussi, Madame la Présidente, aussi me réjouir – qu'aujourd'hui, vous replacez la formation professionnelle au cœur du dispositif régional parce qu'aujourd'hui, ça sera bénéfique à tous les Réunionnais et plus particulièrement pour nos jeunes. Parce qu'effectivement aujourd'hui, pour créer un dossier de formation professionnelle, c'est le parcours du combattant. Et nos jeunes ont besoin d'être accompagnés aujourd'hui. Ils sont perdus. Et surtout dans ce contexte qu'on est en train de vivre, avec cette crise sanitaire majeure. Eh bien, c'est ça qu'on doit faire – c'est pour ça qu'on est là. Et c'est ça nos responsabilités collectives.

Alors, allons le faire ensemble. Et encore une fois, moi je vous le redis. Moi, je suis prêt à apporter ma pierre à l'édifice. Et Sainte-Marie est prête aussi à mettre du foncier à disposition pour créer des zones d'activités, pour créer des zones touristiques, qui est aussi à travers tout ça, création d'activités, création d'emplois.

C'est comme ça que nous allons servir La Réunion. Je sais Madame la Présidente que – et je voudrais prendre acte aussi de votre volonté d'assainir les finances du Conseil Régional. Et là aussi, je ne peux que m'en réjouir. Parce que c'est à partir de là qu'on pourra servir justement ces projets de développement, projets

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

d'investissement dont La Réunion a besoin et qui vont être aussi créateurs d'emplois.

Voilà très simplement ce que je voulais vous dire au sujet de la présentation de ce projet de budget 2022 de la Région. Merci de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur NIRLO**. Je vais donner la parole à **Monsieur Christian ANNETTE** mais je n'oublie ni **Jean-Bernard MARATCHIA**, ni **Virginie GOBALOU**, ni **Frédéric MAILLOT**, ni **Normane OMARJEE**.

Monsieur Christian ANNETTE :

Merci Madame la Présidente. Deux minutes pour dire à **Monsieur NIRLO**, à Monsieur le Maire et Monsieur le Vice-Président de la CINOR, que je me réjouis bien sûr de cette évolution. C'est même un changement de cap mais je m'en réjouis vraiment pour les Sainte-Mariens et pour l'ensemble des Réunionnais. Vous le savez, on a 14 années de débat sur cette zone d'activités de Gillot, ces 70 hectares ; donc, je me réjouis vraiment et j'espère que vous serez, **Monsieur NIRLO**, présent lors de notre prochaine réunion entre la Région et la CINOR. Parce qu'il faut qu'on réussisse cela et on ne peut le réussir qu'ensemble. Voilà. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci. On ne peut qu'être touché, **Monsieur NIRLO,** par l'intervention que vous venez de faire. Vous avez parlé avec le cœur et la raison. On a besoin, dans ce pays, de raisonnabilité. On a besoin – l'argent est cher, l'argent est rare – vous l'avez souligné vous-même combien est difficile la vie de tout un chacun. Quand on a 40% de personnes qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, qui c'est qui peut être indifférent à cela ?

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Tous les humains sont des humains. Tous les humains ont besoin d'attention. Chacune et chacun est important et votre intervention ne peut que nous toucher ; je vous remercie. Et je vais donner la parole à **Bernard MARATCHIA.** Ensuite à **Virginie GOBALOU**.

Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA :

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les élus. Je ne vais pas être trop long. Moi, c'est pour dire un mot sur la crise COVID et la guerre en Ukraine en ce moment. Et si on ne fait pas l'effort, nous élus – et je sais que dans la salle, il y a des maires – on aura un gros problème pour la prochaine campagne sur les agriculteurs au niveau des engrais. Et on sait qu'on fait entrer plus de 30 000 tonnes d'engrais par an – engrais chimiques – et qu'on a la possibilité de faire de l'engrais organique par rapport à nos élevages à La Réunion et être en autosuffisance en engrais.

Mais il faut que les Collectivités, Région, Département, les Interco, les Communes, se mettent ensemble pour trouver des solutions. Parce que, quand on transforme ces effluents d'élevage en engrais organiques, il y a des normes à respecter et c'est compliqué. Et c'est pourquoi ça n'avance pas. Et je demande à la Collectivité et à toutes les autres Collectivités de se mettre ensemble pour que les prochaines campagnes sucrières et même au niveau maraîchage dans les années à venir, on n'a pas de problème. Parce que là on a parlé de beaucoup de choses intéressantes mais si on ne nourrit pas la population réunionnaise dans l'avenir, avec nos produits on parle beaucoup d'autosuffisance alimentaire, il faut qu'on donne les moyens aux agriculteurs de produire avec un engrais propre et pouvoir installer des jeunes parce qu'on a un gros souci en ce moment au niveau épandage. Souvent, il y a des rivières qui sont polluées par rapport à ce que ce n'est pas fait correctement. Et c'est pourquoi je demande l'appui de toutes les Collectivités, les élus et les maires surtout pour qu'on trouve des solutions. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Merci beaucoup. Nous savons que cette autonomie alimentaire, c'est une grande préoccupation. Il y a un effort considérable qui est fait par des agriculteurs de La Réunion. Parce qu'on est un des rares départements, on est le premier département des Outre-mer à produire entre 70 et 80% des fruits et légumes dont nous avons besoin.

*Là, la gagne le coup un peu avec le cyclo*ne mais les marchés ne sont pas si vilains que ça. Et moi, j'entends les agriculteurs dire aussi que tout le monde *y trouv lé cher, mais le bouteille le rhum lé plus cher*. Mais on a vraiment beaucoup de travail et je crois qu'il y a quelque chose qui est organisé ; je ne trouve plus l'appellation - pour mettre en place ces assises pour que, avec la Chambre d'Agriculture, on y travaille. C'est pareil.

Moi, j'appelle de mes vœux les États généraux de la canne à sucre aussi parce qu'on a toujours demandé cela et moi, je pense qu'il faut aussi organiser tout cela. On a à travailler pour que dans tous nos restaurants scolaires, il y ait l'apport – il faut travailler dessus parce que ce sont les saisons aussi qui font qu'il y a tels ou tels légumes et que nos enfants doivent manger les produits de la terre de La Réunion. C'est possible. Doivent manger les fruits de La Réunion.

Et avec aussi, tout ce que l'on peut faire aussi avec la recherche pour aussi extraire le grain de letchis. Parce qu'on ne peut plus donner le ballot de letchis dans les écoles comme nous on le faisait quand on allait à l'école. Dans un instant, il y en a un qui s'étrangle, et donc on a besoin d'avoir cette machine dans nos restaurants, dans nos groupes, dans nos unités – pour avoir aussi cette machine qui épluche l'ananas. C'est quand même pas possible qu'on envoie de l'ananas en tranche dans les grands restaurants en France hexagonal et puis, nous les nôtres ils mangent *zananas y sorte dan ène ti fer blanc*. Ce n'est pas possible tout ça. Et donc, il y a la saisonnalité de nos fruits, bananes, même de nos pommes de terre. On a quand même un marché qui est magnifique, qui est riche et on a à organiser aussi ; on a à manger le vrai poulet de La Réunion. Même s'il est élevé dans les élevages, *mais arrête un coup* avec le poulet de dégagement mes amis.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Et donc ça, il est possible de le faire. On fait venir 21 millions de tonnes de poulet de dégagement – nous on est à 16/17 millions *ni produise*. Alors, nous on peut le faire. On peut le faire et c'est cette volonté politique que nous devons mettre en œuvre ensemble. *Moi, mi pense que là-dessus na point de droite, na point de gauche là-dedans là. Néna* pour faire, pour donner du travail aux Réunionnaises et aux Réunionnais. Et on voit combien il y en a qui sont inventifs. Vous voyez sur les spots de télé tous ceux qui font la cuisine. *Moi la vu même hier soir, moi la vu un avec un chou de palmiste, j'sais pas kwé, que la fait revenir avec chocolat*, je ne sais pas quoi …

Et donc, on a des personnes qui peuvent faire de la grande cuisine. Et pour ça aussi, c'est la formation. On a besoin de formations dans ce pays. **Ericka** voudra prendre la parole tout de suite.

Madame Ericka BAREIGTS :

Oui, Madame la Présidente merci. Moi je trouve, voilà un sujet qui est majeur et qui a du mal à sortir. Je prends juste la restauration scolaire.

Ça fait des années et des années qu'on se bat là-dessus pour dire allons donner à manger à nos enfants la production locale. Madame la Présidente parle de letchis. On ne peut plus donner parce qu'il faut dénoyauter. *Zananas, il faut plucher*. Chouchou, brèdes, les marmailles ne mangent pas de brèdes. Parce qu'une botte de brèdes, ça se réduit. Et il faut beaucoup de brèdes pour faire un plat pour les gamins.

Nous on a 18 000 rationnaires à Saint-Denis. On fait la cuisine dans nos cuisines comme à la case, c'est la cuisine maman. Mais pour faire ça, il faut de la production locale. Alors, on fait des efforts. On prend une part de plus en plus, 40, 50%, 60% mais il y a des produits qui sont exclus de la nourriture de nos enfants réunionnais et ça n'est pas bon. Ça n'est pas bon pour notre ancrage de Réunionnais dans notre culture réunionnaise. Ça n'est pas bon non plus pour la santé - on est dans un pays où on est fracassé par la mutilation du fait du diabète. On mutile bout par bout le corps de nos êtres chers jusqu'à ce qu'ils meurent des suites de tout ça, les AVC – c'est beaucoup de traumatisme. Et la bonne alimentation, c'est à l'école. Et il faut

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

bien que l'alimentation ressemble à l'alimentation qu'on a à la maison. Si l'écart est trop grand, il y a une fracture culturelle aussi entre les enfants et le milieu familial. Tout est lié.

Et donc, moi je trouve que tous les sujets qui sont autour de ça, qui sont des sujets de sociétés qui sont des sujets autour de la formation, qui sont des sujets économiques, d'aménagement du territoire à la Ville de Saint-Denis – on a 100 à 150 hectares de nos terres qu'on va réaffecter à de l'activité agricole. C'est 100 agriculteurs qu'on va installer ; on a commencé à le faire.

Je vous assure, Madame la Présidente que c'est un combat pour ramener de l'eau là où ce n'était pas prévu, les canalisations, identifier les terres – c'est un combat, c'est long. Et pendant ce temps-là, les jeunes agriculteurs, ils prennent un an, ils prennent deux ans, trois ans, 6 ans de plus dans leur vie et ils perdent l'énergie, ils perdent l'envie.

Donc moi, poulets de dégagement, dans la loi égalité réelle, c'était marqué. On a fait des réunions. Mais là aussi, d'autres pouvoirs n'ont jamais voulu qu'on avance sur les poulets de dégagement. Il faut dire la vérité. On est allé très loin dans les échanges en préfecture et avec les citoyens. On a posé les choses et on a fait des études dessus et on a les chiffres. On sait d'où ils viennent. On sait comment ils sont gonflés par d'autres matières et avec de l'eau. On sait qu'au final, ils coûtent beaucoup plus chers. Parce que le gros poulet y réduit en eau de boudin dans la poêle. Et tout ça, contre la santé.

Et on n'a pas avancé. On n'a pas avancé parce qu'il y a des intérêts aujourd'hui autour de ces produits de dégagement – pas que le poulet. Il y a beaucoup d'intérêt parce qu'en commandant à pas cher et en vendant plus cher, les marges sont importantes. Et tout ça est très organisé. Et la santé des Réunionnais passe après.

Tout ça, ce sont des grands combats. Et je vous remercie, Madame la Présidente, de le poser ici à La Région parce que c'est le bon lieu. Parce que c'est ici qu'il faut poser ces sujets agricoles, économiques et de société. Et j'espère vraiment qu'on aura des avancées là-dessus parce que je me désespère à regarder les efforts que

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

chacun peut faire dans sa Commune, dans son canton, dans sa Collectivité, dans son EPCI et qu'on est barré, point par point ; à chaque fois qu'on fait un pas, on en fait 10 derrière après.

Et on regarde les familles et la santé des Réunionnais se détériorer alors qu'on a un enjeu démographique majeur puisqu'on va avoir beaucoup plus de personnes seniors et justement là, les efforts doivent être maintenus parce que bien vieillir, c'est aussi maintenir la solidarité familiale des Réunionnais. Parce que si, à l'âge de 40 ans, vous devez faire la solidarité avec vos enfants plus vos parents qui vieillissent, c'est quoi la vie ? Comment on s'en sort ? Et donc, il faut qu'ils ne deviennent pas dépendants tôt, qu'ils soient en bonne santé. Il faut que nous vieillissions bien, tous, et que nous ayons cette santé-là. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Parce que ça fait près de 30 ans, 40 ans peut-être qu'on parle de ce cahier des charges unique que jamais on a établi. Peut-être qu'il faut aussi là, prendre en charge – regarder ce cahier des charges et que toutes les Collectivités le fassent ensemble. Ce n'est quand même pas possible que tout le temps on est toujours en train de répéter. Depuis que je milite, j'entends ça mais personne ne met en œuvre. Il faut vraiment que l'on mette en œuvre cette affaire.

Surtout que l'on a une mine de produits extraordinaires. On ne peut pas dire aux enfants aujourd'hui *baton mouroun*g ça l'est bon ; le *mourounga* on le vend, on peut le faire – sur la route des Tamarins, vous avez des pieds de *mouroung* – un grain de *mouroung* ça purifie une bouteille d'eau. Et c'est bon pour tou. On a des arbres qu'on appelle des arbres pharmacie ici à La Réunion et que l'on n'utilise pas. On a les meilleurs fruits du monde. On a l'ananas Victoria. On a la mangue José. On a tout ça.

Marmailles, quand ça zot y mange rougail mangue avec la morue, à la cantine ? Quand ça zot y mange ça ? Zot y mange pas du tout. Quand ça zot y mange bouillon brèdes mes amis ? Y mange pas de bouillon brèdes ; à un point tel que bann là dit à ou zot y mange pas brèdes, zot y mange pas zerbe, zot lé pas un lapin. Et tu l'as dit

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

tout à l'heure **Ericka**, que 80 000 diabétiques à La Réunion ; est-ce que c'est normal ? Quand on passe dans le chemin, mes amis, fait pitié. *Nou la finir gros. Alors qu'en 45, tout la bann était trop chétif pou la guerre ; maintenant nou la fine trop gros pou passe par une porte*.

Et donc, il y a l'obésité. Il y a les maladies cardiovasculaires. Et donc, c'est quand même un gros problème et nos hôpitaux en pâtissent. Et donc, c'est pour cela l'éducation alimentaire, il faut la faire. Et on est là avec les produits de dégagement – tous les pays du Nord, tout l'occident envoient vers l'Afrique et vers nous les produits de dégagement. Comme ils envoient leurs containers dégager dans le petit port de La Réunion, vous croyez qu'il n'y a pas quelque chose à faire là-dessus ? Vous croyez qu'il n'y a pas à s'organiser et à changer ces choses-là ?

Et donc, c'est pour cela que cette conférence avec les agriculteurs, vous ne croyez pas quand même que quand arrive la pénurie de *zoignons, tout la bann y sa va dans les commerces, y achète zoignons en sachet* dans les supermarchés. Alors que nous, on a des terres. Et c'est pour ça – vous avez fait l'inventaire à Saint-Denis. Nous, on a le devoir de faire l'inventaire des terres qu'il y a à la Région.

Jean-Bernard MARATCHIA me dit lundi, on va se rendre à Saint-Leu. Je ne porte pas l'anathème sur Saint-Leu. C'est un peu partout pareil. On a 47 hectares de terres agricoles. On va planter des arbres endémiques alors que – *mi dit pas qu'il ne faut pas plante bann pied de bois endémiques, moi – mi dit* que ces jeunes agriculteurs, il faut qu'ils aient des terres pour travailler.

La SAFER, mes amis, la SAFER, il faut qu'elle y fait mes amis. La SAFER qui laisse ces jeunes agriculteurs en rade tous les jours. Et donc, *mi dit a zot ène affaire* – il faut secouer ces gens de la SAFER. Ce n'est quand même pas possible que des terres qui existent à La Réunion – on a de l'irrigation ; quand même mes amis, il faut arrêter ces bêtises-là.

On peut être autonome ici à La Réunion. On a besoin – on connaît les hectares qu'il nous faut pour y arriver, pour l'élevage. On connaît tout ça. On connaît aussi – il y avait – ça a marché très bien – l'ARDA, on avait du poisson. Là aussi, il y avait au

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Port – il y avait, à l'époque, les œufs – une écloserie. On avait tout ça. Mais tout ça, ça a été ratatiné, ça a été jeté aux orties. Et donc, on sait bien que l'on peut faire – là, la on est en train de manger le poisson *mi gagne pas dit le nom ; lé élevé avec je ne sais pas quoi*. *Et c'est ça qui arrive pou nou* ?

Ça pose plein de problème. Ça pose le problème de notre économie bleue. Ça pose le problème de nos bateaux ; de nos 12 mètres. *Il râle derrière même* pour que l'on puisse donner ses crédits pour ces bateaux. Il y a 700 000 bateaux dans cette mer des Indes qui courent partout. Et nous, *nou n'en* a 194. Vous ne croyez pas qu'il y ait quelque chose à faire pour qu'on puisse manger les produits de la mer ?

Alors, il y a tout ce travail que nous avons à faire parce que la santé ; vous savez dans une société, ce qui tient l'espèce humaine, c'est l'éducation ; l'autre, c'est la santé. Et donc, si on n'a pas la santé, *comment ou veut on travail, comment ou veut le coco il fonctionne* ?

Et donc, voilà on a besoin de tout cela. Pardonnez-moi mais on a vraiment beaucoup de travail à faire ensemble. Et je pense que, sur ces sujets, il n'y a pas de droite, il n'y a pas de gauche. Il y a la raison qui nous guide dans cette affaire, pas plus que ça.

Je vais vous donner la parole. *Mi arrête causer ; mi cause trop. Mi sa donne* la parole à **Virginie GOBALOU**.

Madame Virginie GOBALOU :

Oui, merci Madame la Présidente de me donner la parole. Tout d'abord, je remercie **Monsieur NIRLO**, le maire de Sainte-Marie, cher collègue Conseiller régional pour votre intervention et votre posture d'élu de la République responsable.

Ça m'a beaucoup touchée parce que nous sommes dans un contexte sanitaire difficile et un conflit de guerre. Et la solution que nous les élus que nous sommes, c'est de contribuer quand il s'agit de contribuer. Merci à vous pour votre intervention parce qu'en politique, on m'a appris, on ne fait pas de caprices en politique. Les

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

caprices n'ont pas leur place en politique. Quand nous sommes élus, nous assumons notre responsabilité même si nous ne sommes pas dans le même camp politique.

Oui, Madame la Présidente, nous adoptons aujourd'hui notre premier budget de mandature axé sur l'aménagement du territoire, la relance économique, l'emploi et la qualité de vie des Réunionnais. C'est un changement de modèle, Madame la Présidente. C'est un changement de modèle et de méthode qui consiste aussi à informer les Réunionnais et d'afficher aussi notre responsabilité de travailler pour La Réunion dans la transparence et à maîtriser l'argent public.

Je voulais aussi, mes chers amis, porter à votre connaissance cette réunion que j'ai animée avec les services en présence de la DEAL, de l'ARMOS et les 7 bailleurs sociaux qui vous remercient, Madame la Présidente, de les associer à ce volet de l'habitat – l'habitat durable par le biais de la rénovation énergétique. Ils étaient tous, pour la plupart, touchés que cette nouvelle majorité les associe à mettre en place, à trouver des solutions et des moyens pour mettre en place ce dispositif de la rénovation énergétique.

Et vous dire aussi, Madame la Présidente, que nous sommes dans une Collectivité territoriale et il appartient à chaque Collectivité territoriale de bien maîtriser l'argent public et de préparer l'avenir de notre jeunesse, l'avenir des Réunionnais face à cette crise sanitaire qui nous fait mal et à ce contexte de guerre qui aura aussi des influences sur nous à La Réunion même si nous sommes à 9 000 kilomètres de ce qui se passe en Ukraine.

C'est pour cela, Madame la Présidente, que nous devons garder cette route de développer notre île. Et aussi, Madame la Présidente, vous transmettre ce message que beaucoup de Réunionnais vous envoient soit par le biais de la radio, soit par le biais des messages en vous demandant de ne pas baisser les bras et de garder ce cap – c'est-à-dire ne rien lâcher. Travailler pour que La Réunion avance, travailler dans la transparence.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Et aussi, c'est l'occasion aussi Madame la Présidente, de provoquer cette conférence territoriale dans laquelle on pourrait mettre en débat ces problématiques qui ont été soulevées par différents élus. Tel l'aménagement de notre territoire, la problématique des compétences, la loi 3DS qui doit aussi nous donner cette facilité de gérer telle que dans le logement, prendre aussi cette responsabilité avec cette loi, travailler ensemble pour que dans cette conférence territoriale, on associe aussi les autres Collectivités, notamment avec l'État, le Département pour qu'on puisse avancer et répondre à l'urgence sociale, à l'urgence alimentaire, à l'urgence aussi énergétique et écologique de La Réunion.

Alors, Madame la Présidente, je ne serai pas plus longue. Mais travaillons ensemble et merci encore à certains élus qui sont en face, qui ne sont pas dans notre majorité et qui pensent que le temps est venu pour qu'on se mette autour de la même table, pour qu'on travaille dans les Commissions et qu'on avance et qu'on fasse des propositions pour construire La Réunion de demain. Merci.

Madame Huguette BELLO :
Frédéric MAILLOT.

Monsieur Frédéric MAILLOT :
Merci, *donne à moin la parole*, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, de tout le temps on est confronté à faire des choix – depuis l'école en fait, *moin a été confronté à faire des choix. Demande à moin, Frédéric, ou veut fait football, karaté ou bien la boxe. Zot l'aura compris que moi la réussi dans aucun des 3. Puis, au collège, y demande à nou si nou veut fait allemand ou espagnol, puis la Conseillère d'Orientation, y dit à nou encore de nouveau, il faut faire 3 choix qui définit notre vie professionnelle pou, au minimum, 40 ans – sauf si na un autre Président qui pousse, y pousse jusqu'à 45. Zot aura bien compris – mi préfère la retraite à 60 ans qu'à 65 ans.*

Donc, ce bann choix-là, en fait li définit nout bann priorités. Et nous, quand nou la décide d'investir sur l'humain, sur l'homme Réyonnais, sur la femme Réyonnais, y

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

montre clairement notre priorité ; c'est de mettre l'accent sur l'homme et la femme Réunionnaise. Pour notre bann frères, pou notre bann sœurs, nout bann momons, nout bann papas, nou la décidé de mettre plus de moyens, plus d'argent sur l'éducation, sur la formation, et sur l'ESS qui concerne à moin directement puisque c'est ma délégation, + 16%. C'est-à-dire environ 140 000 € qui va permettre à accompagner plus d'acteurs d'ESS, à monter plus d'ACI qui ramène les gens très éloignés de l'emploi vers l'insertion. *Parce que, investi dans de moune, investi chez l'être humain, c'est investi dans notre pays ; et un pays sans zommes et sans femmes, c'est un désert.*

Et pour finir, Madame la Présidente*, moin mi veut juste apporte un regard non pas technique, non pas spécialiste mais bel et bien populaire sur le projet de la NRL*. Force est de constater qu'il y aura eu 2 temps, 2 phases dans ce projet pharaonique. Il y aura eu le temps de l'incertitude, de l'amateurisme, le flou. Et puis est venu, sous notre mandature, le temps de la population. *Et mi veut souligner par-là, le choix que nou la fait. Mi connaît pas qui ça la décide coup la clim dans l'hémicycle, mais c'est un mauvais choix. Tu vois comme quoi le choix lé important. Mi veut souligne ici avec tout mo bann collègue, tout le travail que nou la fait depuis que nou lé élu, d'avoir eu le courage de nos convictions.*

Et mi fini ; ter là moi la entendu que la Corse est la plus belle île du monde mais moi – mi sait, mi connait que ma collègue ***Maya*** *sera d'accord avec moi – moi mi pense que lé pa ce qui est joli que nou y aime mais ça que nous y aime qui devient joli et moi. Lé persuadé que la plus belle île du monde, c'est bel et bien La Réunion et que Sainte-Rose lé plus joli que Bastia*.

Monsieur Michel VERGOZ :

Pourquoi ou fait bataille les deux ? ça lé toujours en conflit. Incroyable ça, hein ? Moi, je suis trait d'union, **Frédéric**. Madame la Présidente, si vous avez un petit temps pour moi.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

(Inaudible)

Monsieur Michel VERGOZ :

Ah oui, vous, vous dites ça. Je ferai comme les autres. Oui, *mi connais, vi aime* Sainte-Rose, oui.

Madame la Présidente, c'est dommage. Tout à l'heure, je me suis arrêté parce que j'allais conclure sur le pouvoir d'achat. Dans le budget, le pouvoir d'achat, c'est la préoccupation la plus grave et la plus grande interrogation dans la rue.

Bon, j'en ai terminé sur le carburant et j'allais m'adresser, bien sûr, à mon collègue **Pascal PLANTE** qui est au cœur de ce dossier. Ben, il n'est pas là. Je le ferai quand même. Et je le fais d'autant plus que tout à l'heure, **Patrick LEBRETON** disait qu'on n'a pas écouté les lobbies sur la Nouvelle Route du Littoral. Je me suis dit bon sang, mais c'est bien sûr. Donc, il y a espoir.

Et donc je vais – ce n'est pas ce qu'on raconte sur vous, sur nous – on raconte que sur le viaduc – les mauvaises langues, Madame – ce sont les majors qui ont choisi le viaduc. Et jusqu'où ils vont ? Mais, c'est la rumeur relayée. Vous savez, elle fait grand dégât si on y prend garde. Je n'y crois pas, Madame. Gardez votre spontanéité qu'on a entendue tout à l'heure – elle fait grand bien à l'oxygène, à la respiration de La Réunion.

Sur le carburant, c'est la clef du pouvoir d'achat au jour d'aujourd'hui. Lorsque - vous avez entendu cette espèce de film un peu tragicomique où des pétroliers lançaient 10 centimes, le samedi et le dimanche ; enfin, je plaisante - mais c'était pour quelques jours. Enfin, moi, je n'ai rien compris là-dedans. Et puis on fait ; et puis, on ne fait pas. Et puis j'ai vu mon collègue **PLANTE** à la télévision souvent et je me suis dit, il va m'expliquer.

Moi, c'est un dossier qui m'a préoccupé déjà ; parce que si des lobbies, il existe, sincèrement on peut on peut interroger notre réflexion pour dire, s'ils étaient là aussi. Voilà, l'interrogation majeure.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

L'État, Madame la Présidente, met 35 centimes au bout. C'est énorme, pour baisser le carburant sur 4 mois. Et ça, c'est une mesure sur le pouvoir d'achat. Personne n'en parle. Mais, savez-vous que la Région est maîtresse de la taxe sur les carburants, qui est reversée Madame, aux Communes, au Département et la Région aussi. OK. Je ne demande rien à la Région, moi. Je dis, en tant que chef de file, de ce secteur carburant, pétrolier, est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait temps qu'on interroge les majors sur le port de la Pointe des Galets ? Revoyez tout le vécu qu'on a fait il y a 10 ans, il y a 15 ans.

L'histoire des carburants et du refus de laisser les pompistes de faire des remises, elle n'est pas d'hier. Monsieur CAILLÉ, le groupe CAILLÉ, François CAILLÉ, il y a 10/15 ans – vous l'interrogez – un jour on est venu chez lui, à sa pompe, au Carrefour et lui dire, tu fermes – parce que personne ne t'interdit de faire de la concurrence. Mais c'est ça le business. Qu'est-ce qu'on fait ? C'est notre champ de compétences.

Voilà où on est prêt à être solidaires, Madame, collègue **GOBALOU**. Il n'y pas à s'étonner qu'on soit sur cette corde-là. Mais quand on dit au pétrolier, faites un effort. Moi, j'ai des copains qui me disent, ah surtout il ne faut pas déranger les pétroliers. Mais moi, je dis qu'il ne faut pas déranger les pompistes. Mettons-les de côté. Ils touchent des centimes. Ce ne sont pas des pourcentages. Sur le litre, mais les pétroliers, savez-vous que les cuves du Port sont à nous ? Enfin, je veux dire c'est à la puissance publique. Les pipelines qui sortent du bateau et qui amènent l'eau, c'est à nous. Savez-vous qu'il y a des AOT entre la … ; CCIR, c'est nous.

Bref, mes amis. Revisitons notre courte histoire. J'ai été au cœur de ce moteur là aussi, il y a quelques années ; cela mérite quelques interrogations majeures. Et c'est dommage que **Pascal** – moi je vais l'interroger à nouveau parce qu'il sait – je ne comprends pas cette tragi-comédie qu'on tourne en prenant en otage les Réunionnaises et les Réunionnais.

Alors, l'État a fait un effort. Je ne dis pas que c'est à nous de faire un effort, la Région. Mais oui, Madame, je comprends bien. Je ne vous demande rien. Je ne fais

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

pas de la surenchère politicienne. Je dis simplement, Madame. À notre place, Madame la Présidente, interrogeons les majors. Il paraît qu'on n'écoute pas les lobbies. Mais s'il y en a un à La Réunion encore, et je n'insulte personne en le défendant, je suis prêt à rentrer dans le débat – c'est bien ce qu'il se passe sur les docks du port de la Pointe des Galets à propos des stockages du carburant. On a tout essayé pour faire entrer du carburant en concurrence.

Vous savez que la loi de Lurel, tiens, autorise à partager d'autorité, les unités de stockage – Madame, vous le savez, c'est une loi de 2013 à laquelle j'ai participé ; c'est mon amendement – à l'époque, j'étais sénateur – qui avait permis d'ouvrir les commodités essentielles comme ça s'appelait à une concurrence. Utilisons-la. Voilà des pistes, Madame.

Et je termine sur une autre piste et c'est dommage que Madame la Ministre, Maire de Saint-Denis soit partie – décidément, je n'ai pas de chance. C'est quand on dit, Madame la Présidente, c'est quand on dit – mais je n'avais jamais entendu ça poulet de dégagement tout ça mais *mi connais poulet de l'eau*. D'accord ? *C'est le même zaffaire*. Quand on dit qu'il y a de la mal bouffe dans nos cantines, mais prenons la main. Il y a 80 collèges ; il y a 40 lycées. Il y a x cantines Monsieur le Maire. Mais allons-nous unir pour dire à nos gestionnaires dont vous êtes les patrons, dont je suis le patron dans ma ville, dont Monsieur MELCHIOR est patron. Allons leur dire, écoutez maintenant, on se réunit. Il y a une commande politique qui est faite des matières premières qu'on achètera pour constituer les repas de nos enfants.

Mais mes amis, quand j'écoute l'intervention, tout à l'heure, de ma collègue, je me dis pourvu qu'ils n'arrivent pas à demander l'autonomie pour pouvoir faire ça. C'est une boutade, hein. C'est une boutade mais une boutade sérieuse, Madame. Parce que ça, si vous voulez véritablement qu'on règle ces questions-là, on commence lundi matin. Et je suis votre allié, **Madame GOBALOU**. Nous sommes vos alliés.

Donc, vous avez des pistes qui peuvent nous réunir ; allons les utiliser. Allons les occuper ces pistes. Je vous remercie, Madame.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

… vous dire qu'avec l'augmentation du prix du carburant, la Région n'a pas touché un centime de plus, un euro de plus. Voilà, je vais donner la parole à **Normane OMARJEE**.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je parlais des pétroliers, Madame. J'excellerai la Région, pour vous dire comment vous êtes polémique. Vous n'êtes pas gentille avec moi.

Madame Huguette BELLO :

La parole est à **Monsieur OMARJEE Normane**.

Monsieur Normane OMARJEE :

Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je voulais donner quelques informations à la représentation régional, notamment sur AIR AUSTRAL. Ça a été dit, il y a un travail en partenariat avec l'État. C'est évident. Mais, *nous lé pas plus, nou lé pas moins.* Je crois que Corsair et Air France ont bénéficié d'aides extrêmement importantes de l'État. Je veux ici préciser à la représentation régionale qu'AIR AUSTRAL étant une entreprise privée, elle a bénéficié de ce qu'on appelle un PGE et du chômage partiel mais cette mesure a été ouverte à toutes les entreprises privées liées au COVID. Il s'agit simplement d'un prêt garanti par l'État. Comme son nom l'indique, c'est un prêt.

Ensuite, une autre précision notamment sur l'aide au sauvetage ; vous avez la Commission européenne qui, le 18 janvier 2022, a autorisé la mise en place d'un plan de sauvetage d'AIR AUSTRAL, à hauteur de 20 millions d'euros dont 10 millions ont déjà été versés par l'État et les 10 autres millions, c'est la Caisse des Dépôts qui, en qualité d'établissement public, a été saisie par l'État pour les 10 millions d'euros restants.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

C'est dans le cadre d'un crédit qu'une première tranche de 4 millions d'euros a été versée. Reste à être versée la somme de 6 millions d'euros. Ça ce sont les éléments que je voulais apporter à la représentation régionale, notamment sur AIR AUSTRAL et évidemment en Commission permanente sera évoqué évidemment ce contrat de prêt entre la Caisse des Dépôts et la Région.

Juste un élément. Je le disais, on n'est pas plus, on n'est pas moins. Je ne crois pas qu'il y ait de faux ou de vrais Réunionnais. Il y a des Réunionnais tout court. C'est important de le dire. Cette compagnie est une compagnie réunionnaise dont chacun sait les efforts qui ont été consentis par la Région, elle-même, pour pouvoir maintenir, à la fois, cette réalité, quelle que soit la majorité à laquelle nous avons appartenu et nous appartenons.

Je le dis aussi très clairement ; il s'agit d'un enjeu qui doit nous rassembler, qui ne doit pas poser des difficultés et nous devons être, dans un temps fort, puisque cette aide au sauvetage nous contraint dans un délai de 6 mois à être dans une opération de recapitalisation de la compagnie, ce qui suppose en effet que si l'État veut bien abandonner son PGE, c'est avec grand service que nous prendrons cela. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci ; comme l'a dit **Normane OMARJEE**, ce dossier sera à l'ordre du jour de la Commission permanente de vendredi. C'est un sujet éminemment important où il faudra, à un moment donné, que l'on se retrouve tous. Parce que tout le monde veut sauver cette compagnie AIR AUSTRAL – c'est le moins qu'on puisse faire avec 900 personnes qui y travaillent.

Je vais donner la parole à **Patrice BOULEVART**. Ensuite à **Denise HOARAU**.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, donc un petit mot sur les mobilités durables. Et avant toute chose, permettez-moi de saluer l'accord

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

MATIGNON 3 qui nous permet d'avoir une vision sur comment terminer la NRL, qui est quand même un jalon important dans l'infrastructure de transport de La Réunion. Et je me permets de dire aussi, si les choses sont faites sérieusement, il n'y a pas de raison que ça n'avance pas et ç'en est la preuve.

Pour ma part, je pense qu'il est nécessaire de développer davantage des infrastructures de transport sur notre île et d'augmenter l'efficience de nos réseaux et surtout l'ensemble des réseaux de nos Interco avec un travail collaboratif, notamment sur l'intermodalité.

Hors NRL, il est important de rappeler certains projets que porte la Région Réunion, notamment en termes de mobilité durable et de transports en commun, je pense notamment à

- la voie réservée aux transports en commun de Sainte-Marie, qui va commencer cette année ;
- les études en cours sur le boulevard urbain de Saint-Benoît
- et l'axe mixte

qui sont tous les 3 – tous ces 3 projets – qui inscrivent la Région Réunion dans une logique de haut niveau de service pour ses transports en commun.

Plus largement, nous préfigurons l'avenir à travers le projet RRTG que nous retravaillons actuellement au niveau des tracés avec la ville de Saint-Denis et de la CINOR concernant la section Nord. Et avec le TCO concernant la section Ouest qui la concerne.

Je me permets aussi de saluer le nouvel outil de mobilité qui est né sur notre territoire dernièrement – Papangue, qui offre une nouvelle alternative et qui offre de nouvelles voies sur notre territoire. Madame la Maire de Saint-Denis *mi permet dire à ou, le téléphérique lé bien gaillard*.

Au-delà des investissements de structure, il y a aussi l'humain. Et quand je pense à l'humain, je pense à la mise en œuvre de la gratuité du réseau Car Jaune. C'est un investissement et nous fléchons cette gratuité sur les publics les plus fragiles : donc, les étudiants, les demandeurs d'emplois et les travailleurs pauvres, parce qu'il y a

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

une nécessité de protéger notre population et de faire de la mobilité un vecteur d'insertion social et professionnel.

Nous avons aussi entendu les usagers du Réseau Car Jaune qui nous demandent un renforcement de l'offre ; ils demandent encore plus de bus parce qu'encore, aujourd'hui, des personnes restent sur le carreau et cette demande a été entendue. Et nous allons, dès cette année aussi, en même temps que le déploiement de la gratuité, renforcer l'offre sur le réseau Car Jaune pour être plus efficace, et cela dès le mois de septembre 2022. Tout cela, bien entendu, est chiffré et inscrit, dans le document du BP qui vous a été transmis et que vous avez probablement tous lu.

Nous ouvrons de nouvelles perspectives à travers davantage de travail concerté avec nos partenaires et je pense à l'ensemble des EPCI que je salue et qui nous permet de construire demain, en concertation et qui nous permet aussi d'offrir un renouveau au SNTA dont je suis président. Je tiens, encore une fois, particulièrement à remercier chaque AOM qui y contribue.

Les mobilités doivent être durables. Il est nécessaire pour nous de répondre aux enjeux environnementaux qui s'imposent à nous. Je pense notamment au verdissement du parc roulant. Et à cet effet, nous avons déjà commencé à œuvrer pour ouvrir toutes les pistes en matière de transition énergétique aussi bien électrique, hydrogène que bioGNV. Et j'en profite pour remercier **Jean-Pierre CHABRIAT** pour sa contribution si précieuse sur des sujets énergétiques et notamment l'hydrogène.

Cette année sera l'occasion aussi pour nous d'ouvrir d'autres réflexions en termes de mobilité. Et quand je dis en termes de mobilité, je pense notamment au télétravail. Mobilité que, un déplacement que nous ne faisons pas contribue à améliorer quand même la circulation sur nos réseaux. Je pense aussi à l'installation de zones de coworking qu'on pourrait imaginer notamment sur les zones d'activités économiques. Bien entendu, cela devra être discuté avec les Interco. Je pense au co-voiturage pour lutter contre l'autosolisme.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Et cela passe par la création de nouvelles aires mais aussi par le déploiement d'applications, telle que Carrosse où la Région participe. Il y aura aussi une réflexion à mener sur l'étalement des heures d'entrée et de sortie au travail et notamment des écoles, dans les grandes villes telles que Saint-Denis et Saint-Pierre. Et cela, bien sûr, toujours se fera dans un travail concerté.

Un mot sur la VVR – la Voie Vélo Régionale que nous allons continuer à développer sur notre île afin de la finaliser. Et nous le ferons toujours dans cette optique d'optimiser le financement à travers les appels à projets que propose l'État.

Enfin, je finirai par le plus important à mon sens. C'est qu'il nous faut construire demain. Et demain, nous allons construire avec toutes les Réunionnaises et tous les Réunionnais. Et cela passe par les États Généraux, je pense que ce sera plutôt le terme d'assise des mobilités. Cela va nous permettre, comme le dit si bien **Fabrice HOARAU**, de définir à terme un plan des déplacements territorial pour donner un cap à l'Île de La Réunion parce que réellement, l'Île de La Réunion attend un cap en termes de mobilité. Les investissements et les projets que nous portons aujourd'hui auront une conséquence forte sur les déplacements de demain et sur les générations à venir. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Voilà une petite intervention bien complète qui pose les problèmes de mobilité ici à La Réunion. Et puis, nous-mêmes, on a cet effort à faire pour les espaces de coworking pour désengorger les routes. Mais ça, il faudra aussi que cela soit cadré parce que le télétravail, ça ne peut pas être le télétravail *sa case, y veille zenfants, y veille la maman malade*, *et on ne sait pas qui là-bas* de l'autre côté. Quand on est en télétravail, c'est vraiment bien encadré. Il y a, là-dessus, vraiment des choses à éclaircir. Nous n'avons pas suffisamment d'espaces. Il faut qu'on fasse la conquête d'espace pour ce télétravail, ce coworking parce que toute peine mérite salaire et parce que lorsqu'on est en télétravail, il faut travailler.

Je regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas – je n'entends pas parler dans l'Est d'un espace de covoiturage – *na point – moi la parti regarder ; mi crois que na point. Na point*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

d'espaces de covoiturage dans l'Est. Bann la y bouche même 90 000 quand y rente dans Sainte-Marie là, le matin là – 90 000 personnes qui rentrent lé pa bon du tout.

Et donc, on a besoin et ça c'est vraiment à réfléchir pour avoir tout cela. Bien qu'on fasse la piste vélo, *mais mi voit pas bon peu de moune su vélo ; temps en temps Saint-Denis mi voit bann un ti vélo y trace*.

Au Port, il y a une piste vélo. C'est la piste la plus développée. *Mi voit pas de moune là-dessus mes amis*. Et donc, *les marmailles l'école*, tous les ans, les professeurs font une sortie vélo. Vous vous rappelez la Chine à un moment donné *quand navait poin l'auto, l'avait toute la poignée de vélos dans les années 60 – le rang de vélos qu'il y avait dans Pékin – tout la bann lavait un vélo* ? À Paris, il y a un peu de vélos aussi mais il y a encore beaucoup de voiture quand même, beaucoup de voitures.

Il y a beaucoup de travail à faire pour cela. Et donc, le problème aussi, c'est le transport en commun – c'est ce Car Jaune que l'on va mettre pour les étudiants, pour les travailleurs pauvres. Et donc, sans doute là-aussi, il faudra établir des cartes, établir tout ça. On a besoin que cela se fasse On a besoin que nos étudiants puissent monter dans le bus et arriver à l'heure. On a besoin aussi de changer de braquets parce qu'il n'est pas possible que le soir, il n'y ait plus rien. *L'étudiant qui sort à 6h30, le car la fine aller*. Et donc, on a besoin aussi d'aller au cinéma. Il n'y a pas de transports le soir. C'est comme il n'y a pas de crèches non plus qui sont ouvertes à des heures qui ne sont pas le diurne. Le nocturne *na point du tout*.

Et c'est pour ça aussi, il y a un travail à faire – on est au Conseil de Surveillance de l'hôpital. On donne des autorisations pour les commerces d'ouvrir et ces gens qui prennent l'argent et qui disent il y a un milliard d'euros qui rentrent de RSA – je dis n'importe quoi mais plus que ça – qui rentrent ici à La Réunion, ça c'est pour nous.

Il n'y a aucun effort qui est fait de la part de ces entreprises pour ouvrir des crèches dans leurs magasins. Je me rappelle il y a 10 ans, il y a 15 ans de cela, on a essayé d'ouvrir mais personne *n'a pas voulu*.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Et donc, moi je pense qu'il faut mettre un peu aussi la pression là-dessus pour qu'il y ait des crèches, il y ait aussi des transports. *Le moune quand narrive le dimanche, zot y gagne pas aller cinéma*. *Le soir, zot y gagne pas aller cinéma.* Il n'y a pas de transport pour les plus petits, pour les plus pauvres temps en temps. *La grand-mère y donne ène monnaie, y dit mon enfant, va au cinéma*. *Le marmaille y ça va plume sa grand-mère là-bas, y dit donne à moin ène ti monnaie, mi sa va cinéma*.

Et donc, il n'y a pas cette organisation-là. L'organisation, les gens le voient quand on va ouvrir les boîtes de nuit – *na un peu y dit zot y rouvre pas. Mais toutes ces personnes qui se font tuer, écraser parce que l'a trop boire – sais pas quoi que la fait, la trop fumé et puis qui tue les gens – zot y tue à zot, c'est une affaire mais zot sa tué le moune dans le chemin*.

Et donc, là aussi c'est l'organisation des transports. Et ça peut-être, il faut que l'on ait d'autres discussions. Je parle trop. Je vais donner la parole à **Denise HOARAU** qui me l'a demandé depuis longtemps.

Madame Denise HOARAU :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Aujourd'hui, vous votez votre premier budget. C'est un moment fort, extrêmement important. Je fais partie avec **Madame AHO-NIENNE** du groupe LE CAP, parce qu'il faut garder le cap. C'est clair. La Réunion ne peut pas se permettre de s'arrêter. Il faut continuer. Et il faut continuer avec des comparatifs quelque fois, qui, moi me frisent un peu quand on compare La Réunion avec la France métropolitaine. La Réunion est un département ; il faut comparer avec un autre département. Parce que quoiqu'on dise, ici à La Réunion, depuis beaucoup d'années, nous avançons. On ne recule pas.

Donc, la critique est facile mais l'art est difficile. Soyons humbles. Aujourd'hui, vous votez votre budget sur 3 axes et vous favorisez l'humain, l'économie – je résume hein – et le durable. C'est votre choix. Nous devons prendre acte des orientations que vous prenez.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

L'humain, à travers la formation – oui, on ne peut pas avancer si on ne forme pas – être formé, c'est la richesse. C'est notre seule richesse. Quand on est formé, on a les armes. Parce qu'on a du répondant. On ne peut pas subir. On agit. C'est bien. Il faut former. Mais la formation qui soit en correspondance avec ce que le territoire demande. Nous n'allons pas former des secrétaires pour former des secrétaires. Nous avons besoin de former des élagueurs pour protéger nos arbres. Nous avons besoin de former des gens qui correspondent à la demande réelle de ce que notre territoire, en 2022, a besoin. Et dans les années futures, nous avons peut-être besoin de former quelqu'un qui va guider un tram, un train, un tout ce qu'on veut. Mais demain, on ne peut plus former pour former. Parce que c'est là qu'on recule.

Et je pense que ma collègue **Madame NABÉNÉSA** aura justement l'idée de faire au mieux dans la formation, dans ces millions d'euros qui sont versés pour La Réunion pour la formation humaine, un acte fort et réfléchi.

Nous devons éduquer, effectivement, nous devons éduquer dans le numérique. Mais nous devons aussi éduquer dans le durable que dans les livres scolaires ; qu'on sache c'est quoi un margozier, c'est quoi un margouillat et pourquoi il ne faut pas le détruire. *Et si nu jète le bon déchet dans la bonne poubelle, ben nou va respecter ça.* Parce que nous n'avons pas beaucoup de richesses ici. Nous avons les hommes. Et nous avons cette biodiversité. Je suis heureuse, **Madame Ericka BAREIGTS**, d'avoir participé, il y a 2 ou 3 semaines, aux ateliers qui vont permettre d'inscrire La Réunion avec l'ouverture de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Le travail auparavant a été fait. On a travaillé avec les associations. On n'a pas voulu laisser quiconque sur le bord du chemin. Et nous devons travailler, effectivement, pour respecter cette biodiversité et pour marquer que La Réunion, nous avons bataillé pour. Notre territoire est reconnu mondialement avec nos falaises, avec ce que nous possédons de mieux. Donc, nous devons aussi respecter ça et nous devons le protéger.

Nous devons être plus catégorique à travers AIR AUSTRAL par exemple, quand on arrive à La Réunion de dire de ne pas emmener des plantes qui sortent d'ailleurs. Et il faut être intransigeant là-dessus. On ne peut pas se permettre de dire - parce que

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

j'ai envie d'avoir un animal de compagnie qui n'est pas un animal qui appartient à La Réunion et quand j'en ai marre 3 ans plus tard, je le laisse en liberté. Parce que ça détruit nos Tuit-Tuit. Ça détruit nos Pétrels. C'est ça l'action concrète qu'on devra faire.

Et puis pour l'éducation, je vais terminer sur qu'est-ce qu'on mange. Il y a quelques années, nous à Saint-Pierre, j'étais en charge des affaires scolaires, j'ai rencontré des filières. On leur a demandé de se structurer et de pouvoir répondre – *mettre un carri de zoeufs de temps en temps le vendredi ; la boîte sardines Robert – nou ti mette ça et mange un ptit peu de brèdes* qu'on pouvait par rapport à la quantité. Commençons petit à petit. On ne pourra pas d'un seul coup d'ensemble décider que pour les écoles, les collèges et les lycées, de faire que l'autonomie va arriver, je veux dire au niveau de la nourriture.

Mais on commence. Et aujourd'hui, je vois que mon collègue de Cilaos n'est pas là. Lui, dans son village – parce que le village de Cilaos appartient à la CIVIS – il acte son mandat fortement sur cette autonomie alimentaire. C'est bien. C'est un début. Et nous devons prendre acte – ça a commencé à Cilaos. Peut-être que Sainte-Rose pourra suivre ou bien une partie du Port ou bien peut-être une partie de Saint-Pierre ou bien de Saint-Philippe. Mais l'action doit s'engager pour que nous ne devons pas récupérer, comme vous le dites, le poulet de dernière zone-là.

Effectivement, le travail des Députés là-dessus, je rends hommage aux Députés qui font un travail de titan et en particulier celui de **David LORION** qui acte de dire que nous ne pouvons pas récolter que les dernières zones. Nous sommes des Français à part entière. Parce que l'horizon, même si aujourd'hui, entre guillemets, on voit un embelli, na *juste un embelli – l'horizon encore là ; lé un peu sombre*. On a encore le COVID. Certains d'entre nous portent le masque même si nous avons les séparations. Nous avons la guerre en Ukraine. Les coût des matières premières, certainement il y aura un ricochet. À un moment donné, il faudra que quelqu'un paie.

Donc, nous devons être en nous disant – le budget est là, ne crions pas victoire. Et on ne criera jamais victoire parce qu'il y aura certainement peut-être des choses qui vont encore se greffer dessus pour rendre encore difficile la chose. En tout cas, je

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

sens ici une envie de faire avancer. De toutes les façons, on ne peut pas s'arrêter. Et cette envie d'avancer, Madame la Présidente, je tiens à préciser qu'il faudra le faire sur tous les territoires– que je n'entende pas ici que la CINOR ou le TCO. Il existe la CASUD, il existe la CIVIS, il existe la CIREST. Qu'on n'entende pas que certains endroits. C'est La Réunion entière.

En tout cas, la ville de Saint-Pierre où je suis élue, c'est 10% de la population ; donc, 10% du budget de la Région. Rester en contact avec les maires. Rester en contact avec les Présidents d'EPCI. Rester en contact avec le Département quotidiennement. Il faut le faire. Comme ça, on ne peut pas lâcher le bout. Parce que si ce n'est pas de votre compétence, c'est de la compétence de quelqu'un d'autre, donc il faut faire le lien. Créons le lien, restons dans ce lien. C'est important.

Et puis, je voulais terminer en disant que ce n'est pas facile de faire un budget. C'est un vrai casse-tête. Et il faut remercier ici puisqu'on a des pavés devant nous, l'administration. Que ça soit celle de la Région, celle de l'État, des EPCI ou autres. C'est l'administration qui travaille. Et aujourd'hui nous, nous sommes juste là pour parler pour eux, les remercier ; vous faites du bon travail. Et je remercie Madame la Présidente parce que ça, c'est mon côté très humain – vous n'avez pas voulu faire « la chasse aux sorcières » et dire qu'un « agent » devait partir parce qu'il est du bord ou du bord.

C'est le temps de la politique où on crie dans un micro et on dit que je suis de droite, de gauche, du centre ou du milieu. Après, nous devons être des Réunionnais responsables – donner l'exemple. Nous sommes un bon exemple. Si tenté, on peut le comparer à d'autres outre-mer. Nous sommes de bons exemples. Nous essayons d'utiliser au mieux l'argent. Ce n'est pas facile.

Aujourd'hui, le Gouvernement nous tend la main pour continuer, enfin pour finir sur la Nouvelle Route du Littoral. Elle a été commencée, elle doit être terminée dans le mode que vous avez choisi. Vous êtes en majorité, vous choisissez ce mode-là. Moi, je dis bravo. Vous avez réussi à récupérer les financements. Il le faut. Parce qu'effectivement, nous sommes ici à La Réunion avec cette épée de Damoclès qui

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

est constante et que moi je peux voir - tous les jours que Dieu fait, quand je passe sur la Route du Littoral, à tout moment ça peut tomber.

J'ai perdu des membres de ma famille sur cette route. Donc, je sais le prix à payer. Il faut le faire. Et le plus vite possible. Et il faut que les Réunionnais comprennent que ça ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Ce ne sera pas demain que ça va être terminé. C'est peut-être dans 5 ans, totalement terminé. Parce qu'il y aura des impondérables. Il y a peut-être des entreprises, entre guillemets, qui vont déposer le bilan. Il faudra recommencer. C'est ça la vie publique. C'est ça qu'il faut faire comprendre ; et rester, effectivement, à donner aux Réunionnais, la mesure de ce qu'on est capable de faire ici.

Moi, je suis contente de dire que le dialogue est instauré, que nous semblons plus apaisés. J'ai envie de travailler sur l'illettrisme. Je suis dans l'opposition. Mais j'ai mon mot à dire. Rencontrez, Madame la Présidente, les groupes d'opposition une fois par mois. Une fois tous les deux mois. Un temps de partage. Parce que nous sommes ici, les élus qu'on regarde le plus à La Réunion. Nous sommes Conseillers régionaux, avec des délégations plus ou moins grandes. Et en ricochet, nous sommes aussi des élus municipaux ou de l'intercommunalité. Nous devons nous tenir la main pour avancer et donner l'exemple. On ne peut pas faire autrement.

Et je terminerai, puisque vous m'avez tendu la perche tout à l'heure, Madame la Présidente – effectivement, pour les crèches – je parle de façon concrète – aujourd'hui, on reconnaît que ceux qui travaillent dans les hôpitaux font du bon boulot dans cette période sanitaire très particulière. Ils embauchent quelques fois à 7 heures le matin, ils finissent à 19H. Si c'est une maman seule qui a 2 enfants à la crèche, à 17h00, elle récupère comment son gamin ? Parce que rien n'est adapté. Et ce sont des gens qui font des plages horaires de 10-10 parce qu'il y a 2 tournantes : la nuit ou le jour.

Ils font des métiers – et je vais prendre pour cela l'exemple de STROMAE qui le chante bien – ces métiers-là, qui sont en décalage qui vous bousillent un peu la vie, eh ben ceux-là aussi, on doit les aider ; on doit trouver des bonnes filières. On doit adapter l'offre à la demande. C'est important. Nous ne pouvons plus travailler dans

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

ce qui était – aujourd'hui, nous devons rentrer dans cette aire du numérique qui va beaucoup plus vite. Nous devons effectivement faire en sorte que chaque famille réunionnaise ne soit pas détachée du numérique, pas seulement avec un seul ordinateur pour celui qui rentre en Seconde. Parce que quand on était en distanciel pendant la période COVID, combien de familles ont encore reculé au niveau de l'acquisition ? Combien de chiffres ne sont pas encore donnés ? Mais nous sommes encore en recul. Donc, nous devons faire en sorte que cette fracture numérique ne soit pas pour une famille, un ordinateur mais peut-être 3. Cet effort-là, nous devons le consentir.

En tout cas, le Groupe Le Cap que je représente aujourd'hui, va voter favorablement pour votre budget, Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO:

Merci, **Madame Denise HOARAU**. Et je loue l'esprit qu'il y a dans cet hémicycle et je constate une belle libération de la parole. C'est heureux. Vous êtes de Saint-Pierre. *Ou la parle de carri de zoeuf tout à l'heure-là mais ou koné kossa moi la travaillé aussi ; moin l'étais adjointe chargée de l'école à Saint Pierre* ; ils mangeaient carri cœur de canne. Et donc, vous voyez quand même, ce n'est plus connu. Il y avait des cuisinières – cœur de canne oui, et c'est excellent – le chou de canne.

Et je vous remercie, Madame, pour la confiance que vous allez nous accorder. Maintenant, s'il n'y a plus de prise de parole, s'il n'y a pas de remarques particulières, je mets au vote les propositions du Budget Primitif 2022.

Je vous propose, soit d'approuver globalement chacun des budgets ainsi que permet la jurisprudence à partir du moment où vous envisagez de voter à l'identique pour chaque chapitre, soit chapitre par chapitre au sein de chaque section ainsi que sur les balances et telles qu'amendées par les avis de Commissions.

S'il y a cet accord sur le vote global sur le Budget Primitif 2022 et des budgets FEDER et du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale – le POCT, il convient de préciser que le vote comporte 2 sections, Investissement et

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Fonctionnement, soit deux votes pour chaque budget. Vous en êtes d'accord ? Très bien.

Pour le Budget Primitif 2022,

- ***Budget Principal + Budgets Annexes Énergie, DSP, Musées, Transports : 1 726 206 414 € de crédits de paiement.***
- ***En capacité d'engagement : 418 488 060 € en mouvements budgétaires.***
- ***Section d'investissement : 207 966 810 €***

Est-ce qu'il y a des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

<u>Secrétariat des Assemblées</u> :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Madame RAMIN – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL et Monsieur PICARDO.

<u>Madame Huguette BELLO :</u>

Voilà. Cette section d'investissement est adoptée.

- ***Section de fonctionnement : 210 521 250 €***

Observations. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

<u>Secrétariat des Assemblées</u> :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame Yolaine COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Madame RAMIN – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.

<u>Madame Huguette BELLO :</u>

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Qui est pour ces deux sections ? Moi, je vote deux fois.

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Patrick LEBRETON – Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS – Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO + procuration de Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Merci à vous.

- ***En crédits de paiement : 1 726 206 414 € en mouvements budgétaires***
- ***Section Investissement : 965 967 147 € équilibrée en Recettes et Dépenses***

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Madame RAMIN + Monsieur PICARDO – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Qui est pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Patrick LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE - Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Erika BAREIGTS - Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO + procuration de Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

- ***Section de fonctionnement : 760 239 267 € équilibré en recettes et en dépenses***

Contre. Abstention.

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ELIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame Yolaine COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur HOARAU Jacquet – Madame RAMIN - Monsieur PICARDO – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Patrick LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE - Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS - Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO et Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

Je vous remercie pour le Budget autonome FEDER.

- **En capacité d'engagement : 84 954 605 €**
- **Section d'investissement : 68 813 230,05 €**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Monsieur PICARDO – Madame RAMIN - Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Qui est pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Patrick LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE - Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS - Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO et Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

Je vous remercie.

- **Section de fonctionnement : 16 141 374,95 €**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Madame RAMIN - Monsieur PICARDO – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Patrick LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE - Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS - Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO et Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

Je vous remercie.

- ***En crédits de paiement : 458 814 410 € en mouvements budgétaires***
- ***Section d'Investissement : 309 927 160 € équilibré en recettes et dépenses.***

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Monsieur PICARDO – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL – Madame RAMIN.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL - Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE + procuration de Monsieur Patrick LEBRETON – Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS - Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur Johnny PAYET + procuration de Monsieur NIRLO.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup.

- **Section Fonctionnement : 148 887 250 € équilibré en recettes et dépenses**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur HOARAU Jacquet – Madame RAMIN + Monsieur PICARDO – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON — Monsieur Normane OMARJEE + procuration de Monsieur Patrick LEBRETON – Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS – Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO et Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup.

Pour le budget autonome INTERREG – POCTE

- **En capacité d'engagements Section Investissement : 3 000 000 €**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Monsieur PICARDO – Monsieur VERGOZ + procuration de Monsieur Jean-Jacques MOREL – Madame RAMIN.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Qui est pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE + procuration de Monsieur Patrick LEBRETON - Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS – Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur Johnny PAYET et Monsieur NIRLO.

Madame Huguette BELLO :

… zot y veut pas cause avec Mauricien, Malgaches, Mozambicains, tout ça zot y veut pas ?

- ***Section de Fonctionnement : - 3 000 000 €***

Parce qu'on n'a pas encore organisé tout ça.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame Marie-Lise CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame COSTES +

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Monsieur Bernard PICARDO – Madame RAMIN.

Madame Huguette BELLO :

Qui est pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE + procuration de Monsieur Patrick LEBRETON – Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Christian ANNETTE – Monsieur Frédéric MAILLOT – Madame Ericka BAREIGT – Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO et Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

…

- **14 567 052 € en mouvements budgétaires**
- **Section d'Investissement : 7 123 526 € équilibré en recettes et dépenses**

Contre. Abstention.

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame Yolaine COSTES +

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur HOARAU Jacquet – Monsieur PICARDO – Madame RAMIN.

Madame Huguette BELLO :

Pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE + procuration de Monsieur Patrick LEBRETON - Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS - Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO et Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup.

- ***Section Fonctionnement : 7 443 526 € équilibré en recettes et dépenses***

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Toujours les mêmes.

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Monsieur Rafick BADAT – Madame CHANE-TO + procuration de Monsieur LAGOURGUE – Madame Yolaine COSTES + procuration de Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jacquet HOARAU – Monsieur PICARDO – Madame RAMIN.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0014-DE

Madame Huguette BELLO :

Pour ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame Amandine RAMAYE – Madame Lorraine NATIVEL + procuration de Madame CORBIÈRE – Madame Huguette BELLO + procuration de Madame Laëtitia LEBRETON – Monsieur Normane OMARJEE + procuration de Monsieur Patrick LEBRETON - Madame Karine NABÉNÉSA – Monsieur Frédéric MAILLOT – Monsieur Christian ANNETTE – Madame Ericka BAREIGTS – Monsieur Wilfrid BERTILE – Madame Maya CESARI – Monsieur CHABRIAT – Madame CHANE-HONG – Madame GIRONCEL-DAMOUR – Madame SITOUZE – Monsieur BOULEVART – Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ – Monsieur Fabrice HOARAU – Monsieur MARATCHIA – Madame POINY-TOPLAN + procuration de Monsieur RATENON – Madame PROFIL – Monsieur SIHOU – Monsieur VIENNE – Madame Denise HOARAU + procuration de Madame Sandrine AHO-NIENNE – Monsieur NIRLO et Monsieur Johnny PAYET.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je vous remercie tous pour la dignité dans la tenue de cette séance. Nous avons épuisé l'Ordre du Jour. Je vous remercie, chers collègues, d'avoir participé activement à notre Assemblée. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les journalistes de rendre compte de cette séance. Je remercie, évidemment, les services, notre administration, d'avoir veillé à son bon déroulement, d'avoir bien travaillé, d'avoir écrit tellement dans ces dossiers. Je déclare la séance levée mais vous allez vous sustenter – il y a des boxs qui se trouvent aux étages. Mangez pour vivre et ne vivez pas pour manger. Merci.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2022_0015

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 28 juin 2022 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 6

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
RAMAYE AMANDINE
RATENON JEAN HUGUES
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CHANE-HONG RÉGINE

Absents :
MAILLOT FRÉDÉRIC
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
BADAT RAHFICK
HOARAU DENISE
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGSG / N°112441
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

REGION REUNION

Séance du 28 juin 2022
Délibération N°DAP2022_0015
Rapport /DGSG / N°112441

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGSG / 112441 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu les avis des commissions sectorielles,

Considérant,

- l'obligation faite à la Présidente du Conseil Régional de rendre compte annuellement de l'activité des services de la collectivité au Conseil Régional,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de donner acte de la présentation du rapport d'activité de la Région pour l'exercice 2021 ci-annexé ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 07/07/2022
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

-

REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTRODUCTION

Le bilan d'activité de l'année 2021 de la Région Réunion revêt un caractère particulier : il retrace en effet l'action de 2 mandatures : le premier semestre de l'année 2021 correspondant à la fin de la précédente, et le second semestre à celui de la nouvelle mandature.

Ce bilan reflète ainsi les difficultés auxquelles nous avons été confrontées et l'ambition que nous portons pour relever les défis.

Nous avons hérité d'une situation très compliquée : une pression à la hausse des dépenses de fonctionnement, une gestion chaotique des ressources humaines pointée par la Chambre régionale des Comptes, un niveau d'investissement effondré dans le contexte de la crise sanitaire, une politique de formation à l'abandon, un chantier de la Nouvelle Route du Littoral à l'arrêt, et de nombreuses impasses révélant des insincérités budgétaires.

Nous avons sans tarder engagé l'oeuvre de redressement en lançant un audit organisationnel et un audit financier et en rendant des premiers arbitrages sur le plan budgétaire pour assainir la situation financière.

Les premiers mois de notre mandature ont été largement consacrés à l'élaboration du nouveau projet de mandature, articulé autour de 3 axes fondateurs et structurants: le développement humain, pierre angulaire de notre projet, le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons, et la transition écologique pour bâtir le développement durable de La Réunion du million d'habitants.

Ce second semestre 2021 a également été marqué par l'assemblée plénière extraordinaire que nous avons organisée en octobre dernier sur la Nouvelle Route du littoral, un dossier dont le sort et le poids financier pèseront sur toute la mandature. Dans le prolongement de ce débat, nous avons pu opérer le choix d'une solution définitive et engager avec l'Etat des discussions constructives qui ont permis la signature, en début d'année 2022, d'un nouveau Protocole de financement pour l'achèvement du chantier.

Nous avons bien conscience de l'œuvre colossale que nous avons à accomplir tant les défis sont nombreux dans tous les secteurs relevant des domaines de compétences de notre Collectivité. Des défis aggravés aujourd'hui par les impacts multiples de la guerre en Ukraine.

Tout ne peut pas se faire tout de suite mais nous avons commencé tout de suite pour remettre la Région sur de bons rails.

Ce bilan d'activité 2021 pose les premières pierres de notre projet de mandature.

Huguette BELLO
Présidente du Conseil Régional

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

SOMMAIRE

Axe 1 : Le développement humain et solidaire :
La pierre angulaire de la mandature……..….04
Une politique éducative ambitieuse……...…….…...06
Investir dans l'enseignement supérieur et la Recherche…….…...13
Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population…….…..18
Mieux aider les étudiants et stagiaires en mobilité et investir dans l'avenir…….….25
Pour une excellence culturelle…….…...32
Pour une excellence sportive…….….40
Pour une île solidaire……..……...46
Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements……..…....57
Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable……..…….…..62

Axe 2 : Le développement économique
par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation……...…66
Le développement du tissu économique et la création d'emplois…….…… 68
L'internationalisation des entreprises……...…78
Innover et accompagner nos secteurs d'avenir……...…87
La relance du tourisme……...95
Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire…….……107
Soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel…….…...110
Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire……...116
Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons…….…...122

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique
Par une excellence environnementale……....130
Doter l'île d'infrastructures modernes……132
Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements……137
Maintenir un réseau routier national à haut niveau de service…….……142
Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement……..…..149
Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie du citoyen…….……...……...161
Atteindre l'autonomie énergétique……...……172

Les missions transversales…….… 180
Les affaires financières…….…....181
Les affaires européennes……..185
Les ressources humaines…….…....197
Les systèmes d'information……..…....202
Les affaires juridiques et la commande publique……...…….....207
Le patrimoine et l'immobilier…….……..211
La logistique……...….215
La démocratie participative…….…....220

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

PREAMBULE

L'axe 1 du projet de mandature, le développement humain et solidaire, constitue la pierre angulaire de l'action régionale.

En effet, les actions menées dans le cadre de cet axe, telles que l'éducation, la formation, la mobilité, la culture, le sport ou encore la cohésion sociale sont au coeur des priorités de la nouvelle mandature. Le développement des compétences réunionnaises constitue un véritable enjeu pour le développement de notre territoire.
C'est pourquoi, l'action régionale s'inscrit résolument dans une démarche d'accompagnement des réunionnais vers la réussite et l'excellence mais aussi vers plus de justice sociale.

Pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant total de **222 739 084 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2021.

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	132 701 999	155 127 799	157 249 788	144 122 045	18,5 %	- 7,1 %
Investissement	67 920 579	78 299 594	59 187 112	78 617 039	- 12,9 %	0,4 %
TOTAL	**200 622 578**	**233 427 393**	**216 436 900**	**222 739 084**	**7,8 %**	**- 4,5 %**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

PREAMBULE

Pour l'année 2021, l'intervention de la collectivité régionale dans le domaine de l'éducation se décline comme suit :

SYNTHESE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	14 478 393	17 861 098	25 654 072	20 941 633	77,2 %	17,2 %
Investissement	47 279 362	42 766 159	34 975 970	46 948 448	-26 %	9,8 %
TOTAL	**61 757 755**	**60 627 257**	**60 630 042**	**67 890 081**	**- 1,8 %**	**12 %**

Les principales actions qui ont été mises en œuvre se traduisent en grandes masses comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail et à la réussite	20 902 394	16 004 652	29 461 960	43 018 444
II - Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires	139 489	15 156	4 000	-
III - Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale	4 553 052	4 810 986	5 510 010	3 631 250
Autres (frais divers...)	59 137	110 839	-	298 754
Total	**25 654 072**	**20 941 633**	**34 975 970**	**46 948 448**

I – FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE EN CRÉANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU TRAVAIL

Dans le cadre de ses compétences légales à l'égard des lycées, la Région s'est attachée à assurer ses obligations en tant que propriétaire du bâti scolaire et à mettre en œuvre la gestion matérielle, technique et financière des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Constructions scolaires			0	619 606
Réhabilitation de lycées (dont rénovation thermique)			9 470 000	21 585 246
Entretien des lycées			6 696 000	3 995 651
Accompagner financièrement les lycées	20 902 394	16 004 652	10 837 351	7 031 209
PPR II – Aides aux communes – volet Éducation			2 458 609	9 786 732
Total	**20 902 394**	**16 004 652**	**29 461 960**	**43 018 444**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Construire le lycée de la Mer	Taux d'avancement du projet	Lancement de la consultation pour la désignation de l'AMO de programmation	Notification du marché de programmation et démarrage de l'étude afférente	Etude de programmation a mis en exergue les ajustements à opérer sur la carte pédagogique	
Plan de réhabilitation des lycées	Taux de réalisation du programme	55 %	-	75 %	
Plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées	Taux d'avancement	Lancement de la consultation pour la désignation de d'AMO	-	Notification du marché en décembre 2021	-
PRR II – Aides aux communes	Nombre de projets accompagnés	20		10	

B – Commentaires & Analyse

1) Une programmation ambitieuse de réhabilitation et de construction de lycées

En 2021, la collectivité a mis en oeuvre les opérations de son Plan Pluriannuel d'Investissement pour les lycées. Ainsi en matière de constructions neuves, les études de programmation du **lycée de la Mer,** dont l'implantation est prévue sur le site du CIRFIM ont été initiées.

Cette première étape a permis de mettre en évidence les ajustements nécessaires à opérer sur la carte pédagogique.

Par ailleurs, le plan de réhabilitation des lycées a concerné 9 chantiers en 2021 :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Lycée Isnelle Amelin (Ste Marie)
- Lycée Georges Brassens -1ère tranche internat - (St Denis)
- Lycée Stella – (St Leu)
- Lycée hôtelier la Renaissance -St Paul (2ème tranche)
- Lycée Roland Garros – (Le Tampon)
- Lycée P. Poivre - (St Joseph)
- Lycée Boisjoly Potier - (Le Tampon)
- Lycée François de Mahy - (St Pierre)
- Lycée Bois d'Olive - (St Pierre)

2) Accompagner financièrement les lycées

Au titre de ses compétences légales, la collectivité assure le fonctionnement et l'équipement des lycées au moyen de dotations financières.

Afin de permettre aux établissements d'assurer les charges de fonctionnement et d'offrir un cadre de vie et de travail performant à la communauté éducative, une enveloppe de **19 162 524 €** a été engagée en 2021 en faveur des 45 lycées publics au titre de la **Dotation Globale de Fonctionnement** et de 5 lycées privés au titre du **forfait externat « part matériel »**.

En matière d'équipement, l'intervention régionale sous la forme de Dotation Globale d'Équipement (DGE) vise à répondre aux besoins matériels pédagogiques des lycées publics et privés. A ce titre, une enveloppe globale de **9 965 341 €** a été engagée.

Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte les priorités pédagogiques et d'optimiser les investissements, la collectivité a mis en place en décembre 2021 un marché pour l'acquisition des équipements numériques. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la région de renforcer le numérique dans les lycées et l'engagement d'une enveloppe de **4 350 000 €** (PO FEDER 2014/2020 volet REACT-UE).

S'agissant du programme d'équipement de la restauration scolaire, une enveloppe de **366 920 €** a été allouée en 2021 pour l'acquisition de matériels de restauration en faveur de 8 lycées (notamment un véhicule réfrigéré pour la cuisine centrale de Bouvet). De plus, **94 904 €** ont été attribués à 6 lycées au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) en enveloppe complémentaire.

Pour rappel, les lycées contribuent au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement par le biais de deux fonds : le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) et le Fonds Régional de Restauration (FRR). Le montant des recettes s'élève à **1 128 634,23 €** (dont 78 929,45 € au titre du FCSH) pour l'année 2021.

Sur le volet de la **maintenance informatique des lycées**, la collectivité a poursuivi le financement d'une interconnexion en faveur des lycées à travers le nouveau marché mis en œuvre en 2021 et sa participation à la gestion de l'Espace Numérique de Travail (ENT) Metice. En 2021, un périmètre complémentaire lié à la maintenance de deuxième niveau d'intervention a été pris en charge par la collectivité régionale sur les 43 lycées publics de l'Education nationale.

Par ailleurs, au-delà de ces dotations, la collectivité a poursuivi son accompagnement via ses 13 Équipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux, afin de garantir l'acquisition des matériels nécessaires à la réalisation des interventions au sein des lycées et d'assurer leur bon fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

En tant que propriétaire du patrimoine scolaire, la Région assure la gestion administrative et technique de 335 logements de fonction, situés dans l'enceinte des lycées. L'année 2021 a vu la consolidation du suivi des occupations des logements de fonction pour les personnels d'État et territoriaux conformément aux décisions collectives affichant les emplois des personnels logés.
Enfin, concernant les établissements d'enseignement privé du second degré sous contrat d'association avec l'État, la collectivité a procédé au reversement du forfait d'externat part personnel aux cinq lycées privés pour un montant de **1 124 250 €**.

3) Accompagner les communes pour la réalisation et la modernisation des écoles du premier degré

Au delà de ses compétences dans le domaine de l'éducation, la Région accompagne les communes pour la réalisation et la modernisation des écoles du premier degré.
Les investissements relevant du secteur éducatif ont mobilisé une enveloppe de **2 458 609 €** en engagement pour l'accompagnement de 10 projets. Les projets proposés par les communes de moins de 15 000 habitants ont été accompagnés sur fonds propres. Les communes les plus importantes ont pu émarger au programme européen REACT UE.
Dans le cadre de la crise sanitaire et économique, la collectivité s'est positionnée comme acteur de la relance et du soutien de l'économie locale.

II – FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN RÉDUISANT LES INEGALITES SCOLAIRES

Compétente en matière d'information sur les formations et les métiers depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel (LCAP), la collectivité régionale a développé son action autour de la construction des parcours de chaque jeune réunionnais pour qu'il puisse définir son projet personnel et professionnel au regard de l'offre de formation proposée sur le territoire.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
L'orientation	129 000	7 200	4 000	-
La réussite éducative	10 489	7 956	-	-
Total	**139 489**	**15 156**	**4 000**	**-**

A– L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Accompagner les jeunes dans une démarche d'orientation active, progressive et personnelle	Nombre d'actions/manifestations réalisées			6	-
	Nombre de jeunes informés			42 570	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

L'offre de formation initiale	Nombre de nouvelles places créées	129	121	121	-
Accompagner la réussite éducative	Nombre de projets	3	6	6	-

B – Commentaires & Analyse

1) Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation

En 2021, l'intervention de la collectivité en faveur de l'orientation s'est traduite par :

- l'élaboration d'une documentation régionale sur les formations et les métiers ;
- la diffusion de l'information régionale, nationale et européenne auprès des collégiens, des lycéens, des apprentis, des étudiants et de leur famille ;
- la mise en œuvre d'actions spécifiques pour promouvoir les métiers et les formations.

Enfin, la collectivité a validé l'évolution des structures pédagogiques des établissements publics et privés (projets d'ouverture de sections ou de diminution et d'augmentation d'effectifs) en créant **121 places nouvelles** dans les lycées pour la rentrée 2021/2022.

2) Accompagner la réussite éducative

Au-delà du champ de compétences propres conférées par les différentes lois de décentralisation, la Région a fait le choix d'accompagner, au titre de sa politique volontariste, des projets contribuant à la réussite éducative des lycéens. En 2021, une enveloppe de 10 489 € a été mobilisée pour accompagner la mise en œuvre de 6 projets innovants.

III – FAVORISER LA RÉUSSITE EN RÉDUISANT LES INÉGALITÉS SOCIALES POUR UNE VRAIE COHÉSION SOCIALE

La collectivité régionale a souhaité favoriser la réussite éducative en soutenant les lycéens dans le cadre de leur parcours scolaire en luttant contre les inégalités sociales.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Le cartable numérique et l'aide à la scolarité	3 800 000	4 323 551	5 500 000	3 631 250
Accès et attractivité des restaurants des lycées	753 052	487 435	10 010	-
Total	**4 553 052**	**4 810 986**	**5 510 010**	**3 631 250**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
L'aide spéciale Covid en faveur des lycéens	Nombre de bénéficiaires	25 600	22 000	18 310	- 3 690
Le cartable numérique – volet équipement	Nombre de bénéficiaires	14 364	14 500	10 459	- 4 041

*Situation arrêtée au 31/12/2021 – dispositif mis en œuvre sur l'année scolaire 2021/2022

B – Commentaire & Analyse

1) L'aide spéciale Covid et le cartable numérique

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, la collectivité a reconduit 2 dispositifs :

- L'aide aux manuels scolaires en la remplaçant par une « aide spéciale COVID », dont le montant est passé à 120 € (au lieu de 100 € précédemment).

- Le dispositif « cartable numérique » et l'accompagnement financier en direction des familles les plus modestes dans la souscription d'un abonnement internet : Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, l'action régionale, à travers le cartable numérique, a pris tout son sens en facilitant la continuité pédagogique mise en œuvre à l'égard des lycéens et en maintenant une réelle égalité des chances pour que tous les jeunes Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès au numérique et d'accès à leur enseignement à distance lors de la période de confinement.

2) Améliorer l'accès et l'attractivité des restaurants des lycées

La collectivité a maintenu son intervention en faveur d'une restauration de qualité et respectueuse de son environnement et du développement économique. Pour l'année scolaire 2021-2022, elle a mis en place des actions en faveur :

- de la promotion de repas équilibrés autour d'une alimentation saine ;
- du maintien de sa politique de gel des tarifs de demi-pension et d'internat en faveur des familles réunionnaises ;
- de la lutte contre le gaspillage alimentaire par le lancement de la première phase d'un diagnostic préalable à la mise en place d'une démarche globale ;
- la valorisation du patrimoine alimentaire de La Réunion à travers notamment, la 2ème édition du concours « recettes lontan » et l'action « Tous au jardin ! Tous en cuisine ! » ;
- le rapprochement entre les acheteurs (chefs de production et gestionnaires des lycées) et les producteurs locaux à travers le lancement du nouveau marché de denrées alimentaires du groupement de Commande de Denrées Alimentaires de la RéUNion (CODARUN).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

L'ÉLABORATION D'UNE DOCUMENTATION RÉGIONALE SUR LES FORMATIONS ET LES MÉTIERS :

Dans le cadre de ses nouvelles missions en matière d'orientation confiées par la loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel (LCAP) du 05 septembre 2018, la collectivité régionale est en charge notamment de l'**élaboration d'une documentation régionale sur les formations et les métiers.**
Dans ce cadre, la région a créé la collection « Orient'A Nou » avec 2 titres « CAP vers un métier » et « Kossa nou fé apré le BAC ! ». Ces guides, destinés à aider les jeunes et leurs parents pour l'analyse des choix d'orientation, sont diffusés gratuitement dans les établissements du second degré publics ou privés sous contrat d'association (collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, lycées agricoles) et dans les Maisons Familiales et Rurales.

Afin de réaliser ces guides, il a été nécessaire de rapatrier et de formater les données de l'open data des ministères de l'éducation nationale et de l'ONISEP sur le périmètre de la Région Réunion pour la production des brochures et d'indicateurs de pilotage (tableaux de données et cartographie). Ainsi, 14 jeux de données ont été publiés sur le portail open data régional.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

PREAMBULE

Pour l'année 2021, l'intervention de la collectivité régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur s'est déclinée comme suit :

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 239 581	4 306 546	7 636 600	6 122 106	80,1 %	42,2 %
Investissement	2 823 148	4 856 737	1 992 543	3 874 245	-29,4 %	- 20,2 %
TOTAL	**7 062 729**	**9 163 283**	**9 629 143**	**9 996 351**	**36,3 %**	**9 %**

Les principales actions qui ont été mises en œuvre en grandes masses se traduisent comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Développer et renforcer l'enseignement supérieur	5 185 400	5 026 942	115 000	86 000
II - Une structuration de la recherche permettant de relever des défis scientifiques, technologiques et sociaux, favorisant l'innovation et le développement économique territorial et régional	2 451 200	1 095 164	1 877 543	3 788 245
Total	**7 636 600**	**6 122 106**	**1 992 543**	**3 874 245**

I – DÉVELOPPER ET RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite	3 264 400	3 095 314	-	-
Accompagner les opérateurs de l'enseignement supérieur	1 921 000	1 931 628	115 000	86 000
Total	**5 185 400**	**5 026 942**	**115 000**	**86 000**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
A - Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite	Nombre d'étudiants bénéficiaires d'aide régionale	3 927	-	2 080	0

*Situation arrêtée au 31/12/2021 – dispositif mis en œuvre sur l'année scolaire 2021/2022

B – Commentaires & Analyse

1) Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite

La collectivité a maintenu son investissement pour accompagner les étudiants dans leurs études pour un montant de **1 800 000 €** (aides individuelles). Au 31 décembre 2021, 4 664 demandes d'aides ont ainsi été reçues et 2 080 dossiers mandatés, d'un montant global de 884 627 € pour la session 2021-2022.

Par ailleurs, afin d'aider les publics étudiants confrontés à des difficultés liées à la situation sanitaire, la collectivité a accordé une aide financière exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 300 € aux étudiants inscrits à La Réunion, pour une dépense totale de **1 140 300 €**.

S'agissant de la classe préparatoire aux concours des trois fonctions publiques, l'accompagnement de la collectivité régionale porte sur la prise en charge du déploiement du parcours préparatoire – diplôme universitaire (DU) Ambition, pour une enveloppe globale de **15 400 €**.

2) Accompagner les opérateurs de l'enseignement supérieur

Afin de soutenir les structures universitaires proposant des parcours adaptés pour la réussite des étudiants, la collectivité a accompagné le DU Cycle de Préparation aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) mis en œuvre par l'Université, pour un montant de **200 000 €**.
La valorisation de l'excellence universitaire s'est également traduite par le maintien du soutien financier en faveur de l'ESIROI et de l'UFR santé pour la PASS/LAS (ex PACES) pour un montant de **311 000 €**.
En outre, la collectivité a apporté son soutien à l'antenne locale de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) et à l'École Supérieure des Arts de La Réunion (ESA-R) pour un montant de **1 525 000 €**.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II - UNE STRUCTURATION DE LA RECHERCHE PERMETTANT DE RELEVER DES DÉFIS SCIENTIFIQUES, TECHNOLOGIQUES ET SOCIAUX, FAVORISANT L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL ET RÉGIONAL

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner la recherche	2 451 200	1 095 164	-	1 144 600
Soutenir la recherche pour renforcer la transition énergétique et la résilience du territoire *(centre de recherche de l'Observatoire Volcanologique et OBSCOT)*	-	-	146 420	141 372
Soutenir la recherche locale en agroécologie pour renforcer la sécurité alimentaire	-	-	1 731 123	2 502 273
Total	**2 451 200**	**1 095 164**	**1 877 543**	**3 788 245**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Consolider l'innovation au Pôle de Protection des Plantes (3P)	FEDER : Nombre ETP – Chercheur Feder Interreg : nombre de projets	En attente de solde	36 6	En attente de solde	36 (projet en cours de réalisation)
Soutenir le développement hospitalo-universitaire (financement d'un poste de chef de clinique (CCHUR)	Nombre d'heures d'enseignement	305 h de formation		40h de formation	

B – Commentaires & Analyse

1) Accompagner la recherche

En 2021, la collectivité a reconduit son intervention en apportant son soutien :

- aux étudiants à travers le dispositif des allocations régionales de recherche de doctorat (**2 310 000 €** qui comprend l'engagement de la session 2020 en 2021) ;
- aux doctorants pour une enveloppe de **64 847,19 € ;**
- à la culture scientifique, technique et industrielle, pour une enveloppe de **76 352,74 €.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

2) Soutenir la recherche pour renforcer la transition énergétique et la résilience du territoire

- Le centre de recherche de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise

Le partenariat établi avec l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (IPGP/OVPF) fait l'objet d'une convention pluriannuelle pour la période 2016-2020 pour la réalisation d'actions de Service Public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques.

La Collectivité a soutenu le programme d'actions de l'OVPF, relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise. Elle a ainsi signé en 2021, un avenant à la convention de partenariat avec l'OVPF, représentant une subvention régionale d'un montant de **90 000 €.**

- Le projet d'Observation et gestion de l'érosion côtière (OBSCOT)

Les actions mises en œuvre par le BRGM, avec le soutien financier de la Région, s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- La compréhension des phénomènes géologiques et les risques associés,
- Le développement et la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion du sol et du sous-sol et des ressources.

La Collectivité a maintenu son soutien en faveur du BRGM afin d'alimenter l'Observatoire des Risques Naturels et a financé le projet OBSCOT (Observation et gestion de l'érosion côtière à la Réunion) à hauteur de **56 420 €** (un montant de 40 000 € avait été engagé en 2020).

3) Soutenir la recherche locale en agroécologie pour renforcer la sécurité alimentaire

- Promouvoir la recherche locale en agroécologie en partenariat et développer des projets de recherche basés sur la coopération régionale

La Région est intervenu en 2021 en soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD, conformément à l'accord cadre quadripartite État-Région-Département-CIRAD mi2015-mi2021 et en contrepartie des fonds du POE FEDER Convergence, du POE INTERREG V OI (phases 2 des projets régionaux) et du PDRR FEADER 2014-2020.

Les programmes de recherche et expérimentation ainsi cofinancés par la Région s'inscrivent dans les orientations de la « Stratégie Europe 2020 » de l'Union Européenne, de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente » de La Réunion (S3) et des priorités du « Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire » (PRAAD 2014-2020). Ils sont organisés en « Dispositifs de Programmation en Partenariat » (DPP) et concernent :

- la santé animale et humaine (DPP « One Health ») ;
- la biodiversité et la santé végétale (DPP « BSV ») ;
- la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité (DPP « COSAQ3);
- les services et impacts des activités agricoles en milieu tropical (DPP « SIAAM »).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Soutenir le développement hospitalo-universitaire

La convention de partenariat entre l'UFR Santé et la Région Réunion a permis le financement d'un poste de CCHUR pour la période 2018-2020, en spécialité d'anesthésie et réanimation. Ce dernier, en tant que référent pédagogique, s'est fortement investi dans les formations par simulation haute fidélité à destination des étudiants en santé.

Pour la période 2021-2023, le poste a été attribué à un CCHUR en **spécialité de dermatologie**. A mi-parcours, le CCHUR a participé en outre à la formation de ses pairs mais plus particulièrement à l'activité de recherche en dermatologie au bénéfice du territoire réunionnais.

FOCUS

LES ALLOCATIONS RÉGIONALES DE RECHERCHE DE DOCTORAT

Le dispositif des allocations régionales de recherche de doctorat permet à des étudiants de bénéficier d'un accompagnement financier de la collectivité, sur une durée maximale de trois ans pour leurs travaux de recherche, dès lors qu'ils s'inscrivent en doctorat.

Cet accompagnement, qui s'adresse aux étudiants réunionnais mais aussi à ceux issus des pays de la zone OI, est financé en partie par les fonds structurels (FEDER et INTERREG V).

Cette mesure communautaire qui favorise la recherche de haut niveau a pour objectif de conduire ces jeunes vers des carrières d'enseignant-chercheur à l'Université ou d'accéder à des postes de responsabilité au sein des organismes de recherche, des collectivités ou des entreprises.

En 2021, **24 étudiants** ont bénéficié d'une allocation régionale de recherche, représentant une enveloppe de **1 080 000 €** mobilisée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

PREAMBULE

La prolongation de la crise sanitaire sur l'année 2021 a impactée la reprise économique, qui s'est avérée plus lente que prévu initialement.

Par ailleurs, la crise sanitaire a fait émerger de nouvelles attentes et de nouvelles priorités par rapport au monde du travail, mais aussi celui de la formation : plus de flexibilité et d'adaptabilité, donner une plus grande place à l'épanouissement personnel, améliorer les conditions de travail.

Le secteur de la formation professionnelle, une des priorités de la nouvelle mandature, a dû lui aussi s'adapter à ce nouveau contexte, afin de prendre en compte les fortes évolutions constatées dans certains secteurs d'activités, tels que la santé, le social, les services de proximité. Ainsi, certains secteurs se trouvent en tension de recrutement alors même que les personnes en recherche d'emplois ont des difficultés à trouver une insertion durable.

Tout l'enjeu de l'année 2021 a été de prendre la mesure de ces évolutions pour pouvoir ajuster l'offre de formation aux besoins des entreprises et du territoire, tout en maintenant l'offre de formation à destination des publics les plus fragiles.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	77 614 157	68 773 470	62 421 249	66 378 910	- 19,6 %	- 3,5 %
Investissement	3 331 957	8 061 897	3 119 317	10 667 805	- 6,4 %	32,3 %
TOTAL	**80 946 114**	**76 835 367**	**65 540 566**	**77 046 715**	**-19 %**	**0 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre sont :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire et la rendre plus lisible	5 134 530	3 911 386	-	120 063
II – Elaborer une offre de formation diversifiée pour un véritable parcours de formation en vue d'une insertion durable	43 431 023	51 629 292	2 173 317	1 883 719
III - Accompagner les apprenants de la formation professionnelle	12 306 327	9 391 253	-	-
IV – Offrir aux apprenants de la formation professionnelle un cadre propice à la réussite	1 549 369	1 446 979	946 000 €	8 664 023
TOTAL	**62 421 249**	**66 378 910**	**3 119 317**	**10 667 805**

I - ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET LA RENDRE PLUS LISIBLE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Définir une stratégie de la formation professionnelle à partir d'un diagnostic de territoire	1 037 673	492 832	-	32 706
Renforcer la coordination du Service Public Régional de l'Orientation	4 096 857	3 418 554	-	87 357
TOTAL	**5 134 530**	**3 911 386**	**-**	**120 063**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Définir une stratégie de la formation professionnelle à partir d'un diagnostic de territoire	Nombre d'analyses sectorielles	5	5	10	+5
Renforcer la coordination du Service Public Régional de l'Orientation	Nombre de personnes ayant été accueillies dans une structure d'information et d'orientation	20 908	19 500	21 866	+2 366
	Nombre de personnes orientées vers une VAE	0	2 000	142	-1 858

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires & Analyse

Le contexte de crise sanitaire et économique a renforcé le besoin d'identification des secteurs en tension et des métiers porteurs. L'analyse de ces besoins a été menée dans le cadre de l'observatoire prospectif des compétences porté par Réunion Prospectives Compétences, en articulation avec l'ensemble des acteurs du territoire et sur la base des données issues des études de GPEC territoriales et sectorielles ou de branches professionnelles. Ces travaux ont permis d'alimenter les réflexions sur l'adaptation de l'offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises sur les métiers en tension. Ces analyses ont été confortées en fin d'année par des rencontres avec les acteurs des territoires, afin d'ajuster l'offre de formation pour 2022.

Par ailleurs, afin de rendre plus lisible l'offre de formation, des actions d'accompagnement et de professionnalisation des acteurs de l'orientation ont été menées dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Malgré le contexte sanitaire et les contraintes d'accueil du public, les opérateurs du Service Public Régional de l'Orientation ont pu maintenir le niveau de service à destination de leurs publics cibles. L'animation des Points Relais Conseil en VAE a été confiée à l'AFPAR dans le cadre d'un marché. Celui-ci n'ayant effectivement démarré qu'en octobre, les résultats en termes de personnes accompagnées ne portent que sur le 4ème trimestre 2021. Le déploiement du dispositif sera pleinement opérationnel à partir de 2022.

Parallèlement, les travaux de structuration du système d'information de la formation professionnelle se sont poursuivis en 2021, avec l'objectif de fluidification et de dématérialisation de la gestion et de suivi des actions de formation, et des stagiaires.

II - ÉLABORER UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE POUR UN VÉRITABLE PARCOURS DE FORMATION EN VUE D'UNE INSERTION DURABLE

En 2021, la collectivité a poursuivi la mise en place des programmes de formation en faveur des différents publics (demandeurs d'emploi, jeunes en situation de décrochage scolaire, détenus, élèves ou étudiants...) relevant des dispositifs soutenus dans le double objectif de répondre aux besoins des entreprises d'une part, et de favoriser l'insertion en emploi des bénéficiaires de formation, d'autre part.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi	5 816 775	7 121 007	-	-
Elever le niveau de qualification	21 966 264	23 177 203	624 157	516 729
Rénover l'offre de formation de la SPL AFPAR	13 500 000	17 549 716	-	-
Valoriser la formation par voie d'Apprentissage	2 147 984	3 781 366	1 549 160	1 366 990
TOTAL	**43 431 023**	**51 629 292**	**2 173 317**	**1 883 719**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Pour les personnes de faible niveau ou en grande difficulté d'insertion, le volet des **actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté** comporte plusieurs programmes visant à les préparer à entamer un parcours de formation pouvant les amener jusqu'à la qualification tels que celui du **Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion** (RSMAR), ou de **l'École de la Deuxième Chance…**) que la collectivité accompagne financièrement.

En outre, la Collectivité a engagé des crédits pour la mise en place d'actions comportant un volet «acquisition de compétences numériques» dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme et l'innumérisme. Compte tenu des procédures relatives à la commande publique, ces opérations **seront mises en œuvre sur 2022.**

La diminution des actions relevant des **programmes de formations sectorielles** constatée en 2021 résulte du report des actions prévues et non réalisées en raison des restrictions sanitaires. Des nouveaux programmes relevant des secteurs Tourisme/Hôtellerie/restauration, Environnement et Transport/logistique ont été engagés en marchés publics en 2021 et seront opérationnels en 2022.

Les programmes de formations supérieures ont été reconduits selon les mêmes caractéristiques que les années antérieures (École de Gestion et de Commerce, ILOI, SPAR…).

En ce qui concerne **les formations sanitaires et sociales**, la Région a accompagné, dans le cadre de ses obligations réglementaires, 4 structures de formations :

- au niveau du social : l'ARFIS-OI (Ex IRTS - Institut Régional du Travail Social) et l'EMAP (École des Métiers de l'Accompagnement de la Personne),
- au niveau du sanitaire : le CHU (Centre Hospitalier Universitaire de la Réunion), l'Association Saint François d'Assises (ASFA) et l'EMAP (pour l'institut de formation en psychomotricité).

Pour ces opérations, la collectivité a sollicité le co-financement du FSE, notamment sur l'enveloppe REACT UE, selon la procédure de barèmes standards de coûts unitaires (BSCU).

Par ailleurs, en 2021 la collectivité a mis en œuvre dans les secteurs sanitaire et social, des mesures issues du Plan Ségur et du Plan de Relance, qui se sont traduites notamment par une augmentation des quotas menant aux diplômes d'infirmiers et d'Accompagnant Educatif et Social (AES).

Dans le cadre de l'apprentissage, la Région s'est attachée au titre de l'année 2021 à assurer le paiement des opérations relevant des engagements antérieurs, relatifs au fonctionnement des CFA ainsi qu'à l'accompagnement des employeurs d'apprentis pour les contrats signés à compter du 1er janvier 2019. Elle a également accompagné la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion en finançant la phase de lancement de l'École de Management à hauteur de 235 000 € au titre du fonctionnement et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion par la prise en charge du coût de transport et d'hébergement de ses apprentis à hauteur de 188 048 €.

S'agissant de la formation pour adultes, la Région a confié à la SPL AFPAR une mission d'intérêt général intégrant la formation professionnelle des stagiaires mais aussi les missions d'accueil et d'information des candidats, de conseil, d'orientation et de recrutement, d'accompagnement psychologique en cours de formation, d'hébergement et de restauration, ainsi que le suivi et l'aide à l'insertion en emploi.
Dans le cadre de cette mission, la SPL AFPAR dispose des agréments de certification pour la réalisation de 60 titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi, inscrits au Répertoire National des Certifications professionnels (RNCP) allant du niveau 3 au niveau 5.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

En 2021, la collectivité a engagé 17 500 000 € pour le programme de formations professionnelles des adultes ainsi que la rémunération des stagiaires.
Par ailleurs, un effort particulier a été porté sur la réalisation des soldes des marchés antérieurs de la SPL AFPAR, ce qui lui a permis de retrouver un équilibre financier.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi	Nombre de stagiaires	1 770	3 889	3 862	-27
Elever le niveau de qualification	Nombre de stagiaires	1 242	3 877	4 096	219
Formation Professionnelle des Adultes : Rénover l'offre de la SPL AFPAR	Nombre de stagiaires	1 361	1 967	2 117	150
Valoriser la formation par voie d'apprentissage	Nombre d'apprentis	1 637	364	364	

B – Commentaires & Analyse

Sur l'ensemble des dispositifs de formation, les indicateurs cible correspondent aux effectifs prévisionnels identifiés au stade de leur engagement. Les effectifs réalisés concernent les stagiaires en formation sur les actions réalisées au cours de l'année 2021 et peuvent correspondre à des engagements antérieurs : d'où les écarts constatés entre la cible et le réalisé.

Selon la même logique, les effectifs prévisionnels de 2021 seront pour partie réalisés en 2022, compte tenu des délais de mise en œuvre des procédures d'achat. Cet effet de décalage dans le temps a été accentué en 2021 par le report ou l'annulation de certaines actions en raison des contraintes sanitaires.

III - ACCOMPAGNER LES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La collectivité a maintenu les aides directes (rémunération, bourses) bénéficiant aux participants inscrits dans une formation agréée par la Région, visant à compenser les frais engendrés par la formation.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Rémunération des stagiaires de la formation Professionnelle	7 858 103	5 603 925	-	-
Bourses – aides individuelles	4 420 224	3 683 233	-	-
Autres prestations de services	28 000	104 094	-	-
TOTAL	**12 306 327**	**9 391 252**	**-**	**-**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Rémunération des stagiaires de la formation Professionnelle	Nombre de bénéficiaires	6 318	-	4 790	-
Bourses – aides individuelles	Nombre de bénéficiaires	2 012	1 182	1 443	261

B – Commentaires / Analyse

Au titre des aides individuelles, 363 Chèques Formation Réussite ont été validés en 2021 pour des formations principalement certifiantes à destination d'un public majoritairement de niveau infra 4, ceci dans l'objectif d'augmenter leur employabilité.
Par ailleurs, 1024 bourses ont été attribuées dont 869 dans le domaine du sanitaire et social et 155 dans le domaine de la gestion et du commerce dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des apprenants favorisant ainsi leur réussite.

Pour les apprentis, 56 primes au petit équipement ont été versées en 2021. Il s'agit essentiellement de demandes parvenues tardivement ou de dossiers incomplets pour lesquels les justificatifs manquants ont été transmis.

Pour ce qui concerne la rémunération des stagiaires, celle-ci a fait l'objet d'une revalorisation instituée par décret et applicable dès le 1er mai 2021 pour toutes les rémunérations versées à partir de cette date. Cette revalorisation fait l'objet d'une compensation par l'État.

IV - OFFRIR AUX APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE UN CADRE PROPICE A LA REUSSITE

Dans le cadre de ses compétences et de ses obligations de propriétaire, la Région s'est attachée en 2021 à poursuivre la construction, la réhabilitation et la maintenance des centres de formation.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Construction, réhabilitation, remise aux normes	-	-	160 000	6 336 059
Maintenance des centres	-	-	400 000	2 068 601
Campus Professionnel de l'Océan Indien	1 549 369	1 446 979	386 000	259 363
TOTAL	**1 549 369**	**1 446 979**	**946 000**	**8 664 023**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Travaux de maintenance	Nombre de centre ayant obtenu une subvention de maintenance	15	15	15	-
Avancement des travaux sur CFA Léon Legros et CPOI	Taux d'avancement du chantier	CFA Léon Legros : 35% CPOI : 60 %	-	CFA Léon Legros : 50 % CPOI : 80 %	-

B – Commentaires & Analyse

La collectivité a poursuivi en 2021 les travaux de restructuration et d'extension du CFA Léon Legros à Saint Denis. S'agissant de la réhabilitation et du réaménagement du Campus Professionnel de l'Océan Indien à Saint Pierre, la défaillance de deux entreprises a conduit à fin 2021 à un arrêt du chantier.

Par ailleurs, afin de conserver des conditions de confort et de sécurité dans les centres de formation, des crédits leur ont été délégués pour favoriser tant la responsabilité que la réactivité des utilisateurs face aux besoins urgents, notamment ceux liés à la sécurité des personnes et des biens.

FOCUS

RELANCE DU PACTE

L'année 2021 a été marquée par la relance du Pacte dans le cadre des nouvelles orientations de la mandature. Cette relance a fait l'objet de négociations avec le Haut Commissariat dans les Compétences, le Ministère du Travail, et au niveau local avec le Préfet de la Réunion.

Au vu des éléments de bilan présentés par la Région en octobre 2021, un avenant au clausier signé en 2019 prévoit la prolongation du Pacte jusqu'en 2023, avec un abondement supplémentaire de l'État de 36 millions, en 2023 (soit un total de 79 M€).

L'enveloppe initiale de 43 millions allouée par l'État en 2019 pourra être engagée par la Région jusqu'en 2022.

DEPENSES DU PACTE 2019-2022 ET PACTE 2023

En Million €		Réalisations			Reste à réaliser						
	Total Prévisions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Observations
Total Dépenses	**229,000**	**42,270**	**37,573**	**35,103**	**42,553**	**40,550**	**21,230**	**4,680**	**5,040**	**0,000**	
Socle	***150,000***	*34,000*	*34,000*	*34,000*	*24,000*	*24,000*					Plus d'obligation de réalisation d'un socle de dépense annuel à partir de 2024
Pacte 2019-2022	***43,000***	*8,270*	*3,573*	*1,103*	*18,553*	*5,750*	*5,750*				Avenant à la convention financière de 2019 en cours de finalisation – *Les engagements afférents au Pacte 2019-2022 seront clôturés à fin 2022. Les dépenses se poursuivront jusqu'à fin 2024*
Pacte 2023	***36,000***					*10,800*	*15,480*	*4,680*	*5,040*		Engagements de 36 M€ seront à réaliser à fin 2023. Les dépenses afférentes pourront s'étaler sur plusieurs exercices. Prévision de ventilation des dépenses non définie à ce jour. Prévision des dépenses faite sur la base des modalités de l'avenant Pacte 2019
Total Recettes	**79,000**	**21,500**	**-**	**-**	**15,750**	**18,000**	**8,280**	**10,790**	**0,000**	**4,680**	
Pacte 2029-2022	***43,000***	*21,500*			*15,750*			*5,750*			Avenant à la convention financière de 2019 en cours de finalisation -
Pacte 2023	***36,000***					*18,000*	*8,280*	*5,040*		*4,680*	Modalités de versement non définies avec la DEETS. Prévision des recettes faite sur la base des modalités du projet d'avenant au Pacte 2019/2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

PREAMBULE

L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi est conditionnée à l'obtention d'un diplôme qualifiant et il est à noter que les diplômés du supérieur réunionnais mettent en moyenne autant de temps à trouver leur premier poste qu'en Métropole (hors IDF) : l'obtention d'une qualification post-bac constitue un vecteur efficace d'insertion sur le marché du travail.

L'accès à l'éducation et la capacité à obtenir une qualification demeurent donc des facteurs décisifs d'insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes et la formation de niveau supérieur est un accélérateur de l'insertion professionnelle. L'enjeu est de pouvoir accompagner les jeunes réunionnais après le baccalauréat dans un cursus court (Bac +3) ou un cursus long (Bac +5) par le biais de la mobilité éducative.

Au terme de l'exercice 2021, l'effort de la Région en faveur de l'aide et de l'accompagnement des étudiants en Mobilité se décompose de la manière suivante :

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	15 875 184	12 584 929	19 314 604	12 178 495	21,7 %	-3,2 %
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**15 875 184**	**12 584 929**	**19 314 604**	**12 178 495**	**21,7 %**	**-3,2 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre se sont articulées autour des programmes suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mobilité éducative et Professionnelle	**19 314 604**	**12 178 495**	-	-
dont bourse réussite étudiant	*2 843 778*	*2 988 147*	-	-
dont aides à la mobilité éducative	*5 655 678*	*4 352 928*	-	-
dont aides mobilité professionnelle	*10 728 333*	*4 817 795*		-
dont divers	*86 816*	*19 625*	-	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Globalement, l'activité a atteint un niveau quasiment identique à celle enregistrée en 2020 avec cependant une progression des engagements de + de 21 % qui s'explique par l'instruction à fin 2021 de la quasi-totalité des dossiers de bourse de l'année scolaire 2021/2022, suite à l'avancement de la date de clôture de la session des demandes de bourses sur la plateforme, au 30 Novembre 2021.

I - FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ET LA REUSSITE DU PLUS GRAND NOMBRE

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la Région Réunion met à la disposition des jeunes réunionnais un ensemble de mesures d'aide et d'accompagnement tout au long de leurs parcours d'études ou de formation depuis le lycée jusqu'au Master II.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Aides à la mobilité éducative	5 655 678	4 352 928	-	-
Bourses de la Réussite Étudiant	2 843 778	2 988 147	-	-
TOTAL	**8 499 456**	**7 341 075**		

L'analyse comparative par rapport à l'année 2020 met en exergue une forte progression des aides à la mobilité éducative de + 24 % alors que les dispositifs relevant des Bourses de la Réussite a enregistré une augmentation de l'ordre de 8,6 %.

Les objectifs poursuivis à travers cette mesure se déclinent comme suit :

- soutenir la scolarité des lycéens qui s'inscrivent en Métropole ou dans un lycée français à l'étranger dans des filières inexistantes ou saturées localement ;
- favoriser les échanges universitaires ;
- accompagner les parcours d'excellence ;
- accompagner l'installation et l'inscription des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur;
- favoriser les pratiques professionnelles en vue d'une insertion professionnelle ultérieure.

► L'aide à la mobilité éducative des Lycéens et aux néo-bacheliers

En 2021, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre par la collectivité régionale afin d'accompagner la mobilité éducative des lycéens dans le cadre d'une préparation en amont de leur entrée dans les grandes écoles et les filières d'excellence ou pour leurs stages pratiques favorisant l'insertion professionnelle, à savoir :

- l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- le Partenariat IEP de Paris au titre des CEP (Convention d'éducation Prioritaire) et des admis à Sciences Po Paris ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité Artistique (AREMA) ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité d'Études d'Architecture (ARMEA) ;
- les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- les Programmes de Stages et d'Échanges Universitaires visant à l'internationalisation des formations universitaires ;
- les voyages pédagogiques.

L'accompagnement des néo-bacheliers concerne l'installation et l'équipement des néo-bacheliers ainsi que la prise charge des frais d'inscription :

-API : Allocation de Première Installation;
- APE: Allocation de Premier Équipement.

A – L'évaluation 2021

Intitulé action	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
AREGE	Nb Bénéficiaires	0	200	181	-19
SEHA		24	50	30	-20
CEP		37	35	33	-2
ERASMUS Université		90	50	39	-11
ERASMUS Ecole Supér. Architecture		0	5	0	-5
ERASMUS Ecole d'art			5	0	-5
Voyages Pédagogiques		0	50	0	-50
API		913	900	913	+13
APE		470	500	470	-30

B – Commentaires & Analyse

Le nombre de bénéficiaires des aides régionales en mobilité au titre de l'API et de l'APE s'est stabilisé en 2021 comparativement à 2020 malgré la persistance de la pandémie tandis que les programmes de stages et d'échanges sont restés fortement impactés par les effets de la crise sanitaire et notamment par la fermeture des frontières vers de nombreuses destinations.

► L'accompagnement à la réussite dans l'Enseignement Supérieur

L'intervention de la Région Réunion en faveur de la Mobilité des jeunes Réunionnais s'est inscrite dans le cadre d'un processus d'accompagnement et de suivi des étudiants dans une logique de parcours, depuis leur entrée en formation jusqu'à l'obtention de leur diplôme ou qualification professionnelle.

Afin de favoriser la réussite du plus grand nombre, la Région a renouvelé son soutien aux étudiants durant leur cursus d'enseignement supérieur de la 1ère année de Licence jusqu'au Master II, en raison du niveau d'aide insuffisant du CROUS.

Les différents dispositifs d'aide mis en œuvre en 2021 au titre des Bourses de la réussite se déclinent comme suit :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

-AFI : Allocation de Frais d'Inscription (L1, L2, et L3) ;
-APM : Allocation de Première année de Master ;
-ADM : Allocation de Deuxième année de Master ;
-ARRPE : Allocation Régionale de Remboursement d'un Prêt Étudiant ;
-BRESM : Bourse Régionale d'Études Secondaires en Mobilité ;
-BRESUP : Bourse Régionale d'Études Supérieures en Mobilité ;
-ATCM : Aide aux Tests de Certification Multilingue ;

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
AFI 1,2,3	Nb Bénéficiaires	285	300	347	+47
APM/ADM		159	150	193	+43
ARRPE		109	100	99	-1
ASPM		174	160	174	+14
ATCM		26	20	26	+6

B – Commentaires & Analyse

Les effectifs de ces catégories de bénéficiaires constitués de cohortes relativement homogènes d'étudiants déjà en situation de mobilité (Licence 2 à Master 2) ont été moins impactés par la crise Covid en 2021.
Dans l'ensemble, leur nombre s'est stabilisé et a même enregistré une légère progression par rapport à l'année précédente.

► Renforcer la Mobilité hexagonale et internationale des jeunes Réunionnais

** l'Aide à la Mobilité vers les pays étrangers*

Les dispositifs d'aide sont nombreux à La Réunion, et la Région Réunion en tant qu'acteur principal de la mobilité alternante a poursuivi son action en favorisant l'ouverture de La Réunion vers les pays étrangers (Europe, Australie, Afrique du Sud, Chine, Etats-Unis,…) dans le cadre du dispositif « Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers » (AMPE).

Cette aide est versée aux étudiants s'inscrivant dans des cursus universitaires diplômants dans les pays étrangers à l'exception des pays de la Zone Océan Indien (Madagascar, Les Comores, Mayotte, Les Seychelles) et des pays du Proche et Moyen Orient.

** l'Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM)*

Ce dispositif régional a été renouvelé afin de permettre aux jeunes Réunionnais de découvrir la mobilité pour la première fois et de les accompagner dans leur cursus.
L'objectif consiste à former nos étudiants en Métropole, en Europe, à l'étranger et dans la Zone Océan Indien mais également de favoriser l'immersion des étudiants réunionnais dans le tissu économique local.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

**** l'Aide à la Mobilité dans le secteur du Tourisme***

C'est dans le cadre d'une mise en œuvre d'une stratégie d'ouverture de nos étudiants à de nouvelles perspectives d'offres de formation dans le Tourisme, de parcours d'excellence et d'égalité des chances que la collectivité régionale a mis en place l'Aide à la Mobilité intitulé « Vatel – Île Maurice ».

Le partenariat avec le centre VATEL de Maurice a été reconduit afin de favoriser l'accès au Bachelor (sur cinq ans). Les bénéficiaires développent leur apprentissage de la langue en anglais et suivent leur formation théorique et pratiquent dans un établissement de renommée internationale. La collectivité accompagne les bénéficiaires jusqu'à l'obtention de leur diplôme qui leur garantit une insertion professionnelle dans des secteurs comme la restauration et l'hôtellerie principalement.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
AMPE	Nb Bénéficiaires	252	250	336	+86
ASPM		162	160	174	+14
VATEL		11	8	6	-2

B – Commentaires & Analyse

La forte progression du nombre d'aides consenties pour le dispositif AMPE est due en grande partie à l'attractivité des filières de formation européennes axées sur la santé et de l'accroissement des besoins du secteur sanitaire et social actuellement en forte tension, en raison de la Crise Covid.
La baisse enregistrée sur le dispositif Vatel est principalement due aux restrictions sanitaires sur l'île Maurice en 2021.

II - FAVORISER l'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES REUNIONNAIS

Malgré le taux de croissance de l'économie réunionnaise, le taux de chômage des jeunes reste important. Chez les jeunes, le taux de chômage est particulièrement élevé (42%) et un très grand nombre d'entre eux sortent encore aujourd'hui du système scolaire sans diplôme.

Cette situation a conduit la Région Réunion à renforcer son soutien en faveur des actions de formation et l'amélioration de l'employabilité des Réunionnais.

Dans cette optique, la collectivité a développé un certain nombre de partenariats avec les organismes de formation professionnelle et des connexions avec le monde de l'entreprise aussi bien à la Réunion en Métropole qu'à l'étranger, à l'instar du dispositif « Etudier et Vivre au Québec ».

A cet effet, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre en 2021 tout en tenant compte de l'évolution de la pandémie mondiale:

► la formation professionnelle au Québec (dispositif «Etudier et Vivre au Québec») : depuis 2003,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

la collectivité régionale accompagne chaque année plus d'une centaine de jeunes dans leur projet de mobilité professionnelle au Québec. Depuis la première mobilité professionnelle en 1999, la communauté réunionnaise au Québec s'est progressivement agrandie et elle compte aujourd'hui près d'un millier de Réunionnais qui étudient, travaillent et vivent en famille sur place.

►la formation professionnelle en Allemagne (dispositif «Projet de la Rose») : la collectivité accompagne depuis 2012 le lycée professionnel « Roches Maigres » qui a construit et développé un partenariat avec des entreprises allemandes (ABB, Arcellor Mittal, Goodyear, Deutsch Telecom...) et des centres de formation dans le cadre de l'apprentissage. Ce lycée accompagne depuis plusieurs années des lycéens de la voie professionnelle électrotechnique en stage dans des entreprises à Berlin, stage à l'issu duquel des propositions d'insertion professionnelle peuvent être adressées aux lycéens.

►le soutien aux stagiaires de la Formation Professionnelle dans le cadre d'un partenariat entre la collectivité et les centres de formation de La Réunion (EGC, IRTS, IRFE, EMAP, CHU, ILOI). Une allocation de frais de vie (A.F.V.) est dispensée à travers leurs stages de professionnalisation dans les filières porteuses d'emploi (commerce, social, santé, l'aide à la personne etc....) en Métropole, en Europe ou à l'Étranger, au terme duquel un bilan est réalisé sur la formation et l'insertion en milieu professionnel.

►les formations du secteur sanitaire et social : il s'agit d'accompagner dans le cadre de nos compétences les étudiants souhaitant se former dans ces filières en Europe ou à l'étranger afin de répondre aux besoins locaux, décuplés en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Aides mobilité professionnelle	10 728 333	4 817 795	-	-
Divers	86 816	19 625	-	-
TOTAL	10 815 149	4 837 420	-	-

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Etudier et Vivre au Québec	Nb Bénéficiaires	359	350	249	-101
CSS		542	387	387	0
Projet de la Rose (Allemagne)		7	8	8	0
AFV		152	150	169	+19

B – Commentaires & Analyse

En 2021 , c'est principalement le projet « Etudier et Vivre au Québec » qui a connu un net ralentissement.
En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et des conditions d'entrée très draconiennes et très changeantes imposées par l'immigration canadienne vis à vis des étrangers souhaitant étudier ou

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

travailler sur leur territoire, de nombreux candidats réunionnais retenus pour intégrer une formation au Québec ont dû abandonner.

FOCUS

REAJUSTEMENT DES DISPOSITIFS DE BOURSE EN MOBILITE

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants et leurs parents mais également de simplifier les modalités d'attribution des bourses régionales, il a été procédé à un certain nombre de réajustements des dispositifs de Bourse en mobilité, dès la session universitaire 2021-2022.

Les modifications apportées ont permis de clarifier certaines procédures et d'améliorer la lisibilité des aides consenties par la collectivité tout en prenant en compte certaines situations particulières.

Ainsi, suite aux freins constatés au niveau de la mobilité entrante et notamment pour les étudiants réunionnais souhaitant réaliser leur période de stage de professionnalisation obligatoire à la Réunion, la Région a assoupli ses critères d'éligibilité pour ceux ayant leur domiciliation fiscale en Métropole.

Cet ajustement a permis de prendre en charge ces cas particuliers à condition que leurs parents soient toujours domiciliés et rattachés fiscalement à La Réunion afin de favoriser leur insertion dans le tissu économique et social réunionnais et leur offrir une opportunité de se projeter sur un éventuel « retour au pays », une fois leurs études terminées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE

PREAMBULE

La culture a été l'un des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19.

Pour l'année 2021, conformément à l'Axe 1 qui porte sur le développement humain et la cohésion sociale, la collectivité régionale, qui souhaite placer la culture au cœur de son projet de mandature, a conforté sa politique de soutien dynamique en faveur des artistes, des associations, des salles de création et de diffusion, ainsi que des entreprises culturelles. Des efforts particuliers ont été réalisés pour accompagner la structuration des filières.

En 2021, la Région s'est également attachée à démocratiser l'accès à la culture et a fortement encouragé le développement de l'enseignement et de la formation artistique.

La collectivité régionale a poursuivi sa politique de préservation et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel pour une meilleure connaissance et une appropriation de notre histoire et de notre culture.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	10 188 095	11 753 158	16 729 415	12 459 450	64,2 %	6 %
Investissement	4 663 537	7 591 217	5 021 514	6 134 154	7,7 %	- 19,2 %
TOTAL	**14 851 632**	**19 344 375**	**21 750 929**	**18 593 604**	**46,4 %**	**- 3,8 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Accompagner les acteurs et les filières culturelles	4 247 010	2 896 425	1 656 514	1 261 100
II – Favoriser l'accès à la culture et encourager le développement de l'enseignement et la formation artistique et culturelle	2 016 402	1 605 423	400 000	597 865
III – Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population	10 466 003	7 955 391	1 315 000	1 155 055
Autres (divers, PRR ...)		2 211	1 650 000	3 120 134
TOTAL	**16 729 415**	**12 459 450**	**5 021 514**	**6 134 154**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET LES FILIERES CULTURELLES :

Par le biais des dispositifs de soutien régionaux en faveur des différents secteurs culturels, et en particulier des actions mises en œuvre dans le cadre des schémas régionaux culturels dans les domaines des enseignements artistiques, du spectacle vivant, du livre et de la littérature réunionnaise, de nombreux acteurs culturels ont été accompagnés en 2021.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir les acteurs culturels	1 983 010	1 062 277	1 220 592	1 017 654
Soutenir les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	1 318 000	1 104 306	-	-
Contribuer à la structuration des filières culturelles	946 000	729 842	435 922	243 446
TOTAL	**4 247 010**	**2 896 425**	**1 656 514**	**1 261 100**

Les projets soutenus et les actions impulsées par la collectivité en 2021 ont contribué à la réalisation des objectifs régionaux, et en particulier :
- le soutien à la création et à la diffusion artistique locale (bourse d'écriture aux auteurs et illustrateurs, soutien des compagnies de spectacle vivant, subventions aux associations et artistes, dispositif Guétali…) ;
- le développement des relations entre l'art et la population et l'égalité d'accès aux ressources culturelles (soutien aux écoles d'enseignement artistique, Jeunes en Librairie, Pass Culture Lycéens et Apprentis, Lycéens au cinéma, Labo des Histoires …) ;
- la structuration des filières et la professionnalisation (accord-cadre spectacle vivant, bourses culturelles, accompagnement des écoles d'enseignement artistique, soutien au Pôle Régional des Musiques Actuelles, …) ;
- l'ancrage territorial et l'aménagement culturel du territoire (Réseau des Scènes du Sud, Réseau à l'Est, projets culturels dans les hauts de l'Ile – programme Leader) ;
- l'ouverture sur le monde (partenariat sur le projet pilote européen Archipel.eu, partenariat avec le Relais Culture Europe).

Les relations partenariales ont été renforcées en 2021 :
- les contrats de filière signés avec l'État et ses opérateurs pour le développement des filières livre et musiques actuelles (Centre National du Livre, Centre National de la Musique) ;
- les conventions d'objectifs pluriannuelles et multi partenariales dans le secteur du spectacle vivant ;
- la convention-cadre pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du Spectacle Vivant pour la période 2018-2022 pour favoriser l'emploi et la formation dans le domaine culturel.

Le soutien aux entreprises culturelles a porté principalement sur l'accompagnement des projets des librairies indépendantes locales, des projets de publication des éditeurs locaux et des projets d'investissement de diverses entreprises du secteur culturel.

Dans le secteur des arts visuels, le FRAC, étant privé de son lieu identifié pendant les travaux à la maison Bédier, a développé des projets hors les murs avec divers partenaires (l'Artothèque, la longère Sudel Fuma, le Frac Mobile, qui s'est installé dans des quartiers au Guillaume et à Plateau Caillou).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Afin de participer à la structuration de ce secteur, les travaux du Schéma d'Orientation des Arts Visuels (SODAVI) ont débuté en 2021. Ils permettront de dresser un premier état des lieux et un diagnostic au cours du premier semestre 2022.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Prime régionale à l'emploi culturel	Nombre d'emplois	-	30	0	-30
Le dispositif « Guétali »	Nombre de représentations Guétali	418	592	587	-5
Les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	Nombre de salles soutenues	12	13	11	-2
Actions livres et librairies	Nombre de projets accompagnés (publications et librairies)	22	17	15	-2

B – Commentaires & Analyse

- Prime régionale à l'emploi culturel :
Cette prime, très attendue par le secteur culturel, a été mise en place grâce aux fonds européens - Feder React UE. Les premiers dossiers ont été déposés en juillet 2021. Au total, 26 entreprises ont déposé des dossiers pour la création de 39 emplois.
En avril 2022, tous les dossiers sont en cours d'instruction.

- salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant :
2 salles n'ont pu être soutenues. Il s'agit de 2 petites salles n'ayant pas été en capacité de monter les dossiers de demande de subvention de façon complète.

En 2021, le dispositif Guétali a atteint son objectif, qui a été d'offrir à la population une offre artistique de qualité sur l'ensemble du territoire. Il est à noter que le concept est particulièrement adapté au contexte actuel marqué par la crise sanitaire (spectacles de petite forme dans des lieux variés).

Concernant le secteur des entreprises culturelles (filière livre), les adaptations des cadres d'intervention à destination des éditeurs et des librairies ont permis de maintenir globalement l'accompagnement du secteur malgré les difficultés liées à la Covid-19. Le nombre de projets des librairies accompagnés est cependant en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

LE GUÉTALI

Le Guétali, dispositif régional original, a pour objectif de valoriser la création et la production artistique locale, de permettre une diffusion de qualité et de proximité et développer une économie de spectacle. Ce dispositif adopte de nouvelles modalités de soutien au spectacle vivant dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts de la rue et du cirque, des arts de la parole, des performances artistiques…

L'édition 2021 du Guétali a permis de soutenir la diffusion de spectacles de 44 équipes artistiques pour un total de 587 représentations sur l'ensemble du territoire. Ces spectacles ont été diffusés dans des lieux divers et variés, tels que des hôpitaux, des crèches, des Ehpad, des médiathèques, des écoles, des lycées, des centres pénitentiaires, des centres de loisirs, etc... L'édition 2021 aura touché un peu plus de 27 000 personnes (tout public et jeune public confondu).

II – FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes, en particulier des lycéens	65 000	-	-	-
Le Conservatoire à Rayonnement Régional	1 415 052	1 176 468	400 000	597 865
Le développement de l'offre de l'enseignement artistique	536 350	428 955	-	-
TOTAL	**2 016 402**	**1 605 423**	**400 000**	**597 865**

Pour l'année 2021, **des actions ont été mises en œuvre en faveur des jeunes**, et notamment du public scolaire :
- le dispositif « Lycéens au cinéma » ;
A travers le financement de ce dispositif, la Région a contribué à développer la culture cinématographique des lycéens et apprentis réunionnais en leur permettant d'assister à 3 séances de cinéma avec un accompagnement pédagogique ;
- le « Pass Culture Lycéens et apprentis » permettant aux jeunes d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire ;
- la participation des scolaires (primaires et lycées) aux évènementiels organisés par la Région.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional :

Les actions de diffusion de la saison artistique (dont les concerts ORR), les projets pédagogiques sur l'ensemble du territoire, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles de l'Île et l'Education Nationale ont été poursuivis, contribuant ainsi à une plus grande ouverture aux différents publics.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Près de 1 600 élèves ont bénéficié d'un enseignement de qualité avec une politique tarifaire globale très avantageuse pour les familles.

Les quatre centres pédagogiques du Conservatoire ont fait l'objet, comme chaque année, de travaux dans une perspective d'amélioration des conditions d'enseignement, de développement des activités et d'accueil du public.

Le CRR a également entamé une réflexion pour l'élaboration de son futur projet d'établissement.

L'accompagnement de l'offre de l'enseignement artistique a été consolidé en 2021 autour de deux axes : le maintien du soutien aux écoles dites « historiques » et une impulsion données aux jeunes écoles développant une offre dans les écarts (Plaine des Cafres, Hauts de St Paul..).

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Dispositifs actuels en faveur du public scolaire (primaires et lycéens)	Nombre de bénéficiaires du dispositif lycéens et apprentis au cinéma	5 784	5 700	4 782	- 918
Accompagnement du Conservatoire dans ses missions	Nombre d'élèves	1 625	1 600	1 588	-12
	Nombre de concerts ORR	7	4	4	-
Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibrage du territoire	Nombre d'écoles accompagnées	9	10	12	+2

B – Commentaires & Analyse

Le nombre de lycéens participant à l'opération Lycéens et apprentis au cinéma a été en baisse principalement du fait des contraintes sanitaires liées à la Covid-19. Le niveau de participation devrait se rétablir progressivement avec le retour à la normale de la situation sanitaire.

S'agissant du Conservatoire à Rayonnement Régional, il a été constaté une baisse du nombre d'élèves inscrits compte tenu du contexte sanitaire, situation également vécue au niveau national.

Au vu de l'importance de la transmission de la culture aux jeunes générations, il serait utile de développer davantage des actions en faveur des jeunes, et notamment des lycéens, dans le cadre de la construction d'un programme régional d'éducation artistique et culturelle, en lien avec l'Education Nationale.

Concernant l'enseignement artistique, la nécessité d'une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire justifie pleinement l'accompagnement de la collectivité sur la création de nouveaux établissements, notamment dans les écarts de l'île.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

2021 est l'année du bilan de la première phase du Schéma Régional des Enseignements Artistiques, lancé en 2013. Un nouvel état des lieux sera finalisé dans le premier trimestre 2022, ce qui permettra d'amorcer la 2ème génération du schéma, démarche qui permettra d'accompagner le développement de l'offre d'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire.

III – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE A LA POPULATION

En dépit des difficultés liées à la situation sanitaire, la collectivité a poursuivi ses efforts en faveur de la sauvegarde et de la diffusion du patrimoine réunionnais, grâce d'une part à un accompagnement constant des musées régionaux et d'autre part à la mise en œuvre de projets structurants de valorisation du patrimoine.

En matière de patrimoine culturel, la Région a apporté son soutien financier à des acteurs présentant des projets de connaissance, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel : éditions d'ouvrages, expositions, manifestations sur des thèmes mettant en valeur le patrimoine culturel et l'histoire de La Réunion…

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise	1 551 308	1 501 203	265 000	85 219
Rendre les musées régionaux accessibles	8 914 695	6 454 188	1 050 000	1 069 836
TOTAL	**10 466 003**	**7 955 391**	**1 315 000**	**1 155 055**

En 2021, s'agissant du Service Régional de l'Inventaire, un partenariat financier a été mis en place avec le Musée Historique de Villèle pour la réalisation et l'édition du 2ème tome de l'ouvrage d'A. Jauze « Vivre à Bourbon » au 19ème siècle (1789-1848). Le site « maronage.re » a été enrichi des nouvelles données de la campagne de recherche et de la veille documentaire sur les toponymes du cirque de Salazie.

L'exposition « Boutik Chinois » a été proposée au public lors du dernier trimestre 2021 à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine – JEP et des journées Nationales de l'Architecture – JNA, avec la mise en place de visites virtuelles à destination des internautes.

L'événementiel national « Rendez-vous aux jardins » a proposé dans le jardin de la Villa Foucque la visite commentée de 2 importantes collections de Bonzaï, ainsi qu'un circuit de visite commentée de plantes médicinales endémiques. Cette dernière thématique a permis de mettre en avant la fiche d'inventaire « Tisanes, zerbaz pei » qui figure à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Concernant les musées :

Dans le contexte de la crise Covid, la fréquentation des musées a redémarré timidement (+17,5 % de fréquentation par rapport à 2020), restant encore fortement soumise aux restrictions sanitaires appliquées sur l'île.

La collectivité a pu mener à terme un certain nombre de projets :
- inauguration des expositions temporaires conçues en partenariat avec le musée du Louvre au musée Stella Matutina et au MADOI – La Villa : *« Résonances, le Louvre à la Réunion »* de juin à octobre , et *« les Arts de l'Islam »* en novembre au MADOI à Maison Rouge ;
- achèvement des travaux et livraison du parapluie protégeant la maison de maître du Domaine de Maison Rouge ;
- achèvement des travaux de restauration des collections du musée Stella Matutina ;
- recrutement d'une directrice scientifique pour le MADOI et réorganisation des réserves muséales.
- notification du marché d'étude de programmation pour l'aménagement des futures réserves mutualisées des collections du musée Stella Matutina et du MADOI ;
- démarrage du diagnostic patrimonial mené sur le site du Domaine de Maison rouge classé Monument Historique .

En 2021, des évènementiels culturels et patrimoniaux (Fête du Maloya, Somen Kréol, le 20 Désanm, participation au Grand 20 Désanm à Villèle mis en place par le Département…) ont été organisés et ont contribué au rayonnement et à la transmission des richesses culturelles historiques et patrimoniales au tout public.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Diffusion et valorisation des données du SRI	Nombre de publications en cours	4	3	2	-1
Évènementiels culturels et patrimoniaux	Nombre d'évènementiels	3	5	2	-3
Améliorer les performances de la SPL RMR	Nombre de visiteurs dans les 4 musées régionaux	215 205	240 000	252 838	+12 838

B – Commentaires & Analyse

S'agissant des actions menées par le Service Régional de l'Inventaire, elles ont été fortement impactées par la crise sanitaire en 2021 : difficulté à poursuivre les inventaires en cours sur le terrain ; importante baisse de fréquentation des publics lors des événementiels...
Concernant les musées régionaux, l'impact de la crise Covid a perduré sur l'année 2021, retardant la relance des projets et la reprise des activités.
D'une manière générale, l'avancement des projets a été fortement conditionné par d'importantes contraintes externes (délais de livraison allongés, impact de la crise Covid sur les activités) et internes.
Concernant les expositions notamment, il est constaté un bilan plutôt positif pour l'année 2021, malgré un contexte de crise encore très présent.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

LES EXPOSITIONS « RÉSONANCES »

L'évènement majeur dans le paysage muséal réunionnais en 2021 est sans conteste le partenariat avec le musée du Louvre ayant permis d'exposer des œuvres du Louvre dans les musées régionaux à travers les expositions « Résonances » conçues en collaboration avec les musées départementaux, au musée Stella Matutina et au MADOI à La Villa à Saint-Denis, puis une seconde exposition nationale autour des « Arts de l'Islam » présentée au MADOI à Maison Rouge.
Ces expositions auront accueilli plus de 12 000 visiteurs, et auront permis de rendre accessible au public réunionnais des œuvres prestigieuses du musée du Louvre, contribuant ainsi à une plus large diffusion de la culture et du patrimoine régional et national.

IV – AUTRES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
IV – Autres (divers, PRR...)		2 211	1 650 000	3 120 134

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique, la collectivité s'est positionnée encore davantage comme acteur de la relance et du soutien de l'économie locale.

Les investissements relevant du secteur culturel ont mobilisé 3 120 134 € en crédits de paiement au titre de l'année 2021 pour 4 projets.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart
Pour une excellence culturelle	Nombre de projets accompagnés	9 projets	-	4 projets	-5

B – Commentaires & Analyse

Seuls les projets proposés par les communes de moins de 15 000 habitants ont été accompagnés sur fonds propres, considérant que les communes les plus importantes avaient les moyens pour émarger au programme européen REACT UE.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE

PRÉAMBULE

Les actions de la politique sportive régionale durant l'exercice budgétaire 2021 se sont inscrites dans un contexte particulier, eu égard aux répercussions causées par la crise sanitaire de la COVID 19, sur la pratique sportive en général et sur la politique sportive régionale en particulier.

En effet, l'annulation de nombreuses manifestations sportives, la diminution drastique du nombre de licenciés (jusqu'à – 60 % dans certaines disciplines), la baisse significative des recettes d'activités du secteur, ont causé un lourd tribut aux acteurs du mouvement sportif local.

Pour faire face à cette situation, la collectivité régionale a fait le choix de maintenir son niveau d'intervention pour ne pas pénaliser les partenaires concernés, déjà fortement impactés par la situation.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 069 374	2 337 917	2 048 164	1 686 287	- 1 %	- 27,9 %
Investissement	1 908 337	7 182 169	7 716 525	5 599 350	304,4 %	- 22 %
TOTAL	**3 977 711**	**9 520 086**	**9 764 689**	**7 285 637**	**145,5 %**	**- 23,4 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Le soutien à la réalisation du programme d'activités des ligues et comités sportifs	1 739 607	1 337 026	452 067	246 865
II – Les équipements sportifs			7 016 525	5 352 485
III - Activités sportives des lycéens	86 000	91 300		
IV – Bourses d'études	215 000	221 547		
Divers (frais de gestion, vie assoc..)	7 557	36 414	247 933	
TOTAL	**2 048 164**	**1 686 287**	**7 716 525**	**5 599 350**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – LE SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'ACTIVITÉS DES LIGUES ET DES COMITÉS SPORTIFS ET AIDES AU MOUVEMENT SPORTIF LOCAL ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Le soutien à la réalisation du programme d'activités des ligues et comités sportifs	1 739 607	1 337 026	-	-
	-	-	452 067	246 865
TOTAL	**1 739 607**	**1 337 026**	**452 067**	**246 865**

- **Le soutien aux programmes d'activités des ligues et des comités sportifs**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, les acteurs du mouvement sportif local, avec en particulier les ligues et comités sportifs de La Réunion, bénéficient d'une aide à la réalisation de leur programme annuel d'activités. Cette aide prévoit une intervention régionale à travers les 6 interventions suivantes :
- La formation des cadres et des sportifs ;
- Les déplacements aux championnats de France ;
- La participation à des manifestations nationales et internationales ;
- L'organisation d'une manifestation annuelle d'envergure régionale ;
- L'acquisition de matériel d'initiation et de perfectionnement -sportif ;
- L'acquisition de matériel informatique (renouvelable tous les 5 ans).

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Bénéficiaires de l'aide régionale	Nombre de ligues et comités sportifs	58	64	64	100 %
Bénéficiaires de l'aide à la mobilité sportive dans la zone océan Indien	Nombre de ligues et comités sportifs	2	15	3	20 %

B – Commentaires & Analyse

Le nombre de bénéficiaires reste un indicateur plutôt constant depuis ces 5 dernières années. Néanmoins, la crise sanitaire aura profondément modifié les habitudes des sportifs, tant sur le plan des entraînements, que sur celui de leurs déplacements, tant au niveau national et international, qu'au niveau de la zone océan Indien.
En ce sens, l'écart important entre le nombre de bénéficiaires envisagés et ceux qui ont pu réellement se déplacer, s'explique par les restrictions importantes notamment observées sur les déplacements aériens dans la zone océan Indien.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- **Aides au mouvement sportif local et aux sportifs de haut niveau**

Ces aides offrent également la possibilité au CREPS de la Réunion de fonctionner en apportant une aide spécifique dans le domaine de l'accès à la très haute performance, pour l'acquisition de matériel spécifique.
Par ailleurs, les sportifs inscrits sur les listes de haut-niveau du ministère des sports en catégories relève, élite et seniors et qui ont fait le choix de rester s'entraîner à La Réunion, peuvent également bénéficier d'une aide pour la réalisation de leur saison sportive.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Aides au mouvement sportif local	Nombre de lycées bénéficiaires	28	37	34	92 %

B – Commentaires & Analyse

En ce qui concerne le mouvement sportif local, le choix de maintenir le niveau d'intervention régional aura permis de mieux accompagner la reprise d'activité et de limiter les effets négatifs de la crise sanitaire de la COVID 19.

II – LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, le soutien à la construction et à la rénovation des équipements sportifs représente un axe déterminant, notamment sur le volet des installations sportives des lycées et du CREPS et des études engagées en ce sens.

Au titre de l'exercice budgétaire 2021, l'investissement régional se présente de la manière suivante :

- **Construction – rénovation bâtiments sportifs**

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Construction	5 400 000	369 104
Équipement sportifs et socio-éducatifs (rénovation technique)	750 000	814 917
PRR	350 000	3 589 539
Equipements sportifs socio-educatifs	516 525	578 925
Total	**7 016 525**	**5 352 485**

La collectivité a pu procéder à la réhabilitation et l'extension du CREPS :

-CREPS de le Plaine des Cafres (réhabilitation et extension),

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

-CREPS de ST DENIS (extension et réhabilitation, et réhabilitation de l'internat existant),

10 Equipements sportifs ont fait l'objet de Gros Entretien Réparation liés à la rénovation technique des lycées suivants :

- Paul Moreau,
- Bras fusil,
- Bel air,
- Nelson Mandela,
- Mahatma Gandhi,
- Vincendo,
- Bois d'olives,
- Pierre Lagourgue,
- Roland Garros,
- Lycée agricole de St Joseph.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Équipements sportifs	Nombre de communes bénéficiaires	5	10	6	60 %
Équipements sportifs - PRR	Nombre de projets	18	-	1	-17

B – Commentaires & Analyse

La collectivité a poursuivi son effort d'accompagnement pour permettre aux communes de bénéficier d'une aide à l'investissement et poursuivre l'effort de rééquilibrage des équipements sportifs sur le territoire.

▸ Aides aux associations

Ce dispositif permet aux acteurs du mouvement sportifs local de bénéficier d'une aide de la collectivité régionale, pour l'acquisition de matériel sportif, permettant à la fois l'initiation à la pratique sportive et le développement vers la haute performance sportive.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Équipements sportifs des acteurs du mouvement sportif local	Nombre de bénéficiaires	77	64	64	100%

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires & Analyse

L'aide apportée permet de répondre en grande partie à la demande des acteurs concernés et participe à la montée en compétence des formateurs et des sportifs.

III – ACTIVITÉS SPORTIVES DES LYCÉENS

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Les activités sportives des lycéens (APN)	**86 000**	**91 300**

Sur le plan des APN des lycées, le dispositif permet d'apporter aux lycéens une alternative à la pratique sportive traditionnel. En effet, grâce à l'intervention régionale, les jeunes peuvent être évalués sur des pratiques sportives différentes (randonnée, plongée, VTT etc...) tout en découvrant une nouvelle activité.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
APPN des lycées	Nombre de lycées bénéficiaires	34	35	35	100%

B – Commentaires / Analyse

Ce dispositif à connu un regain de fréquentation car après une année 2020 marquée par le confinement et une réduction des activités sportives, en 2021 les sports de pleine nature étaient une vraie alternative alors que les structures sportives (gymnases, stades, salles de sport …) étaient fermées avec les restrictions covid.

Ce sont donc 15 420 lycéens qui ont pu accéder aux APPN, alors qu'ils n'étaient que 13 170 en 2020.

IV – LES BOURSES D'ÉTUDES SPORTIVES EN MOBILITÉ

La Région intervient en faveur des lycéens désirant intégrer une filière de haut niveau en Métropole. Ce dispositif qui s'inscrit dans une démarche d'excellence en matière de pratique sportive vise à permettre aux jeunes sportifs locaux, disposant d'un réel potentiel, de pouvoir concilier leurs études secondaires avec une carrière sportive de haut niveau.

Aussi, afin d'établir une continuité dans l'accompagnement proposé aux lycéens, le dispositif a été étendu aux étudiants de L1 à MASTER 2 (même ceux intégrant le cursus en cours de cycle).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Allocation Régionale d'Étude Sportives en Mobilité (ARESM) et Bourse Régionale d'Etude Sportive en Mobilité Sport (BRESUP Sport)	**215 000**	**221 447**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
ARESM	Nbre de bénéficiaires	71	80	54	67,5%
BRESUP Sport		9	15	25	+ 166 %

B – Commentaires & Analyse

Si le nombre de bénéficiaires a globalement diminué ces 2 dernières années et ceci, en grande partie en raison de la crise sanitaire, on peut néanmoins constater une augmentation du nombre d'étudiants sportifs en mobilité au cours de l'année 2021 (23 en 2021, contre 9 en 2020).

FOCUS

LA PREPARATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

La signature du label « **Terre de Jeux 2024** » entre la Région Réunion et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) le 15 octobre 2021, permet à la collectivité régionale de s'impliquer dans ce projet national.

Cette manifestation universelle, doit être encouragée, en raison de ses multiples implications chez les jeunes et les moins jeunes, dans le secteur économique et bien évidemment au niveau du spectacle sportif qui procure à la fois émotion, sentiment d'appartenance à un groupe, dépassement de soi et bien être personnel.

La Région Réunion s'engage fortement dans cette démarche pour que nos sportifs soient encouragés et que la destination Réunion fasse la fierté de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

PREAMBULE

La Région Réunion, solidaire, continue à agir avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre les inégalités qui frappent encore – l'illettrisme, le décrochage scolaire, le mal logement, la précarité sanitaire – qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

SYNTHESE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	8 217 214	8 305 596	1 925 885	1 457 937	- 76,6 %	-82,4 %
Investissement	714 238	677 410	301 243	227 550	-57,8 %	-66,4 %
Total	**8 931 452**	**8 983 006**	**2 226 928**	**1 685 487**	**- 75 %**	**-81,2 %**

Créer les conditions favorables et mettre en œuvre les moyens et outils permettant à chaque réunionnais de développer ses compétences, de s'épanouir, de s'insérer et de contribuer au développement de son île, constituent les priorités régionales.

En 2021, malgré un contexte budgétaire contraint, la collectivité régionale a mis en oeuvre ses interventions volontaristes en matière **d'égalité des chances et de cohésion sociale. De façon plus spécifique,** la collectivité a maintenu son engagement en matière de maîtrise pour tous du **savoir lire**, **écrire, compter** et poursuivi son soutien d'actions d'accompagnement **en direction de jeunes en difficulté et en décrochage en formation initiale**.

En outre, la lutte contre les exclusions, le soutien aux actions de solidarité, la facilitation de l'accès pour tous aux droits fondamentaux dont la santé, relèvent des missions de la collectivité en faveur des réunionnais.
En ce sens, **l'implication de la Région sur des champs globaux et d'intérêt général**, a été renforcée en 2021, dans le souci d'une complémentarité entre politiques publiques pour une société réunionnaise, plus inclusive et respectueuse de l'égalité entre les citoyens.

En synthèse, les principales actions mises en œuvre en 2021 sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Apprentissage des savoirs et émancipation éducative	1 460 512	850 429	-	-
II – Egalité d'accès aux droits, de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et les violences	16 260	108 889	128 800	17 588
III – Soutenir l'économie sociale et solidaire à travers le secteur associatif	217 806	289 806	172 443	209 962
IV – Contribuer à la stratégie de santé sur le territoire dans le cadre d'une politique démocratique, participative et solidaire	231 307	154 958	-	-
Autres	-	583 855	-	-
TOTAL	**1 925 885**	**1 457 937**	**301 243**	**217 550**

I – APPRENTISSAGE DES SAVOIRS ET ÉMANCIPATION ÉDUCATIVE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Maîtrise des savoirs de base				
La plan 3 I	-	-	-	-
Cases à Lire (CAL)	711 327	651 907	-	-
Actions de formation de lutte contre l'illettrisme	985	-	-	-
Actions de formation de lutte contre l'illettrisme - Ateliers compétences Clés (ACC) - DFPA	677 000	2 474	-	-
Dispositifs de remobilisation et de lutte contre le décrochage scolaire				
Mesures d'accompagnement jeunesse (formations, PSAD)	66 200	196 048	-	-
Classes transplantées	5 000	-	-	-
Actions dans le cadre de la parentalité	-	-	-	-
TOTAL	**1 460 512**	**850 429**	-	-

▸ Maitrise des savoirs de base

- Le Plan 3I

La Collectivité s'est engagée, aux côtés des autres acteurs institutionnels, afin de contribuer à enrayer l'illettrisme dans notre Île, qui au-delà d'une méconnaissance des savoirs de base est constitutive de l'exclusion sociale et de la précarité. Les autres enjeux majeurs sont la maîtrise numérique et l'accès aux droits pour chaque citoyen réunionnais, dans le contexte de dématérialisation de l'ensemble des services publics et de l'actuelle crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Intitulé **Plan 3I** (Illettrisme-Illectronisme-Innumérisme) 2020-2027 est un plan partagé et coconstruit . Il comporte cinq enjeux prioritaires qui ont été identifiés et retenus par l'ensemble des acteurs mobilisés :

- **Enjeu 1 :** Prévenir et accompagner dès la petite enfance, les fragilités dans les apprentissages-compétences de base, émancipation éducative et parentalité jusqu'en fin de scolarité obligatoire ;
- **Enjeu 2 :** Développer le réapprentissage des savoirs de base et des compétences-clés pour les jeunes en difficulté à compter de 16 ans ;
- **Enjeu 3 :** Concourir à autonomiser et favoriser l'insertion socio-professionnelle de chacun-inclure par le numérique ;
- **Enjeu 4:** Connaître les publics pour mieux les accompagner-Professionnaliser les acteurs-construire une ingénierie pédagogique et de formation, dans le cadre de parcours adaptés et sécurisés.

Le **5éme enjeu**, porte sur le pilotage, la gouvernance, le suivi et l'évaluation du Plan dont la durée projetée est 2022 – 2027. Cet enjeu reste à finaliser avec les principaux partenaires du Plan : Département, socio-professionnels, C.A.F, au premier rang desquels l'État.

Le projet de Plan, a fait l'objet d'un rapport d'information présenté aux instances régionales en décembre 2020 (C.E.C.S et Commission Permanente). Il a par ailleurs été présenté pour échanges et propositions au C.R.E.F.O.P ainsi qu'au C.E.S.E.R et au C.C.E.E.

Les concertations et travaux de finalisation se sont poursuivis tout au long de l'année 2021, un COPIL à eu lieu le 15 septembre 2021 réunissant l'ensemble des pilotes et co-pilotes.

- Le dispositif Cases à Lire

Le dispositif Cases à Lire a été poursuivi en 2021 avec la contribution de **27 Cases à lire portées par 18 associations et 1 nouvelle Case à Lire portée par l'association UNIR OI ouverte** sur le **centre-ville** de la commune de **Saint Denis**.

Un plan de formation relatif à la professionnalisation et la redynamisation des équipes et des animateurs a été initié depuis fin 2018 et reconduit durant l'année 2021. De plus, compte tenu des besoins identifiés, ce plan de formation a été enrichi par 3 autres modules :

- **sensibiliser et former les animateurs à l'univers du livre, à la littérature ;**
- **l'accueil et l'accompagnement des publics allophones ;**
- **validation de la certification PIX**, inscrite au répertoire spécifique de France Compétences *(référentiel européen DigComp.).*

Par ailleurs, dans le cadre de la Journée Internationale de l'Alphabétisation de l'Unesco qui se tient chaque année le 8 septembre, la Collectivité a encouragé et soutenu les Cases à Lire qui ont pris en main l'organisation de diverses manifestations sur l'ensemble de l'Île.

- Actions de formation de lutte contre l'illettrisme

En 2021, la Collectivité a engagé des crédits pour la mise en place de nouvelles actions ACC comportant un volet « acquisition de compétences numériques » au travers de la certification du **CléA socle**, première certification interprofessionnelle élaborée par les partenaires sociaux et reconnue au niveau national comme première étape de qualification professionnelle.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Compte tenu des procédures relatives à la commande publique, cette opération sera mise en œuvre sur 2022. S'agissant d'une première expérience, le programme concernera un effectif prévisionnel de 160 stagiaires.

- **Dispositifs de remobilisaiton et de lutte contre le décrochage scolaire**

<u>- Mise en œuvre de l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16-18 ans</u>

En février 2021, ce sont 2 700 jeunes de 16 ans et plus qui sont repérés en situation de décrochage en formation initiale à La Réunion : collégiens, apprentis, lycéens relevant tant de l'Éducation nationale, de l'enseignement privé sous contrat que de l'enseignement agricole et CFPA (Centre de Formation Professionnelle des Adultes). Ils étaient 4 110 en octobre 2016.

Par ailleurs, l'Académie de La Réunion présente un « taux d'abandon » des 16 ans et plus *(notion qui se substitue à celle de taux de décrochage)* en 2020 de 9,6 % contre 8,2 % sur le plan national.
Dans le cadre de la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'engagement 3 qui porte sur « un parcours de formation pour tous les jeunes » instaure une obligation de formation pour tout jeune âgé de 16 à 18 ans. Cette obligation est effective depuis le 1er Septembre 2020.**

Dans cette perspective, a été signée le **10 septembre 2021**, une convention établie entre l'État, la Région, le Département et l'Association Régionale des Missions locales, **relative à la prise en charge des jeunes en décrochage en formation initiale.**

<u>- La poursuite des PSAD</u>

La Région a apporté en 2021 son soutien, aux côtés de l'État, aux quatre **Plateformes de Suivi et d'Appui aux jeunes en décrochage** (une par micro-région) installées depuis 2017. Animées par un référent porté par les Missions Locales, elles sont structurées, pour chacune d'entre elles, autour du partenariat entre les acteurs de l'éducation, de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'insertion tant sociale que professionnelle.

En **2021**, ce sont **3 880** jeunes issus des établissements d'enseignement publics et privés y compris agricoles qui ont été accompagnés.

<u>- Soutien aux classes transplantées</u>

Les classes transplantées permettent aux élèves d'écoles primaires d'apprendre, dans un cadre extérieur à l'école et de vivre une expérience de vie collective.

Ces classes ont été organisées au Centre Jacques Tessier, à l'Observatoire astronomique des Makes, à la Plaine des Palmistes et au centre de lecture du Brûlé pour les classes de lecture-écriture-environnement. La Collectivité participe de façon volontariste, depuis plusieurs années à leur financement.

En 2021, la Collectivité a renforcé son soutien aux associations porteuses à traverser les difficultés rencontrées en cette période de crise sanitaire limitant et impactant fortement l'accueil des publics.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Soutien d'actions dans le cadre de la parentalité

L'opération « Liv' la Kaz – Des Livres à Soi Réunion » a été soutenue en partenariat avec la C.A.F et la D.A.C Océan Indien.
Cette opération est destinée à rapprocher les parents de la lecture et à leur offrir les moyens de transmettre le goût de la lecture à leurs enfants. Les ateliers et actions menées au titre de ce dispositif ont concerné en 202, 20 familles et 30 enfants dans quatre communes de l'île (Saint Benoît, L'Entre - Deux, Le Port et Saint Paul).

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Plan 3 I	Nombre de réunions (COTECH / COPIL)	6	-	2	-
Case à Lire	Nombre de Cases à Lire	29	27	28	1
	Nombre d'associations soutenues	20	18	19	1
	Nombre d'usagers	659	750	733	17
	Nombre d'animateurs formés	31	40	41	1
	Nombre d'actions JNAI	10	-	13	-
Actions de formation de lutte contre l'illettrisme		-	-	-	-
Mesures d'accompagnement jeunesse (formations, PSAD)	Nombre de PSAD financées	4	4	4	0
	Nombre de jeunes accompagnés	3880	-	3402	-
Classes transplantées	Nombre de Classes Transplantées financées	4	4	0	4
	Nombre de classe	0	150	-	-
	Nombre d'élèves	0	4685	-	-
Actions dans le cadre de la parentalité	Nombre d'associations soutenues	3	5	2	3

B – Commentaires & Analyse

Concernant le Plan 3I, le nombre de rencontres des divers équipes projet se sont ralenties en 2021 pour permettre à la novelle équipe de se réaproprier le travail colaboratif déjà engagé avec l'ensemble des partenaires et y articuler ses nouvelles orientations en matière d'acquisition des Compétences Clés. Une équipe dédiée a été constituée, elle aura en charge la finalisation de ce plan au cours du deuxième semestre 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Le dispositif "Cases à Lire" reste stable entre 2020 et 2021, malgré la fermeture de 2 Cases à Lire en 2021 compensée par l'ouverture d'une nouveau site sur Saint Denis. Le nombre d'usagers est lui aussi resté stable et a même légerement augmenté entre 2020 et 2021 et ce malgré le contexte particulier lié à la crise sanitaire. Le dispositif devait prendre fin au 31 décembre 2021, il a été finalement prorogé de 6 mois pour permettre aux associations accompagnées de se préparer à l'arrêt définitif du dispositif prévu au 30 juin 2022.

Compte tenu des décisions préfectorales de fermer les structures d'accueil collectifs de mineurs avec hébergement, en direction des scolaires en 2020, en raison de la crise sanitaire, les Classes Transplantées n'ont pas pu accueillir de publics visés. Il a été proposé qu'elles puissent bénéficier d'un avenant prolongeant leurs conventions 2020 j'usqu'au 31 décembre 2021, ce qui explique l'absence de demandes de subvention sur 2021.

II – EGALITE D'ACCES AUX DROITS DE CITOYENNETE, DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Egalité d'accès aux droits de citoyenneté et lutte contre les discriminations et les violences	16 260	108 889	128 800	17 588

Au-delà de ses obligations légales, **la collectivité régionale s'est engagée de manière volontariste** dans le champ de la cohésion sociale et territoriale et d'une plus grande égalité des chances :

– l'égal accès au droit et à la justice et l'aide aux victimes (en lien avec les instances judiciaires) **;**

– l'égalité filles – garçons et égalité femmes-hommes conformément à la convention-cadre État/Région signée en 2013, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques de sensibilisation, co-identifiées en faveur d'une plus grande mixité dans les programmes et actions menés ou soutenus par la Collectivité, et la production d'un rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ;

– le soutien en partenariat à des **actions de sensibilisation en matière de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et la radicalisation ainsi qu'à des actions favorisant la citoyenneté** notamment en direction des jeunes ;

– le soutien en partenariat aux actions **de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes menées par les associations ;**

– la solidarité : la Collectivité a par ailleurs apporté son soutien à des projets portés par des associations ayant pour objet le renforcement des solidarités, notamment en faveur des populations les plus vulnérables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Accès au droit	Nombre d'associations soutenues	2	-	1	-
Égalité Femmes / Hommes		4	-	3	-
Lutte contre les violences intrafamiliales		2	-	3	-
Solidarité / Citoyenneté Médiation Sociale		14	-	8	-

B – Commentaires & Analyse

En 2021, la Collectivité a accompagné de façon volontariste des associations (ARAJUFA, CEVIF, PLANNING FAMILIAL, CHANCEGAL, ...) oeuvrant en matière d'égalité des chances autour des thématiques telles que l'accès au droit, l'égalité femmes – hommes, la lutte contre les violences intrafamiliales et la solidarité, la citoyenneté et la médiation sociale. En 2021, le nombre de demande a légerment diminué, moins de projets ont été mis en oeuvre en raison des conditions sanitaires.

III - SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À TRAVERS LE SECTEUR ASSOCIATIF

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE	217 806	289 806	-	-
Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	-	-	172 443	209 962
TOTAL	**217 806**	**289 806**	**172 443**	**209 962**

- **Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE en matière de cohésion sociale et participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles**

La Collectivité en tant que co-signataire des 13 contrats de ville de La Réunion a souhaité s'engager, d'une part, au développement inclusif et au renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI), et d'autre part, sur la dynamisation de l'emploi et de l'économie dans les QPV.

En 2021, la Région Réunion a mené son action en faveur des 13 Contrats de ville de La Réunion, de leurs 49 quartiers prioritaires et de leurs publics fragilisés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Pour ce faire, la collectivité a, pour la deuxième année consécutive, lancé un appel à projets régional intitulé "Appel à projets 2021 Cohésion des Territoires", visant à favoriser et à apporter un soutien volontariste à des actions associatives répondant aux besoins spécifiques des territoires prioritaires (162 000 habitants) et des quartiers pauvres recensés par l'INSEE (453 000 habitants) ; au titre de l'axe *"Cohésion sociale*" et de l'axe transversal *"Valeurs de la République et citoyenneté"* de la Politique de la Ville.

Dans le cadre d'un partenariat tripartite entre l'Etat, la Région et le Centre de Ressources Cohésion Sociale Urbaine à La Réunion, la collectivité a également contribué au renforcement du réseau d'acteurs oeuvrant au service de l'axe-pilier II des Contrats de ville *"Développement économique et emploi"* et à la favorisation de l'émergence de dynamiques visant à consolider l'attractivité et l'offre économique des quartiers prioritaires, par le déploiement sur des "territoires tests" d'une équipe de 3 coachs spécifiquement dédiée.

Ainsi, les territoires de Saint-Louis, Saint-Benoît et de la CINOR bénéficient du 1er novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 d'une ingéniérie expérimentale spécifique, au service de leur territoire et acteurs, et travaillant en étroite collaboration avec leurs équipes de chef de projets Politique de la Ville.

Dans le cadre de ses compétences ou de manière volontariste, la collectivité a participé à la mise en oeuvre de projets relevant de l'axe-pilier III des Contrats de ville *"Cadre de vie et renouvellement urbain" ,* identifiés en QPV, en ANRU-NPNRU ou en Programme Action Coeur de Ville, en les priorisant au moyen d'une bonification du taux d'intervention régional.

Enfin, la Région a renouvelé son adhésion au Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources de la Cohésion Sociale Urbaine à La Réunion en tant que membre du Conseil d'administration, dans l'objectif de renforcer son partenariat et son action aux côtés des autres acteurs institutionnels de la Politique de la Ville à La Réunion.
Le CR-CSUR est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en septembre 2007 par arrêté préfectoral.

- **Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté**

Depuis 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de l'aide alimentaire. Les associations ont vu le nombre de prescriptions sociales doubler voire tripler, et la demande de colis alimentaires augmenter en conséquence. La perte d'emploi ou la mise en chômage partiel liée à la crise sanitaire, semble malheureusement avoir contribué à un renforcement de la précarité mais aussi à la sollicitation de l'aide par de nouveaux publics.

Face à cette situation exceptionnelle, la Collectivité a décidé en 2021 d'apporter son soutien aux 2 têtes de réseaux et aux associations habilitées par la DEETS au titre de l'aide alimentaire en investissement afin de renforcer leurs actions et venir en aide au plus grand nombre. Ce soutien a permis notamment aux associations d'acquérir du matériel pour le transport, la conservation et la distribution de colis alimentaires et de garantir la sécurité alimentaire.

Ce sont au total 27 associations en plus des 2 têtes de réseau qui ont été soutenues à hauteur de 172 443 € soit 25 000 € par tête de réseau et 5 000 € par association (excepté pour 03 associations ayant sollicité une somme inférieure à 5 000 €).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

L'enjeu majeur de soutien aux acteurs de l'aide alimentaire en 2021 a été d'accompagner l'effort de solidarité sans rompre le lien social mis à mal par les mesures de restrictions de déplacement, d'accueillir les nouveaux publics sollicitant des colis mais également de répondre à l'augmentation des besoins des associations en acquisition d'équipements.

A - L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Politique de la ville (appel à projets)	Nombre de porteurs associatifs	66	50	44	06
Coachs de quartier	Nombre de coachs	03	03	03	0
Aide Alimentaire	Nombre d'associations	39	40	27	13
	Nombre de tête de réseau	02	02	02	0

B – Commentaires/Analyse

Concernant la **politique de la ville**, l'appel à projets a permis de maintenir le niveau d'intervention de la collectivité en finançant 44 associations dans tous les QPV. Les demandes se sont orientées majoritairement vers les ateliers de cohésion sociale redonnant goût aux apprentissages.

Concernant le dispositif de **coachs de quartiers**, le rôle de chacun s'est orienté vers plusieurs missions.

Sur le territoire de Saint-Louis, le rôle du coach s'est concentré sur la redynamisation de la culture entrepreneuriale à destination des quartiers prioritaires en créant des manifestations économiques et des dispositifs innovants, en répondant à des labellisations et en diffusant de l'information sur les dispositifs existants. Le coach a pour rôle également de resserrer les liens entre les partenaires de l'insertion et de l'emploi pour rendre les habitants du territoire plus employables. Les rencontres avec les associations ont permis au coach de les accompagner dans leur structuration, dans leurs recherches de financement et dans leur professionnalisation.
Enfin, le coach a pu nouer des liens entre les entreprises et les établissements scolaires afin de permettre aux plus jeunes d'appréhender le monde du travail.

Sur le territoire de la CINOR, le coach a rencontré les entreprises afin de leur présenter le PAQTE et l'intérêt d'y adhérer, il a également mobilisé les entreprises déjà signataires afin de les faire intervenir lors des forums des métiers et des formations pour les collèges situés en QPV afin de favoriser l'accès aux stages de 3ème. Plus largement, des rencontres régulières sont réalisées avec les entreprises afin d'identifier leurs besoins en RH et assurer des mises en relation avec le territoire pour faciliter l'insertion professionnelle. Le coach repère également les profils de candidats sur le territoire (jeunes diplômés et compétents) susceptibles d'alimenter le vivier de recrutement. Grâce aux permanences du coach dans les quartiers, celui-ci facilite l'initiative entrepreneuriale et le déploiement des dispositifs existants en mettant en réseau les habitants des quartiers et les acteurs du développement économique.

Sur le territoire de Saint-Benoît, le coach a pour mission principale la mise en relation des acteurs du territoire afin de mettre en œuvre une collaboration de proximité. Aussi, il a notamment mis en

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

lien le Club Économique Bénédictin et la Mission Locale Est ce qui a permis le recrutement de 2 jeunes stagiaires issus des quartiers prioritaires. Il a par ailleurs organisé la semaine de l'entreprenariat et accompagne les porteurs de projets du territoire dans leurs démarches. Le coach accompagne également les initiatives associatives. Il participe également plus généralement à leur structuration et leur professionnalisation. Enfin, il consacre une partie de son activité à la sensibilisation à l'Économie Sociale et Solidaire notamment en milieu scolaire.

Enfin, sur **l'aide alimentaire**, la collectivité est intervenue uniquement sur le volet investissement en 2021. Certaines associations habilitées par la DEETS à recevoir des contributions publiques, n'ont pas souhaité émarger au dispositif car elles n'avaient plus de besoin en investissement, ce qui explique la différence d'intervention entre 2020 et 2021 (écart de 13 associations).

IV - CONTRIBUER A LA STRATÉGIE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE, PARTICIPATIVE ET SOLIDAIRE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Approvisionnement de matériels de protection individuel et mission santé dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	3 129	15 945	-	-
Accompagnement des associations de prévention santé	185 578	127 763	-	-
Structuration de la formation et de la recherche en santé sur le territoire réunionnais (IRMSOI)	42 600	11 250	-	-
TOTAL	**231 307**	**154 958**	**-**	**-**

▸ Approvisionnement de matériels de protection individuel dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le principal moyen pour contrer la propagation du virus est la protection des personnes pour limiter leur exposition aux risques de contamination.

Face à cette situation, la Région Réunion s'est associée à l'élan de solidarité locale afin de répondre aux besoins essentiels qui ont émergé, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement de matériels de protection individuel.

▸ Accompagnement des associations de prévention santé

Malgré la crise sanitaire qui a freiné certains projets, le financement consacré aux opérations de prévention et de promotion sanitaire et sociale a été maintenu au travers de 13 associations réunionnaises.
4 associations ont notamment porté des projets de prévention dans le domaine de la nutrition (alimentation équilibrée, sport santé, développement d'outils de prévention, …), 2 associations dans le domaine de la santé sexuelle et 8 associations dans le domaine des maladies chroniques et/ou graves (cancers, maladies neuro-dégénératives, cardiovasculaires, …).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Prévention en nutrition (alimentation et sport santé)	78 578	24 500
Prévention santé sexuelle	19 000	21 452
Prévention maladies chroniques/graves	88 000	81 811
TOTAL	**185 578**	**127 763**

- **Structuration de la formation et de la recherche en santé sur le territoire réunionnais (IRMSOI)**

Dans le cadre de la structuration de la formation et de la recherche en santé sur le territoire, la Région Réunion a choisi depuis 2015 de soutenir l'Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMS-OI), née de la volonté politique de l'ARS OI, du CHU de la Réunion, de la Région Réunion et de l'Université de la Réunion ainsi que des fédérations FHF OI, FHP OI et FEHAP OI.
L'IRMSOI a pour objectif principal de dispenser à des professionnels de santé exerçant dans les champs sanitaire ou médico-social de la zone océan Indien, des formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en santé.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Subventions aux associations prévention santé	Nombre d'associations soutenues	14	14 associations	13 associations soutenues	- 1 association par rapport en 2020
	Nombres de projets soutenus	14	14 projets	14 projets soutenus	100 %
IRMSOI	Nombre d'étudiants inscrits	51	50 (2020-2021)	58 inscrits en 2021-2022	8 étudiants en + entre 2020-2021 et 2021-2022.

B – Commentaires & Analyse

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les actions de prévention en santé ont dû être ralenties, voire suspendues, afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes particulièrement fragiles (en général public cible des opérations de prévention).

La réduction du nombre de cas sur le territoire grâce entre autres à la vaccination et au respect des gestes barrières, et par suite à la fin des mesures de freinage, permettra la reprise active des opérations de prévention des associations auprès des personnes fragiles.

S'agissant de l'IRMS-OI, le nombre d'étudiants inscrits à l'IRMS-OI s'est maintenu lors de la crise COVID-19, l'institut ayant réagi avec agilité face aux nouvelles conditions d'enseignement en proposant rapidement une formation à distance puis dans les locaux de l'IAE tout en respectant les mesures de distanciation obligatoires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

PREAMBULE

En matière de logement, l'année 2021 constitue une année de transition avec la fin des dispositifs mis en place en 2016 (dispositifs d'amélioration de l'habitat privé et de réhabilitation/accession de logements sociaux). Au total, 224 projets d'amélioration ont été validés en 2021 et les deux conventions d'agrément signées avec SOLIHA et SICA Habitat Rural sont arrivées à terme au 31 décembre 2021. En lien avec les orientations de la mandature, la Région a souhaité orienter son intervention pour soutenir des projets de rénovation énergétique, notamment sur le logement social en sollicitant une participation du FEDER dans le cadre du PO 2021-2027 en cours d'élaboration.

La Région a également soutenu une opération d'aménagement du foncier à La Possession pour la réalisation de 80 logements intermédiaires supplémentaires.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	20 000	40 000	20 000	20 000	-	-50 %
Investissement	7 200 000	7 164 006	6 060 000	5 165 488	-15,8 %	-27,9 %
TOTAL	**7 220 000**	**7 204 006**	**6 080 000**	**5 185 488**	**-15,8 %**	**-28,0 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I- Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	-	-	1 600 000	68 892
II- Accompagner les citoyens dans la rénovation de leur logement	20 000	20 000	4 460 000	5 096 596
TOTAL	**20 000**	**20 000**	**6 060 000**	**5 165 488**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I - CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT A TRAVERS LE FRAFU

La construction de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier destiné à construire la Ville Réunionnaise de demain, et du soutien de l'État pour le parc social, et le logement intermédiaire. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies *(40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté)*. Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être renouvelé.

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés, ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers, et procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social.

L'état de la consommation financière des dispositifs au 31/12/2021 est le suivant:

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Contribuer aux politiques en faveur du logement	-	-	1 600 000	68 892
TOTAL	**-**	**-**	**1 600 000**	**68 892**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	**Indicateurs**	**Bilan 2020**	**Cibles 2021**	**Bilan 2021**	**Ecart (BILAN-CIBLE)**
Contribuer aux politiques en faveur du logement	Nombre d'opération - nombre de logements	- Aucune opération nouvelle. - Opérations en cours : . ZAC Sainte Rose (FRAFU 155 logts + EPS) . ZAC Renaissance (FRAFU 86 logts + EPS) . Cœur de Ville Possession T1 (FRAFU – 118 logts) . Cœur de Ville Possession T2 (FRAFU – 125 logts)	- 1 opération nouvelle financée – 80 logts - 3 opérations en cours – 366 logts	- Opération Cœur de ville Possession - complément Tranche 1: 80 logements (FRAFU) - ZAC Sainte Rose (FRAFU 155 logts + EPS) - ZAC Renaissance (FRAFU 86 logts + EPS) - Cœur de Ville Possession T2 (FRAFU – 125 logts)	- -

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires & Analyse

Le taux de réalisation de ce volet par rapport au BP est le suivant :

	AP/ AE			Crédits de paiement		
	Budget voté	**Réalisé**	**%**	**Budget voté**	**Réalisé**	**%**
FRAFU/ EPS	2 265 656	1 600 000	70,62 %	591 900	68 892	11,64 %

En 2021, la Région a financé, 80 logements intermédiaires supplémentaires sur la tranche N°1 de l'opération Cœur de Ville de La Possession à hauteur de 1 600 000 €. A noter que pour l'ensemble des tranches 1 et 2 de cette opération, la contribution de la Région est de 4,86 M€ pour 243 logements intermédiaires.

La Région a par ailleurs participé à la rédaction du nouveau protocole FRAFU qui a été présenté en décembre lors de la Commission Eau Aménagement dont elle a souhaité que son rôle soit élargi aux questions de gouvernance de l'aménagement.

II - ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT

La loi NOTRe 2015, précise que la Région *« promeut le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitation ».* C'est à ce titre que la Région a décidé d'intervenir de façon volontaire pour accompagner l'amélioration du parc privé de logements à travers les dispositifs suivants :

- la garantie d'emprunt (arrivée à échéance fin 2016) ;
- l'amélioration de l'habitat privé et la réhabilitation de logements sociaux pour l'accession, en lien avec les bailleurs sociaux.

L'état de la consommation financière au 31/12/2021 est le suivant:

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
La réhabilitation du parc locatif social et l'accession au logement	-	-	-	834 496
Le dispositif d'amélioration des logements privés	-	-	4 460 000	4 262 100
Le partenariat avec les opérateurs	20 000	20 000	-	-
TOTAL	**20 000**	**20 000**	**4 460 000**	**5 096 596**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

INTITULE	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
La réhabilitation du parc locatif social et l'accession au logement	- Nbre de logements réhabilités	192	75	35	-40
Le dispositif d'amélioration des logements privés	- Nbre de bénéficiaires accompagnés	200	247 bénéficiaires	224 bénéficiaires	23 dossiers retard de l'opérateur dû à une réorganisation en interne
Le partenariat avec les opérateurs	- Apporter la contribution annuelle au fonctionnement ADIL (dépense publique)	20 K€	20 000	20 000	RAS

B – Commentaires & Analyse

Le taux de réalisation de ce volet par rapport au BP est le suivant :

	AP/ AE			Crédits de paiement		
	Budget voté	Réalisé	%	Budget voté	Réalisé	%
ADIL	20 000	20 000	100 %	20 000	20 000	100 %
Réhabilitation logements sociaux	2 600 000	0	0 %	1 500 000	834 496	55,63 %
Dispositif AMELIO	4 460 000	4 460 000	100 %	5 700 000	4 262 100	74,77 %

1) La réhabilitation du parc locatif social et l'accession au logement

- La réhabilitation thermique :

L'appel à projets « réhabilitation thermique, énergétique et qualité de vie des logements sociaux » a été lancé en 2015. Quatre opérations ont été sélectionnées et accompagnées par la Région pour un montant total de 2 864 000 € pour la réhabilitation de 331 logements de type LLS :

- Les opérations de Bois Rouge (1 312 000€), Casernes (136 000 €) et Bengalis (768 000 €) portées par la SEMADER ;
- l'opération Source 2 (648 000€) portée par la SIDR.

Cinq années ont été nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation et à la clôture des dossiers appelant le solde des opérations. Il en ressort que les objectifs ont été atteints : les logements sont plus confortables (gain de 3°) et se révèlent être au niveau des logements sociaux construits récemment (qualités des matériaux et matériels employés).

- La réhabilitation du parc locatif social avec accession :

Le dispositif a été validé en 2016 pour la réhabilitation du parc locatif social, en vue d'une vente aux locataires, afin de favoriser l'accession à la propriété (aide maximale de 20 000 € par

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

logement). À ce jour, trois conventions sont en cours d'exécution :

- avec la SIDR : opérations Lilas 2 & 3 (52 logements mis en vente et 4 compromis de vente sont signés), opération Chaudron 1 (travaux commencés en mars 2021 pour 35 logements) ;
- avec la SEMADER : opération Quartier Français (40 logements, 32 compromis de ventes signés et 22 ventes réalisées) ;
- avec la SHLMR : les travaux sur les opérations Augustin Panon, et Forbans ont été réalisés et, à ce jour, 28 logements ont été vendus.

2) Le dispositif d'amélioration des logements privés

Le cadre d'intervention a été adopté en 2016 pour une durée de 5 ans et est arrivée à échéance le 31/12/2021. Ce dispositif permet d'attribuer une aide maximale de 20 000 € au bénéfice de familles, selon les critères d'éligibilité, pour réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat. Le dispositif est mis en œuvre avec l'appui de deux opérateurs agréés que sont la SOLIHA, et SICA Habitat Rural. En 2021 la Région a prévu et a notifié le financement de 247 dossiers aux opérateurs ; fin 2021 ce sont 224 dossiers qui ont reçu une subvention régionale.
Enfin pour dresser un bilan après 5 ans d'activité du dispositif, ce sont plus de 1900 dossiers qui ont été financés par la Région représentant un montant total de 35 M€.

3) Le partenariat avec les opérateurs

- <u>Les garanties d'emprunt</u>

Depuis 2013, plus de 46 M€ de quote-part garantie par la Région ont été accordés pour la construction de 5 989 logements. L'ensemble des opérations viables émargeant à la LBU de 2016 ont bénéficié de cette garantie d'emprunt. Ces dernières ont fait l'objet d'une présentation aux assemblées délibérantes jusqu'en 2020.

- <u>L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)</u>

Compte tenu du champ d'intervention de la Région dans le domaine du logement, l'ADIL est une source d'information juridique et d'expertise très utile pour les publics concernés. La Région a apporté son soutien à l'ADIL à hauteur de 20 000 € en 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

UN DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE ET SOUTENABLE

PREAMBULE

S'agissant de la campagne 2021, la Collectivité a décidé, conformément à la décision du Tribunal Administratif de la Réunion en date du 01 décembre 2020 demandant l'annulation du dispositif Continuité Territoriale (CT) relatif au Volet B, d'accorder en 2021 une aide au transport aux seuls déplacements aériens au départ de la Réunion (Volet A), sous forme de « Bon CT » à l'exception du cas particuliers du deuil qui a pu donner lieu à remboursement.

Globalement, l'intervention régionale au titre de la Continuité Territoriale en 2021 a généré une dépense d'un montant total de 22 877 227 € , déclinée comme suit :

SYNTHÈSE FINANCIERE

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	-	29 165 085	21 500 000	22 877 227	-	-21,6 %
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL		**29 165 085**	**21 500 000**	**22 877 227**	**-**	**-21,6 %**

Les principales actions mises en œuvre ont concerné les principaux dispositifs suivants :
- Les Bons CT « Volet A » : Aide au transport dans le sens Réunion/Métropole ;
- Les Remboursements « Volet A » pour le cas particulier du Deuil ;
- Les Bons Spécial Etudiants Covid 19.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Continuité territoriale	21 500 000	22 877 227	-	-
dont Bons Volet A		*22 249 293*	-	-
dont Remboursements au titre du Deuil		*28 875*	-	-
dont Bons « Spécial Etudiants Covid 19 »		*599 059*	-	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – REFONTE DU DISPOSITIF DE LA CONTINUITE TERRITORIALE (CT) : EVALUATION ET DEMARRAGE DU PROCESSUS D'HARMONISATION AVEC LADOM

L'année 2021 a été de nouveau impactée par la crise sanitaire internationale liée à la Covid-19 et les nombreuses restrictions sanitaires en vigueur que ce soit à La Réunion ou en Métropole (motifs impérieux, couvre-feu, quarantaine imposée dans certaines régions de la Métropole etc...) ont entraîné une forte diminution des déplacements aériens entre la Réunion et l'Hexagone.

Une reprise s'est amorcée à compter du 4ème trimestre 2021, suite aux mesures de déconfinement en Métropole et à l'intensification de la campagne de vaccination.

En outre, le dispositif de Continuité Territoriale dans le sens Métropole Réunion(Volet B) n'a pas été reconduit en 2021, à l'exception du cas particulier du deuil, ce qui explique en grande partie la baisse constatée de l'activité par rapport à l'exercice 2020.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Continuité territoriale	21 500 000	22 877 227	-	-
dont Bons Volet A		*22 249 293*	-	-
dont Remboursements au titre du Deuil		*28 875*	-	-

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Volet A	Nb Bénéficiaires	69 005	60 000	61 069	101,7 %
Volet A	Coût	25 876 875 €	22 500 000 €	22 877 227 €	101,7 %

B – Commentaires & Analyse

La diminution de 21,6 % de l'intervention régionale par rapport à l'exercice 2020 s'explique par les effets prolongés de la crise sanitaire du Covid 19 jusqu'à la fin de l'année 2021.

Au-delà de ce facteur conjoncturel, la non reconduction du dispositif CT dans le sens Métropole/Réunion a eu également un impact majeur étant donné que cette mesure a représenté en 2020 une enveloppe de l'ordre de 5 760 000€.
Globalement, les prévisions envisagées à la baisse compte tenu du contexte de la pandémie et des différents ajustements opérés se sont révélées très justes et pratiquement conformes au réalisé à fin Décembre 2021.

II - MISE EN PLACE DE NOUVELLES MESURES PRENANT EN COMPTE DES BESOINS SPECIFIQUES ET PRIORITAIRES

La persistance de la crise sanitaire de la Covid 19 en 2021 a frappé tout particulièrement les étudiants réunionnais en situation de mobilité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Etant donné la dégradation de leurs conditions de vie, la généralisation des cours en distanciel et l'amplification des mesures restrictives dans leur région d'accueil, la Région a mis en place une mesure exceptionnelle d'accompagnement en mobilité.

L'objectif de cette mesure consistait dans un premier temps à accorder à titre exceptionnel aux étudiants réunionnais en mobilité dans l'hexagone et à l'étranger, installés dans une région soumise à des restrictions sanitaires de type « confinement ou de couvre-feu », un bon pour l'achat d'un billet d'avion Aller/Retour au départ de la Métropole ou d'un pays étranger (passant par la France) et à destination directe de La Réunion.

Puis, cette mesure a été étendue en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire aux périodes de déconfinement et sa durée d'utilisation rallongée jusqu'à la fin de l'année universitaire, soit au 31 Août 2021.

Au final, 1762 étudiants réunionnais ont pu bénéficier de cette mesure exceptionnelle.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Continuité territoriale	21 500 000	22 877 227		
dont Bons « Spécial Etudiants Covid 19 »		*599 059*		

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Bon Spécial Etudiants Covid 19	Nb Bénéficiaires	1800	2000	1762	88,1 %
	Coût	675 000 €	750 000 €	599 059 €	79,8 %

B – Commentaires & Analyse

Cette mesure exceptionnelle a permis à un grand nombre d'étudiants issus de familles modestes de se ressourcer durant leur année universitaire dans un contexte anxiogène lié à la Covid.

FOCUS

REFONTE DU DISPOSITIF DE CONTINUITE TERRITORIALE

La nouvelle majorité régionale a décidé, dans le cadre des réflexions menées sur la refonte du dispositif de la « Continuité Territoriale », de faire évoluer l'intervention de la Région par rapport aux nouvelles mesures mises en œuvre par le Ministère des Outre-mer, conformément à la publication au journal officiel au 30 juin 2021 du décret n° 2021-845 et de l'arrêté du 28 juin 2021, renforçant l'aide au transport de l'État en faveur des ultramarins.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Afin de répondre à une question d'équité vis à vis du public concerné et de mobiliser les moyens dégagés par l'État, la Collectivité Régionale a décidé lors de la Commission Permanente du 1er septembre 2021, d'ajuster le dispositif de la Continuité Territoriale par rapport aux nouvelles mesures mises en œuvre par LADOM .

Les nouvelles modalités d'attribution du dispositif de Continuité Territoriale ont été définies notamment en faveur du public éligible à la Tranche 2 (QF compris entre 6 001€ et 11 991€) qui pouvait ainsi bénéficier d'une aide plus avantageuse par le biais de LADOM, soit un Bon d'un montant de 360€ au lieu de 300€.

Cette première amorce du processus d'harmonisation des deux dispositifs existants État/Région Réunion a également produit ses premiers effets au cours du dernier trimestre 2021 puisque l'ajustement du dispositif « Continuité Territoriale » Région par rapport à LADOM s'est traduit, sur la période de Septembre à Décembre 2021, par une économie budgétaire pour la Région évaluée selon les données de LADOM, à environ 1 200 000€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

PREAMBULE

De nouvelles orientations ont été définies dans le cadre du projet de mandature avec comme axe « le développement économique, par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation »

En 2021, l'action de la Région a porté essentiellement sur l'accompagnement des entreprises et des opérateurs dans un contexte de crise sanitaire persistant qui a fortement impacté l'activité économique.

Par ailleurs, une nouvelle impulsion a été donnée notamment en matière de commercialisation de la zone d'activités aéroportuaire ou encore dans le projet de développement de la zone arrière portuaire.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la décision régionale de renouvellement du dispositif de l'octroi de mer et les réflexions visant à la mise en œuvre du PO 2021-2027.

La collectivité a ainsi consacré **85 854 412 €** en crédits de paiement pour la mise en œuvre de ses actions en faveur du développement économique, soit une évolution de – 23,1 % par rapport au CA 2020, **compte tenu de la fin des aides exceptionnelles mobilisées liées à la crise sanitaire en 2020.**

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	45 051 692	36 339 818	27 378 268	32 807 438	-39,2 %	-9,7 %
Investissement	77 951 823	75 347 145	57 948 017	53 046 974	-25,7 %	-29,6 %
TOTAL	**123 003 515**	**111 686 963**	**85 326 285**	**85 854 412**	**- 30,6 %**	**-23,1 %**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

PREAMBULE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 415 811	9 632 884	9 094 041	9 601 036	-3,4 %	- 0,3 %
Investissement	47 391 385	46 838 677	16 979 741	11 484 291	- 64,2 %	- 75,5 %
TOTAL	**56 807 196**	**56 471 561**	**26 073 782**	**21 085 327**	**-54,1 %**	**- 62,6 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mieux soutenir les entreprises	8 979 741	9 486 736	16 055 287	10 658 521
II – Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	114 300	114 300	924 454	825 771
TOTAL	**9 094 041**	**9 601 036**	**16 979 741**	**11 484 292**

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Région a apporté un soutien aux entreprises et au monde économique tant sur le plan technique, avec des dispositifs d'accompagnement tels que le SAV (Soutenir Accompagner Valoriser les entreprises), l'assistance technique des chambres consulaires, etc..., que sur le plan financier avec des aides directes à la création ou au développement d'activités sur ses fonds propres ou sur le FEDER sous forme de subventions, d'avances remboursables comme le Fonds de sauvegarde ou le Prêt Rebond, ou dans le cadre des instruments financiers régionaux.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Les aides aux entreprises	-	-	8 352 270	4 004 303
L'ingénierie financière	-	-	7 610 000	6 425 000
Les aides à l'animation économique	7 460 584	6 592 724	-	-
Les aides aux organismes économiques	-	-	93 017	136 190
Divers	1 519 157	2 894 012	-	93 028
TOTAL	**8 979 741**	**9 486 736**	**16 055 287**	**10 658 521**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Les aides aux entreprises - FSR volet 1	Nombre d'entreprises accompagnées	9 721	400	369	
Les aides aux entreprises - dispositif « aide aux commerces de proximité »	Nombre d'entreprises accompagnées	-	500	367	415 dossiers déposés et 367 dossiers éligibles
L'ingénierie financière – Prêt Rebond 2		- 235 prêts - 25 900 000 €		- 332 prêts - 38 642 000 €	

B – Commentaires & Analyse

1) Les aides aux entreprises

En 2021 dans un contexte sanitaire qui a fortement entravé l'activité économique, la collectivité a apporté son soutien aux entreprises à travers divers dispositifs.

- <u>Les aides exceptionnelles de soutien aux entreprises dans le cadre de la crise COVID-19</u>

- Le Fonds de Solidarité Régional : une enveloppe de **502 000 €** a été versée à 369 entreprises en 2021 ;
- Le Fonds de sauvegarde : une enveloppe de **425 000 €** d'avance remboursable a été octroyée en 2021 à 50 entreprises, pour des montants de 5 000 € ou 10 000 €.
Par ailleurs, un dispositif d'aide d'urgence aux entreprises du secteur de l'événementiel a été décidé en 2021. Il s'agit d'une aide corrélée à la perte de chiffre d'affaires.

- <u>Les aides en fonds propres</u>

- Sur le dispositif ACACIA (Accompagner, Consolider, Adapter, Conquérir, Innover, Ancrer), 26 entreprises ont été accompagnées pour un montant de subvention de **420 934,23 €** ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Sur le dispositif « aide aux commerces de proximité », une subvention globale de **654 828,25 €** a été octroyée à 367 entreprises ;
- Pour le secteur de l'événementiel, une subvention à hauteur de **1 277 000 €** a été accordée à 403 entreprises.

- Les aides financées dans le cadre du FEDER

La Région a versé une enveloppe de **2 149 823,04 € de FEDER** (avec une **CPN de 485 422,93 €** aux entreprises en création et une enveloppe de **2 610 524,49 € de FEDER** avec une **CPN de 682 310,84 €)** aux entreprises en développement.

Au titre du dispositif « aide aux petits investissements pour les entreprises du BTP, de l'agroalimentaire et le commerce de proximité », une enveloppe de 2 250 000 € a été engagée en fin d'année 2021. Le dispositif sera déployé en 2022.

2) L'ingénierie financière

Au 31 décembre 2021, le bilan de la Financière Région Réunion est le suivant :

La Financière Région Réunion	Prêt I-Run (BFCOI)	Essor PME (APICAP)	Total
Volume de portefeuille engagé	38 220 624 €	3 412 105 €	41 632 729 €
Volume de portefeuille déboursé	38 220 624 €	3 412 105 €	41 632 729 €
Nombre de prêts accordés	386	7	393
Nombre de prêts déboursés	386	7	393
Portefeuille à construire	**62 000 000 €**	**10 000 000 €**	**72 000 000 €**
% engagé	61,65 %	34,12 %	57,8 %
% déboursé	61,65 %	34,12 %	57,8 %

Le comité de pilotage du 14 octobre 2021 a permis de mettre en avant des résultats tangibles pour le territoire réunionnais, à savoir :

- 99 % des entreprises financées sont des TPE, 93 % d'entre elles ont moins de 5 années d'activité et 85 % ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 K€ ;
- l'ensemble des aires urbaines de l'île a bénéficié de ce dispositif ;
- les principaux secteurs sont couverts, y compris les TIC, les énergies renouvelables, les solutions environnementales et la mobilité ;
- ce dispositif a participé au renforcement de l'écosystème du financement réunionnais ;
- l'impact en termes de création d'emplois est significatif : au 30 septembre 2021, le prêt I-Run a soutenu 600 emplois et l'outil de co-investissement Essor Pme, 30 emplois.

- Le prêt Rebond : rappel des éléments de contexte et des caractéristiques du prêt rebond

En 2021, les mesures sanitaires ont maintenu sous contrainte la reprise économique. Pour répondre aux besoins de trésorerie à court-terme des entreprises et assurer leur survie à la crise, la Région Réunion et Bpifrance ont signé une convention le 25 juin 2021 pour déployer le Prêt Rebond Feder REACT-UE jusqu'au 31 décembre 2021, puis prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Dans cette perspective, la Région a versé une enveloppe de **6 000 000 €** à BPI.

Le prêt Rebond présente les caractéristiques suivantes :

- Bénéficiaires : TPE et PME de plus d'1 an et disposant d'un bilan ; avec un niveau de fonds propres au moins égal à 30 K€ ;
- Prêt à taux zéro, sans garantie ;
- D'un montant compris entre 30 K€ et 300 K€ ;
- D'une durée de 7 ans dont 2 ans de différé ;
- Cofinancement recherché de 1 pour 1 mais non obligatoire.

Bilan de l'instrument financier Prêt Rebond Feder React-Ue : un dispositif en phase avec le besoin des entreprises réunionnaises :

Dotation de la Région / Feder React-Ue	Effet de levier	Capacité d'engagements
6.000.000 euros	2,65	15.900.000 euros

Au 31/12/2021 :

- ➔ 82 entreprises bénéficiaires du Prêt Rebond Feder React-Ue pour un montant de 6 361 K€.
- ➔ 316 emplois sont concernés par le dispositif Prêt Rebond Feder React-Ue.
- ➔ Si on considère les dossiers accordés ou à l'étude au 31/12/2021, le Prêt Rebond Feder React-Ue a accompagné en 2021, 82 entreprises pour 10 925 K€.

- <u>Le Fonds de sauvegarde 1 : rappel des éléments de contexte et du dispositif</u>

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, la Région Réunion s'est mobilisée conjointement avec la Caisse des Dépôts pour répondre rapidement aux besoins des entreprises, des indépendants et des associations, qui ne pouvaient être satisfaits par les dispositifs en place. Le fonds de sauvegarde s'est voulu être une intervention de "dernier ressort" pour financer la trésorerie requise pour assurer la continuité de l'activité de ces entreprises, tout en permettant la relance pour les plus impactés.

Dans le cadre de ce dispositif, la gestion opérationnelle des dossiers a été réalisée par la Région Réunion. Il s'agit d'une avance remboursable de 5 000 € ou 10 000 €, à rembourser sur 3 ans dont un an de différé.

La Région et la Caisse des Dépôts ont abondé ce dispositif d'avances à hauteur de 3.449.200 € dont 1.724.600 € pour la Région Réunion et 1.724.600 € pour la Caisse des Dépôts.

En 2021, l'enveloppe totale qui a été mandatée est de 425 000 € pour 50 entreprises. Par ailleurs, 3 entreprises ont fait l'objet d'une procédure collective et une entreprise a cessé son activité.

- <u>Le Fonds de sauvegarde 2</u>

Dans la continuité du fonds de sauvegarde, et afin d'assurer l'accompagnement des entreprises, la collectivité et la Caisse des Dépôts ont décidé de mettre en place en fin d'année 2021 un second volet, pour une enveloppe de **1 500 000 €**, financé à part égale par les deux partenaires.
La convention de partenariat prévoit une participation de la CDC jusqu'au 31 décembre 2021, puis à compter du 1er janvier 2022 une prise en charge à 100 % sur les fonds propres de la Région

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Réunion. A fin 2021, la Région n'a reçu aucun dossier de Fonds de sauvegarde 2 à instruire. A la fin mars 2022, 31 demandes ont été formulées par les entreprises.

2) Les aides à l'animation économique

La collectivité régionale a investi **3,6 M€** en 2021 dans le cadre des programmes d'actions des organismes d'animation économique, tels que les chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion et Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion) spécialisées en matière d'accompagnement à la création et à la consolidation des entreprises, NEXA dans le domaine de l'innovation ou encore l'association Domaine des Tourelles, acteur dans le domaine de l'artisanat d'art. Cette intervention financière intervient en complément des crédits européens du **FEDER** dont le montant a été de **1 996 536,42 €** et une **CPN** de la Région de 499 134,09 €.

Par ailleurs, la Région Réunion soutient financièrement les manifestations à caractère économique participant à la structuration des filières prioritaires, organisées par les communes ou tout organisme (associations, SEM, ..).
La programmation 2021 a concerné 6 manifestations à caractère économique pour une enveloppe de subvention régionale d'un montant global de **72 316,95 €**.

3) Les aides aux organismes économiques

En 2021, le soutien aux organisations professionnelles dans la mise en œuvre d'actions visant à diffuser de l'information ou encore à structurer une filière, a été poursuivi. A ce titre, il est noté un engagement financier global de **70 000 €** en 2021 en faveur de deux organisations.

4) Divers

Une **enveloppe de 1,5 M€** a été attribuée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour abonder le fonds d'intervention du dispositif « Gazole professionnel ». Cette enveloppe permet à l'ASP d'assurer aux professionnels de transport routier le remboursement de la consommation de carburant de leur flotte. L'aide est de 8 ou 23 centimes en fonction de la catégorie du transporteur routier. En 2021, une aide globale de 2 144 374,39 € a été versée aux professionnels de la route.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien à l'emploi, la Région a versé une subvention de **341 511,95 €** en 2021 sur ses fonds propres, ainsi que **216 921,81 €** de subvention **FEDER** et **54 230,58 €** de **CPN** au titre de la Prime Régionale à l'Emploi. S'agissant des fonds propres, l'intervention de la Région a permis d'accompagner 130 emplois dans 41 entreprises.

II – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

En parallèle du soutien aux entreprises et partenaires économiques, la Région intervient dans un cadre plus large pour favoriser le développement économique du territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
L'octroi de mer	-	-	-	-
L'aménagement des zones d'activités	-	-	265 689	459 770
Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion	114 300	114 300	658 765	366 001
TOTAL	**114 300**	**114 300**	**924 454**	**825 771**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
L'octroi de mer	- Délibération relative au régime des différentiels d'octroi de mer	-	- Dernier trimestre 2021	- Délibération Commission Permanente du 22 décembre 2021	-
L'aménagement des zones d'activités	Nb de dossiers	- 3 opérations (dont 2 études) - surface aidée en m² (viabilisation, bâtiments) : 2 568	6 dossiers instruits	3 dossiers engagés	Les dossiers non instruits en 2021 reportés sur le POE 2021/2027
Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion :					
L'écocité Insulaire et Tropicale	- Contribution annuelle au fonctionnement - Contribution au financement des programmes d'études	103 800 € 193 123 €	105 000 € 175 000 €	103 800 € 176 891 €	- -
L'echotechnopole de Bois Rouge	- Contribution annuelle au fonctionnement - Contribution au financement des programmes d'études	0 € 0 €	0 € 200 000 €	10 500,00 € 88 798,46 €	- -

B – Commentaires & Analyse

1) L'octroi de mer

La décision n°2021/991 du Conseil de l'Union Européenne du 7 juin 2021 a posé les bases du dispositif des différentiels d'octroi de mer sur la période 2022-2027.

Afin de décliner localement le nouveau socle juridique de l'octroi de mer, et au regard de l'échéance du 1er janvier 2022, la Région a souhaité lors de la Commission Permanente du 22

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

décembre 2021 (et donc par anticipation à partir du projet de loi de Finances), reconduire les principes généraux et les mesures d'application liées notamment au dispositif de différentiels. Au-delà du seul dispositif de taxation différenciée, cette nouvelle délibération-cadre a décidé de reconduire le dispositif dans son ensemble en prenant en compte le régime de taxation et d'exonération à l'importation des intrants dans l'optique de la plus grande continuité au regard des dispositifs précédents afin de sécuriser l'environnement juridique et fiscal de l'octroi de mer.

Il convient ainsi de noter par cette démarche, que la collectivité régionale affirme sa volonté de procéder à une révision globale du dispositif de l'octroi de mer et d'engager pour cela une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi que les travaux nécessaires à cette évolution.

Sur le plan financier, **les recettes d'octroi de mer** s'élèvent à 366 716 043 € en 2021 pour une Dotation Globale Garantie aux Communes de 364 686 590 € et un montant de 2 029 453 € au titre du fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE). Par ailleurs, les **recettes d'octroi de mer régional** s'établissent à 119 687 241 € en 2021.

Les recettes d'octroi de 2015 à 2021

En euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des recettes d'octroi de mer	311 868 263	314 246 574	326 219 409	332 600 400	344 533 817	328 652 422	366 716 043
Dotation Globale Garantie aux Communes	296 470 223	303 881 979	310 871 265	319 264 789	328 842 732	336 406 115	364 686 590
FRDE (dont 80 % affectés aux communes)	15 398 040	10 364 594	15 348 144	13 335 611	15 691 085	-	2 029 452
Montant des recettes d'octroi de mer régional	94 766 739	95 060 274	97 994 317	101 605 984	106 985 223	102 919 108	119 687 241

Source : Direction Régionale des Douanes

2) L'aménagement des zones d'activités

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue relève du **Pôle à Vocation Régionale** (PAVR) Nord. Les pôles d'intérêt régionaux sont des zones d'activités à caractère régional dû à leur proximité avec un équipement structurant d'intérêt régional (port de commerce, aéroport) ou dont l'activité relève d'un secteur stratégique en matière de développement régional.

Face à la rareté du foncier et au regard du positionnement éminemment stratégique de ce foncier, la collectivité régionale a souhaité replacer le projet de commercialisation de la ZAA Pierre Lagourgue dans le cadre d'une vision d'aménagement globale et partagée sur la base de nouveaux critères et de nouvelles modalités de sélection des projets à redéfinir dans une démarche de co-construction avec les partenaires parmi lesquels la société aéroportuaire (SARRG) et la CINOR.

Par ailleurs, cette vision intégrée doit pouvoir s'appuyer sur les orientations des futurs schémas de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

planification dont les travaux de révision ont démarré en 2021 (SAR et SRDEII).

- La zone arrière portuaire (ZAP)

La Zone Arrière Portuaire (ZAP) et la Zone Arrière Aéroportuaire (ZAAP), respectivement positionnées en zone arrière des installations portuaires et aéroportuaires, présentent des enjeux pour le développement économique des bassins concernés (Ouest et Nord) et plus largement pour La Réunion. La Région entend apporter sa contribution aux réflexions afin de décliner opérationnellement les orientations du SRDEII sur ces zones économiques stratégiques.

Dans le cadre du développement de la zone arrière portuaire située sur le Territoire de la Côte Ouest, la Région Réunion a souhaité prendre pleinement sa place au sein du Comité stratégique qui a été mis en place en fin 2021.

Outre la Région, le Comité stratégique regroupe l'État, le Département, le TCO, le GIP Ecocité, le Grand Port Maritime et les communes du Port et de La Possession.

Ce comité stratégique assurera notamment le suivi des études d'aménagement de la ZAP, dont le démarrage est prévu pour le mois de mai 2022, pour une durée de neuf mois. Ce comité sera également consulté sur les implantations au sein de cette zone, qui est stratégique pour le développement économique de La Réunion.

- Les autres zones d'activités

La Région Réunion a apporté son soutien financier aux projets d'aménagement de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises portés par les collectivités locales ou leurs délégataires.

La collectivité a accompagné les projets dans le cadre du **FEDER** à hauteur de **1 464 002,95 €** et de **366 000,73 €** au titre de la **CPN.** Les projets concernés sont les suivants :

- Réhabilitation de la ZAE 3 Mares – Le Tampon (mesure : 3-18 Modernisation des ZA)
Coût du projet = 4 703 166 ,88 €
Subvention FEDER = 2 560 000 € - CPN RÉGION = 640 000 €

- Études création immobilier d'entreprises (10 ateliers) sur les ZA TERRASS à Saint-Joseph (mesure : 8-01 Création de ZA)
Coût du projet = 154 296 €
Subvention FEDER = 55 546.66 € - CPN REGION = 13 886.64 €

- Réhabilitation de la ZA des Grègues à Saint-Joseph (mesure 10-12-1 REACT UE)
Coût du projet = 6 307 731.23 €
Subvention FEDER = 5 676 958.11 €

3) Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion

Le taux de réalisation de ce volet par rapport au BP est le suivant :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

	AP/ AE			Crédits de paiement		
	Budget voté	**Réalisé**	**%**	**Budget voté**	**Réalisé**	**%**
Ecocité (Fonctionnement)	103 800	103 800	100 %	105 000	103 800	99 %
Ecocité (Programme d'études)	177 000	176 890,82	100 %	416 000	294 402,40	70,77 %
Echotechnopole de Bois Rouge (Fonctionnement)	10 500	10 500	100 %	10 500	10 500	100 %
Echotechnopole de Bois Rouge (Programme d'études)	88 799	88 798,46	100 %	287 000	165 367,95	96,20 %

- L'écocité Insulaire et tropicale

Pour le bassin de vie Ouest, la Région soutient le projet d'Ecocité Insulaire et Tropicale. Le GIP « Ecocité La Réunion » a été créé le 12/12/2018, et a une mission de coordination et de pilotage du projet dans son ensemble. Il se compose de l'État, de la Région, du Département, du TCO, et des 3 communes concernées par l'Ecocité (St Paul / Le Port / La Possession). La Région contribue à hauteur de 15 % au GIP.
Conformément à son engagement contractuel, via la convention constitutive du GIP, la Région a participé en 2021 au budget du GIP « Ecocité La Réunion », à hauteur de 103 800 € à la section de fonctionnement (correspondant à ses droits statutaires au sein du groupement), soit 15%, et à hauteur de 176 890,92 € à la section d'investissement.

- L'Ecotechnopole de Bois Rouge

Pour répondre au besoin de développement économique du bassin de vie Est, la Région, la CIREST et la Commune de Saint-André ont créé un GIP « Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge » en octobre 2015 (arrêté préfectoral du 23/05/2016), afin d'engager les premières études de faisabilité d'un Ecotechnoport à Bois Rouge.

Entre 2015 et 2021 la Région a contribué financièrement à hauteur de 592 354,42 € en investissement et 88 966 € en fonctionnement. En 2021, la Région a notamment honoré ses engagements financiers et a procédé aux paiements de sa quote-part quant aux études engagées par le GIP.

Par ailleurs, en tant que membre du GIP, la Région a contribué au financement des travaux du pont de Bois Rouge, y compris le diagnostic de la structure. Le montant total de l'opération s'élève à 300 K€, pour une participation Régionale à hauteur de 100 K€.

Afin d'être exhaustif, le GIP de Bois Rouge est membre de la SPL – Horizon, à qui la Région a versé 1 666,67 € de participation financière. La capitalisation s'est faite à hauteur de 5 000 €, soit 1 666,67 € pour chacun des membres.

FOCUS

LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION EX-ANTE POUR PRÉPARER LA PROCHAINE PROGRAMMATION DU PO 2021-2027

Dans le cadre de la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027, la région Réunion a confié à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2021 une étude d'évaluation ex-ante. Assistée du cabinet Ernst & Young, la BEI a mené cette étude sur 3 volets : le financement des PME, le financement de l'Economie Sociale et Solidaire et du micro-entrepreneuriat et le financement des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

En novembre 2021, la BEI a proposé la stratégie d'investissement résultant de l'identification des défaillances du marché en termes de financement.

Le rapport final de l'étude a été remis en début d'année 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

PRÉAMBULE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 618 727	1 412 270	1 287 876	1 348 457	- 20,4 %	- 4,5 %
Investissement	10 000 000	10 000 000	25 200 000	25 000 000	152 %	150 %
TOTAL	**11 618 727**	**11 412 270**	**26 487 876**	**26 348 457**	**+128 %**	**+130,9 %**

Pour la 2ème année consécutive, l'export et l'internationalisation des entreprises ont subi en 2021 les impacts de la pandémie de la COVID-19 : frontières fermées, désorganisation des chaînes logistiques et coûts du fret à la hausse. Au 1er trimestre 2021 (données disponibles), le déficit de la balance commerciale de La Réunion s'était creusé (-656 M€), davantage par l'effet de l'augmentation des importations (703 M€) alors que les exportations de marchandises amorçaient une reprise (47 M€). C'est dans ce contexte défavorable, que la collectivité régionale a agi en tant que chef de file de l'internationalisation des entreprises.

Le cadre d'action

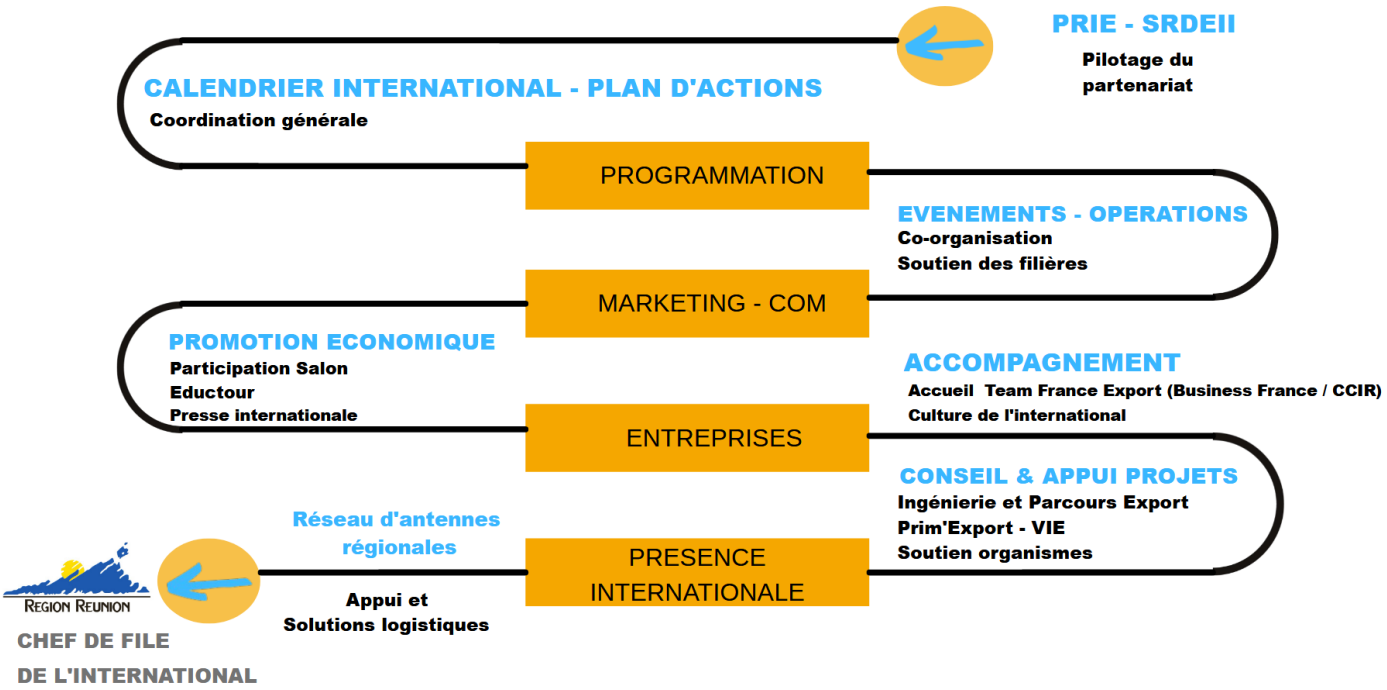

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Répartition des actions mises en œuvre en 2021 :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I. L'accompagnement de l'offre réunionnaise exportable	424 002	342 621	-	-
II. Le développement de l'attractivité du territoire et de la promotion de l'offre réunionnaise	72 011	78 973	-	-
III. Les Réseaux d'accompagnement	425 000	560 000	-	-
IV. Ouvrir de nouveaux horizons	366 863	366 863	25 200 000	25 000 000
TOTAL	**1 287 876**	**1 348 457**	**25 200 000**	**25 000 000**

I. CONDUIRE L'ECOSYSTEME INTERNATIONAL VERS UN RENOUVELLEMENT STRATEGIQUE

En matière de pilotage stratégique de l'écosystème de l'internationalisation, la Région Réunion s'est mobilisée à un double niveau :

- d'une part, sur les sujets d'actualité liés à la crise : au sein des instances nationales en participant aux séances du Conseil Stratégique de l'Export présidé par le Ministre du Commerce Extérieur, au sein des instances régionales à travers la Commission de l'Océan Indien et de Cap Business Océan Indien sur la question de la connectivité maritime et aérienne et auprès des acteurs locaux ;
- d'autre part, la collectivité a soutenu le réseau des entreprises du Club Export pour l'élaboration d'un Livre Blanc pour l'internationalisation des entreprises à horizon 2026 et s'est positionnée comme région pilote de l'étude de l'OCDE/ANCT/RDF relative à l'internationalisation des régions françaises.

Ces travaux constituent le socle du renouvellement stratégique de la politique régionale de l'internationalisation des entreprises qui sera inscrite au prochain SRDEII.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II. LA PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'intervention de la collectivité en matière de promotion du territoire à l'international se résume ainsi en 2021 :

La Région Réunion s'est attachée en 2021 à mettre oeuvre ses actions de promotion économique du territoire dans un contexte extrêmement fragilisé. Elles se sont inscrites en parallèle d'une stratégie d'attractivité soutenue notamment par le lancement de la Team France Invest et d'une démarche de marketing territorial lancée en mars 2021 qui devra mener au second semestre 2022 à la définition d'une marque de territoire pour La Réunion.
La promotion économique dans son ensemble s'est matérialisée par des présentations de La Réunion devant un panel de prospects en distanciel, la réalisation de catalogues de l'offre réunionnaise et de focus sur les filières.

III. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE REUNIONNAISE EXPORTABLE

En 2021, dans le contexte fragile de reprise économique, la Région Réunion a accompagné des entreprises réunionnaises et des réseaux à travers une action multicanale ciblée selon les besoins sectoriels et les marchés. L'action régionale s'est articulée autour des mesures FEDER, des subventions directes à l'export sur fonds propres et sur l'accompagnement et le relais permis par la Team France Export, en lien avec le Ministère des Outremers.
Le « pack export régional » enrichi des mesures du Plan de relance Export national a permis d'offrir

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

un package large et accessible à tout projet à l'international **(particulièrement en France et dans le secteur agroalimentaire).**

A – L'évaluation 2021 (actions I, II et III)

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
PRIM EXPORT	Nombre de bénéficiaires	5	10	12	+ 2 en 2021
V.I.E		2	2	1	-1 en 2021
FRET FRUITS		4 opérateurs : 250 producteurs	0	1 association : 250 producteurs	+1 en 2021
PROGRAMME D'ACTIONS		3	3	2	-1 en 2021
ACCUEIL ET ORIENTATION	Nombre d'entreprises	15	20	35	+ 15

B – Commentaires & Analyse des actions I, II et III

Team France Export

→ 80 prestations réalisées qui ont bénéficié à **59 entreprises** et structures dont :
* 11 formations organisées pour 34 entreprises dont 12 concernées par une seule formation
* Volontariat International en Entreprise (VIE), prestation individuelle,

→ 245K € de fonds du Ministère des Outre-Mer (MOM)

Aides Fonds Propres

→ **296 entreprises** soutenues
* Communication/Veille : Opportunités d'affaires, catalogue de l'offre, guides d'affaires Mozambique, Newsletter & Community Management
* Aides financières

→ + de 756 000 € fléchés sur des subventions et de l'accompagnement collectif (Prim'Export, V.I.E, Fret Fruits, Événements, Prix à l'export

Feder

→ Frais de transports aidés :
*AP : 1 424 255 € pour 11 entreprises
*CP : 5 820 773,72 € pour 67 entreprises

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Actions d'accompagnement			
Type	Nombre d'actions	Montant cumulé	Entreprises accompagnées
PRIM EXPORT	12	34 916	12
VONLONTARIAT INTERNATIONALE EN ENTREPRISE (V.I.E.)	1	40 360	1
PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT	1	66 375	18
EVENEMENTIEL	2	36 500	15
ORGANISMES	4	578 000	309 (dont 250 fret fruits)
TOTAL	**20**	**756 151**	**355**

*** Les aides directes à l'exportation**

Lancé en 2019, le dispositif Prim'Export a connu un véritable succès en 2021 permettant à 12 entreprises de mener des actions individuelles de développement à l'export, au deuxième semestre notamment lors de la reprise des événements et de l'ouverture progressive des frontières.
Par ailleurs, l'annulation en série des salons professionnels début 2021 a conduit à la recherche de solutions alternatives pour le secteur agroalimentaire notamment qui a vu le rendez-vous incontournable de la filière s'annuler (le Salon International de l'Agriculture). Un programme d'accompagnement Impulse Agro (formation, montée en compétences export et prospection) a ainsi été imaginé avec la Team France Export pour 18 entreprises sur les marchés européens (Luxembourg, Suisse, Belgique).

*** Les réseaux d'accompagnement (*montants en €*):**

En 2021, la collectivité régionale a réaffirmé sa contribution au financement des organismes intervenant à l'international, tels que le Club Export Réunion, Business France ou encore la Sémir au travers de sa pépinière d'entreprises au Mozambique. Du côté de la **filière Export de fruits**, la collectivité régionale a de nouveau été sollicitée pour l'octroi d'une aide au transport des fruits tropicaux à destination de l'Union Européenne en fin d'année 2021 à l'ARIFEL**.**

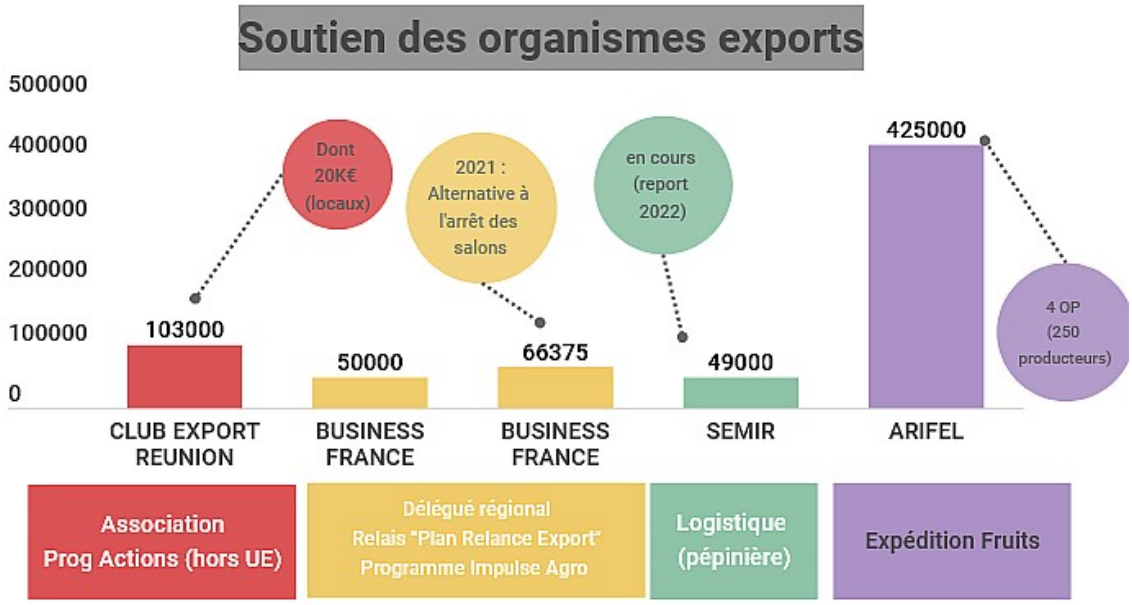

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

IV - OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral	-	-	25 000 000	25 000 000
Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port : Aéroport de Pierrefonds	366 863	366 863	200 000	-
TOTAL	**366 863**	**366 863**	**25 200 000**	**25 000 000**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral	Poursuivre l'accompagnement, en investisseur avisé, de la compagnie AIR Austral à travers la SEMATRA	10 000 000 €	-	25 000 000 €	Intervention complémentaire face à la persistance de la crise sanitaire
Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port					
Aéroport de Pierrefonds	- Contribution annuelle au fonctionnement - Contribution au financement des études (dont étude de positionnement stratégique)	241 863 € -	245 000 € 200 000 €	366 863 € 200 000 €	+ 125 000 € (Contribution exceptionnelle) -
Aéroport Réunion Roland Garros	Accompagner le programme de développement à travers le FEDER	-	66 M€	66 651 188 €	-
Grand Port Maritime	Accompagner le programme de développement à travers le FEDER	-	20 M€	20 922 617 €	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires & Analyse

Le taux de réalisation de ce volet par rapport au BP est le suivant :

	AP/ AE			Crédits de paiement		
	Budget voté	**Réalisé**	**%**	**Budget voté**	**Réalisé**	**%**
SEMATRA	25 000 000	25 000 000	100 %	25 000 000	25 000 000	100 %
Aéroport de Pierrefonds (Fonctionnement)	745 000	366 863	49,24%	745 000	366 863	49,24 %
Aéroport de Pierrefonds (Investissement)	200 000	200 000	100 %	-	-	-

1) Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

La Région Réunion est un actionnaire historique d'Air Austral, via la SEMATRA créée en 1990. Elle détient aujourd'hui 73,5 % du capital de la SEMATRA qui détient elle-même 99 % du capital d'Air Austral.

La crise sanitaire a impacté de façon considérable le secteur du transport aérien qui a continué de pâtir en 2021 de la pandémie de Covid-19, avec deux fois moins de passagers en 2021 qu'en 2019. La compagnie Air Austral a été également fortement touchée. Les résultats 2020-2021 sont durement impactés avec une baisse du trafic passagers de 77 %, une baisse du chiffre d'affaires de 55 %.

Face à cette situation, et sur la base d'analyses financières établies par un expert, la compagnie a bénéficié d'un soutien de la SEMATRA, son actionnaire historique, de l'État et des banques, afin de lui apporter des liquidités.

Face à la persistance de la crise sanitaire, un apport complémentaire de **25 M€** a été apporté par la Région via la SEMATRA sous la forme d'un prêt d'actionnaire subordonné (régime d'aide d'État SA.59722 qui a modifié le régime d'aide SA.57695). En outre, Air Austral a bénéficié de **10 M€** de l'État (aide dite « coût fixe » basée sur les pertes brutes d'exploitation) et de **20 M€** de prêt du Fonds de développement économique et social (FDES) par l'entremise de Natixis.

A cela s'ajoute une garantie de la Région d'un montant maximal de 27,2 M€ du prêt consenti par EDC (Export Development Canada) à Air Austral dans le cadre du renouvellement de la flotte moyen-courrier avec l'achat de 3 Airbus A220. Cette commande avait été effectuée avant la crise sanitaire.

Cela s'est traduit avec une forte augmentation de la dette financière d'Air Austral et la compagnie doit faire face à des besoins de trésorerie. Face à cette situation, une demande d'aide au sauvetage a été déposée fin 2021 par l'État auprès de la Commission Européenne.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de restructuration de la compagnie menée sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle), la Région rappelle son attachement à l'identité réunionnaise de la compagnie et à son ancrage territorial.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

2) Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port

- Aéroport Réunion Roland Garros

En 2021, via les fonds Européens FEDER, la Région a soutenu le développement de l'infrastructure aéroportuaire à hauteur de 66 M€, via l'opération suivante :

Opération	Montant éligible retenu	FEDER programmé
Augmentation des capacités d'accueil	113 353 522 €	66 651 188 €

- Aéroport de Pierrefonds

En 2021, la Région a apporté sa contribution financière, à hauteur de 241 863 €, conformément à ses droits statutaires, soit 15 %, au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP).

De plus, en conséquence de la crise sanitaire, le SMP a estimé son besoin de trésorerie complémentaire pour 2021 à 2,6 M€, afin de lui permettre de poursuivre ses activités aéroportuaires. Le SMP a ainsi sollicité auprès de ses membres :

- d'une part une contribution exceptionnelle de 500 000 €, à la section de fonctionnement, à répartir à parité à hauteur de 25 %, soit 125 000 € par collectivités membres qui sont la CIVIS, la CASUD, le Département, et la Région ;

- et d'autre part une avance de trésorerie de 1,5 M€, à répartir à parité à hauteur de 25 %, soit 375 000 € par collectivité membres qui sont la CIVIS, la CASUD, le Département, et la Région ;

Par ailleurs, un Accord Cadre a été signé le 06 mars 2021 entre la Région et le Syndicat Mixte de Pierrefonds pour marquer la volonté des deux partenaires à donner une nouvelle impulsion aux activités de la plateforme aéroportuaire au titre d'un plan de relance des investissements. Dans ce cadre, la Région a financé une étude sur le positionnement stratégique de l'aéroport de Pierrefonds à hauteur de 120 000 € (sur la base d'un coût estimatif de 200 K€).

- Grand Port Maritime :

En 2021, via les fonds Européens FEDER, la Région a soutenu le développement de l'infrastructure portuaire à hauteur de 21 M€, via les opérations suivantes :

Opération	Montant éligible retenu	FEDER programmé
Réorganisation et sécurisation du Port Est	26 085 000	15 651 000,00
Dock Flottant	8 786 028	5 271 617
TOTAL	**34 871 028**	**20 922 617**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

TRAVAUX DU GRAND PORT MARITIME

Dans le cadre du POE FEDER sur la période 2014 – 2020, deux opérations d'envergure sont en cours au Grand Port Maritime de La Réunion :

- **La réorganisation et la sécurisation du Port Est.**

D'un montant total de 26 M€, et une participation du FEDER à hauteur de 15,6 M€, la première phase du projet consiste à :

  - augmenter les capacités de stockage, en aménageant en terre-plein polyvalent, l'ancienne zone utilisée pour la préfabrication des piles du viaduc de la NRL ;
  - déplacer et agrandir le parc des conteneurs à températures dirigées (reefers) qui permettra de rationaliser les surfaces situées à l'arrière des quais conteneurs 10 et 11 ;
  - rénover et allonger les voies de roulement des portiques en intégrant les ancrages cycloniques des deux nouveaux portiques à venir ;
  - remplacer et adapter les défenses d'accostage des postes 10 et 11 à la forte évolution de la taille des navires ;
  - refondre le système de vidéo-protection.

- **L'installation d'un dock flottant (poste 9).**

D'un montant total de 10 M€, et une participation du FEDER à hauteur de 5 M€, le futur dock flottant permettra de mettre à sec un navire de 100 mètres de long, 28 mètres de large et 4 000 tonnes. Il s'agit donc, au regard des standards internationaux, d'un dock de taille moyenne. Il est prévu d' être exploité et géré dans le cadre d'un contrat de concession de services.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

PREAMBULE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 634 919	1 840 373	1 799 926	2 296 179	- 31,7 %	24,8 %
Investissement	6 960 546	9 788 015	7 710 348	6 555 085	10,8 %	- 33 %
TOTAL	**9 595 465**	**11 628 388**	**9 510 274**	**8 851 265**	**0,8 %**	**- 23,8 %**

En 2021, les principales actions se déclinent comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - L'innovation au service du développement du territoire	1 077 409	636 288	1 648 450	333 066
II- Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales	115 775	692 560	5 030 812	5 729 419
III- La pêche et la croissance bleue – economie de la mer	606 742	967 331	1 031 086	492 601
TOTAL	**1 799 926**	**2 296 179**	**7 710 348**	**6 555 085**

I - L'INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'innovation contribue au développement des entreprises du territoire, dont l'activité génère de façon directe ou indirecte des créations d'emplois. Au titre de sa compétence de chef de file en matière de développement économique, la collectivité a soutenu les structures d'accompagnement à l'innovation, ainsi que des projets innovants sur le territoire.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
L'innovation au service du développement du territoire	1 077 409	636 288	1 648 450	333 066

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Soutien aux structures d'accompagnement à l'innovation	Nombre de Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM) signées avec les structures d'accompagnement à l'innovation	0	7	5	-2
Accompagnement de projets innovants	Nombre de nouveaux projets innovants soutenus	6	10	4	-6

B – Commentaires & Analyse

1) Soutien aux structures d'accompagnement à l'innovation

La Collectivité contribue largement au **financement des structures d'accompagnement à l'innovation**, par le concours des fonds européens dédiés à la recherche-innovation. Le soutien aux structures d'accompagnement à l'innovation s'effectue via les fiches actions 1.13 « *Animer, structurer, développer et promouvoir l'écosystème régional de l'innovation* » et 1.14 « *Soutien aux pôles d'innovation* » du PO FEDER 2014-2020.
Ces fiches concernent principalement les structures qui constituent historiquement l'écosystème régional, à savoir : le pôle de compétitivité QUALITROPIC, l'incubateur régional porté par la TECHNOPOLE, le cluster TEMERGIE, les pôles d'innovation des deux chambres consulaires, le CIRBAT (CMAR) et le CRITT (CCIR), le plateau technique d'innovation et la pépinière d'entreprises CB-TECH du GIP CYROI et l'agence régionale du développement et de l'innovation NEXA. Le CITEB est aussi accompagné au titre de la fiche 1.14.

Dans le cadre de la politique de régionalisation des Pôles de Compétitivité, l'État a versé à la Collectivité régionale une subvention permettant le **financement de certaines missions du pôle Qualitropic**. Par le biais de cette subvention reversée à Qualitropic, la Collectivité a ainsi financé les missions dites de catégorie A du pôle de compétitivité réunionnais :

- Activités d'élaboration, d'actualisation et de suivi de la stratégie du pôle de compétitivité,
- Activités de labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés,
- Activités de reporting exigées par les pouvoirs publics (État et collectivités)
- Missions de nature institutionnelle exercées par le pôle de compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'État ou des collectivités territoriales.

Ces missions relèvent de l'exercice de l'autorité publique exercé par le pôle pour le compte de la puissance publique et n'apportent aucun avantage économique aux pôles de compétitivité et aux entreprises membres des pôles.

Par ailleurs, la collectivité a amorcé **la mise en place d'une « Plateforme d'Innovation Touristique »**, dans le cadre d'un partenariat avec l'IRT et la FRT, qui a permis la construction d'un programme d'actions expérimentales, destiné à lancer l'activité de la plateforme. Cette phase d'amorçage menée par l'IRT et la FRT avec l'accompagnement d'Open Tourisme Lab (OTL), structure dédiée à l'accélération de start-ups touristiques et d'accompagnement de territoires en mode innovation, s'est terminée avec un bilan positif. 4 projets ont ainsi été construits et menés :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

« De l'art dans nos jardins », « Roadtrip culinaire », « Solutions événementielles » et « Ateliers micro-aventures ».

Enfin, la Collectivité a démarré en 2021 une étude sur les tiers-lieux afin de **mieux appréhender ces nouveaux lieux qui favorisent les interactions et l'innovation sociale** et de les accompagner dans leur création et leur développement. Cette étude traite les thématiques suivantes :

- Identification des tiers lieux qui existent à La Réunion et de leur mode de fonctionnement.
- Écart entre l'offre et la demande de ces espaces.
- Impacts des tiers lieux sur le territoire.
- Accompagnement nécessaire pour ce type de structure.

2) Accompagnement de projets innovants

La Collectivité accompagne le **financement de projets innovants des entreprises** sur la base de la fiche action du PO FEDER 2014-2020 correspondante (1.15 « *Soutien aux projets innovants des entreprises* »). En 2021, 4 projets ont été financés :
- « KOANN – Application Mobile pour le job matching et le placement d'étudiants et la formation continue des chercheurs d'emplois » de l'entreprise Digitale Stratégie ;
- « Développement de l'innovation auprès des artisans IAA, cosmétique et phytosanitaire de La Réunion » de l'entreprise MOBIE ;
- « Étude de faisabilité de solution de piège-appât contre les espèces de termites souterrains s'attaquant au bâti dans la région Sud-Ouest de l'Océan Indien » de l'entreprise Stop Insectes ;
- « RIWind » de l'entreprise REUNIWATT.

Dans la continuité du Programme d'Investissements d'Avenir régionalisé 2018-2020 (PIA 3), la Collectivité a posé les bases de sa participation au **PIA 4 régionalisé (2021-2025)** en concertation avec l'État. Ce dispositif permet de diversifier le financement de l'innovation, aux côtés des fonds européens. Un montant de **1,5 M€** a ainsi été engagé pour accompagner les entreprises innovantes au cours de cette nouvelle période, qui seront répartis entre l'axe « Projets d'innovation », pour accélérer l'émergence d'entreprises leaders sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale, et l'axe « Projets de filières », pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés.

La Collectivité accompagne aussi le financement du projet d'innovation sociale « ISOPOLIS », via un engagement au titre des fonds européens (fiche action 1.08 « *Développement de l'innovation sociale et ouverte* »). L'objectif du **projet ISOPOLIS, initié par l'IRD et l'association ISOLIFE**, est de soutenir la transformation du territoire vers un modèle sociétal résilient, soutenant le bonheur sociétal, qui ressemble et rassemble les Réunionnais, dans un contexte d'adversité croissante. La phase du projet ISOPOLIS Gamma (2020-2022) porté par l'IRD concerne un « Programme d'expérimentation territoriale visant l'instauration d'un modèle sociétal réunionnais viable centré sur l'économie de la contribution ». Le montant total de la subvention s'élève à **1 930 719,05 €,** dont 1 544 575,24 € au titre des fonds européens et 386 143,81 € au titre de la contrepartie nationale de la Région.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET DYNAMISER L'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME INNOVATION-RECHERCHE

La Région entend **renforcer la gouvernance et dynamiser l'ensemble de l'écosystème Innovation-Recherche**, tant au niveau du pilotage, en donnant toute sa place au Comité Régional de l'Innovation (CRI) dans ses différentes formes, que de l'animation. Réuni à l'initiative de la Région, les orientations de la nouvelle mandature régionale visent à la création d'une agence de l'innovation.

II – LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

La collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), a signé fin 2020 le « contrat de filière numérique », structuré autour des 5 axes suivants :

- Axe 1 : Aménagement numérique du territoire ;
- Axe 2 : Emplois, compétences, métiers ;
- Axe 3 : Développement et animation des entreprises du numérique ;
- Axe 4 : Transformation numérique des organisations ;
- Axe 5 : Inclusion numérique.

En 2021, la collectivité a identifié les enjeux prioritaires et mené les actions associées dans le cadre de sa stratégie de développement numérique.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales	**115 775**	**692 560**	**5 030 812**	**5 729 419**

▸ Transformation et aménagement numérique du territoire

Le plan régional Très Haut Débit (THD) s'est poursuivi en 2021. Il permettra **l'accès pour tous les réunionnais à une offre en fibre optique d'ici fin 2022**. L'intervention publique régionale pour le déploiement du THD s'effectue via la régie « Réunion THD », qui assure la maîtrise d'ouvrage du marché de déploiement. Ce déploiement se concentre sur 6 communes, en complément des interventions des opérateurs de télécommunication privés : Les Avirons, Salazie (cirque), Cilaos (cirque), Entre-Deux, Saint-Philippe, Sainte-Rose.
La collectivité a confié également à la Régie Réunion THD des missions relatives à l'aménagement numérique du territoire (reprise en régie de l'exploitation du service public Gazelle, schéma directeur sur l'internet des objets, exploitation du service WiRUN, études prospectives sur la 5G et les câbles sous-marins) et au désenclavement numérique (suivi des déploiements fixe et mobile des opérateurs privés).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

▸ Le soutien à la transition numérique des entreprises et au développement de la filière

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Écart (BILAN-CIBLE)
Dispositif Chèque Numérique 2020	Nombre de demandes soutenues	887	1 100	1 089	- 11
Dispositif Chèque Numérique 2021	Nombre de demandes soutenues	Dispositif non existant en 2020	1 100	271	- 829
Portail Open data	Nombre de jeux publiés	100	-	140	-

B – Commentaires & Analyse

Pendant la crise sanitaire, les commerçants, les artisans et beaucoup de professionnels ont pris conscience de l'importance d'une véritable stratégie digitale et de disposer d'outils de communication adaptés (site internet, réseaux sociaux...) afin de maintenir leur activité.

Dans le cadre des aides à l'investissement mises en œuvre par le biais du FEDER, la Région a soutenu la création et le développement des entreprises de la filière numérique dans une **démarche de dynamisation de l'offre de service numérique à La Réunion**.

En outre, la collectivité régionale a mené une démarche de stratégie territoriale de la donnée, en partenariat avec les EPCI, en incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail régional Open Data (data.regionreunion.com).
Une convention a été signée avec le TCO, et d'autres EPCI ont manifesté leur intérêt à cette initiative. Cette approche vise à favoriser la création par des entreprises de nouveaux services innovants et la transparence de l'action publique par la réutilisation des données.

▸ Une mobilisation pour l'inclusion numérique

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Dispositif Pass Numérique	Nombre de pass utilisés	Opérationnel en 2021	10 000	4 560	- 5 440

B – Commentaires & Analyse

Le dispositif régional « Pass numérique », co-financé par l'État, permet d'accompagner les publics les plus fragiles pour effectuer leurs démarches administratives dématérialisées ou s'initier aux usages de l'Internet (créer une boîte mail, naviguer...). Conçu sur le modèle des titres-restaurants, le Pass numérique est un chèque d'une valeur unitaire de 10 €. Chaque usager muni d'un carnet de 10 chèques (valeur 100 €) peut bénéficier d'un parcours d'accompagnement de 10 heures auprès d'une

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

des 22 structures de médiation numérique labellisées par la Région.
Cette intervention régionale est réalisée en coopération avec trois prescripteurs que sont Pôle Emploi, la CGSS et la CAF, qui assurent le ciblage préalable des bénéficiaires et les redirigent vers les structures de médiation.

Pour l'année 2021, près de 4560 « pass numérique » ont été effectivement utilisés sur l'ensemble du territoire par plus de 650 bénéficiaires.

- **Le défi de la cybersécurité**

La Région a soutenu la candidature portée par Digital Réunion et la French Tech à l'Appel à Manifestation d'Intérêt national visant à présélectionner les territoires à même de mettre en place un centre de services (EDIH - European Digital Innovation Hub) dédié à la cybersécurité. La Réunion a ainsi été retenue en novembre 2020.

L'année 2021 a été consacrée à la préparation de l'Appel à Projets Européen disposant de deux calls, l'un en février 2022 et l'autre en septembre 2022.

FOCUS

DISPOSITIF CHÈQUE NUMÉRIQUE

Afin d'encourager les petites entreprises dans leur transition numérique, la Région a poursuivi la mise en œuvre du dispositif « Chèque numérique » en 2021 en l'adossant au programme REACT-UE. Ainsi, deux dispositifs de chèque numérique se sont chevauchés cette année.

Un nouveau portail dématérialisé a été mis en ligne dès le mois de juin 2021 pour l'instruction des nouvelles demandes de subventions.

Globalement sur l'ensemble des deux dispositifs, 1 360 demandes ont été soutenues en 2021 pour un montant de 3 808 194,88 €.

III- LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ECONOMIE DE LA MER

La collectivité régionale est le chef de file pour l'économie locale, autorité de gestion du FEDER et autorité de gestion déléguée du FEAMPA. L'économie de la Mer est une priorité de la mandature compte tenu des perspectives de croissance qu'elle offre (3,4 % de l'emploi salarié à La Réunion contre 3 % dans les régions littorales de l'Hexagone) et de l'importance de l'espace maritime de la France dans la zone du Sud de l'océan Indien (22 millions de Km² qui inclut 2,6 millions de ZEE).
En 2021, la collectivité a montré sa volonté de développer ce secteur avec notamment la préfiguration d'un service dédié à la gestion du FEAMPA.
Ainsi, en ayant choisi d'être Organisme Intermédiaire (OI) du FEAMPA, l'année 2021 a constitué une année charnière où il a fallu préparer les maquettes financières, finaliser le plan d'actions du volet régionalisé du FEAMPA au sein du programme national, identifier et définir les critères de sélection, valider la répartition de la maquette avec les professionnels, terminer les calculs des surcoûts pour la compensation, rédiger la convention Autorité de Gestion – Organisme Intermédiaire (OI) et entamer les travaux préparatoires du dispositif de gestion (documents de mise en œuvre dits DOMO, documents-types).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

La collectivité a poursuivi ses interventions visant à conforter et développer la filière pêche et aquaculture, ainsi qu'à la structurer et l'accompagner.

En 2021, les principales actions mises en œuvre (par politique publique ou mission transversale) :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1) Conforter et développer la filière pêche et aquaculture	84 240	80 000	156 274	492 601
2) Structuration et accompagnement de la filière	522 502	887 331	874 812	-
TOTAL	**606 742**	**967 331**	**1 031 086**	**492 601**

- **conforter et développer la filière pêche et aquaculture**

En 2021, la Région est intervenue en cofinançant (la contrepartie nationale- CPN) certains projets soutenus par le FEAMP et les fonds d'État dans le domaine de la santé et de la sécurité, des investissements en aquaculture et dans la transformation et la commercialisation des produits.

En outre, elle est également intervenue dans le financement de la caisse locale de garantie contre le chômage intempéries des marins pêcheurs artisans de La Réunion.

L'effort de la collectivité s'est traduit par un investissement de **240 514 € pour 189 entreprises et organismes soutenus.**

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
CPN FEAMP			156 274	492 601
Caisse locale	84 240	80 000		
TOTAL	**84 240**	**0**	**156 274**	**492 601**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
CPN FEAMP	Nombre de bénéficiaires	16		9	
Caisse locale	Nombre de bénéficiaires	180		180	

B – Commentaires & Analyse

Compte tenu des règles relatives à la fin de gestion du FEAMP, le nombre de dossiers où la Région a pris en charge les CPN est relativement peu élevé.

- Structuration et accompagnement de la filière

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

L'action volontariste de la collectivité vise à renforcer les structures de la filière en soutenant le programme d'actions du **Comité Régional des Pêches et du Centre Technique de Recherche et de Valorisation du milieu aquatique (CITEB), pour un montant total de subvention de 512 502 €.**

En outre, la Région est également intervenue en faveur du Cluster Maritime de La Réunion à hauteur de 10 000 € pour l'organisation de la journée de la mer.

Enfin, elle a également engagé une enveloppe de 712 812 € pour construire un navire-école pour équiper le futur lycée de la mer.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
CRPMEM	234 938	244 456	-	-
CITEB	277 564	642 875	-	-
CLUSTER MARITIME	10 000	-	-	-
NAVIRE-ÉCOLE	-	-	712 812	-
ÉTUDE INSEE	-	-	12 000	-
SCHÉMA DE L'AQUACULTURE	-	-	150 000	-
TOTAL	**522 502**	**887 331 €**	**874 812**	**-**

FOCUS

LA CONSTRUCTION DU NAVIRE-ÉCOLE

Engagement d'un montant de plus de 700 000 € pour la construction du navire-école. Cette démarche s'inscrit dans l'ambition d'acquérir des équipements technologiques et pédagogiques de pointe permettant d'assurer :

- des actions de formation telles que la manœuvre, la navigation, les règles de barres, mais aussi la conduite de la machine ;

- des actions de démonstration et sensibilisation à la performance énergétique et à la pêche écologique et durable.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LA RELANCE DU TOURISME

PREAMBULE

Si les acteurs du tourisme portaient l'espoir d'une relance de l'activité touristique en 2021, après une année 2020 très sinistrée, force est de constater que les scénarios n'ont cessé d'évoluer défavorablement, et que **2021 restera une année de résilience pour notre économie touristique** encore durement confrontée aux impacts de la crise sanitaire (restrictions de déplacement, pass sanitaire, poids des nouvelles réglementations, …). Si le tourisme extérieur a été considérablement ralenti depuis le début de la pandémie, la situation sanitaire locale qui s'est dégradée au fil des mois, pour aboutir à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire à La Réunion début juillet, n'a fait qu'aggraver la situation. Le tourisme local a ainsi également subi un grand coup de frein aux abords des vacances scolaires locales de juillet/août.
Toutefois, la dernière partie de l'année s'est révélée plus clémente, permettant ainsi à notre île d'accueillir au final en 2021 **250 812 touristes extérieurs** (hors croisiéristes), soit une augmentation nette de 34 096 visiteurs par rapport à 2020 (216 716 touristes), générant **192,1 M€** de recettes. Après une perte vertigineuse en 2020 (- 60 % / 2019), **notre destination retrouve progressivement le chemin de la croissance, mais les résultats de 2021 restent encore inférieurs de 53 % à ceux de 2019** qui avait été une année record, tant par le nombre de visiteurs accueillis (532 622 touristes) que par les recettes touristiques générées (410 M €).
En conséquence, de nouveaux défis de développement se présentent : la reconquête de nos marchés principaux et le lancement d'une stratégie touristique durable à taille humaine, d'autant plus que **La Réunion a reçu le Travel d'Or de la meilleure Destination française 2021.**

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	28 753 872	20 825 937	11 951 355	16 189 424	- 58,4 %	-22,3%
Investissement	5 958 732	1 331 079	3 149 506	5 218 278	- 47,1 %	292 %
TOTAL	**34 712 604**	**22 157 016**	**15 100 861**	**21 407 702**	**- 56,4 %**	**- 3 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre se traduisent en grandes masses comme suit :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Promotion touristique	9 000 000	12 909 252	330 000	264 000
II – Aides aux entreprises touristiques	-	-	2 225 227	4 616 221
III – Animation touristique	2 951 355	3 280 172	332 000	285 274
IV – Aménagements touristiques	-	-	262 279	52 783
TOTAL	**11 951 355**	**16 189 424**	**3 149 506**	**5 218 278**

I – PROMOUVOIR LA DESTINATION ET CONSOLIDER SES PARTS DE MARCHE POUR RELANCER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

En 2021, la Région a apporté son soutien au **programme d'actions et d'investissements de l'Ile de la Réunion Tourisme (IRT)** afin d'assurer la promotion de notre destination sur les marchés extérieurs. **L'enveloppe totale engagée** en sa faveur au titre des **fonds propres et du FEDER (REACT-UE)** s'élève à **16 139 998 €.**
Par ailleurs la Collectivité à procédé au paiement des derniers chèques liés au dispositif d'incitation à la consommation touristique locale, **« Chèques Mon île 974 »,** destiné à soutenir la relance de notre économie touristique **impactée par la crise sanitaire.** Ces différentes enveloppes se répartissent **comme suit :**

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Soutien au programme d'actions de l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT) - Fonds propres - FEDER (POE - REACT UE)	 9 000 000 6 809 998	 9 480 134 2 855 741	 330 000 -	 264 000 -
Action 2 : Chèque « Mon île 974 »	-	3 429 118	-	-
TOTAL (Fonds propres + fonds UE)	**15 809 998**	**15 764 993**	**330 000**	**264 000**
TOTAL (CPN / fonds propres)	**9 000 000**	**12 909 252**	**330 000**	**264 000**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

La relance du Tourisme	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Soutien au programme d'actions de l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT)	- arrivées touristiques extérieures (hors croisiéristes)	216 716 touristes	Non définie (cf cible définie pour 2020 : 555 000 touristes)	250 812 touristes	- 304 188 touristes
	- recettes touristiques extérieures	158,3 M€	Non définie (cf cible définie pour 2020 : 390 M€)	192,1 M€	- 197,9 M €
	- nombre de nuitées marchandes et non marchandes (extérieures)	4 306 636	Non définie (cf cible définie pour 2020 : 9 000 000)	5 359 380	- 3 640 620 nuitées

B – Commentaires & Analyse

Au-delà des effets de la crise sanitaire, **2021 aura été une année de transition pour l'IRT** du fait du changement de mandature à la Région. La mise en œuvre de son programme d'actions s'est appuyée sur les grands enjeux stratégiques pour un tourisme durable pour notre île, identifiés dans le cadre du diagnostic du contexte touristique réalisé à la fin de l'année 2020 : sauvetage économique des entreprises touristiques, sécurisation du parcours du voyageur et « réassurance sanitaire », adaptation de l'offre touristique par une stratégie différenciante … Les actions conduites ont donc été adaptées dans leur contenu pour répondre directement ou indirectement à ces enjeux, mais également en réactivité à un contexte sanitaire en perpétuelle évolution, freinant ou conduisant à réorienter leur mise en œuvre.

Ainsi, **après avoir été « poussif » durant le 1er semestre 2021,** le plan d'actions a pu compter sur un 2ème semestre offrant des « fenêtres rassurantes » et des opportunités ayant permis de **reconquérir des parts de marché (France métropolitaine principalement),** mais aussi de **dynamiser le tourisme local.**

Des actions phares visant à **maintenir la visibilité de la destination** ont été conduites ou redéployées, en **privilégiant principalement l'outil digital** : présence accrue sur les réseaux sociaux, déploiement de techniques de publicité et de marketing digital, renforcement des canaux de vente B2B et B2C, développement de plateformes « on-line » (salons grand public et professionnels virtuels, roadshows en ligne ...), campagnes de communication innovantes (opérations « street marketing » dans les grandes villes de France), partenariats « grands événements » (Grand Raid, Miss France …)…

Afin de **renforcer l'image de notre destination** pour lui conférer un nouveau souffle et intégrer les nouvelles attentes des voyageurs, des opérations de structuration des offres commerciales ont été déployées, accompagnées de la refonte des supports publicitaires (spots et visuels innovants), et d'une « pression » permanente sur les médias pour maintenir la visibilité et la notoriété de l'île, afin de profiter de la moindre manifestation de signes de reprise de l'activité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Par ailleurs, en vue de **dynamiser « l'expérience-client », la Plateforme d'innovation touristique amorcée en 2020** entre l'IRT, la FRT, la Région et les acteurs touristiques, en tant que **laboratoire d'idées** et **d'incubation de nouvelles offres de prestations et services touristiques innovants,** aura accompagné ses premiers projets à titre expérimental (« road trip culinaire », « de l'art dans nos jardins » …). La formalisation de nouvelles prestations axées sur des «Expériences de territoire » a été également initiée afin de différencier notre offre (« Route des jardins et des musées », « 7 ambiances de territoires » déclinées sur le site internet …).
Enfin, **l'incitation à la consommation touristique locale** en vue de soutenir les prestataires de l'île, impactés par le ralentissement des flux touristiques extérieurs, s'est opérée par le déploiement du dispositif « pass k/do » (1 acheté/1 offert) qui a permis de générer un **volume d'affaires d'environ 5 200 000 €**, via la plateforme de commercialisation de l'IRT.

II - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DE L'HEBERGEMENT, DE LA RESTAURATION ET DES LOISIRS TOURISTIQUES

Afin de soutenir la diversification de l'offre touristique réunionnaise et d'accompagner sa transformation en vue de répondre aux exigences des clientèles, la Région a apporté son **soutien aux entreprises dans les secteurs de l'hébergement, des loisirs et de la restauration**, en **engageant une enveloppe totale** de **2 572 757 €** au titre **du FEDER,** des **fonds propres et des contreparties nationales,** ces dernières ayant permis également aux entreprises de bénéficier des crédits du **FEADER** gérés par le Département, d'un montant total de 250 564 € en faveur des structures touristiques en milieu rural (gîtes, table d'hôtes …).
Par ailleurs, en vue de permettre aux entreprises touristiques de faire face à la persistance des impacts de la crise COVID, la collectivité a apporté son soutien en engageant une enveloppe de **1 611 304 € au titre du Fonds de Solidarité Régionale Tourisme 2021**.

Ces différentes enveloppes se répartissent comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutien aux investissements des entreprises dans le secteur de l'hôtellerie, restauration et loisirs - **CPN / fonds propres** - FEDER	-	-	530 402 1 991 388	254 485 1 017 941
Soutien aux investissements des entreprises dans le secteur de l'hébergement, restauration et loisirs en milieu rural (gites, chambres d'hôtes ...) - **CPN / fonds propres**	-	-	83 521	116 125
Fonds de Solidarité Régional Tourisme, volet 1 et 2	-	-	1 611 304	4 245 611
TOTAL (CPN, fonds propres, fonds UE)	-	-	**4 216 615**	**5 634 162**
TOTAL (fonds propres)			**2 225 227**	**4 616 221**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : soutien aux investissements des entreprises dans le secteur de l'hôtellerie, restauration et loisirs	- nombre de chambres créées : - nombre de chambres rénovées :	154 124	Non définies	**98** -	-
Action 2 : soutien aux investissements des entreprises dans le secteur de l'hébergement, restauration et loisirs en milieu rural	- nombre de chambres créées : - nombre de chambres rénovées :	3 0	Non définies	**7** -	-

B – Commentaires & Analyse

1) Soutien aux investissements des entreprises dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs

Malgré une légère embellie des conditions sanitaires en 2021, les effets induits par la crise (fragilisation du tissu économique, augmentation des coûts des matières premières, tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement, coût du fret, etc…), ont eu une **incidence sur la finalisation des projets d'investissements portés par les entreprises et de ce fait le nombre d'opérations soutenues.** Le dispositif FEDER REACT UE en particulier, destiné à accompagner la rénovation d'hébergements touristiques dans le cadre de la relance de l'activité touristique, n'a pu être mobilisé faute de projets.

La Collectivité régionale n'aura soutenu en 2021 que 2 projets portant sur la **création d'un hôtel** ainsi que sur **l'extension d'un établissement,** permettant ainsi la réalisation de **11 452 336,14 €** d'investissements, soit un total de 5 projets d'hébergement de moins et une enveloppe régionale engagée moindre qu'en 2020 (- 74%) (7 opérations soutenues pour 1 523 875,76 € d'aide régionale). Dans le **secteur de la restauration, la Région a apporté son soutien à 3 projets**, soit 2 fois moins qu'en 2020 (6 projets), dont la création d'un nouvel établissement, la modernisation d'un restaurant, et la création d'un nouveau laboratoire (cuisine) pour un établissement existant, pour un montant total d'investissements de **579 483,07 €**. L'aide régionale engagée en leur faveur a été ainsi moindre qu'en 2020 (- 29 %), (85 517,84 €).

Enfin, dans le domaine des loisirs, la **création d'un établissement de loisirs touristiques et sportifs** de plein air, ainsi que **d'une activité de saut à l'élastique**, ont été soutenus, pour un montant total d'investissements de **601 789,48 €,** participant ainsi à la diversification des produits de loisirs de nature.

2) Soutien aux investissements des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs en milieu rural

En milieu rural et dans les Hauts, la Région a apporté son soutien à **2 projets** (soit 2 fois plus qu'en 2020) **participant à la qualification et diversification de l'offre**, dont la **création**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

« d'hébergements insolites » sous forme de cabanes dans les arbres labellisées Clévacances (5 structures), et de 2 gîtes labellisés Accueil Paysan et Gîtes de France. L'aide régionale mobilisée aura été ainsi plus importante qu'en 2020 (+ 48%) (56 520,00 €), permettant la réalisation de **1 163 647,87 €** d'investissements en faveur du milieu rural.

3) Fonds de Solidarité Régional Tourisme (FSR)

Très impactées dans leur fonctionnement dès les premières mesures de restriction dues à la crise sanitaire en 2020, les entreprises touristiques ont subie de fortes baisses de Chiffres d'Affaires et de trésorerie qui ont perduré en 2021. Afin de leur permettre de faire face à ces difficultés et de soutenir la relance de notre tourisme, la Région a poursuivi l'engagement des aides en leur faveur au titre du Fonds de Solidarité Régionale Tourisme, volet 1 et 2, mis en place en 2020. Ainsi, c'est une enveloppe totale de **1 601 304 € qui aura bénéficié à 301 dossiers en 2021.** A ce jour clôturé, le Fonds de Solidarité Régional Tourisme aura au final généré un **montant d'aide total en 2020-2021 de 4 245 611 € en faveur de 786 dossiers.**

III - SOUTIEN A L'ANIMATION DU SECTEUR TOURISTIQUE ET DES TERRITOIRES

En 2021, notre collectivité a apporté son soutien aux actions des opérateurs touristiques chargés de l'animation de nos territoires et de la coopération touristique, ainsi qu'à la structuration des filières, et en s'appuyant sur la mise en œuvre de ses documents-cadre stratégiques. Elle aura ainsi mobilisé une **enveloppe globale de 4 107 692 €** au titre des **fonds propres et du FEDER** répartie comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagnement des offices du tourisme valorisation touristique culturelle	1 118 117	1 083 325	175 500 90 000	162 024
Action 2 : Soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) - fonds propres - CPN - FEDER	1 346 600 90 000 360 000	1 851 080 18 000 72 000	60 000 - -	120 000 - -
Action 3 : Soutien aux actions de coopération touristique de l'association « Iles Vanille » - fonds propres - CPN (*pour information : budget Coopération*) - FEDER	120 000 *93 896* 532 079	99 108 *18 779* 106 416	6 500 - -	3 250 - -
Action 4 : Appui aux filières touristiques (golf, valorisation touristique culture ...)	182 742	113 000	-	-
Action 5 : Dispositif « chèques Promotion Tourisme »	-	-	-	-
Action 6 : Gouvernance du tourisme	-	25 490	-	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Action 7 : Dynamiser le tourisme numérique	-	71 390	-	-
TOTAL (CPN, fonds propres, FEDER)	**3 843 434**	**3 458 588**	**332 000**	**285 274**
TOTAL (fonds propres)	**2 951 355**	**3 280 172**	**332 000**	**285 274**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Accompagnement des offices du tourisme	- fréquentation des offices de tourisme (nbre de visiteurs)	140 561 visiteurs	Non définies	**131 156 visiteurs**	-
Action 2 : Soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)	- nombre d'actions de promotion et de communication locale (On et Off line)	32 actions : - 8 « On line » (campagnes digitales, animations réseaux sociaux, partenariat avec des influenceurs...) - 24 « Off line » (magazines, jeux radio, campagnes TV /radio, campagnes de presse...)	Non définies	**34 actions :** - 7 « On line » (campagnes digitales, animations réseaux sociaux ...) - 17 « Off line » (magazines, jeux radio, campagnes TV /radio...)	-

B – Commentaires & Analyse

1) Accompagnement des offices du tourisme

Si l'année 2021 a connu une légère reprise des flux touristiques extérieurs, principalement lors du dernier semestre, celle-ci est restée néanmoins **contrainte par des dispositions réglementaires qui ont prévalu tout au long de l'année** (couvre-feu, état d'urgence sanitaire), imposant des périodes de fermeture au public des Bureaux d'Information Touristique (BIT), et occasionnant pour les OTI des **difficultés pour l'organisation de leurs actions,** en particulier d'animation, et les conduisant à **réadapter leurs stratégies,** afin de reconquérir leurs visiteurs.

Ainsi, en matière de « ré-assurance » des clientèles, certains OTI se sont attachés à **renforcer leurs démarches en matière de qualité,** en s'engageant notamment dans l'obtention de la marque « Qualité Tourisme Réunion » (QTIR).

Par ailleurs, bien que la fréquentation de certains points d'accueil et d'information touristique ait diminué par rapport aux années précédentes, les OTI ont mobilisé leurs efforts pour dynamiser les Bureaux d'Information Touristique (BIT), en portant une **attention particulière à l'accueil des visiteurs** ainsi qu'à la mise en œuvre de plans d'actions destinés à améliorer les résultats des ventes des boutiques.

L'accompagnement des prestataires touristiques a également été assuré par le développement d'actions de promotion pour les socioprofessionnels partenaires de leurs territoires (mise en place

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

d'espaces dédiés aux territoires, propositions d'ateliers de dégustation de produits, mise en place de journées de rencontres entre producteurs et consommateurs, etc.).
Enfin **en matière de communication**, les réseaux sociaux ont été principalement privilégiés pour mener à bien les campagnes de communication en vue d'accroître la visibilité des OTI auprès des clientèles locales et extérieures.

2) Soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

2021 aura été pour la Fédération Réunionnaise du Tourisme une année inédite au cours de laquelle elle a su faire preuve d'agilité pour remanier ses prévisions, et adapter son programme d'actions aux nouvelles réalités touristiques du territoire en lien avec ses missions. Ses interventions ont été conduites dans 4 grands domaines :

- **l'accompagnement et la professionnalisation du réseau des offices de tourisme,** afin de leur conférer une meilleure lisibilité et valorisation, de promouvoir les territoires, et de « booster » les ventes de produits. Des ateliers de formation ont été conduits, en particulier en matière de démarche qualité et de classement (en lien avec l'Afdas, opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement), et dans le secteur du numérique pour améliorer le savoir-faire des prestataires et créer du lien entre offices de tourisme et groupements professionnels. Un « guide des services » de la FRT a été en outre réalisé pour mieux les accompagner ;

- **la dynamisation du tourisme local,** par des actions de **promotion et de communication** (mise en avant accrue de la marque territoriale « Explore La Réunion », insertions dans les magazines locaux, campagnes digitales, animations sur les réseaux sociaux …), et de **soutien aux filières touristiques et de loisirs** pour relancer la consommation et apporter de la trésorerie aux entreprises impactées par la crise sanitaire.

- **le soutien à l'innovation touristique** avec la création de la **plateforme d'innovation touristique** pour l'émergence de projets innovants (accompagnement méthodologique, mise à disposition de designers spécialisés, acculturation des équipes projets, mise en lien avec des startups …) ;

- **la veille des territoires et la prospective** à travers l'amorce d'un **tableau de bord des données économiques et touristiques** à l'échelle de chaque territoire, une veille régulière et des actions de sensibilisation en matière de tendances touristiques, telle que le **tourisme durable** : soutien de la marque « Esprit Parc national », partenariat avec l'ADEME, le Parc national, l'OTI Ouest et le TCO dans le cadre du dispositif national « Fonds Tourisme Durable » destiné à accompagner la transition écologique des entreprises, en particulier à Mafate.

3) Soutien à la coopération touristique à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille ».

Ayant pour objectif que l'océan Indien soit davantage connu comme une destination de qualité, le programme d'actions de l'association des Îles Vanille, majoritairement soutenu au titre du Programme de Coopération Touristique FEDER INTEREG, a subi à nouveau **les effets de la crise sanitaire, la conduisant à reporter ou à réorienter un certain nombre d'opérations** afin de répondre aux nouveaux besoins et de préparer l'avenir.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Ainsi, **le secteur de la croisière**, **impacté de plein fouet,** a fait l'objet d'un projet de **protocole sanitaire harmonisé** pour les ports de la zone et les compagnies maritimes, afin d'accompagner au mieux la reprise de l'activité, et présenter une démarche commune en termes de sécurité sanitaire pour reconquérir la clientèle. De même, des événements annuels « phares » ont été contrariés, tel que le « **Vanilla Islands Golf Pro Am Tours »,** compétition internationale inter-iles (Réunion-Maurice), qui a dû être cantonnée qu'à Maurice.
Par ailleurs, afin de maintenir la lisibilité de la marque « Iles Vanille », de développer sa notoriété, et de préparer la sortie de crise, les **actions de communication et de promotion ont été majoritairement conduites via les supports digitaux** (site internet, réseaux sociaux…), et une veille médiatique renforcée a été opérée (acquisition de la plate-forme Melwater permettant d'analyser la notoriété et l'impact des campagnes menées, en vue d'identifier de nouvelles opportunités marketing et stratégiques et anticiper les prochaines actions).
Enfin, **la crise sanitaire a mis en exergue le besoin d'un recentrage sur le tourisme local et régional** ; à ce titre, une étude de chaque île de l'océan Indien comme marché émetteur les unes pour les autres a été engagée, avec en première phase La Réunion.

4) Appui aux filières touristiques

La Région a poursuivi en 2021, avec l'appui d'Atout France, les **travaux de mise en place des contrats de filières prioritaires** identifiées au SRDEII et au SDATR (« Ecotourisme », « Loisirs et sports de nature », « Culture et Tourisme » et « L'eau sous toutes ses formes »). Un projet de contrat a ainsi été élaboré pour la filière écotourisme, mais qui n'a pu être proposé à l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre du comité de filière, qui n'a pu être réuni au vu du contexte, et servira de modèle pour la structuration des autres filières prioritaires susmentionnés.
Pour **redynamiser la filière « Golf et Tourisme »**, notre collectivité a soutenu en 2021 l'animation de cette dernière à travers des manifestations telles que l'«Open Golf de la Réunion », dont les retombées médiatiques contribuent à la notoriété et à la visibilité de notre destination, et les recettes générées, à notre économie touristique (environ 300 000 €).
Notre collectivité a également apporté son soutien à un projet de valorisation touristique d'un édifice culturel, à l'image de ce qui a été réalisé en 2020, afin d'améliorer l'offre de produits de découverte du patrimoine culturel de notre île, permettant ainsi la réalisation de 198 782 € d'investissements.

En 2021, **la croisière a connu une reprise particulièrement tardive** à travers le monde, **sauf pour le bassin Océan Indien**, du fait notamment de la fermeture des Seychelles aux navires de croisière durant une grande partie de l'année. Ainsi, **aucun croisiériste n'a pu être accueilli à La Réunion** (38 397 en 2020 et 67 724 accueillis en 2019).

5) Accompagnement des entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs : dispositif « Chèque Promotion Tourisme »

L'opportunité de redynamiser le dispositif « Chèque Promotion Tourisme » ne s'est pas présentée en 2021 du fait de la persistance de contraintes de déplacements notamment aériens, et l'annulation de nombreux salons touristiques nationaux et internationaux.

6) Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée en faveur d'un tourisme durable

Afin de renforcer son soutien à la relance du secteur touristique, notre collectivité s'était fixée pour objectif en 2021 de s'appuyer sur des outils stratégiques de gouvernance partagée, tels que le

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDATR), la convention-cadre tourisme signée avec les acteurs du tourisme, à refondre, et le Contrat de Destination conclu avec l'Etat. L'évolution permanente de la situation durant l'année 2021 a conduit à **prioriser la mise en œuvre du plan d'actions du SDATR, et en particulier d'un schéma de gouvernance,** en partenariat avec Atout France. Toutefois, les incertitudes générées par le contexte n'ont pas permis d'avancer concrètement sur la réalisation des actions pré-identifiées comme prioritaires, les acteurs concernés étant mobilisés sur une gestion « au jour le jour » de la crise, et ont nécessité une nouvelle hiérarchisation de ces dernières pour répondre aux nouvelles donnes du tourisme. Globalement, **une dizaine d'actions-clés structurantes pouvant être déclenchées simultanément, ont été repriorisées**, afin de permettre d'engager La Réunion dans une stratégie durable et de lancer un signal fort aux acteurs.

Au vu de ces éléments de contexte, la refonte de la convention-cadre Tourisme et la déclinaison opérationnelle du Contrat de Destination n'ont pu être conduites.

7) Dynamiser le tourisme numérique

Engagée en 2020, l'étude régionale relative à la **définition du Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT) a abouti à un rapport définitif** validé en Comité de Pilotage en juin 2021, dressant la feuille de route pour un changement de Système d'Information Touristique, précisant les axes stratégiques de développement de l'organisation de la vente en ligne des produits touristiques de La Réunion, et la mise en œuvre du concept de l'Internet de Séjour appliqué au territoire.

La déclinaison opérationnelle du PSSIT a démarré au dernier trimestre de l'année 2021 par les **procédures de transfert des marchés** « Système d'Information Touristiques » et « Commercialisation » de la Région, propriétaire de ces derniers, vers l'IRT.

IV - VALORISER LES ATOUTS ET L'ATTRACTIVITÉ DE L'ÎLE, PAR LE SOUTIEN AUX AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLIQUES

En 2021, la collectivité aura apporté son soutien aux maîtres d'ouvrage publics pour les aménagements et équipements de sites touristiques et de loisirs, valorisant les actifs des différentes micro-régions. **L'enveloppe totale engagée** à cet effet **au titre des fonds propres et communautaires (FEDER) s'élève à 9 534 179 €** répartie comme suit :

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Action 1 : Soutien aux aménagements et équipements touristiques publics du territoire - CPN - FEDER	 262 279 9 271 900	 42 534 7 909 385
Action 2 : Soutien au dispositif « Portes et itinéraires d'accès au parc national et au Bien inscrit au patrimoine mondial » - CPN - FEADER	 - -	 10 249 -

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

TOTAL (CPN + fonds UE)	**9 534 179**	**7 962 168**
TOTAL (CPN/ fonds propres)	**262 279**	**52 783**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Soutien aux aménagements et équipements touristiques publics du territoire	- Surface de sites touristiques aménagés	14,20 ha	Non définie (cf cible définie pour 2020 : 25 ha)	25,29 ha	+ 0,29 ha

B – Commentaires & Analyse

Les effets induits par la crise sanitaire, le blocage du canal de Suez en mars 2021 ainsi que le manque de maturité stratégique de certaines opérations (absence d'autorisations réglementaires) ont **ralenti la réalisation des projets d'équipements et d'aménagements touristiques du territoire portés par les maîtres d'ouvrage publics**. Les opérations ont été ainsi moins nombreuses que prévu à voir le jour. Néanmoins, la Région a pu apporter **son soutien à 6 projets** (soit 2 de plus qu'en 2020), représentant un **montant total d'investissements de 17 203 035,57 €**, portant sur le développement de la signalétique touristique à l'échelle micro-régionale, l'aménagement de zones de loisirs, la valorisation touristique d'éléments patrimoniaux, ou encore la réhabilitation de ports de plaisance.
Il est à noter que dans le cadre de la démarche de « Mise en tourisme et d'aménagement des portes et itinéraires du Parc national », le cofinancement régional apporté au FEADER n'a été sollicité pour aucun projet. En effet, des maîtres d'ouvrage ont fait le choix de retarder la mise en œuvre de certains d'entre eux, tels que les Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE), dans l'attente de l'entrée en opérationnalité du POE FEDER 2021-2027, qu'ils solliciteront afin de sécuriser les plans de financement des opérations.

FOCUS

SOUTIEN AU PROJET D'EXTENSION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PORT DE PÊCHE ET DE PLAISANCE DE SAINTE-MARIE PORTÉ PAR LA CINOR

La Région a soutenu le projet d'extension et de réaménagement du port de pêche et de plaisance de Sainte-Marie porté par la CINOR. A cet effet, une **enveloppe régionale de 200 000,00 €** a été mobilisée à titre de contrepartie nationale au FEDER, dont la part s'est élevée à **2 800 000,00 €**, pour un montant total d'investissements de **5 292 724,80 €**.
Cette enveloppe porte uniquement sur les investissements dédiés à la dynamisation de l'activité touristique et de plaisance :

- augmentation de la capacité d'accueil des navires (180 anneaux actuellement / 350 au final) afin de renforcer l'attractivité du port pour les plaisanciers et les touristes, tout en améliorant les conditions de travail des professionnels exerçant des activités liées à la mer et de secours en mer ;

- développement d'un arrière-port pour l'accueil de nouvelles activités tournées vers la mer et

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

dynamiser l'activité touristique ;

- lien avec le sentier littoral Nord ;

- accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal dans son enceinte.

La part des investissements dédiés à la stratégie de développement des activités liées à la pêche (accueil des navires, des activités professionnelles liées à la mer et de secours en mer, etc.) a été fléchée sur le fonds FEAMP.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

PREAMBULE

Le secteur de l'agriculture doit être pleinement intégré à la politique de développement économique dans le contexte actuel d'incertitude où les crises se succèdent (crise sanitaire, guerre en Ukraine, etc.). Les questions de la sécurité et de l'autonomie alimentaire constituent dès lors des enjeux importants pour La Réunion.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Investissement	1 059 425	1 902 250	493 422	831 289	- 53,4 %	- 56,3 %
TOTAL	**1 059 425**	**1 902 250**	**493 422**	**831 289**	**- 53,4 %**	**- 56,3 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole	-	-	-	-
II – Améliorer la compétitivité des entreprises agroalimentaire et tendre vers l'autonomie alimentaire	-	-	**493 422**	**831 289**

I – STRUCTURER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU SECTEUR AGRICOLE

En 2021, la nouvelle mandature a souhaité réaffirmer le rôle de chef de file de la Région en matière de développement économique, conformément à la loi NOTRe. A ce titre, il a été demandé à ce que des réflexions avec les partenaires concernés soient lancées et notamment le Département, afin de poser les principes de l'exercice de cette compétence par la Région et le calendrier pour le faire.

En 2021, compte tenu du fait que le Département est compétent en matière d'agriculture, aucune action spécifique n'a été menée sur cet axe.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Toutefois, deux pistes ont été identifiées pour faire avancer le dossier de la compétence et de la gouvernance de l'agriculture dans les prochaines années, à savoir :

- la proposition d'organiser en 2022 les Assises régionales de l'alimentation ;
- l'ouverture des discussions avec le Conseil départemental concernant la question de l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion du FEADER (Fonds européen Agricole pour le Développement Rural).

II – AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

La Région accompagne les entreprises dans le secteur de l'agroalimentaire dans le cadre de la mesure 4.2.1 du FEADER « outils agro-industriel » ainsi qu'au niveau du FEDER pour le financement de leurs investissements.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Aide aux entreprises agroalimentaires	-	-	493 422	831 289
TOTAL	-	-	**493 422**	**831 289**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Aide aux entreprises agroalimentaires	Nbre d'entreprises financé au titre du FEADER et du FEDER	25	-	22 entreprises financées	-

B – Commentaires & Analyse

En 2021, la Région Réunion a accompagné **deux entreprises** au titre de la contrepartie nationale sur les investissements agroalimentaires de la fiche action **FEADER** 4.2.1 pour un montant de 831 289 €.
Par ailleurs, **20 entreprises** ont obtenu une subvention d'un montant total de 1 233 607,25 € au titre du **FEDER** et une CPN Région de 341 561,65 €, dans le cadre de leur projet de création ou de développement dans le domaine de l'agroalimentaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

AIDES AUX ENTREPRISES DE L'AGROALIMENTAIRE

22 entreprises financées en 2021

FEADER : 2 entreprises au titre de la contrepartie nationale sur les investissements agroalimentaire de la fiche action **FEADER** 4.2.1 pour un montant de **831 289 €**.
FEDER : 20 entreprises ont obtenu une subvention d'un montant total de 1 233 607,25 € au titre du **FEDER** et une CPN Région de 341 561,65 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

PREAMBULE

En 2021, la Région Réunion a apporté son soutien à l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel. La mise en œuvre de cette politique régionale a ainsi contribué au développement économique de l'île tout en accompagnement la création artistique dans ce domaine.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	728 880	553 874	652 116	507 202	-10,5 %	-8,4 %
Investissement	6 581 734	5 037 123	4 415 000	3 958 031	-32,9 %	-21,4 %
TOTAL	**7 310 614**	**5 590 997**	**5 067 116**	**4 465 232**	**-30,6 %**	**-20,1 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Maintenir le fonds de soutien dans le cadre de la convention Region- CNC Etat 2020-2022	**652 116**	**507 202**	**4 415 000**	**3 958 031**
II – Accompagner et structurer la filière locale				
III – S'ouvrir davantage sur le monde				
TOTAL				

I - MAINTENIR LE FONDS DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGION-CNC-ETAT 2020-2022

En 2021, la collectivité régionale a accompagné 74 projets pour un montant total de 3 321 000 € dans le cadre de son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias mis en place en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

La dynamique en termes de production locale a été confirmée, particulièrement au niveau des courts -métrages de fiction.
Au total 12 654 222,70 € de dépenses locales étaient associées aux films tournés à La Réunion, soit un effet de levier de 3,81. Autrement dit, 1 € de subvention de la Région et du CNC a permis de générer 3,81 € dans l'économie locale.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Maintenir le fonds de soutien dans le cadre de la convention Région-CNC-Etat 2020-2022	Nombre d'entreprises soutenues	44	16	19	+3
	Montant dépensé dans l'économie locale	13,8 M€	10 M€	12,6 M€	+2,6M€

B – Commentaires & Analyse

L'analyse AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) ci-après synthétise la situation actuelle de la filière locale de l'audiovisuel et du cinéma.

	Atouts	Contraintes
Interne	**Forces** ● Production locale dynamique et variée ● Fort vivier de talents locaux ● Accompagnement des jeunes à l'audiovisuel et au cinéma (ILOI, Lycée Memona Hintermann Affejee, Cinékour, Unis-Cités, AFR) ● Implication grandissante des chaînes locales et des salles de cinéma pour la valorisation des films péi ● Compétitivité du territoire du fait de l'exonération des cotisations sociales (depuis le 1er janvier 2021) ● Émergence d'une filière locale des jeux vidéos avec laquelle des synergies peuvent être créées ● Haute contribution au développement économique et à l'emploi au sein du territoire (hôtellerie, transport, hébergement…) ● Secteur prêt à franchir une nouvelle étape en termes de structuration (mise en place d'un contrat de filière) ● Émergence de structures représentatives de la filière (Cinéastes de La Réunion depuis 2015, Reyone depuis 2020 et le syndicat de la filière du cinéma et de l'image animée depuis 2021).	**Faiblesses** ● Éloignement géographique compliquant les contacts avec les diffuseurs et distributeurs nationaux et internationaux et limitant de ce fait la visibilité des œuvres locales à l'extérieur de La Réunion ● Absence de formations professionnalisantes dans le domaine de l'écriture, de la réalisation et de la production ● Nombre limité de sociétés de production locales intervenant dans le domaine de la création ● Il n'y a pas de studios de tournage sur le territoire
Marché	**Opportunités** ● Projet de partenariat avec la Fémis dans le domaine de la formation ● Une localisation idéale propice aux collaborations dans la zone Indo-Pacifique ● Possibilité de faire de La Réunion le chef de file de la production audiovisuelle et cinématographique de la zone avec la création d'un festival et d'un marché du film ● Demande du public à voir des films prenant davantage en compte la représentation de la diversité	**Menaces** ● Attractivité du fonds de soutien de l'île Maurice pour les tournages ● Impact de la situation sanitaire

Celle-ci a évolué de façon significative ces dernières années. Elle possède à présent plusieurs atouts pouvant lui permettre de franchir une nouvelle étape dans sa structuration.

A ce niveau, le développement de formations professionnalisantes dans les domaines en tension et où il y a une carence en termes d'offre de formation (écriture, réalisation et production) est important.

C'est pour cette raison que la réalisation d'une étude concernant les besoins de la filière en termes de formations et d'équipements a été prévue aux Orientations Budgétaires 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II - ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LA FILIÈRE LOCALE

Audiovisuel, cinéma et nouveaux médias

En 2021, par le biais du programme d'actions de l'Agence Film Réunion (AFR), la Région a continué à accompagner et à structurer la filière locale.

Peuvent notamment être citées comme exemples les actions suivantes :

- Organisation de la résidence d'écriture de long métrage de fiction *« Réunion tout en auteurs »* qui a bénéficié à 10 auteurs dont 3 de La Réunion ;
- La mise en œuvre d'un dispositif de coaching pour l'écriture de courts métrages de fiction. Au total, 10 projets ont été accompagnés dans ce cadre. Les auteurs bénéficiaires du dispositif ont, par la suite, pu présenter leur projet au festival de Clermont Ferrand en 2022 ;
- Tenue de l'édition 2021 de l'Eductour avec 18 professionnels nationaux qui ont découvert le potentiel de l'île en tant que territoire de créativité et de talents.

Par ailleurs en 2021 :

1) L'association Cinékour a mené les actions suivantes :

- Dans le cadre du dispositif « Talents la kour », 10 auteurs réunionnais ont pu bénéficier de 210 heures de résidence d'écriture sous le coaching de 8 intervenants professionnels, puis de 2 rencontres professionnelles thématiques. Par la suite, les 5 lauréats sélectionnés lors du Cinékabar ont suivi 10 jours de résidence à Paris avant de pitcher au comédy club.
- Organisation de la 4ème édition de la fête du court métrage durant 7 jours dans 12 villes participantes et 47 lieux de diffusion. Celle-ci a réuni 5 300 spectatrices et spectateurs lors de 150 séances pendant lesquelles ont été projetés 120 courts métrages dont 31 issus de La Réunion et de l'Océan Indien. Il y a eu 14 heures d'ateliers d'éducation à l'image.
- Réalisation de stages pratiques d'initiation aux métiers du cinéma (Kourmétraz), au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de La Ville (QPV) (St Denis, St Pierre, St Louis, Le Port, St Paul).

2) L'association Unis-Cités a accompagné 24 jeunes de service civique dans le cadre de l'animation de ciné-clubs dans 23 lycées de l'île avec notamment la projection de courts métrages locaux. Cette action a permis de rassembler 2 035 participants spectateurs lors de 196 séances réalisées en présentiel.

3) Dans le cadre du dispositif « Médiateurs de cinéma », l'association Ciné festival Océan Indien a rencontré les autres acteurs du cinéma d'arts et essais à La Réunion (associations organisatrices de festival, structures d'éducation à l'image, exploitants de salles commerciales, salles communales) afin d'identifier les informations pouvant être relayées et valorisées auprès du grand public.

Celles-ci sont disponibles sur le site internet suivant qui a été entièrement restructuré : **https://cinefestival.re/**

Celui-ci permet pour la première fois de recenser en un lieu virtuel unique les informations concernant :

- Les festivals de films organisés à La Réunion
- Les films d'arts et essais actuellement à l'affiche
- Les masterclass organisées dans ce domaine

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Les séances privées prévues pour ce type de cinéma.

▸ Jeux vidéos

Le fonds de soutien régional à la création de jeux vidéos a accompagné en 2021 :

- 6 aides à la conception
- 3 aides au prototypage
- 1 aide à la production (pour la première fois)

« Unchained » (prototypage) – Ocean freaks	« Tika moonlight » (prototypage) – Dodorassik games	« Gifted » (production) – Studio pitaya
		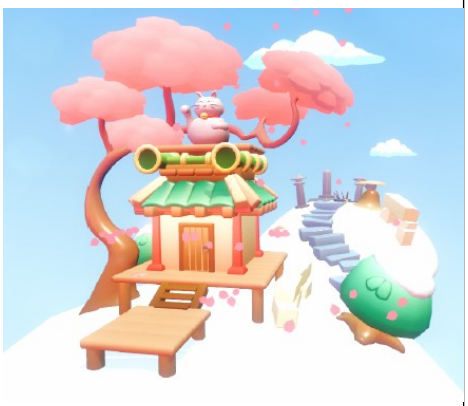

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Accompagner et structurer la filière locale (audiovisuel)	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	54	30	30	-

B – Commentaires & Analyse

1) <u>Audiovisuel, cinéma et nouveaux médias</u>

Le tableau ci-après fait un bilan de l'Eductour. Il indique les retombées positives permises par cet événement et identifie les ajustements pouvant être réalisés concernant celui-ci.

Points positifs	Ajustements pouvant être réalisés
D'après le bilan 2018 réalisé par l'AFR, 10 films ont été réalisés grâce à l'Eductour depuis sa création en 2013: ○ 5 longs métrages de fiction : ▪ Belle comme la femme d'un autre	• Le recrutement de techniciens réunionnais sur des postes à responsabilités est à développer. Ceux-ci sont principalement occupés par des

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

▪ Papa ou Maman 2 ▪ Sac la mort ▪ Les garçons sauvages ▪ Larguées ○ 1 long métrage documentaire : ▪ Demain ○ 2 courts métrages : ▪ Allée cocos ▪ Le Mafatais ○ Des épisodes prime de séries TV : ▪ In America saison 3 ▪ Scène de ménages – aventures sous les tropiques A ce bilan 2018, peuvent être ajoutés pour 2019-2021 : • 2 longs métrages : ○ Le petit piaf ○ Hawaï • 1 court métrage : ○ Baba sifon • 1 série TV : ○ Nus et culottés Ce sont donc au total 14 projets qui ont été tournés suite à l'Eductour. • Ces projets ont permis une montée en compétences des techniciens locaux • En termes de dépenses locales, les films qui ont été produits suite à l'Eductour ont eu un effet levier important compris entre 1,5 et 4 (autrement dit 1 euro de subvention a permis d'entraîner et 1,5 et 4 euros de dépenses locales). • Les projets tournés ayant eu une diffusion ou une distribution nationale et internationale, ceux-ci ont permis de valoriser l'île en tant que terre de tournages.	professionnels extérieurs. • L'emploi de comédiens locaux sur des premiers rôles restent encore limité. Excepté « Le petit piaf », les films qui ont été tournés sur l'île ont essentiellement eu un casting extérieur avec plutôt le recours à de la figuration pour les comédiens réunionnais. • Seuls 21,43 % des projets ont été des collaborations entre des sociétés extérieurs et des auteurs/réalisateurs locaux. • Il n'y a eu aucune coproduction avec des sociétés locales ni d'accords entre des sociétés locales et des diffuseurs et/ou distributeurs nationaux et internationaux. Les producteurs et réalisateurs locaux regrettent d'ailleurs le fait que certains invités de l'Eductour ne semblent pas intéressés par les échanges avec la filière. A ce niveau, la mise en place d'un marché du film, avec une sélection d'invités intéressés par un partenariat avec la filière réunionnaise, permettrait de faire de cet évènement un moment qui soit au bénéfice du développement de la production locale. • Parmi les films projetés lors de l'Eductour, un faible nombre est issu de la production locale. La création d'un festival du film permettrait donc de valoriser davantage ceux produits par la filière réunionnaise. • Il serait intéressant de profiter de la venue de professionnels extérieurs pour organiser des sessions de formations avec les professionnels locaux.

2) <u>Jeux vidéos</u>

Le développement de la filière locale de création de jeux vidéos se mesure par :

- Le fait que les dossiers déposés sont de mieux en mieux structurés. A ce niveau, un travail d'accompagnement est réalisé par le collectif Bouftang, le Syndicat National des Jeux Vidéos (SNJV) et la Région pour aider les porteurs de projets à identifier les points de vigilance d'un dossier et la façon de le rédiger. Ainsi deux sessions d'échanges ont été organisées en visioconférence en 2021 :
    - # Bouftang boost conception le 14 mai 2021 ;
    - # Bouftang boost prototypage le 20 septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Le passage progressif de projets soutenus en phase en conception aux étapes suivantes de prototypage et de production ;
- L'évolution du paysage de la filière locale initialement composée exclusivement d'auto-entrepreneurs et à présent avec 5 studios de production (Liberty games, Studio Pitaya, Dodorassik games, Beyond stories et Ocean Freaks) et de 23 professionnels indépendants.

III - S'OUVRIR DAVANTAGE SUR LE MONDE

Afin de répondre au besoin de formation précitée, la Région a également poursuivi en 2021 ses échanges avec l'école de cinéma parisienne la Fémis en collaboration avec l'AFDAS, qui est un OPérateur de COmpétences, notamment dans le cadre de l'étude prospective « Emploi formation des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement » réalisée par l'AFDAS et la DEETS.

Ces discussions devraient permettre la mise en œuvre à court terme de modules de formation sur les volets suivants en 2022 :

- Formation à l'écriture au Court Métrage ;
- Formation à l'écriture au Long Métrage (après avoir écrit et réalisé un court) ;
- Formation à la constitution d'un dossier de financement CNC ;
- Formation à la coproduction.

Par ailleurs, la collectivité régionale a également mis à jour le régime d'aide qui est utilisé comme base juridique du fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias pour rendre éligibles les tournages réalisés à l'extérieur de l'île lorsque ceux-ci mobilisent du personnel réunionnais. Cette évolution vise à permettre à la production locale de s'ouvrir davantage sur l'extérieur dans une démarche d'exportation du savoir-faire régional.
En outre, la Région a maintenu son soutien à la Kourmétragerie qui a en 2021 développé de nouveaux partenariats pour valoriser à l'extérieur de l'île les courts métrages locaux.

FOCUS

SOUTIEN À LA PRODUCTION DES TÉLÉVISIONS LOCALES

Le dispositif de soutien à la production des télévisions locales accompagne la participation financière des diffuseurs locaux dans les phases d'écriture et de production de fiction, d'animation, de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective.
En 2021, ce sont au total 24 projets audiovisuels qui ont été soutenus dans ce cadre. Parmi ceux-ci, 6 courts métrages de fiction ont été sélectionnés et financés dans le cadre de l'appel à projets « S'engager pour l'avenir » lancé par Canal + Réunion en partenariat avec la Région et le CNC.
Par le biais de cette action, pour la première fois des sociétés de productions réunionnaises se sont engagées dans des démarches d'éco-production et de parité dans les équipes de tournages.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRÉAMBULE

L'ESS, porteuse de solutions concrètes au service du développement du territoire, propose un modèle à même de répondre aux enjeux que souligne la crise sanitaire actuelle, en combinant réponses aux besoins, innovations et redistribution juste.

Elle participe de la « résilience territoriale », que l'on peut définir comme la capacité des acteurs du territoire à mobiliser leurs ressources pour s'adapter face aux aléas qui les menacent. Cette adaptation peut prendre la forme d'un simple retour à l'état antérieur ou, au contraire, engager une transition. Pour accompagner le territoire dans cette démarche, la collectivité régionale est intervenue de façon significative durant l'exercice 2021 en vue d'une part de soutenir la création d'emplois et d'entreprises non délocalisables et d'autre part d'assurer une cohésion sociale territoriale.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	890 011	1 555 991	1 585 679	2 109 318	78,2 %	35,6%
Investissement	-	365 000	-	-	-	-100 %
TOTAL	**890 011**	**1 920 991**	**1 585 679**	**2 109 318**	**78,2 %**	**9,8 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre par la collectivité régionale en matière d'Économie Sociale et Solidaire, se sont organisées autour des axes stratégiques suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables	1 525 679	1 961 683	-	-
II - Assurer une cohésion sociale territoriale	60 000	147 635	-	-
TOTAL	**1 585 679**	**2 109 318**	-	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET D'ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES :

L'économie sociale et solidaire contribue à un développement « inclusif » qui crée des emplois non délocalisables et participe à l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi. Elle est ainsi l'une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées. C'est la raison pour laquelle la collectivité régionale a souhaité, dans une période d'incertitude économique, renforcer les outils d'accompagnement des TPE et structures de l'ESS, en vue d'assurer leur pérennité et efficacité sur le territoire.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagnement des structures de l'ESS et des TPE 1	701 000	1 540 367	-	-
Renforcement de la gouvernance des structures de l'ESS	824 679	421 316	-	-
TOTAL	**1 525 679**	**1 961 683**	-	-

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Accompagnement des structures de l'ESS et TPE	Nbre d'accueils au guichets SAV	924	-	888	-
Accompagnement des structures de l'ESS et TPE	Nbre de prêts à la création/ reprise d'entreprises	1376		1315	-
Renforcement de la gouvernance des structures de l'ESS	Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : Nbre de diagnostics et accompagnement	28	-	39	-
Favoriser l'émergence de structures de l'IAE	Nbre d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) financés Nbre d'emploi créés ou maintenus	17 208	-	30 341	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires & Analyse

1) Consolider l'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

- Renforcer le réseau d'accompagnement

L'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE s'est articulé principalement autour de deux actions :

- La poursuite des missions des guichets SAV (Soutenir Accompagner Valoriser les entreprises)

La crise sanitaire a directement impacté l'accueil des porteurs de projets réalisé par le service SAV. En effet, depuis 2020, il est constaté une baisse de 47,5 % du nombre d'accueils des porteurs de projets ou chefs d'entreprises au sein des guichets. Durant l'exercice 2021, les conseillers SAV ont permis d'informer et d'orienter 906 porteurs de projets ou chefs d'entreprises. A lui seul, le nord représente 42 % des accueils. Les projets de créations restent très majoritaires puisqu'ils constituent 74 % des réceptions.
La crise sanitaire a clairement eu une incidence sur la nature, la forme et le volume des accueils réalisés par le service SAV. En effet, si depuis 2 ans il est constaté une baisse de l'ordre de 48 % du nombre d'accueils, la nature même de l'accueil a évolué. Depuis la crise, la mission du SAV réside essentiellement dans l'écoute et l'information quant aux dispositifs d'urgence mis en œuvre par la collectivité (niveau de traitement, délai de versement…) et non plus dans la présentation des dispositifs existants favorisant la création ou le développement des entreprises. Il est par ailleurs à noter que nombre de porteurs de projets ont favorisé les entretiens téléphoniques plutôt que les rendez-vous en guichet. Il est également à rappeler que l'absence de guichet sur la zone Ouest depuis un peu plus d'un an, a également des répercussions sur l'évolution à la baisse du nombre d'accueils, la zone Ouest a représenté jusqu'à 23 % des accueils en 2019.

2) La consolidation du soutien du réseau d'accompagnement

Si les structures d'accompagnement technique et financier à la création/reprise/développement d'entreprises (ADIE, Initiative Réunion, France Active Réunion) ont fortement été sollicitées durant cette période de crise afin de soutenir le besoin en trésorerie des entreprises existantes et ainsi maintenir leur activité, elles l'ont également été pour des projets de création. Sur cet exercice, c'est un total de 1315 entreprises qui ont pu bénéficier d'un prêt.
Ces interventions ont permis la création de **1 324 emplois** et le **maintien de 2 167 postes**.
Par ailleurs, consciente du fait que les groupements d'employeurs représentent un véritable levier pour l'emploi et le développement des petites et moyennes entreprises, la Région accompagne le Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs de La Réunion (CRGE Run) depuis plusieurs années afin qu'il puisse non seulement promouvoir cet outil, mais également accompagner les porteurs de projet de groupements, tant dans la phase amont d'étude de faisabilité et de modélisation, que dans la phase aval de mise en œuvre.
Ainsi sur l'année 2021, trois groupements d'employeurs ont vu le jour : le « GEESS » (Groupement d'Employeurs des Entreprises du Sud Sauvage), le GE « Metitresse » (Groupement d'Employeurs de la Fédération Metitresse et le « GEESA » (Groupement d'Employeurs des Entreprises Sociales Apprenantes). Ces 3 groupements ont été initiés par 23 porteurs de projets et ont permis la création de 10 emplois mutualisés.

- Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour vocation d'accompagner les structures employeuses d'utilité sociale à consolider ou développer leur activité et pérenniser leurs emplois.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

C'est le décret n°2015-1103 du 1er septembre 2015 relatif au DLA qui réaffirme la finalité du dispositif : « la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire ».
En 2021, France Active, structure porteuse du DLA, a réalisé quelques **39 diagnostics** qui ont donné lieu à **27 ingénieries**. Ces dernières ont porté sur les 6 thématiques suivantes : « projet associatif et stratégie », « organisation interne et gouvernance », « développement de nouveaux projets », « modèle économique », « diversification des financements », « outils de gestion et de suivi ».

3) Favoriser l'émergence de structures de l'IAE

Depuis 2014, la collectivité Régionale a fait le choix d'accompagner le dispositif « Ateliers et Chantiers d'Insertion » (ACI), mis en place par l'État, car il permet le développement économique d'une activité tout en favorisant la remobilisation vers l'emploi, l'acquisition des savoir-faire et savoir-être, en vue de faciliter l'employabilité, à travers une formation, un encadrement technique dans des situations de travail concrètes et un accompagnement socio-professionnel.
Sur l'exercice 2021, la Région a engagé la somme de **824 679 €** afin de financer **30 ACI**, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont permis la création de 191 emplois et le renouvellement de 150 postes, soit un total de **341 emplois concernés**. Une fois de plus la diversité des activités soutenues est à souligner : agriculture bio, métiers de la radio, numérique, couture, cannage, réparation mécanique, audiovisuel/métiers de l'image, ressourcerie, production de charbon, production de meubles en carton/en bambou, production de savon, fabrication de palettes, fabrication de meubles en palettes recyclées...

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

En 2021, en plein cœur de la crise sanitaire, la nouvelle mandature de la collectivité régionale est soucieuse et désireuse de mobiliser, coordonner et intervenir pour un territoire plus solidaire et un développement plus harmonieux.
Acheter socialement responsable permet de maximiser son impact sociétal en favorisant un développement économique équilibré du territoire, un progrès social et une insertion des plus fragiles.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Promouvoir le développement durable dans l'ESS	60 000	125 500	-	-
Alimenter la stratégie régionale del'ESS	-	22 134	-	-
TOTAL	**60 000**	**147 634**	-	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Promouvoir le développement durable dans l'ESS	Nbre de marchés clausés Nbre d'heures d'insertion clausées	11 34 353		19 11 985	
Alimenter la stratégie régionale de l'ESS	Nbre d'ateliers territoriaux de l'ESS	0		1	0

B – Commentaires & Analyse

1) Promouvoir le développement durable dans l'ESS

- Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

Les clauses d'insertion dans les marchés publics offrent la possibilité de se servir de la commande publique régionale comme levier pour favoriser l'emploi et l'insertion des personnes éloignées du marché du travail (diplômées ou non, jeunes ou moins jeunes...). C'est la raison pour laquelle la collectivité régionale s'est engagée dans cette démarche depuis 2019.

En 2021, 9 opérations ont donné lieux à **19 marchés « clausés »** pour un total d'heures d'insertion inscrites s'élevant à **11 985 heures**.
Ce sont également **16 autres marchés**, passés sur des exercices précédents, qui ont été suivis et ont donné lieu à la réalisation de **35 287 heures d'insertion** par 46 bénéficiaires.

- Renforcer les politiques de développement local durable à travers l'accompagnement de la structuration de filières

Sur l'exercice 2021, la collectivité régionale a poursuivi son intervention en soutien à la structuration de la filière « Tresse ». Les fonds alloués ont ainsi permis à la fédération de mener des actions permettant à la fois la structuration interne et le développement du nombre de ses adhérents :
- Structuration interne : 28 nouveaux adhérents, recrutement de 8 nouveaux collaborateurs, création d'outils de communication (kakemonos, banderoles, chaîne YouTube, newsletter, plaquettes, page facebook)

- Développement des adhérents :
. Réalisation de 8 **formations** à destination des adhérents (gestion, communication, commercialisation, gouvernance, financement...) et mise en œuvre de 9 **ateliers** permettant un renforcement de leurs compétences techniques ;
. Participation à des **événements commerciaux** : « Salon Made in France », « Salon de l'écologie », « Salon de la culture et de l'identité réunionnaise » ;
. Développement d'un **intranet** pour les adhérents, création d'un **annuaire** de fournisseurs durables, actions de **sensibilisation/communication** auprès de 8 communes, rencontres des acteurs de la fibre végétale ;
.Fabrication de **packaging** écologiques ;
. Lancement du **groupement d'employeurs** qui a pour missions l'accompagnement socioprofessionnel des publics en insertion, la gestion sociale et RH, l'ingénierie de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

projet, la gestion administrative et la communication ;
. Création d'une **couveuse** spécialisée dans la fibre végétale ;
. Mise en place d'une **Entreprise d'Insertion des Travailleurs Indépendants** (EITI), la première de la Réunion.

2) Alimenter la stratégie régionale de l'ESS

- Organiser les ateliers régionaux de l'ESS

L'article 7 de la loi de 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire prévoit que « la Région élabore, en concertation avec la Chambre de l'Économie Sociale et Solidaire ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, une stratégie régionale de l'Économie Sociale et Solidaire ».
La stratégie régionale de l'ESS pose un cadre pour orienter les actions et la politique publique de soutien à l'ESS. Elle est le cadre de référence commun aux acteurs ESS et aux pouvoirs publics.
La collectivité régionale devant procéder à la révision de son SRDEII, il a été décidé au cours du dernier trimestre 2021, d'organiser dans les quatre bassins d'emplois, des ateliers territoriaux de l'ESS : « Koz pou nou fé », dont le premier s'est tenu le 19 novembre 2021, afin d'alimenter la stratégie régionale de l'ESS.
Ce premier atelier a permis de mobiliser près d'une trentaine d'établissements de l'ESS. Cette matinée avait pour objectif de :

- Faire émerger les problématiques territoriales et les besoins des entreprises de l'ESS ;
- Proposer des réponses à des besoins non satisfaits ou partiellement satisfaits,
- Comprendre et préciser les problématiques ;
- Favoriser la co-construction, le retour d'expérience ;
- Identifier des solutions prioritaires à mettre en œuvre.

Ainsi, quelques 89 besoins ou enjeux ont été identifiés, 54 pistes d'actions proposées, le tout synthétisé au travers de 4 thématiques jugées prioritaires dont « le financement », « l'accompagnement », « la mise en réseau ». Les prochains ateliers se dérouleront sur l'exercice 2022.

FOCUS

ATELIER REGIONAUX DE L'ESS

Durant le mois de l'économie sociale et solidaire (ESS), la région réunion a lancé les premiers ateliers régionaux "koz nou pou fé". Une Mise en pratique de la loi du 1 juillet 2014, qui confère des compétences au conseil régional dans le cadre du développement d'une économie solidaire.

Les Ateliers régionaux initiés en 2021 ont pour ambition d'identifier les besoins et les attentes des acteurs de l'ESS, mettre en lumière les initiatives et savoir-faire locaux, répertorier les outils ou dispositifs pouvant être mobilisés pour y répondre, et ceci en vue de définir les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour un développement plus équilibré et une plus grande cohésion sociale.

Quelques paroles clés de cette journée :
« N'ayons pas honte de ce que nous savons faire. Valorisons et mettons nos projets en avant »
« Donnons à l'ESS de la Réunion une tonalité réunionnaise (« made in Réunion ») »

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

PRÉAMBULE

SYNTHESE FINANCIERE

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 009 472	518 491	1 007 276	755 822	- 0,2 %	45,8 %
Investissement	-	85 000	-	-	-	- 100 %
TOTAL	**1 009 472**	**603 491**	**1 007 276**	**755 822**	**- 0,2 %**	**25,2 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Développement humain et solidaire	225 999	325 230	-	-
II – Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation	257 072	315 330,0	-	-
III – Développement durable et transition écologique	524 205,0	115 264,0	-	-
TOTAL	**1 007 276**	**755 822**	-	-

L'année 2021 a été marquée par les mutations du virus responsable du Covid-19. Face à la propagation de variants plus contagieux, les périodes de confinement et de restrictions de déplacements se sont enchaînées. Les pays de la zone ont rouvert leurs frontières aériennes de façon progressive au cours du dernier trimestre 2021.

Sur le volet coopération européenne, au cours de l'année 2021, la collectivité s'est attachée à mobiliser ses partenaires afin d'optimiser les fonds européens du programme Interreg V océan Indien 2014-2020 avant sa clôture et parallèlement envoyer officiellement le programme Interreg VI océan Indien 2021-2027 avant la date limite réglementaire du 1er avril 2022. La méthodologie des travaux a été adaptée, les réunions en présentiel ont été remplacées par des procédures écrites et des réunions en visioconférence. Dans un contexte compliqué, la reprise partielle des liaisons aériennes a permis à la collectivité, autorité de gestion du programme Interreg V océan Indien, d'organiser les 6 et 7 décembre 2021, le Comité de Suivi Interreg (CSI) sous un format hybride novateur (présentiel et distanciel) offrant ainsi la possibilité aux représentants de Mayotte, des Comores, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles ainsi que les services de la Commission

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Européenne et du ministère de l'outre-Mer d'échanger sur les travaux du programme 2014-2020 ainsi que de la prochaine programmation 2021-2027.

En 2021, 10 Etats tiers ont formulé leur accord pour participer à ce futur programme : Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles, Tanzanie, Kenya, Inde, Maldives, Australie, et les Terres Australes et Antarctiques Françaises. La COI et Mayotte ont également marqué leur accord sur le contenu du programme Interreg VI océan Indien. Les discussions se poursuivent pour l'obtention des accords du Mozambique, de l'Afrique du Sud et du Sri Lanka.

S'agissant de la poursuite du programme Interreg V océan Indien en 2021, 35 projets de coopération ont été soutenus. Depuis le lancement de la programmation (2016), 240 projets ont été soutenus.

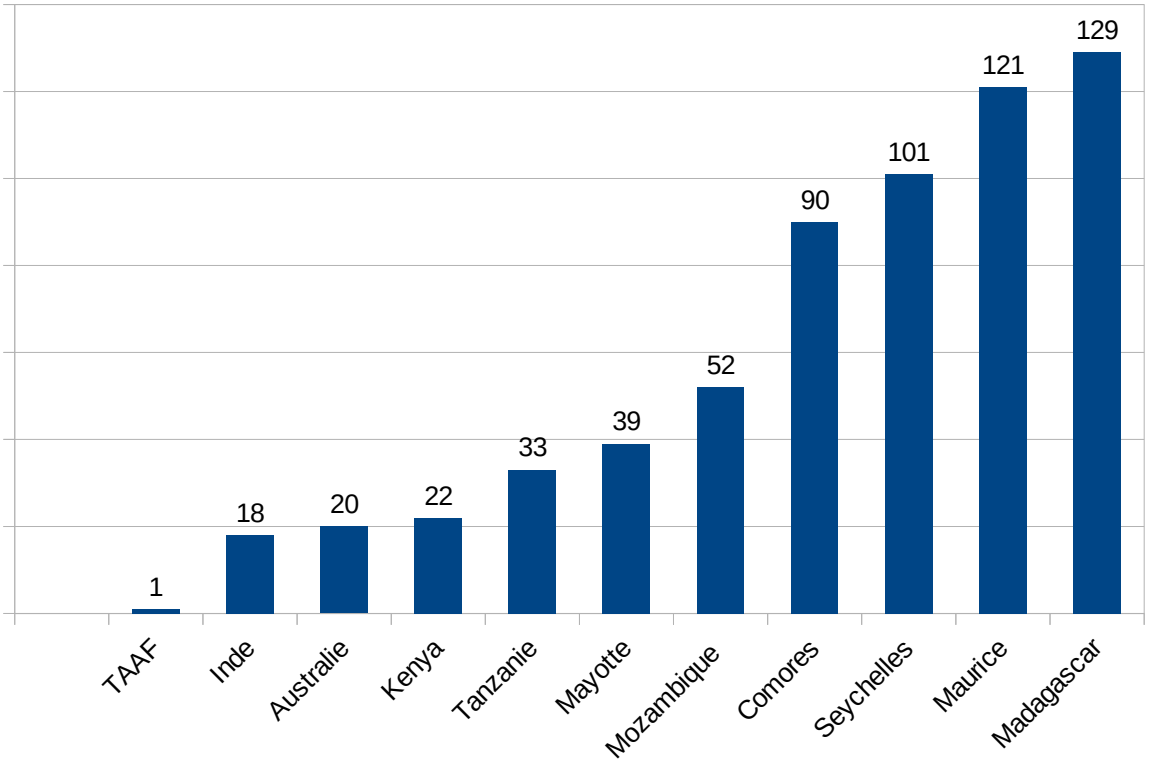

nombre de projets impliquant un partenaire Etats tiers

La poursuite de la pandémie a impacté les projets programmés en 2021, entraînant des annulations de déplacements et des reports des évènements à 2022. Ainsi, le rythme de la programmation reste positif mais s'essouffle et l'impact à long terme de la crise sanitaire, se fait particulièrement ressentir sur la certification, en raison du décalage dans le temps des projets.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

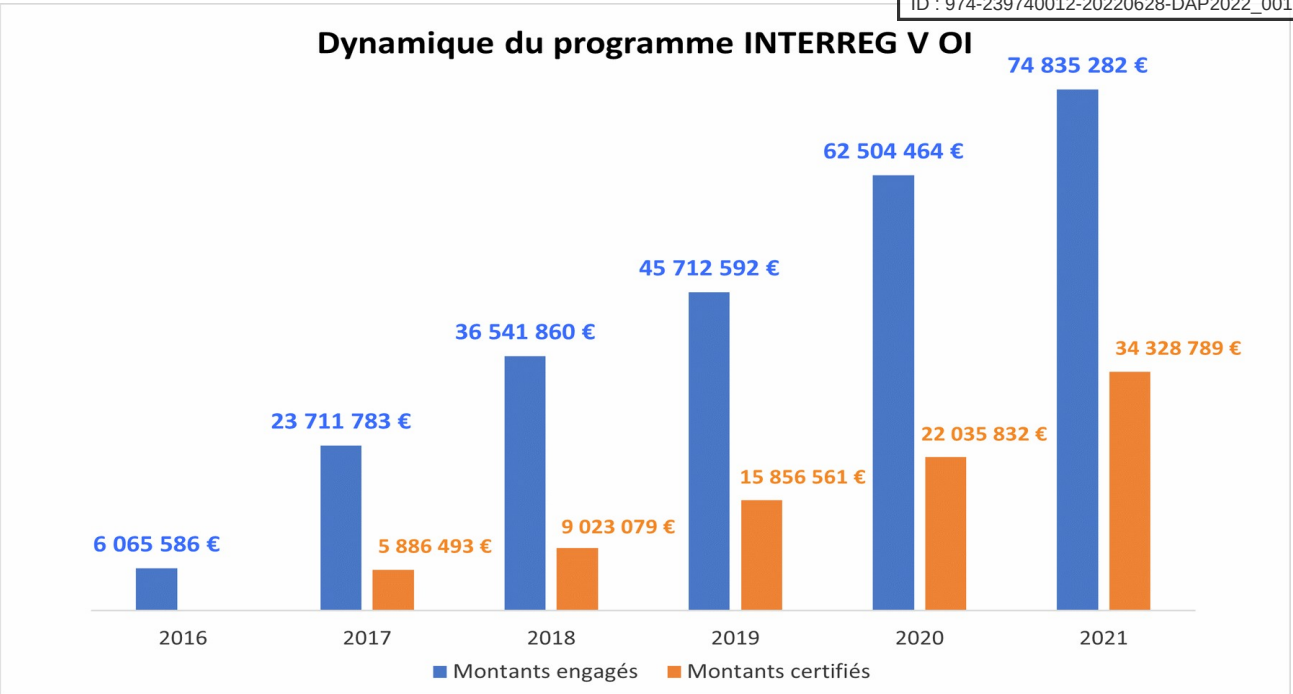

Sur le volet coopération multilatérale, du 20 mai 2021 au 23 février 2022, la France a exercé la présidence de la Commission de l'océan Indien (COI). La collectivité a accueilli au Moca le 26 novembre 2021, le conseil extraordinaire des ministres de la COI. A l'occasion de cet événement important point d'orgue de la présidence française, la présidente de Région a plaidé pour une stratégie d'ouverture internationale et une meilleure insertion de notre île dans son environnement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

L'exercice 2021 a été également marqué par l'installation en juillet dernier du nouvel exécutif régional qui entend agir avec le soutien de l'Union européenne et de la France pour renforcer la coopération et bâtir avec ses partenaires un co-développement régional mutuellement avantageux et complémentaire.

Pour l'année 2021, l'intervention de la collectivité régionale dans le domaine de la coopération se décline comme suit :

I - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN GRÂCE AUX ÉCHANGES AVEC LES PAYS DE L'OCÉAN INDIEN

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Développement humain et solidaire	**225 999**	**325 230**	**-**	**-**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	**Indicateurs**	**Bilan 2020**	**Bilan 2021**
Favoriser l'ouverture internationale des jeunes	Nombre de participants aux programmes d'éducation et de formation dans l'océan Indien (indicateur Interreg CO46)	131	150
	Nombre de volontaires de solidarité internationale (VSI) (Indicateur Interreg CO43 cumul 2017-2021)	128	147

B -Commentaires & analyse

En 2021, au titre des axes 9 et 10 du programme INTERREG V océan Indien « Élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges », 23 postes de Volontaires de Solidarité Internationale (VSI) ont été cofinancés par la Région Réunion.

Le programme de VSI, porté par l'association France Volontaires en partenariat avec les structures d'accueil locales positionnées dans les pays partenaires, permet à la fois un renforcement des liens de coopération avec La Réunion et une insertion facilitée des jeunes diplômés réunionnais sur le marché du travail.

Les VSI bénéficient d'une formation au sein des services de la collectivité (Pôle Animation Interreg océan Indien PAIOI) sur les enjeux de la coopération régionale dans la zone et le fonctionnement du programme Interreg OI : les VSI accueillis dans nos antennes (Maurice, Comores, Madagascar) sont formés pendant un mois au sein du PAIOI avant leur départ.

En outre, en 2021, la Région a cofinancé le programme de coopération éducative dans le cadre du Réseau des Etablissements Agricoles Professionnels Afrique Australe OI (REAP OI), porté par l'EPLEFPA FORMA'TERRA, avec les organismes spécialisés (centre, faculté, chambre d'agriculture), ONG, et ferme école des Comores, de Madagascar, de l'Inde et de Maurice.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II- RENFORCER L'INSERTION DE LA RÉUNION DANS SON ENVIRONNEMENT GÉO-ÉCONOMIQUE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
II – Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation	**246 947**	**315 330,0**	**-**	**-**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Bilan 2021
Favoriser l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au niveau régional	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et le échanges économiques (indicateur Interreg IS03)	76	96

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B - Commentaires & analyse

En 2021, au titre des axes 3 et 4 du programme Interreg V océan Indien «Développement des échanges économiques dans la zone OI», la Région Réunion a cofinancé les projets suivants :

- un contrat de volontaire international en entreprise (VIE) porté par l'Association des Ports des Îles de l'Océan Indien (APIOI), initialement soutenu en 2020, a été prolongé de 6 mois, afin de mener à terme les actions programmées, en partenariat avec les autorités portuaires de Madagascar, Comores, Mayotte, et Seychelles, et l'association Vanilla Islands Organisation (VIO) ;

- 2 opérations sont portées par l'APIOI, pour le recrutement de VIE pour la période 2021-2022, en lien avec le groupement des entreprises de Madagascar et les CCI de Madagascar et des Seychelles :

  . l'un intervient sur les questions de « port vert », et l'accompagnement des ports dans leur programme d'aménagement ;
  . l'autre travaille en lien avec la Plateforme Féminine de l'APIOI, à la définition d'un programme de formation et le renforcement en compétence du personnel féminin des ports.

- 3 opérations sont portées par le Club Export, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie des Seychelles, de Maurice, de Madagascar, ainsi que le Groupement d'Entreprises de Madagascar, et Business Mauritius :

  . 2 projets d'échanges économiques au bénéfice des entreprises membres de l'association d'une part, et de l'intérêt général d'autre part ;
  . L'affectation de deux Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) pour la période 2021-2022, à Madagascar et aux Seychelles.

- 2 opérations sont portées par l'association QUALITROPIC, avec le Conseil de Recherche et de l'Innovation de Maurice, et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Seychelles :

  . Le projet du Comptoir des PAPAM, sur la structuration de la filière « Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales » (PAPAM) dans la zone ;
  . Le recrutement de 2 VIE pour accompagner le projet du Comptoir des PAPAM.

Enfin, il est à noter que la session 2020 du marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA), cofinancée par la Région Réunion, a pu se tenir les 6, 7 et 8 décembre 2021. Certains pays n'ont malgré tout pas pu être présents, à l'instar des Seychelles, dont les vols directs vers La Réunion avaient été suspendus début décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

III- RÉPONDRE CONJOINTEMENT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SPÉCIFIQUES DE L'OCÉAN INDIEN

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
III – Développement durable et transition écologique	**524 205,0**	**115 264,0**	-	-

A – L'évaluation 2021

Actions	Indicateurs	Bilan 2020	Bilan 2021
Renforcer les capacités d'intervention en cas de risques naturels	Nombre d'acteurs formés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux (indicateur Interreg IR04)	Pas d'action programmée	292

B - Commentaires & analyse

En 2021, au titre des axes 7 et 8 du programme Interreg V, océan Indien «Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien », la Région Réunion a cofinancé le projet MAEO, porté par l'association ARBRE, en partenariat avec l'Université de Maurice, sur la mise en place d'un suivi à long terme des populations de raies et requins dans les Mascareignes (Réunion, Maurice et Rodrigues).

Renforcer les capacités d'intervention en cas de risques naturels

Au titre des axes 5 et 6 «Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques», le programme d'action annuel de la PIROI a été cofinancé.

L'objectif de ce programme est d'améliorer les capacités des populations et des acteurs de la gestion de crise en fournissant les informations nécessaires à la préparation, et réponse aux risques naturels et sanitaires. Pour l'année 2021-2022, ce programme tient compte des effets de la crise sanitaire sur les pays de la zone, et propose de nouvelles actions orientées sur la formulation de réponses à ce type d'évènement. Les pays en bénéficiant sont les Etats membres de la Commission Océan Indien (COI), ainsi que le Kenya et la Tanzanie.

Formation de la PIROI à destination de partenaires de la zone OI

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

En 2021, pour optimiser le pilotage financier du programme, tant en termes de programmation que de certification des dépenses, une modification du programme Interreg V océan Indien a été proposée au Comité de Suivi Interreg en décembre. Ainsi, la réalisation du PIROI Center a été intégrée à la maquette financière du programme Interreg 2014-2020. En effet, l'accord de la collectivité en faveur de l'implantation du PIROI Center au sein de la zone d'activités aéroportuaire, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt permet d'envisager la livraison d'une première tranche des travaux en août 2023, délai compatible avec la clôture du programme actuel.

Le centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques et au changement climatique dans l'océan Indien (PIROI Center) s'appuiera sur une infrastructure de 1800 m² comprenant 900 m² d'entrepôts, 400 m² dédiés à la formation et 400 m² de bureaux. Ces locaux seront construits sur un terrain appartenant à la Région Réunion (bail à construction), ZAA Pierre Lagourgue (Sainte-Marie). La construction du PIROI Center, estimée à 6,7 M€, sera cofinancée par l'AFD (2,5 M€), l'État (2,3 M€) et le FEDER Interreg (1,9 M€).

FOCUS

INAUGURATION DE LA HALLE BIOTECHNOLOGIQUE POUR LA SANTÉ VÉGÉTALE

Dans le cadre de l'extension du Pôle de protection des plantes (CIRAD), inauguration le 22 novembre 2021 de la halle biotechnologique pour la santé végétale (FEDER Interreg 2 M€, Région 250 K€)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

PREAMBULE

L'aménagement du territoire, le développement de l'intermodalité et des transports en commun, la préservation de la biodiversité ainsi que le transition écologique et énergétique constituent des enjeux majeurs pour La Réunion en tant qu'île insulaire. Ces enjeux prennent une dimension encore plus grande dans un contexte d'urgence climatique. C'est pourquoi, la collectivité régionale, au titre de ses compétences, œuvre pour offrir aux réunionnais un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement :

Ainsi, au titre de l'année 2021, dans le cadre de l'axe 3 « développement durable et transition écologique, par une excellence environnementale », la collectivité a consacré **224 978 214 €** en crédit de paiements, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	19 272 082	47 654 495	20 512 790	45 284 182	6,4 %	-5 %
Investissement	128 080 963	138 130 317	95 348 008	179 694 032	- 25,6 %	30,1 %
TOTAL	**147 353 045**	**185 784 812**	**115 860 798**	**224 978 214**	**- 21,3 %**	**21 %**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

PREMABULE

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées en 2021 selon les 2 axes stratégiques suivants :

- La Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ;
- Une politique de grands travaux.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	137 303	368 336	1 065 000	498 238	675,7 %	35,3 %
Investissement	14 155 631	71 534 111	4 200 000	109 858 336	-70,3 %	53,6 %
TOTAL	**14 292 934**	**71 902 447**	**5 265 000**	**110 356 574**	**-63,1%**	**53,4 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre se traduisent en grandes masses déclinées ci-après :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – La Nouvelle Route du Littoral sécurisée avec TCSP et ses interfaces	1 065 000	498 238	-	90 592 782
II – Une politique de grands travaux	-	-	4 200 000	19 265 554
TOTAL	**1 065 000**	**498 238**	**4 200 000**	**109 858 336**

I - LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE AVEC TCSP

Cet axe stratégique regroupe l'opération « Nouvelle Route du Littoral » et les interfaces à ses extrémités à St-Denis et à La Possession. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux NRL	1 065 000	498 238	-	90 342 199
Interfaces avec NRL (NEO - Possession)	-	-	-	250 583
TOTAL	**1 065 000**	**498 238**	**-**	**90 592 782**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
NRL - Achever le projet	Choix de la solution pour la section Gde Chaloupe – La Possession	Sans objet Pas envisagé en 2020	-	Tenue de l'Assemblée plénière spéciale NRL	
NEO	Etat d'avancement	Complément d'études sur variantes et réalisation du Débat Public entre septembre et décembre 2020	Conclusion du débat public Lancement du marché de MOE	Bilan tiré et orientation pour la suite du projet définie Programme à finaliser en fonction de la suite donnée au projet	Validation à faire au niveau de la Co-MOA
Interfaces à La Possession		Convention pour l'aménagement du front de mer et financement de la phase 1	Conventionner avec la Commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer	Convention de la phase 2 non passée	Non réalisé

B – Commentaires & Analyse

Concernant la Nouvelle Route du Littoral, l'année 2021 a été marquée par les événements suivants sur le chantier :

- Réception du grand Viaduc de 5400m (MT3) en février 2021 après la pose du dernier tapis anti-affouillement protégeant les piles du viaduc contre l'érosion. En parallèle, la conciliation avec le Groupement sur les demandes de rémunérations complémentaires s'est poursuivie. Trois sujets réclamatoires d'un montant total de 9,8 M€ ont été écartés de la démarche au regard du manque de crédibilité des arguments du Groupement et seront donc traités dans le cadre de contentieux auprès du Tribunal Administratif. Quatre avenants ont été signés pour un montant total de 2,5 M€ HT et viennent éteindre 8,7 M€ HT de réclamations du Groupement. A ce jour, les différents avenants signés conduisent à un accostage financier inférieur au montant du marché arrêté suite à la décision de poursuivre, intégrant les augmentations de quantités,

- Les marchés de travaux des digues MT5.1 et MT5.2 (dans son périmètre réduit à 216 m) ont été achevés au protocole d'accord de 2020 en septembre 2021. Des réserves resteront à lever pour la réception des digues du MT51, en particulier sur le sujet des non-conformités dans la pose des acropodes. A partir d'août 2021, le Groupement a, à cet égard, engagé ces travaux de mise en conformité de la carapace en acropodes. La démarche de médiation sur le marché MT5.1 s'est poursuivie avec le travail du groupe d'experts. Sur cette base, la médiation doit se poursuivre en 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Les autres marchés de travaux se sont déroulés conformément aux projections du maître d'œuvre :
    - L'échangeur de Saint Denis (marché MT 7) a été réceptionné en avril 2021. Un avenant a été signé fin 2021 pour un montant de 0,8 M€ (conséquences de la COVID et aléas géotechniques principalement). Le montant réclamé s'élevait à 3,8M€. Le marché est soldé à +0,3M€ par rapport au montant initial, soit une augmentation de 3,2 %.
    - Les marchés de clôture pare-éclats (0,13 M€), de remblaiement du piège à cailloux de la digue D1 côté St Denis et de sécurisation de l'extrémité de la digue D3 (5,4 M€), au niveau de la zone de raccordement anticipée (1,4 M€) ont été réceptionnés en 2021, dans l'enveloppe financière prévue.
    - Les autres marchés atteignaient, fin 2021, les taux de consommation suivants :

Marché	Consommation (%)
MT6.1 - Couche de forme / GC de pose de réseaux / Assainissement / PH1	64 %
MT6.3 – Dispositifs de retenue	18 %
MT6.5 – Raccordement digue D3 sur RN1	65 %
MT 9 - Equipements de gestion du trafic, Energies HT-BT	70 %

- Sur le plan environnemental, la Région a poursuivi en 2021, et malgré la réduction du volume des gros travaux, la mise en œuvre de ses engagements en matière de préservation de l'environnement au travers des 150 mesures définies dans les autorisations du projet. Cette année a notamment vu l'achèvement du renouvellement des marchés de contrôle extérieur et le lancement de celui d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'environnement pour la poursuite de l'opération. La Région Réunion a obtenu, en 2021, les autorisations nécessaires à la mise en œuvre du raccordement à la Grande Chaloupe, pour permettre la mise en service partielle de la NRL. La mise en œuvre des mesures compensatoires et d'accompagnement s'est poursuivie : sur les 17 mesures prescrites, une était achevée et 16 étaient en cours en 2021. Cette année a notamment été marquée par la réalisation des études relatives à la restauration de la « maritimité » de la falaise sur 1,5 km au niveau de la section en viaduc (démontage de la route actuelle et dépose de filets) et à la définition de gîtes artificiels pour les oiseaux marins, ainsi que la mise en œuvre d'une première action du Plan de Conservation relatif aux pétrels (lutte contre les prédateurs).

- Le 27 octobre 2021, s'est tenue l'Assemblée Plénière spéciale Nouvelle Route du Littoral. Après avoir pris connaissance de l'historique, de l'état d'avancement des travaux et des difficultés rencontrées sur ce projet, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional a délibéré sur :

- la poursuite des démarches de conciliation et de médiation actuellement en cours, respectivement sur les marchés de travaux du Viaduc MT3 et des Digues MT5.1 ;
- l'urgence des travaux pour la mise en service anticipée des 8 premiers kilomètres de la NRL
- l'achèvement de la NRL, selon un choix technique restant à opérer avec l'appui financier de l'État.

II- UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

Cet axe stratégique regroupe les opérations de grands travaux routiers et de transport. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Grands travaux routiers (autres que NRL)	-	-	4 000 000	18 263 285
RRTG (Etudes)	-	-	200 000	1 002 269
TOTAL	**-**	**-**	**4 200 000**	**19 265 554**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
RN2 St Joseph	Etat d'avancement	Finalisation des études et poursuite des procédures d'acquisition foncière		Elaboration du DCE Travaux pour dalot Bois Noirs et Confortement des falaises sous l'OA des Remparts.	
RN1 NPRSD		Lancement des travaux des lots 1,2 et 4. A fin 2020, les fondations, et les appuis du pont sont terminés et les premières poutres sont posées	Terminer l'opération	Mise en service	Réalisé
RN1 accès CHOR		Finalisation des études	Attribuer le marché	Marché attribué	Réalisé
Liaison RN1-RN5		Poursuite des études suite à la concertation publique		Solde des marchés de MOE en cours, préalable au lancement d'une nouvelle consultation	
Projets TC ferré (RRTG)		Notification des marchés pour études faisabilité et stratégie RRTG	Achever phase 1 des études de faisabilité en co MOA EPCI	Phase 1 achevée	Réalisé

B – Commentaires & Analyse

L'année 2021 a vu la poursuite des travaux ainsi que la livraison du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (NPRSD). Les études des autres projets routiers se sont poursuivies. La phase 1 des études de faisabilité du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) en co-maîtrise d'ouvrage a été lancée et achevée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

LA TRÈS ATTENDUE DESSERTE DU CENTRE HOSPITALIER OUEST RÉUNION (CHOR)

Il s'agit de la création d'une collectrice qui doit permettre à l'ensemble des usagers et notamment aux véhicules d'urgence, d'accéder directement au CHOR depuis la RN1 dans le sens Sud → Nord

Historique :

2017 : 1ère délibération approuvant la mise en place d'une autorisation de programme de 7 500 000 € pour la création d'une collectrice vers la sortie de Cambaie et l'aménagement des accès au pôle sanitaire de l'Ouest, et actant le plan de financement avec les participations du CHOR, de la Commune et du Département, pour une première tranche d'aménagement.

2021 : 2ème délibération réactualisant le projet de création d'une collectrice le long de la RN1 dans le sens Sud → Nord vers la sortie de Cambaie, comprenant l'accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) à hauteur de 8 100 000 € et actant le plan de financement intégrant des fonds européens. Attribution du marché de travaux.

LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU PONT SUR LA RIVIÈRE ST DENIS

Celui-ci a rapidement contribué à fluidifier l'entrée ouest du chef-lieu, même si l'opération reste à achever en 2022, cette opération étant conduite par la Région et co-financée par l'Europe et par la Ville de St Denis.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

PREMABULE

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées en 2021 selon les 2 axes stratégiques suivants :

- Le développement de l'intermodalité et des transports en commun ;
- La gestion du réseau interurbain Car Jaune.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	216 345	29 407 941	1 017 583	27 338 068	370,4 %	-7 %
Investissement	19 883 274	4 158 071	2 075 000	3 659 542	-89,6 %	-12 %
TOTAL	**20 099 619**	**33 566 012**	**3 092 583**	**30 997 610**	**- 84,6 %**	**- 7,6 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre se traduisent en grandes masses déclinées ci-après :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I- le développement de l'intermodalité et des transports en commun	175 583	174 169	2 075 000	3 452 024
II- La gestion du réseau interurbain Car Jaune (hors BA TC)	842 000	27 163 899	-	207 518
TOTAL	**1 017 583**	**27 338 068**	**2 075 000**	**3 659 542**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITE ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Cet axe stratégique regroupe des opérations de transports en commun et celles liées à des mobilités douces.

Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Grands projets en faveur de Transports en Commun	-	-	-	885 925
Voie Vélo régionale (VVR)	-	-	1 875 000	927 630
Accompagnement des projets des Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (AOMD)	-	-	200 000	1 628 704
Autres actions	175 583	174 169	-	9 765
TOTAL	**175 583**	**174 169**	**2 075 000**	**3 452 024**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
RN2 VRTC Ste-Marie	Taux d'avancement	Poursuite des études	Notifier les marchés de travaux	Marchés de travaux notifiés	Réalisé
RN 2 St Benoît		Concertation réalisée	Approbation bilan concertation et poursuite études	Bilan de concertation et études niveau Pré-AVP	Réalisé
RN 7 – Prolongement Axe Mixte à St-Paul		Concertation réalisée. Notification MOE	Approbation bilan concertation et poursuite études	Bilan approuvé – études en cours	Réalisé
VVR - Passerelle ravine des Chèvres		Livraison de la section de la VVR allant de la Ravine des Chèvres jusqu'au rond-point Cerneau, soit 2,5 km et poursuite des études de la phase 2 (passerelles ravine des Chèvres)	-	Marchés de travaux attribués	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

VVR - St Paul RN1A		Lancement de la consultation travaux de la section 2 VVR Saint-Paul (bretelle sortie Bellemène jusqu'au giratoire Sabiani). Projet retenu dans le cadre de l'Appel à Projet mobilités actives lancé en 2020 par l'État	-	Travaux en cours	-
Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables	Nombre de places de covoiturage soutenues par la Région	DCE et consultation pour Portail (49 places)	405	305	Retard lancement P+R Portail Saint Leu
Gratuité progressive	Nombre d'abonnements gratuits délivrés	Pas d'actualité en 2020	-	25 149 *RéuniPass Personnes âgées, Personnes handicapées*	Etude sur la gratuité en cours prenant en compte la fréquentation et le coût de la Réuni'pass Etudiant

B – Commentaires & Analyse

L'année 2021 a vu la réalisation des actions principales suivantes :
- Les travaux de la Voie Vélo Régionale sur la section Bellemène/Giratoire Sabiani (à Saint-Paul) ont débuté en 2021, et les marchés de travaux de la section Ravine des Chèvres (à Sainte-Marie) ont été attribués ;
- Les travaux de la VRTC de Sainte-Marie ont été rendus éligibles à l'appel à projet Transports en Commun de l'État et ont été notifiés en 2021 ;
- Les bilans des concertations préalables de la RN 2 à Saint-Benoît et de l'Axe Mixte de la RN 7 ont été tirés en 2021 ;
- Covoiturage : lancement de l'application régionale de covoiturage avec Karos.

Les objectifs 2021 relatifs aux investissements en faveur des mobilités alternatives ont majoritairement été atteints. On retiendra notamment l'achèvement des études de la VRTC de Sainte-Marie, projet structurant de 6,5 km, le lancement et la notification des marchés de travaux et l'obtention d'un financement État, complémentaire au FEDER.

Les objectifs fixés pour la RN 2 à Saint-Benoît et la VVR ont été atteints.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

Cet axe stratégique est relatif à l'exploitation et à la gestion du réseau Car Jaune dont la Région est devenue compétente depuis le 1er janvier 2017. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
La gestion du réseau Car Jaune	842 000	683 595	-	207 518
Budget annexe transport DSP Car Jaune, DGD aux EPCI et transports scolaires extra-muros	-	26 480 304	-	-
TOTAL	**842 000**	**27 163 899**	**-**	**207 518**

Les crédits mobilisés au budget annexe transport figurent ci-après :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Budget Annexe Transport dont la DSP Car Jaune	-	33 970 592	-	-

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Augmentation des fréquences	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	Saint-Pierre Saint-Denis O1 : 1h40 Saint-Paul Saint-Denis O4 : 1h00 Saint-Benoît Saint-Denis E2 : 1h10 réseau perturbé par crise de la COVID	Saint-Pierre Saint-Denis O1 : 1h40 Saint-Paul Saint-Denis O4 : 1h00 Saint-Benoît Saint-Denis E2 : 1h10	Saint-Pierre Saint-Denis O1 : 1h50 Saint-Paul Saint-Denis O4 : 1h15 Saint-Benoît Saint-Denis E2 : 1h35	Sous réalisation de 10 min Sous-réalisation de 15 min Sous-réalisation de 25 min
	Nombre de voyageurs en transport collectif par an	29,87 millions (Source SMTR)	48,64 millions	29,87 millions	Sous réalisation de 18,77 millions

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2021, les actions principales suivantes ont été réalisées :
- Formalisation par un avenant au contrat de DSP des pertes de recettes, conséquences de la crise Covid-19 de 2020 ;
- Adaptation du réseau Car Jaune aux différents couvre-feux imposés en 2021 ;
- Déploiement de nouveaux valideurs sur l'ensemble de la flotte Car Jaune ;
- Mise en service d'un calculateur d'itinéraire, actions de promotion du réseau liées aux 25 ans du réseau Car Jaune ;
- Résultats de l'enquête origine/destination et fréquentation du réseau Car Jaune ;
- Lancement des études sur les deux projets « phare » de la mandature : la gratuité et les renforts de l'offre ;
- Nouvelles dessertes du réseau Car Jaune : Pôle TC de l'aéroport et connexion avec le transport par câble au Chaudron et au Moufia ;
- Poursuite des travaux de rénovation des gares avec le projet de rénovation des quais de la gare de Saint-Denis et le lancement des procédures de marché pour la gestion des gares, l'entretien et la maintenance des points d'arrêt.

La saturation du réseau routier ne s'étant pas améliorée, **les temps de parcours du réseau Car Jaune se sont dégradés en 2021.**

FOCUS

LE RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ (RRTG)

Dans un souhait d'aboutir à la définition d'un futur réseau de transport articulé autour du Réseau Régional de Transport Guidé et en parfaite concertation avec les EPCI et les communes, la Région a lancé et achevé, en 2021, la phase 1 des études de faisabilité du RRTG à l'échelle de l'île en co-maîtrise d'ouvrage avec les 5 EPCI. En préfiguration opérationnelle du RRTG, les opérations « déviation de St Benoît » et « prolongement de l'Axe Mixte à St Paul » ont été soumises à concertation publique.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

PREMABULE

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées en 2021 selon les 4 axes stratégiques suivants :

- La conservation du patrimoine routier régional ;
- Le développement du réseau pour l'aménagement du territoire ;
- L'accessibilité aux sites touristiques ;
- Les autres interventions.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	6 902 201	6 991 018	7 694 200	6 710 542	11,5 %	- 4 %
Investissement	71 068 857	51 206 971	73 712 194	45 694 407	3,7 %	- 10,8 %
TOTAL	**77 971 058**	**58 197 989**	**81 406 394**	**52 404 949**	**4,4 %**	**- 9,9 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre se traduisent en grandes masses déclinées ci-après :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I- Conservation du patrimoine routier régional	7 300 000	6 474 661	63 092 724	28 309 608
II- Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	2 600 000	12 178 835
III- Accessibilité aux sites touristiques	-	-	7 570 000	5 150 986
IV – Autres interventions	124 200	91 274	275 000	5 311
Divers	270 000	144 607	174 470	49 667
TOTAL	**7 694 200**	**6 710 542**	**73 712 194**	**45 694 407**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Cet axe stratégique regroupe des opérations relatives à l'entretien, l'exploitation et la sécurisation du réseau routier national.

Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Maintien et sécurisation du réseau et des ouvrages d'art – espaces verts	5 000 000	4 174 661	58 434 724	23 651 608
Intervention du SMPRR	2 300 000	2 300 000	4 658 000	4 658 000
TOTAL	**7 300 000**	**6 474 661**	**63 092 724**	**28 309 608**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Entretenir, exploiter le réseau - Conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé	10 km	2 km	1 km	Sous-réalisation de 1 km
	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités ou créés	30	20	33	Réalisé 166 %
	Nombre de jour de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du Littoral)	0,7 jour	0 jour	2 jours	Sous réalisation de 2 jours

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2021, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- Travaux d'exploitation du réseau ;
- RN3 - aménagement à court terme - section Balance/ZI2- sens descendant : études d'exécution et engagement pour travaux en 2022. Mise en œuvre d'enrobés phoniques ;
- RN2 à Saint Benoît, création d'une portion de Voie Vélo Régionale au niveau de la ravine Sainte Marguerite : études d'exécution et engagement, début des travaux en 2022 ;
- RN2002 - confortement du pont de la rivière des Marsouins à Saint Benoît : notification du marché, et travaux en 2022 ;
- Renforcement de chaussées sur diverses portions de RN : RN2002 - centre-ville de Sainte Suzanne, RN2 PR2+100 - sécurisation virage de la Cité des Arts, RN3 entre le 17ème et le 19ème km PR43+400 à 45+200 ;
- RN2 création d'un cheminement pour les piétons et les cycles au niveau des ravines Vincendo et Bras-Panon à St-Joseph : études d'exécution et engagement pour travaux en 2022 ;
- Entretien des espaces verts du domaine public routier ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Réfection des étanchéités de la couche de roulement des ouvrages : programme annuel 2021 (Bourbier-les-Rails, Échangeur du Sacré Cœur, ravine des Lataniers, ravine des Cabris, Petit Saint-Pierre, Grande-Chaloupe et Patates à Durand) pour 2 682 m² de surfaces.

Les cibles annoncées pour l'exercice 2021, bien que basses, n'ont pu être totalement atteintes, en raison d'un budget primitif limité et d'un manque d'outils juridiques en place (retards dans l'attribution et le renouvellement de marchés).

Par ailleurs, si la DM3 2021 a permis de retrouver un niveau de crédits suffisant pour l'entretien courant des routes nationales, son vote, en novembre 2021, n'a pas permis de rattraper les retards liés à un budget primitif insuffisant pour intervenir rapidement sur les priorités en termes d'entretien et de renforcement de chaussées, avec parfois des conséquences visibles sur le niveau de service (dégradations RN3 St Pierre – le Tampon par exemple). L'année 2022 devrait permettre de rattraper les retards en termes de conservation et d'entretien du patrimoine routier, afin de continuer à offrir un niveau de service correct et préserver la sécurité des usagers.

II – LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cet axe stratégique regroupe des opérations routières participant au développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités.

Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Aménagements et création d'échangeurs	-	-	600 000	384 069
Construction de nouveaux ponts	-	-	2 000 000	11 397 716
Sécurisation accès à Cilaos	-	-	-	397 049
TOTAL	**-**	**-**	**2 600 000**	**12 178 835**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
RN2 - Echangeur Cressonnière (St André)	Taux d'avancement	Marchés de travaux attribués	Notification des marchés de travaux	Marchés notifiés	Réalisé
RN2 - Echangeur Paniandy (Bras-Panon)		Poursuite des études	Lancement de la consultation travaux	Consultation lancée	Réalisé
RN1/RN1E - Shunt Rivière des Galets		Financement et réalisation des études gestion du foncier	Notification des marchés de travaux	Marchés notifiés	Réalisé

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Démolition pont métallique rivière des Galets		Financement, sollicitation FEDER et lancement de la consultation travaux	-	-Déconstruction du tablier réalisée, - Stockage des éléments de charpente hors rivière pour désamiantage et déplombage	-
RN1C – Pont du Gol		Poursuite des études	-	- Elaboration d'un dossier de concertation publique en cours.	-
RN5 Aloes Furcy		Poursuite des études et concertation au titre du code de l'environne ment réalisée	Bilan de la concertation et AVP	- Bilan tiré de la concertation , - pré AVP en cours.	Réalisé partiellement
Tunnels RN5		*Opération initiée en 2021*	-	Sollicitation du CETU pour réaliser une expertise sur le tunnel de Gueule rouge.	-
RN2 Saint-Joseph - Ouvrage d'art de la Ravine des Grègues		Lancement des travaux	Achèvement des travaux	Livraison de l'ouvrage	Réalisé

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2021, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- RN2 Saint-Joseph - Reconstruction de l'ouvrage d'art de la Ravine des Grègues : achèvement des travaux ;
- Sécurisation de la RN5-Les Aloès/îlet Furcy : poursuite des études du projet et approbation du bilan de la concertation ayant porté sur la MECDU et les solutions étudiées en études préliminaires ;
- Contournante de Saint-Joseph, section Est - Dalot Bois Noirs : consultation de maîtrise d'œuvre pour reprise du DCE Travaux ;
- Contournante de Saint-Joseph, section Centre - Confortement de falaises sous 0A6-rivière des Remparts : reprise du DCE Travaux.

III – L'ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

Cet axe stratégique regroupe des opérations dont l'objectif principal est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Pistes forestières	-	-	6 970 000	1 614 112
Restauration du pont sur la rivière de l'Est	-	-	600 000	3 536 873
TOTAL	**-**	**-**	**7 570 000**	**5 150 986**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN -CIBLE)
RF Volcan (Ste-Rose)	Etat d'avancement	*Bloqué par nécessité d'analyse de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien UNESCO*		Procédure de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre en cours	
RF Tévélave (Les Avirons)		Élaboration du DCE, phase aval, suite rapport géotechnique		Conventions ONF et FEADER et Notification marché de travaux 1ère phase	
RF des Tamarins (St-Paul/Trois-Bassins)		Poursuite des études		Convention ONF et DCE travaux	
RF Affouches (St-Denis)		Poursuite des études		Convention ONF et préparation demande autorisation PNR	
RF Les Makes (St-Louis)		Attribution du marché de réfection des parkings		Fin des travaux génie civil	
RF Bébour Bélouve (La Plaine des Palmistes)		Convention ONF et attribution du marché de travaux		Fin des travaux de sécurisation	
RN2 - Restauration pont sur la rivière de l'Est (Ste-Rose)		Finalisation des études		Notification des marchés et début des travaux	

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2021, les études, procédures ou travaux concernant l'aménagement de certaines routes forestières, à fort enjeu touristique et majoritairement situées dans les Hauts, ont été poursuivis, principalement :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Sécurisation RF Bébour-Belouve : travaux terminés ;
- Aménagement des parkings RF des Makes : travaux de génie civil terminés ;
- Première phase de sécurisation de la RF du Tévelave : notification du marché de travaux ;
- Poursuite de la réfection de la RF Tamarins : production du dossier de consultation des entreprises ;
- Réfection RF Affouches : dossier d'autorisation auprès du Parc National de La Réunion.

S'agissant de la restauration du pont suspendu sur la rivière de l'Est, les marchés de travaux ont été notifiés et les premiers travaux ont débuté (travaux d'échafaudage, rejointoiement des murs et mise en place des portiques pour le support des câbles provisoires).

IV – AUTRES INTERVENTIONS

Il s'agit de dépenses liées à des opérations réalisées hors réseau routier, des opérations-supports ou des mesures d'accompagnement. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Opérations support – Mesures d'accompagnement	124 200	91 274	275 000	5 311
TOTAL	**124 200**	**91 274**	**275 000**	**5 311**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière	Taux d'avancement	Mandaté : 21 K€	Mandaté : 30 K€	Mandaté : 5 K€	Sous réalisation de 25 K€

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2021, les actions principales suivantes ont été réalisées :
- Mise en place du financement et approbation de la convention partenariale pour le maintien en état de la piste de la rivière des Galets ;
- Passation de la convention relative au subventionnement de la Cellule Économique du BTP de La Réunion.

La crise Covid-19 s'étant poursuivie sur l'année, peu d'actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été menées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

LA BRETELLE D'INSERTION DE LA CRESSONNIÈRE

Fin 2021 a vu la relance de l'opération de réalisation d'une bretelle d'insertion sur la RN2 depuis la Cressonnière, sur la commune de Saint André, opération qui avait été temporisée, faute de budget. Consciente de l'importance de cet aménagement pour améliorer les conditions de circulation dans ce secteur régulièrement engorgé, notamment au niveau du carrefour de la Balance, la collectivité a notifié le marché de travaux pour que cette bretelle soit réalisée en 2022.
Cette bretelle permettra ainsi aux usagers venant de Rivière-du-Mât et de Salazie, notamment, de s'insérer sur la RN2 en direction du Nord, sans avoir à engorger plus le secteur de la Cocoteraie / Balance déjà particulièrement saturé avec la zone d'activités qu'elle dessert.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

PREAMBULE

L'aménagement du territoire et la préservation de la biodiversité constituent des enjeux importants pour notre territoire insulaire soumis à de très fortes contraintes et également fortement exposé, notamment aux impacts du changement climatique.

Pour cela, il est important de se doter d'un document de planification à l'échelle de l'île et c'est pourquoi la Région a engagé en novembre 2021 la mise en révision globale du Schéma d'aménagement Régional élaboré il y a maintenant plus de 10 ans.

De même, s'agissant de la préservation de la biodiversité, enjeu crucial pour les générations à venir, la Région a engagé une démarche de préfiguration pour la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion, notamment pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée. En 2021, un état des lieux a été réalisé et la Région a engagé une concertation territoriale afin d'impliquer les parties prenantes au processus de préfiguration. En parallèle, la Région a accompagné divers acteurs du territoire sur la connaissance et la conservation de la faune et de la flore réunionnaise.

Au final, le montant des crédits consacré en 2021 s'élève à **9 468 195 €.**

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	902 659	816 814	949 596	993 470	5,2 %	21,6 %
Investissement	14 381 303	3 039 204	6 548 905	8 474 725	-54,5 %	178,8 %
TOTAL	**15 283 962**	**3 856 018**	**7 498 501**	**9 468 195**	**- 50,9 %**	**145,5 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - L'aménagement du territoire : un outil pour construire une Réunion plus équilibrée, plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises	687 479	670 748	3 397 383	2 762 074
II - La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	262 117	322 680	152 121	276 608
III – Le développement durable et la transition écologique (PRR – Aides aux communes – volet Aménagement, réseaux)	-	-	2 999 400	5 436 043
Total	**949 596**	**993 470**	**6 548 905**	**8 474 725**

I - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS EQUILIBREE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un outil essentiel qui est le Schéma d'Aménagement Régional, en cours de révision. La Région détient également un rôle pour accompagner ou pour faire émerger des projets d'aménagement du territoire qui garantissent un potentiel de développement économique, à travers notamment les interventions en faveur de l'aménagement et de la construction de la ville.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Action 1: Le schéma d'Aménagement Régional	114 319	49 202	-	-
Action 2 : Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire :				
2.1 Contribuer à la construction de la ville réunionnaise	7 363	39 485	3 089 522	2 461 039
2.2 Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	545 797	526 947	304 607	196 426
2.3 Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire	20 000	55 115	3 255	104 609
TOTAL	**687 479**	**670 748**	**3 397 383**	**2 762 074**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Le schéma d'Aménagement Régional	- Nombre de documents d'urbanisme analysés au titre de leur avec le SAR	4	14	14	-
	- Engager la procédure de révision du SAR	Présentation des travaux de l'AGORAH sur l'évaluation du SAR aux membres de la Commission de Suivi du SAR . Réalisation d'un volume de synthèse.	Décision de mise en révision	Délibération du 22/11/2021	-
Action 2 : Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire					
2.1 - Contribuer à la construction de la ville réunionnaise	- Nombre de projets soutenus	3	2	2 projets accompagnés	-
	- Financement du programme d'actions de l'AGORAH	500 000 €	500 000 €	500 000 €	-
	- Accompagner la SPL Maraina	0 €	0 €	1 600 000 €	+ 1 600 000 €
2.2 - Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	- Nombre de projets soutenus dans le cadre du FEDER (mesure 7.05 : attractivité des hauts) et du programme LEADER, et montant de la dépense publique.	- Mesure 7.05 : aucun projet nouveau	- Mesure 7.05 : 2 projets	- 2 projets pour 210 707,29 €	-
		- 45 projets LEADER : 239 044,77 €	- LEADER : 300 000 €	- 81 projets pour 343 568,47 €	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

2.3 - Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire					
2.3.1 Assurer la transversalité de l'information géographique					
La plateforme ARCGIS	- Nombre de production cartographique - Nombre d'applications déployées	55 10		82 cartes produites 11 applications nouvelles sur le portail géographique Région	- -
La plate forme PIMANT	- Surface d'acquisitions aériennes	28 acquisitions pour 478 km^2		20 acquisitions aériennes pour 260 km².	-
La plateforme observatoire virtuel de La réunion	- Nb de projet modélisé en 3D	-		4 projets modélisés en 3D	
La plateforme SEAS OI	- Nb de projets innovants dans le domaine du spatial (Plan de relance spatiale CNES AAP) - Nb chaîne de traitement en télédétection - Événement (animation géomatique à La Réunion)	- Convention triennale UR/ RR - Montage partenariat « Observatoire des Andains » - Convention Etat/ RR 974 « MOS »		- 3 startups lauréates - 2 applications pour la cartographie automatisée de l'occupation du sol - Rencontres Géomatique Réunion 17/11 à Stella Matutina (115 participants)	- - -
2.3.2 Favoriser la coopération régionale dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques					
Développement d'infrastructures géographiques et renforcement de capacité aux Comores et à	État d'avancement du projet	- 5 partenariats établis + montage financier du projet	- Définition d'un mode opératoire sécurisée	Projet de convention d'aide au développement	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Madagascar **SIG OI**		(AFD/MAE/ Intererg)			
Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava **(PALM)**	État d'avancement du projet	- Sélection du groupement de Maîtrise d'œuvre	- Approbation des phases d'études	Groupement de Maîtrise d'œuvre sélectionné. APS et APD validés.	-

B – Commentaires & Analyse

Le taux de réalisation de ce volet par rapport au BP est le suivant :

	AP/ AE			Crédits de paiement		
	Budget voté	**Réalisé**	**%**	**Budget voté**	**Réalisé**	**%**
Schéma d'Aménagement Régional	**580 667,19**	**114 319**	**22,51 %**	**216 235**	**49 201,66**	**22,75%**
Construction de la ville réunionnaise	**3 097 287,73**	**3 096 884,25**	**99,99 %**	**2 759 365,99**	**2 500 523,46**	**90,61 %**
Programme partenarial AGORAH	500 000	500 000	100 %	554 296	554 296	100 %
Dispositif 4.09 (densification pôle intermodaux)	877 000	876 769	99,97 %	525 300	288 795,35	54.97 %
Dispositif 7.04 (centralités du SAR)	112 752,73	112 752,73	100 %	40 000	17 947,25	44,87 %
Capital SPL Maraina	1 600 000	1 600 000	100 %	1 600 000	1 600 000	100 %
EDA Maraina	0	0	0 %	32 407,47	32 122,34	99,12 %
Cotisation AFIGEO & AIVP	7 535	7 362,52	97,71 %	7 362,52	7 362,52	100 %
Structuration des Hauts	**1 804 590,37**	**857 236,23**	**47,50 %**	**1 459 092,50**	**723 372,99**	**49,75 %**
Dispositif 7.05 (attractivité des Hauts)	1 128 991,16	210 707,29	18,66 %	683 000	120 688,49	17,67 %
LEADER	344 981,21	344 373,63	99,82 %	356 502,5	289 530,89	81,21 %
Gouvernance des Hauts	62 462	34 000	54,43 %	90 590	30 872,31	36,07 %
Animation territoriale	268 156	153 932,07	99,99 %	222 700	193 646,49	86,95 %
Animation Gal Nord & est		114 223,24		106 300	88 634,81	83,38 %
Outils d'évaluation des politiques publiques	**78 000**	**23 255**	**29,81 %**	**678 500**	**159 723,97**	**23,54 %**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

1) Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

- La déclinaison du SAR à l'échelle intercommunale et communale

La mise en compatibilité des documents de planification avec le SAR 2011 :
En 2021, dans le cadre de l'examen de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le Schéma d'Aménagement Régional, la Région a porté son analyse sur 14 évolutions de documents de planification suivantes :

Document de planification	Collectivités	Objet
PLU	Salazie	Révision générale
	Entre- Deux	Révision générale
	Sainte-Suzanne	Révision générale
	Les Avirons	Modification simplifiée
	Saint-Pierre	Modification simplifiée
	Saint-Paul	Modification simplifiée Mise en compatibilité sur déclaration de projet
	Bras-Panon	Révision allégée
	Le Tampon	Modification simplifiée
	Saint-Denis	Modification simplifiée + Evaluation
	Sainte-Marie	Modification simplifiée Révision Allégée
	Trois-Bassins	Modification simplifiée
SCOT	TCO	Modification
	Grand Sud	Modification
	CIREST	Elaboration

Le suivi des Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF):
Au cours de l'année 2021, à travers la CDPENAF, 969 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été examinées :

- 323 dossiers ont reçu un avis favorable (233 en zone agricole, et 90 en zone naturelle) ;
- 283 dossiers ont reçu un avis défavorable (260 en zone agricole et 23 en zone naturelle) ;
- et 302 étaient sans objet.

- La révision du SAR

L'assemblée plénière de la Région, lors de sa séance du 22 novembre 2021 a approuvé la mise en révision du SAR ainsi que la publication d'une déclaration d'intention permettant l'exercice du droit d'initiative.

En parallèle, deux consultations ont été lancées portant sur l'assistance juridique, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de la procédure de révision du SAR.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

2) Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire

- Contribuer à la construction de la ville urbaine réunionnaise

Dans le cadre du PO FEDER des périodes 2014/2020 et 2021/2027, et des mesures relatives aux Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR.

En 2021, la Région a accompagné et mobilisé les contreparties nationales correspondantes pour les projets suivants :

- aménagement aux abords de la Gare routière de Saint-Joseph :
  . montant du projet 1 600 000 € dont 160 000 € de contrepartie nationale ;
- réalisation d'un espace de jeux à Saint Paul :
  . montant du projet 891 004,15 € dont 44 550,21 € de contrepartie nationale,
- aménagement de la place de la Mairie Annexe de Basse Terre (Tranche 2) à Saint Pierre :
  . montant du projet 1 364 050,30 € dont 68 202,52 € de contrepartie nationale.

En 2021, la Région a par ailleurs :

- participé au financement et aux programmes d'actions de l'AGORAH, à hauteur de 500 K€ ;
- renouvelé les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement (AIVP, AFIGEO, ..) ;
- procédé à l'augmentation du capital de la SPL Maraina à hauteur de 1,6 M€, suite aux délibérations autorisant la SPL Maraïna à procéder à son augmentation de capital à hauteur de 3,3 M€.

- Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais

La Région intervient en tant que cofinanceur des mesures spécifiques en faveur des Hauts, aussi bien au titre de FEDER que du FEADER pour la période 2014/2020.

Les dispositifs en faveur de l'aménagement des territoires des Hauts :

Au titre du FEDER, la Région a financé 2 projets en 2021 à hauteur de 210 707,29 € au titre de la contrepartie nationale :

- création de deux aires de jeux au Tampon pour 53 660,16 € ;
- création de 4 équipements de proximité au Tampon pour 157 047,13 €.

Au titre du FEADER, la Région a financé :

- dans le cadre de la démarche LEADER : 81 projets pour 343 568,47 € ;
- le fonctionnement des Gals Nord et Est respectivement de 41 151,62 € et 73 071,62 € ;
- l'animation territoriale à parité avec l'Etat et le Département pour 71 747,84 €.

Les outils de mise en œuvre des orientations et des politiques publiques

La Région a participé aux 15 comités de programmation et à autant de comités techniques organisés par les quatre Gals.

Le partenariat local (État, Région, et Département), sous l'égide du Secrétariat Général des Hauts, a lancé une réflexion concertée afin de dresser un bilan du cadre stratégique partagé 2014/2020, et de préparer les éléments pour une stratégie en faveur des Hauts pour la période 2021/2027, avec l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique partagé intégrant un volet sur la gouvernance des

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Hauts. La démarche s'achèvera en 2022 avec un nouveau cadre stratégique, ainsi que des perspectives pour une nouvelle gouvernance qui sera proposée aux partenaires.

- Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

Les systèmes d'informations géographiques (SIG) constituent des outils majeurs pour la gestion des territoires, la planification et le pilotage stratégique, mais également pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Le partage et l'interopérabilité entre les bases de données spatiales constituent ainsi une priorité pour la mise en œuvre des SIG d'aide à la décision. Pour rappel, la loi NOTRe de 2015 reconnaît l'échelon régional comme étant le plus pertinent pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique en développent des plates-formes de services numériques de données géographiques régionales selon le modèle open date.

Dans ce cadre et dans ce contexte, le Service d'Information Géographique, dans sa mission transversale au sein de la Région, a produit 82 cartes avec une analyse spatiale en appui aux services de la Région. Par ailleurs, 11 nouvelles applications cartoweb et tableaux de bord ont été produits pour la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles de la collectivité.

Dans le cadre de la constitution de données pour l'observation de l'évolution du territoire et pour répondre aux besoins d'actualisation des fonds orthophotos, 20 acquisitions aériennes ont été effectuées représentant 260 km² dont 11 acquisitions en ULM (259 km²), et 9 acquisitions par drone (1,5 km²). Ces images ont notamment été valorisées à travers la réalisation de deux études pilotes avec le BRGM : mouvement de terrain et chute de bloc cirque de Cilaos.

Dans le cadre de la plateforme observatoire virtuelle de La Réunion, les projets d'aménagement structurants suivants ont été modélisés en 3D (maquette virtuelle), en exploitant notamment les images obtenues avec les acquisitions aériennes :

- sécurisation de la RN5, route de Cilaos (pour le compte de la Direction Études et Grands Chantiers) ;
- RRTG Saint Benoît (pour le compte de la Direction Transports et Déplacements) ;
- pôle d'échange TC et d'un parking relais dans la ZAC du Portail (pour le compte de la Direction Transports et Déplacements) ;
- prolongement de l'Axe Mixte entre Cambaie et Savanna (pour le compte de la Direction Transports et Déplacements).

Enfin, des projets de coopération sont mis en œuvre avec les pays de la zone, pour l'aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava, et pour la mise en place d'infrastructures géographiques et renforcement de capacité aux Comores et à Madagascar.

II - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La préservation de la biodiversité passe par une meilleure organisation structurelle des acteurs sur le territoire. La Région s'est engagée dans une démarche de création d'une Agence Régionale de la Biodiversité et participe financièrement à des projets soutenus par les structures de l'île.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1 - Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	-	60 890	-	-
2 - Accompagner les acteurs du territoire				
LIFE + (Forêt sèche et Biodiv'Om)	-	-	-	115 000
GIP RNNMR	230 000	230 000	-	-
Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels (FA 5.08)	-	-	99 212	117 096
Programmes de recherche liés au projet du Pôle Mer Réunion (FA 1.11)	-	-	52 909	44 512
Sensibilisation / communication dans le domaine de l'environnement	32 117	31 791	-	-
TOTAL	**262 117**	**322 681**	**152 121**	**276 608**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
1 - Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	Statuer sur les spécificités de l'Agence Régionale de la Biodiversité	Validation de la feuille de route de la mission de préfiguration	Etat des lieux	Réalisation de l'état des lieux	réalisé

B – Commentaires & Analyse

1) Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

En 2021, la Région a relancé le projet par la mise en place d'un Comité de Pilotage élargi en novembre en associant des acteurs institutionnels du territoire, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les gestionnaires des milieux, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion et l'Agence Française de Développement (AFD), etc.
La Collectivité régionale a également poursuivi la concertation des acteurs de la biodiversité et du grand public afin de définir les missions et la forme juridique de l'Agence Régionale de la Biodiversité Réunion, par le début de l'enquête de terrain, et la préparation des ateliers territoriaux de concertation. Dans ce cadre près de **60 890 €** ont été mobilisés en crédits de paiement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

2) Accompagner les acteurs du territoire

La Région, chef de file de la biodiversité, finance majoritairement les projets par la contrepartie nationale des projets européens FEDER et LIFE +.

Elle participe aux différents conseils d'administration auxquels elle est membre : Réserve Marine, Parc National ou encore le Conservatoire Botanique National de Mascarin.

En 2021, la Collectivité régionale a financé plusieurs projets, au titre de la fiche action 5.08 *« Environnement – Protection et valorisation de la biodiversité (des organismes aux gènes), observation, restauration des milieux »* du POE FEDER 2014-2020, ce qui représente une subvention globale de **808 182 €**, dont **565 727 €** accordés par l'Union Européenne (FEDER) et **99 212 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale :

- Projet Connaissance et conservation de la Roussette Noire du Groupe Chiroptère Océan Indien (GCOI), qui a bénéficié d'une subvention globale de **85 3356 €**, dont **59 749 €** accordés par l'Union Européenne et **25 607 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale ;
- Projet Sauvegarde des Espèces en Voie d'Extinction (SEVE) du Conservatoire Botanique Nationale de Mascarin, qui a bénéficié d'une subvention globale de **208 686 €**, dont **146 080 €** accordés par l'Union Européenne et **62 606 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale ;
- Projet de Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) animales du Parc National, qui a bénéficié d'une subvention globale de **121 765 €**, dont **155 235 €** accordés par l'Union Européenne et **11 000 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale ;
- Trois autres projets concernant la conservations des espèces menacés, portés par la Société d'études ornithologiques de La Réunion et l'Association de Valorisation de l'entre-deux monde, ont bénéficié d'une subvention globale de **292 376 €**, dont **204 663 €** accordés par l'Union Européenne.

La Région a également poursuivi le suivi des autres projets déjà engagés, au titre de la fiche action 5.08 du POE FEDER 2014-2020 (une subvention globale de 809 021 €, dont 566 314 € accordés par l'Union Européenne et 139 241 € financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale avait été engagée en 2020).

De plus, en 2021, la Région a engagé de nouvelles contributions financières, au titre de la fiche action 1.11 *« Programmes de recherche liés au projet du Pôle Mer Réunion »* du POE FEDER 2014-2020, en faveur du projet CIGUATOX RUN porté par le Centre de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques (CITEB), qui a bénéficié d'une subvention globale de **264 545 €**, dont **211 636 €** accordés par l'Union Européenne et **52 909 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale.

La Région a poursuivi le suivi des autres projets déjà engagés, au titre de la fiche action 1.11 du POE FEDER 2014-2020 (une subvention globale de 1 381 818 €, dont 1 105 455 € accordés par l'Union Européenne et 200 099 € financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale avait été engagée en 2020).

L'année 2021 a vu également le suivi administratif et financier de deux programmes européens LIFE+ :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- le projet Forêt Sèche 2014-2020, porté par le Parc National de La Réunion, co-financé par la Région en 2015 à hauteur de 300 000 €, dont l'objectif est de conserver la forêt semi-xérophile, et de rétablir les connectivités entre parcelles restaurées et les reliques. Le solde de **90 000 €** été payé en 2021 ;
- le projet BIODIV'OM 2018-2023, porté par la SEOR et le Parc National, co-financé par la Région à hauteur de 200 000 €, dont l'objectif est d'améliorer la lutte contre les prédateurs du Tuit-tuit, et de créer une seconde colonie de cette espèce sur le massif de la Plaine des Fougères. Ce projet a démarré en 2019 et a bénéficié en 2021 d'un paiement au titre du 3ème acompte à hauteur de **25 000 €**.

Enfin, la Région a participé aux instances d'élaboration et aux comité de suivi des plans directeurs de conservation et des plans nationaux d'actions (PNA Pétrels endémiques, PNA Tuit-tuit, PNA Geckos, PNA flore menacée…).

- Le Parc National de La Réunion

La Région Réunion accompagne cet établissement public depuis sa création en 2007 en participant à ses réunions du Bureau et du Conseil d'Administration.
En 2021, une convention de partenariat avec le Parc National a été signée. Elle vise a répondre aux enjeux d'aménagement équilibré et raisonné du territoire, favoriser le développement économique en valorisant les patrimoines et les traditions des Hauts de l'île, et en recherchant une synergie entre les services de la Région et ceux du Parc National.

- Biodiversité marine

En 2021, la Collectivité régionale **a apporté** une contribution financière au **fonctionnement du GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion** à hauteur de **230 000 €.**
La Région a également porté son soutien à des associations qui œuvrent pour la **préservation de la biodiversité marine** à La Réunion, et également à l'échelle de la zone Océan Indien, en lien avec la **dimension régionale** liée à la faune marine et aux habitats marins.

- Sensibilisation / Communication dans le domaine de l'environnement

En 2021, la Collectivité a poursuivi son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL). La contribution financière globale de la Région s'élève à hauteur de **18 435 €** (un montant de 18 587 € a été engagé en 2020). De plus, la Collectivité régionale a mobilisé une enveloppe de **13 682 €** pour les frais divers et la communication relevant du domaine de l'environnement (un montant de 59 460 € avait été engagé en 2020).

FOCUS

L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

La mission de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité a été relancée notamment avec un comité de pilotage élargi, associant les principales parties prenantes en novembre 2021 et avec le lancement d'une enquête de terrain pour la concertation du public.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2021, la Région a souhaité encourager la reprise de l'activité et l'investissement des communes à travers le programme REACT UE et concentrer en priorité ses fonds propres en faveur des 11 communes de moins de 15 000 habitants.

En fonction de la capacité des commune à mobiliser les fonds nécessaires à l'investissement, la Région Réunion a fait le choix d'adapter son dispositif de soutien aux communes ayant les ressources les moins importantes.
Dans le cadre la crise sanitaire et économique, la collectivité s'est positionnée encore davantage comme acteur de la relance et du soutien de l'économie locale. La priorité a donc été donnée aux projets prêts à démarrer de façon à permettre rapidement la mobilisation des crédits disponibles. Les financements régionaux ont par conséquent été ouverts à tous types de travaux d'investissement.

La collectivité régionale a poursuivi son accompagnement aux communes en 2021 avec une enveloppe engagée de 7 458 009 €, ce qui a permis de **générer des travaux d'un montant total de 16 044 551 € TTC**.

Le Conseil Régional a donc apporté son soutien à la réalisation de 21 nouveaux projets au cours de l'année 2021 **dont 6 dans le domaine de l'aménagement et les Etablissements Recevant du Public, soit :**

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
III - Le développement durable et la transition écologique – VOLET Aménagement, ERP, VRD	-	-	2 999 400	5 436 044

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart
Le développement durable et la transition écologique – VOLET Aménagement, ERP, VRD	Nombre de projets accompagnés	-	-	6 projets	

B – Commentaires & Analyse

Les projets proposés par les communes de moins de 15 000 habitants ont été accompagnés sur fonds propres. Les communes les plus importantes ont pu émarger au programme européen REACT UE.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

PREAMBULE

La loi NOTRe a confié à la Région l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, plan unique qui se substitue aux anciens plans existants et permet d'appréhender l'ensemble des déchets sur le territoire. La situation en matière de gestion des déchets est critique sur le territoire et la Région a repris au 2e semestre 2021 les travaux d'élaboration du plan, en renouant les échanges avec les autres acteurs et notamment les deux syndicats mixte de traitement des déchets. Les contentieux avec ILEVA ont également été résolus avec la signature d'un protocole d'accord. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan qui ne s'était pas réuni depuis 2018, s'est tenue en décembre 2021 et a permis de présenter à l'ensemble des acteurs l'état des lieux actualisé et le scénario zéro déchets incluant des objectifs ambitieux en matière de prévention et de réduction des déchets. En parallèle, la Région a poursuivi le lancement d'un appel à projet relatif à l'économie circulaire en partenariat avec l'ADEME.

Au final, le montant des crédits consacré en 2021 s'élève à **10 829 475 €.**

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	10 670 935	9 759 555	9 419 303	9 417 930	- 11,7 %	- 3,5 %
Investissement	1 252 278	1 279 858	102 724	1 411 545	- 91,8 %	10,3 %
TOTAL	**11 923 213**	**11 039 413**	**9 522 027**	**10 829 475**	**- 20,1 %**	**- 1,9 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre se traduisent en grandes masses déclinées ci-après :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	1 490 521	1 452 534	30 000	280 362
II - Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen	994 480	1 383 070	72 724	994 567
III – Dispositif Emplois verts	6 934 302	6 582 326	-	-
Divers				136 616
TOTAL	**9 419 303**	**9 417 930**	**102 724**	**1 411 545**

I - CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1) Elaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	-	-	30 000	10 172
2) Appel à projet « économie circulaire » Région Réunion/ ADEME	-	-	-	227 949
3) Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	1 490 521	1 452 534	-	18 041 24 200
TOTAL	**1 490 521**	**1 452 534**	**30 000**	**280 362**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	**Indicateurs**	**Bilan 2020**	**Cibles 2021**	**Bilan 2021**	**Ecart (BILAN-CIBLE)**
1) Elaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	Approbation du PRPGD	Actualisation des phases 1-2 du PRPGD et finalisation des fiches filières déchets	Approbation en 2021	Présentation du scénario zéro déchets aux instances de concertation	
2) Appui des acteurs de l'économie circulaire sur le territoire de la Réunion	Financement de projets	19 dossiers soutenus dont 16 dans le cadre de l'AAP	42 Dossiers AAP « Economie circulaire »	22 Dossiers retenus	18 dossiers

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

		« Economie circulaire 2020 »	2021		
3) Appui des acteurs en lien avec l'élaboration du PRPGD	Financement de l'observatoire réunionnais des déchets (ORD)	Suivi de l'observatoire réunionnais des déchets	1 dossier soutenu	Soutien de la Région à au programme d'action 2021-2023	

B – Commentaires & Analyse

1) Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » valorisable enfoui à l'horizon 2030

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit pour les déchets, de substituer un plan unique aux trois anciens plans de gestion des déchets à l'échelle régionale et infra-régionale : le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des bâtiments.

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets précise le contenu et la procédure d'élaboration de ce plan. Les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ont démarrés en 2017 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (groupement Espélia, Recovering, In Extenso et Mounier) et a permis d'établir un état des lieux sur les gisements.

Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement (via l'éco-conception notamment), optimiser et allonger l'usage (via l'économie du partage, le réemploi par exemple) et en dernier lieu préserver la matière (grâce au compostage ou au recyclage).

Au regard du contexte insulaire, de la richesse du patrimoine naturel de l'île et pour les générations futures, la Région a fixé un objectif de « zéro déchet » à l'horizon 2030 qui est repris dans le scénario du PRPGD en cours d'élaboration. Il s'agit pour la Collectivité d'accompagner la **transformation écologique** des entreprises, de structurer fortement les filières de collecte et de recyclage (pour le verre, le plastique, les papiers/cartons, les métaux, les textiles, les biodéchets), de développer des solutions comme les « ressourceries » et autres ateliers de réparation et de valorisation des objets abandonnés.

En 2021, la Région a poursuivi l'élaboration du projet de plan intégrant la **déclinaison du scénario « zéro déchet »**, en lien notamment avec les EPCI en charge des plans locaux de prévention et de gestion des déchets.

De plus, afin d'alimenter le PRPGD sur les filières déchets dangereux à développer, la Région a engagé **30 000 €**, pour réaliser une étude sur la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Les travaux d'élaboration du PRPGD ont démarrés en 2017 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.
En 2021, les travaux de concertation ont redémarré en cohérence avec le scénario zéro déchet à l'horizon 2030 avec l'organisation d'un comité de pilotage et de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PRPGD qui ne s'était pas réunie depuis 2018.

2) Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

Renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'économie circulaire participe à la mise en œuvre du développement durable dans un contexte de mutation économique. Elle apparaît comme l'un des leviers possibles pour sortir de la crise économique et environnementale actuelle. Elle fait appel à la connaissance mutuelle des acteurs, à leurs flux de matières et d'énergie, à leur capacité à nouer des coopérations innovantes au plan local.

La Région Réunion a élaboré un cadre d'intervention relatif à la prévention et la réduction des déchets dès 2016, modifié 2018 s'ouvrant à tous les champs de l'économie circulaire.

En 2021, la Région Réunion a approuvé le lancement d'un appel à projets relatif à l'économie circulaire en partenariat avec l'ADEME. La Région a également assuré le suivi administratif des projets déjà engagés, ce qui a représenté la mobilisation de **227 949 €** en crédits de paiement (un montant de 587 767 € avait été engagé en 2020).

De plus, la Région a apporté son soutien au Cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), porté par le Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion : l'adhésion annuelle est de **5 000 €** (un montant de 5 000 € avait été engagé en 2020).
Un forum porté par le Cluster Green, en partenariat avec la Région, a été organisé en 2021.

Enfin, la contribution financière de la Région en faveur de l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) pour le paiement de son adhésion en 2021, s'élève à hauteur de **6 600 €.**

3) Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

En 2021, la Région a apporté son soutien à différents acteurs du territoire :

- à l'AGORAH pour son programme d'actions sur l'observatoire réunionnais des déchets, pour un montant de **18 041 €** en crédit de paiement (un montant de 90 206 € a été engagé en 2020) ;
- à l'association ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion, pour un montant de **27 500 €** ;
- à la Cellule Économique Régionale du BTP qui a bénéficié d'une subvention régionale de **39 351 €** (un montant de 20 670 € avait été engagé en 2020) pour financer le poste de chargé de mission, ce qui a permis la réalisation des actions suivantes :
  - Mise en œuvre de l'observatoire des déchets et matériaux recyclés du BTP
  - Animation des filières et communication
- au Syndicat Mixte de traitement des déchets du Sud-Ouest, ILEVA, dans le cadre du protocole transactionnel, pour un montant de **1 411 970 €.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II - SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

En 2021, au regard des enjeux humain, économique, touristique, sportif, la Région a contribué à financer des actions en cohérence avec sa volonté affichée d'accompagner les structures dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.

Par ailleurs, la Région participe à la sécurisation de la distribution en eau potable, et veille à la qualité de l'air.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1) Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens				
PGRI	-	-	-	627 972
GIP Centre Sécurité Requin (association et GIP)	494 780	702 570	-	-
Ligue Réunionnaise de Surf (VRR)	500 000	680 500	-	-
Retenue Collinaire de Piton Rouge	-	-	-	275 000
2) Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens				
Usine de potabilisation	-	-	-	59 850
Programme d'actions ATMO Réunion	-	-	72 724	31 745
TOTAL	**994 980**	**1 383 070,00 €**	**72 721**	**994 567**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Retenue Collinaire de Piton Rouge	Réalisation d'une retenue collinaire de grande capacité	1	1	1	0
Programme d'actions ATMO Réunion	Soutien de la Région aux équipement de surveillance de la qualité de l'air	1 dossier soutenu	1 dossier soutenu	Soutien de la Région au programme d'actions 2021	0

B – Commentaires & Analyse

1) Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

En 2021, la Région a continué à contribuer à l'amélioration des connaissances et expertises sur les risques naturels par la poursuite de son implication dans le soutien et les activités de l'Observatoire Régional des Risques Naturels (SCRAE,…).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

La Région a contribué au Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) par un soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de ses projets d'endiguement, en lien avec la mise en œuvre de la Directive d'Inondation (POE FEDER 2014-2020).

La gestion des risques naturels à La Réunion constitue un des enjeux de l'aménagement du territoire. Ainsi, les inondations constituent un risque important sur le territoire et vulnérabilité de la population est avérée.

Le PGRI (2016-2021) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire. Il a été approuvé par le Préfet en 2015, et les objectifs sont de :

- Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation ;
- Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations ;
- Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations,
- Concilier les aménagements futurs et les aléas ;
- Réunir tous les acteurs de la Gestion du Risque Inondation.Ainsi, le PGRI définit, pour une période de six ans, les grandes orientations qui permettent de réduire les conséquences négatives des inondations sur l'ensemble du bassin hydrographique de La Réunion, et en particulier sur les Territoires à Risque Important (TRI). Il permet de prioriser des actions, de façon à mieux répartir les financements publics sur les plus efficientes et les plus urgentes.

En 2021, dans le cadre de la fiche action 8.03 *« Programme de gestion des risques inondations (PGRI) : Actions de prévisions, de prévention et protection »* du POE FEDER, les travaux aval des digues longitudinales de la Rivière des Galets réalisés le Territoire de la Côte Ouest (TCO), on pu bénéficier d'une subvention globale de **6 618 240 €**, dont **5 790 690 €** de FEDER.

La Région a poursuivi le suivi des autres projets déjà engagés, au titre de la fiche action 8.03 du POE FEDER 2014-2020 (une subvention globale de 256 913 €, dont 224 799 € accordés par l'Union Européenne et 32 114 € financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale avait été engagée en 2020).

- Risque Requin

En 2021, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région a contribué à financer des actions en cohérence avec sa volonté affichée d'accompagner les associations et les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.

Ainsi, elle a renouvelé son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place, en y apportant si nécessaire des adaptations afin de maintenir leur efficacité et, dans la mesure du possible, en recherchant des solutions pour optimiser les coûts. Cela concerne les dispositifs suivants :

- le dispositif « Vigies Requins Renforcées », pour un montant de **500 000 €** (un montant de 461 000 € avait été engagé en 2020) ;
- le GIP Centre Sécurité Requin, qui porte le Programme Réunionnais de Pêche et de Prévention, et pour lequel la Région contribue également au frais de fonctionnement, ce qui représente une subvention régionale globale de **494 480 €** (un montant de 497 000 € avait été engagé en 2020) ;
- la maintenance des installations sur les plages de Saint-Paul (les zones d'expérimentation définies par arrêté préfectoral - ZONEX - de Boucan Canot et des Roches Noires) ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- la mise en place d'une zone d'expérimentation à Saint-Leu, par l'association Leu Tropical Surf Team. Il s'agit d'un protocole expérimental de réduction du risque requin, par la création d'une zone de surf protégée à Saint-Leu, visant à terme à la reprise des activités nautiques de manière sécurisée et encadrée, grâce à trois niveaux défensifs (une pêche renforcée, une surveillance de surface et de fond, le port obligatoire d'un équipement de protection individuel, type Shark shield). Un montant de 300 000 € avait été engagé en 2020.

    - Retenue collinaire de Piton Rouge

En terme de sécurisation d'apport en eau pour les agriculteurs, la Région a finalisé sa contribution pour la construction de la retenue collinaire de Piton Rouge sur la Commune du Tampon (projet FEADER). En 2021, la Région a procédé au paiement du solde de cette convention représentant un montant de **275 000 €** en crédit de paiement.

2) Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

- Usine de potabilisation et REACT UE

Suite à la volonté de l'État d'accompagner les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement dans l'Outre-Mer, un plan d'actions auprès de ces collectivités a été signé entre les ministres de l'environnement, des Outre-Mer, des affaires sociales et de la santé, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, la Région et le Département le 30 mai 2016.
Ce plan Eau DOM vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, un nouveau mode de contractualisation (le contrat de progrès) a été défini avec chaque intercommunalité afin de décliner les objectifs du plan Eau DOM au plus près des réalités du territoire. Ce contrat conditionne les modalités de financement et de cofinancement des programmes d'investissements engagés (accès à des prêts à des taux bonifiés de l'AFD et de la Caisse des Dépôts). Ainsi, chaque EPCI doit signer son contrat de progrès.
En 2021, dans le cadre de la **Conférence des acteurs de l'eau**, la Région a coprésidé et participé au suivi de la mise en œuvre de ces contrats de progrès, en lien avec l'État par les comités de suivi.

En 2021, la Région a poursuivi le suivi des autres projets déjà engagés, au titre de la fiche action 5.06 « *Création et extension d'usines de potabilisation* » du POE FEDER 2014-2020 (une subvention globale de 6 545 652 €, dont 5 667 233 € accordés par l'Union Européenne et 202 508 € financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale avait été engagée en 2020).

Par ailleurs, pour faire suite à la crise sanitaire, elle a engagé sur le volet **REACT UE,** deux dossiers, portés par la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud (CIVIS)**, pour l'amélioration des réseaux d'eau potable :**

- Travaux d'amélioration du rendement des réseaux d'alimentation en eau potable de Saint-Pierre, qui a bénéficié d'une subvention globale de **1 555 216 € ;**
- Travaux d'amélioration du rendement des réseaux d'alimentation en eau potable de Petite-Île, qui a bénéficié d'une subvention globale de **910 000 €.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- Surveillance de la qualité de l'air

En 2021, la Région a soutenu le programme d'actions de l'observatoire de la qualité de l'Air de la Réunion (ATMO Réunion), pour un montant de **72 724 €** (un montant de 39 681 € avait été engagé en 2020).

- Réduction du bruit aux abords des grands axes routiers

Le programme quinquennal de mesures aux abords des grands axes, prévu par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 1ère échéance approuvé en 2018, s'est poursuivi en 2021. Le projet de PPBE de 3ème échéance valant 2ème échéance a été validé et la consultation du public sur ce même document a été lancée en décembre 2021 pour 2 mois.

III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERT

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Emplois-Verts – PEC	6 813 708	6 461 732	-	-
Frais de gestion ASP	111 623	111 623	-	-
Autres	8 971	8 971	-	-
TOTAL	**6 934 302**	**6 582 326**	-	-

Sur le territoire réunionnais, 38 % des réunionnais vivent sous le seuil national de pauvreté et subissent un taux de chômage important. La crise sanitaire a accentué leur vulnérabilité, tout en créant des situations de précarité nouvelles. C'est dans ce contexte que la collectivité régionale s'est engagée depuis des années à réduire les inégalités en favorisant la réinsertion par l'emploi.

En partenariat avec l'État, les prescripteurs (Mission locale, Pôle emploi) et le milieu associatif, la Région Réunion poursuit ses efforts de valorisation et de protection du patrimoine naturel à travers le secteur non marchand et le déploiement des PEC.

Ainsi en 2021, cette coopération s'est notamment traduite par le financement de 830 Parcours Emploi Compétence Emplois Verts, et la création de 93 postes d'encadrants techniques. Soit un total de plus de 923 emplois au sein du tissu associatif.

Enfin, la Région a poursuivi son engagement auprès de l'État et des Communes pour lutter conjointement contre la dengue, véritable fléau sanitaire qui sévit sur le territoire depuis l'année 2017.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Données 2021 :

*Le Nombre de PEC fixé par le Ministère du Travail à la Réunion en 2021 : **14 298** contrats*
La répartition est la suivante :

	Nombre de contrats PEC concernés	Taux de prise en charge État	Durée hebdomadaire	Durée contrat
PEC Tous publics	4759	60 %	21 h	9 à 11 mois
PEC QPV ZRR	4 462	80 %	20 à 30 h	9 à 11 mois
PEC – 26 ans	2777	80 %	20 à 30 h	9 à 11 mois
PEC BRSA CD	1700	60 %	21 h	9 à 11 mois
PEC BRSA CD QPV ZRR ou jeunes bénéficiaire du RSA		80 %	20 à 30 h	9 à 11 mois
PEC Lutte anti vectorielle / COVID/ Leptospirose	600	80 %	20 à 30 h	9 à 11 mois
Total	**14 298**			

Pourcentage de PEC Emplois Verts / Enveloppe globale PEC non marchands : 17, 23 %

Les renouvellements de chantiers Emplois Verts :

En 2021, au titre des renouvellements de chantiers Emplois-Verts seuls, la collectivité régionale a engagé une subvention globale de **6 790 208 €** *(dont 3 chantiers les AE engagés en 2020 mais démarrés en 2021 et un chantier non démarré en 2021)* permettant la réalisation de **75 chantiers** de 11 mois répartis sur 40 **associations**, répartis de la manière suivante par micro-régions :

	NORD	EST	OUEST	SUD	Total
Nombre de chantiers	21	14	10	30	**75**
Nombre d'encadrants	23	24	11	35	**93**
Nombre de PEC	210	209	100	309	**828**

Pourcentage de chantiers par micro région :

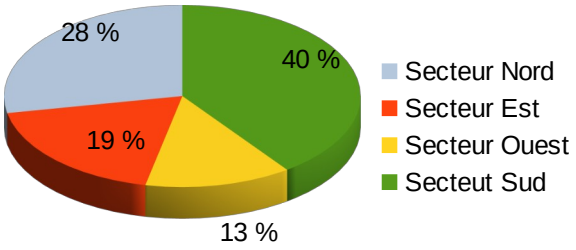

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Des nouveaux chantiers Emplois Verts sur les communes de Saint-Louis et de Bras - Panon *:*

En 2021, la collectivité régionale a lancé un Appel à Projets pour créer de l'emploi, mais aussi pour l'ouverture de nouveaux chantiers Emplois Verts, sur les communes de Saint-Louis et de Bras-Panon afin d'encourager de nouvelles initiatives dans la protection, la sensibilisation, l'embellissement et la valorisation de nos espaces ayant un intérêt environnemental, touristique, paysager, culturel ou sociétal.

Cet appel à projets a été lancé uniquement dans ces deux communes afin de remplacer les chantiers Emplois Verts non renouvelés sur ces 2 territoires citées ci-dessus.

L'enveloppe financière nécessaire à la diffusion de cet appel à projets a été de 5 000 €.

Cependant, cette nouvelle initiative n'a pas pu être réalisée en 2021, mais elle se poursuivra en 2022 et surtout s'appliquera à l'ensemble du territoire.

Un diagnostic de la formation à destination des CAE/CUI Emplois Verts

La formation des PEC et par conséquent des Emplois Verts est une obligation réglementaire mais également une volonté de la collectivité.
Cependant, certaines associations font face à un manque de moyens alloués à la formation par les OPCO. Les discussions avec la DIECCTE et les OPCO n'ont pas permis à ce jour d'améliorer la situation. Aucune formation diplômante et/ou certifiante n'a pu être mis en place en 2021.
Après analyse, les associations ont principalement proposé à leurs bénéficiaires des formations très souvent internes en lien avec le poste occupé (*ouvrier de production horticole, à la multiplication des végétaux, au maniement et maintenance de matériel, sentier et sécurité dans le métier, connaissance de l'environnement naturel et professionnel*) :

- Utilisation de matériel de jardinage ;
- Entretien de petits matériels pour espaces verts ;
- TP ouvrier du paysage ;
- Compétences clés ;
- Connaissance de base des végétaux et débroussaillage ;
- TP ouvrier horticole ;
- Lutte contre l'illettrisme, illectronisme ;
- Protection du gecko vert de Manapany et des hauts ;
- Maintenance du matériel et diagnostic de panne ;
- Aménagement et entretien paysager ;
- Aménagement d'un espace naturel contre l'érosion.

Participation des associations Emplois Verts à la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles :

En 2021, les associations Emplois Verts ont continué à participer activement aux côtés des services de l'Etat, des communes et des intercommunalités pour limiter la propagation de la dengue sur le territoire, véritable fléau sanitaire qui sévit sur le territoire depuis 2017.
Les actions menées sont essentiellement des travaux de débroussaillage et d'aide à l'enlèvement d'encombrants. Ces actions de lutte anti vectorielle se sont principalement concentrées sur les communes de Saint Joseph, de Trois Bassins et de Saint Philippe.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intiulé action	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart
Dispositif Emplois-Verts	Nombre de contrats *(PEC et encadrants techniques)*	1004	1000	921	79
	Nombre de chantiers	85	80	75	5

B – Commentaires & Analyse

La politique des contrats aidés souffre d'une inconstance en termes de moyens financiers mais également en nombre de contrats PEC qui varient chaque année en fonction des modalités précisées par l'Etat, obligeant les employeurs et les cofinanceurs à adapter leur accompagnement.
Par ailleurs, l'obligation de formation instaurée depuis la mise en oeuvre des PEC en 2018 n'est pas venue compenser la baisse de financement de la formation opérée par les Opérateurs de Compétences (OPCO) depuis la réforme de Oganismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) par la simplification et l'uniformisation du financement de la formation continue. Si la formation est aujourd'hui assurée, elle a néanmoins perdu en qualité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

PREAMBULE

Les travaux de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour la période 2019-2028, initiés depuis septembre 2017, se sont poursuivis en 2021 avec la consultation de l'autorité environnementale, des comités et conseils prévus par le code de l'énergie et enfin par la mise à disposition du public du document en décembre 2021. Ce document stratégique fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics pour gérer l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire et prévoit notamment d'atteindre un mix électrique 100 % énergies renouvelables en 2023.

Les actions de la Région interviennent en déclinaison de cette nouvelle PPE révisée, en s'inscrivant dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique à plus long terme, et surtout en privilégiant le développement des énergies renouvelables locale, notamment le photovoltaïque et autres énergies locales (énergies marines, géothermie, éolien, …). A cet effet, la Région a engagé fin 2021, en concertation avec les acteurs, l'élaboration d'un plan régional solaire et thermique.

Il convient par ailleurs de souligner le déploiement depuis le 1er janvier 2021 du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) qui couvre l'ensemble du territoire pour accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement.

Au final, le montant des crédits consacré en 2021 s'élève à **10 921 410 €**.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	442 639	310 832	367 109	325 934	-17,1 %	4,9 %
Investissement	7 339 621	6 912 102	8 709 185	10 595 476	18,7 %	53,3 %
TOTAL	**7 782 260**	**7 222 934**	**9 076 294**	**10 921 410**	**16,6%**	**51,2 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Élaborer des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	262 109	320 329	532 417	888 955
II – Élaborer et mettre en œuvre un plan régional solaire thermique et photovoltaïque	-	-	6 921 120	9 000 699
III – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement à travers le SARE	105 000	5 605	1 255 648	705 821
TOTAL	**367 109**	**325 934**	**8 709 185**	**10 595 476**

I – ÉLABORER DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Énergie	227 109	234 159	240 000	59 382
Énergies renouvelables	35 000	86 170	292 417	829 573
TOTAL	**262 109**	**320 329**	**532 417**	**888 955**

A - L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Révision de la PPE	Validation de la PPE Révisée	Rédaction / élaboration de la PPE	Validation dans l'année	Document finalisé mais pas approuvé	-

B- Commentaires & analyse

1) Préparer l'approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie

La version révisée de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE), pour les périodes 2019-2023 et 2023-2028 co-élaborée par l'État et la Région, avec l'appui de la SPL Horizon Réunion, a été arrêtée par la Région en Assemblée Plénière le 25 novembre 2020. L'année 2021 a permis de réaliser les consultations obligatoires sur ce document et de répondre aux questions posées dans ce cadre. Le document peut ainsi faire l'objet d'une validation officielle par décret permettant sa mise en application. Cette nouvelle PPE s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100 % énergies renouvelables dès 2023 avec notamment la conversion à la biomasse des centrales thermiques et une multiplication par 2,5 des puissances photovoltaïques installées en 2028 par rapport à 2018.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Dans le cadre de **la gouvernance de l'énergie**, la Région, l'État, l'ADEME et EDF ont confié à la SPL Horizon Réunion, la mission de réaliser le bilan énergétique annuel de La Réunion (observatoire de l'énergie de La Réunion) ainsi que l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Les documents sont disponibles en ligne que le site de la SPL Horizon Réunion.

En 2021, le budget mobilisé pour la mise en œuvre de ces actions et les adhésions de la Région dans le domaine de la transition énergétique (NRG4SD, R20, Climate Group, Amorce…) s'est élevé à **211 633 €** (263 639 € en 2020).

- Valorisation de la biomasse

Le Schéma Directeur Biomasse-méthanisation (SDBM) établi en 2011 par notre Collectivité, a identifié un potentiel de 12,5 MW dans ce secteur. La SPL Horizon Réunion a été missionnée pour assurer un relais auprès des porteurs de projets et permettre la réalisation des projets pré-identifiés.

Créé par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et codifié dans les articles L.222-31 et D.222-8 à 14 du Code de l'Environnement, le Schéma Régional Biomasse (SRB) **définit les objectifs de développement de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique en respect de la hiérarchie des usages**.

En 2020, le SRB et son évaluation environnementale a été validée, en même temps que la validation par l'Assemblée Plénière du 25/11/2020 de la PPE révisée, dont il décline le volet biomasse.
En outre en 2021, un contrat de prestations intégrées sur les filières biomasses a été signé avec la SPL Horizon réunion dans le cadre de la mise en œuvre des actions du SRB, notamment pour l'accompagnement des projets en matière ingénierie.

Au regard des incertitudes sur le coût d'exploitation et maintenance, ainsi que sur l'obtention d'un tarif d'achat pour la revente de l'électricité produite adapté à un projet démonstratif de petite dimension, il a été demandé à la SPL Horizon Réunion de clôturer les conventions de mandat liées à la méthanisation et à la gazéification en 2021.

Par ailleurs, l'étude macroéconomique sur la canne fibre a été poursuivie.

En 2021, le budget engagé pour la filière biomasse s'est élevé à **240 000 €** (227 948 € en 2020)

2) Mettre en ligne le cadastre solaire, pour accompagner les professionnels

Le cadastre solaire est un outil permettant de favoriser le déploiement des installations solaires sur le territoire. Le travail de préparation de l'outil s'est poursuivi tout au long de l'année en lien avec les partenaires techniques et financier pour disposer d'une version utilisable par le grand public en fin d'année .

3) Soutenir les énergies renouvelables locales

- Énergies Marines Renouvelables (EMR)

En déclinaison de la PPE et du Schéma Régional des Énergies Marines (SREMER) l'étude stratégique et de définition d'une plate-forme d'expérimentation et centre de Recherche-Formation-Innovation sur les EMR et les valorisations durables de l'eau profonde – « PEMER- onshore » à La Réunion s'est poursuivie. La SPL Horizon Réunion s'est vue confié une mission d'animation pour

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

la mise en œuvre du SREMER.

Enfin, la Région Réunion a financé le démantèlement du Prototype à Terre Énergie Thermique des Mers dont l'exploitation s'est achevée en 2020.

En 2021, un budget de **95 170 €** (153 763 € en 2020) a été engagé sur ces actions.

- Hydraulique

En 2021, les micro-centrales du Bras des Lianes ont été exploitées et maintenues par la SPL Horizon Réunion. Elles ont produit **4,8 GWh (3,8 GWh en 2020).** Le budget engagé pour cette mission s'est élevé à **166 000 €** (175 000 € en 2020).

- Autres Énergies renouvelables

La Région a confié à la SPL Horizon Réunion la mission d'animer et/ou d'expertiser des sujets autours des énergies renouvelables. Ainsi un travail d'accompagnement a été mené sur le sujet de l'hydrogène pour la mobilité à La Réunion. D'autres travaux ont été engagés sur le développement de la petite hydraulique et l'éolien.

En 2021, le budget engagé pour cette mission s'est élevé à **25 389 €** (131 000 € en 2020 avec les actions de soutien à la climatisation solaire et sur le stockage notamment hydraulique).

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN RÉGIONAL SOLAIRE THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Programme « toitures solaires thermiques et électriques »	-	-	2 112 424	3 188 614
Lutte contre la précarité énergétique (SLIME / Ecosolidaire)	-	-	4 774 846	5 812 085
Transition vers le véhicule électrique	-	-	33 850	-
TOTAL	**-**	**-**	**6 921 120**	**9 000 699**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A - L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Aide à l'acquisition de chauffe-au solaires pour les particuliers en situation de précarité énergétique	Nombre de chauffe-eau solaire installés	1 270	1250	1 432	+ 182
Aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques par les particuliers	Nombre de subventions notifiées	342	500	406	-94
SLIME	Nombre de foyers bénéficiaire d'un SLIME	5 722	5000	4 906	- 94

B- Commentaires & analyse

1) Déployer le programme « Toitures solaires thermiques et électriques »

La Région s'appuie sur la SPL Horizon Réunion, constituée en 2013, pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire de cette société.

- Dispositif de soutien à l'acquisition de centrales photovoltaïques par les particuliers

Ce dispositif qui bénéficie d'un cofinancement de l'Europe au titre de la fiche action 4-17 « Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers » du POE FEDER 2014-2020 a permis en 2021 de subventionner 406 (342 en 2020) projets de centrales photovoltaïques individuelles. Le cadastre solaire a été finalisé ;

- Centrales photovoltaïques régionales

Le suivi et l'exploitation des **centrales photovoltaïques** dont la Région est **propriétaire**, ainsi que les **ombrières** (situées au niveau de l'Hôtel de Région et du Centre Professionnel de l'Océan Indien (CPOI) pour la **mobilité électrique**, ont été assurés par la SPL Horizon Réunion. La production cumulée annuelle 2021 de ces centrales a été de 151 MWh (215 MWh en 2020). La baisse de production est liée à la réhabilitation en cours de la centrale en toiture du CPOI **;**

- Soutien à la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation

En 2021, la Région a participé au financement de trois centrales photovoltaïques en autoconsommation dont deux dans le cadre de la fiche action n° 4-14 *« Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles »,* du Programme Européen FEDER 2014-2020. Elle a en outre confié à la SPL Horizon la mission d'animer auprès des collectivités la réflexion pour le développement de centrales en autoconsommation sur leur patrimoine.

L'ensemble de ces actions relatives au photovoltaïque a mobilisé, en 2021, un budget de **2 112 424 €** (3 655 870 € en 2020).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

2) Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

- Dispositif SLIME

• Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Exergie (SLIME) de La Réunion, animé par la SPL Horizon Réunion, permet de diagnostiquer et aider les foyers à sortir d'une situation de précarité énergétique. En 2021, le dispositif a concerné **4 906 foyers** (5 722 en 2020).

Un budget de **2 697 000 €** (2 073 000 € en 2020) a été mobilisé pour cette opération.

- Dispositif Ecosolidaire

Dédié aux familles en situation de précarité, ce dispositif soutient l'acquisition de chauffe-eau solaires.
La mobilisation des crédits du POE FEDER en complément de ceux de la Région et d'EDF, au titre de la fiche action 4-04 *« Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire) »* a permis d'attribuer, en 2021, des subventions pour **1 432** chauffe-eau solaires (1 270 en 2020). La mise en œuvre du dispositif a été confiée à la SPL Horizon Réunion.

- Aide en faveur des bailleurs sociaux

Dans le cadre de la fiche action 4-03 *« Production d'eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires) »* du POE FEDER 2014-2020, en 2021, 6 groupes de logements sociaux de la SIDR (335 logements au total) ont bénéficié d'une aide financière (Région/ADEME/FEDER) pour la mise en place de chauffe-eau solaires.
Ces actions en faveur de la mise en place de chauffe-eau solaires ont mobilisé un budget de **2 077 846 €** pour l'année 2021 (234 906 € en 2020).

3) Élaborer et développer un réseau de recharges électriques des véhicules modernes

- Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le dispositif cofinancé par le POE FEDER 2014-2020, au titre de la fiche action *4-12 « Infrastructures de Recharge de véhicules électriques par production solaire »* qui soutient l'installation de centrales photovoltaïques pour alimenter des véhicules électriques a permis la mise en place de 18 bornes de recharges partiellement alimentées par l'énergie solaire.

En 2021, un budget de **33 850 €** (42 580 € en 2020**)** a été mobilisé pour ces actions.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé)	105 000	5 605	1 255 648,00 €	705 821
Accompagnement des citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	-	-
TOTAL	**105 000**	**5 605**	**1 255 648**	**705 821**

A - L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Programme SARé	Nombre d'actes réalisés	0	7 750	7 435	-315

B- Commentaires & analyse

1) Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé)

La Région qui s'était portée volontaire en 2020 pour mettre en œuvre sur le territoire le **Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé)** qui formalise un nouveau service public financé par des partenaires privés (SRPP et EDF) dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie a pu déployer le réseau de conseillers « FAIRE » (devenu « France Rénov » en début 2022) avec la SPL Horizon Réunion. Dans ce cadre plus de 6 500 actes de conseils (généraux et personnalisés), 200 diagnostics énergétiques et 180 accompagnements aux travaux ont pu être réalisés par les agents de la SPL Horizon Réunion en 2021. Le budget mobilisé pour le SARé s'est élevé à **1 360 648** € (690 000 € en 2020 en intégrant le conventionnement avec le SIDELEC pour la Maîtrise de la demande en énergie (MDE) à Mafate et la communication sur les actions de MDE du cadre territorial de compensation).

2) Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Une méthodologie de réalisation de diagnostics énergétiques a été développée dans le cadre du programme ARTMure qui intègre le SARé et les premiers diagnostics ont été réalisés pour valider la méthode. Ces diagnostics identifient les travaux de rénovation énergétique à réaliser (chauffe-eau solaire, panneau photovoltaïque, protections solaires…) en proposant les dispositifs à mobiliser (cadre territorial de compensation, FEDER, programmes Certificats d'Économie d'Énergie).

Par ailleurs, les deux Appels à Manifestation d'Intérêt « petit tertiaire » et « professionnels de la rénovation » ont été préparés pour aboutir au choix des prestataires/partenaires, afin de réaliser les prestations prévues dans le SARÉ.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARÉ)

La Région est le porteur associé du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) » sur le territoire. La mobilisation de la Collectivité a permis son déploiement sur tout le territoire dès le mois de janvier 2021. Tous les Réunionnais peuvent ainsi bénéficier de conseils, audits et accompagnement dans le parcours de rénovation énergétique de leur logement. Les accompagnements mis en œuvre permettent par ailleurs de mobiliser les dispositifs de la Région (Ecosolidaire) et ceux prévus dans le cadre de compensation de la petite maîtrise de la demande en énergie (brasseurs d'airs, isolation…). En 2021 une action de sensibilisation des EPCI pour qu'ils se fassent les relais d'information des citoyens sur l'existence de ce programme a été menée. Le TCO est d'ores et déjà partenaire du dispositif et d'autres EPCI sont en phase de rapprochement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LES MISSIONS TRANSVERSALES

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LES AFFAIRES FINANCIERES

En 2021, l'activité financière de la collectivité a été rythmée par plusieurs décisions budgétaires.

I – CONFORTER LA FONCTION BUDGETAIRE ET PROSPECTIVE

a) L'exécution du cycle budgétaire annuel 2021

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2019, l'instruction budgétaire et comptable M57 constitue le cadre comptable de référence pour l'élaboration et l'exécution du budget du fait de l'expérimentation à la Certification des comptes.

Le budget primitif 2021 a été voté le 16 décembre 2020 et a fait l'objet de nombreuses décisions modificatives en cours d'année.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2021, ce sont un Budget Primitif (888 471 595 € en mouvements réels), un budget de reports ainsi que 4 décisions modificatives (pour un montant de 107 811 145,72 € en mouvements réels) que l'Assemblée Plénière a voté. Sur ces bases, la prévision budgétaire 2021 totale, équilibrée en dépenses et recettes, s'élevait à 1 741 760 658,54 €, dont 996 282 740,72 € en mouvements réels et 745 477 917,82 € en mouvements d'ordre.

La décision modificative n°4-2021 a porté principalement sur la mise en place des autorisations d'engagement pour fluidifier le fonctionnement de la collectivité durant le 1er trimestre 2022 car le vote du Budget Primitif 2022 a débuté par une période appelée « vote tardif du budget » suivant les articles L.1612-1 et L.4312-6 du Code Général des collectivités territoriales, le nouvel exécutif ayant souhaité préalablement stabiliser et présenter son plan de mandature pour la période 2022-2028.

L'arrêt des comptes de la collectivité avec l'élaboration du Compte Administratif 2020 et la présentation des bilans qui l'accompagnent (gestion pluriannuelle AP-AE/CP, affectation du résultat). Ces rapports ont été approuvés par le Conseil Régional le 30 juillet 2021, date limite proposée par un amendement sénatorial, suite à la loi du 22 février 2021 portant report, de mars à juin, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

A côté du budget principal de la collectivité, la Direction des Finances suit 5 autres budgets annexes ou autonomes, à savoir :
– deux budgets annexes pour la gestion de services publics régionaux dont les opérations sont soumises à TVA : un budget annexe énergie pour la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique du Bras des Lianes, un budget annexe pour la DSP relative aux Musées régionaux en raison des nouvelles règles d'assujettissement à la TVA applicables aux collectivités qui mettent en affermage l'exploitation d'un service public ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

– le budget annexe pour prendre en compte le transfert de compétence Transport en provenance du Département. Il est à noter que ce budget est susceptible d'être également soumis à la TVA pour partie ;

– deux budgets autonomes, soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour la gestion des fonds européens FEDER et INTERREG V- OI 2014-2020.

Ce sont donc, en sus du budget principal, la gestion de ces 5 budgets qui a été intégrée dans l'action quotidienne de la direction en 2021.

b) L'actualisation de la Trajectoire d'Équilibre de la collectivité

Accompagnée par le cabinet FCL (Financière Collectivité Locale), l'actualisation de la Trajectoire d'Equilibre de la collectivité de novembre 2021 a permis de poser les éléments de contexte économique et budgétaire, en particulier de la dynamique de la croissance après la crise sanitaire et d'intégrer la stratégie financière de la nouvelle mandature.

A partir des engagements réalisés et/ou à arbitrer pour la période de 2022 à 2025, une prospective a été dessinée proposant plusieurs scenarii pour que la capacité de désendettement revienne à 9 ans – plafond fixé pour les régions. L'objectif central est d'obtenir une prospective soutenable financièrement qui respecte les ratios de bonne gestion et permet un niveau d'investissement solide pour maintenir la commande publique conforme au plan de la mandature 2021-2027.

II – AMELIORER LA QUALITE COMPTABLE

a) La participation permanente aux travaux liés à l'expérimentation de la Certification des comptes

Pendant la phase d'audits ciblés menée par la Cour des Comptes de 2017 à 2019, la Région Réunion a mis en œuvre un accompagnement avec le cabinet Mazars afin de préparer les travaux de fiabilisation des comptes de la collectivité. Les actions prioritaires ont porté sur le patrimoine incorporel et corporel ainsi que sur le contrôle interne.

Pour rappel, en octobre 2020, la démarche de Certification des comptes est entrée dans sa deuxième phase. Le cabinet de commissariat aux comptes ORCOM a été désigné pour la phase d'audit à blanc des comptes de 2020 à 2022.

Le professionnel du chiffre a ainsi débuté sa mission de la 1ère révision à blanc sur l'exercice 2020. A l'issue de ces travaux, l'opinion du professionnel du chiffre a été « une impossibilité d'exprimer une opinion » au regard de l'instruction budgétaire et comptable M 57. Cette opinion a été globale pour l'ensemble des collectivités expérimentatrices, à l'exception d'une seule qui a été certifiée avec réserves.

Dans le cadre des travaux de fiabilisation sur l'exercice 2021 (deuxième exercice à blanc), la collectivité a proposé des écritures en correction d'erreurs pour 15 069 824,12 €.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Objet des corrections	Montants
Opérations pour le compte de tiers sur opérations achevées antérieures à l'exercice	14 969 824,12 €
Liquidation judiciaire de la SCIC Koopérativ	100 000,00€

Les travaux sur les rattachements de charges se sont élevés à 11 593 002,93 € contre 343 393,82 € en 2020. En effet, 27 directions ont été accompagnées et formées en plus des deux « directions test » en 2020.

Sur la thématique des immobilisations financières, des travaux d'analyse ont été menés sur la circularisation des satellites dans lesquels la Région Réunion détient des titres de participations. Il conviendra en 2022 de poursuivre les travaux de régularisation. La valorisation de titres qui se chiffrait à 52 M€ sur 2021, n'a pas été comptabilisée car la Région souhaite une modification de l'article D.4321-2 du CGCT au même titre que les Métropoles sur l'article D.5217-22 du CGCT, qui leur donne la possibilité de neutraliser les provisions/dépréciations. Un courrier a été adressé aux ministères et insttitutions concernés.

Des ateliers ont également été menés sur la thématique des engagements hors bilan dans le but de sensibiliser les directions afin de mettre en œuvre une procédure de suivi interne de leurs engagements et du solde de ces derniers.

Les travaux concernant l'audit des états financiers de l'exercice 2021 s'achèvera à la fin du premier semestre 2022. Dans le but de résorber toutes les recommandations de la Cour des comptes, il conviendra en 2022 de poursuivre et d'amplifier la démarche et l'accompagnement des directions vers la conduite au changement.

b) Autres missions

- **la validation des mandats et des titres de recettes**. Le pôle de mandatement, au travers de ses activités, que ce soit en amont pour la réception et l'affectation des factures et en aval, pour la validation et la signature des mandats et des titres de recettes contribue à la consolidation de la chaîne de traitement de la dépense. Au total, 11 831 factures, dont la grande majorité est enregistrée après corrections par le service et environ 30 000 mandats dont 10 298 sur factures ou décomptes ont ainsi été traités. 1 637 titres de recettes ont été émis en 2021. **Le délai global de paiement 2021 est de 29,57 jours dont 26,5 jours côté ordonnateur.** Pour rappel, le DGP doit être de 30 jours avec 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour la paierie régionale. La recherche d'une plus grande maîtrise du DGP (ordonnateur) est un objectif majeur pour 2022. Le déploiement d'outils performants devrait pouvoir aider les services à atteindre cet objectif, grâce à un pilotage renforcé de la direction financière.

- **le suivi journalier de la trésorerie** de la collectivité a pour objectif de maintenir la liquidité de la collectivité. La qualité de la liaison avec les services de la Paierie Régionale permet d'assurer avec efficacité, à partir des outils de trésorerie disponibles, le paiement des mandats transmis par les services et visés par la Paierie régionale.

- **la mise œuvre du programme de billets de trésorerie (NEUCP)**
En matière de gestion financière pour le court terme (CT) et à côté des lignes de trésorerie classiques, la Région Réunion a eu recours à son programme NeuCP de 150 M€. Cette autorisation

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

d'émission de titres initiée en 2018, autorisée en 2019 et renouvelée chaque année auprès de la Banque de France, a permis de palier les besoins à court terme de trésorerie. Le renouvellement s'est fait en octobre et a été opérationnel en décembre. Sur l'exercice 2021, ce sont 7 émissions de titres qui ont été concrétisées et remboursées à ce jour. Ce nouvel outil de gestion en partenariat avec le Groupe Crédit Agricole (CA-CIB) a produit des intérêts en faveur de la Collectivité à hauteur de 286 102 euros.

- **le suivi du fonctionnement des régies d'avances des antennes extérieures de la collectivité** (Paris, Québec, Madagascar, Maurice) se fait par l'accompagnement des régisseurs d'avances et en partenariat avec le comptable public. Le contrôle et le mandatement des dépenses ainsi que le suivi du renouvellement des avances est réalisé de manière infra-annuelle par la direction des finances. Pour les régies d'avances des Comores et du Mozambique, ces dernières n'ont pas connu d'activités en 2021. La régie de la Chine n'a jamais fonctionné du fait de la crise sanitaire. Pour ces 3 régies, la clôture a été sollicitée. Par ailleurs, en matière de régie comptable, une nouvelle régie d'avances a été créée en mai 2021 auprès du Conservatoire à rayonnement régional pour le paiement des prestations d'intervenants artistiques étrangers.

c) l'actualisation annuelle de la notation de la dette long terme de la Région

La revue de projet de la notation a été réalisée en novembre 2021. L'agence Fitch a attribué à la Région Réunion les notes suivantes :

- pour le long-terme : la note «A-» perspective stable ;
- pour le court-terme : la note « F1 ».

Le cabinet FITCH précise que, dans son scénario de notation « la capacité de désendettement se situe entre 10x et 11x en 2024-2025... » et qu'elle s'attend à une hausse de la dette dans les prochaines années, en raison notamment des dépenses liées à la nouvelle Route du Littoral » et qu'une amélioration des ratios d'endettement ne sera possible que, **si la capacité de désendettement de la région Réunion redevient durablement inférieure à 9 ans** ».

d) En matière de gestion financière à long terme

Le BP 2021 a voté un besoin de financement de 248 M€. La Région a procédé à l'organisation d'une consultation bancaire au cours du 1er trimestre 2021. Comme la collectivité régionale s'était essentiellement financée auprès de bailleurs institutionnels via la BEI, la CDC et l'AFD et par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole, prêteurs historiques sur des volumes plus modérés, cette dernière a souhaité mesurer sa capacité à lever des financements auprès de partenaires bancaires commerciaux non institutionnels. Elle a ainsi contractualisé avec 3 prêteurs (140 M€) :
- la Banque Postale (LBP), une enveloppe de 100 M€ sur 20 ans à un taux fixe de 1,05 %,
- la Banque Française Commerciale (BFC), une enveloppe de 30 M€ sur 20 ans à un taux fixe de 0,95 %,
- la banque ARKEA, une enveloppe de 10 M€ sur 19 ans à un taux fixe de 1,04 %.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LES AFFAIRES EUROPEENNES

PRÉAMBULE

Malgré un rebond de croissance et d'emploi, la crise a encore impacté plusieurs secteurs économiques en 2021 et a eu un impact notable sur les programmes européens.
Cette année qui devait être celle de l'extinction progressive des programmes de la génération 14-20 et du lancement de la génération 21-27, a finalement été celle de la mobilisation des moyens communautaires pour la lutte contre les effets de la crise au titre des PO 14-20 et celle de la finalisation des programmes 21-27 qui démarreront en 2022.

Au regard des nouvelles dispositions de lutte contre les effets de la crise dites « Next génération Eu » introduites par la Commission fin 2020 et de son volet REACT EU concernant les programmes opérationnels 14-20, les programmes européens à La Réunion ont été pleinement mobilisés afin de lutter contre ces effets et favoriser la relance.
A cet égard, l'Autorité de Gestion régionale a finalisé à la fin du premier trimestre 2021, en liaison étroite avec le partenariat du territoire (État, Département, EPCI, Communes, etc.) le volet REACT UE du programme FEDER 14-20, qui a permis le déploiement de mesures de relance soutenues par les moyens de la politique régionale en cours d'année.
L'autorité de gestion a élaboré le volet REACT UE du PO FEDER en prenant en compte les objectifs communautaires et les propositions des partenaires, articulé autour de 4 thématiques :
- La santé ;
- La relance de l'activité économique ;
- L'économie verte ;
- La numérisation.

Le programme modifié intégrant le volet REACT UE a été agréé en mai 2021 et les fiches-action ont été définies en temps masqué dès le mois d'avril 2021 afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures de relance pour le territoire.

Par ailleurs, les travaux de préparation de la future génération des programmes communautaires 21-27 se sont poursuivis en prenant en compte les règlements finalement publiés fin juin 2021.
Cette parution tardive des règlements définitifs, ainsi que certaines interprétations réglementaires communiquées ultérieurement, ont dû être prises en compte telle que l'application du nouveau principe « DNSH [1]».
Une version quasi-finale du programme FEDER-FSE+ 21-27, intégrant les nouvelles orientations de la mandature qui portent notamment sur un soutien renforcé à la Santé, au développement durable (à titre d'exemple concentration de moyens sur le transport durable, dispositif « un toit photovoltaïque pour tous » ou encore l'amélioration du logement social,...), a été élaborée fin 2021 parallèlement à la finalisation de l'Accord de Partenariat au niveau national, en vue de sa soumission à la Commission Européenne.

1 DNSH : Do No Sigificant Harm – ne pas nuire gravement (à l'environnement) – Qui implique d'évaluer l'impact ex ante des types d'action du programme et de ne pas retenir ceux nuisant gravement à l'environnement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA GENERATION 14-20

* Le programme FEDER

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	Coût total du programme en M€	Coût total programmé en M€	Taux de programmation	Coût total certifié en M€	Taux de certification
Programme FEDER 14-20 Hors REACT UE	1 914	2 134	111 %	985	51 %
REACT UE 1ere tranche	279	46	16 %	0	0 %
Total	2 193	2 180			

Il convient de considérer séparément le programme opérationnel initial FEDER et le volet REACT UE car ces deux éléments ont des dates d'adoption très différentes (décembre 2014 pour le premier et mai 2021 pour le second) et ne sont pas fongibles.

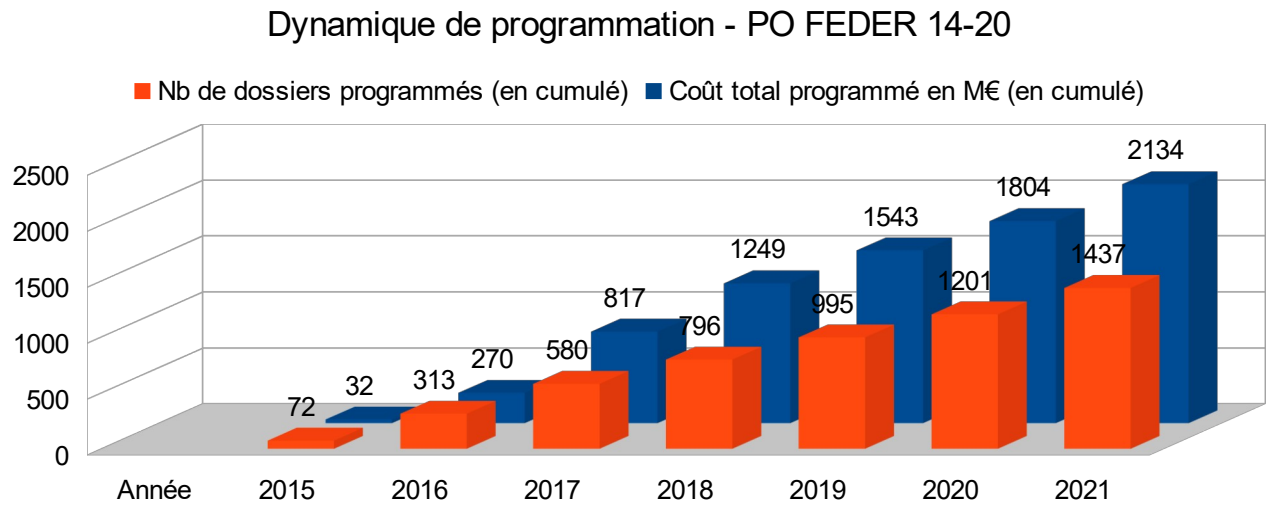

Au 31 décembre 2021, le programme initial FEDER, c'est-à-dire sans prise en compte du volet REACT UE, a atteint un taux de programmation de 111 %, l'année 2021 ayant à elle seule permis le financement de 300 M€ de projets.
En matière de programmes européens, la sur-programmation est une pratique de bonne gestion car de nombreuses opérations connaissent des « taux de chute » provoqués par des sous-réalisations ou des dépenses non-retenues au terme du processus de certification, voire des décalages temporels.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

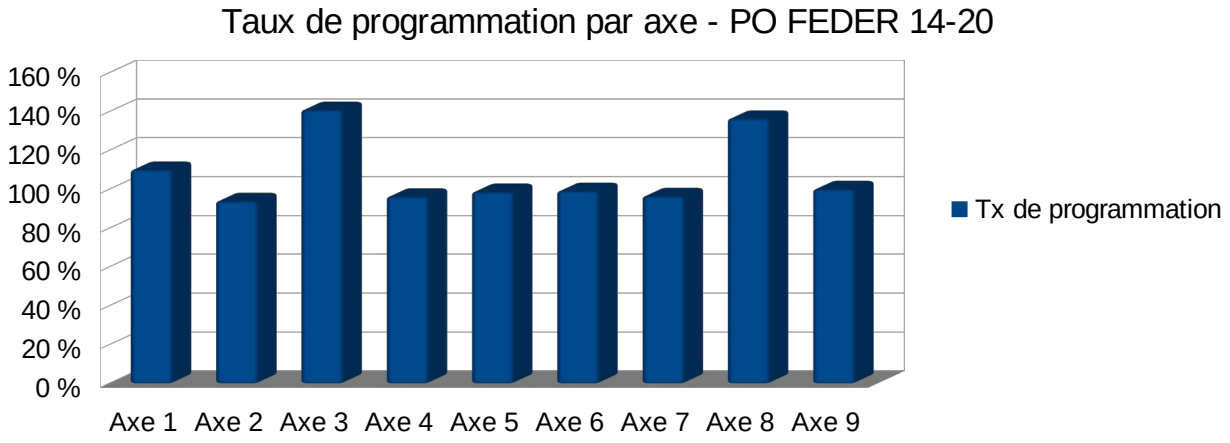

L'analyse de la programmation par axe expose des résultats plus nuancés.
Les axes 3 et 8 connaissent une sur-programmation prévisible. L'axe trois portant principalement sur les aides aux entreprises, poursuit sa dynamique de programmation constatée depuis 2016. C'est au sein de cet axe qu'ont été soutenus les premiers dispositifs déployés en 2020 au titre de la crise COVID et en particulier les aides aux fonds de roulement mises en œuvre à destination des TPE et PME dans les secteurs les plus touchés.
Pour ce qui concerne les autres axes, il reste quelques opérations à programmer et il convient de rester vigilant car de nombreuses opérations ont connu un allongement de leurs délais du fait des effets de la crise.

236 M€ de dépenses ont été certifiés et le seuil de Dégagement d'Office (DO) a été franchi avec une avance de 38 M€ pour le nouveau seuil de 2022.

Concernant le volet REACT UE, sa préparation a associé étroitement les partenaires du territoire (État, Département, Communes et EPCI en particulier). Le volet REACT UE du PO FEDER 14-20 a été finalisé en début d'année 2021 et le programme modifié a été agréé par la Commission en mai 2021.
L'abondement de REACT UE a été décomposé par la Commission en deux tranches et La Réunion a pu bénéficier d'une première allocation significative de 255 M€. Elle a été implémentée au titre de deux axes spécifiques (10 et 11 pour l'assistance technique) dans le programme.
Les travaux d'élaboration ont permis d'identifier auprès des principaux partenaires du territoire, les projets cohérents avec les objectifs européens, d'un degré de maturité suffisant pour pouvoir répondre aux très fortes contraintes calendaires de mise en œuvre, puisque les projets devront être opérationnels et les dépenses afférentes réalisées au plus tard le 31 décembre 2023.

Ainsi le volet REACT UE a été articulé autour de 4 thématiques :

- La santé,

Des projets ont été identifiés portés notamment par le CHU de Saint Denis et aussi concernant le CHOR.

- La relance de l'activité économique,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

L'objectif est d'impulser via des opérations en maîtrise d'ouvrage publique, un choc de demande dans le secteur du BTP diffusable à l'ensemble de l'économie pour des travaux accessibles aux PME. Des mesures concernant notamment des aides aux entreprises dans les secteurs les plus affectés par la crise ont été mises en place et des travaux de construction et/ou de réhabilitation des bâtiments d'éducation y compris les écoles primaires et leurs équipements sportifs ont été déployés.

- L'économie verte,

En ce qui concerne cette thématique, des mesures soutenant la décarbonation, le développement du photovoltaïque, la rénovation durable des centres-villes et la lutte contre les fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable ont été mises en œuvre.

- La numérisation

Au titre de cette dernière thématique, ce sont les projets de numérisation des établissements scolaires du primaire au lycée principalement, le soutien au développement du télétravail et les plateformes numériques cultuelles qui sont soutenus.

Les premiers dossiers ont été programmés dès 2021 bien qu'il ait été fait le choix de demander aux porteurs de projets un avancement significatif de leur dossier pour y procéder (stade APD au minimum). Naturellement, la certification de ces dossiers n'a qu'à peine débuté, ces derniers étaient en fin 2021, en cours de réalisation pour les plus avancés d'entre-eux. Les travaux d'animation territoriale au niveau de chaque EPCI associant les communes ont débuté afin d'opérer un accompagnement, un pilotage et un suivi au plus près des acteurs de terrain.
La durée très brève de réalisation, enjeu de ce volet, constitue pour les porteurs de projets et l'Autorité de gestion, le défi majeur à relever.

Une actualisation des projets potentiels a été réalisée en novembre 2021 sur la base des données des porteurs de projet, 340 M€ de projets potentiellement compatibles (en montant FEDER et hors Assistance technique) ont été identifiés et pour lesquels les bénéficiaires n'ont pas mobilisé le FRR.

L'année 2022 connaîtra l'intégration de la deuxième tranche de REACT UE.

*** Le programme INTERREG**

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	Coût total du programme en M€	Coût total programmé en M€	Taux de programmation	Coût total certifié en M€	Taux de certification
Programme INTERREG V 14-20	74,3	74,83	101 %	985	46 %

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

En 2021, le programme INTERREG OI a connu un ralentissement de sa programmation avec 54 dossiers engagés. Les effets de la crise ont conduit à la fermeture des frontières et à l'imposition d'une septaine dans certains pays de la zone qui ont freiné le développement des projets de coopération.

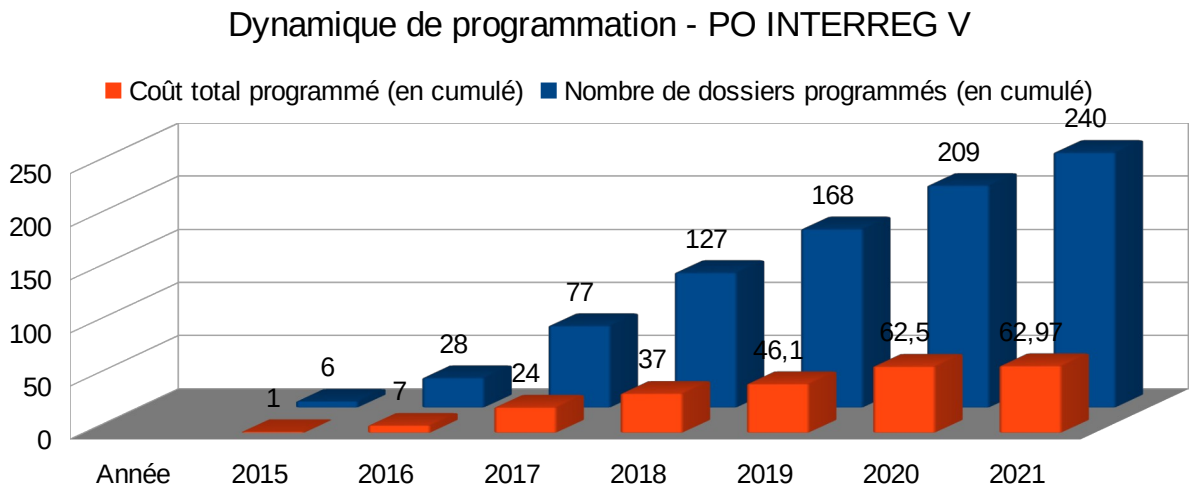

Au 31 décembre 2021, 241 opérations ont été programmées représentant un coût total éligible de 74,8 M€ soit un taux de programmation de 101 %.
S'agissant des dépenses certifiées, elles atteignaient, au 31 décembre 2021, 34,3 M€ en coût total éligible soit 46 % du programme. Les efforts effectués par les services instructeurs et certains opérateurs ont permis le dépassement du seuil de dégagement d'office 2021 avec une marge de 2,3 M€.

Concernant le Comité de Suivi Interreg, il a pu se tenir en présentiel au mois de décembre 2021. Une procédure écrite a également été lancée à l'occasion du Rapport Annuel de Mise en Oeuvre 2020.

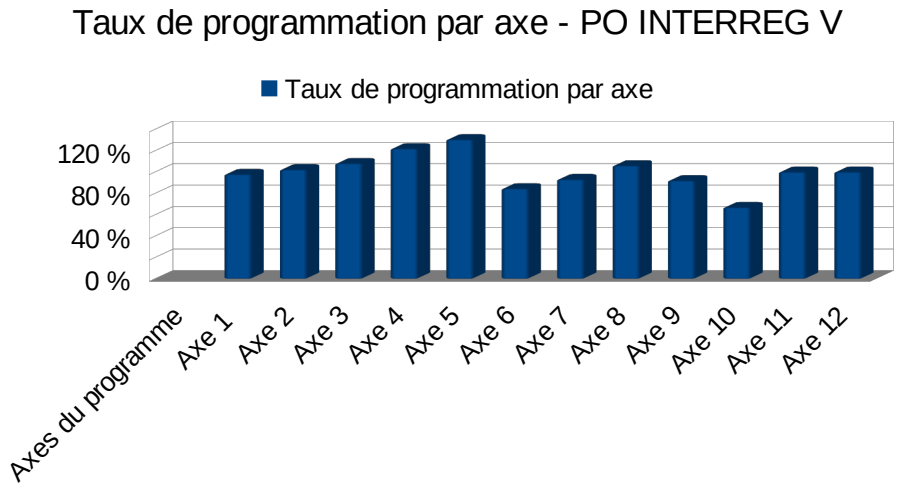

Les taux de programmation par axe restent cohérents depuis le début de programmation. L'axe 5 qui

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID ; 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

concerne la prévention des risques maintient son dynamisme au travers des programmes de gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires de la Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien. L'axe 4 a connu une augmentation en 2021 de sa programmation avec l'engagement, à côté des opérations récurrentes, d'un nouveau dossier porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Mayotte.

*** Le programme FSE**

Ce programme pour le lequel le Préfet de La Réunion est Autorité de gestion, est largement mobilisé par la Région au titre d'une subvention globale pour laquelle La Région a le statut « d'Organisme intermédiaire », et au titre d'une convention dite « 123-6 » pour laquelle la collectivité est simplement bénéficiaire.

Les moyens communautaires sont notamment mobilisés afin de soutenir et d'amplifier les dispositifs de formation et de mobilité déployés par la Région.

	Coût total du programme en M€	Coût total programmé en M€	Taux de programmation	Coût total certifié en M€	Taux de certification
Programme FSE 14-20[2] - Région Réunion	374,1	352,1	94,11 %	215,1	57,5 %

La dynamique de programmation est en ligne avec la fin du programme fixée au 31/12/2023, avec une attention particulière sur la certification des opérations relevant de la convention 123-6 qui concerne principalement la certification de marché publics mis en place par la Région.

En ce qui concerne l'élaboration du volet REACT UE FSE, le territoire a bénéficié d'une dotation de 114 M€ au titre de la première tranche avec une enveloppe globale estimée à 140 M€ en 2021.

La Région a participé aux travaux d'élaboration du volet REACT UE du programme FSE de La Réunion et proposé des actions pour un montant total de près de 65 M€ et portant plus particulièrement sur :
- La formation pour les demandeurs d'emplois ;
- La mobilité ;
- La numérisation, etc.

Pour l'année 2021, les dispositifs soutenus par la Région ont concernés au total 6 097 bénéficiaires.

De nombreux dispositifs bénéficieront au titre de l'année 2022 de ce financement, qui permettra par ailleurs d'assurer une bonne transition avec le PO FSE+ 21-27 dont les dotations pour le FSE+ ont été réduites.

2 Partie du programme portée par la Région au titre de la Subvention globale, de la convention 123-6 et intégrant la première tranche de REACT UE.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II – LA PRÉPARATION DES PROGRAMMES 21-27

*** Le programme FEDER / FSE+ 2021-2027**

Les travaux d'élaboration de ce programme qui pour la première fois comportera deux volets à la Réunion, ont été initié fin 2019. Ses délais de réalisation ont été fortement impactés par la crise COVID puisque le lancement prévu initialement pour janvier 2021 a été reporté en 2022, notamment du fait du retard dans l'élaboration des règlements communautaires publiés en juin 2021 et du projet final de l'Accord de Partenariat déposé en décembre 2021 par la France.

En 2021, les travaux se sont poursuivis et ont été coordonnés avec l'élaboration du volet REACT UE du PO FEDER 14-20 afin d'optimiser la mobilisation des crédits communautaires sur le territoire. A titre d'exemple, au regard de l'ampleur des besoins exprimés et de la maturité des dossiers, quelques thématiques très ciblées telles que le soutien aux modes de transports doux, la résorption des radiers et la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable font l'objet de mesures sur REACT UE et seront « relayées » par des mesures équivalentes dans le PO 21-27.

Les travaux menés ont intégré la prise en compte au sein du programme des nouvelles priorités de la mandature :

A titre d'exemple, les modifications suivantes ont été apportées :

- Un renforcement de l'intervention dans le domaine de la santé ;
- Une amplification des moyens de soutien aux énergies renouvelables ciblant notamment des dispositifs nouveaux visant à une plus large diffusion de ses usages telle que l'opération « un toit photovoltaïque pour tous » ;
- Le choix de ne soutenir au titre des programmes communautaires que les seuls investissements routiers concernant l'attractivité du Transport en Commun, les opérations de résilience du réseau et les modes doux ;
- L'obligation pour les infrastructures d'éducation (collège, lycées et supérieures) de respecter la norme « quasi-zéro carbone » afin d'en limiter au maximum l'impact environnemental ;
- Un soutien renforcé au logement social au titre des travaux de réhabilitation thermique ;

-Sur le volet FSE + notamment, l'orientation de la nouvelle allocation surcoût dont bénéficient pour la première fois les programmes FSE+ des RUP, au bénéfice exclusif des dispositifs de mobilité de formation.

L'année 2021 a permis d'avancer notablement en ce qui concerne les procédures environnementales du programme, puisque son évaluation environnementale stratégique a été conclue et transmise à l'autorité environnementale en juin 2021 : son avis a été réceptionné en septembre 2021.
Cette étape ne marque pas encore la fin de la procédure environnementale puisqu'une mise à disposition du public réalisée en avril 2022, est nécessaire et suffisante pour déposer le programme auprès de la Commission.
Par ailleurs, la parution tardive des règlements à fin juin 2021, la transmission ultérieure par la Commission de précisions et/ou notes interprétatives sur certains aspects du règlement tels que l'analyse DNSH, la prise en compte de la concentration climat au titre du règlement définitif qui a largement amendé les domaines d'intervention du programme, et le système d'indicateurs, ont conduit l'Autorité de gestion régionale à mener des travaux complémentaires afin de répondre à ces nouvelles exigences.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

En fin d'année 2021, une version quasi-définitive du programme a été élaborée et elle a été examinée par la Commission Permanente et le Comité de Suivi en début 2022, avant sa transmission à la Commission Européenne.

*** Le Programme INTERREG OI 2021-2027**

Les travaux de préparation du programme INTERREG VI ont débuté en 2020 et malgré l'interruption des lignes aériennes qui a nécessité le recours exclusif au mode de visio conférence, l'année 2021 a permis la finalisation des derniers travaux :
- la stabilisation de la maquette financière avec la notification en mars 2021 de l'enveloppe affectée au programme soit 62,2 M€ de FEDER ;
- la sollicitation de l'avis de l'Autorité Environnementale au mois de mai 2021 qui disposait d'un délai de trois mois, après réception de la demande, pour émettre son avis. Il est à noter qu'aucune réponse de l'Autorité Environnementale n'est parvenue à la Région dans le délai imparti ; l'avis est donc considéré comme favorable.

Le projet de programme a été présenté au Comité de suivi en décembre 2021.
Il est à noter qu'en complément des accords déjà obtenus en 2020, trois nouveaux pays l'Inde, l'Australie et la Tanzanie ont fait part au cours de 2021 de leurs souhaits de participer au programme INTERREG VI, celui relatif au Mozambique est en attente.
L'architecture de gestion sera simplifiée du fait de la mise en place d'un volet spécifique aux RUP dans la réglementation, avec la disparition des volets transnationaux et transfrontalier. Le maintien d'un programme Mayotte – Canal du Mozambique nécessitera une coordination avec l'Autorité de gestion, à savoir le Conseil départemental de Mayotte.

*** Le Volet Régional du FEAMPA 2021-2027**

L'objectif affiché par l'Autorité de Gestion, la DGAMPA, de finaliser le projet de programme FEAMPA a été atteint. La version finale du PON FEAMPA a été présentée en Comité National de Suivi le 26 novembre 2021 et saisie sous SFC le 17 décembre.
La Région sera à ce titre Autorité de gestion déléguée pour les mesures territoriales.

Concernant particulièrement le plan d'actions Réunion, il a fait l'objet de quelques ajustements mineurs au cours de cette année 2021, suite aux observations informelles de la Commission Européenne. Il a été intégré à la version finale transmise le 17 décembre à la Commission.
Deux présentations de ce volet Réunion ont été faites en Commission Permanente le 8 octobre : l'une portait sur la maquette régionale, l'autre sur le Plan de Compensation des Surcoûts. Par ailleurs, les socio- professionnels ont également été informés de l'avancée relatives à l'élaboration du programme FEAMPA lors d'une réunion d'information le 10 novembre.

L'année 2021 a aussi été marquée par le démarrage de la préparation des Documents Opérationnels de Mise en Œuvre (DOMO) avec la réception au mois d'août d'une note de recommandations de la DGAMPA. Les DOMO feront l'objet en 2022 d'une double validation : nationale d'abord, pour l'approbation des critères de sélection, locale ensuite pour les autres aspects d'éligibilité (critères d'éligibilité, taux de subvention publique…).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

III – LE SYSTÈME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES POL

*** Une cinquième clôture annuelle des comptes au 30 juin 2021, conforme avec l'établissement de la « déclaration annuelle de gestion » de l'Autorité de gestion**

L'Autorité de gestion a achevé la 5e clôture annuelle des comptes des PO 2014-2020 prévue par la réglementation communautaire, en lien avec l'Autorité de certification et l'Autorité d'audit (CICC).

Lors de ces travaux, les résultats des contrôles d'opération menés par l'autorité d'audit (CICC) concluent sur des taux d'erreur très faibles, pour la 5e année consécutive, et ce malgré les difficultés accrues engendrées par la crise de la Covid tant au niveau des bénéficiaires que des services de l'Autorité de gestion. En effet, l'Autorité de gestion s'est organisée pour maintenir les flux de paiement aux bénéficiaires malgré les périodes de tensions induites par les différents épisodes de la crise.
Ainsi, les taux d'erreurs constatés sont largement inférieurs au seuil pourtant faible de 2 % d'erreur prescrit par le règlement européen.

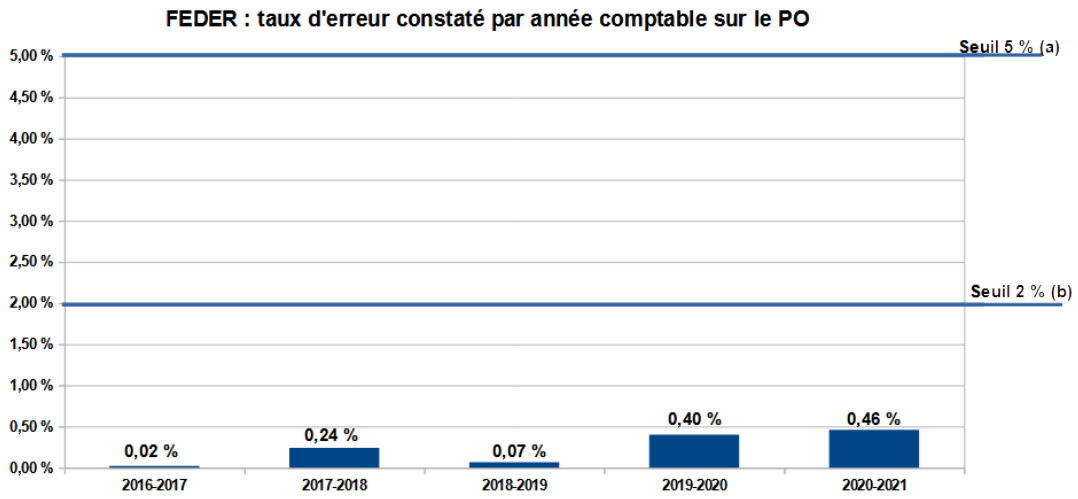

(a) : taux d'erreur pouvant entraîner une suspension de paiement
(b) : taux d'erreur admissible

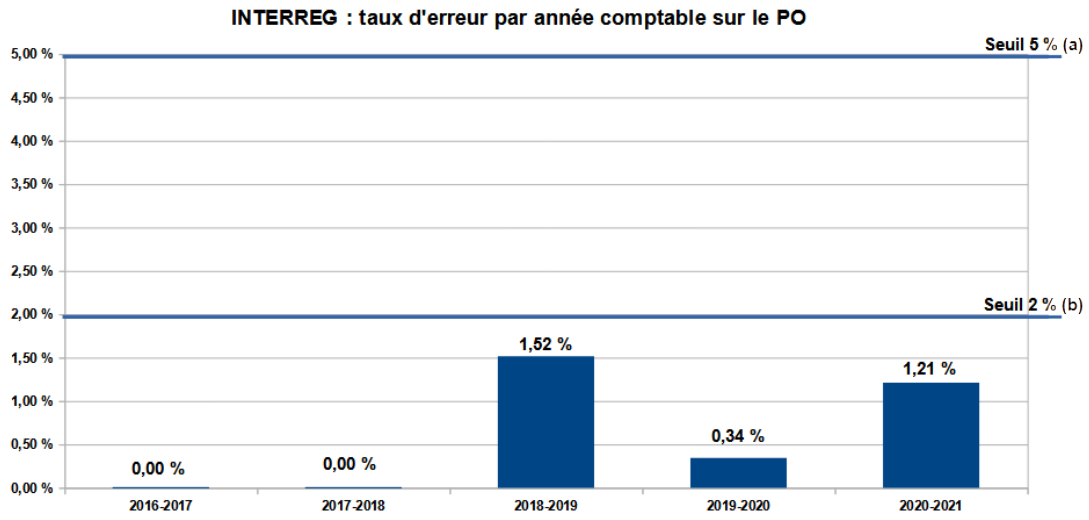

(a) : taux d'erreur pouvant entraîner une suspension de paiement
(b) : taux d'erreur admissible

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Ces bons résultats - obtenus grâce à la qualité du travail des services instructeurs et des services support - permettent d'éviter des corrections forfaitaires extrapolées imputées sur les PO, et permettent donc d' utiliser pleinement les concours du FEDER pour les bénéficiaires.

*** PO FSE et notamment sa subvention globale dont la Région a la charge – développement des coûts simplifiés**

La Région a pu poursuivre le développement des Options de Coûts Simplifiés, à destination des dispositifs relevant de la Subvention Globale FSE portée par la Région.
L'année 2021 a été marquée par la validation des 2 derniers dispositifs d'OCS auprès de la Commission européenne (DG EMPLOI).

Aussi, au final, la Région a pu développer sur le champ du FSE cinq dispositifs de coûts simplifiés, sous le format de Barème standard c' est à dire forfaitaire, lequel permettra à l' AG déléguée et aux bénéficiaires de s'exonérer de justifier de leurs dépenses acquittées au regard du FSE, et des lourds contrôles associés.

Récapitulatif des dispositifs d'Options de Coûts Simplifiés FSE validés par la CE :

	Dispositif de formation concerné	Type d'Option de Coûts simplifiés	Date d'adoption par la CE
1	Dispositif Formation professionnelle des Adultes	BSCU	Adopté par la CE en 2019
2	Dispositif Formations qualifiantes financées par voie de marchés publics	BSCU	Adopté par la CE en 2019
3	Dispositif Formations sanitaires	BSCU	Adopté par la CE en 2019
4	Dispositif EGCR	BSCU	Adopté par la CE en avril 2021
5	Dispositif Formations sociales	BSCU	Adopté par la CE en avril 2021

La Région Réunion est ainsi une des 3 Régions françaises à avoir fait adopter par la Commission européenne des options de coûts simplifiés sur la programmation 2014-2020, et la première Région en nombre d'OCS FSE soumis à la DG EMPLOI.

Ces travaux de simplification accomplis devraient être mis à profit tant sur la fin de gestion du FSE 2014-2020, que sur le début de gestion du FSE+ 2021-2027. Ils devraient en effet favoriser le début de mise en œuvre du FSE+ sur la programmation 2021-2027 qui sera géré par la Région.

*** Travaux de développement des coûts simplifiés sur les dispositifs Région relevant du PO FEDER**

Dans la poursuite des travaux réalisés sur les coûts simplifiés FSE, l'autorité de gestion a engagé des travaux sur des coûts simplifiés FEDER concernant le dispositif surcoût FRET. L'objectif est également de fonder le versement du FEDER sur des barèmes standards de coûts unitaires, ce qui permet d'éviter aux entreprises bénéficiaires d'avoir à produire des volumes très conséquents de factures de transports maritimes et d'autres pièces justificatives associées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

L'avis favorable de l'autorité d'audit a été obtenu en avril 2021. Cet avis favorable pour la programmation 2021-2027, a également permis à l'Autorité de gestion de déployer cette simplification très rapidement pour les entreprises déposant des dossiers de surcoût fret sur 2021-2022 dans le cadre de l'initiative REACT-UE. Cette mesure de simplification profite donc directement aux entreprises bénéficiaires, afin de conforter leur activité dans la période de crise COVID19.

*** Travaux d'élaboration des projets de DSGC des PO 2021-2027 à conduire par l'Autorité de gestion**

En 2021, les travaux ont été étendus pour préparer les Descriptifs du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) des PO 2021-2027, en parallèle de la préparation des projets de PO à la Commission européenne. Outre la participation active aux groupes de travail nationaux permettant de définir les modalités nouvelles de la réglementation UE dans le domaine de l'audit et du contrôle, les travaux ont notamment été menés sur les thématiques suivantes :
- poursuite du déploiement de la dématérialisation des dossiers Fonds européens, notamment dans la relation avec les bénéficiaires ;

- gestion des indicateurs FSE (données participants) via un nouvel outil ZEFIR (définition des paramétrages attendus pour répondre aux besoins FSE+ 2021-2027) ;
- développement de la « Fonction comptable » prévue par la réglementation communautaire 2021-2027,
- développement de l'usage des Options de Coûts Simplifiés (voir supra) ;
- préparation du protocole entre la Région Autorité de gestion et la CICC Autorité d'audit nationale en France pour les PO 2021-2027 ;

Ces travaux doivent s'achever fin 2022, avec l'envoi des DSGC à l'Autorité nationale d'audit (CICC).

IV – CERTIFICATION DES COMPTES ET MAÎTRISE DES RISQUES

Au sein de la DGAE, les missions précitées sont assurées par le service Audit Interne Collectivité (AIC) du pôle Audit et Système de gestion. Ce service créé en juillet 2020 est constitué de deux auditeurs depuis mars 2021.

Au titre de sa fonction première, le service a élaboré son programme d'audit triennal, validé par la DGS courant 2021. Ce programme a donc connu un début de mise en œuvre sur l'exercice au travers des audits prévus et ciblés sur les principaux cycles. Des missions ponctuelles à la demande de la DGS ont par ailleurs été assurées.

Parmi les audits programmés, ceux sur le cycle « subventions » et sur le cycle « achats » ont été priorisés. L'audit des activités de la DIRED (subventions) a été réalisé sur l'exercice tandis que les audits des activités de la DAE (subventions) et des activités de la DL (achats) ont débuté et se poursuivent sur 2022.
Concernant les demandes ponctuelles, il a été réalisé en 2021 une analyse autour d'une thématique commune sur la question du provisionnement des titres de participations pour quatre satellites (SEMATRA, SPL MARAINA, SPL HORIZON REUNION et NEXA), ainsi qu'une analyse financière du SMPRR.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Au titre du rôle d'accompagnement qui lui a été confié en matière de développement du dispositif de maîtrise des risques au sein de la collectivité, le service a poursuivi ses missions. A ce titre il a élaboré un plan d'actions afin de répondre aux recommandations du commissaire aux comptes. Dans ce cadre, des travaux transverses et opérationnels ont été réalisés : feuilles de route du contrôle interne par DGA, procédure mandats collectifs, organigrammes fonctionnels, modèles de CSF sur cycle achat, guide d'usage de l'application de gestion électronique des documents Nuxéo 2, … Il a également été animé sur l'exercice plusieurs réunions avec les référents « certification et contrôle interne» des différents services.

Ces travaux s'inscrivent pleinement dans la démarche de certification des comptes annuels de la Région, et de maîtrise des activités.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LES RESSOURCES HUMAINES

PRÉAMBULE

En vue de la réalisation du projet de la nouvelle mandature, il a été décidé de lancer, au mois de septembre 2021, un audit organisationnel et fonctionnel afin de disposer d'un diagnostic qui serve de support au choix d'un nouvel organigramme et, sur la base des préconisations définies à l'issue de l'audit, de mettre en œuvre les process, procédures et l'ensemble des pré-requis nécessaires à la bonne marche de la nouvelle organisation. Dans ce cadre, des problématiques en termes de RH ont pu être relevées et qu'il conviendra de traiter :

- le management notamment sous l'angle de la transversalité ;
- le traitement de l'information et la communication en interne ;
- la production et la gestion de la donnée ;
- la gestion de projet et le pilotage des activités ;
- l'adéquation emploi/compétences ;
- la consolidation des fonctions supports ;
- le développement et la centralisation de la fonction contrôle.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 258 500	151 583 560	4 412 687	156 638 232	35,4 %	3,3 %
Investissement	485	8 044	24 000	12 430	4 845,5 %	54,5 %
TOTAL	**3 258 985**	**151 591 604**	**4 532 060**	**156 661 511**	**39 %**	**3,3 %**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LAMASSE SALARIALE

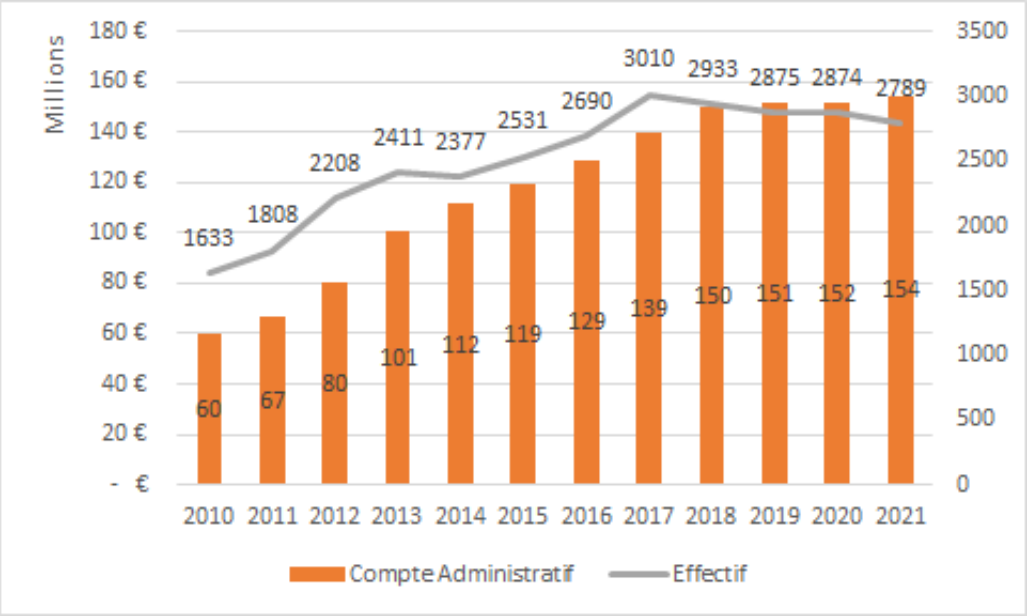

I - LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES AGENTS

L'année 2021, comme 2020, a été marquée par la persistance d'un contexte de crise sanitaire conduisant la collectivité à relever le défi d'assurer la continuité du service public tout en préservant la santé des agents.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
La préservation de la santé au travail des agents : - convention CDG - convention Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	477 135 (Conventionglobale CDG)	477 135	10 143	10 143

1) L'accompagnement du Centre de Gestion en matière de santé, de sécurité et de prévention

Dans le cadre de sa volonté de déployer un service médico-social chargé d'assurer la préservation de la santé au travail de ses agents, la Région a signé, le 23 avril 2021, une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de La Réunion. Les champs d'intervention de l'équipe dédiée spécifiquement à la collectivité régionale sont les suivants :

- La médecine du travail

Le service de médecine du travail du Centre de Gestion a poursuivi ses missions de suivi médical des agents et ses actions en milieu de travail. En outre, l'année 2021 a été particulièrement marquée par le maintien des mesures de restrictions sanitaires justifiant des adaptations régulières des conditions de travail.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- La prévention des risques professionnels

Le Centre de Gestion a conseillé la Région sur les aspects réglementaires de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail. Il a assisté la collectivité dans l'évaluation des situations à risques en vue de rédiger le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) des Subdivisions Routières. Les conseillers de prévention ont participé à la recherche et à la mise en œuvre des solutions visant à améliorer l'organisation et l'environnement professionnel en adaptant les conditions de travail lors des visites de postes. Ils ont également mené des actions de sensibilisation aux Troubles Musculo-Squelettiques et au risque lié au bruit.

Intervention des conseillers en prévention			
Études de poste	**Visites de site**	**Actions de sensibilisation**	**DUERP**
46	18	- Risques liés au bruit : 8 au sein des services de restauration des lycées et 2 au sein des ateliers techniques - Risque de Troubles Musculo-Squelettiques	54 interventions pour le DUERP des subdivisions routières

- la prévention des risques psycho-sociaux (RPS)

La psychologue du Centre de Gestion a conseillé et accompagné la collectivité afin d'agir sur la prévention des risques psychosociaux au travail. **115 entretiens individuels** ont été menés ainsi que plusieurs interventions collectives dans le cadre des espaces de discussion et de décision sur le travail, de diagnostic RPS ou de cellules de gestion de crise.

Interventions collectives liées à la gestion des RPS			
Cellules de gestion de crise	**Alerte RPS**	**Diagnostic RPS**	**EDDT (Espace de discussion, de décision sur le travail)**
3 cellules mises en place dans les lycées	3 DORL, SRO, CRR	1 Antenne Sud	4 sessions menées en lien avec les conseillers de prévention et l'Infirmier de santé au travail (DORL, service continuité territoriale et lycées)

- l'accompagnement social

Le service d'assistantes sociales mis à disposition par le CDG a assuré l'accompagnement d'une centaine d'agents rencontrant des difficultés d'ordre social, administratif et/ou socio-économique.

2) La poursuite du Plan Handicap

La Région Réunion a poursuivi les actions inscrites dans la convention signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2019-2021. Les interventions se sont articulées autour de six axes :
• le développement de la politique d'emploi des agents en situation de handicap ;
• la coordination et la professionnalisation des acteurs clés du dispositif handicap ;
• l'accessibilité au poste de travail ;
• le recrutement des travailleurs et des apprentis en situation de handicap ;
• le maintien dans l'emploi via l'aménagement des postes de travail et les aides individuelles ;
• la communication, l'information et la sensibilisation pour changer le regard sur le handicap.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

La collectivité affiche, pour la première fois, un taux d'emploi supérieur au taux légal de 6 % et à la moyenne locale qui s'établit à 5,81 %. Au 31 décembre 2021, elle compte 174 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit un taux de 6,41 %.

3) La gestion des situations d'inaptitude pour raison de santé et le reclassement

Les actions engagées ces dernières années par la collectivité ont permis de dresser un état des lieux de la situation médicale des agents. La collectivité recense aujourd'hui plus de 200 agents en situation de restriction médicale et certains d'entre eux présentent un réel risque d'inaptitude à leur poste et nécessitent une prise en charge particulière.

Lorsque l'état physique d'un fonctionnaire territorial ne lui permet plus d'exercer normalement ses fonctions et que les nécessités de service ne permettent pas d'aménager ses conditions de travail, il peut être affecté dans un autre emploi de son grade. Si l'aménagement de poste ou le changement d'affectation sur un emploi du même grade n'est pas réalisable, l'employeur doit chercher à reclasser l'agent dans un autre cadre d'emploi.

Le reclassement se définit comme le processus de changement d'emploi d'un fonctionnaire motivé par l'altération de son état de santé, conduisant à une modification de sa situation statutaire (changement de grade ou de corps). La mise en œuvre d'une telle procédure est toujours subordonnée à l'avis du comité médical.

Afin d'adapter nos procédures aux dispositions du décret n° 2019-172 du 5 mars 2019, un circuit de gestion de l'inaptitude et du reclassement a été présenté en CHSCT du 12 mai 2021. Il prévoit la mise en œuvre d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) qui a pour objectifs :
- de sécuriser la situation statutaire de l'agent dans le cas où il serait reconnu inapte à exercer ses fonctions, après avis de l'instance médicale ;
- de préparer et qualifier l'agent si nécessaire pour l'occupation d'un nouvel emploi compatible avec son état de santé, et le cas échéant, en dehors de sa collectivité ou de son établissement d'appartenance.

La PPR a pour objectif le reclassement de l'agent, mais celui-ci ne sera pas forcément le but à atteindre. Les buts souvent fixés sont de trouver un emploi, un stage, construire un projet de formation et un projet personnel et professionnel. L'agent est au cœur du dispositif et son accord et son implication sont essentiels à la mise en œuvre de la démarche.

L'année 2021 a permis de repérer une dizaine de situations pouvant s'inscrire dans ce cadre et d'amorcer une réflexion sur la mise en place du dispositif.

4) La protection des agents en période de crise sanitaire

L'activité de veille et d'alerte liée à la Covid-19 a été poursuivie tout au long de l'année afin d'adapter en permanence l'organisation des services de la Région sur la base des orientations officielles. La collectivité a poursuivi ces actions de protection des agents face à l'augmentation du nombre de contamination (renforcement du nettoyage, fourniture de masques de protection, de gels hydro-alcooliques, de cloisons, télétravail…). Les agents ont été sensibilisés et régulièrement informés de l'évolution des mesures nationales et des spécificités locales.
En outre, les agents vulnérables ont fait l'objet d'une prise en charge adaptée conformément à la circulaire du 9 septembre 2021 et ont pu bénéficier d'Autorisation Spéciale d'Absence ou de télétravail.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

II – LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Les lignes directrices de gestion constituent un système de gestion interne obligatoire pris par l'autorité territoriale (arrêté du 21 décembre 2021), après avis du comité technique réuni le 28 avril 2021. Elles visent à rendre explicites, transparents et applicables à tous les agents de la collectivité les critères objectifs permettant leur promotion (avancement de grade, promotion interne…) ou de valoriser leur parcours (mobilité interne, formation…).

Elles se décomposent en deux parties :
- **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines** notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cette stratégie définit les enjeux et les objectifs de la politique de RH à conduire, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre, ainsi que de la situation des effectifs, des métiers et des compétences (décret du 29 novembre 2019, article 18).

- les orientations générales en matière de **promotion et de valorisation des parcours** et, dans ce cadre, la définition des critères généraux pris en compte pour les promotions de cadre d'emplois et de grade réalisées par la voie du choix, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

Les LDG sont prévues pour une durée de 6 ans et sont révisées tous les 2 ans. Leur mise en œuvre doit faire l'objet d'un bilan, sur la base des décisions individuelles, devant le comité social, qui permettra d'évaluer leur adéquation et leur utilité afin de les adapter au mieux au besoin du service (décret du 29 novembre 2019, article 20). Au titre de l'année 2021 :

Avancement de grade	Promus
Attaché hors classe	2
Attaché principal	6
Ingénieur principal	3
Bibliothécaire principal	1
PEA hors classe	3
Rédacteur ppal 1C	7
Rédacteur ppal 2C	15
Technicien ppal 1C	5
Technicien ppal 2C	2
Adjoint administratif ppal 1C	7
Adjoint administratif ppal 2C	23
Agent de maîtrise ppal	7
Adjoint tech ppal 1C	9
Adjoint tech ppal 2C	15
ATTEE ppal 1C	7
ATTEE ppal 2C	66
TOTAL	**178**

Promotion interne	Promus
Attaché	2
Ingénieur	2
Technicien ppal 2C	1
Rédacteur	2
TOTAL	**7**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

III – LA QUALITE DES PROCEDURES

Outre l'impact de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), la mise en œuvre des préconisations relatives à la certification des comptes a constitué un temps important de l'activité de l'année écoulée.

Les principaux aspects en sont :

- Les procédures : La Direction des Ressources Humaines a entrepris depuis 2019 un travail de recensement et de formalisation des procédures. En 2021, un référent certification de procédures a rejoint la DRH pour développer le chantier, centraliser les processus afin d'obtenir un socle de procédures et de logigramme.

- SIRH : Le référent des Systèmes d'Information de la direction des Ressources Humaines a apporté des éléments de travail qui seront intégrés à la documentation prévue en 2022.

- Les contrôles : Des contrôles de premier et second niveau sur le contrôle des droits et des éléments variables de paie ont été mis en œuvre. La formalisation de ces travaux sera enregistrée dans un document unique.

Sur les effectifs, la DRH a mené une campagne de recensement des effectifs auprès des Directions Générales Adjointes et des lycées. Les retours des DGA et des lycées ont montré une adéquation avec la base de données ASTRE RH.
S'agissant de la vérification de la paie, des tableaux de contrôle mensuels par service (personnels des lycées, routes, centraux) ont été mis en œuvre depuis septembre 2021 pour suivre les anomalies rencontrées lors de la transmission des éléments de paie.

- Rattachement des charges : l'objectif de la Collectivité était de procéder à un rattachement exhaustif sur 2021. Les services Finance et Formation ont été sollicités durant l'année 2021 pour identifier les engagements destinés à être rattachés concernant la partie RH. Enfin, l'ensemble des documents demandés pour solder les engagements juridiques depuis ASTRE et MAFATE ont été transmis.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LES SYSTEMES D'INFORMATION

PRÉAMBULE

Les projets en matière de Systèmes d'Information s'articulent, en 2021, autour de deux thèmes importants.
Tout d'abord la dématérialisation qui est devenue incontournable dans le fonctionnement de notre collectivité et qui permet de répondre avec une plus grande efficacité à ses attentes et aux demandes de ses services. Cette dématérialisation touche autant la relation citoyenne que l'optimisation des services internes à la collectivité.
Le volet technique, ensuite, fait partie également des activités incontournables de la Direction des Systèmes d'Information et, notamment, la mise en œuvre d'un nouveau « datacenter » permettant une continuité informatique performante

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 348 405	1 121 932	1 670 904	1 248 481	23,9 %	11,3 %
Investissement	2 830 534	1 142 680	2 570 094	1 275 070	- 9,2 %	11,6 %
TOTAL	**4 178 939**	**2 264 612**	**4 240 998**	**2 523 554**	**1,4 %**	**11,4 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre permettent d'assurer l'évolution de l'infrastructure technique et de d'améliorer l'aspect dématérialisation et les solutions internes.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – La modernisation de l'action publique	951 342	710 076	677 229	481 122
II – La documentation et les archives	241 611	167 223	3 255	24 719
III - Assurer la mise à jour de l'infrastructure technique	477 950	371 182	1 489 610	597 300
Autres	-	-	400 000	171 929
TOTAL	**1 670 904**	**1 248 481**	**2 570 094**	**1 275 070**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Les actions en matière de Systèmes d'Information concernent également l'évolution des solutions et services internes à la Région Réunion. Ces derniers améliorent la circulation de l'information au sein de de notre collectivité, dans l'intérêt des agents mais également au profit de l'ensemble des citoyens en contact avec la collectivité.

Cela passe par une remise à plat des solutions obsolètes et par un important volet accès sur la dématérialisation, incontournable dans le fonctionnement des collectivités territoriales, qui permet une plus grande efficacité dans la modernisation du Service Public et une meilleure gestion interne, permettant une sécurisation et une optimisation des échanges entre les différents services.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Lancement d'études de projets d'investissement	0	0	477 000	262 152
Acquisitions de licences d'utilisation des solutions techniques internes et externes – Maintenance	612 707	314 962	200 229	218 970
Services numériques de consommations (téléphonie, liaisons réseaux, internet...)	338 635	395 114	0	0
TOTAL	**951 342**	**710 076**	**677 229**	**481 122**

A – L'évaluation 2021

Un grand nombre de projets sont menés pour améliorer sans cesse l'efficacité du fonctionnement interne du systèmes d'information. Quelques-uns sont repris dans le tableau ci-dessous :

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Écart (BILAN-CIBLE)
Adaptation du portail FEDER au nouveau PO 2021-2027	Modification des formulaires	En étude	À réaliser	Réalisé 100 %	Néant
Version extranet pour OSCAR avec services	Refonte du site	-	À réaliser	Réalisé 50 %	50 %
Mise en place d'un coffre fort numérique pour les agents	Nombre d'agents choisissant la solution	En étude	À réaliser	Réalisé 100 % pour les agents volontaires	Néant
Étude et lancement du remplacement de MAFATE	Démarrage du remplacement des actions de MAFATE	En étude	À réaliser	Réalisé 15 %	85 %
Informatique décisionnelle	Mise en place de tableaux de bord	-	À réaliser	Réalisé 20 %	80 %

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires / Analyse

Dans la perspective de la mise en œuvre des nouveaux programmes opérationnels pour les fonds européens 2021-2027, le Portail Régional des Fonds Européens a été remanié : modifications des formulaires de saisie des demandes pour le FEDER, intégration de nouveaux formulaires pour la prise en compte des demandes issues du FSE+ et FEAMPA pour lesquels la Collectivité assure respectivement la fonction d'Autorité de gestion et d'Organisme Intermédiaire sur leurs volets régionaux. Il a intégré les évolutions issues du portail national « e-synergie » afin de permettre aux guichets uniques et services instructeurs, de disposer, entre autres, d'un suivi du dépôt des demandes et d'un module de communication avec les porteurs de projet ou bénéficiaires de subventions. Aussi l'intégration automatisée dans la GED des fonds européens des pièces jointes accompagnant les demandes de subvention et de paiement dématérialisées déposées sur le portail a été finalisée.

Dans le but de fournir une meilleure visibilité des prestations offertes par OSCAR, la DSI a travaillé sur une nouvelle version du site intranet. Ce projet de refonte a comme objectif dans un premier temps de mieux présenter les activités, les partenaires et les offres auxquelles ont droit les agents.

Dans un souci de modernisation, la Collectivité a acté la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie mais offre à l'agent la possibilité de conserver du bulletin papier.

Le lancement du projet de remplacement de l'application MAFATE (gestion des subventions) a été largement initié en 2021. De nombreuses réunions et divers ateliers de travail, la rédaction des documents à fournir au futur prestataire ont permis la mise en route de la recherche d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
En amont, de nombreuses actions de sécurisation ont été mise en place (base tiers, traitement des données CHORUS dans Astre GF, fichiers RMH…).

La mise en place d'un système d'informatique décisionnelle a pris un nouvel essor à compter du 2ème trimestre de l'année 2021.

La construction d'un entrepôt de données, enrichi avec les données d'Astre GF, de Maarch Courrier ou encore de la Continuité Territoriale a été nécessaire pour mettre en place les premiers rapports (liste des courriers à destination de la Direction Générale et du Cabinet, rapports financiers…).

D'autres rapports, plus ponctuels et à vocation à servir d'éléments d'aide à la décision ont également été conçus, notamment sur les données de la Continuité Territoriale.

II – LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

La documentation et les archives constituent une activité importante.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
La documentation	225 111	127 898	0	0
Les archives	16 500	39 325	3 255	24 719
TOTAL	**241 611**	**167 223**	**3 255**	**24 719**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Mise en place de la nouvelle GED globale	Bascule vers la nouvelle GED	En étude	À réaliser	Réalisé 35 %	65 %
Versement d'archives aux Archives régionales (en métrage linéaire)	Nombre de bordereaux de versement détaillés saisis par les services et validés par le service des Archives	223,29 ml	250 ml	381,10 ml	+ 157,81 ml (soit une augmentation de + 71%)
Élimination de documents d'archives dont la Durée d'Utilité Administrative (DUA) est échue et plus d'intérêt administratif, ni juridique ni historique pour la collectivité (en métrage linéaire)	Nombre de bordereaux d'élimination saisis par les services et validés par le service des Archives avec visas d'élimination des Archives départementales	80,85 ml	150 ml	294,19 ml	+ 293,34 ml (soit une augmentation de + 264%)
Communication de documents d'archives aux services de la collectivité	Nombre de recherches de documents demandés par les services et reçus par le service des Archives	65	100	174	+ 109 (soit une augmentation de + 168%)

B – Commentaires / Analyse

La politique de démocratisation de la gestion électronique de documents (GED) a été mise en avant durant 2021. L'objectif étant de développer l'usage de la GED auprès des agents. L'organisation d'une nouvelle GED globale a été initiée pour permettre une meilleure relation avec l'agent.

En parallèle, la veille documentaire a toujours été proposée aux agents.

Enfin, l'archivage électronique a pris encore de l'ampleur avec notamment le versement d'éléments aux archives régionales et l'apurement des documents dont la durée d'utilité administrative est échue.

III – ASSURER LA MISE À JOUR DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

Les infrastructures techniques sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du système d'information de la collectivité.
Elles doivent présenter des caractéristiques sans cesse mises à niveau pour répondre aux évolutions des solutions numériques utilisées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Acquisition des équipements techniques nécessaires	92 092	82 558	841 012	409 937
Acquisitions de licences d'utilisation des solutions techniques internes et externes – Maintenance	385 858	288 624	648 598	187 363
TOTAL	**477 950**	**371 182**	**1 489 610**	**597 300**

A – L'évaluation 2021

Le tableau ci-dessous présente deux opérations importantes qui ont été menées en 2021 et qui apportent une réelle plus value au volet technique de l'action de la Direction des Systèmes d'Information. Elles concernent l'équipement complet du bâtiment « Foucque » et la prise en compte de la nécessaire sécurité de l'infrastructure générale.

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Écart (BILAN-CIBLE)
Mise en œuvre du réseau et du wifi dans le nouveau site Foucque	- Équiper tout le bâtiment en réseau - Installer le wifi dans les zones définies par la Direction Générale	Non réalisé	À réaliser	Réalisé 100 %	Néant
Mise à niveau de l'infrastructure sécurité et de la plateforme de supervision	- Virtualisation, mise à jour et renforcement de la sécurité des deux relais de messagerie - Sécurisation de l'accès des prestataires au Système d'Information de la collectivité - Mise à niveau de la plateforme de supervision	Non réalisé	À réaliser	Réalisé 100 %	Néant

B – Commentaires / Analyse

Le suivi des infrastructures techniques, permettant leur régulière mise à jour afin d'éviter l'obsolescence, tant sur l'aspect des équipements que sur l'aspect des services rendus, est une tâche constante des équipes techniques de la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

Elle a fait notamment appel, en 2021, à la mise en place d'un nouveau « datacenter » dans l'ancien bâtiment « Foucque ». La DSI a mis en place les équipements actifs pour gérer le réseau informatique, la téléphonie et le wifi.
L'aspect sécuritaire a, bien entendu, été pris en considération, via les solutions techniques mais également logicielles.
La plateforme de supervision, qui permet le suivi constant du bon fonctionnement de ces équipements, a, elle aussi, été mise à jour pour des attentes les plus optimales possibles.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

PREAMBULE

La Direction des affaires juridiques est composée de trois services :

- Le service des affaires juridiques dont l'activité vise à sécuriser les actions politiques et à assurer la défense de la collectivité régionale dans l'exercice de ses missions ;

- Le service des marchés qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats ;

- Enfin, le service conformité qui travaille sur les questions de gouvernance de l'éthique que la nouvelle mandature a placé au cœur de son action.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 397 054	1 936 660	2 688 470	2 062 816	92,4 %	6,5 %
Investissement	-	-	500	310	-	-
TOTAL	**1 397 054**	**1 936 660**	**2 688 970**	**2 063 126**	**92,4 %**	**6,5 %**

En 2021, les principales actions mises en œuvre pour l'activité juridique sont présentées ci-dessous :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Garantir la légalité des actions de La Région Réunion	1 480 000	1 181 790
Assurer la défense des intérêts de la Région Réunion	620 000	460 550
Développer une politique d'achat performant durable et responsable	588 470	420 476
TOTAL	**2 6 88 470**	**2 062 816**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION

Le service juridique a poursuivi en 2021 son travail d'accompagnement et de conseil auprès des services de la région ainsi que le suivi de contentieux confiés à des prestataires extérieurs,

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Sécurisation des actions de la Région	**1 480 000**	**1 181 790**

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Garantir la légalité des actions de la région réunion	Gestion et suivi de dossiers sur le plan administratif et procédural	306 Dossiers traités*	-	100% traitées	-
	Nombre de demandes d'assistance juridique	116 Avis rendus en interne 91 avis rendus par prestataires extérieurs : 25	-	259 Avis rendus en interne:166 Avis rendus par prestataires extérieurs:93	-

** le dossier afférent au détournement de fonds de la continuité territoriale a mobilisé particulièrement le service d'une part tant sur l'enquête pénale qu'administrative et d'autre part pour la mise en œuvre des procédures disciplinaires.*

B – Commentaires / Analyse

La complexité croissante du droit et des responsabilités administratives des agents et élus de la collectivité nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou dont les enjeux nécessitent un avis d'expert pour sécuriser les actions de la collectivité.

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION RÉUNION

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations et des recours contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité. Elle nécessite parfois l'introduction de procédures amiables ou le recours aux transactions.

S'agissant de la défense des intérêts de la collectivité aux contentieux, elle est assurée soit par les services de la collectivité soit par les Avocats.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Défendre les intérêts de la collectivité	**620 000**	**460 550**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Assurer la défense des intérêts de la Région	Nombre de recours gracieux	161	-	192 (Décision confirmant la décision des services 149 (78%) décision infirmant la décision des services:43(22%)	100% traitées
	Nombre de réclamations traitées	145	-	224	-
	Nombre de contentieux ouverts	70	-	87 (initiés Région:17, contre région:70)	-
	Nombre de contentieux terminés	15	-	52 Décision favorables : 43 (83%) Décision défavorable : 9 (17%) (Appel en cours)	-

III – RÉTABLIR L'ETHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU COEUR DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

Le nouvel exécutif a souhaité donner une impulsion forte en matière éthique :
- adoption d'une charte éthique ;
-Mise en œuvre des dispositifs de prévention et de détection des atteintes à la probité au sens de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi « loi Sapin II » et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) ;
-des dispositions concernant le non cumul de rémunérations par les élus et de la norme ISO 37001 Système de management anti-corruption.

IV – DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANT DURABLE ET RESPONSABLE

Cet axe se décline en quatre objectifs :
- Garantir l'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- Améliorer les délais de traitement ;
- Sécuriser la procédure « petits achats » ;
- Garantir la sécurité juridique des marchés publics .

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Développer une politique d'achat sécurisé, performante, durable et responsable	**588 470**	**420 476**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE PME	Nombre de PME/TPE Titulaires de marchés	87 %	-	90 %	
	Nombre de marchés réservés et ou avec une clauses sociale	11	-	20	
Améliorer les délais de traitement	Nombre de dossiers de consultation transmis non prévus	44	-	98	
Sécuriser la procédure « petits achats »	Nombre de lettre de commande hors marché	1595	-	2950	

B – Commentaires / Analyse

Les mesures mises en œuvre afin de faciliter l'accès aux TPE/PME (conditions de participation, allotissement,…) ont permis d'attribuer la grande majorité des marchés aux TPE/PME.

De plus l'intégration du volet développement durable dans les consultations devient un enjeu de plus en plus important aussi bien sur le plan réglementaire que sociétal.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

PRÉAMBULE

Au cours des dernières décennies, le volume et la valeur du patrimoine de la Région ont fortement augmenté. Cet état de fait s'explique par :
- l'accroissement continu des domaines d'intervention des collectivités, au rythme des transferts de compétence et des équipements correspondants, notamment la dernière loi NOTRé qui a transféré la compétence transports interurbains et des CREPS aux Régions ;
- l'évolution constante des prix de l'immobilier.

Les dépenses de fonctionnement consacrées en 2021 à la gestion patrimoniale enregistrent une diminution de 5 % par rapport à 2020.

En investissement, on note une diminution de 98 % entre les deux exercices écoulés. Cela s'explique par l'acquisition en 2020 du bâtiment ARTEC (2,1 M€) qui accueillera prochainement l'ensemble des collections des musées de STELLA et du MADOI.
En 2021, la collectivité n'a procédé à aucune acquisition.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 116 989	3 686 686	4 942 286	3 503 683	133,5 %	-5 %
Investissement	258 072	19 262	28 617	37 665	-88,9 %	-95,5 %
TOTAL	**2 375 061**	**3 705 948**	**4 970 903**	**3 541 348**	**109 %**	**-4,4 %**

Les principales actions qui ont été mises en œuvre se traduisent en grandes masses comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Prestations d'accompagnement à la fiabilisation de l'inventaire	282 814	225 220		
Loyers – charges – menus travaux	4 235 887	2 949 180	28 617	37 665
Dépenses diverses (assurances bâtiments...)	212 000	206 865		
Divers	211 585	122 418		
Total	**4 942 286**	**3 503 683**	**28 617**	**37 665**

En 2021, les principales actions mises en œuvre au titre de la gestion du patrimoniale se déclinent essentiellement autour de deux axes stratégiques :
- la fiabilisation de l'inventaire ;
- la valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de la gestion foncière.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – FIABILISER L'INVENTAIRE PHYSIQUE ET COMPTABLE, SYSTEMATISER SA MISE A JOUR

A ce jour, comme l'a indiqué le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé par la Cour des Comptes dans le cadre de la démarche expérimentale de certification des comptes engagée en 2017, l'inventaire physique n'est toujours pas exhaustif. Il ne contient pas toutes les informations utiles (superficie, carnet de santé...) et en conséquence, ne permet pas, à ce stade, le rapprochement avec l'inventaire comptable.

Afin d'y remédier, il convient d'identifier physiquement le patrimoine de la Région, de recenser les biens qui lui appartiennent et d'en préciser les caractéristiques essentielles (usage, surface, niveau d'usure, etc.)

Cette action nécessite une restructuration de l'organisation du service en matière de recueil et de suivi des données patrimoniales.

A cet effet, la collectivité a fait le choix de se faire accompagner d'une AMO.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Prestations d'accompagnement à la fiabilisation de l'inventaire	282 814	225 220	-	-

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateur	Bilan 2020	Cible 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Fiabilisation de l'inventaire physique et comptable	Rapprochement parcelles recensées et actes de propriété	Création de la cellule inventaire en 2021	Indicateur inexistant en 2021 (pas de cible)	2171 parcelles à rapprocher 856 fiches réalisées	

B – Commentaires/Analyse

La cellule Gestion Dynamique du Patrimoine (GDP), constituée fin 2020 et composée de 7 personnes a réalisé un travail considérable de **rapprochement de l'inventaire physique et comptable**. En 2021, près de 40 % de la démarche de rapprochement physico-comptable du foncier a été accomplie.

La cellule GDP a également été chargée de procéder à la régularisation des écritures de reprise de subventions d'investissement, de transfert de compétences et de fiabilisation des immobilisations. L'objectif consiste à fiabiliser la comptabilisation et les règles d'amortissement des biens corporels et incorporels de la collectivité.

Par ailleurs, en 2021 a été finalisé le **plan d'action de structuration organisationnelle** qui permettra de modéliser le recueil et le suivi des données patrimoniales y compris celles concernant le diagnostic du parc immobilier.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Ce plan d'action est fondé sur :

- la définition de process nécessaires au recueil et au traitement des données ;

- la mise en application de nouvelles pratiques inter-services ;

- l'élaboration d'outils de gestion partagés (GED et SI) dédiés à la bonne administration du patrimoine mobilier et immobilier.

La finalité consiste à alimenter en continu les bases de données de l'inventaire, en vue de disposer d'une connaissance précise et actualisée du patrimoine.

II – VALORISER LE PATRIMOINE RÉGIONAL, OPTIMISER SA GESTION

En 2021, la collectivité a mené une réflexion et des actions concrètes en vue de rationaliser le parc immobilier afin de diminuer le volume des locaux pris à bail par la Région et donc les dépenses de fonctionnement afférentes qui s'élevaient à 3,4 M€ en 2020.

Optimisation de la gestion patrimoniale	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Loyers – charges – menus travaux	4 235 887	2 949 180	28 617	37 665

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateur	Bilan 2020	Cible 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Rationaliser l'occupation du parc immobilier	Dépenses de fonctionnement au titre des locations de locaux	2,8 M€	Indicateur inexistant en 2021 (pas de cible)	2,8 M€	

B – Commentaires/Analyse

La démarche de valorisation du patrimoine et d'optimisation de sa gestion ne se limite pas à la rationalisation des dépenses, elle s'accompagne nécessairement d'actions visant à procurer des ressources à la collectivité.

Ainsi pour 2021 :

- les recettes procurées par les AOT et les baux s'élèvent à 862 890,52 € ;
- les produits de cession s'élèvent à 666 462, 60 €.

Enfin, valoriser le patrimoine régional impose par ailleurs l'obligation d'entretenir le bâti, de le maintenir en bon état.
A cet égard, la Direction des Bâtiments chargée du gros entretien et des réparations a conduit un programme de travaux de 1,9 M€ sur le bâti administratif régional (hors lycées, bâtis culturels, musées et conservatoires, équipements sportifs...)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

FOCUS

GESTION LOCATIVE

Démarche de résiliation des baux en 2021 – Impact financier en année pleine : 470 000 €/an .

- SAINT DENIS

- Services Région, Angle rue Jean chatel et Labourdonnais : 337 416 €/an ;
- Samna & Co, local 6, 19 route du Moufia : 28 944 €/an.

- SAINT BENOIT

- Antenne Saint Benoit, 6 rue Gaston Deferre : 30 000 €/an ;

* locaux restés vides depuis conclusion du bail.

- SAINT PIERRE

- Continuité territoriale sud, 20 Rue Marius et Ary Leblond : 73 200 €/an.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LA LOGISTIQUE

PREAMBULE

La fonction logistique est chargée de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement quotidien des différents services de la collectivité territoriale.
A ce titre et au cours de l'exercice 2021, elle est intervenue sur 58 sites (115 000 m²) pour l'Administration Générale, la DRR, les Conservatoires à Rayonnement Régionaux, les Gares, le CPOI, les Antennes de Région et le site du Moca.
Dans le cadre de ses activités variées, telles que la sûreté des personnes et des biens, la sécurité incendie, la maintenance bâtimentaire, la gestion du parc automobile de la collectivité, l'hygiène des locaux et des équipements, les fournitures de bureaux, les évènements divers, les interventions extérieures ont été réduites et l'internalisation de certaines prestations de logistique a été privilégiée. Cette internalisation a permis par ailleurs de valoriser les agents par le biais de formations qualifiantes.

Différents projets ont été menés dans le but de dégager des économies en section de fonctionnement sur les exercices 2021/2022, malgré l'augmentation du nombre des surfaces à entretenir et le nombre d'agents au sein de la collectivité.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 964 026	5 678 948	8 191 278	7 369 443	65,0 %	29,8 %
Investissement	3 160 000	2 963 880	2 170 000	4 027 532	-31,3%	35,9 %
TOTAL	**8 124 026**	**8 642 828**	**10 361 278**	**9 445 673**	**27,5 %**	**9,3 %**

Présentation des principales actions mises en oeuvre en 2021 :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Optimisation des dépenses des frais généraux	5 409 533	5 543 081	-	-
II– Rationalisation de la Gestion du parc automobile de la collectivité	621 674	656 623	-	-
III– Missions transversales-fournitures diverses	235 140	197 644	250 000	356 431
Autres	1 924 931	972 095	1 920 000	3 671 101
TOTAL	**8 191 278**	**7 369 443**	**2 170 000**	**4 027 532**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

I – OPTIMISATION DES DEPENSES DES FRAIS GENERAUX

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE 2021	CP 2021
Maintenance bâtimentaire / entretien des locaux/espaces verts	1 558 751	1 517 958
Sûreté / sécurité incendie	2 874 200	3 043 949
Fluides bâtimentaires	976 582	981 174
TOTAL	**5 409 533**	**5 543 081**

- **Maintenance bâtimentaire / entretien des locaux / espaces verts**

Cette section regroupe l'ensemble des actions et interventions menées sur notre patrimoine afin de garantir son entretien et son exploitation. Pour ce faire, le recours aux prestataires extérieurs et aux agents internes est quotidien. L'internalisation de certaines prestations doit permettre de réduire les frais de fonctionnement.

- **Sûreté / sécurité incendie**

Sur une grande majorité des sites sont positionnés des Agents de Prévention et de Sécurité (APS) afin d'assurer le gardiennage, le filtrage et l'accueil des usagers.

- **Fluides bâtimentaires (eau - électricité)**

Cette section regroupe les consommables (eau et électricité) consommés par la collectivité sur l'intégralité de son patrimoine. Leur consommation résulte de l'utilisation courante des bâtiments.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Maintenance bâtimentaire / entretien des locaux/espaces verts	Coût de maintenance et d'entretien de locaux au m2	13,20€/m²	-5 %	12,90€/m²	-2,27 %
Sûreté / sécurité incendie	Coût annuel (CP)	2 371 710€	+15%	3 043 949€	+28,34 %
Fluides bâtimentaires	Nombre de m³ consommé	104 945m3	+15%	130 759m3	+24,60 %
	Nombre de KWH consommés	3 873 757 kwh	+15%	4 705 509 kwh	+21,47 %

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires / Analyse

1) Maintenance bâtimentaire / entretien des locaux / espaces verts

Malgré le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID, les dépenses associées à ces prestations ont pu être maîtrisées (-2,31% par rapport à 2020) grâceà des investissements qui permettent sur le long terme une réduction des frais de maintenance en fonctionnement (exemple : mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) à l'Hôtel de Région, modernisation des installations techniques etc).

2) Sûreté / sécurité incendie

En 2020, la diminution de l'activité en présentiel (COVID 19) a induit une consommation moyenne de crédits (peu de manifestation etc). En 2021, avec la reprise de l'activité, la consommation de crédits a retrouvé le niveau des années pré-COVID (reprise des événements, augmentation des surfaces à surveiller etc.).
Compte tenu du contexte sécuritaire (Etat d'urgence, Vigipirate) et sanitaire (Covid 19) moins tendu, la collectivité a pu diminuer le nombre d'Agents de Prévention et de Sécurité sur les sites gardiennés et redéployer des agents en interne sur les horaires « de bureau » en semaine, sur certains sites (soit une diminution attendue de 114 % sur l'exercice 2022).

3) Fluides bâtimentaires (eau - électricité)

La diminution de l'activité en présentiel a induit mécaniquement une consommation anormalement basse de crédit s'agissant des fluides bâtimentaires. En 2021, avec la reprise de l'activité majoritairement en présentiel, et l'augmentation des surfaces, les niveaux de consommation de fluides ont augmenté.

Pour une meilleure maîtrise de la consommation des fluides, l'installation de dispositifs de télérelève sur ces sites a été initié.

II – RATIONALISER LA GESTION DU PARC AUTOMOBILE DE LA COLLECTIVITE

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE 2021	CP 2021
Carburants	451 635	486 584
Assurances	170 039	170 039
TOTAL	**621 674**	**656 623**

- **Carburant**

Le carburant est un poste de dépenses majeur de la collectivité, compte tenu du nombre de véhicules thermiques de la collectivité et du nombre de déplacements nécessaires des agents dans le cadre de leurs missions.
La reprise de l'activité combinée aux fortes augmentations des prix du carburant a eu pour effet mécanique l'augmentation de cette charge en 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- **Assurances**

Le coût des assurances est en corrélation avec le nombre de véhicules, mais aussi la sinistralité. L'importance de disposer d'agents qui travaillent sur le suivi des sinistres, la sensibilisation des agents, et la gestion des réparations en interne, permet de maîtriser les frais associés à l'exploitation du parc automobile de la collectivité.

A – L'évalutation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Carburant	Nombre de litres consommés	438 763L	+5 %	458 798L	**+4,5 %**
Assurances	Nombre de sinistres	59	-15 %	40	**-32,2 %**

B – Commentaires / Analyse

1) Carburants

L'objectif de la collectivité était de limiter l'augmentation du nombre de litres consommés à 5 % maximum. Cet objectif n'a pas été dépassé grâce à des mesures prises en interne (diminution des plafonds des cartes de carburant, incitation du covoiturage etc.).

Sur 2022, afin de diminuer ces dépenses, un renouvellement de la flotte automobile par des véhicules électriques sera initié. L'installation de bornes de recharges sera réalisée en parallèle, et bénéficiera d'un financement FEDER.

2) Assurances

Grâce à un travail de suivi et de sensibilisation des agents, la sinistralité sur les véhicules a été réduite de 32 %. Par ailleurs, le coût des assurances a pu être revu à la baisse (-9%) entre 2020 et 2021.

III – MISSIONS TRANSVERSALES - FOURNITURES DIVERSES

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE/AP 2021	CP 2021
Fournitures de bureaux et diverses	235 140	197 644
Mobiliers de bureaux	250 000	356 431
TOTAL	**485 140**	**554 075**

- **Fournitures de bureaux et divers**

La direction de la logistique assure le bon fonctionnement des services internes en regroupant la gestion de l'ensemble des fournitures bureautiques utilisées par la collectivité au quotidien (livraison dans les services, service reprographie, imprimantes etc), les produits d'entretien et les petits outillages achetés pour les équipes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Mobiliers de bureaux

L'achat de l'ensemble du mobilier à destination de ses services est assuré par la direction de la logistique.

A – L'évaluation 2021

Intitulé actions	Indicateurs	Bilan 2020	Cibles 2021	Bilan 2021	Ecart (BILAN-CIBLE)
Fournitures de bureaux	Nb de rames de papier consommées	14 650	-5 %	14 560	-0,61 %

B – Commentaires / Analyse

1) Fournitures de bureaux et divers

En 2021, avec la reprise d'activité majoritairement en présentiel, et l'augmentation des surfaces les niveaux de consommation ont augmenté pour ce poste.

Pour limiter les consommations abusives, le logiciel de ticketing (GESTSUP) est utilisé pour toute demande de fourniture, avec validation hiérarchique préalable.

Par ailleurs, les actions s'articulant autour de l'environnement et du traitement des déchets ont été renforcées, les actions qui ont été menées sont les suivantes :
- Traitement des déchets papiers, via une broyeuse en interne ;
- Réduction de notre consommation de plastique : utilisation de bouteilles en verre, installation de fontaines sur réseau dans les services ;
- Installation de projecteurs solaires (MoCA, Jamaique etc …).

2) Mobiliers de bureaux

Le renouvellement de certains mobiliers de bureaux pour équiper des nouveaux espaces entre 2020 et 2021 a généré de façon mécanique une augmentation des dépenses. Ces investissements, indispensables au bon fonctionnement de la collectivité sont ainsi très variables d'une année à l'autre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

I - PREAMBULE

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2020		CA 2021		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	10 301	10 301	95 373	11 600	825,8 %	12,6 %
Investissement	-	-	-	-		
TOTAL	**10 301**	**10 301**	**95 373**	**11 600**	**825,8 %**	**12,6 %**

L'intervention de la collectivité dans le domaine de la démocratie participative a été marquée à la fois :

- par des nécessités d'interruption momentanée des consultations citoyennes imputables à la réserve électorale ;
- par des mesures sanitaires limitant les activités en présentiel sans possibilité systématique de report en distanciel ;
- par la fin du volontariat des membres du Conseil Consultatif Citoyen ;
- et enfin, par l'application d'un nouveau projet de mandature générant le redimensionnement des instances et outils existants.

Les principales actions mises en œuvre ont donc porté sur les derniers travaux du CCC sur les mesures économiques d'urgence « Covid » mises en place par la Région, l'organisation de deux consultations numériques, la formation des agents concernés aux outils numériques (plateforme, outil d'enquête LimeSurvey) et la réalisation de trois opérations d'enquête de terrain et de sensibilisation des citoyens, en support et partenariat avec les collègues des directions opérationnelles commanditaires (préfiguration de l'Agence Réunionnaise de la Biodiversité, Application Car Jaune et étude Maloya).

I - RESTAURER LA CONFIANCE DES RÉUNIONNAISES ET DES RÉUNIONNAIS

A – L'évaluation 2021

	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan 2021	Écart (BILAN-CIBLE)
Transparence et Médiatisation de l'action régionale et citoyenne	- Nombre d'heures de séquences informatives réalisées	Non défini	5	-
	- Nombre de participants		18	-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

B – Commentaires / Analyse

Les séquences informatives réalisées correspondent aux présentations réalisées par les services auprès du Conseil Consultatif Citoyen, et ont porté sur les éléments de bilan des mesures économiques d'urgence mises en place par la Région pour faire face à la crise sanitaire.

II - ADAPTER ET DEVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE CITOYEN

Les actions spécifiquement liées aux outils de concertation et de dialogue citoyen de type instances n'ont pas fait l'objet d'un développement permettant d'alimenter dès 2021 les indicateurs retenus, du fait de la nécessité d'initier des travaux de redimensionnement.

Par ailleurs, l'année 2021 a marqué la fin du volontariat des membres du Conseil Consultatif Citoyen, dont la période contractuelle d'engagement était arrivée à échéance.

Enfin, il est à souligner que la collectivité a fait le choix de s'inscrire dans une mise en réseau avec les acteurs des collectivités de l'Hexagone et d'Outre-mer ayant une démarche de démocratie participative auprès du public jeune, en faisant son entrée au Conseil d'administration de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.

III- CONTRIBUER A L'ACCULTURATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

A – L'évaluation 2021

	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan 2021	Écart (BILAN-CIBLE)
Une plateforme citoyenne pour tous	Nombre de contributions par plateformes	Non défini	47	
	Nombre de citoyens inscrits		684	
	Nombre de plateformes déployées		1	
Le citoyen acteur des consultations publiques "obligatoires"	Nombre de consultations mises en œuvre sur saisine des services	Non défini	1	-
	Nombre de contributions citoyennes		47	-
	Nombre de citoyens directement sensibilisés		0	-

B – Commentaires / Analyse

Les actions menées à ce titre n'ont pas généré de dépenses financières spécifiques et sont comptabilisées au titre du temps de travail des agents en poste à cet effet.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

Il s'est agi en particulier de réaliser la maintenance de la plateforme participative régionale et de traduire en consultation numérique les sujets commandités par l'Autorité en déclinaison des actions en cours dans les services.
A ce dernier titre, il a été procédé au déploiement des modules liés aux consultations organisées, ainsi que la mise en ligne, l'exploitation des données concernées, puis leur transmission aux directions opérationnelles.

En anticipation de la période de réserve électorale, plusieurs consultations numériques identifiées pour l'année 2021 avaient été avancées à 2020.
Deux consultations ont été conçues en 2021, et ont porté sur l'étude de préfiguration de l'Agence Réunionnaise de la Biodiversité (ARB) et sur le Plan de Prévention du Bruit.
Cette dernière a fait l'objet d'une mise en ligne et a recueilli quasiment une cinquantaine de contributions.

Enfin, les agents concernés ont été formés aux outils numériques, à la fois s'agissant de la plateforme, de la GED du service, et de l'outil d'enquête LimeSurvey (construction et exploitation de questionnaires de terrain).

IV- PRENDRE DAVANTAGE EN COMPTE LES BESOINS DE TOUTES LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

A – L'évaluation 2021

	INDICATEURS	CIBLES 2021	BILAN 2021	Écart (BILAN-CIBLE)
Repérage et recueil des préoccupations citoyennes	Nombre d'avis traités	-	365	-
	Nombre d'enquêtes		2	
	Nombre d'entretiens auprès des acteurs		1617	

B – Commentaires / Analyse

Cet axe permet à la fois de veiller à l'accès effectif de l'information des citoyens par la Région et de la Région par les citoyens, en assurant la transversalité et la prise en compte du message citoyen dans les compétences de la collectivité par ses directions.
Dans cette perspective, trois opérations de proximité ont été organisées, en support aux actions des directions opérationnelles :

- L'information, la sensibilisation et la démonstration de l'intérêt d'utilisation de l'application Car Jaune auprès des usagers et la mise en œuvre de l'enquête de satisfaction des usagers (en lien avec la Direction Transport Déplacement), soit un total de 365 usagers sensibilisés et interrogés dans les gares routières Car jaune des quatre micro régions ;

- La mise en œuvre du questionnaire sur la biodiversité dans le cadre de l'étude de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité, et la mobilisation sur l'enquête en ligne sur la plateforme de consultation citoyenne de la Région (en lien avec la DEECB et l'AMO BIOTOPE), soit un total de 559 enquêtes réalisées pour la séquence organisée sur les sites emblématiques. Cette enquête s'est poursuivie en 2022 ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 974-239740012-20220628-DAP2022_0015-DE

- La mobilisation des citoyens pour répondre au questionnaire en ligne dans le cadre de l'Étude Maloya en vue du maintien aux biens immatériels de l'UNESCO (en lien avec le Service Régional de l'Inventaire), soit 658 citoyens informés et une vingtaine d'acteurs associatifs culturels sensibilisés et mobilisés.